



République Démocratique du Congo



*Comité de Pilotage de Revisitation du
Plan National Stratégique de Développement de la RDC*

**Plan National Stratégique de Développement
PNSD 2023-2027**

**Programme d'Actions Prioritaires
PAP 2023-2027**

*Préparé par
Le Secrétariat Technique du
Comité de Pilotage de Revisitation du PNSD*

Kinshasa, 08 décembre 2022

Partie 1 : Transformation structurelle de l'économie par l'accélération de l'industrialisation (les domaines de concentration du PNSD 2023-2027)..... 3

Chapitre 1 : Modernisation de l'agriculture congolaise pour accélérer l'industrialisation .. 4

1.1.1. Agriculture.....	4
1.1.2. Elevage	4
1.1.3. Pêche et aquaculture	9
1.1.4. Industrie	9
1.1.5. Artisanat.....	10
1.1.6. PME et développement du secteur privé.....	11
1.1.7. Financement de l'économie	11
1.1.8. Commerce	11
1.1.9. Intégration régionale.....	13

Chapitre 2 : Développement des infrastructures d'appui à l'agriculture moderne et à l'industrialisation 18

1.2.1. Travaux Publics.....	18
1.2.2. Développement rural	31
1.2.3. Transports.....	31
1.2.4. Electricité	34
1.2.5. Eau potable	37
1.2.6. Aménagement du territoire.....	38
1.2.7. Affaires foncières.....	39
1.2.8. Habitat et développement urbain	62
1.2.9. Télécoms et TIC.....	66

Chapitre 3 : Renforcement du capital humain pour préparer la main d'œuvre nécessaire à l'agriculture moderne et à l'industrialisation 69

1.3.1. Enseignement primaire et secondaire.....	69
1.3.2. Formation professionnelle	72
1.3.3. Enseignement supérieur	75
1.3.4. Recherche scientifique	75
1.3.5. Santé	78
1.3.6. Protection sociale.....	92

Partie 2 : Soutien à la vie socioéconomique du pays (les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics)..... 95

Chapitre 4 : Appui à la consolidation de la croissance économique	96
2.1.1. Forêts.....	96
2.1.2. Mines	96
2.1.3. Hydrocarbures.....	96
2.1.4. Tourisme	96
2.1.5. Culture et Arts.....	98
Chapitre 5 : Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	99
2.2.1. Environnement et le développement durable	99
2.2.2. Développement local	99
Chapitre 6 : Développement social et culturel.....	100
2.3.1. Travail et prévoyance sociale	100
2.3.2. Affaires sociales	102
2.3.3. Affaires humanitaires	102
2.3.4. Genre, famille et enfants.....	102
2.3.5. Jeunesse.....	106
2.3.6. Sports.....	106
Chapitre 7 : Renforcement de la gouvernance.....	107
2.4.1. Planification du développement.....	107
2.4.2. Gestion budgétaire	107
2.4.3. Finances publiques	107
2.4.4. Portefeuille public	107
2.4.5. Economie nationale	107
2.4.6. Fonction publique.....	115
2.4.7. Justice et droits humains	115
2.4.8. Défense nationale.....	115
2.4.9. Sécurité intérieure.....	115
2.4.10. Administration du territoire, décentralisation et affaires coutumières	118
2.4.11. Affaires étrangères	128
2.4.12. Coopération internationale.....	128
2.4.13. Communication et médias	136
2.4.14. Relations avec le Parlement.....	147
Annexes... ..	156
Annexe 1 : Matrice PAP-CDMT (Budgets-Programmes)	157
Annexe 2 : Matrice des indicateurs de suivi-évaluation du PNSD.....	285

**Partie 1 : Transformation structurelle de
l'économie par l'accélération de
l'industrialisation (les domaines de
concentration du PNSD 2023-2027)**

Chapitre 1 : Modernisation de l'agriculture congolaise pour accélérer l'industrialisation

1.1.1. Agriculture

1.1.2. Elevage

a. La situation et les défis

Faible allocation et exécution budgétaire, le secteur ne fait pas partie des secteurs prioritaires du Gouvernement, les investissements du Gouvernement et même ceux des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le secteur sont très négligeables abandonnant ainsi le pays à une dépendance alimentaire extérieure excessive alors que la sécurité alimentaire et nutritionnelle relève de la souveraineté nationale ;

Le Ministère ne fait pas de recette, tout ce qu'il mobilise est mis dans le compte du Ministère d'Agriculture à cause de l'absence d'un arrêté interministériels fixant le taux de droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de Pêche et Elevage ;

Absence d'un système de récolte des informations et d'alerte (sanitaire) rapide des maladies ;

Un manque flagrant des infrastructures administratives, Ministère n'a pas des bureaux tant au niveau central qu'au niveau des entités décentralisées seul le cabinet du Ministre qui est logé et les services travaillent çà et là selon qu'ils ont réussi de négocier.

Insuffisance des infrastructures sanitaire : les dispensaires et cliniques vétérinaires, marchés à bétail et à poissons, les deeping tank, les quarantaines animales etc... ce qui expose la santé des bêtes et même des humains dans le pays,

Faible couverture zoo-sanitaire et de prévention des zoonoses ;

Quasi inexistence des investissements privés dans le secteur appart les petites exploitations vivrières et de subsistance suite entre autres à l'indigence des acteurs du secteur et au manque d'un **mécanisme d'accès aux crédits** ;

très faible nombre des institutions de recherche dans le pays dans les secteurs de l'élevage, de l'aquaculture et surtout de la pêche. La recherche appliquée permettrait à améliorer la productivité dans le secteur de l'élevage, de l'aquaculture et la pêche sans laquelle la production est encore rudimentaire et le pays est et reste en retard et toujours importateur de la technologie.

Défis

- Augmenter l'allocation et l'exécution budgétaire ;
- Mettre en place un système de récolte d'information et d'alerte rapide;
- Acquérir des infrastructures administratives et sanitaires ;
- Améliorer la couverture zoo sanitaire et le système de prévention des zoonoses;

- Solliciter auprès des Ministères concernés la création un système d'accès de crédit d'investissements agricoles,
- Solliciter auprès des Ministères concernés la création des centres de recherches appliquées en pêche, élevage et aquaculture.

b. Les objectifs et stratégies

Ce point permet d'indiquer clairement les principales orientations stratégiques du PAP en termes d'objectifs stratégiques et opérationnels du Ministère de la Pêche et Elevage pour la période considérée. Il ne s'agit pas ici de fixer les cibles à atteindre sur la période, exercice réalisé au point 5, logiquement après avoir déployé le contenu des programmes retenus pour la mise en œuvre du PAP.

- o Objectif Stratégique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage ;
- o Objectif Stratégique 2 : Accroître la production et la productivité animale ;
- o Objectif Stratégique 3 : Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;
- o Objectif Stratégique 4 : Lutter contre les maladies animales et les zoonoses.

c. Les programmes à moyen terme

Ce point permet de spécifier les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de décrire les principaux programmes de chaque sous-secteur (ou axe), et de présenter les projets prévus pour leur mise en œuvre. Cette présentation permet d'apprécier la maturité des différents projets proposés dans le PAP. Il se fait par axe d'intervention et par programme.

Le Ministère a aligné 4 axes pour l'attente de ses objectifs stratégiques il s'agit de :

- Renforcer les capacités institutionnelles ;
- Améliorer la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeurs des filières halieutiques et animales ;
- Renforcer les capacités de lutte contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques ;
- Renforcer la recherche, résilier et atténuer le changement climatique.

• Axe 1: Renforcer les capacités institutionnelles

Les projets contenus dans les programmes qui composent cet axe permet l'attente de l'objectif stratégique (1) **Améliorer la gouvernance du secteur de Pêche et Élevage**, l'axe est composé de deux programmes et chaque programme contient deux sous programmes.

- o *Programme 1.1: Dynamiser les Directions et Services du Secrétariat Général*

Sous-Programme : Mise place du cadre organique du Secrétariat Général

- Revisitation et vulgarisation du cadre organique du Ministère de Pêche et Elevage ;
- Renforcement des capacité des cadres et agents du Ministère, et des opérateurs du secteur (y compris en sauvegarde environnementale et sociale , et violences basées sur le genre) en tenant compte de l'aspect genre et jeune.
- Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'administration centrale de la Pêche et élevage.

Sous-Programme : Amélioration du cadre légal et stratégique

- Vulgarisation du Plan directeur des pêches ;
- Revisitassions et vulgarisation de la Stratégie sectorielle
 - o **Programme 1.2: Assurer la gestion stratégique**

Sous-programme : Amélioration du cadre légal

- Elaboration et vulgarisation du plan directeur d'aquaculture ;
- Vulgarisation des mesures d'application des Lois sur la pêche et sur l'élevage après promulgation

Sous-programme : Amélioration du cadre stratégique

- Vulgarisation de la politique nationale du développement de l'élevage ;
- Elaboration et vulgarisation du plan d'investissement de la pêche
- **Axe 2: Améliorer la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeurs des filières halieutiques et animales**

Cet axe contient trois programmes et sept sous programmes au total, il permet d'atteindre le deuxième et le troisième objectifs stratégiques à savoir (2) Accroître la production et la productivité animale ;

et (3) Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;

- o **Programmes 2.1 : Développer la filière halieutique, aquacole et animale**

Sous-programme : Stimulation des productions halieutiques

- Production de la cartographie de zones de frayères et de grandes productions ;
- Acquisition des bateaux de pêche ;
- Construction/réhabilitation des centres de pêche ;
- Construction des débarcadères et des débarcadères intégrés pour la conservation des produits carnés et halieutiques ;
- Acquisition des canots rapide pour la surveillance de la pêche ;
- Acquisition des intrants et équipement de pêche

Sous-programme : Stimulation des productions aquicoles

- Installation des provenderie pour la fabrication d'aliments pour poisson ;
- Promotion de l'aquaculture en cage ;
- Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'office national de pêche et aquaculture ;
- Réhabilitation des étangs piscicole publique abandonnés ;
- Acquisition des intrants et équipement piscicole ;
- Réhabilitation/ création des centres d'alevinage et de diffusion des alevins

Sous-programme : Stimulation des productions animales

- Réhabilitation de la ferme Lukelenge (ex daipen) ;
- Organisation du recensement des effectifs animaux et des fermes ;
- Appui et encadrement des apiculteurs ;
- Création des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs ;
- Installation des provenderies pour la production d'aliments pour bétails ;
- Réhabilitation et repeuplement des fermes publiques abandonnées ;
- Acquisition des terrains pour l'implantation des nouveaux ranchs ;
- Acquisition des intrants et équipement d'élevage ;
- Réhabilitation et Repeuplement des ranchs de SNDE ;
- Vulgarisation de pâturage arboré dans les savanes : sylvo- pâturage ;
- Acquisition d'Équipement des infrastructures d'élevage (laboratoires vétérinaires, cliniques vétérinaires, abattoirs...)
- Appui aux ménages pour l'intensification de l'élevage familiale : acquisition des géniteurs pour distribution aux ménages ;
- Construction des incubateurs parentaux pour les volailles
 - **Programme 2.3 : Promouvoir l'émergence des paysans éleveurs, pêcheurs et des PME**

Sous-programme : Renforcement du circuit de commercialisation

- Promotion d'entrepreneuriat des jeunes et de femmes dans les secteurs de la pêche, d'élevage et d'aquaculture ;
- Aménagement des marchés à bétail et abattoirs moderne

Sous-Programme : Renforcement du circuit de conservation

- Acquisition des chaînes de froid ;
- Construction/Réhabilitation des infrastructures de transformation et de stockage des produits halieutiques et animaux

- **Axe 3: Renforcer les capacités de lutte contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques**

Cet axe permet d'atteindre le quatrième objectif (4) Lutter contre les maladies animales et les zoonoses.

Il est composé de deux programmes et quatre sous programmes.

- **Programme 3.1. Lutter contre les maladies des animaux terrestres**

Sous-programme : prévention des maladies des animaux terrestres

- Production de la cartographie épidémiologique de maladies animales terrestre ;
- Acquisition des équipements pour l'organisation des campagnes nationales de vaccination contre les maladies des animaux ;
- Création d'un Fond de gestion des catastrophes naturelles (Plan de contingence zoonosaires) ;
- Construction/ Equipement des stations de quarantaine animale ;

- Construction / équipement des mini-laboratoires dans les zones à haute production animale

Sous-programme : contrôle des maladies des animaux terrestres

- Réhabilitation des cliniques/dispensaires vétérinaires ;
- Elaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies terrestre et aquatiques ;
- Renforcement de la surveillance zoo sanitaire
 - o **Programme 3.2. Lutte contre les maladies des animaux aquatiques**

Sous-programme : Lutte contre les maladies des animaux aquatiques

- Production de la cartographie épidémiologique de maladies aquatiques
- Elaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies aquatiques

Sous-programme : Développement de la recherche hydrobiologique

- Réhabilitation du Centre Hydro biologique d'Uvira pour la lutte contre les maladies des poissons
- Construction d'une section d'hydrobiologie au Labovet-Kin

- **Axe 4 : Renforcer la recherche, résilier et atténuer le changement climatique**

Cet axe est transversal a tous les objectifs stratégiques du Ministère, le premier programme de cet axe facilite l'attente des objectifs (2), (3) et (4) à travers les résultats de la recherche dans chaque domaine du Ministère et le second programme cherche à cadrer tous les activités du Ministère en vue de préserver l'environnement.

- o **Programme 4.1: Développer la recherche**

Sous-Programme : Développement de la recherche zootechnique

- Appui à la recherche zootechnique ;
- Construction et équipement des centres pilote pour la recherche appliquée des bonnes pratiques de la pêche, élevage et aquaculture sensible au changement climatique

Sous-programme : Développement de la recherche vétérinaire

- Appui à la recherche des pathologies des ressources halieutiques ;
- Appui à la recherche appliquée sur la résistance Antimicrobienne (RAM)
 - o **Programme 4:2 Adoption des politiques et pratiques de pêche et élevage de resilience et d'adaptation au changement climatique**

Sous-programme : adoption des politiques et pratiques de pêche et élevage adapté au changement climatique

- Elaboration du cadrage des effets du changement climatique dans le secteur de la pêche et élevage,
- Vulgarisation de la réglementation relative au feu des brousses et à la lutte contre la pollution des eaux causée par les éleveurs et pêcheur / pisciculteurs.

Sous-programme : Adoption des pratiques résilientes aux changement climatique

- Reboisement des zones de frayère en essence hôte de chenille ;
- Introduction des espèces halieutiques et animales résilientes.

1.1.3. Pêche et aquaculture

1.1.4. Industrie

a. La situation et les défis

Le secteur industriel de la RDC avait l'un de meilleurs tissus industriels subsahariens dans les années 1970 et 1980 avec 9.600 entreprises. Cependant, avec le temps le pays a connu un recul spectaculaire de sa performance sur le plan industriel.

Ce repli se trouve attesté notamment par la contribution du secteur à la croissance qui est passée de 1,8% en 2007 à 1,5% en 2019 alors qu'elle était en moyenne de 20-25% entre 1950 et 1960. Ceci témoigne bel et bien l'existence d'un processus de désindustrialisation dont les corollaires sont la vulnérabilité croissante de l'économie et la prolifération du secteur informel.

Par ailleurs, le répertoire des entreprises industrielles de 2017 indique, pour sa part, que le pays ne compte plus que 527 unités dont plus de 50% opèrent dans trois provinces que sont Kinshasa (36,5%), Haut Katanga (13,7%) et Nord Kivu (11,6%). Dans ce registre, l'industrie manufacturière est dominée par l'alimentaire qui compte 179 entreprises industrielles, suivie de la fabrication de boissons avec 82 unités et les produits chimiques avec 45 entreprises. Il sied de noter également que l'usine textile et celle du cuir sont en voie de disparition dans le pays et comptent actuellement 3 et 1 unités respectivement.

La vision du Ministère de l'Industrie, qui découle du PNSD, consiste à doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondée sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive.

Ainsi, pour de meilleures perspectives de croissance industrielle, la mise en œuvre du PNSD devrait corriger les déficiences susmentionnées. Pour ce faire, la politique préconisée par le Gouvernement devrait soutenir conjointement les industries d'exportation (IE) et celles pouvant garantir la substitution des importations (SI) par des produits générés localement. C'est dans ce cadre qu'un Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) a été élaboré pour donner des indications selon une approche schématique sur les transformations à opérer pour matérialiser la vision exprimée dans le Document de Politique et Stratégie Industrielle (DPSI). Celui-ci prend appui sur le PNSD et sur le programme du Gouvernement.

Les principales contraintes au développement de l'industrie sont constituées par les carences et les dysfonctionnements dans la desserte en énergie électrique, l'insuffisance et mauvais état des voies de communication, la faible connectivité du réseau de transports intérieurs, l'insuffisance de l'offre et les conditions d'octroi du crédit pour les petites et moyennes industries, les déficiences au niveau du climat des affaires, les conflits armés, la double concurrence des importations et du secteur informel.

Au regard des contraintes relevées ci-dessus, les défis à relever sont de trois ordres, à savoir : (i) améliorer la productivité des entreprises existantes et soutenir l'émergence de nouvelles entreprises compétitives ; (ii) promouvoir l'industrie verte et la gestion des déchets industriels ; et (iii) créer des opportunités d'emplois productifs surtout pour les jeunes et les femmes.

b. Les objectifs et stratégies

Ce point permet d'indiquer clairement les principales orientations stratégiques du PAP en termes d'objectifs stratégiques et opérationnels pour la période considérée. Il ne s'agit pas ici de fixer les cibles à atteindre sur la période, exercice réalisé au point 5, logiquement après avoir déployé le contenu des programmes retenus pour la mise en œuvre du PAP.

- Axe 1 : Améliorer la gouvernance administrative et stratégique
- Axe 2 : Faire du Congo un pool économique et industriel
- Axe 3 : Développer un potentiel attractif des investissements

c. Les programmes à moyen terme

Ce point permet de spécifier les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de décrire les principaux programmes de chaque sous-secteur (ou axe), et de présenter les projets prévus pour leur mise en œuvre. Cette présentation permet d'apprécier la maturité des différents projets proposés dans le PAP. Il se fait par axe d'intervention et par programme.

- **Axe 1 : Améliorer la gouvernance administrative et stratégique**
 - Programme 1.1 : Amélioration de la gouvernance administrative
 - Programme 1.2 : Renforcement de la gouvernance stratégique
- **Axe 2 : Faire du Congo un pool économique et industriel**
 - Programme 2.1 : développement des infrastructures structurantes et industrialisantes
 - Programme 2.2 : développement du secteur industriel
 - Programme 2.3 : promotion du développement industriel respectueux de l'environnement
 - Programme 2.4 : renforcement de l'intégration ciblée de filières prioritaires par l'approche des chaînes de valeur
- **Axe 3 : Développer un potentiel attractif des investissements**
 - Renforcement de la participation accrue du secteur privé dans la production industrielle
 - Renforcement du mécanisme de financement des industries
 - Renforcement du mécanisme d'accès aux facteurs de production

1.1.5. Artisanat

1.1.6. PME et développement du secteur privé

1.1.7. Financement de l'économie

1.1.8. Commerce

a. La situation et les défis

La politique commerciale de la RDC s'inscrit davantage dans l'objectif de faire participer le commerce à la lutte contre la pauvreté. Sur ce, le gouvernement tient à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux.

Dans cette perspective, le Gouvernement s'efforce de mettre en œuvre la stratégie commerciale par certaines réformes spécifiques. Celui-ci a mis en exergue la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges, justifiant la création par arrêté ministériel, en juillet 2017, du Comité National de Facilitation des Echanges (CNFE).

En plus, il s'engage à finaliser l'opérationnalisation du Guichet Unique Intégral du Commerce extérieur qui devra désormais prendre en compte tout le circuit des opérations d'importation et d'exportation depuis le pré-dédouanement jusqu'au post-dédouanement, en passant par le dédouanement. Ce qui contribuera largement à réduire les tracasseries administratives par l'assouplissement des procédures et formalités aux frontières et obtenir des statistiques fiables du commerce extérieur.

Au plan régional, le Gouvernement renforce sa coopération économique et commerciale avec ses partenaires régionaux. A ce titre, il a mis en œuvre un tarif douanier préférentiel induit dans la perspective de sa participation à la zone de Libre échanges du COMESA. Il dynamise sa participation aux négociations commerciales régionales, notamment celles sur les services à la SADC, et rend plus efficace la mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS), et augmente le nombre de bureaux d'informations commerciales(BIC).

Pour mieux participer au commerce intra-africain le Gouvernement de la RDC a signé en mars 2018 à Kigali (RWANDA) l'Accord instituant la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECAF). Le Gouvernement vient de renforcer sa capacité d'analyses et de négociations commerciales par la création du Comité Nationale de Négociation Commerciale

La RDC a mis en place des outils stratégiques à savoir : l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) ; le Document de 2^{ème} Examen des Politiques Commerciales (EPC) et le Document de la Stratégie Commerciale Nationale ; qui identifient de nombreux obstacles qui plombent le développement du commerce extérieur et la participation de la RDC au Système Commercial Multilatéral. Au nombre de ces obstacles figurent notamment les tracasseries administratives, la difficulté d'accès aux marchés extérieurs, les problèmes de Normalisation et la métrologie, rendant ainsi les produits congolais moins compétitifs, les contraintes liées à

l'environnement favorable à la diversification, lesquelles impliquent notamment la disponibilité des infrastructures, l'accès au financement, sans oublier le retard dans la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux.

Les défis majeurs à relever en vue de favoriser l'intégration harmonieuse de la RDC dans le Système Commercial Multilatéral (SCM) restent donc :

- Le Renforcement des Capacités institutionnelles;
- La conformité de la politique commerciale avec les engagements commerciaux internationaux ;
- La facilitation des échanges commerciaux ;
- La compétitivité des produits;
- La diversification des exportations.

b. Les objectifs et stratégies

La vision qui préside à l'élaboration du présent document est consécutive à la stratégie commerciale de la RD Congo qui vise à rendre l'économie du pays plus compétitive sur le plan intérieur, régional et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'assurer son émergence à l'horizon 2030.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement poursuit, dans le secteur du commerce extérieur, deux objectifs stratégiques majeurs à savoir : (i) renforcer les capacités institutionnelles, et (ii) promouvoir le commerce extérieur.

• Objectif Stratégique 1 : renforcer les capacités institutionnelles

L'atteinte de cet objectif se fera à travers deux programmes spécifiques : améliorer les ressources du ministère et assurer une gestion stratégique de l'action du ministère.

• Objectif Stratégique 2 : promouvoir le commerce extérieur

La promotion du commerce extérieur va se matérialiser par le renforcement et le suivi de la réglementation commerciale ainsi que l'appui des activités commerciales.

c. Les programmes à moyen terme

Pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus, le Ministère entend mettre en œuvre les programmes ci-après, définis suivant ses principaux axes d'intervention.

Ce point permet de spécifier les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de décrire les principaux programmes de chaque sous-secteur (ou axe), et de présenter les projets prévus pour leur mise en œuvre. Cette présentation permet d'apprécier la maturité des différents projets proposés dans le PAP. Il se fait par axe d'intervention et par programme.

• Axe 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

La mise en œuvre et le suivi efficaces de la politique commerciale nationale passent nécessairement par l'existence d'un cadre institutionnel approprié suffisamment fort pour exercer le leadership requis ; efficient pour inspirer la confiance des acteurs ; inclusif et bien articuler pour concilier le caractère transversal du commerce et son lien avec les domaines sectoriels ; et alerte pour s'adapter aux évolutions et aux mutations du contexte national et de l'environnement extérieur.

Pour ce faire, cet axe compte 2 programmes et 4 sous programmes. Il a comme objectif : accroître les capacités managériales au sein du Ministère du commerce.

Les détails de cet axe sont présentés dans *les tableaux n°1 et n°2* ci-dessous :

- *Programme 1.1 : améliorer la gestion des ressources du ministère*

Gestion des Ressources humaines

Gestion des Ressources matérielles et financières

- *Programme 1.2 : assurer une gestion stratégique du ministère*

Planification et programmation

Gestion de la coopération et du Partenariat

- **Axe 2 : Promouvoir le commerce extérieur**

La commercialisation des produits locaux sur le marché régional (CEEAC/CEMAC, COMESA, SADC et CEPGL) et sur les autres marchés internationaux est une préoccupation majeure à prendre en compte pour accroître les revenus des producteurs et des entreprises et faire du secteur du commerce le levier de la croissance et de la réduction de la pauvreté, pour cela l'Etat procédera aux :

- Renforcement et suivi de la réglementation commerciale ;
- Appui aux activités commerciales.

- *Programme 2.1 : Renforcer et suivre la réglementation commerciale*

Amélioration de l'environnement des affaires

Promotion de la culture et du respect des normes

- *Programme 2.2 : Appuyer les activités commerciales*

Facilitation et développement du commerce extérieur

Appui à la Politique commerciale

Renforcement de la compétitivité des produits d'exportation

1.1.9. Intégration régionale

a. La situation et les défis

Dans ce monde devenu village planétaire et avec la globalisation, l'intégration régionale constitue la meilleure stratégie pour faire face aux grands marchés économiques. C'est dans cette perspective que l'union Africaine a mis en place les Communautés Économiques Régionales afin de la création du marché commun Africain.

En RDC, le Décret n°113/2000 du 1er Septembre 2000 portant nomination des membres du Gouvernement de Salut Public a institué le Ministère de la Coopération Régionale dans le but de promouvoir l'intégration Régionale Africaine.

Conscient de la nécessité de promouvoir l'intégration de l'économie nationale au sein de la région et de mobiliser les ressources internes et internationales afin de la mise en œuvre des programmes, politiques et projets nationaux, interétatiques et régionaux, le Gouvernement de la RDC a chargé le Ministère de l'Intégration Régionale de piloter ce secteur.

La mission du Ministère de l'Intégration Régionale est liée à la recherche, la négociation et la mobilisation des ressources extérieures à travers la mise en œuvre de la coopération bi et multilatérale Africaine et de l'Intégration Régionale, à la formation et au placement des Congolais dans les organisations régionales et sous régionales ainsi qu'à la prévention et la résolution pacifique des conflits

A ce jour, le résultat atteint dans la mise en œuvre des programmes Régionaux et Sous régionaux reste faible à cause de plusieurs défis à relever, au nombre desquels figurent :

- Le manque de visibilité et de vulgarisation des programmes d'Intégration Régionale ne permettant pas à la population de s'appropriier le processus d'intégration économique régionale
- Manque d'appui institutionnel adéquat devant faciliter la mobilisation des ressources, le suivi et évaluation, l'exécution efficace des programmes régionaux
- La dotation du Ministère de l'Intégration Régionale d'un cadre organique approprié et adapté au besoin spécifique du processus d'Intégration Régionale
- L'inexistence d'un document de politique et stratégie de l'Intégration Régionale
- Modicité des allocations budgétaires aux activités de l'Intégration Régionale et sortie tardive de fonds
- Manque de bâtiment propre à l'Intégration Régionale
- Insuffisance des locaux dans le bâtiment abritant le Secrétariat General du Ministère de l'Intégration Régionale
- Insuffisance de formation dans le cadre du renforcement des capacités du personnel
- Tendance à l'empiètement des attributions du Ministère de l'Intégration Régionale par d'autres Ministères ou services en ce qui concerne surtout la coopération bilatérale africaine
- Quasi inexistence d'appui des partenaires techniques et financiers
- Appartenance multiple de la RDC aux communautés économiques régionales, entraînant la duplication des programmes avec impact financier
- Retard de paiement des contributions dues par la RDC aux organisations
- Absence d'antennes de coopération / intégration Régionale en provinces et à l'extérieur du pays.

b. Les objectifs et stratégies

• Objectif Stratégique 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Le renforcement des capacités des ressources humaines et institutionnelles permet d'améliorer le fonctionnement et la performance du secteur de l'intégration régionale dans le but d'aboutir à l'atteinte des résultats.

- **Objectif Stratégique 2 : Améliorer la gouvernance diplomatique.**

Pour le secteur de l'intégration régionale, l'assurance d'une bonne gestion de la stratégie passe nécessairement par la validation du document de la politique et stratégie du secteur, de la validation du nouveau cadre organique et de la mise en place d'un système de suivi et évaluation efficace,

Objectif stratégique 3 : Promouvoir la coopération / intégration régionale et le partenariat

Objectif stratégique 4 : Accélérer le Processus d'Intégration Régionale

c. Les programmes à moyen terme

- **Axe 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES**

- *Programme 1.1 : Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières*

Il comprend deux sous programmes à savoir le renforcement des capacités des ressources Humaines et le renforcement des capacités des ressources matérielles et financières qui concourent à accroître la qualité et la quantité des ressources humaines et à l'amélioration les conditions de travail du Ministère

- *Programme 1.2 : Gestion stratégique*

Ce programme ne comporte qu'un seul sous-programme qui est le renforcement de la planification et de la programmation dont l'exécution des ces projets permettrait d'améliorer la planification stratégique et la programmation des actions du Ministère.

- **Axe 2 : redynamisation de la coopération / intégration régionale**

- *Programme 2.1 : Promotion de l'Intégration Régionale*

Il comprend en son sein trois sous programmes dont l'exécution de ces projets vont concourir à la diversification des actions de coopération et à l'accélération du processus de l'intégration régionale de la RDC.

- *Programme 2.2 : Consolidation de la Paix*

Ce programme comporte deux sous programmes qui sont la promotion de la politique de bon voisinage et le renforcement de la participation de la RDC aux mécanismes régionaux et sous régionaux de paix dont l'exécution des projets est susceptible d'améliorer les relations de la RDC avec ses voisins et promouvoir la paix dans la région et la sous-région.

d. Les effets attendus

- **Les indicateurs d'impacts**

Axe	Indicateur	Unité	Valeur de base (2022)	2023	2024	2025	2026	2027
1. Renforcement des capacités des ressources institutionnelles	Capacités de l'administration renforcées	%	0	25	25	25	25	100
2 Redynamisation de la coopérations/Intégration NB. Indice faible moins 50% Moyen est 50% Supérieur plus de 50%	Indice de l'intégration régionale	%	0,1					

- Les indicateurs de résultats

Programme	Sous-programme	Indicateur	Unité de mesure	Exercice en cours	Cibles				
					2022	2023	2024	2025	2026
Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières	Renforcement des capacités des Diplomates, Agents et Cadres et autres congolais	Agents formés	Nombre	0	13	15	42	55	65
		Agents formés et placés	Nombre	0	5	5	10	5	25
	Renforcement des ressources matérielles et financières	Kits informatiques acquis	Nombre	0	50	100	100	50	150
		Véhicules acquis	Nombre	0	5	7	7	8	10
		Réseau créé	Existe	0	1	1	1	1	1
		Equipement de bureau acquis	Nombre	0	25	30	40	45	50
		Immeuble construit	Nombre	0	1	1	1	1	1
Gestion stratégique	Renforcement de la planification et de la programmation	Fonds d'intégration disponible	Montant en millions de fc	388373470	3941207513	3999530821	4399483903	4839432293	5323375522
		Doc de stratégie finalisé et validé	Nombre	0	1	1	1	1	1
		Annuaire de coopération élaboré	Nombre	0	1	1	1	1	1
		Banque des données de coopération crée	Nombre	0	1	1	1	1	1
Promouvoir l'intégration régionale	Réchauffement de la coopération avec les partenaires bi et multilatéraux	Rencontres réalisées dans le cadre bilatéral	Nombre	5	8	9	15	17	20
		Rencontres réalisées dans le cadre multilatéral	Nombre	2	7	10	15	16	15
	Renforcement des structures de Coopération/Intégration régionale	Antennes de coopération installées en Afrique	Nombre	0	5	5	5	10	15
		Antennes de coopération installées en chef-lieu de provinces	Nombre	0	5	5	5	10	15
		Antennes de coopération installées en Territoire	Nombre	0	0	0	0	0	0
		Chargé de coopération déployé	Nombre	0	1	1	10	15	15

		dans les Ambassades							
	Renforcement de la participation de la RDC aux rencontres régionales et sous-régionales	Contribution due aux organismes régionaux de formation payé	Montant payé en millions de fc	0	0	0	0	0	0
		Arriérés de contribution due aux organismes régionaux et sous régionaux payé	Montant en millions de fc	0	0	0	0	0	0
Consolidation de la paix	Promotion de la politique de bon voisinage	Commission mixte tenues avec les pays voisins	Nombre	9	10	10	15	15	20
	Renforcement de la participation de la RDC aux mécanismes régionaux et sous-régionaux de paix	Rencontre tenue dans le mécanisme de paix de IUA	Nombre	2	5	7	9	7	9
		Rencontre tenue dans le mécanisme de paix de SADC	Nombre	2	5	5	7	9	10
		Rencontre tenue dans le mécanisme de paix de CEEAC	Nombre	1	5	5	5	7	11
		Rencontre tenue dans le mécanisme de paix de CIRGL	Nombre	1	1	2	4	5	7
		Rencontre tenue dans le mécanisme de paix du golf de Guinée	Nombre	0	1	1	1	1	1
	Participation de la RDC à la mise en place des mécanismes de sécurité collective dans la sous-région	Mécanisme de sécurité collective mis sur pieds	Nombre	0	1	1	1	1	1

Chapitre 2 : Développement des infrastructures d'appui à l'agriculture moderne et à l'industrialisation

1.2.1. Travaux Publics

a. La situation et les défis

Du cadre institutionnel et organisationnel du Ministère

Les études réalisées par des consultants internationaux externes au Ministère notamment la Stratégie d'Investissement Routier de 2014 et l'étude du Plan Directeur National Intégré des Transports en RDC validée en 2017 convergent pour diagnostiquer des dysfonctionnements au sein du cadre institutionnel et organisationnel du Ministère. Ceux-ci se manifestent à 5 niveaux à savoir : les chevauchements des attributions au sein du secteur des infrastructures ; son sous financement ; les défaillances de son cadre juridique ; les faiblesses de planification stratégique et, enfin, l'insuffisance des Ressources.

- *Des chevauchements des attributions au sein du Secteur des Infrastructures*

En dépit des attributions et de tous acteurs qui consolident les activités du secteur des infrastructures sous le leadership du Ministère des ITP, dans la pratique, le Ministère a du mal à déployer ses activités comme seul Maître d'ouvrage du gouvernement en matière de réalisation des études et des travaux de Génie Civil financés par le trésor public à cause d'une part, de la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics, qui érige chaque Service Public en Autorité contractante, et d'autre part, de l'existence des agences d'exécution des projets financés par des partenaires extérieurs mises en place au sein des Ministères Sectoriels à l'instar du BCECO, qui s'occupent de la passation, du contrôle et de la surveillance des marchés des travaux du secteur des ITP au mépris du cadre technique et réglementaire en vigueur.

Cette loi a aussi eu un impact négatif sur le financement des projets d'infrastructures par le trésor public en ce qu'elle ne permet pas au Ministère de jouer son rôle de rationalisation des coûts des travaux et des études d'une part, et, elle favorise l'introduction des nouveaux projets dans la Loi des finances de l'exercice en cours sans devis estimatifs certifiés des Services compétents du Ministère pendant que ceux des exercices antérieurs ne sont ni achevés ni entièrement financés d'autre part.

A ceci s'ajoute l'empiètement des attributions dévolues au Ministère des ITP ou l'interférence dans celles-ci par les autres Institutions et Ministères Sectoriels, notamment :

- L'existence d'une sous-commission chargée de régulation et de gestion des produits pétroliers présidée par le Chef de la Maison militaire du Chef de l'Etat qui procède à la commande et la gestion des hydrocarbures de l'Etat en lieu et place de la Direction Transport Administratif, Service Compétent du Ministère en la matière ;
- La délivrance du Permis de construire par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat sans avis technique conforme des Services techniques du Ministère des ITP;

- La non implication du Ministère des ITP par celui des transports dans les activités de contrôle technique des véhicules importés sur le territoire national pourtant cette mission est intimement liée à celle de protection et de sauvegarde du patrimoine routier lui reconnue.

Au niveau interne du Ministère, il s'observe également des conflits de compétence dans l'exécution des missions entre les services de l'administration des ITP et les structures opérationnelles d'une part, et les structures opérationnelles entre elles d'autre part suite à l'inexistence d'un document de politique et des stratégies sectorielles ; de l'absence des manuels des procédures, à la mauvaise interprétation et application des textes légaux et réglementaires , lesquels textes attribuent parfois les mêmes tâches à plus d'une structure.

Par conséquent, ces conflits de compétences au sein du Ministère des ITP ainsi que le chevauchement d'attributions qui en résultent, entraînent les conséquences suivantes :

- Le cumul des fonctions d'exécutant et de contrôleur dans le chef des structures opérationnelles ;
- L'exécution des mêmes tâches par deux ou plusieurs structures à la fois ;
- Le gaspillage des ressources financières de l'Etat ;
- L'exécution des études non validées par l'administration des ITP ;
- Le non-respect des normes techniques dans l'exécution de certains travaux ;
- L'Absence d'entretien et de maintenance des ouvrages de l'Etat ;
- La spoliation du patrimoine public de l'Etat.

- ***Du sous financement du Ministère***

Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics rencontre des difficultés pour couvrir les besoins croissants en infrastructures de base du pays.

En effet, sur le plan des allocations budgétaires, la part allouée au Ministère en termes des crédits votés demeure extrêmement faible. Pour la période 2019 à 2022, Elle a connu une régression entre 2019 et 2021, passant de 3,35 % à 2,20 % du Budget Général ; puis subit une légère augmentation en 2022, soit 5,26% du Budget Général.

En termes d'exécution budgétaire, en 2019, 72,96 % des crédits alloués aux investissements ont été effectivement payés ; 44,36 % l'ont été en 2020 ; 36,53% en 2021 et 6,74% au 30 Septembre 2022.

Au vu de la situation décrite ci-haut, le Ministère éprouve n'énormes difficultés pour élargir son réseau routier bitumé, d'effectuer un entretien régulier du réseau modernisé et de procéder aux travaux de construction, de réhabilitation ou d'entretien des bâtiments et des édifices publics.

Pour ce qui est des ressources financières collectées par le FONER, la moyenne de mobilisation annuelle au cours de ces trois dernières années est estimée à 100 millions USD. Ce montant est insuffisant pour assurer l'entretien courant et périodique du réseau routier national. De même, le manque de transparence dans la gestion du FONER, la sous rétrocession des fonds aux provinces environ 24% que 40%, la lenteur des procédures et la mauvaise gestion du péage contribuent à la dégradation avancée du réseau routier qu'à son amélioration.

En outre, pour faire face au déficit des ressources budgétaires internes et pour répondre aux besoins très pressants d'adaptation des ouvrages aux sollicitations du trafic de plus en plus

croissant , le Gouvernement a résolu de faire recours au Partenariat Public-Privé à travers notamment **LE BUILD OPERATE AND TRANSFER**. C'est dans ce sens que les routes RN1 Kinshasa-Matadi, Lubumbashi-Kasumbalesa et Lubumbashi-Likasi-Kolwezi ont fait l'objet des contrats de concession.

Mises en place depuis 2008, ces concessions auraient permis à la République Démocratique du Congo de valoriser à terme, son stock d'infrastructures routières avec 1 164,10 km de routes et 114,291 km de voiries modernes. Ce qui constituerait une contribution annuelle de 60,86 km de route revêtue par an.

Néanmoins, la gestion des contrats de concessions souffre d'un manque de transparence. Essentiellement issues soit des offres spontanées, soit d'un processus de gré à gré, ces contrats y relatifs n'ont pas été communiqués à l'Administration des ITP. L'équipe de suivi desdits PPP est exclusivement constituée des experts issus du Service opérationnel qui a signé les contrats. Ceci rends difficile le travail des Services Tutélaires qui sont appelés à s'assurer que le partenaire privé remplit bien les obligations spécifiées dans le contrat, notamment en termes de performance, à vérifier également si la partie publique honore ses obligations envers le partenaire privé, à évaluer la viabilité économique et financière desdits contrats et à proposer les cas échéants, les mécanismes d'ajustement à l'équipe de suivi.

De ce qui précède, il se dégage que non seulement le budget d'investissement potentiel est insuffisant, mais en outre le budget d'entretien ne permet absolument pas de préserver le capital « routier » déjà constitué. Placé parmi les secteurs prioritaires du Gouvernement, la part du budget national alloué aux Infrastructures et le taux d'exécution financière y afférent tels que décrits ci-dessus ne reflètent nullement la volonté du Gouvernement pour le développement de ce secteur. La modicité de frais de fonctionnement alloués au Ministère et la faible exécution de son budget ne lui permettent pas d'accomplir convenablement ses missions.

- ***De défaillances du cadre juridique des ITP***

Le cadre juridique actuel du Ministère est assez incohérent et lacunaire. Beaucoup de textes légaux et réglementaires remontent à l'époque coloniale et postcoloniale. Ils sont devenus obsolètes et inadaptés au contexte actuel.

Ce cadre juridique est également éparé. En effet, l'inexistence d'une codification des textes légaux et réglementaires régissant les activités du Ministère n'a pas permis leur vulgarisation et a favorisé par conséquent, leur non appropriation par les différents usagers du secteur.

Pour ce qui est des textes réglementaires récents (Décret et arrêtés) c'est-à-dire ceux qui remontent de deux dernières décennies, il sied de relever que ceux-ci ont été pris sans la concertation ni l'implication de l'ensemble de parties prenantes du secteur des infrastructures. De ce fait, ils ont contribué à créer et à entretenir les conflits de compétences entre les structures et à rendre inefficace la réglementation sectorielle.

- ***De l'insuffisance des Ressources***

Pour ce qui des Ressources Humaines, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics continue de souffrir d'un sureffectif du personnel par rapport aux cadres organiques et d'un vieillissement régulier de sa main d'œuvre.

En avril 2021, sur un maxima organique de 8881 agents, 15982 agents sont en place au sein de l'Administration des ITP, soit un dépassement de 179,9%. Elle compte 638 techniciens soit 3,99%. 5246 agents, soit 32,82% ont dépassé le seuil obligatoire de départ à la retraite, actuellement fixé à 65 ans d'âge ou à 35 ans de service. De nombreux responsables continuent de travailler avec plus de 70 ans d'âges au niveau des Administrations. Au niveau des Services opérationnels, ces derniers sont réputés passifs, mais continuent à être pris en charge entièrement par leur budget de rémunération.

Le manque de ressources pour régler les allocations et les indemnités de fin de carrière constitue la principale explication de la situation. En conséquence, les responsables restent en poste bien au-delà de l'âge légal. Cela empêche d'une part, la promotion et l'avancement en grade des agents performants et, d'autre part, le recrutement des ressources humaines jeunes, diversifiées et qualifiées.

Quant aux ressources matérielles, les antennes des Services opérationnels installés dans les provinces issues du démembrement de 2015 manquent les engins de Génie civil pour assurer efficacement leur mission. Au sein des brigades territoriales de l'Office des Routes, le manque des ressources pour l'utilisation optimale des engins est à la base de leur immobilisation prolongée. Cela occasionne également des pannes récurrentes de ces derniers.

Néanmoins, des efforts ont été déployés au niveau de l'ACGT, au cours de 5 dernières années, dans l'acquisition des engins spécifiques modernes afin d'améliorer les capacités techniques de cette entité du Ministère.

L'OVD et l'OR quant à eux ont bénéficié au mois d'avril 2021 d'un lot de 78 engins de génie civil sur les 89 attendus destinés à la maintenance des infrastructures routières en République démocratique du Congo (RDC) de la part l'Agence Japonaise de Coopération Internationale dans le cadre du projet d'aménagement des Matériels pour la maintenance de la voirie de Kinshasa signé entre la RDC et le Japon en 2018.

- ***De faiblesses de planification stratégique***

Depuis plusieurs années, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics n'a pas pu définir un cadre d'orientation à Court et Moyen Terme de ses actions en matière.

La planification et la programmation des investissements publics du secteur n'étaient pas en convergence avec le rythme de l'urbanisation galopante et les besoins croissants en termes de trafic et des services publics dans les différentes villes. Ce qui a entraîné les problèmes de mobilité urbaine, des mauvaises conditions de travail pour les fonctionnaires de l'Etat et celles d'accueil des usagers des Services Publics entraînant ainsi des impacts négatifs sur l'Autorité et le prestige de l'Etat dans plusieurs villes du pays.

En outre, il y a lieu de relever que la classification des routes et des voiries n'est plus en adéquation avec l'organisation administrative actuelle et la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux d'exercice du Pouvoir telles que voulues par le Constituant congolais en instaurant la libre administration des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées.

Etat des lieux des infrastructures sous gestion du Ministère

Ce point vise à faire une description succincte de la situation des infrastructures routières, de la voirie ainsi que du parc immobilier et automobile de l'Etat.

- ***Aperçu général des infrastructures routières en RDC.***

Le système de transport en République Démocratique du Congo comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, et aéroportuaires, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de ruptures, de charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence de chenaux d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui traduit le délai d'acheminement trop long des personnes et des biens.

La RDC présente l'une des densités spatiales de route structurantes les plus faibles en Afrique. Elle compte 152.400 km de routes réparties en routes d'intérêt national (58.129 km représentant 38% du réseau global), routes d'intérêt local (86.871km, soit 57% du total) et voiries urbaines (10 298,06 km, représentant 6,75%). Cependant, ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 4,16%. Il intègre 3.500 ouvrages de franchissement d'une longueur total de 68.000 mètres.

- ***Situation du réseau routier d'intérêt Général.***

Le réseau des routes d'Intérêt Général s'étend sur 58.129 Km, placé sous l'autorité du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Il est géré et entretenu par l'Office des Routes. Il comprend :

- Les Routes Nationales (RN) : 20.683km ;
- Les Routes Provinciales Prioritaires (RP) : 20.201 km ;
- Les Routes provinciales secondaires (RP2) : 17.245 km.

Aujourd'hui, l'absence d'une programmation cohérente des investissements continus des infrastructures de base et en raison d'un entretien défaillant dû à l'insuffisance de moyens adéquats, les seules routes réellement praticables sont celles qui ont bénéficié d'un investissement dans les dix dernières années.

En outre, par l'inefficacité du dispositif actuel de protection et sauvegarde du patrimoine routier, certaines commencent déjà à se dégrader et nécessitent un nouvel investissement.

S'agissant des ouvrages d'Arts (Pont, Ponceau,...) et Bacs, leur situation est également préoccupante : plusieurs d'entre eux datent de l'époque coloniale et sont dans un état de vétusté avancé ou détruits pendant la période de conflit notamment à l'Est du pays.

La plupart tiennent encore compte tenu de la baisse du trafic mais le risque d'endommagement reste présent face à la surcharge des usagers de la route.

- ***Situation des Voiries***

Les Voiries représentent une longueur totale de 10 298,06 km. Elles sont gérées et entretenues par l'Office des Voiries et Drainages (OVD).

Au niveau des voiries urbaines, le constat n'est pas vraiment meilleur. Certes, à Kinshasa, les voiries principales notamment les grands boulevards et avenues sont réhabilités ou en cours de réhabilitation, mais la praticabilité des voiries secondaires et tertiaires restent préoccupante. A l'intérieur du pays, plusieurs Chefs-Lieux des provinces issues du démembrement ne disposent pas des voiries bitumées.

Dans les grandes villes du pays, un des problèmes apparus après la réhabilitation des voiries est qu'elles deviennent source d'insécurité car, une fois réhabilitées, elles présentent des caractéristiques souvent très peu compatibles avec la présence d'une forte densité de population (absence des dispositifs sécurisés de franchissement, largeur trop grande au regard de la vitesse pratiquée des véhicules). Elles créent également de l'insécurité pour les usagers qui ne respectent pas les vitesses limites (grande largeur de chaussée et fluidité du trafic) bien que les flux de véhicules ne soient pas physiquement séparés et que les intersections ne soient pas bien signalées.

Bien que l'étendue de la tâche de remise en état des voiries soit beaucoup plus limitée en termes de quantité, l'enjeu réside plus dans la qualité de son traitement afin de bien les intégrer dans le plan d'aménagement et d'urbanisation en respectant tous les usages de la ville et sans créer des coupures.

- ***Aperçu du parc immobilier public et automobile de l'Etat***

Le parc immobilier et automobile public de l'Etat concerne la gestion de tous les édifices appartenant à l'Etat, son charroi automobile, son carburant et ses lubrifiants. Cette tâche revient légalement au Ministère des Infrastructures qui est le gestionnaire des biens immobiliers publics de l'Etat et l'intendant des biens mobiliers, du charroi automobile et des hydrocarbures de l'Etat.

Dans la pratique, cette fonction échappe aussi au contrôle du Ministère pour des raisons évoquées ci-dessus dans l'état lieux du cadre institutionnel concernant la loi 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics.

Aux termes de la loi, le patrimoine du domaine public de l'Etat est constitué des immeubles affectés à un usage public ou à un service public. A ce jour, les statistiques de patrimoine du domaine public de l'Etat se présentent de la manière suivante :

N°	Provinces	Nombre d'unités
1	Kinshasa	1390
2	Bandundu	940
3	Bas-Congo	322
4	Equateur	2336
5	Kasaï-Occidental	
6	Kasaï-Oriental	1282
7	Katanga	1967
8	Maniema	2854
9	Nord-Kivu	
10	Sud-Kivu	
11	Orientale	1942
	Total	13.033

Source : Direction des bâtiments Civils, 2017.

A travers les territoires et les villes du pays, les bâtiments et édifices publics sont vétustes et en ruine. Ils ne remplissent plus les normes modernes d'accessibilité aux Services Publics et font l'objet des spoliations.

Concernant le parc automobile de l'Etat, la mission du Ministère des ITP consiste à :

- La centralisation de la commande des véhicules et engins de l'Etat pour les différentes institutions, Ministères, Administrations publiques et Services Publics de l'Etat ainsi que leurs affectations ;
- La commande et la répartition des hydrocarbures et lubrifiants de l'Etat.

La gestion du parc automobile de l'Etat se heurte aux problèmes spécifiques ci-après :

- La non-maîtrise des données statistiques du charroi automobile de l'Etat, les hydrocarbures et lubrifiants, à cause de la décentralisation des crédits budgétaires y relatifs;
- La dégradation totale du Garage Central et des garages provinciaux du STA à travers le territoire national rendant difficile le suivi des travaux d'entretien et de réparation des véhicules de l'Etat, et par conséquent, la rationalisation du déclassement des véhicules de l'Etat.

Défis

À l'origine, le système des transports de la RDC est caractérisé par la multi modalité des voies de communication (routières, ferroviaires, aériennes, maritimes, fluviales et lacustres), lesquelles ont été conçues dans l'optique de facilitation de l'évacuation des matières premières nécessaires aux besoins d'entretien et de fonctionnement de l'économie de l'ex métropole.

Après des décennies d'instabilité politique, la plupart des infrastructures se trouvent aujourd'hui dans un état de délabrement. Moins de 5 % du réseau routier national est revêtu et la densité de ce réseau n'est que de 25 kilomètres pour 1 000 kilomètres carrés, soit 0,9 kilomètre pour 1 000 habitants, contre une moyenne respective de 204 kilomètres et de 3,4 kilomètres en Afrique subsaharienne (Diagnostic systématique pays, BM 2018).

La mobilité et l'accessibilité constituent des problèmes majeurs dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. Plus de 60 % de la population rurale ne jouit pas d'une accessibilité satisfaisante ; définie comme le fait de résider dans un rayon de deux kilomètres d'une route praticable en toutes saisons. Des problèmes majeurs de mobilité urbaine existent à Kinshasa, où 80 % des déplacements sont effectués à pied, réduisant considérablement l'accès aux possibilités d'emploi. D'où l'enjeu actuel de relier toutes les parties du pays au niveau interne et d'intégrer son réseau des infrastructures de transport à ceux des communautés régionales auxquelles la RDC est membre.

Par ailleurs, la densité de routes revêtues à Kinshasa est inférieure à celles des autres villes de la sous-région, alors qu'Addis-Abeba et Dar es-Salaam ont plus de 120 mètres de route revêtue pour 1 000 habitants, Kinshasa n'en compte que 54 mètres (contre 318 mètres en ASS et 1 000 mètres dans d'autres pays en développement) (Diagnostic systématique pays, BM 2018).

Pourtant, l'aménagement et /ou la construction des infrastructures de base fiables et de bonne qualité est un facteur compétitif important et un moyen pour impulser l'activité économique. Leur bon fonctionnement est essentiel pour accroître la production agricole et minière, relancer le commerce, rétablir la connectivité avec des communautés isolées, améliorer la sécurité et la prestation efficace des services sociaux. Elles constituent un facteur clé de croissance inclusive et durable.

Conjuguées à des ressources financières limitées, les faiblesses de Gouvernance interministérielle empêchent le Ministère des Infrastructures et Travaux publics à exercer son leadership comme seul Maître d'ouvrage du Gouvernement dans le domaine de Génie civil pour assurer une planification et une programmation cohérente de l'aménagement des infrastructures publiques.

Pour y arriver, le respect de l'Ordonnance fixant les attributions des Ministères à travers notamment la réaffirmation du rôle de Maître d'ouvrage du Gouvernement dans le domaine de Génie civil au Ministère des ITP et l'implication des Services techniques de son Administration dans le montage, le suivi et l'évaluation des projets sectoriels permettront au Gouvernement de :

- Engager des réformes majeures dans le secteur des transports en remettant à jour sa stratégie et son plan de développement du transport multimodal en combinant les différents projets pilotés par différentes institutions, dans le cadre d'un plan cohérent et concerté ;
- Créer un répertoire national des édifices et domaines publics de l'Etat afin de pallier à leur spoliation ;
- Engager des réformes majeures dans la gestion du charroi automobile de l'Etat par la révision de la loi N°10/010 du 27 avril 2010 portant sur les Marchés Publics, qui érige chaque Service Public en autorité contractante en ce qui concerne les marchés des travaux commandés pour le compte du Gouvernement et celui d'acquisition des véhicules et engins de l'Etat ;
- Remettre le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics dans ses prérogatives en matière de gestion des hydrocarbures de l'Etat ;
- Améliorer la gouvernance sectorielle par l'élaboration des instruments de gestion financière pour collecter les données et évaluer l'efficacité des dépenses ;
- Mobiliser le financement des partenaires au développement et du secteur privé ;
- Trouver un équilibre entre les investissements dans le secteur des transports et les enjeux environnementaux afin de garantir un mode de développement durable ;
- et en fin, réaliser les infrastructures de base de qualité, résilientes, fiables et durables.

b. Les objectifs et stratégies

Trois objectifs stratégiques permettront, s'ils sont bien ciblés et atteints, de suivre d'atteindre la vision du secteur. Il s'agit de :

- Objectif Stratégique 1 : Renforcer, développer et améliorer la capacité institutionnelle
- Objectif Stratégique 2 : Entretien, réparer, réhabiliter, et reconstruire les infrastructures routières
- Objectif Stratégique 3 : Mettre à la disposition des services publics de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état

c. Les programmes à moyen terme

• Axe 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Dans cet axe stratégique, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics compte réaffirmer son leadership en matière de conception, de construction, de modernisation, de développement, d'aménagement de réalisation et d'entretien des ouvrages de Génie civil pour le compte du Gouvernement.

Au cours de cinq dernières années, le Ministère a initié une étude menée par des consultants indépendants pour identifier les problèmes majeures qui plombent le fonctionnement du secteur des Infrastructures en RDC et proposer des solutions pour renforcer ses capacités organisationnelles et managériales. Il s'agit de l'Etude du Plan National Intégré des Transports en RDC.

Il résulte de cette dernière, qu'il se pose encore, au sein du Ministère, des problèmes liés aux faiblesses dans la gestion de ses Ressources humaines ; dans les fonctions de planification, suivi et évaluation ; l'insuffisance de ses matérielles et financières ; l'inadaptation de son cadre légal et réglementaires et les conflits d'attributions persistants tant au niveau interne de ses services qu'externe avec les Ministères sectoriels.

A cette fin, le Ministère des Infrastructures veut améliorer la gouvernance et le pilotage sectoriel. Il compte ainsi renforcer les capacités de ses Services Tutélaires en planification, suivi et évaluation technique des projets et des politiques publiques ; recentrer ses Régies sur leur rôle d'exécution des travaux, enfin, moderniser les textes légaux, réglementaires et les Normes techniques du Secteur. Il sera procédé au renforcement des capacités techniques, opérationnelles et managériales des Services et organismes rattachés au Ministère. L'externalisation de l'exécution des travaux sera développée, en usant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur.

(i). Programme 1.1 : Gérer les ressources

Les Services Publics et Structures en charge de concevoir et mettre en œuvre la Politique du Gouvernement en matière des Infrastructures, nécessitent un renforcement en Ressources humaines et matérielles pour améliorer la qualité de leur rendement et la performance des Administrations. Ainsi, le Ministère attend procéder :

- à la mise en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences dans tous les Services ;
- au renforcement les capacités du personnel dans les domaines d'expertise du Ministère ;
- au renforcement de la déconcentration du Ministère à tous les échelons de l'exercice du pouvoir ;
- à la Dotation des Services en matériels et équipements pertinents pour la mise en œuvre de leurs missions respectives.

S'agissant des ressources financières, la phase diagnostic a montré que le financement du Ministère des infrastructures au cours de 5 dernières années était en deçà de 5% du PIB, alors qu'il devrait être de 5% au moins, pour être capable de permettre un développement harmonieux des infrastructures.

A cet effet, par cette stratégie sectorielle le Ministère s'engage à :

- (i) *La mobilisation les financements innovants et supplémentaires pour le Secteur à travers les Partenariats Publics et Privé et de toutes les autres techniques financières sécurisées possibles ;*
- (ii) *La rationalisation de l'utilisation des fonds disponibles par l'élaboration des mercuriales des prix unitaires ;*

(iii) Le renforcement la transparence dans la gestion financière du secteur en mettant en place les outils modernes de gestion et en limitant autant que possible la circulation des espèces ;

(iv) Le renforcement des missions d'audit, inspection et contrôle des Services et des projets

(ii).Programme 1.2 : Renforcer la gestion stratégique

Le renforcement des capacités de planification visé par la stratégie sectorielle, cible la fonction de gestion stratégique que les diagnostics ont relevée comme faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour du secteur des Infrastructures pour une bonne prise de décision.

Le choix du Ministère consiste à orienter ses efforts dans le renforcement des capacités sur cette fonction à travers :

(i) La mise en place d'un système d'informations et de gestion des infrastructures ;

(ii) Le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation des données statistiques sectorielles ;

(iii) Le renforcement de la communication interne et externe du Ministère ;

Le développement des outils de prospective pour adapter l'aménagement des infrastructures au contexte d'industrialisation et du développement urbain du pays.

Concernant le renforcement de son cadre légal, les défaillances du cadre juridique ont contribué à alimenter les conflits entre les acteurs du secteur. Pour y faire face, Le Ministère prévoit de mener des réformes profondes pour harmoniser et moderniser son cadre légal et réglementaire. Ce nouveau cadre devra définir et attribuer un rôle spécifique pour de chaque acteur. Il devra en outre, être favorable à l'émergence des mécanismes novateurs de mobilisation du financement des infrastructures de qualité ; promouvoir la gestion efficace, la valorisation et la protection du patrimoine mobilier et immobilier du Domaine Publics de l'Etat.

A cette fin, des actions suivantes seront menées :

- La réforme sur la rationalisation des missions, des rôles et des responsabilités des structures du Ministère ;
- La modernisation des textes légaux et réglementaires du Ministère ;
- L'actualisation des Normes Techniques du Ministère

• Axe 2 : GESTION DU RESEAU ROUTIER D'INTERET GENERAL

Le réseau des routes d'Intérêt Général s'étend sur 58.129 Km, placé sous l'autorité du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Il est géré et entretenu par l'Office des Routes. Il comprend : Les Routes Nationales (RN) : 20.683km ; Les Routes Provinciales Prioritaires (RP) : 20.201 km ; Les Routes provinciales secondaires (RP2) : 17.245 km.

Aujourd'hui, l'absence d'une programmation cohérente des investissements continus des infrastructures de base et en raison d'un entretien défaillant dû à l'insuffisance de moyens adéquats, les seules routes réellement praticables sont celles qui ont bénéficié d'un investissement dans les dix dernières années. Toutefois, sur un linéaire de 58.129 Km du réseau d'intérêt général, 3700 Km sont bitumés, représentant **6,36%**.

S'agissant des ouvrages d'Arts (Pont, Ponceau,...) et Bacs, leur situation est également préoccupante : plusieurs d'entre eux datent de l'époque coloniale et sont dans un état de vétusté avancé ou détruits pendant la période de conflit notamment à l'Est du pays.

La plupart tiennent encore compte tenu de la baisse du trafic mais le risque d'endommagement reste présent face à la surcharge des usagers de la route.

L'axe stratégique a comme défi principal le désenclavement du territoire national. Ce désenclavement sera réalisé par les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien réguliers du réseau existant en s'appuyant sur les 6 Pôles de développement industriel, à savoir : Pôle ouest ; Pôle Nord-ouest ; Pôle Centre ; Pôle Sud ; Pôle Nord Est ; et Pôle Est afin de faciliter l'inter-connectivité des provinces.

(i). Programme 2.1 : Entretien du réseau routier

Pour ce programme, le Ministère attend maintenir en état permanent de praticabilité les routes ouvertes, réhabilitées ou modernisées, en assurant un entretien régulier.

Comme actions phares, nous avons :

- Action 1 : Entretien des routes en terre à travers le territoire national ;
- Action 2 : Entretien des ouvrages de franchissement sur le réseau routier d'intérêt général.

(ii). Programme 2.2 : Protection du patrimoine

Pour ce programme, le Ministère attend protéger le patrimoine routier.

Comme actions phares, nous avons :

- Action 1 : Protection des routes bitumées à travers l'installation des pèses à essieux ;
- Action 2 : Protection des routes en terre à travers l'installation des barrières de pluie ;
- Action 3 : Protection des sites érosifs.

(iii). Programme 2.3 : Réhabilitation /ouverture du réseau routier

Pour ce programme, le Ministère attend réhabiliter/ ouvrir le réseau routier bitumées qui se trouverai dans un état de délabrement et en terre en supprimant les bourbiers ainsi que les ouvrages de franchissement.

Comme actions phares, nous avons :

- Action 1 : Réhabilitation des routes bitumées sur l'étendue du territoire national ;
- Action 2 : Réhabilitation des routes en terre sur l'étendue du territoire national ;
- Action 3 : Réhabilitation des ouvrages de franchissement sur l'étendue du territoire national.

(iv). Programme 2.4 : Développement et modernisation du réseau routier

Pour ce programme, le Ministère attend de bitumer/moderniser ou construire le réseau routier en terre à travers le pays afin d'assurer l'intégration nationale et régionale

Comme actions phares, nous avons :

- Action 1 : Bitumage/modernisation ou construction des routes ;
- Action 2 : Construction/déploiement des ouvrages de franchissement selon les spécificités des provinces.

• **Axe 3 : GESTION DES VOIRIES URBAINES**

Les Voiries représentent une longueur totale de 10 298,06 km. Elles sont gérées et entretenus par l'Office des Voiries et Drainages (OVD).

Au niveau des voiries urbaines, le constat n'est pas vraiment meilleur. Certes, à Kinshasa, les voiries principales notamment les grands boulevards et avenues sont réhabilités ou en cours de réhabilitation, mais la praticabilité des voiries secondaires et tertiaires restent préoccupante. A l'intérieur du pays, plusieurs Chefs-Lieux des provinces issues du démembrement ne disposent pas des voiries bitumées.

Actuellement, sur un linéaire de 10 298,06 km du réseau de la voirie, 2 639,44 km sont revêtues et 7 658,62 Km sont en terre.

Dans les grandes villes du pays, un des problèmes apparus après la réhabilitation des voiries est qu'elles deviennent source d'insécurité car, une fois réhabilitées, elles présentent des caractéristiques souvent très peu compatibles avec la présence d'une forte densité de population (absence des dispositifs sécurisés de franchissement, largeur trop grande au regard de la vitesse pratiquée des véhicules).

Bien que l'étendue de la tâche de remise en état des voiries soit beaucoup plus limitée en termes de quantité, l'enjeu réside plus dans la qualité de son traitement afin de bien les intégrer dans le plan d'aménagement et d'urbanisation en respectant tous les usages de la ville et sans créer des coupures.

Le défi à relever est le bitumage des voiries urbaines (moderniser les voiries urbaines submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique) et d'assurer leur maintenance.

(i) Programme 3.1 : Entretien des voiries

Pour ce programme, le Ministère attend maintenir en état permanent de praticabilité des voiries réhabilitées ou modernisées, en assurant un entretien régulier.

Comme actions phares, nous avons :

- Action 1 : Entretien des voiries urbaines revêtues ;
- Action 2 : Entretien des voiries urbaines en terre dans les provinces.

(ii) Programme 3.2 : Réhabilitation des voiries

Pour ce programme, le Ministère attend réhabiliter les voiries urbaines dans les différentes villes du Pays.

Actions phares :

- Action 1 : Réhabilitation des voiries urbaines revêtues ;
- Action 2 : Réhabilitation des voiries urbaines en terre.

(iii) Programme 3.3 : Développement et modernisation des voiries

Pour ce programme, le Ministère attend construire et moderniser les voiries urbaines dans les différentes villes du Pays.

Actions phares :

- Action 1 : Construction et bitumage/modernisation des voiries urbaines ;
- Action 2 : Construction des ouvrages de franchissement sur les voiries urbaines ;
- Action 3 : Construction des ouvrages d'assainissement et de drainage.

(iv) Programme 3.4 : Protection des sites érosifs

Pour ce programme, le Ministère attend protéger les différents sites érosifs en luttant contre les érosions et la stabilisation des différents sites érosifs à travers les villes du pays.

Actions phares :

- Action : Stabilisation des sites érosifs.

• Axe 4 : GESTION DES PARC AUTOMOBILE ET IMMOBILIER PUBLIC

Les parcs immobilier et automobile public de l'Etat concernent la gestion de tous les édifices appartenant à l'Etat, son charroi automobile, son carburant et ses lubrifiants. Cette tâche revient légalement au Ministère des Infrastructures qui est le gestionnaire des biens immobiliers publics de l'Etat et l'intendant des biens mobiliers, du charroi automobile et des hydrocarbures de l'Etat.

Dans la pratique, cette fonction échappe aussi au contrôle du Ministère pour des raisons évoquées ci-dessus dans l'état lieux du cadre institutionnel concernant la loi 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics.

A ce jour, les statistiques de patrimoine du domaine public de l'Etat font état de 13.033 patrimoines du domaine public de l'Etat.

S'agissant du parc automobile de l'Etat, sa gestion se heurte aux problèmes spécifiques ci-après :

- La non maîtrise des données statistiques du charroi automobile de l'Etat, les hydrocarbures et lubrifiants, à cause de la décentralisation des crédits budgétaires y relatifs;
- La dégradation totale du Garage Central et des garages provinciaux du STA à travers le territoire national rendant difficile le suivi des travaux d'entretien et de réparation des véhicules de l'Etat, et par conséquent, la rationalisation du déclassement des véhicules de l'Etat.

Le défi est de mettre à la disposition des services de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état.

(i). Programme 4.1 : Gestion du parc automobile

Pour ce programme, le Ministère vise à *assurer un bon état de fonctionnement des véhicules de l'Etat.*

Actions phares :

- Action 1 : Dotation de parc automobile en matériels roulants ;
- Action 2 : Maintenance des matériels roulants.

(ii). Programme 4.2 : Gestion du parc immobilier public

Pour ce programme, le Ministère vise à mettre à disposition des bâtiments publics modernes et fonctionnels aux services administratifs.

Actions phares :

- Action 1 : Construction des édifices à usage public ;
- Action 2 : Réhabilitation des édifices à usage public ;
- Action 3 : Entretien des édifices à usage public.

(iii). Programme 4.3 : Gestion des hydrocarbures de l'État.

Pour ce programme, le Ministère vise à assurer la gestion rationnelle des hydrocarbures de l'Etat.

1.2.2. Développement rural

1.2.3. Transports

a. La situation et les défis

Avec une superficie de 2345409 km, la RDC est un pays semi enclavé ne disposant que de 37 km de littoral sur l'océan atlantique.

Le système de transport comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture, des charges dues à l'hétérogénéité de standard dans un même mode et/ou de l'inexistence des chenaux d'interconnexions. A cause du vieillissement et du manque d'entretien des infrastructures et d'équipements, le fonctionnement de l'ensemble du système accuse actuellement les défaillances.

Dans la plupart de provinces les infrastructures de transport connaissent une vétuste avancée ce qui traduit le délai d'acheminement trop long de personnes et des biens.

Le réseau routier national totalise 152 400 km réparti en routes d'intérêt national (58 129 km représentant 38 du réseau global), routes d'intérêt local (86 871 km soit 57 du total) et voiries urbaines(7400 km représentant 5).

Cependant, ce réseau reste essentiellement en terre, le réseau bitumé ne représentant qu'une très faible part de 2,3. Il intègre 3500 ouvrages de franchissement d'une longueur totale de 68 000 m.

La RDC dispose de 3 réseaux ferroviaires indépendants pour un total de 5 000 km, chacun géré par un opérateur public.

Une voirie de 366 km de long entre Matadi et Kinshasa relie les principaux ports du pays à la capital et aux sections navigables du fleuve Congo. Deux autres réseaux, l'un long de 3641km couvre la partie Sud Est du pays et l'autre 1026 km dans le Nord du pays.

Le transport maritime, fluvial et lacustre s'organise, d'une part le long du fleuve et de ses affluents (plus de 16238 km de voies navigables) et d'autre part autour de 3 principaux ports du pays ayant un accès à la mer (Matadi, Boma et Banana).

Du fait de mauvais état de l'essentiel du réseau routier Congolais (à peine 15), le transport aérien devient le moyen le plus fiable de liaison entre certaines régions. Le pays compte en effet un total de 270 aéroports et aérodromes publics et privés, dont seulement sont des aéroports internationaux.

Les services météorologiques sont assurés par la METTELSAT à travers 20 stations synoptiques, pour les réseaux de surface, 47 postes pluviométriques et une station climatologique et thermo pluviométrique.

L'effondrement des infrastructures de transport a engendré comme conséquence directe la réduction de la mobilité de personnes et de biens ainsi que celle de l'accès aux services de base.

Cette situation est due de manière générale par :

- La vétusté des infrastructures et équipements ainsi que l'incapacité à financer leur entretien et maintenance ;
- Le manque des ressources financières pour les investissements et l'exploitation ;
- Le non-paiement par l'Etat des subventions d'équilibre ou d'exploitation prévues au budget d'investissement ;
- La caducité de certaines dispositions de textes légaux et réglementaires du secteur et insuffisance ou non application des normes recommandées par les organisations internationales et régionales aux quelles la RDC a adhéré ;
- La crise permanente des sociétés commerciales (ex entreprises publiques) du secteur ayant comme principales causes la mauvaise gestion de celles-ci ;
- Le vieillissement et la sous qualification d'une bonne partie du personnel ; et
- La multiplicité des acteurs dans la gestion du secteur entrainant les disfonctionnements qui atténuent ou neutralisent l'effet catalyseur du secteur sur la compétitivité de l'économie nationale.

Par ailleurs, il sied de noter plusieurs défis à relever dans ce secteur dont les principaux sont :

- La modicité du budget de l'Etat alloué au secteur ;
- Absence 'études de faisabilité de majorité de projets pour attirer ou mobiliser les investissements privés ;
- Absence d'intégration harmonieuse de différents réseaux existants ;
- Textes légaux et réglementaires anachroniques ;
- Demande en transport des populations non satisfaite ;
- Dégradation avancée des infrastructures et des matériels de transport ;
- Services de mauvaise qualité à des prix excessifs ;
- Un système intermodal défaillant entrainant une multiplicité des ruptures des charges due l'absence des connexions appropriées ;
- Sureffectifs par rapport aux activités, vieillissement et sous-qualification d'une bonne partie du personnel ;
- Absence d'anticipation et de réactivité des structures chargées de gestion du Secteur ;
- Conventions internationales non ratifiées privant la RDC des avantages qui y découlent (Code CICOS, Conventions OMI, OACI... ;
- Manque de flotte maritime marchande nationale.

b. Les objectifs et stratégies

Les trois principaux objectifs stratégiques du système de transport de la RD Congo sont :

- 1) Favoriser l'Unité nationale et l'intégration régionale par la création et le renforcement de corridors de transport à l'échelle du pays et de la région ;

2) Développer et moderniser les infrastructures et services de transport durables fonctionnels en toute saison, et compétitifs pour les besoins du développement socioéconomique national ;

3) Contribuer à la création d'emplois avec la participation des femmes à tous les niveaux de responsabilité pour toutes les activités d'administration, de développement et d'exploitation de tous les modes de transport.

c. Les programmes à moyen terme.

- Axe 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur pour l'adaptation des cadres institutionnel et juridique au contexte actuel de la RDC et international
 - Programme : Amélioration de la gouvernance sectorielle pour la compétitivité de la R.D. CONGO
- Axe 2 : Garantie de l'adéquation entre les missions du secteur et les ressources mises à disposition pour son développement
 - Programme : Amélioration de la sécurité de tous les services de transport pour les usagers, les travailleurs et les riverains
- Axe 3: Augmentation de l'offre de transport (infrastructures et services) pour satisfaire les besoins des opérateurs de développement
 - Programme : Développement et modernisation des infrastructures et équipements de transport
- Axe 4 : Amélioration de la sécurité de tous les services de transport pour les usagers, les travailleurs et les riverains
 - Programme : Développement et modernisation des infrastructures et équipements de transport

d. Les effets attendus.

• Les indicateurs d'impacts

- Taux de satisfaction de la population desservie.
- Durée moyenne de rotation (de trains, de bus, navires, d'avions).
- Nombre de passagers transportés par autobus, autocars, bateaux, avions, trains.
- Tonnage de biens transportés par route, par chemins de fer, par voies d'eau et par voies aériennes.

• Les indicateurs de résultats

- Nombre du personnel technique formés et recyclés.
- Taux de mobilisation des recettes.
- Nombre d'équipements (autobus, autocars, bateaux, avions, trains, locomotives) acquis, entretenus.
- Nombre de kilomètres (de chemins de fer, de routes, de pistes, de cours d'eau) construits, réhabilités et balisés.

• Les indicateurs de réalisations

- Nombre du personnel technique formés et recyclés.
- Nombre de pistes, de ports, gares et parking construits, réhabilités et opérationnels.
- Kilomètres de voies ferrées, de routes, de pistes de cours d'eau réhabilités et balisés.

1.2.4. Electricité

a. La situation et les défis

Le Ministère des Ressources Hydrauliques et d'électricité a pour mission d'élaborer la politique de l'énergie sous toutes ses formes notamment la stratégie de l'énergie, la mise en place du Plan Directeur de l'Electricité et des mécanismes de régulation, d'assurer le développement de potentiel de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité ainsi que des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques.

L'accès à l'énergie électrique et à l'eau potable sont des indicateurs importants à la fois pour l'installation des entreprises, mais également pour le bien-être des populations. Les niveaux actuels de ces indicateurs ne sont pas encore satisfaisants pour le pays.

En effet, le profil énergétique de la RDC démontre qu'elle regorge de ressources énergétiques naturelles abondantes et variées, non encore totalement inventoriées. Les ressources énergétiques du pays sont notamment : le rayonnement solaire, le vent, la biomasse, le pétrole brut, l'uranium, la tourbe, le gaz naturel, le charbon et la géothermie et principalement l'hydroélectricité, dont la puissance exploitable est estimée à plus de 100.000 MW dont (44.000 MW) au seul site d'Inga. La puissance électrique installée ne représente que 2,5% de ce potentiel hydraulique soit 2.520 MW dans l'ensemble du pays dont près de la moitié est gaspillée suite notamment au manque de maintenance et à la vétusté d'équipements.

La consommation finale d'énergies est caractérisée, d'une part, par une prédominance de la biomasse-énergie traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) qui représente en moyenne 95% en énergie, soit 20.565 kilo-tonne-équivalent-pétrole (ktep) sur une consommation totale de 22.047 ktep et, par un accès limité de la population aux énergies modernes particulièrement à l'électricité.

Selon les études sur les moteurs de la déforestation, le bois-énergie est un des facteurs directs majeurs de la déforestation et de la dégradation de forêts avec l'agriculture sur brûlis et l'exploitation du bois. En dépit de cet important potentiel énergétique et de sa position entourée de trois pools énergétiques d'Afrique, le taux d'accès de la population à l'électricité se situe à 15,2% contre une moyenne africaine de 30%.

Eu égard à ce qui précède, plusieurs défis devaient être relevés à travers la mise en œuvre du PNSD 2019-2023. Il s'agit de : (i) mise en œuvre de principales réformes qui concernent la restructuration des entreprises publiques du secteur ; (ii) adoption d'une politique énergétique pour formaliser la filière bois énergie ; (iii) sensibilisation de la population sur la réduction de la consommation de bois et de charbon ; et (iv) développement des énergies alternatives pour amorcer la transition en la matière.

b. Les objectifs et stratégies

Dans le **domaine de l'électricité**, le Gouvernement entend assurer une plus grande accessibilité de firmes, de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable. Ce qui devait augmenter la puissance disponible de plus de 600 MW, afin de relever le taux de desserte électrique estimé de 18% à 70% à fin 2027. Pour ce faire, plusieurs objectifs ont été assignés à ce secteur

- Objectif Stratégique 1 : Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux ;
- Objectif Stratégique 2 : Transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise ;
- Objectif Stratégique 3 : Développer l'interconnexion sous régionale pour faciliter l'exportation d'électricité ;
- Objectif Stratégique 4 : Favoriser l'exploitation du gaz et de toutes les sources de l'énergie renouvelable.

c. Les programmes à moyen terme

Les moyens d'actions envisagés pour atteindre les objectifs fixés ci-dessus sont décrits au niveau de quelques programmes repris dans trois axes stratégiques. Il s'agit de :

- **Axe 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES**

- *Programme 1.1 Gérance des Ressources*

Concernant ce programme, il est prévu autant des formations (53) dans les deux sous-secteurs sous tutelle du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, à savoir : l'Electricité et l'Eau Potable.

Sous-Programme 1.1.1 : Gestion des Ressources Humaines

En terme de gestion des ressources humaines, il est indispensable que le capital humain soit à l'avant plan dans le secteur des Ressources Hydraulique et Electricité car sans les hommes, rien ne peut avancer. Dans ce souci, le secteur a prévu une dizaine de formations.

Sous-Programme 1.1.2 : Gestion des Ressources Matérielles et Financières

Pour ce sous-programme, les appuis, les acquisitions et la réhabilitation des bâtiments administratifs ont été pris en compte en termes de 12 actions.

- *Programme 1.2 Gestion Stratégique du Secteur*

Etant donné que le secteur des ressources Hydrauliques et Electricité est un secteur qui touche au quotidien des citoyens, il est projeté dans ce Programme (30) actions reprises dans ces deux sous-programmes repris dans les sous-programmes suivants.

Sous-Programme 1.2.1 : Planification et Programmation

Ce sous-programme retient dans son actif (27) actions en terme de documents stratégiques du secteur dont (1) les révisions du PAP-CDMT, du Plan Quinquennal du Secteur, (2) l'élaboration du document de Politique sectorielle, (3) le plaidoyer pour l'endossement de la Politique de l'eau, (4) l'élaboration du plan d'investissement du Secteur, (5) la vulgarisation du cadre structurel du sous-secteur de l'Eau , (6) la vulgarisation des mesures d'application de la loi n°14/011 relative à l'Electricité ainsi que d'autres actions.

Sous –Programme 1.2.2 : Gestion de la Coopération et du Partenariat

Dans ce sous-programme de Gestion de la Coopération et du Partenariat, trois actions ont été envisagées dont le développement de la politique nationale en matière de l'Energie avec les autres politiques des pays voisins, l'harmonisation de la politique énergétique de la région

d'Afrique suivant l'approche transfrontalière ainsi que le développement bilatéral et multilatéral dans le secteur de l'Énergie.

- **AXE 2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES**

- *Programme 2.1 : Réglementation du Secteur*

Etant donné que le secteur subit une réforme majeure dans son fonctionnement suivant la Loi 4/011 relative à l'Électricité, il est aisé d'en faire remarquer dans les différentes actions reprises dans ce programme lié à la réglementation du secteur.

Sous-programme 2.1.1 : Réforme Institutionnelle du Secteur Énergie

Différentes actions sont alignées partant de la mise en place d'un fonds National de l'Électricité, la restructuration de la SNEL en terme de décentralisation, ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence de Régulation de l'Électricité en sigle (ARE) et de l'Agence Nationale des Services Énergétiques en milieux périurbain et Rural en sigle (ANSER)

Sous-programme 2.1.2 : Normalisation du Secteur

En collaboration avec le Ministère de l'industrie qui s'occupe de la normalisation, certaines actions ont été prises en compte, à savoir l'élaboration des normes sur : (1) l'Électricité, (2) les Énergie Renouvelables et (3) les Combustibles autres que Les Hydrocarbures.

Sous-programme 2.1.3 : Appui et Suivi des opérateurs du Secteur Énergie

Partant de la promulgation de la loi 14/ 011 libéralisant le secteur de l'Électricité, l'encadrement des opérateurs publics comme privés s'avère indispensable. En cela six actions ont été envisagées dans le domaine d'électricité, des Énergies Renouvelables et les Combustibles.

- *Programme 2.2 : Amélioration de la Desserte en Énergie Électrique*

Toutes les réflexions qui pourraient contribuer à l'avancement du secteur de l'énergie a comme aboutissement l'amélioration de la desserte de celui-ci. C'est dans cette perspective que les sous-programmes ci-après ont été alimentés par les actions rendant possible le contenu de ce programme.

Sous-Programme 2.2.1 : Développement des unités de production de l'Énergie Électrique

La production de l'énergie électrique étant le maillon de base de la chaîne d'alimentation électrique, il a été constaté une faible attention de la part de l'institution budgétaire au cours du quinquennat écoulé, il est apparu important de revenir avec mêmes projets passés.

Sous-programme 2.2.2 : Développement du réseau de transport de l'Énergie Électrique

Même que le maillon de production, le réseau de transport n'a pas donné les résultats escomptés, les projets passés () ont été réaffectés pour ce quinquennat.

Sous-programme 2.2.3 : Développement du réseau de distribution de l'Énergie Électrique

Dans le réseau de distribution où l'on constate une disparité énorme en terme de quantité d'énergie électrique perdue, un accent particulier a été mis à ce maillon pour résorber ce déficit en terme des actions projetées.

1.2.5. Eau potable

a. La situation et les défis

En ce qui concerne le sous-secteur de l'eau potable, depuis le lancement du DSCR I, il y a eu un effort de mobilisation de ressources pour le secteur et l'amorce de la mise en place des réformes institutionnelles et juridiques indispensables pour le développement durable du secteur. Cependant, le sous-secteur de l'eau potable en milieu rural n'a pas bénéficié de la même attention au niveau d'investissements consentis par rapport au milieu urbain.

A cet effet, le défi majeur du sous-secteur reste la mise en place des principales réformes conformément à la Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, et la restructuration de l'entreprise publique du secteur, en l'occurrence la REGIDESO. Ceci permettra de valoriser et d'optimiser la gestion de cette entreprise et d'assurer sa stabilisation et son redressement à court, moyen et long termes en prenant en compte la réforme de l'administration relative à la décentralisation.

b. Les objectifs et stratégies

En rapport avec le sous-secteur de l'eau potable, l'objectif principal du Gouvernement est d'améliorer l'accès de populations à l'eau potable. Dans ce cadre, plusieurs objectifs sont assignés à ce sous-secteur dans le PNSD 2023-2027, à savoir :

- Objectif Stratégique 1 : Renforcer la réglementation du secteur, pour le rendre accessible aux privés ;
- Objectif Stratégique 2 : Développer les centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations du pays.

c. Les programmes à moyen terme

• AXE : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

○ *Programme 1.1 : Réglementation du secteur de l'Eau Potable*

Contrairement au secteur de l'Electricité qui a pris une avance significative en terme de réglementation, le secteur de l'Eau Potable accuse un retard. C'est dans ce souci qu'en 2015, une loi a été promulguée pour réglementer ce secteur, bien que ses mesures d'applications ne sont pas encore mises en chantier réellement pour son application. C'est ainsi que les différentes actions ont été programmées dans les sous-programmes repris ci-après.

Sous-programme 1.1.1 : Réforme institutionnelle du Secteur de l'Eau Potable

Deux actions importantes ont été envisagées pour canaliser cette réforme institutionnelle, à savoir : (1) la restructuration de la REGIDESO ainsi que (2) la Mise en place de l'autorité de l'eau à l'instar d'ARE pour l'électricité.

Sous-Programme 1.1.2 : Normalisation du Secteur de l'Eau

Comme exprimé dans le secteur de l'électricité, en collaboration avec le Ministère de l'Industrie, une action est projetée sur l'élaboration des normes dans ce secteur de l'eau.

Sous-Programme 1.1.3 : Appui et Suivi des opérateurs du Secteur de l'Eau

Partant de la libéralisation du secteur de l'eau suivant la Loi 15/023 relative à l'eau, il est indispensable que les opérateurs de ce secteur soient encadrés et suivis car qui ne suit rien ne poursuit rien. Pour ce, trois actions sont envisagées.

○ **Programme 1.2 : Amélioration de la desserte en Eau Potable**

Dans ce programme, un nombre considérable des projets sont prises en compte pour satisfaire la population en eau potable, les sous-programmes qui suivent en sont l'illustration.

Sous-Programme 1.2.1 : Création des nouveaux centres de production de l'Eau Potable

Bien que certains projets ont été exécutés dans le quinquennat passé, mais ce Sous-Programme n'a pas reçu une attention soutenue comme envisagé. Cette fois, Il est repris beaucoup de projets en terme de création des nouveaux centres de production dont () pour desservir les différentes agglomérations du pays.

Sous-Programme 1.2.2 : Réhabilitation des centres existants de production d'Eau Potable

Même pour ce sous-programme qui n'avait pas eu une avancée considérable dans l'exercice quinquennal passé, a bénéficié cette fois de beaucoup d'actions reconduites et d'autres ajoutées.

Sous-Programme 1.2.3 : Appui à l'exploitation d'Eau Potable.

Ce sous- programme donne accès à la formation des agents affectés dans l'entreprise pour renforcer le capital humain. En cela, deux projets sont retenus dont : (1) le renforcement des capacités humaines et (2) Acquisitions (autres/ Regideso)

1.2.6. Aménagement du territoire

a. La situation et les défis

La vision du gouvernement est que le territoire national ne puisse pas être excentré et que le secteur de l'aménagement du territoire apporte le développement territorial en termes des infrastructures, de préservation de l'environnement, des activités des hommes ainsi que de l'affectation et de l'utilisation optimale de l'espace physique. L'absence d'un cadre de concertation approprié sur l'aménagement du territoire ; de la méconnaissance du rôle de l'aménagement du territoire et le manque des plans provinciaux et locaux de l'aménagement du territoire, etc.

Les défis majeurs de l'aménagement du territoire portent sur : (i) avoir un cadre de concertation approprié sur l'aménagement du territoire ou conseil national d'aménagement du territoire ; (ii) la reconnaissance du rôle de l'aménagement du territoire ; (iii) Avoir des plans provinciaux de l'aménagement du territoire ; (iv) Equiper toutes les provinces des infrastructures et d'équipements socio structurants de base ; (v) Avoir des outils de planification spatiale ; et (vi) l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire.

b. Les objectifs et stratégies

La politique d'aménagement du territoire se conduit sur trois axes stratégiques qui sont : (i) le renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) Aménagement du Territoire ; et (iii) Rénovation de la ville. En effet, le renforcement des capacités institutionnelles permet au ministère d'une part,

de consolider ses capacités en termes d'administration et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, et d'autre part, d'améliorer son cadre de travail par la construction des structures administratives et l'acquisition des équipements.

Cependant, de l'Aménagement du territoire vise à renforcer la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, au travers de l'élaboration et l'application des documents d'aménagement et gérer rationnellement les ressources naturelles.

S'agissant de la Rénovation de la ville, il sied de rappeler, un plan d'aménagement du territoire et d'implantation d'infrastructures d'équipements socioéconomiques à l'échelle nationale sur financement de la Banque Mondiale, intitulé « KIN ELENDA et Zones Économiques Spéciales de MALUKU » sont opérationnels. Ainsi, les deux grands projets consiste à la rénovation de la ville, et est aussi une stratégie ultime de planification spatiale intersectorielle, appelée à assurer l'aménagement intégré du territoire national, la protection des écosystèmes naturels et de la biodiversité, la gestion rationnelle des ressources naturelles, le Schéma National de l'aménagement du territoire « SNAT » représente l'enjeu majeur du secteur de l'aménagement du territoire.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement, le Gouvernement se propose de mener un ensemble d'actions pour garantir un bon aménagement du territoire national, pour en réduire le manque de centralité et désenclaver ainsi les zones de production ou d'habitation, ce qui donnera aux populations l'occasion d'occuper des habitations dignes, et aux activités économiques, les moyens adéquats de production, de transports et de communication, pour ce faire, les stratégies envisagées devront permettre de :

Objectif 1, Renforcement des capacités institutionnelles consiste à : (i) Gérer les ressources ; et (ii) : Assurer la gestion stratégique

Objectif 2, Aménagement du Territoire dispose deux programmes notamment à savoir : (i) Elaborer la politique nationale d'aménagement du territoire ; et (ii) Gérer rationnellement les ressources naturelles ;

Objectif 3, Rénovation de la ville se décline à deux programmes à savoir : (i) Améliorer les espaces urbains ; et (ii) Elaborer les plans de rénovation et de modernisation des villes existantes.

1.2.7. Affaires foncières

Le secteur foncier et immobilier est engagé dans un processus de réforme qui consiste à revisiter ce qui a été fait tout en capitalisant la bonne pratique en vue d'améliorer sa gouvernance et espérer à un résultat qui satisfasse toute la communauté qui utilise le foncier. C'est ainsi qu'une structure appelée CONAREF a été mise en place avec une méthodologie participative et inclusive et a mis en place un comité politique et technique de pilotage qui a abouti à l'adoption et la validation au niveau de parties prenantes ainsi qu'au niveau du Conseil de Ministres, du document de la politique Nationale du foncier ainsi que de l'avant-projet de loi modifiant certaine articles de la loi du 20 juillet 1973 transmis au parlement pour être voté et promulgué par le président de la République. Ce document une fois promulgué mettra en place un cadre juridique accepté par tous et permettra au Ministère des Affaires Foncières de réduire sensiblement le taux des conflits fonciers et immobiliers et la maximisation des recettes dues au Trésor.

1. Au plan juridique et institutionnel, la situation de la gouvernance foncière a été caractérisée par : i) son anachronisme au regard d'un certain nombre de choix découlant de la Constitution du 18 février 2006 ; ii) la dichotomie observée entre le régime foncier et les articulations des réformes législatives récentes sur le statut et la place des systèmes traditionnels ; iii) la controverse autour du principe de la domanialité, auquel il est reproché de n'avoir pas réussi à sécuriser le patrimoine foncier et immobilier de l'État ; iv) des vides juridiques laissés, qui ont renforcé le climat d'insécurité foncière, surtout dans les zones rurales ; v) une énumération limitative des droits réels anachroniques au regard des autres secteurs connexes ; vi) l'existence d'un contexte institutionnel de gestion des terres dysfonctionnel à bien des égards ; vii) une administration foncière fortement centralisée et en déphasage avec les évolutions enregistrées en matière de décentralisation et d'organisation des services publics ; viii) les aspects intersectoriels et transversaux du foncier, peu ou mal maîtrisés et ix) un développement urbain insuffisamment planifié et très complexe.
2. Le contexte politique et socio-culturel est marqué par : i) des injustices sociales héritées des régimes fonciers antérieurs, faisant persister des tensions sociales potentiellement explosives ; ii) des incidences sociales perverses découlant des mesures de la zaïrianisation des terres et des projets fonciers d'envergure ; iii) la prédominance des pratiques coutumières et procédures de fait en marge de la loi ; iv) des situations de dénis et de restriction d'accès à la terre à l'égard de certains groupes sociaux renforçant leur vulnérabilité ; v) des incidences foncières négative de tous les types des mouvements migratoires et vi) un régime foncier marqué par des déficits en matière de participation publique aux processus décisionnels.
3. Sur le plan économique, il est déploré : i) des choix politiques courageux certes, mais qui ont réduit l'attractivité des terres congolaises pour les investissements responsables et durables ; ii) l'application d'un régime fiscal inadéquat et quasiment dysfonctionnel et iii) la spéculation sur les terres rurales ayant favorisé l'accaparement privatif des terres et une évasion fiscale à grande échelle.
4. Sur le plan environnemental, il est observé un contexte de gouvernance foncière qui ignore les principaux défis environnementaux ainsi que l'émergence de nouveaux processus environnementaux, en rupture avec les articulations du régime foncier actuel.

a. La situation et les défis

La vision du gouvernement est de faire en sorte que le domaine foncier soit positionné comme un des secteurs porteurs de croissance et de diversification. De tout le temps, l'existence de l'homme est liée à la terre, de ce qui sort de la terre, qui est aussi source de développement à travers son exceptionnel biodiversité (flore, faune, relief, paysages), sa population et sa culture. En République Démocratique du Congo, point n'est besoin de démontrer par des grandes théories, ce que représente la terre sur le plan social, économique et ses répercussions sur le plan politique. Cependant, le secteur est très convoité et tout le monde se dispute pour avoir des lopins des terres soit, pour l'agriculture, soit pour le lotissement, soit pour plusieurs autres raisons. D'où une forte demande d'accès au foncier conditionné par l'acquisition des titres des propriétés sécurisées. Par ailleurs, il existe un paradoxe entre l'objectif qui s'est assigné le législateur et le résultat obtenu à ce jour. Outre la multiplicité des plusieurs cadastres (minier, forestier, agricole...) et d'autres raisons de certains conflits fonciers et immobiliers qu'il faudra résorber par une mise en place de l'autorité du cadastre qui devra être géré par le Ministère des Affaires Foncières.

Le sol qui devait être un enjeu de paix se trouve contre toute attente celui des conflits récurrents qui ont atteint un niveau très inquiétant. Selon une certaine opinion, près de 80% des procès pendant devant les cours et Tribunaux sont fonciers et immobiliers. Sans oublier les conflits inter-ethniques récurrents comme à Mai-Ndombe, Kwamouth, à ITURI, au Bas-Uélé et Haut-

Uélé, (phénomène MBORORO), au Kasai... La gestion foncière est un atout majeur pour l'équilibre social. Si elle n'est pas mieux gérée, son impact négatif peut influencer aussi négativement sur le processus du développement de la République. En effet, la terre, mieux le sol Congolais est régi par la loi n°73-021 du 20 Juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980 et ses mesures d'exécution, et dont le draft de la réforme et de la politique nationale du foncier a déjà été adopté au conseil des Ministres, ainsi que le projet de loi modifiant la loi foncière et transmis à la commission de loi de l'Assemblée Nationale pour vote.

Les défis majeurs du secteur foncier portent sur : (i) l'amélioration de la gouvernance foncière; (ii) la production des statistiques ; (iii) l'actualisation des textes réglementaires ; (iv) le renforcement de capacité des Agents et cadres ainsi que l'organisation et la réglementation des agences de courtages et des associations des géomètres ; (v) Vulgarisation de loi foncière réformée ainsi que la politique nationale du foncier; (vi) l'accès du genre au foncier ; (vii) (l'incitation du partenariat public-privé (PPP) ; (viii) Attraction des bailleurs dans le domaine foncier. (ix) La numérisation du cadastre, (x) l'acquisition des matériels spécifiques pour la modernisation du secteur foncier (drones, GPS, théodolites, télédétection ...) (xi) La mise en jour des plans cadastraux, (xii) l'acquisition de logiciel spécifique du cadastre et d'équipes informatiques du bureau et divers ; (xiii) Construction des bâtiments pour les services fonciers et les écoles nationales du cadastre foncier et des Titres immobiliers...

b. Les objectifs et stratégies

2.1. Axes et orientations stratégiques et programmatiques

La politique foncière nationale sera mise en œuvre sous les cinq axes stratégiques suivants :

- i. Amélioration du système de tenure des terres ;
- ii. Renforcement des capacités de l'administration foncière, décentralisation technique et coordination intersectorielle ; i
- iii. Sauvegardes sociales et gouvernance foncière ;
- iv. Attractivité et productivité des terres et
- v. Sauvegardes environnementales et durabilité.

2.1.1. Axe Stratégique 1 : Amélioration du système de tenure des terres

Programme 1 : Cadre juridique et sécurisation foncière

A. Objectif spécifique

Amélioration de la tenure des terres, en termes de reconnaissance, de certification et de transfert des droits fonciers et immobiliers, urbains et ruraux, au profit de l'État, des provinces et des entités territoriales décentralisées, des autres personnes morales de droit public, des personnes physiques et morales de droit privé de nationalité congolaise ou étrangère, des communautés locales et de tous les groupes sociaux défavorisés composant la nation congolaise.

B. Action prioritaire

Conformément à la Constitution et en cohérence notamment avec les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des terres, des pêches et des forêts, le Cadre et Lignes Directrices de l'Union Africaine sur les Politiques Foncières en Afrique et la Charte Africaine des Droits de

l'Homme et des Peuples, l'État s'engage à adopter un cadre légal cohérent, mieux assorti aux impératifs économiques est adapté aux contextes socio-culturels locaux. A cet effet il faudra :

- Sécuriser tous les droits fonciers légitimes reconnus par les systèmes sociaux et fondés sur les politiques, les lois écrites, les coutumes et les pratiques;
- Circonscrire le champ d'application du droit foncier et immobilier national ;
- Mieux organiser le dispositif de reconnaissance des droits fonciers et immobiliers au profit de toutes les composantes de la Nation Congolaise et de toutes les autres parties prenantes intéressées ;
- Renforcer la sécurité des droits fonciers et immobiliers reconnus et de leurs transferts par un système de certification mieux articulé et simplifié ;
- Clarifier toutes les formes de tenure sociale et mieux articuler droit foncier national, diversités culturelles et historiques et gestion des territoires ;
- Apporter une réponse nationale appropriée aux situations de dénis des droits fonciers à l'égard de certains groupes sociaux, dont les peuples autochtones pygmées, les femmes et les enfants ;
- Clarifier et sécuriser les droits fonciers et immobiliers de l'État à la fois sur son domaine public et sur son domaine privé, y compris ceux des autres personnes de droit public ;
- Préciser les fonctions régaliennes de l'État et ses prérogatives de puissance publique dans le système de gouvernance foncière en général et dans la sécurité de la tenure foncière en particulier ;
- Requalifier le concept de droits réels et intégrer les évolutions juridiques enregistrées en la matière, qui découlent à la fois du droit comparé et des réformes législatives sectorielles intervenues dans le pays ;
- Sécuriser les patrimoines fonciers et immobiliers des personnes physiques et morales de droit privé.

C. Orientations stratégiques

Orientation 1 : Améliorer le dispositif de reconnaissance des droits fonciers et immobiliers Les pouvoirs publics, à tous les niveaux de gouvernance, poursuivront l'orientation de l'amélioration du dispositif de reconnaissance des droits fonciers et immobiliers, sur le fondement des lignes directrices suivantes :

Ligne directrice 1 : Des titulaires des droits fonciers et immobiliers, la nature et l'étendue de leurs droits Les titulaires des droits fonciers et immobiliers qu'il s'agit de reconnaître sont :

- L'Etat, les provinces et les entités territoriales décentralisées ;
- Les services publics personnalisés
- Les communautés locales ;
- Les peuples autochtones ;
- Les femmes et les jeunes ;
- Les personnes physiques, de nationalité congolaise ou étrangère ;
- Les autres personnes morales de droit public;
- Les personnes morales de droit privé congolaises ou étrangères.

La nature et l'étendue de ces droits pour chacune de ces catégories seront précisées par la loi, conformément aux orientations stratégiques de la présente politique.

Ligne directrice 2 : De la reconnaissance des droits fonciers légitimes La reconnaissance des droits fonciers légitimes et des droits immobiliers est un acte par lequel l'État atteste l'existence juridique de la tenure d'une terre ou d'un immeuble et l'érige en un intérêt juridiquement protégé. La reconnaissance a une portée générale et abstraite. Pour reconnaître les droits fonciers, l'État s'engage à considérer notamment des situations de fait déjà existantes, bénéficiant d'une adhésion sociale avérée, qui en fonde la légitimité. La reconnaissance permet de concilier ces situations de légitimité sociale avec la légalité issue de l'ordre juridique construit et imposé par l'État. Elle confère à la fois le statut de « droits réels » et la protection juridique correspondante.

Ligne directrice 3 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers et immobiliers de l'État Le contexte spécifique de spoliation et de prédation des biens fonciers et immobiliers de l'État observés dans le pays incite à réorganiser la domanialité, en conformité avec les dispositions constitutionnelles en la matière.

Ligne directrice 4 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers collectifs des communautés locales.

Ligne directrice 5 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers individuels sur les terres des communautés locales.

Ligne directrice 6 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers des peuples autochtones pygmées.

Ligne directrice 7 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers et immobiliers des femmes, des jeunes et des enfants.

Ligne directrice 8 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers et immobiliers des f.i.

Ligne directrice 9 : De la reconnaissance et de la portée des droits fonciers et immobiliers reconnus aux personnes physiques.

Orientation 2 : Renforcer la sécurité des droits fonciers et immobiliers reconnus au moyen d'un système de certification mieux articulé et simplifié. Les lignes directrices ci-après serviront de repères aux institutions nationales, provinciales et locales pour renforcer la sécurité de la tenure des terres et des immeubles :

Ligne directrice 1 : De la certification des droits fonciers et immobiliers reconnus.

Ligne directrice 2 : De la certification des droits sur les terres et les immeubles affectés au domaine public de l'État, de la province, de l'entité territoriale décentralisée et de toute autre personne de droit public.

Ligne directrice 3 : De la gestion des terres et immeubles affectés au domaine public de l'État, de la province, de l'entité territoriale décentralisée et de toute autre personne de droit public.

Ligne directrice 4 : De la certification de la tenure foncière collective des communautés locales.

Orientation 3 : Renforcer la sécurité des transferts des droits fonciers et immobiliers. Ligne directrice : De la certification des transferts des droits fonciers et immobiliers. Outre leur

reconnaissance et leur certification, les droits réels, fonciers et immobiliers, ont vocation à être organisés quant à leur transférabilité, aussi bien entre vifs que pour cause de mort. A cet effet, l'État s'engage à mettre en place, à travers la loi, des conditions plus souples et des procédures et délais allégés, mais fiables, pour assurer une passation sereine, d'une main à une autre, des droits réels, fonciers et immobiliers, reconnus et/ou certifiés. Les modalités de certification des transferts entre vifs ou pour cause de mort, seront déterminées par la loi, en distinguant selon qu'elles s'appliquent sur les terres urbaines ou sur les terres rurales et dans le respect des orientations de la présente politique.

Orientation 4 : Renforcer les fonctions régaliennes de l'État et ses prérogatives de puissance publique dans le dispositif de sécurisation foncière. Ligne directrice : De la clarification des fonctions et prérogatives de l'État dans la sécurité de la tenure Conformément à l'article 9 de la Constitution et au droit international en la matière, et plus spécialement à la Résolution 1803 (XVII) de Assemblée générale adoptée en date du 14 décembre 1962 sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, telle qu'elle a été ajustée au fur à mesure par d'autres instruments internationaux adoptés dans le cadre des Nations Unies et au sein de l'Union Africaine, dont la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples précitée, l'Etat exerce la souveraineté permanente sur les terres et les autres richesses ou ressources naturelles que renferme le territoire national, assiette de sa souveraineté.

Orientation 5 : Requalifier le concept de droit réel et intégrer les évolutions juridiques enregistrées en la matière.

Ligne directrice : De la rationalisation du concept de droit réel.

Programme 2 : Engagements internationaux souscrits et leur domestication

A. Objectifs spécifiques

- Assurer la cohérence des politiques et cadres législatifs et réglementaires nationaux en matière foncière avec les engagements régionaux et internationaux souscrits par le pays ;
- Ancrer socialement les accords en matière de coopération régionale.

B. Actions prioritaires

Réévaluer certains engagements internationaux et régionaux pris par le pays et ayant des incidences négatives sur les droits fonciers et immobiliers des nationaux. A l'horizon 2024, tous les accords internationaux et régionaux à incidence foncière sont réévalués et des orientations d'aide à la décision sont proposées au Gouvernement pour des actions concrètes.

C. Orientations stratégiques.

Ligne directrice : De la revue des engagements internationaux et régionaux Le Gouvernement est engagé à réaliser une revue de tous les engagements régionaux et internationaux qui peuvent présenter des liens avec les questions de gouvernance foncière, en vue de se donner des bases d'actions pour l'adoption des mesures législatives, réglementaires et institutionnelles qui assurent la conformité du pays à ces engagements. Les engagements d'intégration régionale qui consacrent l'égalité de traitement avec les populations congolaises au profit des étrangers qui abusent des avantages que leur confèrent les traités et accords internationaux devraient être dénoncés en vue de cas échéant pour obtenir leur modification. Le Gouvernement s'engage à consulter systématiquement les autorités locales et traditionnelles, les confessions religieuses, les

organisations de la société civile, et de toutes les autres parties prenantes intéressées, lors de la négociation d'accords régionaux ayant une incidence foncière, de manière à prendre en compte les intérêts nationaux clairement exprimés dans la conclusion de ces accords.

Axe Stratégique 2 : Décentralisation technique des services fonciers, renforcement des capacités de l'administration foncière, décentralisation technique et coordination intersectorielle.

Programme 3 : Renforcement des capacités de l'administration foncière

Objectifs spécifiques

Renforcer les connaissances et les capacités de l'administration foncière à tous les niveaux, en vue de la rendre effective, efficace, plus performante et redevable

A. Actions prioritaires

- Mettre en place un système d'administration foncière numérisé. D'ici à 2050, toutes les terres congolaises, urbaines et rurales, sont numériquement maîtrisées.
- Consacrer et promouvoir un droit à l'information foncière. D'ici à 2025, le droit du public à l'information est amélioré et devient effectif.

B. Orientations stratégiques

Ligne directrice 1 : *Du renforcement des capacités des services fonciers.* L'engagement de l'État ici est de garantir la création et/ou le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles des services fonciers, à tous les échelons, afin qu'ils soient en mesure de développer et de rendre des services fonciers de proximité performants. L'enjeu est de rapprocher les usagers des services publics fonciers et de faire en sorte que les services fournis restent de bonne qualité et répondent aux standards minima d'une gestion foncière transparente et performante, axée sur les résultats.

Ligne directrice 2 : *De la numérisation de la gestion foncière.* Il s'agit ici de tirer le meilleur parti des extraordinaires opportunités des nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de gestion foncière, l'État engagera résolument un processus de numérisation des données foncières, en ayant une approche pilote. Il s'agira aussi de mettre ces technologies à contribution notamment par la création d'un dispositif de réseautage informatique pour relier et consolider les données foncières générées et gérées par les services fonciers avec celles qui relèvent de l'aménagement du territoire et des finances ; et ce, à tous les niveaux.

Ligne directrice 3 : *De la promotion du droit à l'information foncière.* Les informations foncières détenues par les administrations publiques et les collectivités locales sont importantes pour la sécurité des citoyens. Elles doivent être ouvertes au public, avec indication de celles appelées à rester confidentielles. Cela implique notamment d'améliorer les capacités et compétences en matière de gestion et sécurisation des archives foncières informatisées. A cet égard, la formation continue du personnel ainsi que leur rémunération régulière et décente est indispensable.

Programme 4 : Décentralisation des services fonciers

A. Objectif spécifique : Réformer l'administration foncière de manière, d'une part, à mieux articuler la gouvernance des terres et la décentralisation politique, administrative, territoriale et technique et, d'autre part, à assurer au mieux la coordination intersectorielle et la collaboration institutionnelle et technique dans les interventions ayant une incidence sur le foncier.

B. Actions prioritaires

- a. Répartir les fonctions et les compétences foncières ainsi que les ressources d'origine foncière entre les trois niveaux de gouvernance (centrale, provinciale et locale). Dans le

cadre de la loi envisagée et dans les délais de sa production, à l'horizon 2024, la question de la répartition des fonctions, des compétences et des ressources est légalement réglée.

- b. Elaborer, en harmonie avec les plans provinciaux d'aménagement du territoire, des stratégies provinciales d'intervention foncière. D'ici 2025, les 26 provinces ont élaboré et mettent en œuvre leurs stratégies d'intervention foncière
- c. Institutionnaliser le modèle du domaine de la tenure sociale comme mécanisme de collecte et de conservation des données foncières en milieu rural (STDM). D'ici 2030, le STDM est opérationnel dans toutes les entités territoriales décentralisées des 26 provinces de la RDC
- d. Responsabiliser, former et équiper les nouvelles structures locales de gestion foncière. D'ici à 2050, les services fonciers des 26 provinces ont été renforcées à la fois par la formation et l'équipement nécessaire et répondent efficacement aux demandes qui s'adressent à elles en matière de sécurisation foncière, tant en milieux urbains que ruraux.

C. Orientations stratégiques :

En vue de la réforme de l'administration foncière, les lignes directrices suivantes devront guider l'action des organes délibérants, des gouvernements et de leurs administrations et de toutes les autres parties prenantes, à tous les niveaux de gouvernance :

Ligne directrice 1 : De la répartition rationnelle des fonctions, compétences et ressources d'origine foncière. L'État s'engage à faire évoluer la déconcentration de la gestion des terres actuelle vers une véritable décentralisation des compétences foncières, notamment en matière de certification des droits fonciers et/immobiliers, des transferts y afférents et de conservation des archives. En conséquence, les fonctions, les responsabilités institutionnelles et techniques, les compétences et les pouvoirs en matière foncière ainsi que les ressources d'origine foncière seront réparties entre les trois échelons de la gouvernance foncière (central, provincial et local), conformément à la Constitution et aux lois d'appui à l'autonomie des provinces et des entités territoriales décentralisées.

Ligne directrice 2 : De la reconfiguration des circonscriptions foncières et la mise en place des services fonciers communautaires. La déconcentration de la gestion foncière est maintenue pour ne couvrir que les seuls aspects relatifs au contrôle de conformité, au suivi et évaluation de la mise en œuvre des fonctions et compétences provinciales et locales ou à la production des outils techniques d'aide à la gouvernance foncière. Le rôle des circonscriptions foncières est appelé à évoluer vers une fonction d'appui-conseil, de formation et de contrôle des processus de gestion locale et de sécurisation des informations foncières. Leur nombre sera réduit proportionnellement à leurs mandats institutionnels, tels qu'ils seront redéfinis ensuite des orientations de la présente politique.

Ligne directrice 3 : *De l'élaboration des stratégies provinciales d'intervention foncière.* Le plan de développement économique et social de la province définit les axes stratégiques et les actions prioritaires de la politique de développement provincial sans en préciser le déploiement spatial et la stratégie de mobilisation du foncier en vue de leur matérialisation. Pour s'assurer la maîtrise de son développement, chaque province doit se doter des outils de l'action foncière, à savoir les outils de l'urbanisme opérationnel (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale, Plan d'alignement de la voirie,...), les outils de l'aménagement rural (Plans de remembrement foncier, lotissements agricoles, Coefficient d'occupation du sol, Plans d'utilisation des terres, Cartographie des terres agricoles et à vocation agricole, Cadastre agricole, Pâturages collectifs,

Cartes socio foncières, Parcellaires villageois, Plan simple de gestion, Planification communautaire foncière participative), les outils juridique et de sécurisation (Mise à l'échelle du registre foncier communautaire, Titres fonciers, Conventions ou contrats fonciers, Droit de préemption, Expropriation pour cause d'utilité publique, Revue légale, Revisitation des aires protégées, Protection des terres agricoles et forestières, Numérisation du cadastre) et les outils de financement du développement territorial (Programme d'aménagement d'ensemble et Outils fiscaux).

Ligne directrice 4 : De la domestication du STDM Le modèle de la tenure sociale permet de documenter et de conserver dans le SIF les données relatives à tous les droits fonciers légitimes : les droits formels, coutumiers et informels. C'est un mécanisme permettant d'adapter la gestion foncière au contexte social et culturel local. L'échelle optimale pour la mise en œuvre du STDM est l'entité territoriale décentralisée rural. A travers le STDM, la décentralisation de la gestion foncière s'enracine à la base et permet de relever le défi de la réconciliation de la légalité et la légitimité en matière de gouvernance foncière.

Programme 5 : Coordination intersectorielle dans la gestion du foncier.

A. Objectif spécifique

Définir des principes et établir les mécanismes qui assurent la concertation, collaboration et la coordination intersectorielle entre les ministères et les services publics qui gèrent les matières connexes au foncier, en vue d'assurer une mise en œuvre cohérente et intégrée de la politique foncière nationale, en adéquation avec les autres politiques publiques sectorielles ayant des incidences sur les terres.

B. Actions prioritaires

Adopter une approche multisectorielle et holistique dans la gouvernance foncière. D'ici à 2035, la sécurisation foncière a été articulée et intégrée dans les processus de planification spatiale relevant de l'aménagement du territoire, dans au moins 15 provinces. Jusqu'en 2050, cette ambition est étendue à l'ensemble des provinces du pays.

C. Orientations stratégiques

En vue de répondre efficacement aux problèmes de coordination intersectorielle à tous les niveaux de gouvernance, les lignes directrices ci-après sont formulées à l'intention des organes délibérants, des gouvernements, des administrations et de toutes les parties prenantes, à tous les échelons territoriaux :

Lignes directrice 1 : De l'intégration de la sécurisation foncière dans les processus multisectoriels et multipartites relevant de l'aménagement du territoire. L'état s'oblige à promouvoir, par des dispositions juridiques et institutionnelles appropriées, une culture de collaboration, de concertation et de coopération entre l'ensemble des ministères et services publics concernés en vue d'atteindre la vision d'un territoire national spatialement intégré. Il devra mettre en place, dans le cadre de l'aménagement du territoire, des mécanismes qui assurent les arbitrages institutionnels et techniques requises entre acteurs publics et privés en vue des décisions d'affectation des terres, mieux coordonnées, harmonisées et concertées, qui favorisent la paix sociale et la cohésion nationale.

Lignes directrice 2 : De la clarification des responsabilités entre ministères ayant des attributions à incidence sur les terres aux fins de prévenir des conflits de compétences dans les décisions d'affectation des terres La présente politique préconise que la planification spatiale soit anticipée en amont des processus d'affectation des terres aux différentes destinations sectorielles et de leur individualisation par des contrats fonciers ou d'exploitation économique des ressources naturelles. En conséquence, les opérations d'aménagement du territoire, urbain et

rural, qui sont coordonnées à travers les processus d'aménagement du territoire, doivent précéder les affectations spatiales sectorielles et l'attribution des droits fonciers ou d'exploitation économique des ressources naturelles que les différentes ministères centraux, provinciaux ou locaux, selon le cas, sont appelés à opérer.

Lignes directrice 3 : *Des rapports entre les opérations de lotissements fonciers, les processus de planification spatiale et de gestion environnementale et sociale* L'Etat veille à ce qu'en matière foncière, la planification spatiale demeure une mesure préalable aux opérations de lotissement, à tous les niveaux de gouvernance. La présente politique engage, dès lors, les pouvoirs publics à ne réaliser les lotissements que sur des zones ayant fait préalablement l'objet d'un plan d'aménagement ou d'urbanisme de l'aire concernée, à l'échelle appropriée. La zone à lotir devra également avoir fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale.

Ligne directrice 4 : *Des articulations entre les compétences nationales, provinciales et locales dans les décisions d'affectations spatiales et d'attribution des droits fonciers et autres sur les ressources naturelles* S'il est vrai que l'état des lieux des occupations actuelles du territoire ainsi que la projection des affectations futures sont dressés au niveau national par le biais du schéma national d'aménagement du territoire, il reste que les décisions de détermination de la vocation des terres et de leurs destinations finales incombent principalement aux provinces et aux entités territoriales décentralisées, à travers respectivement les plans d'aménagement provinciaux, locaux ou simples d'aménagement du territoire. Ainsi, les décisions d'attribution des contrats à grande échelle à incidence foncière, que les autorités nationales sont appelées à prendre, quel qu'en soit le secteur, ou toute autre décision ayant une incidence sur le territoire, doivent respecter les orientations, les vocations et les destinations des zones, telles qu'elles résulteront des plans provinciaux, locaux ou simples d'aménagement du territoire, respectivement établis et approuvés par les provinces ou les entités territoriales décentralisées.

Ligne directrice 5 : *Des rapports entre les systèmes d'informations foncières locaux et l'aménagement du territoire* Les pouvoirs publics doivent inscrire tout le système de gestion foncière locale ou communautaire dans le dispositif de l'aménagement du territoire. La planification, le zonage et l'affectation des terres d'une communauté locale aux différentes destinations sectorielles seront réalisés dans le cadre des processus communautaires d'aménagement du territoire, constatés par des plans simples d'aménagement du territoire.

Ces plans seront élaborés et approuvés en fonction des résultats, notamment :

- des inventaires du capital naturel localement disponible, en termes des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables ;
- Des études sociales, économiques et environnementales et autres, préalablement menées et
- De l'identification participative des besoins de développement communautaire, tels qu'ils seront consignés dans les plans communautaires, locaux et provinciaux de développement.

Ligne directrice 6 : De la gestion des incidences des processus de création et/ou d'extension des villes et communes sur tenure foncière collective. Les pouvoirs publics doivent maîtriser les processus de création et d'extension des villes et des communes sur les terres rurales, de manière à éviter les conflits généralisés qui opposent les autorités urbaines et communales aux chefs traditionnels et leurs communautés. Les terres urbaines ou communales ne pouvant être créées ou étendues que sur des terres rurales, coutumièrement appropriées par les communautés locales, la loi devra déterminer, avec toute la clarté voulue, les conditions et la procédure de création

et/ou d'extension des villes et des communes, en veillant au respect des garanties ou sauvegardes sociales dont sont assorties les droits fonciers et immobiliers, coutumiers ou légaux, tels que préconisés par la présente politique.

Axe Stratégique 3 : Sauvegardes sociales et gouvernance foncière

Tirant leçon, d'une part, des expériences passées des processus d'affectation des terres et d'attribution des droits fonciers ou à incidence sur le foncier et d'autre part, de l'absence d'anticipation pour la gestion des migrations massives des populations, qui ont provoqué d'importants effets pervers sur la vie des communautés locales, des peuples autochtones pygmées et des autres usagers de la terre, la présente politique propose les trois programmes suivants au titre de sauvegardes sociales.

Programme 6 : Justice sociale et accès à la terre

A. Objectifs spécifiques

- a. Réexaminer de manière critique le principe de la propriété foncière exclusive de l'État et opérer de nouveaux choix conformes à la constitution, à la réalité des rapports fonciers sur le terrain et aux orientations de la politique de développement durable de l'État ;
- b. Corriger les injustices sociales générées par les régimes fonciers antérieurs
- c. Poser des principes permettant de concilier le foncier traditionnel et le foncier moderne et d'asseoir une gestion équitable des intérêts fonciers concurrents et des conflits auxquels ils peuvent donner lieu.

B. Actions prioritaires

- a. Restaurer l'équité dans l'accès et la maîtrise du sol. Dans le cadre de la loi envisagée et dans les délais de sa production, à l'horizon des deux prochaines années, améliorer l'accès à la terre pour la paysannerie en régulant les baux ruraux de façon avantageuse pour les fermiers et les métayers.
- b. Organiser un processus de revue légale des titres fonciers attribués sur les terres rurales ou urbano-rurales. Cette revue permettra d'évaluer la conformité juridique et technique de toutes les situations d'occupations foncières de plus de 5 ha sur l'ensemble des provinces du pays.

C. Orientations stratégiques

En vue de répondre efficacement aux objectifs stratégiques, tels que formulés ci-dessus, les orientations ci-après sont formulées à l'intention des pouvoirs publics à titre de lignes directrices :

Ligne directrice 1 : De la démarche préconisée pour restaurer l'équité dans l'accès et l'appropriation du sol. Sur la base des études approfondies sur la situation des droits fonciers et immobiliers, l'État s'engage à adopter des mesures législatives et institutionnelles conséquentes pour corriger et, pour autant que possible, réparer les injustices foncières héritées de l'histoire coloniale et contemporaine. Et, sur la base de mêmes données, les pouvoirs publics s'obligent par la présente politique à : i) redéfinir le plus clairement possible les droits fonciers et immobiliers respectifs de l'État, des provinces, des entités territoriales décentralisées ; ii) reconnaître et sécuriser les droits fonciers légitimes des congolais, particulièrement les droits collectifs et individuels à base coutumière ; iii) garantir l'accès à la terre à tous les congolais sans distinction de sexe, d'appartenance ethnique ou religieuse ; iv) prévenir, maîtriser et résoudre les conflits sociaux d'origine foncière.

Lignes directrice 2 : Du cadre pour l'organisation de la revue légale d'anciens titres fonciers attribués sur les terres rurales ou urbano-rurales L'État s'engage à créer un cadre pour organiser l'examen de la conformité et de la légalité d'anciens contrats fonciers, surtout ceux à grande échelle attribués à des fins agricoles, pastorales, agropastorales ou agroforesterie sur les terres rurales ou urbano-rurales, afin d'évaluer l'effectivité ou non de leur mise en valeur ainsi que le respect des obligations juridiques, fiscales, sociales et environnementales légalement prescrites. Le cas échéant, le réexamen de ces anciens contrats sera sanctionné par des décisions de résiliation d'office des contrats fonciers irrégulièrement attribués ou exécutés. Sont ainsi concernées, toutes les concessions issues du temps colonial et celles acquises par le biais de la zairianisation. Le régime juridique de cette revue légale devra être assorti des principes, des critères et des indicateurs qui tiennent compte de certains facteurs, dont l'insécurité et les conflits institutionnels, qui peuvent avoir eu des incidences notamment sur l'absence de mise en valeur. A la suite de la revue légale, les terres récupérées pourraient faire l'objet de mesures de discrimination positive d'accès à la terre au profit des groupes sociaux les plus vulnérables ou les plus marginalisés, à l'occasion de la conduite des processus locaux ou communautaire d'aménagement du territoire. Le cadre organisant la revue sera fixé par des dispositions nationales pour garantir l'alignement de toutes les provinces, tandis que la conduite effective de ces processus se fera au niveau provincial, en conformité aux standards nationaux.

Programme 7 : Gestion des incidences foncières de tous les types de migrations

A. Objectifs spécifiques

- a. Adopter des mesures qui permettent, d'une part, d'éviter que les migrations internes et externes, y compris celles d'origine climatique, ne deviennent des facteurs de fragilisation de la paix, d'aggravation de l'instabilité politique et d'affaiblissement de la cohésion sociale et nationale et, d'autre part, de transformer ces migrations, particulièrement celles d'origine climatique, en opportunités économiques, orientées vers la consolidation des économies locales ;
- b. Organiser des cadres appropriés et adopter des standards spécifiques pour la gestion de tous les types de mouvements des populations internes et externes.

B. Actions prioritaires.

Fixer un cadre national de gestion des déplacements forcés des populations. D'ici à 2023, la RDC se dote d'un cadre national et a amorcé sa mise en œuvre dans l'ensemble des provinces affectées par ce phénomène.

C. Orientations stratégiques

Les orientations suivantes servent de lignes directrices pour adresser la problématique des migrations massives des populations, quelles qu'en soient les causes :

Lignes directrice 1 : Des mesures spécifiques et adaptées face aux déplacements massifs des populations. Les mesures spécifiques et adaptées qu'il incombe à l'État d'adopter doivent viser : i) l'identification et le dénombrement des étrangers irréguliers et spontanés, y compris les migrants climatiques ; ii) l'organisation des sites de cantonnement des étrangers spontanés dans les villages frontaliers ; iii) l'affectation des services attitrés pour le renforcement des contrôles aux frontières nationales Entité territoriale décentralisée e leur sécurisation et iv) l'organisation des rapatriements de ces étrangers spontanés et irréguliers et de retours volontaires des déplacés internes dans leurs milieux d'origines. A cet effet, il devra être envisagé, en accord avec les autorités coutumières, et dans le cadre des processus d'établissement des plans simples d'aménagement du territoire, la création des nouveaux lotissements pour encadrer l'arrivée massive des populations, catonner ces dernières et les contrôler, de manière à organiser, le cas

échéant, leur retour le moment venu. Pour autant que c'est nécessaire, le Gouvernement devra envisager de mettre les forces armées congolaises, de la police nationale et les services de sécurité à contribution pour contrôler ces migrations, désarmer les migrants illégalement armés et les soumettre à l'autorité des lois de la République, y compris l'ensemble des activités auxquelles elles se livrent.

Ligne Directrice 2 : Des approches plutôt préventives face aux migrations climatiques. L'État s'engage à utiliser tous les moyens diplomatiques à la portée pour la mise en place des plans, programmes et projets conjoints avec les États d'origine des migrations climatiques et ceux par lesquels elles transitent, en vue de limiter les processus de désertification de part et d'autre des frontières nationales et d'adopter des mesures conjointes visant à maîtriser ces migrations et, le cas échéant, à organiser le retour volontaire ou forcé des populations concernées sur leurs terres d'origine.

Lignes Directrices 3 : Du dispositif de sécurisation foncière au profit des populations forcées au déplacement. Les pouvoirs publics s'engagent à organiser, à travers des dispositions légales et institutionnelles appropriées, un régime des règles fixant les modalités de sécurisation foncière au bénéfice des ayant droits sur leurs terres, y compris les procédures et modalités de récupération de leurs droits fonciers et/ou immobiliers lors du retour, au cas où ils auraient été forcés au déplacement.

Le recours à la cartographie participative, la mise en place d'un système d'information et de titrisation foncières à l'échelle locale, les chartes foncières locales, les cadastres communautaires et autres registres communautaires constituent autant d'outils déjà préconisés par la présente politique, qui pourraient constituer des réponses aux problèmes fonciers nés des déplacements forcés des populations.

Lignes Directrices 4 : Des modalités spécifiques d'accès provisoire à la terre au profit des populations réfugiées ou déplacées internes. En tenant compte des systèmes culturels locaux et en cohérence avec les engagements internationaux et régionaux par lui souscrits en la matière, l'État est tenu de mettre en place des cadres favorisant un accès provisoire à la terre au bénéfice des réfugiés ou des déplacés internes, aussi longtemps que nécessaire. Il s'agira de déterminer les mécanismes par lesquels les populations réfugiées qui ont exploité ou habité, pendant un certain temps (à déterminer), des espaces inhabités ou inexploités peuvent, par la suite, prétendre à un accès sécurisé sur de tels espaces, en entente avec les autorités coutumières locales ou les retourner aux ayant droits légaux ou coutumiers, en cas de retour.

Lignes Directrices 5 : Des options raisonnables pour la gestion de la pastoralité et de la transhumance. Par la présente politique, l'État s'engage à organiser, par des mesures juridiques et institutionnelles appropriées, la pastoralité et la transhumance internes et internationales et à obtenir des ententes avec les pays de départ, de transit et de retour des populations concernées pour limiter leurs effets négatifs sur la cohésion sociale et la sécurisation foncière au profit des populations congolaises. L'État est, du reste, sollicité à adopter à l'égard des populations concernées une approche tendant à transformer leur présence en opportunité d'intégration économique et de développement des zones du territoire national qu'elles affectent.

Programme 8 : Participation publique et accès à la justice

A. Objectifs spécifiques

Améliorer l'acceptabilité sociale des politiques, plans, programmes et projets fonciers ou ayant des incidences foncières, en vue de garantir, à travers des cadres transparents établis par les

pouvoirs publics, que ces différents instruments de gouvernance et leurs produits ont effectivement l'adhésion des parties prenantes directement ou indirectement concernées ;

B. Actions prioritaires

Tirant effet des orientations régionales et internationales découlant des instruments juridiques régionaux et internationaux auxquels la RDC a souscrit, dont la Déclaration des Chefs d'État de l'UA sur les problèmes fonciers en Afrique et Lignes Directrices de l'Union Africaine sur les politiques foncières en Afrique, ainsi que des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des terres, des pêches et des forêts, l'Etat adopte la priorité suivante : fixer un cadre national, assorti des standards nationaux pour garantir l'acceptabilité sociale des politiques, plans, programmes et projets fonciers ou ayant des incidences foncière. D'ici à 2024, la RDC a fixé ce cadre national et amorcé sa mise en œuvre effective.

Lignes Directrices 1 : Des mécanismes institutionnels et procéduraux qui garantissant la participation publique aux processus décisionnels relatifs au foncier L'État est tenu d'organiser dans la loi nationale le droit pour le public en général, et, en particulier, pour les personnes et entités sociales qui sont susceptibles d'être directement ou indirectement affectées par les décisions en matière foncière, de participer à ces décisions. A ce titre, il devra mettre en place des organes spécialisés, à l'instar des conseils consultatifs prévus notamment dans les autres matières connexes (forêts, agriculture, ressources en eau, environnement, etc.), qualifiés pour émettre des avis dans les processus de prise des décisions en matière de gestion des ressources naturelles.

Lignes Directrices 2 : De la transparence des processus de consultation publique Pour être avérée, en vue de prévenir les contestations ultérieures, qui retardent la mise en œuvre des projets, la participation aux processus décisionnels doit assortie des principes, critères et indicateurs de transparence. Cette transparence doit s'observer aussi bien dans le processus de consultation publique conduisant aux décisions que dans les décisions elles-mêmes, et plus spécialement celles qui autorisent les projets fonciers d'envergure. Enfin, des droits de recours en faveur des personnes et/ou communautés négativement affectées par les décisions prises devront être prévus et organisés.

Lignes Directrices 3 : Du consentement libre, préalable et informé (CLIP) lors de la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets Conformément à la Constitution (articles 56 et 57) et au Code Civil Congolais (Livre 3), dans ses dispositions sur le consentement, les processus d'affectation d'espaces conduits par l'État dans le cadre de la mise en œuvre des processus d'aménagement du territoire ou autres devront intégrer le droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP) des personnes et entités sociales, titulaires des droits fonciers et/ou immobiliers, légaux ou coutumiers, qui peuvent être affectées par un projet. Le CLIP est le droit reconnu à ces personnes et entités de donner ou non leur consentement libre, informé et préalable à la réalisation du projet. Ce consentement est libre, lorsqu'il est donné en dehors de toute pression ou de toute intimidation. Le caractère préalable du consentement signifie que l'acceptation du projet par les personnes et entités affectées ainsi que les compensations sous-jacentes ont été acquises à ces dernières avant toute autorisation de démarrage des opérations de ce projet sur le terrain. Enfin, le caractère informé du consentement signifie que les initiateurs du projet sont tenus de rendre accessible aux personnes et entités concernées la documentation relative au projet et leur fournir des renseignements clairs, précis et complets sur ce projet. Dans

tous les cas, la loi détermine les modalités de d'obtention du consentement libre, préalable et informé, conformément à la présente ligne directrice.

Lignes Directrices 4 : Du droit d'accès simplifié à la justice Les pouvoirs publics s'engagent à mettre en place des mécanismes appropriés de prévention et de résolution des conflits fonciers, fondés sur la conciliation préalable avant la saisine des cours et tribunaux. La responsabilité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des instances de conciliation préalable incombe au législateur, qui devra distinguer, selon que le litige relève des terres rurales ou des terres urbaines. Sur les terres rurales, l'arbitrage de tels conflits par les chefs coutumiers sera mis à contribution, conformément à la loi fixant le statut des chefs coutumiers. Ces mécanismes devraient être étendus au niveau des villages et groupements ayant accueilli des populations déplacées ou réfugiés.

Lignes Directrices 5 : Du droit à une indemnité juste, équitable et préalable au profit de personnes ou entités affectées La loi doit garantir que toute perte ou restriction causée aux droits fonciers et/ou immobiliers à l'occasion de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement ou de tout autre projet soit compensée par une indemnité juste, équitable et préalable. Elle doit aussi prévoir que pareille compensation reste due dans tous les cas, que les droits concernés soient légaux ou coutumiers, individuels ou collectifs, urbains ou ruraux ; que le projet soit mené par l'État ou simplement autorisé par lui. Enfin, elle doit prévoir qu'en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, le droit à une indemnité juste, équitable et préalable demeure, conformément à l'article 34 de la Constitution.

Lignes Directrices 6 : Du cadre multidimensionnel d'appui aux petits producteurs agricoles L'État s'engage à mettre en place des mécanismes qui permettent d'appuyer les petits producteurs agricoles à améliorer leur productivité, accroître la rentabilité de leurs activités et à faire progresser la durabilité environnementale, en tirant notamment avantage sur les moyens novateurs issus des nouvelles technologies.

Lignes Directrice 7 : Du régime fiscal et parafiscal d'exception en appui à l'agriculture de survie. Considérant que l'agriculture de survie se pratique encore avec des moyens rudimentaires, qu'elle n'est pas exercée à des fins commerciales, qu'elle n'est exercée qu'à des fins essentiellement domestiques, visant à répondre aux besoins alimentaires de la famille (nourriture, santé et hygiène, etc.) et qu'elle occupe l'essentiel des populations rurales, généralement vulnérables et souvent marginalisées et, dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, la présente politique engage le législateur et le gouvernement de la République à adopter, à l'égard de cette agriculture, un régime fiscal et parafiscal de non-imposition.

Ligne directrice 8 : Du genre et l'accès à la terre. Outre l'intégration dans la loi d'une disposition prévoyant la nullité des us et coutumes qui empêchent ou limitent les droits d'accès des femmes et des enfants à la terre, l'État, à travers le Plan Foncier National, s'oblige à adopter un programme intégrant des séances de dialogue et des campagnes de conscientisation pour inciter au changement de perception des droits fonciers des femmes et des enfants, spécialement en milieu rural et dans certains milieux urbains à cibler.

Axe Stratégique 4 : Attractivité et productivité des terres

Programme 9 : Foncier, croissance économique et réduction de la pauvreté

A. Objectifs spécifiques

a. Mobiliser le foncier au service de la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

B. B. Actions prioritaires

- a. Dédier des zones spécifiques à la réalisation d'investissements immobiliers, agricoles, industriels, qui soient productifs et responsables. D'ici à 2025, des projections d'investissements immobiliers, agricoles, industriels sont spatialement fixées à travers les plans d'aménagement du territoire dans au moins 5 provinces ; et d'ici à 2030, dans au moins 15 provinces ; et d'ici à 2040, sur l'ensemble du territoire national.
- b. Organiser des lotissements agricoles sur les terres des communautés locales suivant le modèle des paysannats. D'ici 2025, au moins 5 provinces engagées dans ce modèle ; 2030 au moins 15 provinces et d'ici 2035 toutes les 26 provinces.
- c. Rationnaliser le système fiscal et parafiscal des recettes d'origine foncière. D'ici à 2030, sur l'ensemble du territoire national, le système de collecte des recettes d'origines foncières est largement amélioré et permet une augmentation fulgurante de ces recettes.

C. Orientations stratégiques retenues

Pour améliorer l'attractivité et la productivité des investissements fonciers, l'État adopte les lignes directrices suivantes :

Lignes directrices 1 : Du cadre pour la réalisation d'investissements fonciers productifs et responsables. L'État s'engage à mettre à contribution les processus d'aménagement du territoire à différentes échelles, pour affecter des zones spécifiques à la réalisation d'investissements immobiliers et agricoles productifs et responsables, notamment à travers les zones économiques spéciales et le recours au partenariat public-privé. Ces zones ont vocation à être administrées de manière transparente et durable, par le biais des structures de gestion intersectorielles appropriées. Ces structures de gestion assureront, pour le compte de l'État :

i) la coordination des activités au sein de ces zones, ii) le suivi de conformité des investissements projetés, y compris le respect des engagements sur le plan juridique, fiscal, social et environnemental ; et ce, sans préjudices aux attributions des services techniques spécialisés.

Lignes directrices 2 : De l'intégration économique locale des investissements fonciers à grande échelle. Dans l'optique de réduire les conflits fonciers en matière d'investissements fonciers à grande échelle et en vue d'ancrer socialement ces investissements, l'État s'engage à adopter des mesures législatives, réglementaires et institutionnelles appropriées visant à :

- a. Organiser une procédure d'adjudication de tous les investissements fonciers à grande échelles, assortie d'un cadre réglementé de négociation d'accords préalables entre, d'une part, l'État ou le porteur du projet, selon le cas, et les communautés locales ou autres personnes ayant droits. Cette procédure doit être assortie des délais impératifs d'examen et d'approbation ou de rejet des dossiers de demandes des terres, sur la base des critères compétitifs d'ordre juridique, économique, social, environnemental et fiscal ;
- b. Définir un seuil de superficie à partir duquel un investissement foncier pourra être classé à grande échelle ;
- c. Préciser les cas dans lesquels les terres urbaines et rurales peuvent être exceptionnellement attribuées de gré à gré et les réglementer de manière restrictive ;
- d. Renforcer le régime de l'enquête préalable, en y intégrant notamment le principe du consentement libre, préalable et informé, de la compensation des pertes ou restrictions des droits fonciers locaux et l'organisation de voies de recours simplifiées au profit des populations locales éventuellement lésées ;
- e. Renforcer la capacité des structures de gouvernance locale ;
- f. Anticiper sur la survenance des conflits et les gérer en amont par l'institutionnalisation d'un espace de dialogue entre les investisseurs et les communautés riveraines durant toute la période d'exploitation des ressources foncières ;

- g. Développer des mécanismes conjoints de suivi, d'évaluation et de rapportage sur la réalisation des engagements pris dans le cadre des accords précités entre le porteur du projet et les communautés locales et autres groupes sociaux ayant droits.

L'État s'engage, par ailleurs, à optimiser la chaîne de valeur dans les projets d'investissement foncier à grande échelle de manière à diversifier les économies locales dans les zones concernées et améliorer les conditions d'existence des populations locales. Pour rencontrer les enjeux tels qu'ils sont sus décrits, et en vue d'améliorer l'attractivité et la productivité des investissements fonciers, les actions supplémentaires suivantes seront entreprises:

- a. Contribuer à l'amélioration des structures et systèmes de production agricole ;
- b. Anticiper une réponse aux besoins fonciers d'autres secteurs de l'économie (industrie, urbanisation, tourisme, aménagement des infrastructures en milieu rural, extraction minière, développement énergétique, etc.).

Ligne Directrice 3 : De la durée des titres fonciers agricoles L'État confirme, en matière des concessions agricoles la durée maximale de 25 ans renouvelables indéfiniment aussi longtemps que les conditions de fonds et de forme sont respectées.

Ligne Directrice 4 : De la catégorisation d'investissements fonciers en fonction de leur taille. En vue de diversifier son économie, notamment par la valorisation du secteur agricole, et de cesser d'être une économie basée essentiellement sur la rente minière, l'État s'engage à mettre en place un régime d'exploitation agricole, qui distingue, d'une part, les grands investisseurs, qui vont exercer leurs activités dans le secteur agro-industriel et qui demandent de vastes étendues de terres et, d'autre part, les petits investisseurs ou petits exploitants agricoles, qui exercent leurs activités sur des espaces réduits et dont les capitaux sont limités. Chacune de ces deux catégories doit bénéficier d'une fiscalité et d'une parafiscalité foncière incitative, dont les avantages et facilités varient en fonction de la taille des investissements.

S'agissant de petites entreprises agricoles, l'État s'engage à créer un impôt forfaitaire unique, représentant plusieurs prélèvements obligatoires, tels que l'impôt sur les bénéfices et profits, l'impôt foncier, etc. En outre, cet impôt unique serait déterminé après consultation préalable des groupements professionnels agricoles, qui connaissent mieux les vicissitudes du secteur agricole et qui, à ce titre, peuvent notamment aider l'Administration fiscale à prélever sur leurs membres un impôt juste et équitable, qui ne freine pas le développement des entreprises agricoles.

Ligne Directrice 5 : Du régime spécifique des terres destinées aux investissements immobiliers. Tenant compte de ce que les investissements immobiliers constituent une réponse à la fois aux crises du logement, de l'habitat, voire de la ville dans certains cas et qu'il est, par ailleurs, source d'emploi en ce qu'ils réclament une main-d'œuvre abondante, l'État s'engage à les favoriser, en leur faisant bénéficier d'une fiscalité et d'une parafiscalité foncières incitatives, consistant notamment dans l'exonération fiscale temporaire du matériel de construction destiné aux investissements immobiliers à implanter dans les milieux ruraux ou périurbains. Cet avantage fiscal concernerait principalement la TVA et les droits de douane, mais pourrait aussi être renforcé par l'exemption temporaire de droits de mutation et d'enregistrement. L'objectif ici poursuivi est d'encourager des promoteurs immobiliers à contribuer à la mise en valeur des immenses terres dont dispose le pays.

Ligne Directrice 6 : De la création des conditions habilitantes pour le développement du monde rural. Pour mieux valoriser les terres congolaises, et plus spécialement les terres rurales, l'État prend l'engagement de créer les conditions favorables à tous les types d'investissements, en rétablissant la sécurité dans les zones touchées, en construisant et en réhabilitant les

infrastructures notamment routières, ferroviaires aéroportuaires et en renforçant tous les milieux ruraux de la desserte en eau et en électricité.

Ligne Directrice 7 : De la rationalisation du système fiscal et parafiscal des recettes d'origine foncière. L'état s'oblige, par la présente politique, d'évaluer le système de fiscalité et de parafiscalité foncières en vue de renforcer et d'améliorer la chaîne de perception de ces recettes et de les répartir de manière équitable entre l'État, la province et l'entité territoriale décentralisée. Il s'engage, dès lors, à mettre en place, à travers le Plan Foncier National, un programme d'évaluation des recettes d'origine foncière visant notamment à approfondir les problématiques liées à l'assiette de la fiscalité et de la parafiscalité foncières, aux actes générateurs correspondants ainsi qu'à la répartition de ces recettes entre les trois niveaux de gouvernance en fonction des orientations de la présente politique, en vue de réformer tout le système de collecte et, le cas échéant, de (d') :

- a. Améliorer à tous les niveaux de gouvernance la collaboration entre les services administratifs en charge de la fiscalité et de la parafiscalité et les services publics fonciers (cadastrales, enregistrement, taxation) ;
- b. Accroître la fiabilité et la maîtrise des données et d'assurer la fluidité des échanges d'informations et leur utilisation conséquentes à des fins fiscales ;
- c. Doter les administrations fiscales d'un logiciel informatique efficace permettant l'uniformisation des procédures d'intervention et de prise en charge des assujettis et contribuables dans toutes les régies financières et à tous les niveaux ;
- d. Impliquer les organes provinciaux et des entités territoriales décentralisées à la gestion des exonérations en rapport avec les impôts, taxes, droits et redevances d'origine foncière, relevant de leurs compétences exclusives.

Axe Stratégique 5 : Sauvegardes environnementales et durabilité

Programme 10 : Foncier et durabilité environnementale

A. Objectif spécifique

- a. Assurer l'alignement écologique des stratégies, programmes et projets sectoriels relevant du foncier ou ayant une incidence foncière afin de réorienter les modèles de développement, de production et de consommation vers le nouveau paradigme écologique.

B. Actions prioritaires

- a. Mettre en place un cadre d'actions pour assurer, en collaboration avec l'Agence Congolaise de l'Environnement, le respect de tous les mécanismes procéduraux de protection de l'environnement prévus par la loi dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, plans, programmes et projets fonciers susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux. D'ici à 2025, ce cadre est mis en place, est rendu opérationnel et permet d'amorcer le respect des sauvegardes environnementales dans tous les processus de gouvernance foncière.
- b. Intégrer la transition écologique et la préservation du capital naturel dans la gestion foncière et territoriale, incluant aménagement urbain, développement rural et planification de développement à l'échelle décentralisée. D'ici à 2030, en collaboration avec l'Agence Congolaise pour la Transition Écologique et Développement Durable, la stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers est adoptée et mise en œuvre.
- c. Inscire la gouvernance foncière au cœur du développement durable. D'ici à 2030, la gouvernance foncière s'inscrit effectivement dans une démarche de transition vers l'économie verte.

C. Orientations stratégiques

En vue de faire face aux enjeux environnementaux et d'assurer la transition de la gouvernance foncière vers l'économie verte, les lignes directrices suivantes sont arrêtées : Ligne Directrice 1 : De la protection du capital naturel dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Foncier National et de tous ses programmes et projets L'État s'engage à assurer, tant dans la conception que dans la mise en œuvre du Plan Foncier National, une gestion durable et efficace des terres, reposant sur une approche intégrée, qui allie la productivité des terres et les facteurs sociaux et écologiques. A cet effet, il veillera à faire respecter tous les mécanismes procéduraux de protection de l'environnement prévus par la loi dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, plans, programmes et projets fonciers susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux. Il veillera, à ce titre, à ce que les programmes et projets fonciers qu'il autorise ne génèrent ni la pollution des sols et des eaux, ni des atteintes graves à la biodiversité ou à l'intégrité des milieux naturels sensibles.

Ligne Directrice 1 : De la transition écologique dans les processus de gouvernance foncière. L'État s'oblige, conformément à l'Accord de Paris, à entreprendre des actions prioritaires pour les secteurs agricoles et de l'utilisation durable et responsable des terres dans sa contribution déterminée au niveau national. Il s'oblige, à ce titre, d'intégrer dans son Plan Foncier National, des actions qui visent à : i) garantir la perméabilité des sols, ii) maintenir leur capacité à séquestrer le carbone, essentielle aux cycles de l'eau et de l'air, iii) assurer le renouvellement de la biomasse et l'entretien de la fertilité des sols, iv) appliquer les concepts et principes écologiques à l'agriculture.

A l'horizon 2023 le Ministère des Affaires Foncières entend mener les actions prioritaires stratégiques suivantes: (i) améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur ; (ii) appliquer strictement la nouvelle politique nationale du foncier qui est une première aux Affaires Foncières et du code foncier ainsi que leur vulgarisation ; (iii) numériser le cadastre foncier ; (iv) intensifier les missions de contrôle de routine à travers les 142 circonscriptions foncières pour s'assurer du respect des instructions et décisions prises par la hiérarchie ; (v) construire et réhabiliter les bâtiments et autres édifices abritant les services fonciers et les écoles nationales des Titres Immobiliers et du cadastre ; (vi) la poursuivre la mise en application des opérations portant la bancarisation des transactions foncières et les inscriptions hypothécaires obligatoires ; (vii) appliquer la nouvelle mercuriale sur les expertises immobilières et leur certification ; (viii) acquérir des équipements spécifiques du cadastre et les logiciels spécifiques ainsi que tous les matériels de modernisation du domaine foncier, équipements informatiques, équipements de bureau, équipements divers ; (ix) motiver suffisamment par octroi des primes spécifiques les agents et cadres du Ministère ; (x) recouvrer les redevances sur les concessions ordinaires pour le compte du Trésor Public ; (xi) mécaniser et régulariser administrativement des agents et cadres du Ministère encore impayés ; (xii) Renforcer en capacité le personnel technique et administrative du Ministère ;(xiii) Réclamer l'impôt foncier pour qu'il retourne au Secrétariat Général ; (xiv) Activer les contrats de location de plus de neuf ans ; (xv) Mettre en jour des plans cadastraux, etc.

a. Objectif Stratégique 1 : (i) améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur ; (ii) appliquer strictement la nouvelle politique nationale du foncier qui est une première aux Affaires Foncières et du code foncier ainsi que leur vulgarisation ; (iii) numériser le cadastre

foncier ; (iv) intensifier les missions de contrôle de routine à travers les 142 circonscriptions foncières pour s'assurer du respect des instructions et décisions prises par la hiérarchie ; (v) construire et réhabiliter les bâtiments et autres édifices abritant les services fonciers et les écoles nationales des Titres Immobiliers et du cadastre ; (vi) la poursuivre la mise en application des opérations portant la bancarisation des transactions foncières et les inscriptions hypothécaires obligatoires ;

- b. Objectif Stratégique 2 :** (vii) appliquer la nouvelle mercuriale sur les expertises immobilières et leur certification ; (viii) acquérir des équipements spécifiques du cadastre et les logiciels spécifiques ainsi que tous les matériels de modernisation du domaine foncier, équipements informatiques, équipements de bureau, équipements divers ; (ix) motiver suffisamment par octroi des primes spécifiques les agents et cadres du Ministère ; (x) recouvrer les redevances sur les concessions ordinaires pour le compte du Trésor Public ; (xi) mécaniser et régulariser administrativement des agents et cadres du Ministère encore impayés ; (xii) Renforcer en capacité le personnel technique et administrative du Ministère ;(xiii) Réclamer l'impôt foncier pour qu'il retourne au Secrétariat Général ; (xiv) Activer les contrats de location de plus de neuf ans ; (xv) Mettre en jour des plans cadastraux, etc.

c. Les programmes à moyen terme

Ce point permet de spécifier les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de décrire les principaux programmes de chaque sous-secteur (ou axe), et de présenter les projets prévus pour leur mise en œuvre. Cette présentation permet d'apprécier la maturité des différents projets proposés dans le PAP. Il se fait par axe d'intervention et par programme.

• Axe 1 : RENFORCER LES CAPACITÉS DE L'ADMINISTRATION CADASTRALE

Programme 1.1 : Gestion des ressources

1. Implantation des écoles nationales du cadastre dans chaque chef-lieu;
2. Mobilité des cadres devant former les futurs agents;
3. Mise à niveau du personnel ou recyclage;
4. Formation à l'étranger des cadres devant former les autres agents;
5. Formation des médiateurs agents de la DCFI pour la résolution des conflits;
6. Extension et implantation des circonscriptions et brigades foncières dans les villes, territoires ou communes;
7. Séminaire sur la gestion des projets et le lobbying financier;
8. Acquisition immeuble du Secrétariat Général;
9. Acquisition d'un immeuble abritant le cabinet du Ministre;
10. Acquisition des terrains pour la construction des bâtiments abritant les circonscriptions Foncières;
11. Construction des dix (10) bâtiments abritant les circonscriptions Foncières;

12. Dotation de l'école nationale du cadastre en équipements topographiques modernes;
13. Construction des bâtiments abritant les écoles nationales des cadastres et Titres immobiliers
14. Acquisition d'outils informatiques et équipements
15. Acquisition d'équipement de bureau
16. Acquisition d'équipement divers;
17. Acquisition d'équipements de communication;
18. Acquisition des véhicules de transport, utilitaires et Jeeps 4x4 tout terrain.

Programme 1.2 : Assurance de la gestion stratégique

1. Modernisation de la documentation et archivage au niveau de l'Administration centrale et provinciale;
2. Révision du PAP/CDMT du Ministère;
3. Mise en place d'une commission de collaboration avec des acteurs privés nationaux et internationaux;
4. Étude de faisabilité d'une mission à l'étranger pour l'adaptation des matériels informatiques et topographiques;
5. Mise en place d'un système d'information foncière (SIF);
6. Promotion de la collaboration entre les experts immobiliers indépendants et ceux du ministère;
7. Création d'un cadre de concertation interministérielle du Foncier;

• **AXE 2 : ASSURER LA GESTION DES TERRES**

Programme 2.1 : Renforcement de cadre légal et règlementaire

1. Suivi et exécution de la mise en place de la politique nationale du foncier;
2. suivi et exécution de la mise en œuvre de la réforme foncière;
3. Adaptation et harmonisation des textes en vigueur;
4. Élaboration du code éthique foncier;
5. Évaluation relative à l'application de la réforme foncière sur terrain.

Programme 2.2 : Création et délimitation des espaces fonciers

6. Élaboration et mise à jour des plans cadastraux;
7. Numérisation du cadastre et création des banques de données cadastrales;
8. Numérisation des archives nationales de la Direction de titres immobiliers;
9. Étude sur la sécurisation des Titres;
10. Acquisition d'équipements topographiques pour l'Administration foncière;
11. Délimitation des terres des communautés locales;
12. Projets d'appui à la paix par la qualité de la gouvernance foncières et la sécurisation des titres;

13. Vulgarisation de la loi foncière;
14. Campagnes de conversion des titres;
15. Étude sur la mercuriale des surfaces bâties et non bâties (expertise).

d. Les budgets des programmes

SERVICES	Voté 2021	Voté 2022	Exécution 2022	Projection 2023	Voté 2023
Cabinet	4 905 156 355	935 086 055	1 432 174 363	6 055 525 436	1 052 039 463
Secrétariat General (fonctionnement)	1 149 911 700	545 706 229	112 869 526	2 693 940 936	571 103 604
Secrétariat General (rémunération)	12 115 956 460	10 643 718 460	10 643 718 460	13 484 309 228	15 566 405 975
subventions aux organismes auxiliaires	613 222 771	613 222 771	164 935 783	899 977 850	613 222 771
Investissements sur Ressources propres	1 132 928 368	1 036 766 252	0	3 413 000 000	1 036 766 252
Intervention économique (CONAREF)	833 978 455	833 978 455	0	943 000 000	3 631 230 909
DSGP	318 590 640	231 382 385	0	1 073 508 000	173 910 149
DEP	144 185 000	110782190	0	902 735 000	111 082 190
DTI	235 288 075	120 446 072	0	984 743 440	120 446 072
Cad. fonc	227 475 675	120 710 377	0	930 964 000	120 710 377
CTX Fonc	189 343 000	55 309 504	0	729 348 000	55 309 504
Inspection	218 333 920	125 806 019	0	1 128 035 000	125 806 019
Cad. fisc	165 247 280	104 938 724	0	821 340 000	104 938 724
BSM	165 247 280	104 938 724	0	821 340 000	104 938 724
FPF	194 575 280	99 288 885	0	886 784 000	99 288 885
CGPMP	214 830 000	130 443 043	0	286 900 450	130 443 043
				36 055 452 540	23 617 642 661

• Les besoins de financement des programmes

N°	Libellé	Budget en FC				
		2023	2024	2025	2026	2027
01	Acquisition d'équipements informatiques et logiciel pour la numérisation et la création des banques données cadastrales	1 036 766 252	2 178 000 000	3 267 000 000	4 900 500 000	7 350 750 000
02	Construction d'un immeuble abritant le Secrétariat Général	0	9 174 000 000	13 761 000 000	20 641 500 000	30 962 250 000
03	Construction d'un immeuble abritant le Cabinet du Ministre	0	9 174 000 000	13 761 000 000	20 641 500 000	30 962 250 000
04	Acquisition des Dix (10) terrains pour la construction des bâtiments abritant les circonscriptions foncières (Kinshasa)	0	1 200 000 000	1 200 000 000	800 000 000	800 000 000
05	Élaboration et mise à jour des plans cadastraux	0	2 573 000 000	3 860 000 000	5 790 000 000	8 685 000 000
06	Acquisition d'équipements topographiques	0	4 084 000 000	6 126 000 000	9 189 000 000	13 783 500 000
07	Acquisition d'équipements informatiques	0	3 375 000 000	5 063 000 000	7 594 500 000	11 391 750 000
08	Acquisition d'équipements de bureau	0	507 000 000	760 000 000	1 140 000 000	1 710 000 000
09	Acquisition d'équipements divers	0	507 000 000	760 000 000	1 140 000 000	1 710 000 000
10	Acquisition d'équipements de communication	0	1 875 000 000	2 812 500 000	4 218 750 000	6 328 125 000

11	Acquisition des Véhicules utilitaires et des transports du personnel	0	2 040 000 000	3 060 000 000	4 590 000 000	6 885 000 000
12	Acquisition d'un logiciel et équipements informatiques pour la numérisation des archives nationales de la direction des titres immobiliers	0	250 000 000	375 000 000	562 500 000	843 750 000
14	Renforcement de capacité des agents et cadres de l'administration foncière	0	95 000 000	142 500 000	213 750 000	320 625 000
15	Mise en place d'un système d'information foncière (SIF) en province	0	2 889 060 000	4 333 590 000	6 500 385 000	9 700 577 500
16	Projet d'appui à la paix par la qualité de la gouvernance foncière et la sécurisation des titres (coopération Allemande)	885 000 \$ (à négocier)	885 000 \$	885 000 \$	885 000 \$	885 000 \$
17	Vulgarisation de la loi foncière et de la politique nationale du foncier	0	6 534 000 000	9 801 000 000	14 701 500 000	22 052 250 000
18	Mise en place d'un cadre nationale de concertation avec les parties prenantes aux fonciers	0	1 257 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
19	Implantation des écoles nationales du cadastre dans chaque chef-lieu des provinces	0	3 294 000 000	4 941 000 000	7 411 500 000	11 117 250 000
20	Création d'un service nationale des statistiques foncières et immobilières	0	2 119 000 000	3 178 500 000	4 767 750 000	7 151 625 000

• **Les dotations budgétaires cadrées**

N°	Libellé	En FC				
		2023	2024	2025	2026	2027
01	Acquisition d'équipements informatiques et logiciel pour la numérisation et la création des banques données cadastrales	1 036 766 252	200,2	450,5	500	550,2
02	Construction d'un immeuble abritant le Secrétariat Général	0	144.1	234.4	310.2	388.7
03	Achèvement d'un immeuble abritant le Cabinet du Ministre	0	70	125	180.2	300.7
04	Acquisition des Dix (10) terrains pour la construction des bâtiments abritant les circonscriptions foncières	0	302.2	357.8	400.4	473.7
05	Élaboration et mise à jour des plans cadastraux	0	144.1	200	230.2	250.7
06	Acquisition d'équipements topographiques	0	144.1	189	220.2	250.7
07	Acquisition d'équipements informatiques	0	144.1	180	220.2	250.7
08	Acquisition d'équipements de bureau	0	100	155	200.2	319.7
09	Acquisition d'équipements divers	0	50	90.2	150.2	200.7
10	Acquisition d'équipements de communication	0	51	90	150.2	200.7
11	Acquisition des Véhicules utilitaires et des transports du personnel	0	238.2	219.2	240.2	339.4
12	Acquisition d'un logiciel et équipements informatiques pour la numérisation des archives nationales de la direction des titres immobiliers	0	-	-	-	-
14	Renforcement de capacité des agents et cadres de l'administration foncière	0	-	-	-	-
15	Mise en place d'un système d'information foncière (SIF) en province	0	-	-	-	-
16	Projet d'appui à la paix par la qualité de la gouvernance foncière et la sécurisation des titres (coopération Allemande)	885 000 \$ (à négocier)	885 000 \$	885 000 \$	885 000 \$	885 000 \$
17	Vulgarisation de la loi foncière et de la politique nationale du foncier	0	237.2	201	240.2	388.7
18	Mise en place d'un cadre nationale de	0	-	-	-	-

	concertation avec les parties prenantes aux fonciers					
19	Implantation des écoles nationales du cadastre dans chaque chef-lieu des provinces	0	-	-	-	-
20	Création d'un service nationale des statistiques foncières et immobilières	0	-	-	-	-
21	Suivi et mise en place de la politique nationale du foncier	-	1848.9	2425.28	2840.3	3323.2
22	Suivi et mise en œuvre de la réforme de la loi foncière	-	1148.9	2025.28	2440.3	2923.2
23	Adaptation et harmonisation des textes en vigueur	-	248.9	425.28	840.3	1323.2
24	Évaluation relative à la réforme foncière sur le terrain	-	648.9	725.28	1140.3	1623.2
25	Mise en niveau du personnel ou recyclage	-	-	-	-	-
26	Formation des médiateurs agents de la DCFI pour la résolution des conflits	-	-	-	-	-
27	Séminaire sur la gestion des projets et lobbying financier	-	-	-	-	-
28	Élaboration du code éthique	-	348.9	525.28	940.3	1423.2
29	Modernisation de la documentation, archive de l'Administration	-	60.1	92	148.2	155.7

1.2.8. Habitat et développement urbain

a. La situation et les défis

Pourtant considérées comme les grands bénéficiaires des politiques publiques menées dans le pays depuis la nuit de temps, les populations congolaises vivant dans les milieux urbains sont confrontées pourtant à une crise caractérisée par une urbanisation rapide et désordonnée : les 12 plus grandes villes enregistrent, selon les estimations, une croissance de 4,6% par an. Le taux d'urbanisation du pays est passé de 38,8 % en 2012 à 40 % en 2020. Cette progression, représentant une véritable menace pour le développement durable, s'explique notamment, ces dernières années, par l'exode rural très accentué principalement par le manque d'opportunités économiques et l'insécurité dans les milieux ruraux.

Les villes se sont développées de manière anarchique, faute de planification urbaine, de normes et de pratiques adéquates pour la gestion des terres à la suite notamment des faibles capacités institutionnelles et stratégiques dans le secteur. Cette situation a eu entre autres pour conséquence : (i) le délabrement rapide et généralisé des tissus d'habitat ; (ii) la quasi absence des infrastructures de desserte (eau et électricité) ; (iii) les coûts élevés des matériaux de construction ; et (iv) l'insuffisance des terrains lotis et viabilisés dans des zones excentriques des villes qui, de plus en plus s'étendent.

Pour faire face à ces problèmes, la politique gouvernementale, axée sur l'organisation du secteur, est menée par le Ministère de l'Urbanisme et Habitat selon l'ordonnance n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères. Dans ce cadre, cette politique fait face à d'innombrables défis dont les plus saillants ont été : (i) l'explosion démographique urbaine dans les 12 grandes villes ; (ii) la non viabilisation préalable des terrains sur lesquels sont réalisés des lotissements massifs et irréguliers ; (iii) l'absence des mécanismes de financement adaptés ; (iv) le déficit en logements décents à un coût abordable ; (v) le vieillissement des logements datant d'avant l'indépendance et la volonté de requalifier progressivement certains lotissements

insalubres des quartiers anciens dans les 46 villes et ce, dans la perspective d'améliorer la qualité de vie et la viabilité des zones concernées ; (vi) le coût prohibitif des matériaux de construction ; et (vii) l'absence d'un cadre de bordereaux de prix de construction.

b. Les objectifs et stratégies

Le Gouvernement s'était fixé comme ambition d'organiser le secteur afin notamment de résorber les déficits en infrastructures de base et en équipements sociocommunautaires par l'aménagement urbain. Pour ce faire, les objectifs stratégiques sectoriel poursuivis dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat visaient à :

- Objectif Stratégique 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du secteur
- Objectif Stratégique 2 : Améliorer l'habitat
- Objectif Stratégique 3 : Viabiliser les zones périurbaines et rurales.

c. Les programmes à moyen terme

Les programmes à moyen terme du secteur Urbanisme et Habitat à l'horizon 2027, se présente comme ci-dessous suivant les axes :

- **Axe d'intervention n°1 : Renforcement des capacités institutionnelles**

Pour le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'Urbanisme et Habitat, deux programmes d'action ont été retenus pendant la période 2023-2027.

Le premier programme concerne la gestion des ressources, et comprend deux sous programmes qui sont : la gestion des ressources humaines et la gestion des ressources matérielles et financières.

Le deuxième programme est la gestion stratégique, il consiste à l'organisation efficiente et à la maîtrise des facteurs du développement des villes. Il se subdivise en deux sous programmes à savoir : la planification et programmation d'aménagement, et la gestion de la coopération et du partenariat.

Suivant l'axe stratégique prioritaire, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat a prévu, pour les années 2023-2027, l'exécution de 36 projets repris dans le tableau suivant :

Tableau : Résumé du 1er axe stratégique

Axe	Programme	Sous-programme	Nombre de projets
Renforcement des capacités institutionnelles	Gestion des ressources	Gestion des ressources humaines	2
		Gestion des ressources matérielles et financières	8
	Gestion stratégique	Planification et programmation d'aménagement	2
		Gestion de coopération et partenariat	3
Total			15

source : les Auteurs

- **Programme 1.1 : Gestion des ressources**

Ce premier programme concerne la gestion des ressources et se scinde en deux sous programmes dont :

- Les ressources humaines nécessitent des formations par des séminaires, des stages, des ateliers, des voyages d'échange d'expériences, des recyclages et des bourses d'études.

Une attention particulière est accordée à la motivation par la rémunération conséquente

faite par l'augmentation des salaires, l'octroi des primes des technicités et de prestation des services spéciaux ;

- les ressources matérielles et financières prennent en compte la construction d'un immeuble devant abriter les directions du Secrétariat Général, l'acquisition des matériels roulants, la documentation, les équipements informatiques, etc.

○ **Programme 1.2 : Gestion stratégique**

Le deuxième programme qui est la gestion stratégique, consiste à l'organisation efficiente et la maîtrise des facteurs du développement des villes. Il se subdivise en deux sous programmes à savoir :

- la planification et programmation c'est-à-dire l'élaboration de la politique sectorielle et des textes réglementaires du secteur;
- La gestion de la coopération et du partenariat c'est-à-dire la prise des contacts avec des bailleurs des fonds et différents des organismes.

● **Axe d'intervention n°2 : Amélioration de l'habitat**

En vue de promouvoir l'habitat décent tant en milieu urbain que rural, le Ministère envisage pour la période 2023-2027, inventorier et sécuriser tout le parc immobilier privé de l'Etat, la promulgation des lois et textes réglementaires sur la protection de la propriété privée et de tenures foncières et locatives ; la restructuration et rénovation des tissus d'habitat ; la reconstruction et réhabilitation des maisons du domaine privé de l'Etat ; la promotion des logements par la mise en œuvre d'une agence de promotion immobilière.

Tableau : résumé du 2ème axe stratégique

Axe	Programme	Sous-programme	Nombre de projets
Amélioration de l'habitat	Protection de la propriété privée et tenure foncière	Sécurisation des titres fonciers et du parc immobilier privé de l'Etat	2
		Facilitation des opérations immobilières	2
	Construction et réhabilitation des maisons du domaine privé de l'Etat	Construction des logements en partenariat public-privé	6
		Réhabilitation des maisons du domaine privé de l'Etat	4
	Promotion de l'habitat	Mobilisation des ressources pour l'habitat	3
		Résorption de déficit en logement	9
Total			26

Source : les Auteurs

○ **Programme 2.1 : Protection de la propriété privée et tenure foncière**

Le premier concernant les propriétés et les tenures foncières, il a deux sous programmes :

- La sécurisation des titres fonciers et du parc immobilier du domaine privé de l'Etat, grâce à l'élaboration des lois et textes réglementaires sur l'acquisition des propriétés immobilières, les baux à loyer; etc.
- La facilitation des opérations immobilières c'est-à-dire la facilitation aux promoteurs de l'accès à la terre, aux matériaux tant locaux qu'importés ainsi qu'au financement par l'Etat comme par les partenaires.

○ **Programme 2.2 : Construction et réhabilitation des maisons du domaine privé de l'état**

Le deuxième concernant la construction et réhabilitation des maisons du domaine privé de l'Etat, contient deux sous programmes suivants :

- La construction de logement en partenariat public-privé, pour enrichir le parc existant par la construction des logements dans des sites tels que l'ancienne pépinière de Bandalungwa, les concessions reconverties, les périphéries urbaines;
- La réhabilitation des immeubles vétustes du domaine privé de l'Etat en vue de leur conservation et de leur rentabilisation.

○ **Programme 2.3 : Promotion de l'habitat**

Le troisième traitant de la promotion de l'habitat comprend deux sous-programmes à savoir :

- La mobilisation des ressources pour l'habitat par la mise en œuvre du fonds national de l'habitat et par la création d'une banque de l'habitat;
- La résorption de déficit en logement très criant par la promotion des logements.

● **Axe d'intervention n°3 : Viabilisation des zones périurbaines et rurales**

Pour remédier à l'occupation anarchique et les constructions désordonnées dans les zones d'extension des villes, ainsi qu'à la dispersion rurale qui rend très onéreux le coût de la promotion des infrastructures, le Ministère vise la promotion des zones d'extension des villes par l'élaboration des plans de développement, la planification des constructions immobilières, la facilitation de l'accès aux matériaux de construction et la facilitation de l'accès aux sources de financement.

Pour cet axe stratégique, il est prévu deux programmes d'action pendant la période 2023-2027.

Tableau : Résumé du 3ème axe stratégique

Axe	Programme	Sous-programme	Nombre de projets
Viabilisation des zones périurbaines et rurales	Promotion des infrastructures de base	Elaboration des plans de développements	26
		Planification des constructions immobilières	2
	Viabilisation des logements	Facilitation de l'accès aux matériaux de construction	2
		Facilitation de l'accès aux sources de financement	3
Total			33

Source : les Auteurs

○ **Programme 3.1 : Promotion des infrastructures de base**

Le premier programme concerne la promotion des infrastructures de base et se subdivise en deux sous programmes qui visent :

- L'élaboration des plans des développements Urbains (PDU) pour les chefs-lieux des toutes les 26 provinces, en vue de leur modernisation et leur délimitation.
- La planification des constructions immobilières par la mise en œuvre du Guichet Unique des Permis de Construire GUPEC, ainsi que les campagnes de contrôle des permis de constructions des ouvrages respectant les normes de protection de l'environnement et d'urbanisme..

○ **Programme 3.2 : viabilisation des logements**

Le deuxième programme concerne la viabilisation des logements par l'organisation adéquate de contenu et de la qualité des matériaux utilisés. Il se subdivise en deux sous-programmes à savoir :

- La facilitation de l'accès aux matériaux de construction tant locaux qu'importés par l'augmentation de la production et l'allègement des conditions d'importation.
- La facilitation de l'accès aux sources de financement tant nationales qu'internationales par la préparation des projets de financement et l'élaboration de lois.

1.2.9. Télécoms et TIC

a. Situation et défis majeurs

L'usage du Numérique est au-delà des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il constitue un des facteurs essentiels pour l'émergence des économies, le développement du capital humain et l'amélioration de la croissance économique. La mise en place de l'économie numérique et d'autres activités numérisées vont, en surmontant les contraintes de temps et de lieu, opérer des mutations dans plusieurs secteurs.

En RDC, le secteur de postes, télécommunications/TIC a connu sa première réforme du cadre légal et institutionnel avec l'adoption et la promulgation de la Loi n°012/2002 sur la Poste, la Loi-cadre n°013/2002 sur les Télécommunications et la Loi n°014/2002 créant l'Autorité de Régulation. Cette réforme a permis d'actualiser et d'améliorer l'ancien cadre de 1940 sur les télécommunications et celui de 1968 portant sur la Poste. Au regard de cette réforme, le sous-secteur de télécommunications/TIC est devenu le plus dynamique de l'économie nationale, avec un chiffre d'affaires de plus de USD 850 millions, le plaçant au second rang après le secteur minier. En 2008, il avait fourni plus de USD 160 millions au budget de l'Etat.

Quatre opérateurs se partagent actuellement le marché de la téléphonie mobile. La SCPT, opérateur public, n'a pas pu résister au développement du mobile, faute d'infrastructures. S'agissant du réseau de la téléphonie fixe, un seul opérateur développe un réseau pour la téléphonie fixe par fibre optique dans la ville de Kinshasa.

S'agissant de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), la RDC s'est engagée à interrompre la diffusion analogique le 17 juin 2015 dans la bande UHF et le 17 juin 2020, dans la bande VHF pour la radio et la télévision. Il est à noter qu'en dépit de cette date buttoir, l'exécution de la mutation de l'analogique au numérique est timide.

En matière de « large bande », le pays dispose d'un réseau long de 650 km (Moanda et Kinshasa) et de 3.300 km de câbles (Kinshasa-Kasumbalesa). La construction des boucles (rings) en fibre optique est en cours de déploiement dans la ville de Kinshasa afin de fournir les services de la téléphonie fixe et d'Internet haut débit à travers la mise en place d'un réseau CDMA.

Concernant les postes, avec plus ou moins 107 bureaux de poste opérationnels sur un total de 365 existants sur l'ensemble du territoire national, le taux de pénétration postale en RDC se situe à ce jour à 191.780 habitants par bureau de poste ; ce qui est loin de la norme de l'Union Postale Universelle (UPU), soit respectivement 10.000 et 3.000 habitants par bureau de poste au niveau rural et urbain.

Au regard de ce qui précède, les défis majeurs du secteur sont : (i) amélioration significative de la contribution de la poste et des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au développement économique et social du pays ; (ii) déploiement de 50.000 km de câbles à fibre optique sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) construction des boucles (rings) en fibre

optique à travers tout le pays afin de fournir les services de la téléphonie fixe et de l'Internet haut débit ; et (iv) création d'un service postal universel.

b. Objectifs stratégiques à l'horizon 2027

La vision du Gouvernement dans le secteur est de faire des postes et TIC un facteur d'accroissement de l'économie, un levier d'intégration, de bonne gouvernance et de progrès social. Pour ce faire, il s'est assigné les objectifs suivants : (i) améliorer la gouvernance dans le domaine des PTNTIC ; (ii) moderniser et étendre les infrastructures postales ; et (iii) moderniser les infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication.

c. Programmes et actions phares à moyen terme (2023-2027)

La revue du PNSD 2019-2023 a relevé que le secteur des postes et TIC a enregistré plusieurs réalisations sur la période 2019-2022 pour moderniser ledit secteur et assurer son développement. On peut donc relever les principales réalisations suivantes : (i) la promulgation du Cadre légal des Télécommunications (la Loi N°20/017 du 25 novembre 2020 sur les Télécommunications/TIC) ; et (ii) l'exécution du Projet CAB5 qui a entraîné un déploiement de 3.950 Km sur les 50.000 qui étaient prévus.

Les actions entreprises ont porté le taux de croissance du secteur des PTNTIC à 16,2% en 2021 et 8,6% en 2022, venant de -6,1% en 2018. Le taux de pénétration téléphonique est passé de 42,69% en 2018 à 48,6% en 2021 et 50,44% en 2022 ; et le taux de pénétration internet de 11,7% à 17,6% et 26,35%.

Au regard de ces réalisations, et pour permettre au Gouvernement de poursuivre son objectif de modernisation et développement du secteur des PTNTIC, le PNSD 2023-2027 priorise trois axes stratégiques, à savoir : (i) amélioration de la gouvernance du secteur des PTNTIC ; (ii) modernisation et extension des infrastructures postales ; et (iii) modernisation des infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication.

En ce qui concerne le premier axe, le Gouvernement entend (i) assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, (ii) mobiliser l'appui technique et financier de principaux partenaires du secteur, (iii) adapter le cadre légal et réglementaire des Postes et Télécommunications de l'information et de la communication aux standards internationaux.

Pour ce faire, plusieurs actions seront menées sur la période 2023-2027, parmi lesquelles l'on peut relever : (i)

S'agissant du deuxième axe relatif à la modernisation et l'extension des infrastructures postales, le PNSD 2023-2027 priorise des programmes (i) de réhabilitation des bureaux de Postes, (ii) d'implémentation des télécentres polyvalents dans les bureaux de postes et ce, sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, il est prévu plusieurs actions, dont : (i)

Enfin, en rapport avec le troisième axe consacré à la modernisation des infrastructures des télécommunications de l'information et de la communication, les principaux programmes à adresser sur la période portent sur l'acquisition des équipements modernes des télécommunications de l'information et de la communication. Ceci permettra d'offrir des

services des télécommunications haut débit (câble à fibre optique, backbone, gateway, ring métropolitains, ...).

Pour ce faire, les actions phares à envisager sont les suivantes : (i)

d. Budgets des programmes sectoriels 2023-2027

e. Effets attendus de la mise en œuvre des programmes sectoriels

A l'horizon 2027, les principaux objectifs ciblés sont les suivants :

- ✓ Développer et moderniser le secteur des télécommunications et des Postes ;

- ✓ Promouvoir les technologies de l'information et de la communication ; et

Ceci permettra de porter : (i) la contribution du secteur des PTNTIC au PIB réel à plus de 30,0% à l'horizon ; (ii) le taux de pénétration téléphonique à près de 70,0% ; et (iii) le taux de pénétration Internet à plus de 50,0%.

Chapitre 3 : Renforcement du capital humain pour préparer la main d'œuvre nécessaire à l'agriculture moderne et à l'industrialisation

1.3.1. Enseignement primaire et secondaire

a. La situation et les défis

L'enseignement pré-primaire a connu une expansion importante en 2014-2015, expansion due essentiellement à l'offre privée. Dans l'ensemble, entre 2016 et 2021, le nombre d'écoles maternelles est passé de 5045 à 10436 soit un taux d'accroissement de 107%. Le nombre d'enfants est passé 377076 à 734314 soit un taux d'accroissement de 95%, l'effectif des éducateurs a progressé de 15678 à 31917 avec un taux d'accroissement de 104%. Le nombre d'écoles, les effectifs des enfants et des éducateurs ont connu une évolution significative. En effet, la RDC compte plus d'écoles privées (59%) que publiques (41%). Néanmoins, les enfants sont inscrits autant dans le privé (53%) que dans le public (47%). On compte en moyenne 51,3% de filles contre 48,7% de garçons. La majorité d'éducateurs du pré primaire sont des Diplômés d'Etat (64,9%), et sont des femmes (94,2%). L'enseignement pré primaire enregistre plus d'enfants en milieu urbain (52%) qu'en milieu rural (48%). Cependant, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est en progrès. De 4,2% d'enfants de 3 à 5 ans scolarisés en 2014 à 6,8% en 2021, avec le souhait d'atteindre en 2025, le 15% prévu dans la SSEF. L'enseignement maternel a depuis 2021, un Programme National dont 20.000 copies distribuées dans toutes les provinces éducationnelles. Cependant l'analyse montre une disparité de l'offre, d'une part, entre les provinces et, d'autre part, entre les milieux urbain et rural.

S'agissant de l'enseignement primaire, on constate également une forte expansion d'effectifs au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée, Le TBS au primaire est supérieur à 100% depuis la mise en œuvre de la SSEF. La tendance globale du TBS GF est en progression de 0,7% points de pourcentage (soit 111,2% en 2016 et 111,9% en 2021). Pour les filles, le TBS a connu un progrès de 1,1 point de pourcentage (soit 107,3% en 2016 et 108,4% en 2021). Dans l'ensemble, le TBS des garçons reste supérieur à celui des filles. Le Taux d'achèvement (T.A) GF a régressé à 0,2 point de pourcentage (soit 75,6% en 2017 et 75,4% en 2021). Notons que le T.A des filles connaît un progrès de 3,5 points de pourcentage (soit 69% en 2017 et 72,5% en 2021). Le nombre d'écoles ont connu un accroissement de 17876 soit un taux de 34%. 14933 écoles publiques soit le taux d'accroissement de 33% et 2943 écoles privées avec un taux d'accroissement de 39%. Le secteur privé organise environ 34% d'écoles primaires.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il a été enregistré en 2015 un TBA de 50,9% ; un TBS de 39,5% ; un TA de 29% et un Indice de Parité filles-garçons de 0,6%. Bien que les taux d'accès soient plus bas pour les deux cycles du secondaire, leur TBS respectif a toutefois augmenté, passant de 56% à 67% et de 38% à 59% sur la même période. Cependant, la scolarisation dans les deux cycles du secondaire révèle que l'écart de scolarisation entre les garçons et les filles a diminué au premier cycle comme au second cycle, passant respectivement de 21 à 18 points de pourcentage, et de 21 à 20 % entre 2005 et 2012 mais, entre 2018 et 2021, le nombre de F+G est passé de 2.737.400 à 3.227.262 soit un accroissement de 489862 élèves. Soit un taux de 18%. Celui de fille passe de 1.134261 à 1.471.063 soit un accroissement de 336.802 soit un taux de 30%. Ainsi, la gratuité a contribué à cette progression.

Au cours de la période 2019-2023, les efforts du Gouvernement porteront sur la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement ainsi que sur redynamisation des mesures d'accompagnement notamment celle portant sur l'augmentation significative du budget de l'éducation. Pour assurer l'atteinte des Objectifs sectoriel, les principaux défis à relever sont : (i) adoption d'une stratégie claire d'intégration des écoles, des bureaux gestionnaires et du personnel qui ne sont pas répertoriés par le SECOPE ; (ii) mise en œuvre de programmes et de mesures favorisant l'équité en matière d'éducation et réduction du nombre d'enfants non-scolarisés ; (iii) révision des programmes scolaires afin de les adapter aux réalités congolaises ; (iv) optimalisation des approches, des programmes de cours et d'options; (v) établissement d'un système uniformisé de gestion de l'école publique ; (vi) investissement dans les canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ; (vii) intégration systématique des programmes thématiques transversaux notamment le VIH/SIDA, le genre etc. dans le programme national.

Malgré son rôle important dans l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, le sous-secteur de l'Enseignement Primaire et Secondaire est confronté à plusieurs défis dont les principaux sont ci-après :(i) adoption d'une stratégie claire d'intégration des écoles et du personnel qui ne sont pas répertoriés par le SECOPE ; (ii) mise en œuvre de programmes et de mesures favorisant l'équité en matière d'éducation et réduction du nombre d'enfants non-scolarisés ; (iii) révision des programmes scolaires afin de les adapter aux réalités congolaises ; (iv) optimalisation des approches, des programmes de cours et d'options; (v) établissement d'un système uniformisé de gestion de l'école publique ; (vi) investissement dans les canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ; (vii) intégration systématique des programmes des thématiques transversaux notamment le VIH/SIDA, le genre dans le programme national.

b. Les objectifs et stratégies

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de « construire, un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ». Pour y parvenir, la Stratégie de l'éducation et de la formation pour la période 2016-2025 dont le sous-secteur de l'EPST s'est appuyé sur trois objectifs stratégiques qui visent à (i) étendre l'accès et l'équité ; (ii) améliorer la qualité des apprentissages ; et (iii) . Cette stratégie a visé de faire passer le Taux Brut de Scolarité (TBS) de 122% à 117%, l'indice de parité filles-garçons passe de 0,90 à 1, le taux d'achèvement passe de 95% à 98%.

c. Les programmes à moyen terme

On ne peut pas tout faire maintenant et partout. Il faut admettre de se situer dans une logique et dans un processus de transformation et de développement qui pourrait prendre du temps.

Pour le prochain quinquennat (2023-2027), le gouvernement entend poursuivre son action autour de cinq axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Promouvoir la préscolarisation des enfants de 3 à 5 ans à travers l'amélioration de l'offre publique gratuite, notamment au profit des familles des milieux rural et périurbains à travers : (i) Programme 1.1 : Susciter et encourager les initiatives communautaires en matière de préscolarisation en vue de la création de 1500 ECE pour accueillir au moins 75 000 enfants; (ii) Programme 1.2 : Accroître l'offre publique d'enseignement préscolaire, (iii) Programme 1.3 : Équiper les classes préscolaires en matériels didactiques.

- Axe 2 : Développer un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et les compétences de base, avec quatre programmes : (i) Programme 2.1 : Améliorer l'accès aux infrastructures de base et la qualité de l'enseignement primaire; (ii) Programme 2.2 : Soutenir la scolarisation des populations défavorisées ou marginalisées; (iii) Programme 2.3 : Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique; et (iv) Programme 2.4 : Mettre à niveau les infrastructures et l'environnement scolaires.
- Axe 3: Développer l'accès au premier cycle du secondaire et engager la mise en place de l'éducation de base de huit ans à travers : (i) Programme 3.1: Accroître les infrastructures et équipements nécessaires; (ii) Programme 3.2: Renforcer les écoles en manuels et matériels didactiques nécessaires; (iii) Programme 3.3: Renforcer les écoles en équipements nécessaires; et (iv) Programme 3.4: Améliorer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles.
- Axe 4: Augmenter l'accueil dans le second cycle secondaire et rééquilibrer les flux d'élèves entre l'enseignement général et l'enseignement technique, avec quatre programmes : (i) Programme 4. 1: Distinguer les filières générales et filières professionnelles; (ii) Programme 4.2 : Disposer des infrastructures et équipements pour créer les conditions d'un apprentissage de qualité; (iii) Programme 4.3: Renforcer les écoles en matériels nécessaires pour l'équipement des bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées; et (iv) Programme 4.4: Renforcer les écoles en mobiliers.
- Axe 5: Renforcer les capacités de gestion du Ministère de l'EPST, avec 3 programmes : (i) Programme 5.1: Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée de l'éducation; (ii) Programme 5.2: Renforcer le système d'information et de gestion de l'éducation et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données; et (iii) Programme 5.3: Renforcer les structures, dispositifs et mesures institutionnelles de pilotage, de coordination et mise en œuvre et de suivi du plan sectoriel.

d. Les budgets des programmes

Le ministère est de l'EPST figure parmi le ministère pilote pour expérimentation du budget en mode programme d'ici 2024.

La maquette ci-dessous présente la restructuration répartie en crédits du Ministère par programme et par action.

e. Les effets attendus

- **Les indicateurs d'impacts**

Aux termes de la mise en œuvre de son programme d'actions prioritaires dans le sous-secteur de l'EPST, le gouvernement espère étendre l'accès ; promouvoir l'équité ; et améliorer la qualité de l'éducation de base, notamment en portant :

- *Faire passer le Taux brut de scolarisation en préscolaire sur la barre de 9,7% entre 2016 et 2021 ; et de 15% en 2025*
- *D'augmenter le TBS (5 ans) de 8,9% en 2020 à 20% en 2025 et à 25% en 2027*
- *De ramener TBS au primaire (6-11 ans) de 107% en 2020 à 100% en 2025;*
- *De remonter le Taux d'Achèvement du primaire de 70% en 2020 à 95% en 2025*
- *D'augmenter le % des enfants 6ans dans les effectifs des nouveaux entrants du primaire de 52,3% en 2020 à 80% en 2025*
- *D'atteindre 100% d'enseignants payés en 2023.*
- *Atteindre un Indice de parité entre sexes dans le primaire à 1 ;*

- De baisser le % d'enfants en grande difficulté de lecture en 5ème année primaire de 72,9% à 10% en 2025 ;
- De maintenir à 45% de Filles dans ETP ;
- Le ratio élève/Manuel sera ramener de 1,26 en 2020 à 3 en 2025.

1.3.2. Formation professionnelle

a. La situation et les défis

La demande dans l'enseignement technique et professionnel est élevée : un élève sur quatre choisit une filière technique. Cependant, l'offre de l'enseignement technique et professionnel est de création récente : 57% des écoles ont été construites depuis 1991. Elle est également insuffisamment développée à travers le pays. Il sied de noter aussi que près de 90% de structures ne disposent pas d'équipements, ni des autres ressources matérielles et didactiques.

Le sous-secteur fait face à plusieurs défis, parmi lesquels : (i) la perception de la société selon laquelle l'enseignement technique et professionnel est réservé aux enfants peu doués ; (ii) l'adéquation formation emploi ; (iii) l'amélioration de la qualité des infrastructures d'apprentissage (classes, ateliers, et laboratoires) ainsi que celle des équipements et matériels didactiques ; (iv) le développement des pratiques professionnelles et l'élaboration des plans de formation des formateurs ; (v) le maintien des enseignants qualifiés dans le secteur ; et (vi) l'organisation des stages formalisés.

b. Les objectifs et stratégies

La Stratégie de l'éducation et de la formation 2016-2025 a défini les objectifs stratégiques du sous-secteur de l'Enseignement Technique et Professionnel autour de trois objectif :

Objectif 1 : Accroître l'accès, l'équité et la rétention

(i) promotion de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle ainsi que l'esprit d'entreprise ; (ii) construction et réhabilitation des écoles techniques et professionnelles ainsi que des centres de formation professionnelle dans les 30 provinces éducationnelles ; (iii) mise en œuvre de la politique de rétention des apprenants (l'incitation des filles et des personnes vivant avec handicap à l'ETP) ; etc.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'apprentissage

(i) actualisation d'autres programmes restants selon l'approche par compétence ; (ii) dotation des écoles et des centres formation professionnelle en équipement et matériels adéquats dans les 30 provinces ; (iii) Augmentation des effectifs d'inspecteurs et d'enseignant et renforcer leurs compétences sur les programmes en (APC) etc.

Objectif 3 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur

(i) Mise en place d'un cadre commun de pilotage et de concertation ; (ii) accompagnement de sortants à l'insertion socioprofessionnelle et les appuyer pour l'auto-emploi ; (iii) organisation de l'étude pilote du SIGE/EFTP ; (iv) élaboration du Cadre National de Qualification et de Certification ; (v) redynamisation de la convention du partenariat public et privé ; (vi) Finalisation de la stratégie spécifique de formation professionnelle ; etc.

c. Les programmes à moyen terme

Les stratégies et programmes à moyen terme (2023-2027) du gouvernement s'appuient sur les axes de la stratégie suivants :

- **Axe 1. Accroissement de l'accès, l'équité et la rétention**

- 11 Renforcement des capacités d'accueil
 - 1101 Dotation du secteur des centres de formation professionnelle
- 12 Acceptation des personnes vivants avec Handicaps
 - 1201 Identification des personnes vivants avec Handicaps
- 13 Investissement ressource propre
 - 1301 Développement Sociale et Culturel
- 14 Investissement sur transferts aux provinces
 - 1401 Constructions et Réhabilitations aux Provinces

- **Axe 2. Amélioration de la qualité des apprentissages**

- 21 Actualisation et Modernisation des programmes ou curricula et modules de formation professionnelle
 - 2101 Production de curricula de formation professionnelle
- 22 Dotation des centres de formation professionnelle en équipements adéquats
 - 2201 Appuiement des fournitures d'équipements aux écoles et centres
- 23 Augmentation des effectifs d'inspecteurs et d'enseignants et renforcer leurs compétences sur les programmes en (APC)
 - 2301 Renforcement des compétences des inspecteurs formateurs
- 24 Rémunérations
 - 2401 Paiement du personnel
- 25 Fonctionnement
 - 2501 Administration Générale
 - 2502 Performance

- **Axe 3. Amélioration de la gouvernance et le pilotage du sous-secteur**

- 31 Mise en place d'un cadre commun de pilotage et de concertation
 - 3101 Dotation d'un cadre commun de pilotage et concertation de la formation professionnelle des outils modernes de pilotage
- 32 Accompagnement des sortants à l'insertion socioprofessionnelle et les appuyer pour l'auto-emploi
 - 3201 Appuiement l'insertion et l'auto-emploi des sortants
- 33 Organisation de l'étude pilote du (SIGE/EFTP).

- 3301 Généralisation de l'enquête SIGE/ETFP en provinces
- 34 Élaboration du cadre de certification et qualification;
- 3401 Mise en place du cadre national de certification
- 35 Redynamisation de la convention du partenariat public et privé (PPP);
- 3501 Opérationnalisation de la convention auprès des parties prenantes publics et privés
- 36 Finalisation de la stratégie spécifique de l'enseignement et de la formation professionnels
- 3601 Validation de la stratégie spécifique de formation professionnels
- 3602 Vulgarisation au niveau central, provincial et local de la stratégie spécifique
- 37 Transferts et Subventions
- 3701 Intervention Economique, Sociale, culturel et scientifique

d. Les effets attendus

• Les indicateurs d'impacts

Aux termes de la mise en œuvre de son programme d'actions dans le secteur de l'ETFP, le gouvernement espère une amélioration significative de l'accès, de la qualité et de la pertinence ainsi que de la gouvernance du système ; en particulier il attend les effets suivants :

- *Une capacité d'accueil accrue et suffisamment importante pour accueillir tous les candidats à l'ETFP y compris les groupes les plus vulnérables ;*
- *Une qualité de la formation, et une pertinence des programmes et des équipements compatibles avec les besoins de l'économie ;*
- *Une gestion de l'ETFP transparente et répondant aux principes de redevabilité ;*
- *Une plus grande attractivité de l'ETFP auprès des élèves du secondaire ;*
- *Une meilleure satisfaction des besoins du marché du travail par l'offre de la formation technique et professionnelle ;*
- *Une amélioration de l'emploi des jeunes diplômés de l'ETFP.*

• Les indicateurs de résultats

○ Axe 1. :

- *Nombre des centres et écoles construits pour accueillir les apprenants inscrits est insuffisant ;*
- *Nombre d'élèves de secondaire ne représente pas une grande attractivité vers l'ETFP.*

○ Axe 2. :

- *Nombre des programmes et équipements ne répond pas à la qualité de formation avec les besoins économiques.*

○ Axe 3. :

- *Le nombre de rapports de transparence d'une gestion à l'ETFP ne répond pas aux principes de redevabilité ;*
- *Le nombre d'emplois des jeunes diplômés sortants de l'ETFP est connu.*

- **Les indicateurs de réalisations**

- **Axe 1 :**

- 1.1. Construction :

- *Construction du Bâtiment du Secrétariat Général (FPM) en cours ;*
 - *Construction centre de ressource MOSALA / Kinshasa-Limete (en cours);*
 - *Construction centre d'excellence de formation professionnelle à Maluku / Kinshasa (en cours);*
 - *Construction centre d'excellence de formation professionnelle a Mbuji-mayi / Kasai oriental (en cours);*

- 1.2. Réhabilitation :

- *Réhabilitation d'un centre professionnel de DUMI / Kinshasa.*

- **Axe 2 :**

- 2.1. Acquisition / Équipement :

- *Acquisition d'un tracteur agricole avec accessoires au centre professionnel de DUMI / Kinshasa ;*
 - *Acquisition de kits à l'auto-emploi en 2021 ;*
 - *Actualisation et modernisation des programmes ou curricula (en cours) ;*
 - *Épreuve certificative de l'Examens National de Fin d'Études Professionnel (ENFEP) 2021.*

- **Axe 3 :**

- 3.1. Amélioration de la gouvernance :

- *Finalisation de stratégie spécifique de la formation professionnelle*
 - *Organisation de l'étude pilote du SIGE ;*
 - *Redynamisation de la convention du partenariat public et privé.*

1.3.3. Enseignement supérieur

1.3.4. Recherche scientifique

a. La situation et les défis

La recherche scientifique et technologique est le moteur du développement socio-économique des nations. C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo s'était illustrée, il y a plus de 60 ans, par une activité scientifique intense menée par les centres et instituts de recherche du pays. La contribution de l'Institut National pour l'Étude Agronomique et la Recherche Agronomiques (INERA) au développement du pays fut immense, dans la mesure où les résultats des recherches sur le cacao, le café et le palmier Élias furent appréciables et peuvent être comptés parmi les facteurs ayant contribué à l'essor de production agricole des pays comme

la Côte d'Ivoire, le Nigéria, l'Indonésie et la Malaisie. En outre, les contributions des chercheurs congolais dans la lutte contre le VIH/SIDA et très récemment, dans la prise en charge des patients atteints de la fièvre hémorragique Ebola ont été appréciées par le monde entier. Ceci illustre bien qu'en République Démocratique du Congo, la recherche scientifique n'est pas morte.

La longue crise dans laquelle la RDC est plongée depuis plus de trois décennies, a eu des conséquences néfastes sur la recherche scientifique. Raison pour laquelle, le secteur de la recherche scientifique et technologique n'a pas pu apporter une réelle contribution aux défis multiples de développement du pays. En outre, le secteur est caractérisé notamment par l'insuffisance qualitative et quantitative des chercheurs, le faible financement alloué aux activités de la recherche, le délabrement des infrastructures de recherche, la vétusté des équipements scientifiques, l'absence d'interaction entre les institutions de recherche et les entreprises utilisatrices des résultats, la non valorisation des résultats de recherche, le faible niveau de coopération en matière de recherche scientifique et technologique ainsi que l'inadéquation entre la Recherche et le Développement.

En effet, les entraves majeures à la recherche scientifique et technologique en RDC réside dans: (i) l'élaboration d'une politique de l'innovation ; (ii) la production des textes légaux et réglementaires du sous-secteur ;(iii) le développement d'un système d'informations statistiques en sciences, technologies et innovation (STI) (iv) la dotation des Institutions de la recherche en infrastructures et en équipements adaptés aux nouvelles technologies ; (v) la formation d'une masse critique de chercheurs ; (vi) le renforcement du système de promotion, de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche dans les domaines prioritaires.

En vue de permettre à la recherche scientifique et technologique de jouer effectivement son rôle pour le développement de la RDC, il est important qu'une synergie soit être créée entre les institutions de recherche sous tutelle des Ministères, les établissements d'enseignement supérieur et universitaire, les organismes privés (entreprises) ainsi que les institutions sans but lucratifs.

De ce fait, la recherche doit revêtir un caractère transversal touchant tous les domaines du développement de la RDC notamment l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, la santé, l'environnement et les ressources naturelles, l'industrie, mines, eau, les sciences sociales ...

b. Les objectifs et stratégies

Au cours de la période 2023-2027, le gouvernement s'est fixé trois objectifs stratégiques. Il s'agit de : (i) Renforcer les capacités institutionnelles ; (ii) Renforcer les capacités d'offre de la recherche et de l'innovation technologique ; et (iii) Renforcer les capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et de l'innovation.

c. Les programmes à moyen terme

Les stratégies et programmes à moyen terme (2023-2027) du gouvernement s'appuient sur les axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles** à travers les Programmes :

1.1 : Amélioration de la gestion stratégique 1.2 : Développement de la coopération scientifique et du partenariat

- **Axe 2 : Renforcement des capacités d'offre de la recherche et l'innovation technologique** à travers les Programmes :

2.1: Développement des ressources humaines ; 2.2. Accroissement du taux budgétaire alloué aux activités de la recherche 2.3. Amélioration de la gestion des ressources matérielles

- **Axe3: Renforcement des capacités d'offre des connaissances scientifiques, techniques et d'innovations** à travers les Programmes :

3.1: Appui aux secteurs prioritaires en Recherche-Développement et en Innovation
3.2. Promotion du système national de l'innovation 3.3. Valorisation et diffusion des résultats de recherche 3.4. Promotion de la culture scientifique

d. Les effets attendus

- **Les indicateurs d'impacts**

Aux termes de la mise en œuvre de son programme d'actions prioritaires dans le secteur, le gouvernement espère un développement significatif de la recherche scientifique et technologique, notamment en portant :

- Augmenter les fonds alloués à la recherche (1% du budget national puis du PIB) ;
- Augmenter le pourcentage du budget de la recherche scientifique exécuté ;
- Atteindre le rapport de 1 chercheur pour 10 administratifs et 1 chercheur pour 2 techniciens de recherche ; et
- Atteindre le rapport de 50 chercheurs par million d'habitants
- Augmenter le nombre des pôles de recherche scientifique
- Améliorer les conditions de travail des chercheurs, techniciens de recherche et administratifs
- Disposer d'une masse critique
- Disposer d'une banque des données (statistiques)
- Disposer d'un cadre légal et réglementaire qui favorise la gouvernance du secteur
- Etablir une adéquation entre la Recherche-Développement et les besoins nationaux
- Les indicateurs de résultats

- **Les indicateurs de réalisations**

- Nombre de textes légal et réglementaires
- Base des données de la STI
- Nombre de chercheurs formés
- Nombre d'infrastructures immobilières réhabilitées
- Nombre d'institutions de recherche équipées
- Politique de l'innovation formulée
- Nombre d'infrastructures immobilières construites
- Taux budgétaire alloué aux activités de la R-D
- Nombre de programmes de recherche élaborés et exécutés

1.3.5. Santé

a. La situation et les défis

La couverture en soins de santé de qualité pour la population de la RDC est encore insuffisante, suite au déficit de satisfaction des besoins en infrastructures, en équipements, en médicaments et intrants essentiels ainsi qu'en personnel de santé de haut niveau technique. Les données de l'enquête SARA3 en 2014, indiquent que, sur l'ensemble de formations sanitaires du pays, l'indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux a été évalué à 27% pour les équipements essentiels, et à 20% pour les médicaments essentiels. Moins de 12% de formations sanitaires offrent les soins obstétricaux et néonataux d'urgence.

Les questions relatives à la nutrition ainsi qu'aux infections au VIH parmi les adolescents, les jeunes de 10 à 19 ans et les femmes en âge de procréer, sont comptées parmi les problèmes brûlants du secteur.

Les principaux défis du secteur sont les suivants : (i) amélioration de l'accessibilité aux soins de santé de qualité ; (ii) couverture sanitaire universelle, avec un accent particulier sur la santé de reproduction, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) ; (iii) intensification de la lutte contre les maladies transmissibles, non transmissibles et les maladies tropicales négligées ; (iv) accroissement du financement domestique et (v) renforcement de la coordination multisectorielle d'interventions

b. Les objectifs et stratégies

L'ambition du Gouvernement est d'atteindre la couverture universelle des soins de santé primaire pour tous, d'ici à l'horizon 2030. Dans cette optique, il compte faire passer la dépense de santé par habitant d'une moyenne de 3,2 USD à environ 15 USD, au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne située à 10 USD par habitant. Pour ce faire, le Gouvernement entreprend une approche progressive, à savoir : dans un premier temps, l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires et agents de l'Etat, la subvention des interventions ciblant les enfants âgés de 0 à 5 ans, le contrôle prénatal et de la maternité pour induire à terme une baisse sensible de la mortalité maternelle, l'assistance médicale ciblée des vulnérables et des personnes démunies.

Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à mener son action en focalisant ses efforts sur les objectifs stratégiques ci-après :

Objectif Stratégique 1 : Développer les Zones de Santé et assurer la continuité des soins avec un focus sur l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux soins de qualité dans la dynamique de la CSU.

Dans cette optique, un accent sera mis sur : (i) la priorisation et le renforcement des interventions relatives à la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et la nutrition dans les politiques et programmes de développement ; (ii) le renforcement de la lutte contre les grandes endémies (Paludisme, Tuberculose, VIH/Sida, Trypanosomiase...) et les maladies non-transmissibles ; (iii) l'intensification de l'approche multisectorielle dans le renforcement de la surveillance épidémiologique et la sécurité sanitaire ; etc.

Objectif Stratégique 2 : Appuyer le développement des Zones de Santé par le renforcement des piliers du système de santé.

Il s'agit plus particulièrement de : (i) Renforcement de la disponibilité, la motivation et le développement des capacités des professionnels de santé et du personnel administratif dans les centres de santé et hôpitaux publics ; (ii) investissement en infrastructures et équipements pour amélioration de la couverture avec la poursuite du projet d'équipements des structures de santé ; (iii) renforcement de la réglementation pharmaceutique et de chaîne d'approvisionnement ; (iv) renforcement de la qualité de l'information sanitaire pour la prise de décisions ; (v) amélioration du financement de la santé à travers les mécanismes de mobilisation des ressources, mise en commun et achat stratégique ; (vi) protection financière de la population à travers des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux services et soins de santé.

Objectif Stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et le pilotage du secteur.

Pour ce faire, il faudra : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et de pilotage du système de santé à travers les réformes ; (ii) l'actualisation des textes législatifs et réglementaires ; (iii) la réorganisation de la médecine traditionnelle et la revalorisation scientifique en finançant les recherches y relatives ; (iv) le renforcement des mécanismes de suivi de l'application des normes et des directives du secteur ; (v) le renforcement de la coordination du secteur de la santé et de la collaboration intersectorielle ; (vi) le renforcement de la collaboration entre le secteur de la santé et d'autres secteurs dans la mise en œuvre des politiques/stratégies multisectorielles ; etc.

Objectif Stratégique 4 : Améliorer l'accessibilité aux soins de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent

Pour cela, il faudra : (i) la mise en place des mécanismes de réduction des barrières d'accès aux soins de santé ; (ii) l'appui à la gratuité du contrôle prénatal et de la maternité ainsi que l'investissement dans le programme de planning familial ; etc.

c. Les programmes à moyen terme

- **Axe stratégique 1 : Développement de l'offre des services et soins de santé de qualité**

Cet axe vise l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité géographique et de l'utilisation des services et soins de santé de qualité tout en garantissant l'équité. Deux résultats sont attendus sont présentées ci-dessous (i) l'augmentation de la couverture et de l'accès à des services intégrés offrant des soins et des services de santé de qualité et (ii) l'augmentation de la proportion des structures de participation communautaire impliquées dans l'offre de quelques services de soins.

Programme « Amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des paquets de services offerts à la population » : Ce programme consiste à développer les plans de couverture des Zones de Santé et à créer des services de soins de premier et deuxième échelon. Il s'agira d'une part de l'extension de la couverture sanitaire à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des CS et HGR et d'autre part d'organiser les HGR de manière à offrir un PCA en interaction avec les CS, organisés pour assurer le PMA par un personnel compétent et en interaction avec la communauté desservie.

Quant à la qualité des paquets de services offerts à la population, la qualité des soins résulte d'un processus multifactoriel qu'il convient de conceptualiser dans chaque HGR et dans chaque CS. Les ordinogrammes, fiches techniques et protocoles thérapeutiques seront utilisés aux niveaux

des CS et des HGR pour - l'adéquation diagnostic traitement. Il sera mise en place la politique d'accréditation des structures des soins soit instaurée en vue de garantir la qualité des soins.

Programme « Renforcement de l'offre de services de qualité en faveur de la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent » : le paquet de soins en matière d'interventions pour la mère, l'enfant et l'adolescents, ainsi que le planning familial est défini. Une attention particulière sera portée sur la promotion d'une bonne santé sexuelle et reproductive chez les adolescents et jeunes ainsi que sur l'utilisation des moyens et méthodes de planification familiale pour la prévention des grossesses précoces et non désirées. Ces services de santé seront adaptés aux adolescents et intégrés dans toutes les formations sanitaires publiques et privées du pays.

Programme « Rationalisation du fonctionnement des structures sanitaires » : Cette rationalisation suppose une action au niveau administratif (organigramme, profils de poste et gestion de carrière, etc.), financier et technique. Au niveau central, la rationalisation va passer par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau cadre organique, le regroupement des Programmes spécialisés et leur rattachement aux Directions centrales, le renforcement des capacités normatives des DPS.

Au niveau intermédiaire, un accent sera mis sur la poursuite des réformes en rendant opérationnelles les 26 DPS et 26 IPS, en intégrant les Coordinations et Antennes des Programmes spécialisés dans les DPS, l'extension du contrat unique et le renforcement des capacités des DPS à accompagner les ZS dans leur développement.

Au niveau opérationnel, le leadership se traduira par un encadrement des équipes des centres de santé en ce qui concerne la mise en œuvre du paquet minimum d'activités (PMA) dans les centres de santé et la réorganisation de l'offre du PCA dans les HGR. Au niveau communautaire, il y aura la participation de la communauté dans les activités préventives et promotionnelles.

Programme « Renforcement de la participation communautaire » : La participation effective de la population à l'action sanitaire permettra d'identifier les problèmes et les besoins de santé de la population et en même temps de mettre en place et/ou de renforcer les organes de participation communautaire définis dans la stratégie commune de participation communautaire. Les membres des organes de participation communautaire seront capacités afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

Programme « Promotion de l'utilisation des services de santé » : Les actions de promotion seront menées pour faire connaître les interventions offertes par les services de santé en vue de répondre aux problèmes et besoins spécifiques de la communauté. Les activités de marketing social et de communication seront intensifiées en collaboration avec les secteurs connexes (Enseignement, Environnement, Eau, Agriculture, Habitat,) et les leaders communautaires pour une meilleure utilisation et appropriation des services et soins de santé. Il sera mis en place un mécanisme/réseau pour assurer l'autonomisation des patients.

Programme « Extension des sites de soins communautaires » : Dans les aires de santé où l'accessibilité géographique au centre de santé constitue un obstacle majeur, les sites de soins seront établis progressivement pour l'identification et la prise en charge précoce des principales maladies tueuses des enfants de moins de 5 ans (paludisme simple, diarrhées et infections respiratoires aiguës). Les cas graves seront référés précocement aux centres de santé. Ces Sites de Soins Communautaires (SSC) seront approvisionnés en médicaments par le centre de santé et

supervisés par l'infirmier titulaire de l'aire de santé afin d'assurer la qualité des soins offerts. En outre, un processus de coordination des interventions au niveau communautaire sera opérationnalisé pour une meilleure harmonisation des interventions.

Programmes « Lutte contre les maladies transmissibles et MTN » & « Lutte contre les maladies non transmissibles et autres problèmes de santé » : Les interventions se focaliseront sur la promotion de la santé qui reste transversale dans la lutte contre la maladie avec des interventions spécifiques en lien avec les maladies transmissibles et non transmissibles. Ainsi, dans le cadre de la promotion de la santé les interventions viseront à améliorer les comportements et les pratiques sains fondés sur la famille en mettant l'accent sur une communication visant à modifier les comportements pour un mode de vie sain, y compris la santé mentale et le processus de changement de comportement, un bon état de santé mentale de la cible du message éducatif est très capital. Les communautés seront incitées à développer des initiatives dans ce sens aussi bien pour les maladies transmissibles (infection à VIH, hépatites, infections sexuellement transmissibles, tuberculose et paludisme,), les maladies tropicales négligées, que les maladies non transmissibles.

Programme « Amélioration de la protection de la population contre les risques des épidémies, la pollution environnementale, les catastrophes et autres urgences sanitaires » : Il sera question de développer les capacités des structures à prévenir et gérer les épidémies, catastrophes et autres urgences de santé publique par l'application du règlement sanitaire international, de renforcer les capacités institutionnelles dans la surveillance épidémiologique aux différents niveaux du système de santé, de renforcer des capacités des équipes d'intervention rapide et de repositionner les intrants dans les différentes provinces pour permettre une réponse prompte aux éventuelles urgences et catastrophes dans l'ensemble du pays.

Programme « Renforcement du contrôle et la sécurité sanitaire aux frontières » : exige que soit développé à chaque niveau un leadership intégré (Zone de Santé, province et niveau central) pour piloter la réorganisation fonctionnelle des formations sanitaires et Services spécialisés en rapport avec leurs missions spécifiques ainsi que la coordination et la planification de l'action sanitaire. Cette rationalisation suppose donc une action au niveau administratif (organigramme, profils de poste et gestion de carrière, etc.), financier et technique.

- **Axe stratégique 2 : Appui aux différents piliers du système de santé**

Cet axe concerne les interventions à mener dans les différents piliers pour influencer la disponibilité des services et soins de qualité en réponse aux besoins des populations. Les interventions liées à la rationalisation du financement de la santé et le renforcement de la gouvernance sont traités dans les sections qui y sont consacrées.

Programme « Amélioration de la disponibilité et de la fidélisation des RHS compétentes » : L'accent sera mis essentiellement sur : (1) la rationalisation du personnel en rapport avec l'élaboration et la vulgarisation des normes de dotation des ressources humaines en santé à tous les niveaux en tenant compte de la charge de travail (approche WISN) ; (2) le redéploiement équitable des agents dans les structures et services de santé ; (3) l'informatisation de la base des données pour la maîtrise des effectifs des professionnels de la santé à travers le pays ; (4) la poursuite du processus de mise à la retraite pour suivre le flux de sorties des personnels. (5) un plaidoyer auprès de l'autorité budgétaire pour la mécanisation progressive des agents, leur alignement aux différentes primes et au salaire afin d'obtenir une majoration graduelle de la

rémunération des agents. (6) la mise en place des mécanismes de prise en charge des agents par l'octroi de primes de brousse et d'éloignement en faveur des personnels de santé, plus particulièrement ceux œuvrant en milieux éloignés et d'accès difficiles, -appui aux initiatives d'amélioration des conditions sociales des agents, telle la construction des logements au niveau des CS pour le personnel et de prévoir des bâtiments pour le logement du personnel dans les HGR les plus reculés.

Programme « *Amélioration de la formation de base* » : Cette amélioration passe par le développement et la mise en œuvre d'un plan national concerté d'organisation des filières de formation en adéquation avec les besoins de terrain, pour faire face à la surproduction ou à la carence des catégories professionnelles identifiées, notamment à travers le marketing social des filières à promouvoir. Le niveau central procédera au renforcement de contrôle des écoles de formation du niveau secondaire, l'évaluation de la formation à travers le jury national et le développement des écoles pilotes du niveau secondaire dans les provinces. Un processus d'accréditation des écoles du niveau secondaire sera institué ainsi que des mesures de rationalisation des institutions de formation des professionnels de santé du niveau secondaire.

Programme « *Développement des compétences des prestataires* » : En application de la politique sectorielle de la formation continue, le secteur procédera à la vulgarisation du cadre normatif, l'élaboration des référentiels et des plans conjoints de la formation en réponse aux besoins prioritaires, y compris la formation clinique ainsi que la mise en place des centres de training des prestataires à travers les provinces, la remise à niveau des formateurs, la mise en œuvre des plans conjoints annuels de formation continue et le développement des dispositifs de mise en pratique des acquis de la formation continue à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Programme « *Approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et intrants* » : La mise en œuvre des interventions prioritaires requiert une disponibilité optimale des médicaments et intrants de qualité, résultat tributaire d'un SNAME fort et efficace dans son organisation et son fonctionnement. Cela passe par (i) la maîtrise des besoins et une meilleure gestion des médicaments, vaccins et intrants spécifiques ; (ii) l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels, vaccins et intrants spécifiques par une offre suffisante des médicaments par le SNAME, (iii) le renforcement de la réglementation pharmaceutique, de l'inspection et du contrôle de la qualité des médicaments en circulation (iv) la promotion de la production locale pourra aussi améliorer la disponibilité du médicament et permettre une économie de devises et (v) le financement adéquat des médicaments, vaccins et intrants spécifiques par rapport aux besoins réels et au renforcement du SNAME.

Programme « *Développement des Infrastructures et équipements* » : Deux programmes sont envisagés pour atteindre ce résultat à savoir ; (i) Réhabilitation/construction des infrastructures et dotation en équipements et (ii) la maintenance des infrastructures et équipements acquis. Ces plans devront intégrer la notion d'architecture durable en misant sur des structures qui consomment peu d'énergie, qui sont conçues pour être fonctionnelles même lorsque l'approvisionnement en électricité et en eau est problématique.

Programme « *Renforcement du système d'information sanitaire* » : Pour parvenir à l'amélioration de la disponibilité et l'utilisation de l'information sanitaire de qualité pour la prise de décisions, le MSP et ses PTF ont retenu de concentrer les efforts à travers les trois programmes suivants : (i) l'amélioration de la complétude, promptitude et correctitude des

données collectées, (ii) l'amélioration de l'analyse et la production de l'information sanitaire et (iii) l'amélioration de la diffusion des informations au sein du secteur.

Programme « *Amélioration du financement de la santé et réduction des barrières d'accès aux soins* » : ce programme se concrétise dans ce qui suit (1) Améliorer le système de collecte et d'administration des recettes existantes. (2) Réviser l'exercice d'établissement des priorités dans le budget du Gouvernement et viser à augmenter l'enveloppe de la santé. (3) Étudier la faisabilité de « taxes sur les produits nuisibles à la santé » (alcool, boissons sucrées, tabac etc .) au niveau national et régional. (4) Améliorer la gestion des finances publiques et de l'aide extérieur au niveau des provinces. (5) Réduire la fragmentation des systèmes de mutualisation des risques et réduire les barrières financières à l'accès aux services de santé de qualité.

- **Axe stratégique 3 : Renforcement de la Gouvernance et du système de santé (Gouvernance, Pilotage et Leadership).**

Programme « *Renforcement du pilotage du secteur dans le cadre de la décentralisation* » : Les actions liées à l'atteinte de ce résultat seront mises en œuvre à travers les programmes suivants : (i) le renforcement des capacités institutionnelles du MSP, (ii) le renforcement des mécanismes de suivi de l'application des normes et directives du secteur, (iii) le renforcement de la coordination du secteur de la santé et (vi) le renforcement de la collaboration intersectorielle.

Programme « *Implication du MSP dans la mise en œuvre des stratégies des autres secteurs* » : Ce résultat vise l'amélioration du travail du secteur de la santé avec les autres secteurs ciblés pour promouvoir le bien-être de la population. Un accent particulier sera mis sur la collaboration intersectorielle, étant donné que l'atteinte de plusieurs résultats en santé est tributaire de l'implication des autres secteurs. Deux actions seront menées au cours de 4 prochaines années : (i) la mise en place et/ou renforcement des cadres de concertation intersectorielle et (ii) la mise en œuvre concertée des actions conjointes avec les autres secteurs.

d. Les budgets des programmes

Tableau : Evolution de l'exécution du budget de l'Etat pour la santé de 2019 à 2021

N°	Rubriques	2019 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (janv.-juil) (%)
01	Contrepartie des projets	5,20	178,20	46,57	7,40
02	Fonctionnement des Ministères	48,80	28,40	16,54	19
03	Interventions Economiques & Sociales	52,40	7,30	241,19	22,90
04	Investissements sur Ressources Extérieures	24,40	46,30	33,02	0,00
05	Investissements sur Ressources Propres	68,50,	0,00	3,96	0,50
06	Investissements Transfert Provinces et ETD	7,10	3,20	25,58	0,10
07	Rémunérations	100,90	95,70	104,25	51,20
08	Subventions aux Organismes Auxiliaires	0,00	0,00	0,92	6,60
09	Subventions aux Services Ex - BPO	29	74,60	13,99	7,00
Total général		53,70	67,70	53,03	20,30

L'exécution du budget de l'Etat pour la santé a atteint un taux de 67,70% en 2020, ce qui constitue un progrès notable par rapport à ce qu'il était en 2019 (53,7%). Et le même taux en 2021, soit 53,03%. Pour le premier semestre de l'année en cours, l'exécution a été de 20,3%.

Le tableau ci-dessus, présente les investissements sur ressources propres, les investissements sur transferts aux provinces et ETD, et les 109 interventions économiques et sociales comme étant les rubriques le mieux exécutées avec des taux dépassant largement les 100%. Il ressort que le taux d'exécution pour la rémunération reste toujours le plus élevé d'année en année.

Les investissements sur Ressources Propres ou en contrepartie des financements extérieurs restent très faibles pour conduire à une résilience dans le système. Et pourtant, Le développement du secteur de la santé doit compter davantage sur les investissements domestiques.

- **Les besoins de financement des programmes**

Conformément aux lois des finances votées durant la période couverte, les prévisions globales par année ont représenté respectivement 1 864 801 000 CDF pour 2020, 1 477 668 000 pour 2021 et 1 727 510 000 pour 2022, l’outil CDMT utilisé a permis l’analyse suivante :

l’on constate une légère augmentation (de 334 251 000 en 2020 à 413 278 000 en 2022), les besoins de financements ont plus concerné « l’amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des paquets de services offerts à la population » les fonds sont plus orientés vers les investissements en Construction, réhabilitation et équipement (plus de ¾) et très peu de fonds sont prévu pour les produits Pharmaceutiques. Quant aux Renforcement du contrôle des maladies chroniques transmissibles et non transmissibles, l’on assiste a une augmentation des ressources au fil du temps (de 44 743 000 en 2020 à 397 792 000 en 2022). Le gros du financement est absorbé par le dernier axe « Renforcement de la Gouvernance et du système de santé », l’on note une décroissance durant la période couverte par la revue (de 1 530 549 000 en 2020 à 1 314 231 000 en 2022) le gros du financement est orienté vers le Renforcement des capacités institutionnelles des différents services de l’administration de la santé.

Tableau : Coûts du PNDS comparés aux affectations des dépenses en 2020 (en millions de USD)

N°	Axes de PNDS	2019			2020		
		Estimations / PNDS	Affectations selon les CNS**	%	Estimations / PNDS	Affectations selon les CNS**	%
I	Amélioration des prestations des services de santé et continuité des soins	1175	956	81	1499	1 020	68
II	Appui aux piliers du système de santé	607	872	144	622	979	157
III	Renforcement de gouvernance et du système de santé	2	10	500	2	41	2050
Dépenses Totales		1784	1 838	103	2124	2 040	96

Source : *DAF/MSPHP, Rapport cartographie T4 2021, Octobre 2021

**PNCNS/MSPHP, Rapport annuel 2019 et 2020

Une analyse plus poussée permet de comparer les coûts estimés du PNDS aux engagements budgétaires du gouvernement et des bailleurs (données GIBS) au titre de dépenses effectuées à la santé en 2020, 2021 et 2022 (données DAF, 2021). Selon cette source de données, les dépenses effectuées à la santé par le gouvernement et les bailleurs de fonds auraient respectivement couvert 78% (2020), 66% (2021) et 60% (au T3 2022).

Sous réserve de la fiabilité des données rapportées, les données de 2020 des affectations des dépenses rapportées par les CNS sont très divergentes des données rapportées par la DAF, en ce que les données de la DAF ne prennent en compte que deux sources des dépenses que sont le gouvernement et les bailleurs de fonds.

Selon cette dernière source des données, sur les trois années sous examen du tableau ci-dessous, il apparaît que l’axe 1 du PNDS a été très peu financé par le gouvernement et ses PTF à raison de 27%, 22% et 19% respectivement pour les années 2020, 2021 et 2022. Par contre, le contraste est très important lorsqu’il s’agit de financement de l’axe 3 sur la gouvernance du secteur de la santé où des chiffres sans aucune commune mesure avec les estimations de départ sont rapportés. Ainsi, le gouvernement et ses PTF auraient dépensés respectivement près de 835, 827 et 857 millions USD contre des estimations de 2.2, 2.1, 2.1 millions USD pour les années 2020, 2021 et

2022.

Ces chiffres que nous rapportons avec des réserves peuvent peut-être traduire des faiblesses dans la planification et les affectations budgétaires au moment de la planification du PNDS, malgré l'utilisation du logiciel OneHealth Tool (OHT). L'autre constat est de penser que les dépenses rapportées dans le Rapport de la Cartographie du financement de la santé seraient des projections qui de toute façon seraient difficiles à expliquer, comme dans le tableau ci-dessous).

Tableau : Coûts du PNDS et estimations du niveau des dépenses effectuées à la santé de 2020 – 2022 (en millions USD)

		2020			2021			2022		
		Estimations / PNDS	Engagements Gvt et PTF*	%	Estimations / PNDS	Engagement Gvt et PTF*	%	Estimations / PNDS	Engagements Gvt et PTF*	%
N°	Axes de PNDS									
I	Amélioration des prestations des services de santé et continuité des soins	1499	405	27	1824	401	22	2139	415	19
II	Appui aux piliers du système de santé	622	419	67	658	419	64	702	434	62
II I	Renforcement de gouvernance et du système de santé	2	835	41750	2	827	41350	2	857	42850
	Dépenses Totales	2124	1659	78	2484	1647	66	2843	1706	60

Source : *PNDS 2019 -2022

**DAF, Rapport cartographie T4 2021, octobre 2021

De l'estimations des coûts des interventions prioritaires de l'axe 1 du PNDS 2019-2022

Selon les renseignements fournis par le Ministère budget et cité dans le rapport de la cartographie du financement de la santé, les projections des dépenses pour couvrir le financement du coût du paquet de soins SRMNIA + maladies endémiques + maladies non-transmissibles + Ebola / épidémie ont été approché sur le total des dépenses de l'axe 1 pour les trois années rapportées de 2020, 2021 et 2022. Ce paquet de soins a été retenu du fait de sa composition globalisante, et nous l'avons ainsi comparé aux coûts estimés de l'axe 1 du PNDS pour les mêmes années.

Sous réserve de l'exactitude des chiffres, il apparait que le gouvernement et ses PTF n'ont financé respectivement que 27%, 22% et 19% du paquet SRMNIA et autres, comme déjà montré dans le tableau synthèse ci-dessus.

- **Les dotations budgétaires cadrées**

e. Les effets attendus

- **Les indicateurs d'impacts**

- Taux de morbidité et mortalité lié aux maladies et autres problèmes de santé dans la population

- **Les indicateurs de résultats**

- Taux de couverture sanitaire
- Proportion des structures sanitaires disposant au moins 80% des infrastructures et les équipements conforme aux normes nationales
- Proportion des FOSA disposant au moins 80% des médicaments traceurs des médicaments et intrants spécifiques
- Proportion de la population ayant accès aux services et soins de santé de qualité
- Taux des dépenses catastrophiques des ménages réduit de moins de 25%
- Taux des recommandations mise en œuvre à différents niveaux de la pyramide sanitaire
- Proportion des structures de PARTICOM impliquées dans l'offre des services des soins (promotionnel, préventif et curatif)

- **Les indicateurs de réalisations**

- Taux d'utilisation des services des soins de santé PMA et PCA
- Taux de morbidité et mortalité lié aux maladies transmissibles y inclus les MTN
- Taux de morbidité et mortalité lié aux maladies non transmissibles et autres problèmes de santé
- Proportion des provinces disposant d'une équipe d'intervention rapide (ERR) formée en surveillance intégrée de la maladie et riposte (SRMIR) et des Kits normés pour une riposte rapide aux épidémies et catastrophe
- Proportion de la population couverte par un mécanisme de partage de risque et protection financière
- Proportion des textes législatifs, normatifs et règlementaires élaborés, actés et diffusés par rapport aux planifiés

Perspectives et recommandations pour l'élaboration du PNDS 2023-2030

Hypothèses sur le contexte à venir

Le prochain PNDS peut évoluer dans ce contexte où prévaudront les éléments suivants :

- Sécurité, conflits armés
- Problèmes de santé urgents (épidémies)
- Elections possibles de 2023
- Bonne gouvernance et leadership
- Mobilisation et rationalisation des ressources, humaines, financières, médicaments et intrants, matériels, infrastructures, ressources domestiques, gestion des risques
- Budget programme mise en œuvre
- Coordination des bailleurs inchangée
- Achats groupés

Tableau : Analyse FFOM pour le nouveau PNDS 2023 - 2030

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Expérience et	Motivation et/ou formation	Présence de partenaires	Conflits armés

qualification des ressources humaines.	des ressources humaines	techniques et financiers (PTF) en alignement et harmonisation	
Présence de DHIS2	Insuffisance des ressources financières	Programme du Gouvernement RDC. Programme des 145 territoires.	PTF non alignés et en fragmentation
Volonté politique pour lancer la CSU	Gouvernance, leadership, Impunité, clientélisme, management		Rétention ou exode des cerveaux
Expériences réussies de la gestion des urgences	Gestion du système d'information et des ressources matérielles et infrastructures		Collaboration intersectorielle faible.
Mobilisation des fonds	Exode des cerveaux		
	Mobilisation des fonds		

Renforcer le mangement du PNDS 2023 - 2030

1) De la Planification

Elaboration d'une théorie de changement du PNDS 2023-2030

Elaboration, à la fois, descendante et ascendante du PNDS

Planifier une évaluation à mi-parcours, les études du cadre d'évaluation et une évaluation finale.

Les axes du nouveau PNDS peuvent regrouper les points suivants :

- 1) Amélioration de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), l'assurance maladie universelle, la qualité et la globalité des soins, (SRMNEA-NUT)
- 2) Renforcement les piliers du système de santé
- 3) Promotion de la prise en charge des urgences ou catastrophes, des déterminants sociaux de la santé dans un cadre efficace de la collaboration intersectorielle.
- 4) Renforcement de la Gouvernance, du leadership du système de santé

De la Mise en œuvre du PNDS 2023 - 2030

L'accent mis sur la couverture universelle a plus concerné l'amélioration de l'offre des soins et d'une certaine manière la réduction des barrières financières aux soins grâce notamment à la facturation forfaitaire et à l'achat des performances à propos desquelles, le coût supporté par le malade est nettement plus bas.

Créer une équipe de suivi et monitoring de la mise en œuvre.

De l'évaluation du PNDS du PNDS 2023-2030

Réaliser une évaluation à mi-parcours, les études du cadre d'évaluation et une évaluation finale. Les évaluations indépendantes seront internes ou externes. Si les moyens le permettent, il faudrait, à côté des nationaux, adjoindre quelques expatriés expérimentés comme dans les évaluations scientifiques. Prière associer les évaluateurs lors de la phase de la planification des activités de l'évaluation.

Renforcement de la mise en œuvre et du mécanisme de suivi-évaluation

Piliers du PNDS 2023-2030

Gouvernance

- Renforcer les mécanismes de pilotage et les rendre systématiques
- Promouvoir les principes d'aide publique internationale
- Promouvoir les interventions essentielles à haut impact sans fragiliser le fonctionnement global du système de santé

Prestations de services et couverture sanitaire

- Promouvoir l'approche de l'appui intégral aux Zones de santé pour garantir une meilleure intégration du PMA et PCA afin d'améliorer la qualité des soins offerts à la population
- Accélérer la mise en œuvre des interventions à haut impact dans les ZS où le PMA et PCA ne peuvent être appliqués, tout au moins avec l'expansion des prestations SRMNEA-Nut ;
- Institutionnaliser l'approche « Santé communautaire » et l'expansion des prestations communautaires dans les SSC afin d'atteindre les populations vulnérables et d'accès difficile ;
- Contrôler et réguler l'implantation de petites formations sanitaires privées (polycliniques et dispensaires) qui ne se conforment pas aux normes et procédures fixées par le MSP

Infrastructures et équipements

- Actualiser la carte sanitaire de la RDC
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement (10 ans) dans l'infrastructure sanitaire (construction, réhabilitation, équipement et maintenance);

Ressources humaines en Santé RHS

- Rationaliser la gestion des RHS par l'adoption des normes, la maîtrise des effectifs des professionnels de la santé du secteur public et aussi du secteur privé, l'accélération de la mécanisation, la réduction de l'instabilité et de la fuite des cerveaux et l'octroi d'incitatifs financiers calculés en fonction de l'éloignement du poste ;
- Réguler plus le secteur des écoles de formation pour endiguer la pléthore des personnes formées avec une qualité douteuse, à travers une collaboration plus étroite avec le secteur ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions ;

Information sanitaire et Recherche

- Améliorer le fonctionnement de DHIS2 et la standardisation des outils de rapportage de l'information sanitaire.
- Améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sanitaire nécessaire au pilotage du PNDS et du secteur par le renforcement du contrôle qualité, la mise en cohérence des informations produites par le SNIS avec celles nécessaires au pilotage de la mise en œuvre du PNDS, l'actualisation de la carte sanitaire

Médicaments, vaccins et intrants spécifiques

- Renforcer le contrôle de la qualité des médicaments et intrants
- A travers plus de transparence, amener tous les acteurs du secteur au respect des lignes directrices du Plan stratégique SNAME afin d'éviter la multiplication des dispositions et circuits d'approvisionnement en médicaments ;

- Encourager la production locale de certains médicaments, vaccins et intrants spécifiques

Financement de la santé

- Améliorer le financement du PNDS par l'organisation de la table ronde de mobilisation des ressources et l'intégration de sources innovantes (taxation spécifique des produits particuliers comme la communication, l'alcool, le tabac, ...)
- Engager effectivement les crédits mis à la disposition du MSP dans le respect de la loi des finances publiques ;
- Accélérer l'expansion des mécanismes d'assurance maladie universelle, de partage des risques pour garantir une meilleure prise en charge des malades et particulièrement des personnes vulnérables.
- Activer le cadre de concertation avec le Ministère ayant la protection sociale dans ses attributions pour arriver à l'intégration de la couverture sanitaire universelle dans le cadre des Filets de protection sociale et de la prise en charge des indigents.

Tableau : Evolution des indicateurs relatifs aux Objectifs du Développement Durable et leurs cibles

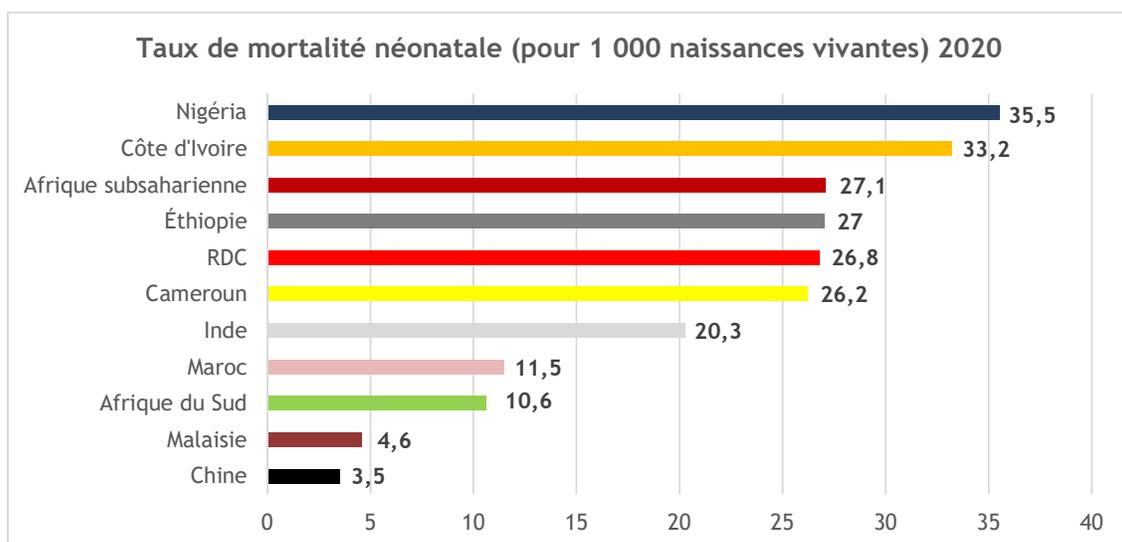
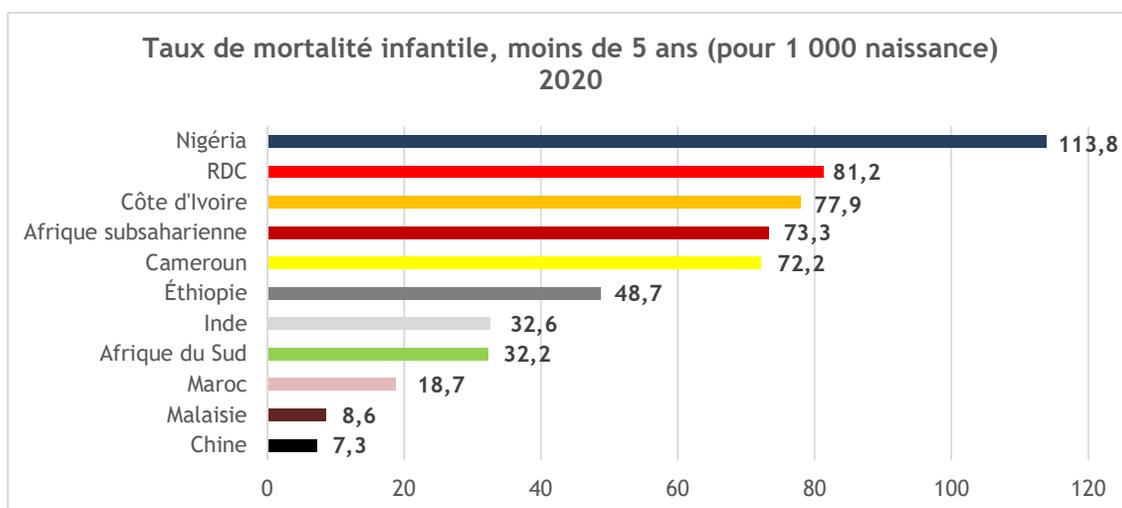
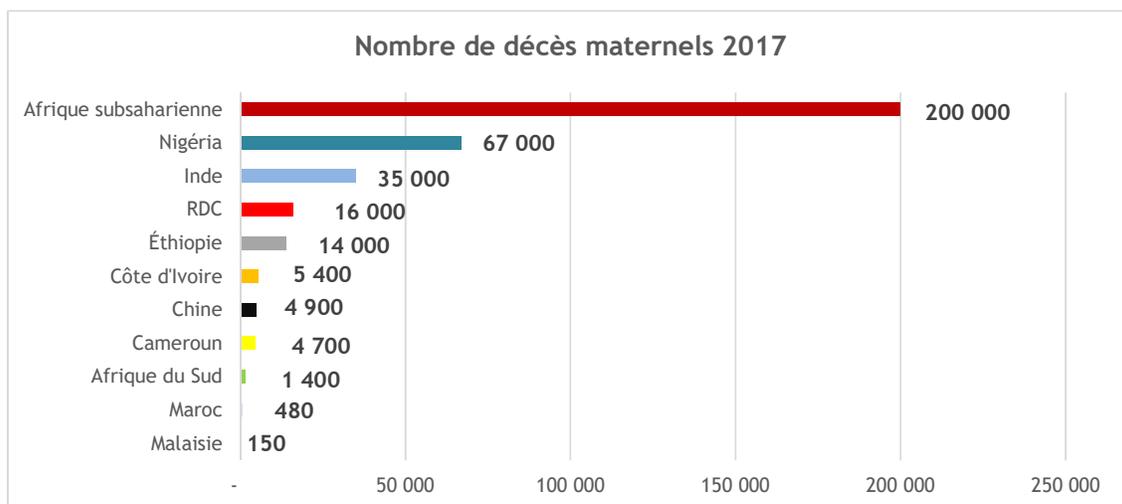
ODD	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
ODD 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable						
	Prévalence de la sous-alimentation	44,64	40,92	37,2	33,48	29,76	26,04
	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille > +2 écart type ou < -2 écart type par rapport à la moyenne de norme de croissance définie par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans)						
ODD 3	Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous les âges						
	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 habitants	597,2	547,4	497,7	447,9	398,1	348,35
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	73,41	67,29	61,18	55,06	48,94	42,83
	Taux de mortalité néonatale	24,08	22,07	20,07	18,06	0,084	1,272
	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives	0,126	0,116	0,105	0,095	84	67,206
	Incidence du Paludisme pour 1000 habitants	119	109,1	99,16	89,24	79,33	69,41
	Incidence de la tuberculose pour 1000 habitants	117	107,3	97,5	87,75	78	68,25
	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	56,54	51,83	47,12	42,41	37,69	32,98

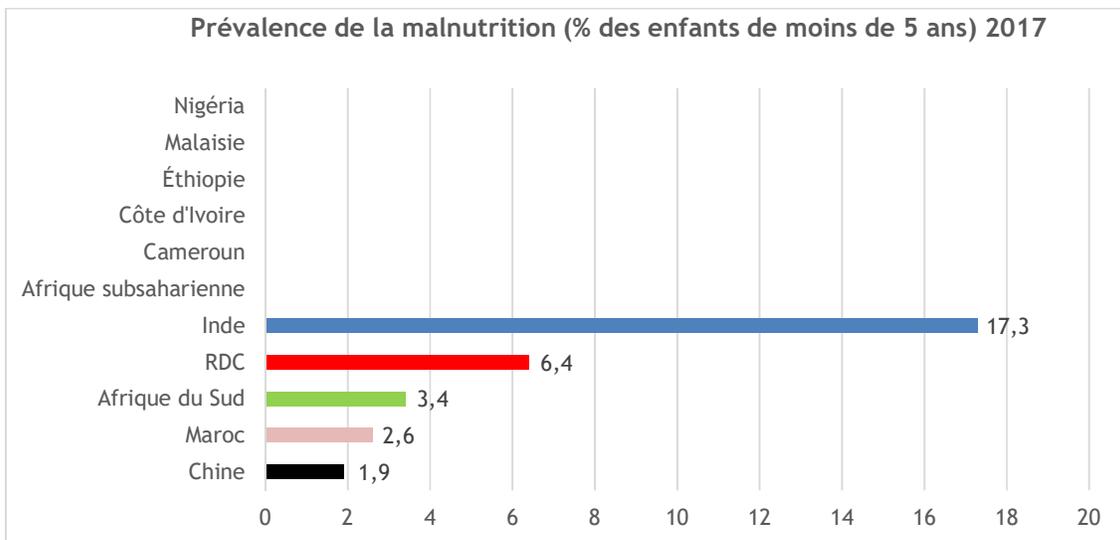
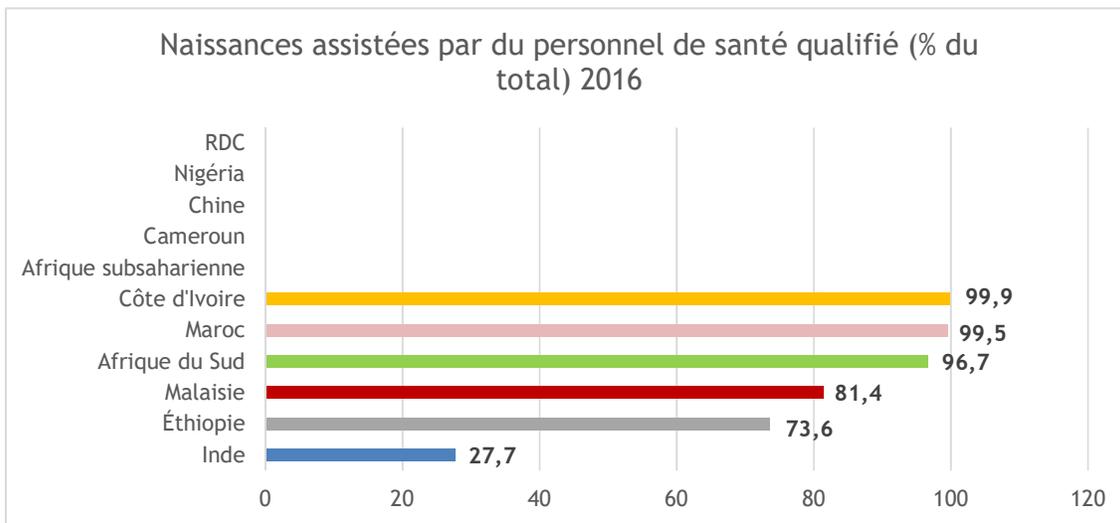
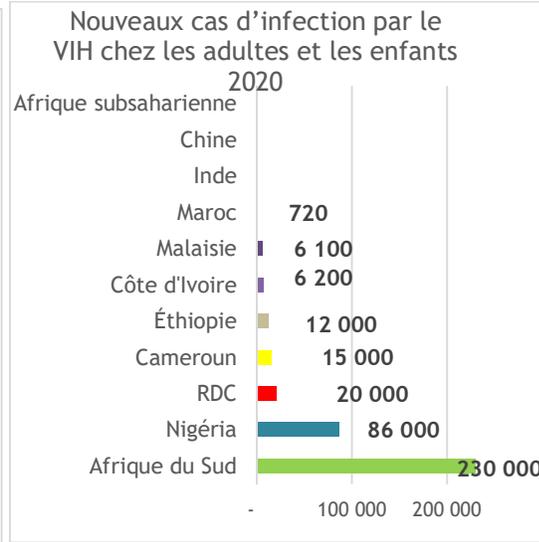
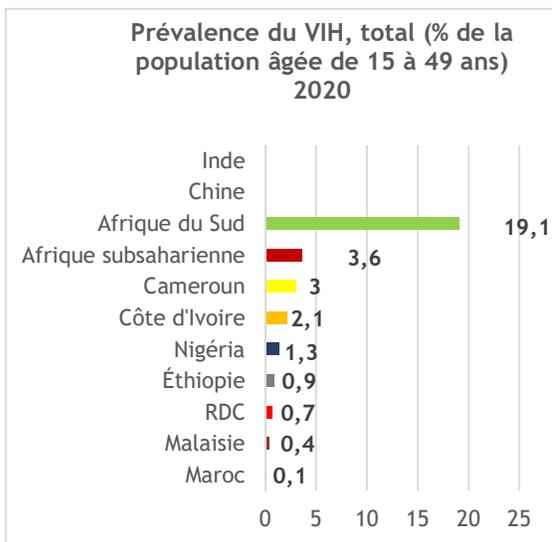
Source : Extrait de la cartographie des indicateurs ODD dans le PNDS, Ministère du Plan, Kinshasa.

Tableau : Evolution des indicateurs macroéconomiques de 2019 - 2022 (prévisions & réalisations)

Rubriques	2019		2020			2021		2022
	Initial	Réalisé	Initial	Actualisé (LFR)	Réal.	Initial	Actualisé (LFR)	Initial
Taux de croissance en %	5,6%	4,4%	5,4%	-1,9%	1,7%	3,2%	4,9%	5,6%
Déflateur du PIB	7,20	6,70	7,27	7,27	7,00	8,70	6,90	7,43
Taux d'inflation moyen en %	12,40%	5,91%	6,82%	9,38%	10,18%	15,10%	10,88%	6,17%
Taux d'inflation fin période en %	11,20%	4,59%	6,50%	14,18%	15,76%	8,80%	6,00%	6,33%
Taux de change moyen (FC/USD)	1 747,80	1 654,29	1 687,41	1 751,45	1 851,54	2 067,80	2 006,70	2 085,83
Taux de change fin période (FC/USD)	1 790,30	1 672,95	1 687,90	1 829,95	1 971,81	2 013,40	2 041,60	2 130,07
PIB nominal (en milliards de FC)	96 687,76	84 781,99	97 683,67	90 968,40	90 181,05	111 904,00	106 311,04	119 540,82
Pression fiscale en %	8,6%	8,3%	14,0%	8,8%	6,7%	8,4%	10,1%	12,3%

Figure : Comparaison des quelques indicateurs de la RDC par rapport aux autres pays en développement





1.3.6. Protection sociale

a. La situation et les défis

En RDC, environ 10% de la population active bénéficient d'une couverture sociale. Il s'agit des employés du secteur privé et paraétatique, gérés par le Régime Général de Sécurité Sociale et ceux des régimes spéciaux (fonctionnaires et agents de l'Etat). Le reste de la population active, soit environ 88,6%, évolue dans le secteur informel. Soucieux de cette problématique, le Gouvernement a initié depuis l'an 2012 le processus d'extension de la couverture de protection sociale à toute la population congolaise, en élaborant « La Politique Nationale de Protection Sociale » ainsi que sa stratégie de mise en œuvre.

L'un des défis majeurs du sous-secteur est la couverture de la protection sociale à la population congolaise en général et en particulier aux travailleurs des secteurs informel et agricole ainsi qu'aux autres indépendants.

b. Les objectifs et stratégies

Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement entend :

Objectif 1 : Promouvoir des mécanismes pour garantir l'accès de tous aux services sociaux de base et une sécurité élémentaire de revenu notamment pour les personnes vulnérables (i) Organisation de la campagne d'amélioration des connaissances de la majorité de la population sur l'organisation et le fonctionnement du système congolais de la prévoyance ; (ii) actualisation de l'arsenal juridique et réglementaire sectoriel, etc.

Objectif 2 : Renforcer et étendre le système d'assurance sociale fiable et économiquement viable (i) Création d'une structure paraétatique d'assurance sociale en faveur des travailleurs des secteurs informel et agricole ainsi qu'aux autres indépendants ; (ii) Installation de la structure au niveau provincial, etc.

Objectif 3 : Renforcer le cadre institutionnel, les capacités et le financement de la protection sociale (i) Développement des normes et standards pour la prise en charge des groupes spécifiques ; (ii) Renforcement du contrôle et de l'inspection dans la mise en œuvre des prestations de prévoyance sociale ; (iii) Plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la protection sociale, etc.

c. Les programmes à moyen terme

Les coûts de soins de santé en RDC ne sont pas à la hauteur des revenus du Congolais moyen car il n'existe pas de couverture pour la majorité de la population qui ne bénéficie ni de la prise en charge médicale de l'employeur, ni d'un système d'assurance maladie, inexistant dans le pays. Cette situation a un impact sur la soutenabilité financière du dispositif de santé actuel ainsi que sur les potentialités d'une croissance de l'offre privée de santé.

Pour pallier cette situation, le gouvernement a formulé un projet de couverture de santé universelle (CSU) qui couvrirait les prestations (i) préventives telles que les vaccinations, (ii) curatives telles que les consultations, les soins médicaux et chirurgicaux, (iii) les actions promotionnelles (sel iodé, bonne culture alimentaire, Eau potable, ...), et finalement (iv) les prestations réadaptationnelles (Kinésithérapie, Médecine physique, ...).

Il est prévu que la CSU, atteigne toutes les couches de la population (y compris les plus démunies) et soit financé par

(i) les cotisations des utilisateurs à travers 2 grands régimes : le régime des employés du secteur formel (agents et fonctionnaires de l'Etat y compris la police et l'armée, les étudiants et les salariés des privés) et le régime des actifs du secteur informel et indépendants (indépendants, débrouillards, agriculteurs, petits commerce, ...);

(ii) Une contrepartie de l'Etat et des entreprises privées en tant qu'employeurs ;

(iii) Un cofinancement du système par l'Etat à travers un Fond National d'Assurance Maladie (FONAM) alimenté par les taxes supplémentaires incorporées aux produits nuisibles à la santé (Boissons alcoolisées, boissons sucrées, Tabac, ...)

Les structures qui seraient chargées de la collecte des cotisations à titre de prépaiements: seraient L'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM: Etablissement public doté d'une autonomie de gestion), et les Mutuelles de santé articulées aux Zones de Santé (initiatives communautaires).

Les programmes

De l'espace budgétaire pour la Couverture sanitaire universelle durant la période 2019-2022

L'engagement au plus haut sommet de l'Etat en faveur de la CSU, l'adoption d'un plan stratégique et d'une feuille de route, la mise en place du Conseil National de la CSU attaché à la Présidence de la République, la création de cinq établissements publics pour opérationnaliser la CSU constituent autant de mécanismes qui nécessitent des financements.

Si la politique sanitaire du pays est orientée vers la CSU, il serait donc possible de considérer que le financement du Ministère de la santé est destiné à répondre aux besoins de cette politique sanitaire. D'où le rapprochement effectué entre le budget de la santé et le budget de la CSU, dans une hypothèse pragmatique de doter le pays de ressources nécessaires pour atteindre la CSU, avant que les autres secteurs concernés soient pris en compte.

Les actions majeures envisageables pour 2023 sont les suivantes :

- 1) Elaboration de la cartographie nationale des risques professionnels ;
- 2) Elaboration d'un référentiel national sur la Prévention des risques professionnels (Sécurité et Santé au travail) ;
- 3) Elaboration du Code de sécurité Sociale de la République Démocratique du Congo ;
- 4) Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un régime de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur informel et des indépendants ;
- 5) Réalisation d'une étude d'identification des besoins prioritaires en matière de couverture sociale ;
- 6) Mise en place un Système Intégré de Gestion d'informations sur le socle de la protection sociale en RDC "SIGPS" ;
- 7) Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une pension de vieillesse non contributive pour personnes âgées vulnérables en RDC ;
- 8) Elaboration de la Politique Nationale sur les Mutuelles de santé en RDC ;

- 9) Elaboration de la cartographie nationale des mutuelles de santé et des structures accompagnatrices ;
- 10) Etude de faisabilité sur la mise en place d'un Fond National d'Action Mutualiste (Art 93 loi n°17/002 du 08 février 2017 sur la mutualité) ;
- 11) Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Mutuelles de santé, des structures d'accompagnement et des FOSA, en sigle "SIGMA" ;
- 12) Implantation des structures de gestion des mutuelles prévues ;
- 13) Mise en œuvre du projet pilote d'expansion des Mutuelles de santé ;
- 14) Mise en place d'un centre national de formation sur les mutuelles de santé ;
- 15) Construction, réhabilitation du bâtiment du Ministère de l'Emploi, travail et Prévoyance Sociale et en provinces ;
- 16) Acquisition d'équipement informatiques pour l'administration de la Prévoyance Sociale ;
- 17) Acquisition d'équipements de transport pour la mobilité des cadres et agents.

**Partie 2 : Soutien à la vie socioéconomique
du pays (les autres domaines d'intervention
des pouvoirs publics)**

Chapitre 4 : Appui à la consolidation de la croissance économique

2.1.1. Forêts

2.1.2. Mines

2.1.3. Hydrocarbures

2.1.4. Tourisme

a. La situation et les défis

Le tourisme, l'un des secteurs porteurs de croissance et de diversification de l'économie, tarde à retrouver son rayonnement d'antan en RD Congo à cause de l'insécurité qui prévaut dans une partie de l'Est du pays et quelques parcs nationaux. L'activité touristique a été pendant longtemps l'objet de monopole d'Etat, Il y a eu très peu de moyens investis dans la protection des parcs, l'aménagement des structures d'accueil, des voies d'accès, de lutte contre la chasse dans les airs protégés etc. Le manque d'intérêt de la part des pouvoirs publics vis-à-vis du tourisme a plongé ce secteur dans l'oubli. Pourtant, les espèces rares de flore et de faune continuent à attirer l'attention des touristes étrangers dans des conditions très risquées. Cependant, le tourisme urbain est complètement entre les mains des opérateurs privés, une catégorie d'opérateurs qui s'organise avec de faibles moyens.

Les défis majeurs du secteur touristique portent sur : (i) l'amélioration de cadre légal et la gouvernance ; (ii) l'actualisation des textes réglementaires ; (iii) la production des statistiques fiables ; (iv) la sécurisation, la réhabilitation et la création des sites touristiques ; (v) la création des Zones de Développement et d'Expansion Touristique ; (vi) le respect des normes internationales ; (vii) l'accès aux sites touristiques ; (viii) l'incitation du Partenariat Public- Privé (PPP) ; (ix) la numérisation du secteur touristique, (x) la mise en place d'un mécanisme favorisant l'écotourisme.

b. Les objectifs et stratégies

La vision du Gouvernement est de faire du secteur du Tourisme une véritable industrie et un fer de lance pour la croissance et la diversification de l'économie en vue de contribuer à l'émergence de la Nation.

La RDC imposera sa destination touristique en tant que référence en termes de développement durable en Afrique grâce à une approche, qui combinera une croissance soutenue avec une gestion responsable de l'environnement et la participation des populations locales au développement et aux bénéfices du tourisme, en misant sur les objectifs ci-après :

- **Objectif 1 : Améliorer le cadre institutionnel, la gouvernance et normaliser le secteur**

Afin d'accompagner la mise en œuvre de sa Politique, le Ministère du Tourisme à travers toutes les entités sous son giron, est appelé à renforcer ses capacités et ses moyens afin de faire face aux ambitions fixées pour le secteur du tourisme en RDC. Ces actions d'amélioration sont détaillées dans les programmes dans les lignes qui suivent.

- **Objectif 2 : Innover et transformer le numérique**

Cet objectif regroupe tous les leviers liés à l'innovation et à la transformation numérique de l'industrie touristique en RDC. Ces leviers, qui concernent aussi bien l'ANT que le secteur privé, sont nécessaires pour rendre le secteur du tourisme plus compétitif au vue de la compétitivité accrue de cette industrie au niveau mondial avec la prépondérance des nouvelles technologies dans tous ses maillons de chaîne de valeur.

- **Objectif 3 : Promouvoir l'entrepreneuriat**

L'objectif regroupe les leviers permettant de soutenir l'investissement et l'entrepreneuriat, et de renforcer l'attractivité du produit touristique congolais. Ces leviers concernent les volets de la promotion, l'entrepreneuriat, le financement, et le développement humain au niveau du secteur public et privé.

- **Objectif 4 : Développer l'offre et renforcer la compétitivité**

Le produit touristique en RDC sera développé afin de valoriser les ressources et potentialités naturelles patrimoniales et culturelles dont dispose le pays. A cet égard, et afin de renforcer sa compétitivité, le développement produit devra être accompagné par un certain nombre d'actions, notamment la réalisation des infrastructures, la restructuration de fonds d'investissement, le développement de partenariats stratégiques avec les maillons de la distribution, et le renforcement du cadre incitatif à l'investissement.

- **Objectif 5 : Mettre en place des stratégies pour le Développement durable**

La sensibilité sociale et environnementale est une tendance de plus en plus présente au cœur des choix des touristes issus des grands marchés émetteurs du tourisme mondial. La multiplication des labels et des initiatives pour promouvoir un tourisme durable et respectueux ont sensibilisé les consommateurs des pays développés aux externalités négatives d'un tourisme de masse non régulé, qui apparaît comme un repoussoir.

L'adoption d'un modèle congolais du tourisme durable en plus d'être une opportunité stratégique pour différencier la RDC vis-à-vis de son environnement concurrentiel, est également un défi à relever sur sa triple dimension de préservation des ressources, de maintien de l'authenticité socioculturelle et de souci du développement et bien-être des communautés locales d'accueil.

Pour répondre à ces enjeux et concrétiser cette stratégie, le Ministère du Tourisme engagera plusieurs mesures qui seront détaillées dans les lignes qui suivent.

c. Les programmes à moyen terme

L'opérationnalisation de la politique touristique en RDC s'articule autour des cinq (05) axes stratégiques ci-après :

- **Axe 1 : Améliorer le cadre institutionnel, la gouvernance et normaliser le secteur**

Programme 1.1 : Renforcement des capacités humaines et organiques

Programme 1.2 : Renforcement des capacités matérielles

Programme 1.3 : Renforcement de la normalisation de l'environnement touristique

Programme 1.4 : Amélioration de la gouvernance

- **Axe 2 : Innover et transformer le numérique**

Programme 2.1 : Création d'un centre d'innovation et d'éducation à la transformation numérique (CIETN)

Programme 2.2 : Création de Compte Satellite du tourisme (CST)

Programme 2.3 : Numérisation du secteur du Tourisme

- **Axe 3 : Promouvoir l'entrepreneuriat, le financement et le développement humain**

Programme 3.1 : Renforcement des ressources à l'ONT

Programme 3.2 : Développement de la stratégie de promotion digitale

- **Axe 4 : Développer l'offre et renforcer la compétitivité**

Programme 4.1 : Renforcement de la Diversification de l'offre produit.

Programme 4.2 : Consolidation du développement du tourisme d'affaires

Programme 4.3 : Valorisation du patrimoine culturel et historique

Programme 4.4 : Promotion et encouragement du tourisme domestique

- **Axe 5 : Mettre en place des stratégies pour le Développement durable**

Programme 5.1 : développement des Stratégies Durables pour l'offre produit

Programme 5.2 : Promotion du tourisme durable

2.1.5. Culture et Arts

Chapitre 5 : Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré

2.2.1. Environnement et le développement durable

2.2.2. Développement local

Chapitre 6 : Développement social et culturel

2.3.1. Travail et prévoyance sociale

a. La situation et les défis

La Protection sociale est l'un des droits fondamentaux reconnu dans la déclaration universelle de droits de l'homme, et dans plusieurs instruments internationaux ratifiés par le pays et nationaux, notamment la constitution de République Démocratique du Congo, qui exigent aux Etats membres d'assurer une couverture sociale à leurs populations. En sus de ces instruments, s'inscrit dans la mise en œuvre de l'agenda mondial 2030 relatifs aux Objectifs de Développement Durable, notamment 1 et 3.

A ce jour, la RDC compte plus de 90 millions d'habitants dont 51% des femmes. Les moins de 15 ans constituent 48%, de 15 à 59 ans représentent 48% et les 60 ans et plus, 4% de la population (annuaire statistique, INS, 2020). Les emplois informels représentent 90,7% contre 9,3% dans le secteur formel sur environ 25 millions d'actifs occupés. La CNSS et la CNSSAP ne couvre que 612.755 travailleurs immatriculés à au moins une branche de sécurité sociale en 2021 sur environ 3 millions des actifs du secteur formel.

Bref, moins de 10% de la population active bénéficient au moins d'une couverture sociale. Il s'agit essentiellement : (i) des employés du secteur privé et paraétatique, gérés par le Régime Général de Sécurité Sociale, (ii) ceux des régimes spéciaux (fonctionnaires, parlementaires, etc.) ainsi que, (iii) quelques unités du secteur informel dans les mutuelles de santé.

Pour ce faire, la Prévoyance Sociale reste confronter à plusieurs défis majeurs qui méritent d'être relevés dans le but d'accroître le taux de couverture sociale de la population d'ici 2030, et d'en améliorer la qualité, dont notamment : (i) la Gouvernance de la Protection Sociale ; (ii) la régulation de la demande des soins de santé afin d'améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé ; (iii) la mobilisation des ressources financières au niveau du trésor public et l'alignement des partenaires techniques et financiers ; (iv) le marketing social auprès de la population en générale, particulièrement les travailleurs ruraux, de l'économie informelle ainsi que les indépendants sur la couverture sociale.

b. Les objectifs et stratégies

Pour relever les défis susmentionnés, le Gouvernement entend :

- **Objectif Stratégique 1 :** *Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale pour une gouvernance efficace et clairvoyante de la Protection Sociale.*
- **Objectif Stratégique 2 :** *Mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Politique Sectorielle.*
- **Objectif Stratégique 3 :** *Promouvoir et renforcer la régulation du secteur pour l'extension de la couverture sociale à toute la population.*

c. Les programmes à moyen terme

- **Axe 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale pour une gouvernance efficace et clairvoyante de la Protection Sociale.**

Il s'agit des actions visant à renforcer les capacités managériales de la Prévoyance sociale en ce qui concerne le défi lié à la décentralisation administrative, la qualité du personnel et les conditions de travail. Pour ce faire, trois objectifs sont visés à savoir :

- Programme 1.1 : Renforcer la gouvernance de la Protection Sociale.
- Programme 1.2 : Renforcer les capacités techniques et développer les compétences opérationnelles des acteurs de la Prévoyance Sociale.
- (iii).Programme 1.3 : Améliorer le cadre de travail de l'Administration de la Prévoyance Sociale.

- **Axe 2 : Mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Politique Sectorielle.**

L'un des défis majeurs à relever par la Prévoyance Sociale est le financement de priorités du gouvernement dans le secteur dans le cadre de l'extension pour tous de la couverture sociale. En outre, la prévoyance sociale est un service d'assiette fiscale dans le cadre des recettes du pouvoir central de l'État. Il est question d'améliorer la maximisation des recettes du secteur et accroître la part des dépenses de l'État dans le secteur d'une part, et mobiliser les partenaires techniques et financiers du secteur de protection sociale pour le financement de la Prévoyance Sociale. Les deux (2) objectifs visés sont :

- Programme 2.1 : Optimiser les ressources financières du secteur
- Programme 2.2 : Redynamiser le cadre de coopération avec les PTF

- **Axe 3 : Promouvoir et renforcer la régulation du secteur pour l'extension de la couverture sociale à toute la population.**

Il est question de la régulation, contrôle et promotion de la protection sociale contributive compte tenue de la vision du gouvernement en la matière et de la situation actuelle. Deux objectifs stratégiques sont fixés à savoir :

- Programme 3.1 : Protéger les populations contre les risques financiers liés à la maladie dans les perspectives de la Couverture Santé Universelle.
- Programme 3.2 : Étendre la sécurité sociale aux travailleurs non couverts

2.3.2. Affaires sociales

2.3.3. Affaires humanitaires

2.3.4. Genre, famille et enfants

a. La situation et les défis

La République Démocratique du Congo a, en 1985 ratifié la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) et en 1995 adopté le Plan d'Action de Beijing. Ceci a montré son engagement pour la promotion des droits de la femme congolaise.

Par ailleurs, dans le préambule de sa constitution de décembre 2005, elle a jeté des bases de légitimation de toute politique d'égalité et d'équité de genre.

Pour matérialiser son engagement, le Gouvernement de République s'est doté de plusieurs outils programmatiques notamment la Politique Nationale Genre ; la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et le Plan National Stratégique de Développement

La mise en œuvre de ces outils, ont conduit notamment à (i) la réduction des écarts entre hommes et femmes ; (ii) l'amélioration de l'indice d'inégalité de genre de 0,051 points ; (iii) la mise en place du cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité et de non-discrimination sur le sexe ; (iv) l'amélioration de la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement après les élections de 2018 ; (v) les violences faites aux femmes sont en baisse (-4582 de cas en 2019) mais demeurent encore préoccupantes (+27.222 cas en 2020 et +27.223 cas en 2021) à cause des atrocités à l'Est du pays.

Malgré une certaine visibilité d'action en faveur des questions d'équité et d'égalité, le Ministère du Genre, Famille et Enfant bénéficie encore d'un budget annuel faible, ne lui permettant pas de faire face aux défis révélés ; les violences basées sur le genre persistent encore ; la représentativité des femmes aux institutions et postes de décision reste encore faible ; le soutien à petite enfance et aux enfants vulnérables pose encore un problème de prise en charge.

En effet, les principaux défis à relever dans le domaine du genre sont entre autres : (i) intégration du Genre dans les politiques et les programmes de développement ; (ii) promotion du leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision ; (iii) élimination des violences basées sur le genre dans toutes ses formes ; (iv) le soutien à la petite enfance et aux enfants en situation de vulnérabilité posent encore un problème d'une bonne prise en charge par l'état et /ou les associations.

b. Les objectifs et stratégies

Les principales orientations stratégiques pour contourner les défis sus évoqués, s'articulent autour de cinq d'objectifs stratégiques qui sont : (i) renforcement des capacités humaines et institutionnelles ; (ii) renforcement du pouvoir économique et l'autonomisation des femmes ; (iii) promotion et protection de la famille, de la femme et des droits de l'enfant.

Objectif 1 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Il s'agit d'améliorer le savoir-faire et les compétences des employés et de renforcer les capacités des organisations afin qu'elles puissent atteindre ses objectifs et accomplir ses missions : (i) amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, (ii) renforcement de la gestion de la coopération et du partenariat.

Objectif 2 : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation de femmes

Accroître de l'autonomisation économique des femmes est indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance pro-pauvres et à la réalisation de tous les ODD.

La participation des femmes à la vie économique et l'accroissement de leur pouvoir d'action sont essentiels pour renforcer leurs droits et leur permettre d'exercer une influence au sein de la société : (i) renforcement des capacités d'autonomisation de la femme ; (ii) plaider pour la mise en œuvre des lois en faveur de femmes, etc.

Objectif 3 : Promouvoir la stabilité de la famille, de la femme et protéger les droits de l'enfant

- Afin de faire face à la multiplication des divorces, au nombre croissant de familles monoparentales et recomposées, à leurs conséquences sur la vie de l'enfant et sur la société en général, il a été jugé nécessaire de mettre en place des programmes ou politiques qui visent à aider le couple parental à perdurer. D'où : (i) promotion de la protection de la Famille ; (ii) restauration des valeurs familiales, éthiques et culturelles, etc. (iii) promouvoir le développement de la petite enfance
- Chaque enfant a des droits fondamentaux en matière de soins, d'éducation, de justice, de protection sociale. Ces droits sont reconnus par la loi, et sont inscrits dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Ainsi, les programmes mis en place sont fondés sur la protection et la promotion des droits de l'enfant ; le respect de « l'intérêt supérieur de l'enfant » et « la non-discrimination des enfants » : (i) promotion du Genre et de la protection des Droits de l'Enfant ; (ii) lutte contre les violences faites à l'enfant, etc.
- La réduction des inégalités de genre et de lutte contre les Violences basées sur le genre, contribuera à la réalisation des objectifs du développement (ODD 5 et 16) : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ainsi qu'à la paix, à la justice et aux institutions fortes » : (i) promotion de la prévention des violences faites aux femmes et filles ; (ii) mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle de survivants, etc.

c. Les programmes à moyen terme

Ce point permet de spécifier les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de décrire les principaux programmes de chaque sous-secteur (ou axe), et de présenter les projets prévus pour leur mise en œuvre. Cette présentation permet d'apprécier la maturité des différents projets proposés dans le PAP. Il se fait par axe d'intervention et par programme.

Malgré quelques avancées enregistrées les cinq dernières années notamment sur l'arsenal juridique, le chemin à parcourir pour l'égalité entre les sexes en RDC, reste encore long. L'observation de faits montre que la situation de femmes est préoccupante et nécessite un plaidoyer à haut niveau et une mise en œuvre courageuse des réformes.

- **Axe 1 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles**

Il s'agit de doter le secteur des moyens matériels, techniques et des textes de lois nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Programme 1.1 : Renforcement des capacités des acteurs et intervenants en matière des questions de genre.

Ce programme vise à organiser des sessions des formations sur des questions normatives en relation avec notamment la protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille ; la lutte contre les violences basées sur le genre

Il s'agit de la mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer, au plan du droit, l'égalité de l'homme et la femme. A cet effet, il y a lieu de relever le problème de la réhabilitation du CENADIF et celui de plusieurs textes de lois devenus caduques notamment les lois sur les Violences Sexuelles de 2006, la loi portant protection de l'enfant de 2009.

Programme 1.2 : Amélioration organisationnelle

Pour atteindre leur permettre d'atteindre leurs objectifs et accomplir leurs missions, les organisations ont, en dehors des ressources humaines besoins des matériels et équipements. C'est ainsi qu'il est prévu dans ce programme, des projets de : (i) acquisition des matériels roulants des services centraux ; (ii) acquisition groupes électrogènes/ panneaux solaires pour les Divisions provinciales ; (iii) acquisition matériels informatiques en faveur du Secrétariat Général, des structures, des divisions provinciales et des maisons de la femme; (iv) acquisition des équipements informatiques pour une base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'exploitation; (v) réhabilitation du CENADIF.

Programme 1.3 : Revitalisation du cadre réglementaire et institutionnel d'appui au développement du secteur

Le Ministère n'a pas encore à ce jour la politique sectorielle. Les TDRs sont en pleine élaboration en vue de doter le Ministère de cet instrument utile pour la programmation des activités utiles pour son développement. Pour cela, le programme prévoit : (i) la révision des textes de loi et documents de politiques (loi sur les Violences Sexuelles, la loi portant protection de l'enfant, la loi sur les droits des femmes et mise en œuvre de la parité..); (ii) la réalisation des études et recherches spécifiques sur les questions de genre, la famille et l'enfant.

- **Axe 2 : Renforcement du pouvoir économique et l'autonomisation des femmes**

Pour atteindre l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », des programmes ci-dessus sont envisagés.

Programme 2.1 : Mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre

Il s'agit de l'implémentation des Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM) qui ont été développé avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et adoption en Conseil des Ministres. En 2023, l'implantation des CISM ainsi que leur équipement devra être désormais une grande activité au sein du Ministère. Elle consistera à la construction et l'équipement au sein des institution financière des structures devant offrir la prise en charge holistique à savoir médicale,

psychosociale, juridique et judiciaire ainsi que la réinsertion socioéconomique et scolaire aux survivants en mettant à contribution les Misons de la femmes.

Programme 2.2 : Mise en œuvre du Plan d'action de deuxième génération de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nation Unies (PAN 2^{ème} génération)

En vue de promouvoir la paix et la sécurité, la RDC s'est dotée d'un Plan d'action de deuxième génération de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nation Unies (PAN 2^{ème} génération) et s'attèle présentement à la mise en œuvre ce plan d'action.

Les femmes en RDC assurent plus de 70% de la production agricole paysanne. Elles sont, en outre actives économiquement par rapport aux hommes mais femmes gagnent en moyenne moins que eux (salaire moyen des femmes 15 USD par mois contre 20 USD pour les hommes). D'où, la mise en place des programmes visant le renforcement des pouvoirs économiques de la femme et son autonomisation à l'effet de faire valoir ses aspirations et ses préoccupations.

Programme 2.3 : Renforcement des capacités socioéconomiques de la femme.

Ce programme met en place quelques projets visant à renforcer les capacités socioéconomiques de la femme en vue de réduire les inégalités et autonomiser les femmes et les filles.

- **Axe 3 : Promotion et protection de la famille, de la femme et des droits de l'enfant**

Programme 3.1 : Promotion de la protection de la famille

Le Ministère du Genre, Famille et Enfant a élaboré un Plan d'action pour limiter les mariages d'enfants. A ce titre, le Ministère du Genre, Famille et Enfant prévoit la mise œuvre de diverse activités notamment la diffusion et vulgarisation du Code de la famille et d'autres documents imprimés : (i) promotion de la protection de la Famille ; (ii) restauration des valeurs familiales, éthiques et culturelles, etc. (iii) promouvoir le développement de la petite enfance

Programme 3.2 : Promotion et protection des droits de l'enfant, de la femme et de la famille

Promotion du Genre et de la protection des Droits de l'Enfant ; (ii) lutte contre les violences faites à l'enfant, etc.

d. Les budgets des programmes

Il s'agit de chiffrer les différents programmes et de commenter le niveau de ressources accordées pour leur financement. Le chiffrage est fait à partir des projets élémentaires constituant chaque programme. Les budgets de programmes finalement pris en compte dans le PAP doit être celui qui est cadré dans la limite des enveloppes budgétaires issues du CDMT Central.

e. Les effets attendus

Ce point permet de relever les principaux changements qui seront induits par la mise en œuvre de la Stratégie. Sur base d'indicateurs de performance clairs et mesurables, les effets de développement économique et social escomptés sont présentés pour chaque année, permettant ainsi de voir le cheminement du pays vers l'atteinte des différents objectifs fixés pour le secteur.

- **Les indicateurs d'impacts**

- Indice d'inégalité de genre (IIG)¹

- **Les indicateurs de résultats**

- Pourcentage de provinces couvertes par le système national de collecte des données VBG;
- Pourcentage des survivantes des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge holistique (Médicale, Psychosociale, Juridique & judiciaire et Réinsertion socioéconomique & scolaire);
- Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (Assemblée Nationale et Sénat)
- Proportion des femmes Ministres
- Proportion sièges occupés par des femmes Gouverneurs
- Nombre de kits complets ordinateurs (desk et laptop) + périphérique et accessoires
- Proportion des femmes de 18 à 24 ans ayant eu une enfant avant 18 ans

- **Les indicateurs de réalisations**

- Nombre de maisons de la femme construites et équipées ;
- Nombre de CISM construits, réhabilités et équipés ;
- Base des données sur le Genre, la famille et l'enfant à jour;
- Plan d'action de lutte contre le mariage d'enfant
- Nombre/catégories de personnes sensibilisées sur les textes de lois (Code de la famille, lois sur les VS...) et de la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre;
- Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité et de non-discrimination fondée sur le sexe
- Nombre de groupe électrogène/panneaux solaires acquis (25 groupes électrogène/panneaux solaires)
- Nombre de kits complets ordinateurs (desk et laptop) + périphérique et accessoires

2.3.5. Jeunesse

2.3.6. Sports

¹ L'indice d'inégalité de genre (IIG) est un indice créé par les Nations unies destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes. Il fait partie des indices de développement humain. Il est estimé selon trois dimensions : la santé reproductive des femmes, leur autonomisation et le marché du travail, et il permet ainsi d'estimer les pays dans lesquels les femmes sont plus ou moins désavantagées. Sa valeur est comprise en 0 et 1 et plus sa valeur est élevée, plus le pays est inégalitaire entre hommes et femmes.

Chapitre 7 : Renforcement de la gouvernance

2.4.1. Planification du développement

2.4.2. Gestion budgétaire

2.4.3. Finances publiques

2.4.4. Portefeuille public

2.4.5. Economie nationale

a. Situation et défis

Pendant la période sous examen, Les effets néfastes de la crise sanitaire liées à la pandémie de la covid-19 ; la hausse de fret maritime et les effets destructeurs de la guerre Russo - Ukrainienne ont caractérisé l'Economie Nationale dont les principaux défis au plan macro - économique sont déclinés comme suit :

- Un secteur primaire non diversifié, peu dynamique et dont la production est destinée essentiellement à l'exportation, soutenu principalement par la branche d'extraction. Cette distorsion, héritée de la colonisation a été amplifiée par des choix politiques incohérents et l'absence d'une véritable vision de développement ;
- Un secteur secondaire peu développé et non intégré caractérisé par une désindustrialisation. Pendant la période considérée, le secteur secondaire a vu sa contribution croître grâce au dynamisme de branche bâtiment, travaux publics et industrie manufacturières. La valeur ajoutée du secteur s'est contractée en affichant une valeur négative en raison notamment de la rupture des chaînes d'approvisionnement en entrants importés et la suspension de travaux dans les chantiers suite aux mesures prise en réponse à la crise sanitaire à covid-19 ;
- Un appareil productif délabré qui fait face à des contraintes structurelles énormes rendant les entreprises moins compétitives ; Une forte dépendance extérieure en matière d'approvisionnement en produits manufacturés qui expose le pays à tous les déséquilibres et crises qui peuvent frapper l'économie mondiale ;
- Un secteur tertiaire qui connaît une relance timide. Pendant la période sous examen, a vu sa contribution croître dans la formation de PIB Grâce essentiellement au dynamisme des branches commerces, transports et télécommunications ;

- La consolidation de la croissance Economique, la diversification et la transformation de l'Economie ;
- L'instabilité des prix intérieurs consécutive aux effets de la pandémie covid-19 ;
- La désarticulation des circuits d'approvisionnements causée par la covid-19 a provoqué une rareté de certains intrants et produits de première nécessité traduite par une amplification des tensions inflationnistes ;
- La prédominance du secteur informel qui couvre près de 80% des activités économiques ;
- Malgré les réformes engagées, le climat des affaires demeure peu incitatif. Il est caractérisé par un cadre légal et réglementaire non adapté, un environnement administratif lourd ; insuffisance des dispositifs d'encadrement des opérateurs économiques ; l'accès aux crédits constitue un goulot d'étranglement pour les nationaux
- Sur le plan sectoriel l'Administration de l'Economie nationale fait face à l'insuffisance de moyens matériels et financiers pour son bon fonctionnement. Elle entend intégrer les priorités du programme du Gouvernement en matière économique ainsi que la prise en compte des ODD dans son document des politiques et stratégies sectorielles ;
- La sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs finals demeure une préoccupation majeure, de l'Administration. Cependant le cadre juridique de la protection des consommateurs est devenu obsolète. d'une part et d'autre part la Commission de la Concurrence instituée par la loi relative à la liberté des prix et à la concurrence n'a pas jusque-là obtenu son décret d'établissement public or la saine régulation concurrentielle du marché est tributaire au fonctionnement de ladite commission
- L'Administration est confrontée à plusieurs contraintes pour élaborer et publier les statistiques économiques fiables ;
- La centralisation des données sur le suivi de l'évolution des prix sur l'ensemble du territoire national constitue un goulot d'étranglement ;

b. Les objectifs et stratégies

Objectif stratégique 1 : Renforcer les capacités institutionnelles

Pour cet objectif stratégique, il s'agit d'améliorer l'efficacité du ministère dans la mise en œuvre de ses attributions, tant du point de vue de l'amélioration des conditions d'existence des agents, de la gestion des ressources financières et matérielles que de la gestion stratégique.

Objectif stratégique 2 : MISE EN VALEUR DE L'ENSEMBLE DE L'ESPACE PRODUCTIF

Planifier et programmer l'exploitation optimale des espaces productifs sur l'ensemble du pays en vue de rationaliser la gestion des espaces productifs sur l'ensemble du territoire national.

Objectif stratégique 3 : PROMOTION DE LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

Il est question de coordonner et de promouvoir les politiques et les stratégies transversales de la diversification de l'économie nationale dans le but de renforcer la résilience de notre économie mais également de diversifier les bases de production pour parvenir à une croissance inclusive et durable.

Objectif stratégique 4 : AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Cet Objectif stratégique vise à *promouvoir le développement des Entreprises et Améliorer le climat des affaires*. A cet effet, le Gouvernement est appelé à rénover le cadre juridique des affaires à prendre des mesures pour rationaliser les coûts des facteurs de production afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises nationale afin de leurs permettre de s'insérer dans la mondialisation. Il est question également d'attirer les Investissements Directs Etrangers et accroître les investissements nationaux afin de mettre le secteur privé au centre de la création des richesses, tandis que l'Etat jouera un rôle régulateur.

Objectif stratégique 5 : FORMALISATION DU SECTEUR INFORMEL

Il est question d'identifier et catégoriser les acteurs informels opérant dans l'économie informelle d'une part et d'autre part les structurer et organiser par secteur d'activité et enfin les appuyer pour leurs insertion dans l'économie formelle afin d'élargir l'assiette fiscale.

Objectif stratégique 6 : REGULATION DE L'ECONOMIE

Cet objectif stratégique vise à renforcer la régulation des activités économiques dans tous les secteurs de l'économie réelle. Il est question de mettre en place un système intégré des approvisionnements, de constituer des stocks stratégiques et régulateurs des biens, d'évaluer la demande et l'offre intérieure, de renforcer le contrôle et la surveillance du marché afin de protéger les consommateurs et de garantir une saine compétition concurrentielle sur les marchés. Il en plus prévu l'élaboration du manuel de protection des consommateurs outils indispensable dans la surveillance des normes des biens et services sur les marchés.

Objectif stratégique 7: RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

Cet objectif stratégique vise la réalisation des enquêtes et études techniques devant permettre de constituer une banque de données, de publier les revues économiques et une meilleure prise des décisions.

Objectif stratégique 8 : Construction, réhabilitation, réfection, addition d'ouvrages, d'édifice et infrastructures économiques

Il s'agit de construire les infrastructures économiques devant permettre une meilleure régulation des activités économiques et commerciales sur le marché intérieur.

c. Les programmes à moyen terme (investissements et mesures de réformes)

Revue des performances 2019 -2022

Les évolutions récentes enregistrées dans le secteur de l'Economie Nationale durant la période 2019-2023 se caractérisent par des reformes et actions réalisés qui sont décrites dans les points ci-dessous :

- Signature de l'arrête n°031/CAB/MIN/ECONAT/NKK/RKS/PCB/2022 du 07 juillet 2022, portant création, organisation et fonctionnement de la commission chargée d'élaborer le document de politique et stratégie sectorielle du Ministère de l'Economie Nationale ;
- Budgétisation de la subvention pétrolière dans la loi des finances depuis 2021, 2022 en vue de garantir un prix à la pompe compatible au revenu de la population ;

- Le renforcement des capacités des inspecteurs de l'Economie Nationale et prestation de serment de 180 Officiers de Police Judiciaire à compétence restreinte en matière économique ;
- Renforcement de capacités des cadres et agents féminin en compétence managériales au sein du ministère organise par la cellule genre en juin 2022
- renforcement de la valeur ajoutée de l'agent féminin du ministère organisé par la cellule genre en avril 2022 ;
- la cellule genre a participé à la 2ème Edition de forum international des femmes africaine en septembre 2022 ;
- Automatisation sélective dans la procédure d'octroi du numéro d'identification nationale et la dématérialisation de la signature ;
- L'organisation du 7 au 9 février 2022 de l'atelier sur la problématique de l'exercice du petit commerce et commerce de détail et perspectif ;
- Organisation de l'Atelier sur le juste prix et rationalisation des structures des prix des produits pharmaceutiques, équipements médicaux et service de santé en prévision de la couverture santé universelle décembre 2021 ;
- Organisation du troisième atelier sur « la Rationalisation des structures des prix et tarifs des produits et services de santé en République Démocratique du Congo » ;
- La signature de l'arrêté ministériel n°11/CAB/MIN/ECONAT/AMB/CTY/2020 du 02 Juillet 2020 fixant la nomenclature des activités économiques et modalité de codification
- du numéro d'identification nationale ;
- La signature de l'arrêté ministériel n°007/CAB/MIN/ECONAT/JKY/dld/2021 du 07 Août 2021 Portant fixation des tarifs des services Aériens sur le réseau domestique en RDC. Avec comme résultat la réduction des tarifs de billet d'avion et des frets ;
- Arrêté Interministériel n° 009/CAB/MIN – ECONAT/2018 et N°013/CAB/MIN-ENRHE/2018 portant Détermination des règles, procédures et modalités de fixation et de révision des tarifs d'achat de l'électricité aux producteurs, d'accès aux réseaux de transport et de la distribution de l'électricité ainsi que de vente de l'électricité au consommateur final en collaboration avec le Ministère des ressources hydrauliques et de l'électricité ;
- La dématérialisation de la signature dans l'octroi du numéro d'identification nationale
- La publication de la mercuriale des prix à la consommation des exercices 2020 et 2021 ; de la troisième édition de la mercuriale des prix à la consommation 2022 en cours , dans un contexte difficile caractérisé par la pandémie à COVID-19 . Cet instrument de gestion permet aux services publics, privés, aux chercheurs et entrepreneurs d'avoir un outil de référence en matière des prix des biens et tarifs des services ;
- L'Administration a initié un avant-projet de loi relative à la protection des consommateurs ;
- Le suivi de l'évolution des prix de carburant à la pompe :

En 2019 aucune modification des prix à la pompe n'a été opérée. En 2020, 2021 et 2022 les prix à la pompe a connu des réajustements dus aux variations de principaux paramètre de la structure de prix des produits pétroliers :

- Actualisation du Projet Annuel de Performance « PAP » exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. Instrument de migration au budget programme ;
- Budgétisation de la subvention pétrolière dans la loi des finances exercices 2021 et 2022 en vue de garantir le prix à la pompe dans les proportions compatibles au pouvoir d'achat de la population ;
- Mise en place de la Commission de la Révision du Cadre Organique des Directions métiers du Secrétariat Général mars à mai 2022;
- Mise en place de la Commission de la Mobilisation des recettes exercice 2022, mai à juin 2022 ;
- Evaluation des Politiques Publiques 2019 – 2021 du ministère défendu au Ministère du Budget Mai 2022 ;
- Signature par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la lettre mission PAG 2021-2023 du Ministère de l'Economie Nationale suivant la lettre N°CAB/PM/DIRCAB/SGP/2022/0825 du 27 avril 2022 relative à la lettre mission PAG 2021-2023.

En vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés, l'Economie entend mettre en œuvre 80 projets regroupés dans 32 sous programmes, 21 programmes et 8 axes stratégiques comme suit :

- **Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles²**

Cet axe comporte trois programmes, six sous-programmes et seize projets.

Sous-programme 1101 : La Gestion des Ressources Humaines

Ce sous-programme vise à renforcer les capacités techniques des agents et cadres et accroître leur efficacité et capital humain dans la mise en œuvre des missions du Ministère. Pour ce faire, il est prévu la formation et perfectionnement des agents et cadres ainsi que les activités récréatives. Il comprend six projets.

Sous-programme 1102 : La Gestion des Ressources Matérielles

Ce sous-programme accorde une place de choix au renforcement des équipements de bureau dans le but d'améliorer les conditions de travail. Il comprend quatre projets

Sous-programme 1103 : La Gestion des Ressources financières

Ce sous-programme accorde une place de choix à la migration vers le budget en mode programme. Ce sous-programme comprend un projet.

Sous-programme 1104 : Planification et programmation

visé à intégrer une gestion prospective par l'utilisation optimale des ressources du Ministère dans le cadre d'un budget-programme et rationaliser le processus de prise de décision. Il comprend 4 nouveaux projets ;

Sous-programme 1105 : Gestion de la coopération et du partenariat

Ce sous-programme a pour but de doter le Ministère de nouvelles capacités dans les domaines de la coopération au développement avec les Etats, Organisations internationales, en collaboration avec les structures internes de coordination des ressources extérieures.

² Voir DSCR2/Idees-forces de la Révolution de la modernité/PAG : Renforcer les capacités institutionnelles et humaines et moderniser l'Administration Publique

- **Axe 2 : Mise en valeur de l'ensemble de l'espace productif**

Cet axe comprend trois programmes, six sous-programmes et quatorze projets.

Sous-programme 2101 : Plan directeur national de la mise en valeur de l'ensemble d'espaces productifs. ,

Dans ce sous - programme le Ministère prévoit d'élaborer un Document de planification et de programmation de la gestion d'exploitation des espaces productif sur le territoire national. Il comprend un projet.

Sous-programme 2102 : Mise en valeur de l'espace productif primaire

Ce sous-programme vise à orienter le Gouvernement sur les mode d'exploitation des espaces productifs destinés à l'agriculture, mines, foret et tout autre espace affecté aux activités économiques du secteur primaire. Il comprend sept projets

Sous-programme 2102 : Mise en valeur de l'espace productif des services

Ce sous-programme vise à orienter le Gouvernement sur les modes d'exploitation des espaces productifs destinés aux activités de prestations des services

Sous-programme 2102 : Mise en valeur de l'espace maritime territorial (Mer territoriale)

Ce sous-programme vise à orienter le Gouvernement sur les modes d'exploitation des espaces productifs maritime destinés aux activités de pêches, touristiques, industrielles sur la zone territoriale ou mer territoriale .Il comprend trois projets

Sous-programme 2102 : Mise en valeur de la zone économique exclusive

Ce sous-programme vise à orienter le Gouvernement sur les modes d'exploitation des espaces productifs de la zone économique exclusive destinés aux activités industrielles de pêches, touristiques et autres .Il comprend un projet

Sous-programme 2102 : Mise en valeur de l'exploitation de l'espace aérien

Ce sous-programme vise à orienter le Gouvernement sur les modes d'exploitation de l'espace aérien .Il comprend un projet.

- **Axe 3 : Promotion de la diversification de l'économie**

Cet axe comprend un programme, deux sous-programmes et cinq projets.

Sous – programme 3101 : Politique et stratégie de la diversification économie

Il est question de coordonner et de promouvoir les politiques et les stratégies transversales de la diversification dans le secteur productif, dans le but de renforcer la résilience de notre économie mais également de diversifier les bases de production pour parvenir à une croissance inclusive et durable

Sous – programme 3102 : Promouvoir la diversification par le secteur privé

Il est question de canaliser et promouvoir les investissements du secteur privé dans le secteur productif de l'économie réelle afin d'élargir les sources de production pour générer une croissance économique inclusive et durable.

- **Axe 4 : Amélioration du climat des affaires**

Cet axe dispose de deux programmes et quatre sous-programmes, et onze projets.

Sous - programme 4101 : Rationalisation des couts des facteurs de production dans le secteur réel de l'économie

Cet Objectif stratégique vise à *promouvoir le développement des entreprises*. A cet effet, le Ministère est appelé à prendre des mesures pour rationaliser les coûts des facteurs de production, les couts des services publics dans la structures des charges des entreprises afin d'y extraire des éléments superflus et redondant qui rendent ces couts excessifs afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises nationale et pour permettre leur insertion dans la mondialisation.

Sous – programme 4102 : Rénovation du cadre légal et Règlementaire

Il sera question de revisiter et renforcer le cadre légal et réglementaire pour favoriser les investissements et initiatives locales, notamment en ce qui concerne la protection des consommateurs, l'exercice de petit commerce et du commerce de détail, l'accès aux facilités financières etc. il comprend trois projets.

Sous – programme 4103 : Constitution d'une base des données des opérateurs économiques

Il est question de doter le ministère de recueil des textes légaux et réglementaires en vigueur en matière économique et commerciale et d'une base de données informatisée des opérateurs économiques œuvrant sur le marché intérieur. Il comprend trois projets.

Sous – programme 4103 : Vulgarisation des textes légaux et règlementaires

Il est question de vulgariser les textes légaux et réglementaires auprès des chambres de commerce, regroupement corporatif des opérateurs économiques et des associations de protection des consommateurs sur l'ensemble du pays. Il comprend trois projets.

- **Axe 5 : Formalisation du secteur informel**

Cet axe dispose de deux programmes et deux sous-programmes.

Sous – programme 5101 : Enquête d'identification des acteurs informels

Il est question d'identifier et catégoriser les acteurs informels opérant dans l'économie informelle d'une part et d'autre part les structurer et organiser par secteur d'activités.

Sous – programme 5102 : Facilitation à l'insertion dans l'économie formelle

Il est question d'encadrer et appuyer les acteurs informels déjà identifiés et organisés en vue de leurs insertion dans l'économie formelle afin d'élargir l'assiette fiscal.

- **Axe 6 : Régulation de l'économie**

Cet axe comprend un seul programme, deux sous-programme et 17 projets.

Sous – programme 6102 : Système d'approvisionnements

Il est question de mettre en place un système national intégré des approvisionnements dans tous les secteurs de l'économie réelle.

Sous – programme 6102 : Evaluation des besoins de l'Economie nationale

Il est question de déterminer le niveau de l'offre et de la demande intérieure pour prévenir le dysfonctionnement sur le marché intérieur.

Sous – programme 6102 : Constitution des stocks stratégiques et régulateurs

Il est question de faire face à des situations de pénurie ou de rupture des stocks des biens de première nécessité, de grande consommation ou des produits stratégiques sur le marché intérieur. Pour ce faire, il est indispensable de se doter des infrastructures devant de constituer des stocks de sécurités ou régulateur des biens évoqués afin d'éviter le déséquilibre prononcé pendant la période des crises.

Sous – programme 6102 : Renforcement du contrôle économique

Il est question de rationaliser les méthodes et techniques de contrôle économique et d'élargir les champs aux secteurs non couverts et en même temps se doter des structures des prix types dans tous les secteurs d'activités. Et également de rationaliser les structures des prix des biens stratégiques et de première nécessité.

Sous – programme 6102 : Renforcement de la surveillance des actes anticoncurrentiels

Il est question de renforcer la commission de la concurrence au plan institutionnel et opérationnel en vue de surveiller et réprimer les actes anticoncurrentiels sur le marché intérieur.

Sous – programme 6102 : Renforcement de la Surveillance du marché intérieur

Il est question de mettre en contribution les autres mécanismes de surveillance du marché à savoir : la protection des consommateurs, l'exclusivité de l'exercice petit commerce et commerce de détail, le suivi de l'évolution des prix ainsi que les instruments de régulation des prix et approvisionnements du marché.

- **Axe 7 : Renforcement du système d'information économique**

Cet axe comprend deux programmes, quatre sous programmes et dix-sept projets.

Sous-programme7101 : Constitution base de données

Ce sous-programme vise à réaliser des enquêtes de collecte des données en vue de constituer une banque des données économiques fiables afin d'assurer le suivi des indicateurs économiques dans le temps et proposer des mesures visant l'amélioration des différentes politiques publiques à mettre en œuvre tout en assurant la diffusion des données économiques. Il comprend sept projets ;

Sous-programme7102 : Etudes sectorielles

Ce sous - programme vise à réaliser des études techniques devant permettre de produire les données en vue d'orienter les politiques publiques du ministère. Il comprend cinq projets

Sous-programme7103 : Mise en œuvre du système comptable applicable aux commerçants

Ce sous - programme vise à exploiter la réglementation comptable et les données comptables contenues dans les états financiers de synthèse dans le but de produire les indicateurs économiques et les statistiques afin d'alimenter la base des données du ministère.

Sous-programme7104 : Mise en œuvre du système comptable applicable à certaines entreprises publiques et établissements publics

Ce sous - programme vise à exploiter la réglementation comptable et les données comptables contenues dans les états financiers de synthèse des entreprises ou établissements publics dans le but de produire les indicateurs économiques et les statistiques afin d'alimenter la base des données du ministère.

- **Axe 8 : Construction, réhabilitation, réfection, addition d'ouvrages, d'édifices et infrastructures économiques**

Cet axe comprend trois programmes, trois sous programmes et quatre projets suivant le tableau ci-dessous :

Sous-programme7101 : Construction des infrastructures économiques

Ce sous-programme vise à construire des infrastructures économiques de soutien aux approvisionnements, au stockage et conservation des biens sur l'ensemble du marché intérieur. Il comprend trois projets.

Sous-programme7102 : Réhabilitation et réfection des infrastructures économiques

Ce sous-programme vise à réhabiliter et réfectionner les divisions provinciales de l'économie nationale. Il comprend un projet

Sous-programme 7103 : Acquisition d'un bâtiment devant abriter le Secrétariat général

Ce projet vise à doter le Secrétariat général à l'Economie Nationale d'un bâtiment administratif propre.

2.4.6. Fonction publique

2.4.7. Justice et droits humains

2.4.8. Défense nationale

2.4.9. Sécurité intérieure

a. La situation et les défis

La RDC compte aujourd'hui 25 provinces plus la ville de Kinshasa. Plusieurs évolutions ont été constatées notamment la stabilité des Institutions provinciales (Assemblées Provinciales et les différents gouvernements provinciaux) sur l'ensemble du territoire national et l'opérationnalisation de l'Ecole Nationale de la Territoriale pour un renforcement des capacités des agents et cadres territoriaux.

Il faut signaler également des avancées enregistrées de la réforme du secteur de sécurité d'où découlent notamment la réforme de la Police Nationale Congolaise et la gouvernance sécuritaire participative. Cependant, il persiste quelques poches d'insécurité dans certaines provinces de l'Est, dans l'espace Kasaien et Grand Bandundu.

Au regard de la nouvelle organisation administrative du pays et de l'évolution de la situation sécuritaire, les défis majeurs sont :

- l'instauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;
- maintien de l'Ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ;
- érection d'une administration territoriale de proximité et de développement
- parachèvement du processus de la mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale
- accompagnement de la CENI dans l'organisation des élections urbaines, municipales et locales ainsi que dans la sécurisation de celles-ci.

b. Les objectifs et stratégies

Le cadre stratégique du Ministère de l'Intérieur à moyen terme est structuré en trois objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la gestion du territoire national, (ii) promouvoir la

Démocratie et ; (iii) maintenir l'ordre public.

- **Renforcer la gestion du territoire national**

Avec cet objectif, le ministère compte entamer quelques actions :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'administration territoriale de proximité ;
- Protéger les réfugiés, demandeurs d'asile et les communautés d'accueil sur les neufs voisins frontaliers ;
- Renforcer le mécanisme de collaboration entre les provinces et les Administrations Centrales du Ministère ;
- Renforcer les études et planifications du secteur avec le concours des provinces (au travers les directions d'Etudes et Planifications).
- Contribuer au renforcement de l'autorité de l'Etat et à l'amélioration de la gouvernance territoriale.

- **Promouvoir la démocratie**

Pour promouvoir la démocratie, le ministère entend mettre en œuvre quelques actions phares notamment :

- la gestion de la cartographie des partis politiques ;
- sensibilisation et vulgarisation des Lois électorales ;
- sécurisation du processus électoral.

- **Maintenir l'ordre public**

En renforçant le maintien de l'ordre public, plusieurs actions sont programmées :

- accélération de la réforme de la Police Nationale Congolaise ;
- développement de la capacité de Police des frontières ;
- étendre la police de proximité ;
- programmation du processus de la réforme de la DGM et ANR.

c. Les programmes à moyen terme

Dans le souci d'améliorer son fonctionnement, le ministère entend programmer plusieurs formations en renforcement des capacités pour l'exercice 2023-2027 en vue de mettre à niveau son personnel et en leur permettant d'œuvrer dans un environnement professionnel adéquat en termes d'infrastructure mobilière et immobilière (bureaux, outils informatiques et moyens de locomotion).

- **Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles**

Cet axe est subdivisé en deux programmes à savoir :

- *Programme 1.1 : Gestion des Ressources*

La gestion des ressources pour l'exercice 2023-2027 concerne bien entendu le personnel qui œuvre au sein du Ministère ainsi que toutes les ressources tant matérielles que financières dont il dispose pour son développement durable. Elle s'occupe aussi de fonctionnement des services

centraux, provinciaux et spéciaux dans l'équipement, la construction et la réhabilitation des infrastructures administratives nationales, provinciales et les ETD.

○ **Programme 1.2 : Gestion stratégique**

La gestion stratégique du Ministère concourt à la planification et à la mise en œuvre de politique du secteur vis-à-vis de la gestion de la coopération et du partenariat d'ici 2023 à l'horizon 2027.

● **Axe 2 : Administration du territoire**

Le présent axe concerne la gouvernance du territoire dans ses diversifications. Il comporte un seul programme dont :

○ **Programme 2.1 : Gouvernance du territoire**

La couverture pour l'exécutif du territoire national d'ici 2023-2027 prend en compte la nouvelle configuration de l'administration territoriale qui entend doter les nouvelles provinces des infrastructures de base. Ce programme se résume en 5 sous-programmes à savoir :

1. *Accompagnement des Entités Territoriales Décentralisées « ETD »* et les entités territoriales déconcentrées : répond à la décentralisation du pays, à l'encadrement des acteurs des ETD et les entités territoriales déconcentrées afin d'éviter tout déviationnisme et d'obtenir d'eux de meilleurs résultats dans la gestion de ces entités.
2. *Renforcement de la législation et textes réglementaires* : permet l'élaboration des textes des lois et règlements qui permettront à renforcer la décentralisation.
3. *Accompagnement des Partis Politiques et Elections* : contribue à la prise en compte des Partis Politiques dans le cadre de la consolidation de la démocratie en RD Congo.
4. *Gestion des Services Spéciaux* : ces différents services spéciaux doivent être mieux encadrés, mieux équipés, devenir professionnels et modernisés en vue de répondre à leurs missions spécifiques.
5. *Gestion des catastrophes* : permettre la prévention, la sensibilisation de risque des catastrophes et l'assistance aux victimes éventuelles des catastrophes.

● **Axe 3 : Gestion des unités opérationnelles de la police nationale**

Compte tenu de défis de la réforme de la Police Nationale Congolaise afin de mieux répondre à la sécurité primaire de la population congolaise et de tous ceux qui ont choisi la RD Congo comme leur deuxième Patrie. Cet axe n'a qu'un seul programme qui est le renforcement des capacités des Unité Opérationnelles. De ce programme on ressort deux sous-programmes.

○ **Programme 3.1 : Renforcement des capacités des Unités Opérationnelles**

Le renforcement des capacités des unités opérationnelles de la police nationale congolaise est subdivisé en deux sous-programmes :

Gestion des ressources humaines (Police) : Ce sous-programme concourt à la maîtrise et à la gestion des policiers y compris le personnel civil.

Gestion des ressources matérielles et financières des Unités Opérationnelles : Contribue au fonctionnement des services centraux, provinciaux, ETD et les entités territoriales déconcentrées et spéciaux de la Police Nationale Congolaise. Elle permet également d'équiper, de construire et

de réhabiliter les infrastructures administratives nationales, provinciales et ETD et les entités territoriales déconcentrées de la Police Nationale.

2.4.10. Administration du territoire, décentralisation et affaires coutumières

a. La situation et les défis

Au-delà des problèmes de fonctionnement courant inhérent, la décentralisation est confrontée à plusieurs problèmes majeurs dans ses différents domaines de compétence.

Nous pouvons citer :

- L'autonomie et la libre administration des provinces et des ETD bien que cela est prescrit dans la constitution ;
- L'autonomie financière des provinces : les finances du pouvoir central et celles des provinces devaient être distinctes (art.171) de la constitution. Le pouvoir central élabore son budget et le pouvoir provincial élabore un budget propre différent de celui du pouvoir central.
- L'instabilité des institutions politiques des provinces :le gouvernement Provincial et l'Assemblée Provinciale connaissent des crises politiques internes dans leur fonctionnement et changement intempestif de leurs animateurs ;
- La répartition des compétences entre le pouvoir central et le Provinces liés à des problèmes d'interprétation de la loi. Celle- ci prévoit 36 matières de la compétence exclusive du pouvoir central (art.202),21 matières relevant de la compétence concurrente(art.203), et 29 matières de la compétence exclusive des provinces ;
- La coopération interprovinciale malgré les possibilités prévues dans la loi. Selon celle-ci deux ou plusieurs provinces peuvent de commun accord, créer un cadre d'harmonisation et de coordination de leurs politiques respectives et gérer en commun certains services dont les attributions relève des matières de leurs compétences exclusives (art.199)

a) Evolutions récentes enregistrées dans le secteur :

- Installation de nouvelles provinces ;
- Découpage territorial ;
- Renforcement des capacités des ETD
- Campagnes de vulgarisation des lois et textes sur la décentralisation
- Conception et Production de différents guides
- Organisation du deuxième Forum sur la Décentralisation
- Etablissement des Etats des lieux des administrations de nouvelles provinces

b) Les défis majeurs :

Pour réussir la nouvelle politique de décentralisation, certains défis sont à relever :

- L'appropriation sociale et politique de la décentralisation à travers les mécanismes participatifs impliquant tous les acteurs ;

- Les transferts de compétences et des ressources selon une démarche de progressivité en vue d’approfondir les dispositions constitutionnelles sur le partage des ressources (humaines et financières) et des pouvoirs entre les différents niveaux des collectivités ;
- Le financement de la décentralisation dans le cadre d’un ensemble d’instruments cohérents combinant la fiscalité locale, le système de rétrocession et le mécanisme national de péréquation (Caisse Nationale de Péréquation) pour les investissements visant à assurer un développement moins inégalitaire entre les provinces ;
- Le renforcement des capacités des administrations centrales, des provinces et des ETD ;
- Le pilotage du processus de décentralisation au niveau national et au niveau provincial ;
- Parachèvement de l’architecture institutionnelle prévue par la Constitution avec l’organisation des élections urbaines, municipales et locales ;
- Garantir les meilleures conditions juridiques et financières capable de faciliter la mise en place et le bon fonctionnement des provinces et des ETD ;
- Développer les nouvelles pratiques démocratiques et de gestion des affaires publiques à la base en conformité avec les principes de bonne gouvernance ;
- Mobiliser les ressources tant humaines, matérielles que financières pour le développement harmonieux des Provinces et des ETD ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le processus de décentralisation ;
- Assurer la coordination des actions et initiatives des acteurs de la décentralisation tant au niveau national qu’à celui des provinces ;
- Développer et approfondir le dialogue entre le gouvernement et les partenaires au développement sur la nouvelle politique de décentralisation à propos de financement des projets initiés par les provinces et les ETD
- Doter les provinces et les ETD d’instruments et d’outils de gestion pour leur faciliter la mise en œuvre de leurs programmes de développement et la mise sur pied des services locaux de qualité capables d’un réel encrage de l’identité des institutions provinciales et communales auprès des populations ;
- Mettre en place les structures de pilotage et de gestion du cadre stratégique de la décentralisation (Conférence des gouverneurs espace provinciaux de coordination des acteurs de la décentralisation, capacité d’appui-conseil, maîtrise d’ouvrage locale ; etc.) afin de permettre une mise en œuvre plus efficace et mieux appropriée par tous les acteurs ;
- Elaborer et adopter d’importantes lois organiques et autres textes indispensables permettant aux Provinces et aux ETD de fonctionner légalement dans un environnement juridique rassurant et budgétaire transparent.

b. Les objectifs et stratégies

Les objectifs visés par la décentralisation sont :

- L’appropriation de la démocratie locale

- Le développement local
- La lutte contre la pauvreté en améliorant les services sociaux de base fournis à la population

Les orientations stratégiques de la Décentralisation sont définies par le cadre stratégique de mise en œuvre de la Décentralisation (CSMOD en sigle) document idéal pour sa politique.

Ainsi le CSMOD définit sept axes stratégiques qui sont les piliers de la Décentralisation.

- a) Les objectifs stratégiques et opérationnels à moyen terme
 - Appropriation effective du processus de la décentralisation ;
 - Transfert des compétences et des ressources suivant une démarche progressive ;
 - Renforcement des capacités ;
 - Développement des outils de planification et de gestion
 - Harmonisation de processus de décentralisation et de déconcentration ;
 - Coordination efficace entre le pouvoir central et les provinces ;
 - Financement de la décentralisation.
- b) Les cibles à moyen terme sont :
Les provinces, les villes, les communes, les chefferies et les secteurs ; en général toutes les ETD de la RDC
- c) Objectif Stratégique 1 : Renforcer les capacités des élus et des membres des exécutifs provinciaux ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus de décentralisation
- d) Objectif Stratégique 2 : Évaluer le processus de décentralisation en RDC de 2019 à nos jours

c. Les programmes à moyen terme

- **Axe 1 : Redynamisation des structures de pilotage, d'harmonisation, de coordination et de mise en œuvre de la Décentralisation**

Depuis l'adoption de la décentralisation comme mode de gestion des affaires de l'Etat, des structures de mise en œuvre et de suivi ont été mises en place avec un chronogramme bien défini. Mais l'irrégularité des réunions de ces structures a mis en retard l'accélération de ce processus. Ce pour cela il faut redynamiser ces structures pour qu'elles se mettent au travail afin d'éviter de querelles inutiles entre institutions.

Programme 1.1 : Opérationnalisation des structures de pilotage et de mise en œuvre de la décentralisation

Sous-programme : gestion permanente et rationnelle des structures existantes

- Appui à l'organisation des réunions annuelles des gouverneurs des provinces avec les exécutifs des ETD;
- Organisation des états des lieux des conseils provinciaux de décentralisation

Sous-programmes : Constat de la mise en œuvre de la décentralisation

- Organisation du troisième forum de la décentralisation
- Organisation des missions de collecte de données des indicateurs du CSMOD
- Redynamisation des cadres de concertations permanents

- **Axe 2. Accélération de la décentralisation**

En juillet 2021 une Stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et ETD a été adoptée lors d'un atelier organisé à Kinshasa et sa feuille de route a été adoptée en novembre 2013. Mais cette stratégie est mise en œuvre partiellement. D'où la nécessité de booster cette stratégie pour que la stratégie soit mise en œuvre

Programmes 2.1 : 1. Transfert des compétences et des ressources

Sous-programme 2.1.1. : Amélioration de la gestion décentralisée des compétences et des ressources

- Élaboration des projets conjoints d'intégration locale;
- Collecte des données statistiques des finances publiques des provinces et des ETD;
- Mise en place des cellules de gestion des projets et des marchés publics dans les provinces et ETD

Sous-programme : 2.1.2. : Clarification des compétences entre les provinces et les ETD

- Organisation des états des lieux dans les provinces et dans les ETD;
- Opérationnalisation des cadres locaux de concertation

Programme : 2.1.2. Développement des outils de planification et de gestion

Sous-programme : 2.1.2.1 : Dotation des secteurs des outils de planification moderne

- Élaboration des plans de développement des provinces et des ETDs
- Élaboration du manuel de procédure
- Élaboration des plans de passation des marchés publics des provinces et des ETD
- Actualisation du cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation

Programme : 2.1.3. Harmonisation du processus de décentralisation et de Déconcentration

Sous-programme : 2.1.3.1. Assurance d'une mise en œuvre efficace de la Décentralisation et de Déconcentration

- Révision des cadres organique des ministères centraux
- Mise en place des administrations provinciales et locales
- Évaluation de feuille de route de mise en œuvre de la stratégie nationale de Transfert des compétences et des ressources

Sous-programme : 2.1.3.2. Maintien d'une coordination efficace entre le pouvoir central, les provinces et les ETD

- Suivi des recommandations des conférences de gouverneurs des provinces

- **Axe 3. Renforcement des capacités institutionnelles**

La Décentralisation étant un mode de gestion, il faudra une formation continue au profit des acteurs de ce processus. Ce pour cela le renforcement des capacités est nécessaire pour les acteurs de la Décentralisation.

Programme 3.1. Gestion des ressources

Sous-programme :3.1.1. Gestion des ressources humaines

- Formation des agents et cadres des services centraux; et ceux des secteurs
- Impliqués dans le processus de Décentralisation
- Voyages d'étude et d'échange d'expérience (France, Sénégal, Benin, Cameroun);
- Renforcement des capacités des cadres des secteurs impliqués dans le processus de Décentralisation

Sous-programmes :3.1.2. Gestion des ressources matérielles

- Dotation du matériel roulant à l'administration centrale
- Dotation d'équipements informatiques au Secrétariat Général de la Décentralisation
- Constructions d'un bâtiment (R+1) pour le Secrétariat Général de la Décentralisation

Sous-programme :3.1.3. Planification et programmation

- Formation en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi de projets et Programmes
- Appui aux études de planification de décentralisées

- **Axe 4 : SUIVI DU DECOUPAGE TERRITORIAL**

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour avait opté pour la décentralisation comme mode de gestion du pays.

Le découpage ou le démembrement répond au souci de proximité géographique pour un pays aux dimensions continentales.

Programme : Rapprochement des gouvernants des administrés

Sous-programme : Dotation des outils du découpage territorial

- Élaboration de la cartographie des villes ; communes, secteurs et chefferies;
- Actualisation de la nomenclature des ETD
- Organisation des états des lieux du découpage
- Organisation du premier forum sur le découpage

- **Axe : 5. CORRECTION DU DESEQUILIBRE DE DEVELOPPEMENT ENTRE LES PROVINCES ET ENTRE LES ETD**

La Constitution dans son article 181 institue Une Caisse Nationale de Péréquation dont la mission est de financer les projets et programmes d'investissement public pour corriger le déséquilibre entre les provinces et entre les Entités Territoriales Décentralisées; et pour assurer la solidarité nationale

○ *Programme : 5.1.Effectivité de la Caisse Nationale de Péréquation*

Sous-programme : 5.1.1.Appui à l'Amélioration du mécanisme de fonctionnement de la Caisse Nationale de Péréquation

- Appui à l'Établissement d'un état du déséquilibre entre les provinces et entre les ETD;
- Appui à l'Élaboration du plan de répartition et d'affectation équitable des ressources du Fonds de péréquation
- Appui à l'activation du fonds de péréquation

Les affaires coutumières

a. La situation et les défis

Bilan-diagnostic :(Etat des lieux)

La Constitution du 18 fév. 2006 telle que modifiée à ce jour reconnaît en son article 207 l'autorité coutumière. Elle fixe les droits civils et coutumiers (art.203 al2) de la compétence partagée entre le gouvernement Central et les Provinces et l'exécution du droit coutumier de la compétence exclusive des provinces (art 204 al 28).

Le diagnostic mené par le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Actions Sécuritaires a identifié les conflits coutumiers parmi les problèmes sécuritaires prioritaires.

Il est donc constaté la recrudescence des conflits coutumiers dans les entités locales qui s'estiment à ce jour à près de 7662 conflits déclarés. Par ailleurs, il serait indiqué de remettre le chef coutumier dans son rôle de dirigeant de l'entité coutumière ; et d'agent d'alerte pour les cas sécuritaires, sanitaires, de mouvement de population, d'impulsion de développement etc.

C'est ainsi que la conférence des Gouverneurs tenue à Kikwit en 2011 réunissant les chefs coutumiers a initié le projet de loi qui a conduit à la promulgation de la loi 15/015 en 2015 portant fixation du statut des chefs coutumiers.

Le Ministère en charge des affaires Coutumières a d'énormes responsabilités à l'égard des chefs coutumiers qui gèrent plus de 65% de la population nationale et plus de 80% de l'espace national.

Les défis majeurs

Les défis auxquels les affaires coutumières sont confrontés sont relatifs à :

- Prévention et Réduction des conflits coutumiers, communautaire et intercommunautaires dans les Entités Coutumières ;
- Implication des autorités coutumières dans la résolution des conflits par l'installation et la redynamisation des CCRCC.
- Accompagnements des familles régnantes dans la codification des règles coutumières de succession au pouvoir et l'établissement des arbres généalogiques ;
- Amélioration des conditions de vie dans des villages ;
- Réduction des disparités de développement entre les villages et les centres urbains ;

- Renforcement des capacités techniques des acteurs provinciaux et locaux
- L'accompagnement de la CENI dans l'organisation des élections provinciales, urbaines (groupements incorporés), municipales et locales
- Amélioration de la capacité fiscale des entités locales ;
- Facilitation de la protection, promotion, et intégration des peuples autochtones pygmées ;
- Identification et sauvegarde du patrimoine coutumier ;
- Dotation des Entités Coutumières des cartes monographiques.

b. Les objectifs et stratégies

Conformément aux missions qui lui sont dévolues, les actions de l'Administration des Affaires Coutumières sont entreprises en vue d'organiser et moderniser la vie dans les entités coutumières. En rapport avec les objectifs nationaux du PNSD et comme l'indique le tableau ci-dessous, les objectifs sectoriel poursuivis par le Ministère ayant les Affaires coutumières dans ses attributions se déclinent autour de : (i) trois (3) objectifs stratégiques ou axes stratégiques; (ii) Huit (8) objectifs généraux ou programmes ; et (iii) Dix-huit (18) objectifs spécifiques ou sous-programmes.

Objectifs Stratégiques	Objectifs Généraux	Objectifs spécifiques
1. Renforcer les Capacités Institutionnelles	1.1. Gérer les Ressources	1.1.1. Gérer les ressources matérielles
		1.1.2. Gérer les ressources Humaines
	1.2. Assurer la gestion stratégique	1.2.1. Améliorer la planification
		1.2.1. Gérer la coopération et le partenariat
2. Gérer les Affaires Coutumières	2.1. Gérer les conflits coutumiers et communautaires	2.1.1. Prévenir les conflits coutumiers communautaires et intercommunautaires
		2.1.2. Résoudre les conflits coutumiers communautaires et intercommunautaires
	2.2. Sauvegarder le patrimoine coutumier	2.2.1. Identifier le patrimoine matériel et immatériel coutumier
		2.2.2. Protéger le patrimoine (espaces fonciers et forestiers des communautés locales) matériel et immatériel coutumier
	2.3. Améliorer les conditions de vie dans les villages	2.3.1. Assurer la participation des communautés aux développements
		2.3.2. Améliorer les infrastructures sociaux de base des entités locales.
3. Gérer Promouvoir et intégrer les Peuples Autochtones Pygmées	3.1 Assurer la protection des Peuples Autochtones Pygmées	3.1.1. Améliorer les conditions légales des Peuples Autochtones pygmées
		3.1.2. Améliorer les conditions matérielles des Peuples Autochtones pygmées
	3.2 Assurer la promotion des Peuples Autochtones Pygmées	3.2.1. Promouvoir et valoriser la culture des Peuples autochtones Pygmées
		3.2.2. Assurer l'accès des Peuples Autochtones Pygmées aux services sociaux de base
	3.3 Assurer l'intégration protection des Peuples Autochtones Pygmées	3.3.1. Assurer la cohabitation pacifique entre les Peuples Autochtones Pygmées et les bantous.
		3.3.2. Faciliter la participation des Peuples Autochtones Pygmées au développement.

c. Les programmes à moyen terme

Ce point spécifie les moyens d'action envisagés pour atteindre les objectifs fixés. Il sera question de décrire les principaux programmes de chaque sous-secteur (ou axe), et de présenter les projets prévus dans le PAP par axe d'intervention et par programme.

- **Axe 1 : Renforcer des capacités institutionnelles.**

Le renforcement des capacités institutionnelles est un axe qui vise l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des connaissances des cadres et agents pour les rendre performant et compétitifs. Il comprend : la gestion des ressources et la gestion stratégique.

- *Programme 1.1 : Gestion des ressources (humaines et matérielles)*

La gestion des ressources vise le renforcement des capacités au travers des projets de formation en planification, gestion, suivi-évaluation des projets, en matière des affaires coutumières, des projets d'acquisition des matériels roulants, des équipement informatiques, des terrains ainsi que des projet de construction et réhabilitation des bâtiments, ouvrage et édifices . Les principaux projets dans ce programmes sont les suivants : (i) *Renforcement des capacités des cadres et agents au niveau central, provincial et local sur des thèmes septiques*; (ii) *Formation des techniciens en cartographie et enquêtes*; (iii) *Formation des analystes documentalistes et bibliothécaires du centre de documentation Coutumières*; (iv) *Formation des chefs coutumiers*; (v) *installation effective des structures organiques des affaires Coutumières* (vi) *Acquisition d'un terrain pour la construction d'un bâtiment administratif du Secrétariat Général*; (vii) *Construction du bâtiment administratif du Secrétariat général* (viii) *Acquisition des véhicules, Motos et Vélos*; (x) *Acquisition des équipements de bureau et ceux informatiques.*

- *Programme 1.2 : Gestion stratégique.*

La gestion stratégique regorge en son sein les projets ayant trait à la planification, programmation et à la gestion de la coopération dans le secteur. Les principaux projets dans ce programme sont les suivants : (i) *Elaboration de la Politique nationale des Affaires Coutumières* (ii) *Elaboration de la cartographie des entités coutumières*; (ii) *Elaboration de la stratégie sur les Peuples Autochtones Pygmées*; (iii) *Elaboration de la stratégie nationale de prévention et de résolution des conflits coutumiers*; (iv) *Elaboration des textes législatifs et réglementaires sur les affaires coutumières*; (v) *Elaboration du plan de mobilisation des partenaires « fund raising »*; (vi) *Organisation des états généraux des pouvoirs coutumiers dans les 26 provinces.* (vii) *Actualisation et production du répertoire national des Entités coutumières et leurs animateurs*; (viii) *production du Plan Intégré de Communication des Affaires Coutumière*; (ix) *Numérisation des archives des Affaires Coutumières*; (x) *Révisitation du cadre des structures organiques*; (xi) *Organisation de la Conférence Nationale des chefs coutumiers.*

- **Axe 2 : Gestion des affaires coutumières**

La gestion des affaires coutumières à comme finalité, la stabilisation des entités coutumières par la prévention et résolution des conflits dans les entités coutumières, le sauvagement du patrimoine coutumier ainsi que par l'amélioration des conditions de vie dans les villages.

- *Programme 2.1 : Gestion des conflits coutumiers.*

Ce programme vise les projets en rapport avec la prévention et la résolution des conflits coutumiers, communautaires et intercommunautaires. Il s'agit de l': (i) *Appui à l'installation, l'évaluation et au renforcement des capacités des Commissions Consultatives de Règlement des Conflits Coutumiers(CCRCC)*; (ii) *Appui à l'organisation des BARZA communautaires*; (iii) *Appui à la production des monographies des Entités Coutumières* (iv) *Appui à la codification des règles coutumières de succession au pouvoir et d'accompagnement des familles régnantes dans l'élaboration de l'arbre généalogique*; (v) *Elaboration des projets d'arrêtés correctifs de*

reconnaisances de chefs de chefferies et de groupements ;(vi) Appui à l'organisation des campagnes de sensibilisations pour la cohabitation pacifique de toutes les communautés ; (vii) Elaboration de la cartographie des conflits coutumiers ;(viii) Appui à l'identification, certification des entités coutumières et leurs animateurs et celles des peuples autochtones pygmées ; (ix) Elaboration d'un projet d'Arrêté sur l'organisation de la chancellerie coutumière ;(x)Organiser la conférence nationale des chefs coutumiers.

○ **Programme 2.2 : Gestion du patrimoine coutumier**

Ce programme vise les projets ayant trait au sauvegarde du patrimoine coutumier matériel et immatériel. Il comprend plusieurs projets dont : *(i) Enquêtes conduisant à l'identification et à la certification du patrimoine coutumier, matériel et immatériel ; (ii) Enquêtes conduisant à l'identification et à la cartographie des espaces fonciers et forestiers des communautés locales; (iii) Elaborer le projet de texte de Loi et / ou réglementaire portant protection du patrimoine coutumier ;(iv) Construire des musées de sauvegarde du patrimoine matériel coutumier ; (v) Recensement des patrimoines coutumiers déportés lors de la colonisation.*

○ **Programme 2.3 : Amélioration des conditions de vie dans les villages.**

Ce programme concerne les projets ayant trait à l'amélioration de la gestion Administrative des Entités Locales ; l'amélioration de la gestion des ressources naturelles des entités locales et l'amélioration de la gestion des espaces fonciers et forestier des communautés locales. Il est alimenté par les projets suivants : *(i) Accompagnement des autorités coutumières dans l'élaboration de leurs Plans de Développement locaux "PDL" ; (ii) Recenser et Certifier les Villages Coutumiers et des PAP ; (iii) Appui à la protection des terres des communautés locales et des Peuples Autochtones Pygmées; (iv) Dresser la cartographie des ressources naturelles des Entités Coutumières et des Peuples Autochtones Pygmées ; (v) Appuyer la vulgarisation des différents textes légaux et réglementaires sur la gestion durable des ressources naturelles auprès des autorités coutumières et des Peuples Autochtones Pygmées ; (vi) Appui à la Modernisation des Villages (PAMOV) par la construction des châteaux autonomes dans les 21 groupements incorporés de Kinshasa.*

● **Axe 3 : Protection, promotion et intégration des Peuples Autochtones Pygmées.**

Le troisième Axe de ce Programme d'Actions Prioritaires est relatif à la gestion des Peuples autochtones pygmées, il comprend 3 programmes : (i) Protection des Peuples Autochtones Pygmées; (ii) promotion des Peuples Autochtones Pygmées et (iii) intégration des Peuples Autochtones Pygmées

○ **Programme 3.1 : Protection des Peuples Autochtones Pygmées**

Ce programme poursuit l'amélioration des conditions légales et matérielles des Peuples Autochtones Pygmées dans le but d'assurer ou garantir leur sécurité, Il est alimenté par les projet ci-après : (i) Vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux Peuples Autochtones Pygmées ; (ii) Production de la cartographie et protection des espaces fonciers et forestiers des Peuples Autochtones Pygmées ; (iii) Organisation du monitoring des violations des droits des Peuples Autochtones Pygmées (iv) Renforcer les capacités des Peuples Autochtones Pygmées dans la protection des forêts et gestion durable des ressources naturelles ; (v) Identifier et créer la base de données des besoins sociaux des Peuples Autochtones Pygmées ; (vi)Construction des logements de PAP.

○ **Programme 3.2 : Promotion des Peuples Autochtones Pygmées**

Ce programme vise les projets ayant trait à la valorisation de la culture des Peuples Autochtones Pygmées. Il comprend plusieurs projets dont : (i) Célébration de la Journée Internationale des Peuples Autochtones (Pygmées); (ii) Promotion et valorisation de la médecine traditionnelle des Peuples Autochtones pygmées (iii) Création d'un centre culturel en faveur des Peuples Autochtones Pygmées et (iv) Organiser la conférence polyphonique des Peuples Autochtones Pygmées.

○ **Programme 3.3 : Intégration des Peuples Autochtones Pygmées**

Le programme relatif à l'intégration des Peuples Autochtones Pygmées vise à faciliter la cohabitation pacifique entre les bantous et les pygmées ainsi que la suppression des inégalités. Il s'agit de : (i) Alphabétisation de la femme et la fille pygmée ; (ii) Appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et filles pygmées (iii) Sensibiliser les Peuples Autochtones Pygmées sur l'accès aux services sociaux de base et leurs droits civiques (participations aux opérations électorales ...) ; (iv) Faciliter l'accès de la femme Pygmée aux programmes de planification familiales ; (v) Mise en place du système d'apprentissage pour l'exploitation des ressources locales ; (vi) Employabilité des Peuples Autochtones Pygmées.

d. Les budgets des programmes

Ce point est consacré au chiffrage des différents programmes en relevant le niveau de ressources accordées pour leur financement. Le chiffrage est fait à partir des projets élémentaires constituant chaque programme. Les budgets de programmes pris en compte dans le présent PAP est celui qui est cadré dans la limite des enveloppes budgétaires issues du CDMT Central.

• **Les besoins de financement des programmes 2023-2027**

Les Programmes d'Actions Prioritaires du secteur des Affaires coutumières comme décrits ci-haut est un programme ambitieux d'investissements prioritaires pour l'émergence du secteur. Le cout estimatif des besoins en investissements pour la période 2023-2027 est d'environ milliards de Franc Congolais, soit une moyenne deMilliards de FC par an.

Renforcement des capacités institutionnelles. Un accent particulier sera accordé premièrement à un vaste programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en place de la bonne gouvernance dans le secteur. Ce programmes comprennent la gestion de ressources humaines et matérielles et représentent% de besoins prioritaires totaux exprimés par le secteur, soit CDF pour le quinquennat avec une moyenne annuelle de CDF.

Gestion des affaires coutumières. Le gouvernement entend faire de cet objectif la finalité de toute la politique du secteur, qui notamment consiste à stabiliser les entités coutumières par une bonne gestion des conflits coutumiers communautaires et intercommunautaires, le sauvegarde du patrimoine coutumier et l'amélioration des conditions de vie dans les villages. A cet effet, les besoins relatifs à cet objectif représentent% de l'ensemble de besoins prioritaires exprimés, soit de CDF pour les 5 prochaines années.

Protection, promotion et intégration des Peuples Autochtones Pygmée. La question relative aux **Peuples Autochtones Pygmée** est une exclusivité des Affaires coutumières, par cet objectif, le gouvernement poursuit l'amélioration des conditions légales et matérielles et des Peuples

Autochtones Pygmées et leur participation au développement. A cet effet, les besoins relatifs à cet objectif représentent% de l'ensemble de besoins prioritaires exprimés, soit de CDF pour les 5 prochaines années.

- **Les dotations budgétaires cadrées**

Les Programmes d'Actions Prioritaires du secteur des Affaires coutumières comme décrits ci-haut seront financés principalement par le budget de l'Etat, les PTF et les autres sources de financement.

2.4.11. Affaires étrangères

2.4.12. Coopération internationale

a. La situation et les défis

Au plan stratégique, Coopération Internationale a pour vocation principale de rechercher, négocier et mobiliser les ressources extérieures additionnelles pour le développement du pays. Dans ce cadre, elle assiste d'autres ministères et institutions nationales dans le même rôle.

Au plan institutionnel et, pour remplir cette mission, l'Administration de la Coopération Internationale compte onze (11) Directions, dont sept (07) métiers et quatre (4) standards.

Toutefois, le Ministère des Affaires Etrangères /Coopération Internationale est confronté à un grand nombre de problèmes qui entravent sensiblement la portée de son action.

Il s'agit de :

- **Manque d'infrastructures propres** : La Coopération Internationale est sous logée dans les infrastructures appartenant à la Société Nationale d'Electricité « SNEL » en sigle ; dont la capacité d'accueil est insuffisante, ce qui entrave le bon fonctionnement et la performance de son personnel.
- **Personnel à recycler davantage** : des actions de renforcement des capacités sont menées dans le cadre des différents programmes « d'Appui au Ministère de la Coopération Internationale et de Renforcement des Capacités par l'Octroi des Bourses (PRECOB) notamment le recyclage du personnel en techniques de la négociation ; - de la conception et planification stratégique ; - la production des Statistiques descriptives avec Excel ; - du suivi et de l'évaluation, - leadership et management ainsi que d'autres domaines de la coopération.
- **Sur le plan financier** : d'après les services compétents de la Coopération Internationale, depuis 2019 jusqu'au mois d'octobre 2022, les signes budgétaires alloués à la Coopération Internationale ne sont pas décaissés. - C'est ainsi que la Coopération a raté d'organiser la plupart de ses activités programmées en 2021 et 2022, notamment la session ordinaire de l'assemblée des Nations Unies, Conseil d'Administration des organismes du Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNFPA, FAO...), commissions Mixtes avec les partenaires bi et multilatéraux ainsi que d'autres conférences internationales.

- **Rationalisation des missions, des structures, des emplois et des effectifs :** Conformément à la réforme de l'Administration Publique en cours, le cadre et Structures Organiques qui régit l'Administration de la Coopération Internationale ont été rationalisés en 2016 et méritent d'être adaptés au contexte actuel de sa fusion avec les Affaires Etrangères.
- **Empiètement des attributions du Ministère :** Certains ministères techniques procèdent à la signature des accords de coopération sans associer les Ministères ayant la gestion des relations extérieures ni le Comité de Coordination des Ressources Extérieures que présidait le Ministère le Ministère ayant la Coopération Internationale dans ses attributions, ce qui a porté un coup dur à la coordination et la traçabilité des ressources extérieures mobilisées.
- **Faible participation aux rencontres bilatérales et multilatérales :** les rencontres bi et multilatérales reposent sur le principe de régularité ; paradoxalement la RDC ne se dote pas de moyens conséquents pour ce faire.
- **Faible représentation des Experts de la RDC dans autres Organisations Internationales :** faute de versement régulier des contributions aux différentes Organisations Internationales, régionales et sous-régionales et d'une politique de placement de ses Cadres dans la Fonction Publique Internationale, la RDC accuse un cumul d'arriérés qui ne renforce pas sa participation active ni sa représentation des Organisation internationales.
- **Dysfonctionnement des structures chargées de promouvoir la Coopération à l'extérieur :** l'installation des antennes de coopération à l'extérieur du pays ainsi que la redynamisation de certaines sections économiques dans nos ambassades, tardent à se matérialiser pour des raisons de restriction budgétaire. Pourtant, elles sont des outils nécessaires dans le processus de promotion de la coopération.

- **Les défis majeurs**

L'action du Ministère des Affaires Etrangères/ Coopération Internationale de la République Démocratique du Congo a connu une faible réalisation par rapport aux attentes du pays vers l'années 2019 jusqu'au mois de septembre 2022 due notamment à l'insuffisance d'un budget adéquat et au chevauchement ou empiètement de ses attributions. La résolution de ces problèmes, permettrait à la Coopération Internationale de relever les défis comme :

- (i) Diversification des partenaires de coopération (secteur privé, pays émergents, etc.), sources de financement du développement ;
- (ii) Intensification la coopération internationale dans une approche privilégiant les renforcements de relations économiques des partenariats gagnants-gagnants ;
- (iii) Relance de la coopération sans exclusives et diversification les partenaires sur base des besoins et des intérêts de la République Démocratique du Congo, tout en renforçant les relations avec les partenaires traditionnels ;
- (iv) Réorganisation et assainissement des représentations diplomatiques du pays ;
- (v) Redynamisation de fonction économique au sein ces représentations diplomatiques ;
- (vi) Redynamisation du comité de coordinations des ressources extérieures ;

- (vii) Renforcement de la coopération Sud-Sud ;
- (viii) Dotation d'un cadre moderne et d'équipements de travail adéquat.

a. Les objectifs et stratégies

- **Objectif stratégique I : Assurer le renforcement institutionnel de l'Administration de la Coopération Internationale**

- Acquisition des mobiliers de bureau ;
- Acquisition des équipements informatiques ;
- Acquisition des matériels roulants
- Acquisition d'un terrain.

- **Objectif Stratégique II : Assurer le fonctionnement optimal de l'Administration**

- Organisation et participation aux commissions mixtes économiques et commerciales ;
- Organisation et participation aux conférences économiques et commerciales internationales (Ticad, Chine-Afrique, Inde-Afrique...) ;
- Préparation et Participation aux sessions ordinaires de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- Préparation et Participation aux Conseils d'Administration des Organisations du Système des Nations Unies à New-York (PNUD, UNICEF, UNFPA, FAO,)
- Préparation et Participation au négociation et conclusion des Accords, traités de coopération ;
- Suivi et Evaluation des accords et actions de coopération à l'intérieure et à l'extérieur du pays ;
- Définition du politique sectoriel de la Coopération Internationale ;
- Organisation des états généraux de la coopération internationale
- Actualisation et publication De la 2ème édition de l'Annuaire de la Coopération Internationale ;
- Conquête diplomatique des investissements extérieurs ;
- Contribution à la promotion des exportations des produits congolais ;
- Mise en œuvre d'une politique verte et touristique.

b. Les programmes à moyen terme

Le PNSD en moyen terme de la Coopération Internationale est composé de deux axes principales à savoir : Renforcement des capacités institutionnels et promotion de la coopération et des partenariats.

- **AXE1. RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES**

- *Programme 1 : Renforcement des Capacités Institutionnelles*

Le programme de Renforcement des capacités institutionnelles de la Coopération Internationale passe par cinq (5) points comme sous-programme1 de l'axe1, c'est axe1 est composé de plusieurs projets incorporés à l'intérieur de sous-programme1 à savoir :

1.1. Gestion des ressources Humaines ;

- Recrutement ;
- Formation ;
- Rémunération ;
- Gestion des carrières

1.2. Gestion des ressources matérielles :

- Acquisition des matériels informatiques ;
- Acquisition des véhicules ;
- Acquisition des mobiliers ;
- Acquisition d'un terrain

1.3. Gestion des ressources financières :

- Fonctionnement de l'Administration

1.4. Gestion stratégiques et Pilotage du secteur :

- Revisitation et validation de cadre et structures organiques de l'Administration de la Coopération Internationale ;
- Elaboration et validation du document de la politique et stratégie de la coopération ;
- Actualisation et publication de l'Annuaire de coopération 2^{ème} édition ;
- Convocation des états généraux de la coopération internationale ;
- Coordination des actions de coopération

1.5. Renforcement de la planification :

- Elaboration de Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;
- Création d'une banque des données de la coopération ;
- Création du site internet et extranet à la Coopération.

- **AXE2 : PROMOTION DE LA COOPERATION ET DES PARTENARIATS**

- *Programme 2 : Promotion de la coopération et des Partenariats*

2.1. Gestion de la Coopération Internationale

- Renforcement de la coopération

2.2. Participation de la RDC aux activités des Organisations Internationales

- Assistance aux activités de l'ONU et aux fora internationaux ;

2.3. Participation aux Commissions Mixtes et aux Foras internationaux

- Tenue des travaux des sessions des Commissions Mixtes

2.4. Renforcement des structures de coopération

- Installation des Antennes de coopération à l'intérieures et à l'Extérieures.

c. Les budgets des programmes

- **Les besoins de financement des programmes ;**

Les besoins de financement des programmes pour l'administration de la Coopération Internationale est très capital pour de raison que l'Administration de la Coopération Internationale a été incendié, malgré qu'il demeurent toujours locateur.

Du point de vue fonctionnement, les besoins de financement des budgets programmes permettra à l'Administration de coopération Internationale de mieux organisé et programmé leurs actions prioritaires dans sa mise en œuvre. Ces besoins évoluent d'une manière croissante.

Les budgets des programmes de la Coopération Internationale doivent refléter les différents projets de coopération illustré ci-haut cité, pour le bon fonctionnement de l'administration.

- **Les dotations budgétaires cadrées**

Les dotations budgétaires cadrées de la part des experts du budget n'ont pas respecté tous d'abord la nomenclature du ministère ; en plus les omissions des autres lignes budgétaires tel que :

- Prestations intellectuelles, d'organisme de formation et dives qui étaient donnée à la Direction des études et Planification de l'ordre de 32 149 824 en 2022 n'ont pas été prise en compte ;
- Acquisition des équipements informatiques de l'ordre de 1184 875 717 en 2022 ;
- Les effectifs de rémunération qui étaient de 357 en 2022, sont réduits à 200 pour l'effectifs l'exercice 2023, alors que dans le budget de l'exercice 2023, la Coopération internationale avait bel et bien sollicité un effectif de 505 Unités à payés mais ils n'ont pas tenu compte de ça.

D'une manière générale, les budgets cadrées de la Coopération Internationale évoluent d'une manière croissante d'une année à un autre de 2020 à 2027

d. Les effets attendus

- **Indicateurs des suivis d'impact**

VOLET COOPERATION INTERNATIONALE				
AXE1 : RENFOCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES				
Programme 1 : Renforcement des Capacités Institutionnelles				
Sous-programme 1	Projets/Actions/ Réformes	Indicateurs des suivi d'impact		
		Désignation	Référence 2022	Cible 2027
1.1.Gestion de ressources humaines	Recrutement	Effectifs du personnel	1643	2000
	Formation	Effectifs des Agents et Cadres formées	104	500
	Rémunération	Effectifs payés	625	1500
	Gestion des carrières	Effectifs des Agents et Cadres mis en retraite	25	35
1.2.Gestion des ressources matériels	Acquisition des véhicules	Nombre de véhicules	08	15

	Acquisition des matériels informatiques	Nombre d' Ordinateurs acquis	40	80
	Acquisition des équipements mobiliers	Nombre d'équipements mobiliers	65	160
	Acquisition d'un terrain	Nombre de terrain acquis	0	1
1.3.Gestion des ressources financières	Fonctionnement de l'Administration	Nombre de Directions y compris le Cabinet du Ministre	11	15
1.4. Gestion stratégiques et Pilotage du secteur	Revisitation et validation de cadre et structures organiques de l'Administration	Nombre poste relevés	940	1200
	Elaboration et Validation du Document de la Politique et Stratégie de la Coopération Internationale	Nombre de livrables	0	1
	Actualisation et publication de l'Annuaire de coopération	Nombre d'ouvrages publiés	100	300
	Convocation des états généraux de coopération internationale	Nombre de rencontres	0	1
	Coordination des actions de coopération	Nombre de réunions et de missions	0	3
	1.5. Renforcement de la planification	Elaboration de CDMT	Nombre de CDMT élaboré	1
	Création d'une banque des données de la Coopération	Nombre de banque des données(serveur)	0	2
	Création du site internet et extranet à la coopération	Nombre de sites	0	1

VOLET COOPERATION INTERNATIONALE				
AXE2 : PROMOTION DE LA COOPERATION ET DES PARTENARIATS				
Programme 2 : Promotion de la coopération et des partenariats				
Sous-programme 2	Projets/Actions/ Réformes	Indicateurs des suivi d'impact		
		Désignation	Référence 2022	Cible 2027
2.1.Gestion de la coopération internationale	Renforcement de la coopération	Nombre de payas et partenaires	15	60
2.2.Participantion de la RDC aux activités des organisations internationale	Assistance aux activités de l'ONU et aux fora internationaux	Nombre d'organismes du système de Nations Unies	20	25
2.3.Participation aux commissions Mixtes et aux foras internationaux	Tenue des travaux des sessions des Commissions Mixtes	Effectifs des experts	100	120
	Organisation et participation aux Commissions Mixtes économiques et Commerciales	Effectifs des experts	05	10
	Organisation et participation aux Conférences économiques et Commerciales internationales	Effectifs des experts	04	10
	Conquête diplomatique des investissements extérieurs	Effectifs des experts	02	10
2.4.Renforcement des structures de coopération	Installation des Antennes de coopération	Nombre des Antennes à l'intérieurs et Extérieurs	11	15

- Indicateurs des résultats

VOLET COOPERATION INTERNATIONALE				
AXE1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES				
Programme 1 : Renforcement des Capacités Institutionnelles				
Sous-programme 1	Projets/Actions/ Réformes	Indicateurs des suivi de résultats		
		Désignation	Référence 2022	Cible 2027
1.1.Gestion de ressources humaines	Recrutement	Effectifs du personnel	100%	100%
	Formation	Effectifs des Agents et Cadres formés	26 %	74%
	Rémunération	Effectifs payés	0,38 %	99,62
	Gestion des carrières	Effectifs des Agents et Cadres mis en retraite	1,5%	98 ,5%
1.2.Gestion des ressources matériels	Acquisition des véhicules	Nombre de véhicules	0%	100%
	Acquisition des matériels informatiques	Nombre d' Ordinateurs acquis	100%	100%
	Acquisition des équipements mobiliers	Nombre d'équipements mobiliers	0%	100%
	Acquisition d'un terrain	Nombre de terrain acquis	0%	100%
1.3.Gestion des ressources financières	Fonctionnement de l'Administration	Nombre de Directions y compris le Cabinet du Ministre	100%	100%
1.4. Gestion stratégiques et Pilotage du secteur	Revisitation et validation de cadre et structures organiques de l'Administration	Nombre poste relevés	0%	100%
	Elaboration et Validation du Document de la Politique et Stratégie de la Coopération Internationale	Nombre de livrables	0%	100%
	Actualisation et publication de l'Annuaire de coopération	Nombre d'ouvrages publiés	100%	100%
	Convocation des états généraux de coopération internationale	Nombre de rencontres	0%	100%
	Coordination des actions de coopération	Nombre de réunions et de missions	100%	100%
1.5. Renforcement de la planification	Elaboration de CDMT	Nombre de CDMT élaboré	100%	100%
	Création d'une banque des données de la Coopération	Nombre de banque des données(serveur)	0%	100%
	Création du site internet et extranet à la coopération	Nombre de sites	0%	100%

VOLET COOPERATION INTERNATIONALE				
AXE2 : PROMOTION DE LA COOPERATION ET DES PARTENARIATS				
Programme 2 : Promotion de la coopération et des partenariats				
Sous-programme 2	Projets/Actions/ Réformes	Indicateurs des suivi d'impact		
		Désignation	Référence 2022	Cible 2027
2.1.Gestion de la coopération internationale	Renforcement de la coopération	Nombre de payas et partenaires	100%	100%
2.2.Participapanton de la RDC aux activités des organisations internationale	Assistance aux activités de l'ONU et aux fora internationaux	Nombre d'organismes du système de Nations Unies	75%	25%
2.3.Participation aux commissions Mixtes et aux foras internationaux	Tenue des travaux des sessions des Commissions Mixtes	Effectifs des experts	08%	100%
	Organisation et participation aux Commissions Mixtes économiques et Commerciales	Effectifs des experts	100%	100%
	Organisation et participation aux Conférences économiques et Commerciales internationales	Effectifs des experts	100%	100%
	Conquête diplomatique des investissements extérieurs	Effectifs des experts	100%	100%
2.4.Renforcement des structures de coopération	Installation des Antennes de coopération	Nombre des Antennes à l'intérieurs et Extérieurs	0%	100%

- Indicateurs des réalisations

VOLET COOPERATION INTERNATIONALE				
AXE1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES				
Programme 1 : Renforcement des Capacités Institutionnelles				
Sous-programme 1	Projets/Actions/ Réformes	Indicateurs de réalisation		
		Désignation	Référence 2022	Cible 2027
1.1.Gestion de ressources humaines	Recrutement	Effectifs du personnel	100%	100%
	Formation	Effectifs des Agents et Cadres formés	6,3%	93,67 %
	Rémunération	Effectifs payés	38,04%	62%
	Gestion des carrières	Effectifs des Agents et Cadres mis en retraite	100%	100%
1.2.Gestion des ressources matériels	Acquisition des véhicules	Nombre de véhicules	0%	100%
	Acquisition des matériels informatiques	Nombre d' Ordinateurs acquis	100%	100%
	Acquisition des équipements mobiliers	Nombre d'équipements mobiliers	0%	160
	Acquisition d'un terrain	Nombre de terrain acquis	0%	100%
1.3.Gestion des ressources financières	Fonctionnement de l'Administration	Nombre de Directions y compris le Cabinet du Ministre	5.6 %	94.6 %
1.4. Gestion stratégiques et Pilotage du secteur	Revisitation et validation de cadre et structures organiques de l'Administration	Nombre poste relevés	0%	1000%
	Elaboration et Validation du Document de la Politique et Stratégie de la Coopération Internationale	Nombre de livrables	0%	100%
	Actualisation et publication de l'Annuaire de coopération	Nombre d'ouvrages publiés	0%	100%
	Convocation des états généraux de coopération internationale	Nombre de rencontres	0%	100%
	Coordination des actions de coopération	Nombre de réunions et de missions	100%	100%
1.5. Renforcement de la planification	Elaboration de CDMT	Nombre de CDMT élaboré	100%	100%
	Création d'une banque des données de la Coopération	Nombre de banque des données(serveur)	0%	100%
	Création du site internet et extranet à la coopération	Nombre de sites	0%	100%

VOLET COOPERATION INTERNATIONALE				
AXE2 : PROMOTION DE LA COOPERATION ET DES PARTENARIATS				
Programme 2 : Promotion de la coopération et des partenariats				
Sous-programme 2	Projets/Actions/ Réformes	Indicateurs des Réalisations		
		Désignation	Référence 2022	Cible 2027
2.1.Gestion de la coopération internationale	Renforcement de la coopération	Nombre de payas et partenaires	100%	100%
2.2.Participantion de la RDC aux activités des organisations internationale	Assistance aux activités de l'ONU et aux fora internationaux	Nombre d'organismes du système de Nations Unies	8%	100 %
2.3.Participation aux commissions Mixtes et aux foras internationaux	Tenue des travaux des sessions des Commissions Mixtes	Effectifs des experts	100%	100%
	Organisation et participation aux Commissions Mixtes économiques et Commerciales	Effectifs des experts	100%	100%
	Organisation et participation aux Conférences économiques et Commerciales internationales	Effectifs des experts	100%	100%
	Conquête diplomatique des	Effectifs des experts	100%	100%

	investissements extérieurs			
2.4.Renforcement des structures de coopération	Installation des Antennes de coopération	Nombre des Antennes à l'intérieurs et Extérieurs	0%	100%

D'ici 2027, il y aura une croissance de 100 % au niveau de tous les indicateurs de la réalisation en termes d'activité. Alors pour réaliser ça, nous exigeons l'implication du Gouvernement, afin de permettre à la Coopération Internationale en tant que l'interface de tous les ministères sectoriels vis-à-vis de l'extérieur d'être actifs sur le terrain.

2.4.13. Communication et médias

a. La situation et les défis

Le secteur de la Communication et Médias fait face à des défis persistants qui impactent sur les performances enregistrées au cours du quinquennat précédent (2018-2022). Cette tendance risque de se poursuivre jusqu'au prochain quinquennat (2023-2027). Ces contraintes majeures sont :

- une faible couverture du territoire national engendrant un déséquilibre entre les milieux urbains et ruraux ;
- une insuffisance de traitement par l'audiovisuel public des problèmes de proximité de la vie quotidienne des populations ;
- une relative programmation audiovisuelle consacrée aux questions de développement durable ;
- une faiblesse managériale dans la mobilisation et la diversification des ressources financières.

b. Les objectifs et stratégies

• Objectif Stratégique 1 :

Sur base du plan directeur de la presse nationale élaboré en 2005, la Stratégie du Gouvernement congolais en matière de communication et médias, telle que voulue par le Chef de l'Etat à travers sa vision d'émergence à l'horizon 2030, vise à en faire un secteur porteur de croissance.

Pour ce faire, les objectifs stratégiques suivants sont reconduits pour le quinquennat 2023-2027 :

- amélioration de la communication au bénéfice de toute la population dans un contexte marqué par la lutte contre la désinformation et le déficit d'information ;
- développement des médias pour leur permettre d'assurer la couverture totale du territoire national ;
- promotion de la liberté de la presse en garantissant l'accès de tous à l'information en conformité avec l'objectif n° 16 du plan de développement durable des Nations unies.

• Objectif stratégique 2

Au titre du renforcement des capacités institutionnelles :

- élaboration du plan de carrière des agents ;

- sensibilisation à la lutte contre les différentes pandémies (VIH-SIDA ; COVID 19, CHOLERA) ;
- aide à la presse particulièrement aux radios de proximités ;
- renforcement de la planification et de la programmation ;
- gestion de la coopération et du partenariat, etc.

En s’inscrivant dans la droite ligne du Programme d’Actions du Gouvernement 2021-2023, spécialement dans son pilier 1, un Etat fort, et dans la logique de l’axe 8 « Communication et Médias : Redevabilité de l’action gouvernementale et amélioration de l’image de marque du Pays ».

c. Les programmes à moyen terme

Comme actions menées :

Action 1 : « Poursuivre et parachever les réformes législatives et structurelles du secteur de la presse et de la communication »

Les travaux des Etats Généraux de la Communication et Médias, présidés par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l’Etat et conduits sous les auspices du Ministre de la Communication et Médias, ont eu le mérite de passer en revue l’ensemble de la législation congolaise en matière de la communication et médias. Par ailleurs, d’importantes options ont été levées en vue de la réforme du cadre légal et institutionnel, ainsi que de son adaptation aux évolutions du contexte du pays.

C’est ainsi, lors de ces assises, des recommandations pertinentes sur les réformes essentielles à entreprendre par le Gouvernement ont été formulées.

Il s’agit notamment de :

- l’avant-Projet de Loi sur l’exercice de la liberté de la presse en RDC ;
- l’avant-Projet de l’Ordonnance-Loi portant statut du journaliste Congolais ;
- l’avant-Projet de Décret portant moratoire sur l’arrestation des journalistes en RDC ;
- le Mémoire sur la saisine des deux Chambres du Parlement en vue de la finalisation du processus d’examen et d’adoption de la Loi sur l’accès à l’information publique en RDC.

Action 2 : « Amorcer des réformes essentielles au bon fonctionnement du secteur de la presse et des médias »

La mise en œuvre de la salubrité médiatique qu’a souhaitée Son Excellence Monsieur le Président de la République, dans son allocution à l’ouverture des travaux des Etats Généraux de la Communication et Médias, en date du 25 janvier 2022, exige l’assainissement du paysage médiatique de la RDC.

A cet effet, la mise en œuvre et le lancement des travaux de la Commission de contrôle de conformité des acteurs opérant dans le secteur audiovisuel public et privé, par l’arrêté n°013/CAB/M-COMMEDIA/PMK/12/2021 ; consacre l’essentiel des travaux à mener. Il s’agit notamment de :

- l'identification des médias audiovisuels (TNT, DTH, Radio),
- le contrôle de conformité
- la dotation de la RDC d'un répertoire des médias audiovisuels en ordre avec la loi.

Action 3 : « Renforcer le cadre de collaboration et de concertation entre le Gouvernement et les structures professionnelles des médias ainsi que les organes de régulation »

La réforme du cadre légal et institutionnel de la Communication et Médias passe également par la révision des textes fondateurs et de fonctionnements de la régulation et de l'autorégulation dans le but de les adapter au contexte des NTIC.

Action 4 et 5 : « Améliorer l'image de marque du Pays à travers une communication institutionnelle stratégique, harmoniser et renforcer la communication autour de l'action gouvernementale ».

- a) Améliorer l'image de marque du Pays à travers une communication institutionnelle Stratégique.

Le Ministre de la Communication et Médias a mis en place un cadre de redevabilité permanent des actions du Gouvernement afin de répondre positivement contre la prolifération des FAKE NEWS qui plombent l'essentiel des actions du Gouvernement et contribuent à l'altération de l'image de marque du pays.

A cet effet, outre le compte rendu du Conseil des Ministres, ce cadre de redevabilité comprend les activités hebdomadaires et ponctuelles suivantes :

- o Briefing hebdomadaire,
- o Publication du bulletin sur l'évolution de l'état de siège,
- o Communication digitale des actions du Gouvernement (réseaux sociaux),
- o Réunion stratégique hebdomadaire de la coordination de la communication institutionnelle,
- o Groupe de travail sur la réflexion de la politique nationale de communication,
- o Relai en direct des événements stratégiques.

- a) **Harmoniser et renforcer la communication autour de l'action gouvernementale.**

Dans le souci de répondre favorablement aux problèmes des faux documents et celui de diverses chartes graphiques, le Ministère de la Communication et Médias, en collaboration avec celui du Numérique, a procédé à l'élaboration et à la mise en place de la charte graphique du Gouvernement.

Action 6 : « Réformer et moderniser les médias publics »

- a) **Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC) :**

Le suivi du Plan triennal de modernisation de la RTNC est l'action principale entreprise par le Ministère de la Communication et Médias. Ce plan, en cours d'exécution, comprend :

- l'acquisition des matériels,
- l'entretien et la modernisation des infrastructures,
- la formation et la mise à niveau du personnel,

- l'implémentation du programme de l'identité visuelle,
- l'amélioration du social du personnel

Par ailleurs, le Ministère de la Communication et Médias a lancé le projet d'organisation du système de gestion des archives de la RTNC et de l'ACP.

b) Agence Congolaise de Presse (ACP):

La modernisation de l'ACP passe par la sauvegarde de son patrimoine documentaire qui exige l'implémentation d'un nouveau système de gestion de ses archives par l'acquisition des matériels et équipements adéquats.

c) Réseau Nationale de télévision par satellite (RENATELSAT) :

Tenant compte des recommandations du Rapport Général des Etats Généraux de la Communication et Médias, la modernisation du RENATELSAT passe par sa transformation effective entant qu'établissement public conformément à la loi sur les transformations des entreprises et établissements publics.

Action 7 : « Augmenter la capacité de mobilisation des recettes du Ministère de la Communication et Médias, et rendre effectives les subventions ainsi que les mesures fiscales dérogatoires en faveur des médias. »

Pour relever ce défi, le Ministère de la Communication et Médias a procédé à la mise en place et au lancement des travaux de la Commission de contrôle de conformité des acteurs opérant dans le secteur audiovisuel public et privé.

A ce propos, les travaux de cette Commission se résument notamment par un contrôle financier, fiscal et parafiscal, de tous les Opérateurs du secteur de l'audiovisuel, avec l'accompagnement du ministère des finances dans la perspective d'accroître sensiblement les recettes du ministère par la régularisation des cas litigieux après la conciliation des comptes.

- ***Au titre du développement de la communication et médias***

Dans la perspective de consolider les acquis des actions prévues par le Programme d'Action du Gouvernement :

- 1. la transmission au gouvernement pour compétence, l'avant-projet de l'Ordonnance-Loi portant statut des journalistes en République Démocratique du Congo ;*
- 2. le traitement du Décret portant Moratoire des arrestations et détentions des journalistes en République Démocratique du Congo, tout en considérant l'importance de cette mesure par rapport à l'actuel contexte du pays caractérisé par l'amorce d'un processus électoral au cours duquel les médias seront de plus sollicités;*
- 3. la soumission, pour compétence, aux commissions concernées du Gouvernement, l'examen et la validation de l'ensemble de ces projets de lois avant leur transmission au Parlement pour examen et vote ;*
- 4. soutenir la mise en œuvre du plan triennal de modernisation de la RTNC ainsi que le projet de réorganisations du système d'archivage du patrimoine documentaire et audiovisuel des médias publics ;*

5. *recevoir favorablement et appuyer le rapport final de la Commission de contrôle de conformité des acteurs opérant dans le secteur audiovisuel public et privé dans l'objectif de permettre l'optimisation des recettes du ministère.*

- gestion des segments satellitaires;
- réhabilitation et construction des bâtiments administratifs et techniques ;
- renforcement de la communication et de la sensibilisation avec l'accompagnement des médias privés et communautaires.

- ***Au titre de la réduction de la fracture numérique :***

- **phase 1** : déploiement de la TNT dans les villes de Kinshasa et de Lubumbashi.

Sur la période 2023-2027, le Gouvernement entend poursuivre et accélérer les stratégies de :

- ***Au titre de renforcement des capacités institutionnelles*** par les programmes de :

- gestion des ressources ;
- gestion stratégique.

- ***Au titre du développement de la communication et des médias*** par le programme de renforcement des capacités opérationnelles des organes de production et de diffusion.

- ***Au titre de la réduction de la fracture numérique*** par les programmes de :

- gestion des outils numériques ;
- écarts d'utilisation des outils numériques ;
- fossé numérique dans les médias.

- ***Au titre de la couverture totale*** par les programmes de :

- Acquisition et déploiement des télécentres multimédias (cas de la RENATELSAT) à intégrer dans le programme de 145 territoires ;
- Modernisation de medias public (ACP, RTNC, RENATELSAT) en le dotant des équipements de la nouvelle technologie de l'information (équipement de production radio télé de la dernière génération cas de la RTNC) ;

3. Programmes à moyen terme

Pour le quinquennat 2023-2027, les actions envisagées suivant les différents programmes sont :

- ***Au titre des réformes :***

Ces mesures rentrent dans le cadre du programme de renforcement des capacités institutionnelles, et concernent notamment :

- révisitation et promulgation de la loi 96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités l'exercice de la liberté de la presse (résolution des états généraux de la presse 2022) ;
- élaboration des textes légaux et règlementaires ;
- élaboration de la stratégie ou politique sectorielle de la communication (en cours) ;
- mise en place d'un plan de recrutement et d'un fichier de gestion du personnel du secteur ;

- promulgation de la loi sur l'accès de tous à l'information, etc.

- **En matière des investissements :**

Les investissements majeurs sont concentrés sur deux programmes. Il s'agit de :

- ✓ *programme de développement de la communication et des médias*, dans le cadre des projets ci-après :
 - informatisation et mise en réseau du ministère de la communication et des médias ;
 - transfert d'investissement RENATELSAT ;
- ✓ *programme de couverture totale*, dans le cadre des projets ci-après :
 - acquisition d'un émetteur portatif et des accessoires ;
 - acquisition de WIFI BCAM pour la Radiotélévision Nationale Congolaise ;
 - acquisition de la carte de déploiement de la Télévision Numérique Terrestre
 - définition des nouvelles normes de l'audiovisuel.

- **Axe d'intervention n° 1 : Renforcement des capacités institutionnelles**

Cet axe concerne la gestion des ressources humaines, des ressources financières, matérielles et stratégiques du Ministère de la Communication et Médias. L'atteinte des objectifs de cet axe dépend de l'amélioration de la qualité de l'administration, notamment la formation permanente du personnel, la mise à jour du plan de la retraite ainsi que le recrutement des jeunes pour la relève ; des moyens matériels et financiers, tels que la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs et techniques, sans toutefois oublier une planification stratégique des actions à mener.

- **Programme 1.1 : Gestion des ressources**

La gestion des ressources humaines s'articule autour de la mise à jour du plan des carrières des agents, la mise à niveau du personnel et de la sensibilisation à la lutte contre les différentes pandémies (VIH-SIDA ; COVID 19, CHOLERA) ;

- La gestion des ressources financières et matérielles est axée sur le fonctionnement des services, l'aide à la presse.

- **Programme 1.2 : Gestion stratégique**

Le deuxième programme de ce premier axe concerne la gestion stratégique du secteur. Il comporte quatre sous-programmes à savoir :

- le renforcement de la planification et de la programmation qui consiste à l'élaboration des stratégies et d'un plan d'action du secteur de la Communication et des Médias, l'informatisation et mise en réseau des services ;
- la gestion de la coopération et du partenariat. Il s'agit ici de se concerter avec nos partenaires pour la concrétisation des projets soutenus par la coopération ;
- le renforcement des capacités de la presse écrite qui se base essentiellement sur l'appui financier et matériel de la presse écrite ;

le renforcement des capacités des organes de la radio et de la télévision publiques : il s'agit ici pour le Ministère d'apporter l'appui nécessaire aux fonctionnements et à l'investissement des organes sous-tutelles chargés de la production et de diffusion des programmes TV et radio sur toute l'étendue du territoire national.

- **Axe d'intervention n°2 : Développement de la communication et des médias**

Ce deuxième axe concerne le renforcement des capacités des organes de production et de diffusion. Le déploiement des moyens de production de l'information sont assurés par les organes sous-tutelles et opérateurs privés, qui malheureusement sont en manque des moyens financiers pour se doter des équipements adéquats afin d'assurer la couverture totale du territoire national et améliorer la qualité des services.

- *Programme 2.1 : Renforcement des capacités des organes de production et de diffusion*

Ce sous-programme comprend cinq activités ci-dessous :

- le renforcement des capacités des organes de production et de diffusion ;
- l'accompagnement des médias privés et communautaires ;
- la gestion des segments satellitaires ;
- la réhabilitation et constructions des bâtiments administratifs et techniques ;
- les autres politiques de promotion de la communication.

- **Axe d'intervention n° 3 : Fracture numérique**

Un premier choix portera sur les populations devant être desservies par la télévision numérique. Pour atteindre la dernière couche de la population, la couverture hertzienne peut être onéreuse. Les solutions terrestres ne sont pas nécessairement optimales sur les territoires éloignés. Un second choix consistera à accélérer au désenclavement des zones rurales en les reliant aux zones économiques par fibres optiques ou hertziennes haut-débit, pour écouler le trafic de télévision comme de téléphonie mobile. Pour les services publics, le choix consistera à réserver une fréquence pour les services publics notamment, le Ministère de la Communication et Médias et à saisir l'occasion du passage pour mettre en place un tel service commun.

En ce qui concerne la cohésion sociale et la réduction de la fracture numérique, le choix consistera d'abord à aider certains utilisateurs de zones non couvertes à acquérir un récepteur et à utiliser la télévision comme vecteur de services numériques du développement.

- *Programme 3.1 : Gestion des outils numériques*

Le passage au tout numérique offre l'opportunité de repenser l'organisation de l'ensemble de ces services : gestion et attribution des fréquences, norme commune pour harmoniser et élargir le parc d'équipement, organisation et numérotation des services.

Le passage à la télévision numérique peut être l'occasion de séparer, au sein des groupes audiovisuels publics, les activités de diffusion des activités d'édition, pour permettre à chacune d'elles de mobiliser ses moyens et de se consacrer pleinement à ses propres missions. Les éditeurs de contenu et les opérateurs de diffusion peuvent, dans beaucoup de pays, devenir des entités distinctes, fonctionnant selon des politiques et des cadres différents. Si ce principe semble acquis, la question de leur contrôle se pose néanmoins.

L'infrastructure publique existante pour la radiodiffusion peut servir de base à la construction du nouveau réseau numérique. Ce dernier peut aussi intégrer l'infrastructure des réseaux existants des opérateurs privés lorsque cela semble pertinent.

Comme sous-programmes :

- Gestion de Matériel numérique ;
- Enquête sur la Fracture numérique en RDC ;
- La fracture numérique et l'intégration sociale en RDC.

- *Programme 3.2 : Les Ecarts d'utilisation des outils numérique*

Afin d'aider les foyers à passer au tout numérique, la loi peut prévoir des aides financières pour l'achat d'équipements permettant d'assurer la continuité de réception des chaînes gratuites de la TNT, devenues le service universel de télévision. Ces aides peuvent être attribuées individuellement aux foyers ou bénéficier directement à l'industrie via des subventions, une exonération ou la diminution de certaines taxes.

Sous-programmes :

- Culture et pratique numérique en RDC ;
- Etude des outils gestions de ressource numérique en RDC ;
- Appropriation des outils numériques en RDC.

- *Programme 3.3 : Réduction de fossé numérique dans les médias*

Le succès du passage au tout numérique repose en grande partie sur une bonne coordination des acteurs impliqués. Toutes les instances de dialogue doivent être favorisées. Le Ministère doit organiser des réunions spécifiques avec les professionnels des Télédistributeurs, les éditeurs des programmes et les diffuseurs, les responsables des collectivités locales et les associations des consommateurs. Il peut aussi choisir d'organiser ces échanges de façon plus formelle à travers des commissions ad hoc ou un comité consultatif.

La loi peut également prévoir la création et la tenue de Commissions de transition provinciale. Ces réunions en province ont pour objectif de s'assurer de l'information et de l'implication des acteurs locaux, politiques, institutionnels, techniques... Elles permettent notamment d'identifier en amont les zones de risque éventuelles.

Sous-programme :

- Réduction de la fracture numérique entre les catégories sociales.

- **Axe d'intervention n° 4 : Couverture totale**

Cet axe constitue le projet d'envergure nationale, c'est-à-dire, le dispositif d'information nationale. En fonction de la taille du pays, sa sociologie, sa topographie, du phasage choisi pour le passage au tout numérique (en une seule fois ou par provinces) ou de spécificités culturelles fortes, le dispositif d'information peut aussi être décliné localement. Les campagnes provinciales prolongent alors les messages nationaux en s'adaptant aux spécificités locales.

Le choix de la RDC étant du passage progressif au numérique, le processus de transition a été lancé officiellement par une cérémonie nationale qui a donné le signal du départ et dont les

messages sont ensuite déclinés progressivement province par province. Etant donné que la transition vers la numérique dure dans le temps, il est nécessaire de communiquer régulièrement pour maintenir la pression et informer la population de l'avancée de la transition. Cela véhicule un message positif (le projet avance et accélère la migration naturelle vers le numérique).

○ *Programme 4.1 : Acquisition d'émetteurs mobiles et accessoires*

En installant un incrustateur de messages déroulants au pied des émetteurs principaux dans la chaîne de diffusion analogique, il est possible de faire apparaître un message déroulant incrusté dans les émissions TV diffusées par cet émetteur. Techniquement simple à réaliser, ce procédé permet de toucher la totalité de la population qui reçoit la télévision analogique depuis cet émetteur. Insérés sur les émetteurs principaux, les messages apparaissent aussi sur les émetteurs secondaires qui reprennent le signal des émetteurs principaux équipés.

C'est un moyen d'information (coût d'investissement et d'installation du matériel au pied des émetteurs uniquement), et cela d'autant plus lorsque le passage est prévu de façon progressive, province par province, ce qui permet la rotation du parc d'incrustateurs. Ce système est cependant limité graphiquement car il n'autorise que les éléments textuels. Les messages, pour être pertinents, doivent être courts. C'est un moyen de communication simple qui permet de véhiculer uniquement un seul message, Il ne peut servir à expliquer le processus du passage.

Ce système est efficace en remplissant une double fonction, celle d'un canal de communication ciblé et celle d'un outil de diagnostic.

Communication publicitaire (spots TV, spots radio, annonces presse, affichage...)

La communication publicitaire doit privilégier les médias de masse et en particulier la radio, notamment pour toucher les populations non encore équipées de téléviseurs et les inciter à le faire.

Il est important, pour une meilleure compréhension, de respecter la règle classique de communication, à savoir une seule information par message. Ainsi, si plusieurs informations sont nécessaires, il vaut mieux prévoir plusieurs messages avec des créations différentes afin d'en faciliter la compréhension. Il est recommandé de privilégier des créations simples, visuelles et compréhensibles par tout le monde.

En termes de rythme, l'expérience d'autres pays montre qu'il n'est pas nécessaire de communiquer auprès du grand public trop à l'avance mais qu'il est en revanche important d'adopter un rythme de communication régulier afin de maintenir la notoriété et de bénéficier de l'acquis des vagues précédentes.

La communication publicitaire ne se suffit pas à elle-même. Elle est non seulement onéreuse mais doit être complétée par d'autres outils de communication tels que les relations presse ou le contenu éditorial qui crédibilisent le discours institutionnel et viennent enrichir la connaissance du sujet par le grand public.

Partenaires médiatiques

Il est important de considérer les médias existants comme des partenaires essentiels à la réussite du projet, ce qui signifie qu'il faut instaurer une relation de confiance basée sur la transparence. Il est nécessaire de leur expliquer les enjeux de la transition vers le numérique, ce que cela va

apporter au pays, les possibilités de développement que cela représente – y compris pour leur propres intérêts – et les maintenir régulièrement informés.

Sous-programme :

- Améliorer la qualité des Services dans le Secteur ;
- Promouvoir l'informatisation et mise en réseau des Services.

- **Programme 4.2 : Acquisition de WIFI BCAM pour la RTNC**

L'acquisition de WIFI BCAM a un impact direct sur le nombre de programmes pouvant être portés sur la même fréquence, donc sur le nombre de multiplex à créer, et sur le prix des équipements pour les téléspectateurs.

Outre le choix de définition (chaînes en SD ou en HD), le nombre de programmes disponibles par multiplex est aussi fonction d'autres facteurs, telles que les données liées à la protection du signal, l'existence de services associés ou celle d'un canal de mise à jour des décodeurs (préconisation fortement recommandée).

Sous-programmes :

- Enregistrement de flux -VLC-PC Astuces ;
- Périphérique d'acquisition d'image.

- **Programme 4.3 : Carte de déploiement TNT**

La publication d'un nouveau plan de fréquences, qui inclut les réaménagements de fréquences possibles par la fin de la télévision analogique et le développement de la télévision numérique, permet de disposer de bandes de fréquences non attribuées. C'est le dividende numérique le droit d'utilisation de ces fréquences pour une période donnée peut être vendu par les autorités publiques. Il permet la monétisation du dividende numérique. Une partie de ces fréquences peut être réservée à l'État pour ses besoins propres ou à des services publics (urgences...).

Sous-programmes :

- Cartographie de l'engagement de déploiement de la TNT en RDC ;
- Carte de couverture réseau en RDC ;
- Configuration des images correspondant à la carte de déploiement.

- **Programme 4.4 : Les nouvelles normes de l'Audiovisuel**

Le passage à la radiodiffusion numérique est un enjeu politique, économique et sociétal majeur.

Il permet d'utiliser moins de fréquences pour diffuser plus de programmes TV en consommant moins d'énergie. Il permet d'élargir l'offre télévisuelle, d'offrir éventuellement des chaînes en haute définition (HD), de développer une offre de production audiovisuelle locale, de créer un large éventail de services avec interactivité et d'améliorer la qualité de l'image et du son. Il offre en outre la possibilité d'introduire de nouveaux services de télécommunications.

Le passage au tout numérique est créateur de richesse et accélérateur du développement économique grâce au développement des télécommunications et à l'arrivée de l'Internet Haut Débit. Le développement du paysage audiovisuel est un enjeu politique et culturel majeur. Le passage au tout numérique favorise l'émergence de nouveaux services audiovisuels.

La question se pose de leur coexistence avec les chaînes actuelles, analogiques ou numériques, en particulier dans les pays où existent déjà des bouquets TNT locaux ou nationaux développés par des groupes privés. Ces bouquets ont la plupart du temps été développés et autorisés sans tenir compte de l'organisation de la TNT à venir.

Laisser les services autorisés les uns à côté des autres peut être une solution mais il sera souhaitable, dans la plupart des cas, de changer les fréquences de certains afin d'optimiser la libération du spectre. Sur le plan technologique, la plupart des bouquets TNT existants sont diffusés en DVB-T/H (**Digital Vidéo Broad casting - Terres trial**), et d'autres à une norme numérique (assez souvent DVB (**Digital Vidéo Broad casting**)), soit dans la bande du service de radiodiffusion en UHF, soit dans des bandes du service fixe ou du service mobile au-dessus de 1 GHz (**Gigahertz**).

Afin d'optimiser l'usage des fréquences, le planificateur veillera à optimiser le partage des multiplex par différents programmes et établira sa réglementation dans ce sens. Cette fonction de régulation des multiplex pourra être confiée à l'autorité indépendante autorisant les éditeurs, qui imposera la réglementation et les décisions aux opérateurs de multiplex et aux éditeurs. Le choix de la norme doit être fait au plus tôt et validé juridiquement (loi, décret) car il détermine l'ensemble du processus et conditionne le marché. Il est souhaitable que le même choix soit fait au niveau des provinces.

Sous-programme :

- Une nouvelle norme télévisuelle en RDC ;
- La veuille de l'audiovisuel en RDC ;
- Télévision numérique terrestre haute définition en RDC.

d. Les budgets des programmes

• Les besoins de financement des programmes

Les besoins de financement gouvernemental des mesures et projets proposés pour le secteur de la Communication et Médias dans le cadre du Plan quinquennal 2018-2022 s'élèvent à 817.326,12 milliards de FC répartis comme suit :

- 623.069,28 milliards de FC pour le programme de *renforcement des capacités institutionnelles, soit 76,23%*;
- 135.875,76 milliards de FC, soit 16,62% pour le programme de *développement de la communication et des médias ;*
- 54.405,48 milliards de FC, soit 6,65% pour le programme de *réduction de la fracture numérique ;*
- 3.978,12 milliards de FC, soit 0,48% pour le programme de *couverture totale.*

Avec une dotation prévisionnelle estimée à 4.776.582.333 de FC, le GAP de financement s'élève à 770.189.537.723,260 FC, soit plus de 2/3 des besoins. Pour le quinquennat 2023-2027 les besoins en investissements à 241.734.060.272 FC. Cfr tableau 2 en annexe.

Le Gouvernement devra conduire une robuste stratégie de diversification et de mobilisation des ressources additionnelles et complémentaires. A cet effet, plusieurs pistes méritent d'être explorées, notamment :

- la piste fiscale en vue d'un meilleur rendement de la redevance audiovisuelle, à défaut du renchérissement de son taux, une mesure qui risque d'être contreproductive en raison de sa soutenabilité par les contribuables ;
- la tarification de certains services publics marchands à travers le déploiement des activités génératrices de revenus ;
- l'intéressement financier des entreprises du secteur de la communication et des médias à travers la conclusion des partenariats publics privés ;
- l'exploitation percutante des opportunités de financement qui existent auprès des partenaires au développement.

e. Effets attendus.

Au terme de la mise en œuvre de son programme d'actions dans le secteur de la Communication et Médias, le gouvernement espère une couverture totale du territoire national et une couverture maximale des entreprises et des ménages, notamment en :

- assurant la migration complète de la télévision analogique vers la télévision numérique terrestre ;
- réhabilitant et en construisant les infrastructures de télécommunications RENATELSAT;
- renforçant les capacités de la presse écrite, des radios et télévisions publiques ;
- informatisant et en mettant en réseau le ministère de la communication et des médias ;
- acquérant les matériels didactiques audiovisuels de formation ;
- modernisant et valorisant le métier de la messagerie de presse ;
- construisant le centre national des médias (maison de la presse).

L'implémentation de ce programme d'actions gouvernemental aura plusieurs autres effets directs ou indirects, notamment :

- la création des emplois décents dans le secteur de la communication et médias ;
- la relance de la croissance par la consommation et par extension la réduction de la pauvreté.

2.4.14. Relations avec le Parlement

a. La situation et les défis

La situation actuelle se résume ainsi qu'il suit :

- Faible capacité opérationnelle suite à l'insuffisance des moyens financiers ;
- La modicité des crédits alloués au Secteur des Relations avec le Parlement et difficulté de consommer les crédits de fonctionnement alloués suivant le plan d'engagement à cause de

l'exécution partielle du Budget de l'Etat et des nivellements opérés qui n'ont pas permis l'exécution de la Feuille de Route des directions ;

- Difficultés d'évaluer rationnellement et de faire le suivi financier des projets inscrits faute d'informations ;
- Les faibles crédits alloués aux projets d'investissements ne sont guère décaissés ;
- Les projets/actions réalisés du deuxième axe : « **Améliorer la gouvernance politique** » ont été exécutés grâce au budget de fonctionnement du Ministère, les faibles crédits alloués aux projets d'investissement n'ayant pas été obtenus.

Les défis à relever concernant les relations interinstitutionnelles afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie et l'épanouissement du secteur :

- Harmonie des rapports institutionnels entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif à tous les niveaux ;
- Consolidation de l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement au Gouvernement à tous les niveaux de l'organisation politique nationale ;
- Publication annuelle du rapport d'étude de conformité des Edits provinciaux à la Constitution et à la Législation nationale ;
- Vulgarisation de toutes les lois de la République ;
- Proposition d'un mécanisme de contrôle et de sécurisation juridique des Plans Nationaux Stratégiques de Développement (PNSD) du pays pour en faire des instruments opposables à tout Gouvernement de la République ;
- Collecte, examen de la conformité à la Constitution et à la Législation Nationale des Edits des Assemblées Provinciales en collaboration avec le Ministère en charge de l'Intérieur et organisation des ateliers de validation ;
- Publication du Recueil national des Edits provinciaux ;
- Appui à la production et publication du rapport de suivi de l'exécution des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement ;
- Poursuivre l'implantation de l'ensemble des structures d'interface institutionnelle aux niveaux provincial et local pour garantir la couverture des sessions ordinaires et extraordinaires des Assemblées Provinciales pour le compte des Gouvernements Provinciaux et l'information de ces derniers sur les délibérations des Assemblées Provinciales, expression des attentes des populations Congolaises et, dans le cadre de la redevabilité, l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations des Assemblées Provinciales adressées aux Gouvernements Provinciaux et la transmission des rapports d'évaluation du niveau de leur exécution aux Représentants du peuple en provinces.

b. Les objectifs et stratégies

Trois objectifs stratégiques ont été retenus dans le cadre d'élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur en conformité avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16 et de son Plan d'Actions Prioritaires (PAP), à savoir :

- Renforcer les capacités institutionnelles de la gouvernance politique ;
- Améliorer la Gouvernance interinstitutionnelle ;

- Améliorer la gouvernance politique et locale.

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de la gouvernance politique :

- Elaboration de la politique et de la stratégie de gouvernance politique.

Objectif 2 : Améliorer la Gouvernance interinstitutionnelle :

- Suivi des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement et du contrôle parlementaire ;
- Présence permanente du Gouvernement dans les débats parlementaires et suivi des délibérations des Chambres du Parlement en séance plénière et en commissions ;
- Information sur l'état d'avancement au Parlement des projets et propositions de lois notamment ceux déclarés urgents par le Gouvernement ;
- Facilitation des relations entre les membres du Gouvernement et les Députés Nationaux et Sénateurs.

Objectif 3 : Améliorer la gouvernance politique et locale :

- Elaboration, production et diffusion du répertoire national des Edits des Assemblées Provinciales ;
- Lutte contre l'ignorance des lois promulguées par l'Organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de lois de la République et des textes réglementaires sur l'ensemble du territoire national ;
- Organisation des enquêtes et sondages d'opinions nationales sur le fonctionnement des Institutions ;
- Enrichissement des propositions des lois et actualisation des lois désuètes.

c. Les programmes à moyen terme

Le Programme d'Actions Prioritaires du Ministère des Relations avec le Parlement poursuit deux axes stratégiques, à savoir : (i) renforcer les capacités institutionnelles du Ministère et (ii) améliorer la gouvernance entre l'Exécutif et le Législatif.

Les orientations stratégiques 2019 – 2023 consacrant le PNSD du Ministère en termes des programmes et actions sont consignées suivant les axes, les programmes, les sous-programmes, les projets/ actions, les indicateurs de suivi des résultats, la localisation du projet, la structure responsable du projet, degré de priorité du projet, sources de financement (Etat, Bailleurs des fonds, ou à rechercher) et enfin le coût du projet.

• Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère

Ce premier axe a pour rôle majeur de renforcer les capacités institutionnelles du Ministère dans la gestion rationnelle de ses ressources humaines et financières, ses ressources matérielles et l'assurance de sa gestion stratégique.

Il comprend trois (3) programmes, à savoir : Gestion des ressources humaines et financières, Gestion des ressources matérielles et assurance de la gestion stratégique du secteur des Relations avec le Parlement ; éclatés de la manière suivante :

○ **Programme 1 : Gestion des ressources humaines et financières :**

Ce programme est composé d'un sous – programme : « Gestion des ressources humaines et financières ».

Sous-Programme1 : Gestion des ressources humaines et financières

Ce sous – programme comprend un total de quatre (4) projets, à savoir :

- Appui à la formation et recyclage des Cadres, Agents, Experts du Ministère des Relations avec le Parlement et des Points Focaux du Ministère des Relations avec le Parlement auprès de différents Ministères sectoriels ;
- Traitement de base du Personnel permanent et Prime et Indemnités Permanente ;
- Appui à l'organisation des missions d'études et d'échange d'Expériences pour les Cadres, Agents et Experts du Ministère ;
- Appui à la révision des Cadres et Structures Organiques du Ministère des Relations avec le Parlement.

Sous-Programme2 : Gestion de la Coordination

Ce sous-programme comprend un total de quatre (4) projets, à savoir :

- Appui au Cabinet du Ministre ;
- Appui au Secrétariat Général ;
- Appui à la Direction des Services Généraux ;
- Appui à la Direction des Ressources Humaines ;
- Appui à la Direction d'Etudes et Planification ;
- Appui à la Direction de la Documentation, Archives et des Nouvelles Technologies de l'Information.

Programme 2 : Gestion des ressources matérielles :

Ce programme est composé d'un sous – programme : « Gestion des ressources matérielles ».

Sous-Programme1 : Gestion des ressources matérielles

Ce sous-programme comprend un total de quatre (8) projets, à savoir :

- Appui à la dématérialisation des relations entre le Gouvernement et le Parlement par la numérisation des échanges d'informations et des documents des travaux parlementaires ;
- Appui à l'acquisition des véhicules terrestres pour la mobilité des Cadres, Agents et Experts du Secteur des Relations avec le Parlement;
- Appui à l'acquisition équipements et mobiliers de bureau ;
- Appui à l'acquisition matériels et équipements informatiques ;
- Appui à l'Acquisition d'équipements modernes pour la traduction et la vulgarisation des lois de la République ;
- Appui à la construction d'édifices, de bâtiment abritant le Cabinet du Ministre et l'Administration du Ministère des Relations avec le Parlement ;

- Appui à la construction d'édifices, des bâtiments abritant les bureaux des Divisions avec les Assemblées Provinciales dans les 26 Provinces de la RDC, dotés des installations en énergie solaire et équipés en mobiliers de bureau.

- **Programme 2 : Assurance de la gestion stratégique:**

Ce programme est composé deux sous – programmes : « Planification et programmation » et « Partenariat et gestion de coopération ».

Sous-Programme1 : Planification et programmation

Ce sous – programme comprend un total de six (6) projets, à savoir :

- Appui à la gestion du Cadre des dépenses à Moyen Terme (CDMT) du Ministère ;
- Appui à l'élaboration de la politique sectorielle et stratégique du Ministère ;
- Appui à la gestion de la Banque des Données ;
- Appui à la création d'une bibliothèque spécialisée dans le domaine parlementaire ;
- Participation aux manifestations officielles ;
- Appui à l'élaboration et diffusion du Guide de l'Elu provincial et du manuel de procédure parlementaire.

Sous-Programme2 : Partenariat et gestion de coopération

Ce sous – programme comprend un seul (1) projets, à savoir :

- Contact avec les organismes internationaux.

- **Axe 2 : Amélioration de la gouvernance politique**

Ce deuxième axe permet au secteur des Relations avec le Parlement de mieux jouer son rôle d'interface entre le Pouvoir Exécutif et le Législatif aux termes de ses missions régaliennes dévolues.

Il comporte trois (3) programmes, à savoir : Gestion des relations entre l'Exécutif et le Législatif, Suivi des recommandations et le contrôle parlementaire et Participation des populations à la gestion publique.

- **Programme 1 : Gestion des relations entre l'Exécutif et le Législatif :**

Ce programme est composé d'un seul sous-programme : « Gestion des missions de représentation au Parlement ».

Sous-Programme1 : Gestion des missions de représentation au Parlement

Ce sous-programme comprend un total de dix (10) projets, à savoir :

- Suivi et couverture des travaux des sessions ordinaires et extraordinaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat ;
- Assistance technique et politique et accompagnement des membres du Gouvernement au Parlement lors de contrôle parlementaires ;
- Suivi de la procédure d'adoption des lois au niveau des deux Chambres du Parlement ;
- Contribution à l'enrichissement des projets et propositions des textes à caractère législatif ainsi qu'à l'actualisation des lois initiées par les membres du Gouvernement ;

- Edition et Diffusion du Magazine "Interface" ;
- Rencontres entre le Ministre des Relations avec le Parlement et les Présidents des Bureaux du Parlement, des Commissions Permanentes du Parlement et les Responsables des Partis Politiques ;
- Rencontre entre le Ministre des Relations avec le Parlement avec le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat, le Directeur de Cabinet -Adjoint et les Conseillers Principaux ;
- Rencontre entre le Ministre des Relations avec le Parlement et les Présidents des Assemblées Provinciales et les Gouverneurs des Provinces en partenariat avec le Ministre de l'intérieur et Sécurité ;
- Elaboration, production et diffusion des Edits Provinciales ;
- Proposition d'un mécanisme de sécurisation juridique des Plans Nationaux Stratégiques de Développement du pays pour en faire des Instruments opposables à tout Gouvernement de la République.

○ ***Programme 2 : Suivre des recommandations et le contrôle parlementaire :***

Ce programme est composé d'un seul sous – programme : « Gestion des activités d'expertise ».

Sous-Programme1 : Gestion des activités d'expertise

Ce sous-programme comprend un total de sept (7) projets, à savoir :

- Organisation des ateliers d'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement au niveau national ;
- Appui à la production et publication du rapport de suivi de l'exécution des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement ;
- Collecte, examen de la conformité à la Constitution et à la Législation Nationale des Edits des Assemblées Provinciales en collaboration avec le Ministère en charge de l'Intérieur et organisation des ateliers de validation ;
- Publication du Recueil national des Edits provinciaux ;
- Production et publication du rapport d'étude de conformité des Edits provinciaux à la Constitution et à la Législation Nationale ;
- Organisation des ateliers de suivi et évaluation de la mise en œuvre des recommandations parlementaires répertoriées dans le cadre de PIC (Programme Indicatif de Coopération) en provinces ;
- Collecte des données des Chambres parlementaires et production des recueils des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement.
- Suivi et couverture des travaux des sessions ordinaires et extraordinaires à l'Assemblée Nationale et au Senat.

○ ***Programme 3 : Participation des populations à la gestion publique :***

Ce programme comprend deux (2) sous-programmes, à ci - après : « Vulgarisation des lois votées et promulguées» et « Enquête et sondage d'opinion».

Sous-Programme1 : Vulgarisation des lois votées et promulguées

Ce sous-programme comprend un total d'un seul (1) projets, à savoir :

- Actualisation du Plan annuel de vulgarisation des lois votées et promulguées et vulgarisation des lois prioritaires retenues.

Sous-Programme1 : Enquête et sondage d'opinion

Ce sous-programme comprend un total d'un seul (1) projets, à savoir :

- Organisation des Enquêtes et sondages d'opinion publique.

d. Les budgets des programmes

Ici, Il s'agit de signifier le tableau synoptique des différents programmes chiffrés et commentés sur le niveau de ressources accordées pour leur financement.

Il y a lieu de noter que ledit chiffrage ressort des projets élémentaires constituant chaque programme cadré dans la limite des enveloppes budgétaires issues du CDMT- Central regroupant l'ensemble des dépenses courantes ainsi que les investissements en se référant au programme d'actions prioritaire du Secteur des Relations avec le Parlement.

		en millions de CDF					
N	Années Rubriques	2023	2024	2025	2026	2027	Quinquennat 2023 - 2027
A	BESOINS DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES	61 268,4	98 252,4	84 240,1	74 468,8	81 901,8	400 131,4
B	DOTATION BUDGETAIRES CADREES	15 670,8	16 298,2	17 461,8	19 241,0	23 351,2	92 023,0
	GAP	45 597,6	81 954,2	66 778,3	55 227,8	58 550,6	308 108,4

Etant donné que le budget de l'Etat alloué au Ministère des Relations avec le Parlement ne lui permet pas de mettre en œuvre ses différents projets, la recherche des financements extérieurs demeure impérieuse.

e. Les effets attendus

Ce point permet de relever les principaux changements qui seront induits par la mise en œuvre de la Stratégie. Sur base d'indicateurs de performance clairs et mesurables, les effets de développement économique et social escomptés sont présentés pour chaque année, permettant ainsi de voir le cheminement du pays vers l'atteinte des différents objectifs fixés pour le secteur des Relations avec le Parlement.

• Les indicateurs d'impacts

Axes	Programmes	Sous -Programmes	Indicateurs	Unité/ Pourcentage
Renforcement des capacités Institutionnelles	Gestion des Ressources Humaines et financières	Gestion des ressources humaines	Nbre de formation et séminaires réalisés;	Unité
			Nombre des Divisions Provinciales des Relations avec le Parlement	unité

			opérationnelles ;	
			Nbre de rapport des stages et missions effectués	Unité
	Gestion des Ressources Matérielles	Gestion des Ressources matérielles	Nbre de bâtiment acquis; Nbre des véhicules terrestres acquis; Nombre d'équipements informatiques acquis;	%
	Assurance de la gestion stratégique	Planification et programmation	Document des stratégies et des politiques sectorielles, mise en œuvre	Unité
		Partenariat et gestion de coopération	Nbre de partenaires potentiels	Unité
Amélioration de la Gouvernance politique	Gestion des relations entre l'Exécutif et le Législatif	Gestion des missions de représentation	Nbre des séminaires ou rencontres organisés/ Aff. Parl.	Unité
			Nbre des Magazines édités et publiés	Unité
			Taux de Couverture des sessions Parlementaires	%
	Suivi des recommandations et le contrôle parlementaire	Gestion des activités d'expertises	Taux de recommandations exécuté	%
	Participation des populations à la gestion publique	Vulgarisation des lois	Nbre des lois vulgarisées	Unité
		Enquêtes et sondages d'opinion	Nbre d'enquête et sondage	Unité

• **Les indicateurs de résultats**

Axes	Programmes	Sous -Programmes	Indicateurs	Unité/ Pourcentage
Renforcement des capacités Institutionnelles	Gestion des Ressources Humaines et financières	Gestion des ressources humaines	Nbre de formation et séminaires réalisés;	Unité
			Nbre de rapport des stages et missions effectués	Unité
	Gestion des Ressources Matérielles	Gestion des Ressources matérielles	Nbre de bâtiment acquis; Nbre des véhicules terrestres acquis; Nombre d'équipements informatiques acquis; Nbre d'équipements modernes de vulgarisation acquis	%
	Assurance de la gestion stratégique	Planification et programmation	Nbre des documents stratégiques validés;	Unité

			Nbre de CDMT - sectoriel élaboré;	
		Partenariat et gestion de coopération	Nbre de partenaires potentiels	Unité
Amélioration de la Gouvernance politique	Gestion des relations entre l'Exécutif et le Législatif	Gestion des missions de représentation	Nbre des séminaires ou rencontres organisés/ Aff. Parl.	Unité
			Nbre des Magazines édités et publiés	Unité
			Taux de Couverture des sessions Parlementaires	%
	Suivi des recommandations et le contrôle parlementaire	Gestion des activités d'expertises	Taux de Suivi des recommandations du Parlement	%
	Participation des populations à la gestion publique	Vulgarisation des lois	Nbre des lois vulgarisées	Unité
	Enquêtes et sondages d'opinion	Nbre d'enquête et sondage	Unité	

• **Les indicateurs de réalisations**

Axes	Programmes	Sous -Programmes	Indicateurs	Unité / pourcentage
Renforcement des capacités Institutionnelles	Gestion des Ressources Humaines et financières	Gestion des ressources humaines	Nbre de formation et séminaires réalisés	Unité
			Taux d'augmentation des effectifs du Ministère	%
	Gestion des Ressources Matérielles	Gestion des Ressources matérielles	Taux de mobilisation des ressources budgétaires	%
	Assurance de la gestion stratégique	Planification et programmation	Nbre d'études réalisées	Unité
Partenariat et gestion de coopération			Nbre d'échange d'expérience	Unité
Amélioration de la Gouvernance politique	Gestion des relations entre l'Exécutif et le Législatif	Gestion des missions de représentation	Nbre des séminaires ou rencontres organisés/ Aff. Parl.	Unité
			Nbre des Magazines édités et publiés	Unité
			Taux de Couverture des sessions Parlementaires	%
	Suivi des recommandations et le contrôle parlementaire	Gestion des activités d'expertises	Taux de Suivi des recommandations du Parlement	%
	Participation des populations à la gestion publique	Vulgarisation des lois	Nbre des lois vulgarisées	Unité
Enquêtes et sondages d'opinion			Nbre d'enquête et sondage	Unité

Annexes...

Annexe 1 : Matrice PAP-CDMT (Budgets-Programmes)

a. Synthèse des Budgets-Programmes par Axes Stratégiques, Piliers et Domaines d'intervention

Scénario 1: Besoins		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
Total		22 433 999,5	30 783 386,2	34 554 930,6	31 309 965,6	38 164 993,6	157 247 275,4
1	Transformation structurelle de l'économie par l'accélération de l'industrialisation (les domaines de concentration)	12 843 339,7	19 859 238,6	24 673 432,6	21 147 409,2	25 210 700,8	103 734 120,9
1.1	Soutien à la vie socioéconomique du pays (les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics)	1 647 076,3	2 092 800,0	2 726 764,9	3 139 821,2	4 642 181,9	14 248 644,2
1.1.1	Agriculture	140 273,3	254 711,7	127 565,8	141 567,7	151 554,8	815 673,3
1.1.2	Elevage	629 345,6	718 660,7	1 107 593,4	1 286 463,4	2 062 580,8	5 804 643,9
1.1.3	Pêche et aquaculture	629 345,6	718 660,7	1 107 593,4	1 286 463,4	2 062 580,8	5 804 643,9
1.1.4	Industrie	185 819,0	192 583,0	157 363,0	155 448,0	155 448,0	846 661,0
1.1.6	PME et développement du secteur privé	36 867,7	34 290,0	37 270,0	40 600,0	45 690,0	194 717,7
1.1.8	Commerce	1 289,0	72 441,8	65 570,4	64 799,7	55 520,3	259 621,2
1.1.9	Intégration régionale	24 136,2	101 452,1	123 808,9	164 479,1	108 807,1	522 683,3
1.2	Développement des infrastructures d'appui à l'agriculture moderne et à l'industrialisation	2 228 708,9	6 657 379,9	10 358 499,8	10 447 708,2	10 953 624,9	40 645 921,8
1.2.2	Développement rural	438 509,4	123 528,1	119 751,4	87 889,4	84 307,2	853 985,5
1.2.3	Transports	289 472,4	4 604 349,6	4 766 083,7	5 097 272,3	5 608 573,4	20 365 751,3
1.2.4	Electricité	528 323,5	188 560,0	117 928,8	40 586,3	41 304,5	916 703,0
1.2.5	Eau potable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2.6	Aménagement du territoire	859 007,8	1 457 054,1	5 059 163,2	5 062 522,8	5 078 487,3	17 516 235,2
1.2.9	Télécoms et TIC	113 395,9	283 888,1	295 572,7	159 437,5	140 952,6	993 246,9
1.3	Renforcement du capital humain pour préparer la main d'œuvre nécessaire à l'agriculture moderne et à l'industrialisation	8 967 554,5	11 109 058,7	11 588 167,9	7 559 879,7	9 614 894,1	48 839 554,9
1.3.1	Enseignement primaire et secondaire	8 263 223,9	10 325 825,5	10 573 174,3	6 712 718,4	8 597 076,2	44 472 018,3
1.3.2	Formation professionnelle	442 610,1	492 401,4	546 642,6	606 950,4	676 214,0	2 764 818,5
1.3.4	Recherche scientifique	34 932,8	153 565,1	248 329,9	181 314,6	124 007,7	742 150,0
1.3.5	Santé	208 972,2	119 574,1	203 006,4	42 190,7	201 009,6	774 753,0
1.3.6	Protection sociale	17 815,5	17 692,6	17 014,8	16 705,7	16 586,6	85 815,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
2	Soutien à la vie socioéconomique du pays (les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics)	9 590 659,8	10 924 147,6	9 881 498,0	10 162 556,4	12 954 292,8	53 513 154,6
2.1	Appui à la consolidation de la croissance économique	175 489,7	710 147,5	752 881,6	1 257 221,9	2 242 322,2	5 138 062,9
2.1.2	Mines	8 377,1	112 491,1	79 483,9	78 600,8	25 461,0	304 413,9
2.1.3	Hydrocarbures	17 869,6	22 096,0	6 569,0	360 626,4	4 140,5	411 301,6
2.1.4	Tourisme	37 704,1	172 994,2	221 463,1	249 168,6	292 893,9	974 223,9
2.1.5	Culture et Arts	111 538,9	402 566,3	445 365,6	568 826,1	1 919 826,8	3 448 123,6
2.2	Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	5 102 294,8	5 563 743,9	3 981 598,8	3 564 535,4	5 159 390,4	23 371 563,3
2.2.1	Environnement et le développement durable	4 663 785,4	5 440 215,8	3 861 847,4	3 476 646,0	5 075 083,3	22 517 577,8
2.2.2	Développement local	438 509,4	123 528,1	119 751,4	87 889,4	84 307,2	853 985,5
2.3	Développement social et culturel	442 094,8	860 395,1	1 036 150,0	1 053 328,8	1 115 767,0	4 507 735,6
2.3.3	Affaires humanitaires	8 263,5	312 841,4	387 450,8	435 534,4	439 147,3	1 583 237,4
2.3.4	Genre, famille et enfants	284 103,0	313 969,2	392 074,5	379 918,1	417 960,1	1 788 024,9
2.3.5	Jeunesse	42 917,8	47 209,6	49 355,5	51 501,4	53 647,3	244 631,7
2.3.6	Sports	106 810,4	186 374,8	207 269,3	186 374,8	205 012,3	891 841,7
2.4	Renforcement de la gouvernance	3 870 780,5	3 789 861,1	4 110 867,6	4 287 470,4	4 436 813,1	20 495 792,7
2.4.1	Planification du développement	391 880,0	505 207,8	518 614,1	528 075,1	542 814,3	2 486 591,3
2.4.3	Finances publiques	2 094 972,6	959 275,7	1 141 670,1	1 224 561,8	1 230 909,8	6 651 389,9
2.4.5	Economie nationale	247 536,1	258 653,5	268 005,6	231 113,4	231 313,2	1 236 621,7
2.4.7	Justice et droits humains	38 166,4	24 810,4	25 149,4	24 001,9	25 040,7	137 168,8
2.4.9	Sécurité intérieure	1 098 225,6	2 041 913,6	2 157 428,4	2 279 718,2	2 406 735,1	9 984 020,9
2.4.10	Administration du territoire, décentralisation et affaires coutumières	54 610,7	64 588,3	79 172,4	117 750,6	168 182,5	484 304,4
2.4.12	Coopération internationale	64 736,2	90 163,6	92 391,3	69 968,6	73 072,3	390 331,9
2.4.14	Relations avec le Parlement	14 476,1	0,0	0,0	0,0	0,0	14 476,1

b. Détails des Budgets-Programmes par Axes, Programmes et Projets

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
Total		22 567 822,5	30 938 138,1	34 726 494,2	31 497 684,8	38 406 248,3	158 136 387,9
1	Transformation structurelle de l'économie par l'accélération de l'industrialisation (les domaines de concentration)	12 843 339,7	19 859 238,6	24 673 432,6	21 147 409,2	25 210 700,8	103 734 120,9
1.1	Soutien à la vie socioéconomique du pays (les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics)	1 647 076,3	2 092 800,0	2 726 764,9	3 139 821,2	4 642 181,9	14 248 644,2
1.1.1	Agriculture	140 273,3	254 711,7	127 565,8	141 567,7	151 554,8	815 673,3
11	Appui à la gouvernance agricole	137 452,5	160 206,3	79 261,6	89 762,3	100 392,4	567 075,1
110101	Formulation de la Politique Agricole Nationale	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0
110102	Mise en place du Fonds national de développement agricole (FONADA)	0,0	300,0	350,0	400,0	450,0	1 500,0
110103	Organisation de la revue des Politiques Agricoles	0,0	200,0	0,0	0,0	200,0	400,0
110104	Lutte contre la commercialisation illicite des produits agricoles dans les pays limitrophes	47,0	50,0	0,0	0,0	0,0	97,0
110106	Appui à l'élaboration des plans de riposte aux urgences ou crise dans le secteur agricole	0,0	120,0	0,0	0,0	0,0	120,0
110201	Promotion des coopératives agricoles et des écoles techniques agricoles	0,0	400,0	500,0	600,0	700,0	2 200,0
110202	Soutien à la mise en place d'un SIM adapté aux besoins de producteurs	0,0	70,0	80,0	90,0	100,0	340,0
110203	Subvention au SENASEM	55 000,0	65 000,0	75 000,0	85 000,0	95 000,0	375 000,0
110204	Subvention au SNV	81 000,0	91 000,0	100,0	110,0	120,0	172 330,0
110205	Subvention au SENAFIC	0,0	4,0	4,0	4,5	4,7	17,2
110206	Subvention au SENAMA	910,0	920,0	930,0	940,0	950,0	4 650,0
110207	Subvention au SNSA	6,6	6,8	6,9	7,0	7,1	34,4
110208	Subvention au SQV	0,0	1 500,0	1 720,0	2 000,0	2 230,0	7 450,0
110209	Subvention au PROSANA	155,2	185,5	200,1	220,2	230,5	991,5
110210	Subvention au CNVA	333,7	350,0	370,5	390,7	400,1	1 845,0
12	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs du secteur	2,8	86 827,7	40 048,0	43 008,1	42 583,2	212 469,8
120101	Construction de bâtiments pour les inspections provinciales de l'Agriculture	0,0	34 000,0	37 000,0	40 000,0	40 000,0	151 000,0
120102	Acquisition d'équipement de bureau	0,0	130,0	150,0	0,0	0,0	280,0
120104	Campagne de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle et accompagnement des bénéficiaires	0,0	250,0	270,0	300,0	300,0	1 120,0
120105	Acquisition des véhicules pour le transport des agents et cadres	0,0	360,0	0,0	0,0	0,0	360,0
120106	Actualisation de la base des données des statistiques agricoles	0,0	250,0	250,0	100,0	100,0	700,0
120107	Elaboration de la cartographie des bassins de production agricole	0,0	250,0	250,0	300,0	0,0	800,0
120108	appui à l'analyse et la cartographie des sols	0,0	200,0	200,0	250,0	0,0	650,0
120109	Gestion des systèmes d'information et de communication	0,0	680,0	700,0	750,0	750,0	2 880,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120110	Appui au système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (SAKSS)	2,8	3,0	320,7	350,8	375,9	1 053,2
120111	Appui à la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des Programmes/Projets	0,0	200,0	250,0	250,0	300,0	1 000,0
120201	Formation et mise à niveau du personnel administratif	0,0	50 000,0	102,6	102,6	102,6	50 307,8
120202	Acquisitions d'équipements pour les moniteurs de quatre provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120203	Acquisition des motoculteurs et déconteurs pour quatre provinces ciblées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120204	Acquisitions de moyens de transport et tracteur des Chefs lieux des provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120205	Achats semences à haut rendement pour 26 provinces	0,0	500,0	550,0	600,0	650,0	2 300,0
120206	Achats Engrais, Fertilisants et Insecticides pour 26 provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120207	Construction des aires de séchage des produits agricoles dans les quatre provinces	0,0	2,2	2,2	2,2	2,2	8,8
120208	Construction des entrepôts pour stockage des produits agricoles	0,0	2,5	2,5	2,5	2,5	10,0
120209	Appui à l'acquisition et distribution des intrants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
21	Développement des cultures vivrières et maraichères	2 272,5	4 653,3	4 889,6	5 059,2	4 437,7	21 312,3
210101	Centre Pilote des Démonstrations de Technique Agricoles / CDTA / DAIPN - NSELE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210102	Appui aux producteurs agricoles	0,0	340,0	346,8	353,7	360,8	1 401,3
210103	Appui à la promotion de chaîne de valeurs de la filière manioc en RDC (*)	3,0	4,0	5,0	5,0	5,0	22,0
210104	Promotion des systèmes modernes d'irrigation et d'aménagement hydro agricole pour les cultures de bas-fond	0,0	400,0	450,0	500,0	550,0	1 900,0
210105	Appui aux initiatives de réduction des pertes post récolte	0,0	200,0	250,0	270,0	300,0	1 020,0
210106	Clinique rurale des plantes	0,0	106,7	106,7	106,7	106,7	426,7
210107	Projet de relance de production semences / SENASEM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210108	Projet de développement de la riziculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210110	Remise en état de la sucrerie de Kiliba	0,0	1,0	1,5	2,0	2,5	7,0
210111	Lutte contre les maladies et ravageurs des cultures	0,0	1,8	1,8	1,8	1,5	7,0
210112	Soutien du Gouvernement à la campagne agricole	0,0	600,0	660,0	726,0	798,6	2 784,6
210113	Acquisition des matériels agricoles pour la relance des centres agricoles de Programme Volontariste Agricole	1,6	48,0	49,0	49,9	50,9	199,4
210114	Installation des brigades de Mécanisation agricole	0,0	146,6	161,3	177,4	177,4	662,8
210115	Ramassage de la production locale dans toutes les provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210116	Acquisition des matériel de lutte contre la chenille légionnaire en RDC	0,0	10,0	10,0	0,0	0,0	20,0
210117	Acquisition des matériels agricoles pour la relance des centres agricoles de production (CAPSA)	0,0	1,6	1,8	2,0	2,2	7,6
210118	Acquisition d'équipements végétaux pour le développement du Programme Manioc en RDC	3,0	3,3	3,6	4,0	4,4	18,3

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210201	Programme d'Appui au Pôles d'approvisionnement de Kinshasa / PAPAKIN	569,1	569,1	569,1	569,1	0,0	2 276,3
210202	Projet de Relance et de Réhabilitation du Secteur Agricole (PARRSA) Mongala, Sud et Nord Ubangi)	452,6	475,2	499,0	511,5	275,1	2 213,4
210203	Programme Intégré de Croissance Agricole dans les Grands Lacs (PICAGL)	54,0	56,7	59,5	62,5	62,5	295,2
210205	Projet d'entreprenariat des jeunes dans l'agriculture et l'agro business (PEJAB)	298,5	308,9	319,8	331,1	342,9	1 601,2
210206	Projet de Développement de Pole de croissance pour l'Ouest (PDPC)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210207	Programme de Développement Agricole dans le District de la TSHOPO (PRODAT)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210209	Projet de Développement de la riziculture	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	3 000,0
210210	Programme de Développement Agricole dans la Province de Kasai Oriental (PRODAKOR)	0,0	397,8	405,8	413,9	422,1	1 639,6
210212	Projet d'Appui au Développement des chaînes de valeur agricoles dans 6 provinces de la RDC (PADCA-6P)	72,4	73,8	75,3	76,8	78,3	376,7
210221	Etude de faisabilité des Parcs agro-Industriels	27,6	31,6	31,6	4,2	0,0	95,0
210222	Projet de Développement des poles de croissance (PDPC)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210223	Programme d'Appui au Développement agro-industriel de Ngandajika (PRODAN)	30,5	31,1	31,7	32,4	33,0	158,8
210224	Projet d'appui au secteur agricole au Nord Kivu (PASA NK)	14,8	15,1	15,4	15,7	16,1	77,2
210225	Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient (PADRIR)	44,5	45,4	46,3	47,2	48,2	231,5
210226	Programme National de Développement Agricole (PNDA)	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	12,4
210227	Programme d'Appui à la mise en valeur des zones de savanes et des forêts dégradées	7,2	7,3	7,4	7,6	7,7	37,3
210229	Autonomisation par la valorisation de l'Entreprenariat sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR)	0,0	80,0	81,6	83,2	84,9	329,7
210230	Relance des parcs Agro - Industriels	91,5	95,8	97,1	102,9	104,2	491,4
22	Développement des cultures industrielles et pérennes	545,6	3 024,4	3 366,6	3 738,0	4 141,6	14 816,1
220101	Relance des cultures fruitières dans toutes les Provinces (ananas, agrumes, avocat,mangues, papaye,mangoustan, goyave, etc)	0,0	100,0	150,0	200,0	250,0	700,0
220102	Interventions économique à l'ONAPAC	0,0	418,0	459,8	505,8	556,4	1 939,9
220103	Appui à l'agroforesterie urbain et péri-urbain à base des arbres fruitiers	0,0	1,5	1,7	1,8	2,0	7,0
220201	Réhabilitation des plantations abandonnées	0,0	600,0	660,0	726,0	798,6	2 784,6
220202	Remise en état de la sucrerie de Kiliba	0,0	1,0	1,1	1,2	1,3	4,6
220203	Appui à l'ouverture et au repeuplement des plantations de Café, Cacao et palmier à huile	0,0	1,5	1,7	1,8	2,0	7,0
220204	Réhabilitation de la palmerie du Congo (PALMECO)	0,0	2,3	2,3	2,3	2,3	9,0
220205	Intervention économique à l'ONAPAC	0,0	500,0	550,0	605,0	665,5	2 320,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220301	Programme national Bambous en RDC	545,6	600,1	660,1	726,1	798,8	3 330,7
220302	Appui au développement de semences résistantes à la secheresse	0,0	600,0	660,0	726,0	798,6	2 784,6
220303	Appui au developpement de l'Agroforesterie et de methode de lutte contre l'erosion	0,0	200,0	220,0	242,0	266,2	928,2
1.1.2	Elevage	629 345,6	718 660,7	1 107 593,4	1 286 463,4	2 062 580,8	5 804 643,9
11	Redynamisation des Directions et Services du Secrétariat Général	141 187,4	227 591,0	315 976,9	473 372,7	709 948,0	1 868 075,9
110101	Révision du cadre organique du Ministère de la Pêche et Elevage	202,0	0,0	0,0	0,0	0,0	202,0
110102	Renforcement des capacité des cadres et agents du Ministère, et des opérateurs du secteur (y compris en sauvegarde environnementale et sociale , et violences basées sur le genre) en tenant compte de l'aspect genre et jeune	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	210,0
110103	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'administration centrale de la Pêche et élevage	0,0	16 500,2	0,0	0,0	0,0	16 500,2
110104	Acquisition de 26 motos pour les Divisions Provinciales de Pêche et Elevage	0,0	308,3	0,0	0,0	0,0	308,3
110105	acquisition des engins roulant pour le Secretariat Général à la Peche et Elevage	348,5	0,0	348,5	0,0	348,5	1 045,5
110106	Acquisition des équipements informatique pour l'administration de Pêche et Elevage	238,1	0,0	238,1	0,0	23,8	499,9
110107	Mise en place des referencielles des emplois	0,0	200,0	0,0	0,0	0,0	200,0
110108	interventions economiques, sociales, culturelles et scientifiques	140 154,8	210 232,2	315 348,3	473 022,4	709 533,7	1 848 291,4
110201	vulgarisation du Plan directeur des pêches	0,0	308,3	0,0	308,3	0,0	616,6
110202	Revisitation et vulgarisation de la Stratégie sectorielle	202,0	0,0	0,0	0,0	0,0	202,0
12	Amélioration de la gestion stratégique	24 496,3	31 535,5	38 071,2	45 096,9	56 486,9	195 686,8
120101	Elaboration et vulgarisation du plan directeur d'aquaculture	250,0	500,0	0,0	0,0	0,0	750,0
120102	vulgarisation des mesures d'application des Lois sur la pêche et sur l'élevage après promulgation	2 500,0	2 500,0	2 500,0	250,0	0,0	7 750,0
120201	Elaboration et vulgarisation dela politique nationale de développement d'élevage	330,0	330,0	330,0	330,0	330,0	1 650,0
120202	Elaboration et vulgarisation du plan d'investissement de le pêche	200,0	20,0	20,0	20,0	20,0	280,0
120203	Elaboration et vulgarisation de la politique sur la gestion cotière	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0
120204	Elaboration et vulgarisation de la politique de développement de la statistique de la Pêche et Elevage	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0
120301	remuneration secretariat général	10 559,9	13 727,9	17 846,2	23 200,1	30 160,1	95 494,1
120401	Fonctionnement du cabinet du Ministre	1 845,0	2 398,5	3 118,1	4 053,5	5 269,5	16 684,5
120402	fonctionnement du Secretariat général	1 487,9	1 538,1	1 672,4	1 814,5	1 964,6	8 477,5
120403	Fonctionnement Direction d"Etudes et planification	513,7	547,0	580,3	613,2	645,5	2 899,6
120404	Fonctionnement Direction de l'Aquaculture (DA)	490,5	403,4	431,2	585,6	616,5	2 527,2
120405	Fonctionnement Direction Service Vétérinaires	498,0	3 311,8	4 305,4	5 597,0	7 276,1	20 988,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120406	Fonctionnement Direction de l'Inspection	382,3	299,3	317,0	456,4	498,2	1 953,3
120407	Fonctionnement Direction de Lutte contre les Maladies Animales Terrestres et Aquatiques	433,6	563,7	732,8	952,7	1 238,5	3 921,4
120408	Fonctionnement Service National des Statistiques de Pêche et d'Elevage	403,1	299,1	317,3	335,4	353,0	1 708,0
120409	Fonctionnement Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa	551,8	717,4	932,6	1 212,4	1 576,1	4 990,4
120410	Fonctionnement Service Quarantaine Animale	506,5	299,1	317,3	335,4	353,0	1 811,3
120411	Fonctionnement Cellule de Gestion de Marché Public	247,7	299,1	317,3	335,4	353,0	1 552,5
120412	Fonctionnement Direction des Organisations Paysannes Professionnelles de la Pêche et Elevage	280,9	299,1	317,3	335,4	353,0	1 585,8
120413	Fonctionnement Direction Administrative et Financière	528,4	805,6	854,6	903,1	950,7	4 042,4
120414	fonctionnement Direction d'Archive et Nouvelle Technologie de l'Information et Communication	301,2	391,5	509,0	661,7	860,2	2 723,5
120415	Fonctionnement de la Direction de ressources Humaines	739,9	805,6	854,6	903,1	950,7	4 253,9
120416	Fonctionnement de la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques	297,2	386,4	502,3	653,0	848,9	2 687,9
120417	Fonctionnement de la Drection des promotion et production d'elevage	438,6	570,2	741,3	963,6	1 252,7	3 966,4
120418	Fonctionnemen Direction Amenagement des pecheries et infrastructures	310,1	522,4	554,2	585,6	616,5	2 588,7
13	Investissemnts sur Transfert auxProvinces et ETD	168 946,6	245 428,8	368 143,2	552 568,1	827 262,3	2 162 349,0
130101	Réhabilitation du centre de pêche dans le territoire d'Aketi	470,2	489,9	734,9	1 102,3	1 653,5	4 450,8
130102	Acquisition des matériels de santé animale	121,2	126,3	189,5	284,2	426,3	1 147,6
130103	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 201,8	5 420,3	8 130,5	12 195,8	18 293,7	49 242,1
130201	Réhabilitation de l'abattoir de bolomba	138,7	144,5	216,8	325,2	487,8	1 313,0
130202	développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 402,7	5 629,6	8 444,5	12 666,7	19 000,0	51 143,5
130301	constuction d'une chaine froide dans la province	694,8	1 042,2	1 563,2	2 344,9	3 517,3	9 162,3
130302	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	6 113,3	6 370,1	9 555,2	14 332,8	21 499,2	57 870,7
130303	construction d'un abattoir moderne dans la province	796,3	1 194,5	1 791,7	2 687,6	4 031,3	10 501,4
130401	construction des abattoirs pour la province	940,4	1 410,5	2 115,8	3 173,7	4 760,5	12 400,9
130402	repeuplement en posson et materiel de lac upemba (Kabamba, Zibambo? Kisale à bukama et malemba-nkulu)	673,1	1 009,7	1 514,5	2 271,7	3 407,6	8 876,5
130403	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	4 417,3	6 626,0	9 939,0	14 908,5	22 362,8	58 253,7
130501	construction du complexe vétérinaire d'isiro	209,4	314,1	471,1	1 059,9	0,0	2 054,5
130502	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 370,3	8 055,5	12 083,2	18 124,8	27 187,2	70 820,9
130601	construction des abattoirs dans la province	470,2	705,3	1 057,9	1 586,8	2 380,3	6 200,4
130602	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
130701	réhabilitation d'un abattoir public de kananga/ kasai central	144,2	216,3	324,5	486,7	730,0	1 901,7
130702	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 430,9	8 146,4	12 219,6	18 329,4	27 494,1	71 620,5
130801	construction des infrastructures d'elevage	398,2	597,4	896,0	1 344,0	2 016,1	5 251,7
130802	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 746,7	8 620,1	12 930,1	19 395,2	29 092,8	75 784,9

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
130901	construction d'in nouvel abattoir moderne dans le ville de kindu	376,0	564,0	846,0	1 269,1	1 903,6	4 958,8
130902	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 354,1	8 031,1	12 046,6	18 069,9	27 104,9	70 606,6
131001	construction d'un abattoir moderne dans la province	484,3	726,4	1 089,6	1 634,4	2 451,7	6 386,5
131002	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 488,7	8 233,0	12 349,5	18 524,3	27 786,4	72 382,0
131101	Repeuplement des elevages des bovins de la province	222,5	333,7	500,6	750,9	1 126,4	2 934,1
131102	Acquisition des équipements de quatre chambres froides pour la conservation des produits d'élevage	173,7	260,5	390,8	586,2	879,3	2 290,4
131103	acquisition des pirogues et moteurs hors bord pour les patrouilles sur le lac Edward	228,3	342,5	513,8	770,6	1 155,9	3 011,2
131104	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 243,0	7 864,5	11 796,8	17 695,2	26 542,8	69 142,3
131201	construction des abattoirs dans le territoires de nord ubangi	5 231,5	7 847,3	11 770,9	17 656,3	26 484,5	68 990,4
131202	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 231,5	7 847,3	11 770,9	17 656,3	26 484,5	68 990,4
131301	relance de pêche dans a province	809,4	1 214,2	1 821,3	2 731,9	4 097,8	10 674,6
131302	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
131401	acquisition de quatre chambre froides pour la conservation des produits d'élevage	6 590,4	9 885,6	14 828,4	22 242,6	33 363,9	86 910,9
131402	acquisition des équipements vétérinaires pour la rélance de l'élevage	217,1	325,7	488,5	732,7	1 099,1	2 863,0
131403	construction des nouveaux dispensaires vétérinaires de la province	408,8	613,2	919,7	1 379,6	2 069,4	5 390,7
131404	construction des abattoirs dans la province	250,4	375,7	563,5	845,3	1 267,9	3 302,8
131405	Réhabilitation des dispensaires vétérinaires dans la province	274,9	412,4	618,6	927,8	1 391,7	3 625,4
131406	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 395,7	8 093,6	12 140,4	18 210,6	27 316,0	71 156,4
131501	construction d'un abattoir dans la province de sud ubangi	452,2	678,3	1 017,4	1 526,1	2 289,2	5 963,3
131502	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 708,7	8 563,1	12 844,7	19 267,0	28 900,5	75 283,9
131601	construction d'une clinique et cinq dispensaires vétérinaires	434,2	651,3	977,0	1 465,4	2 198,2	5 726,1
131602	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 221,2	7 831,9	11 747,8	17 621,7	26 432,6	68 855,2
131701	construction des infrastructures d'elevage	521,3	781,9	1 172,8	1 759,2	2 638,9	6 874,0
131702	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
131801	construction des abattoirs dans la province de tshuapa	291,6	437,3	656,0	984,0	1 476,0	3 844,8
131802	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 404,0	8 106,0	12 159,0	18 238,5	27 357,8	71 265,3
131901	Acquisition des vaccins et materiel de vaccination contre la rage canine	495,5	743,2	1 114,8	1 672,2	2 508,3	6 534,1
131902	Réhabilitation de l'abattoir public à masina	606,4	909,6	1 364,4	2 046,6	3 069,9	7 996,8
131903	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	6 509,9	9 764,8	14 647,3	21 970,9	32 956,3	85 849,2
132001	construction des infrastructures d'Elevage	470,2	705,3	1 057,9	1 586,8	2 380,3	6 200,4
132002	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	599,5	899,2	1 348,8	2 023,2	3 034,8	7 905,6
132101	Réhabilitation des races bovines	439,3	659,0	988,4	1 482,7	2 224,0	5 793,3
132102	construction du centre avicole moderne/bagata	439,3	659,0	988,4	1 482,7	2 224,0	5 793,3
132103	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
132201	construction d'un abattoir moderne dans la province	5 438,8	8 158,3	12 237,4	18 356,1	27 534,1	71 724,7
132202	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	2 791,6	4 187,4	6 281,1	9 421,6	14 132,4	36 814,1
132301	Réhabilitation de la clinique vétérinaires de matadi	313,0	469,5	704,2	1 056,3	1 584,4	4 127,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
132302	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 412,1	8 118,2	12 177,3	18 265,9	27 398,8	71 372,2
132401	Acquisition des matériels pour l'augmentation des étangs piscicoles dans les territoires des kasai-oriental	313,3	470,0	705,0	1 057,5	1 586,2	4 132,1
132402	Acquisition des générateurs améliorés et distribution dans les territoires des thilenge, kabeya, lupatapala, miabi, lubefu	395,9	593,8	890,7	1 336,0	2 004,1	5 220,5
132403	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 433,7	8 150,6	12 225,9	18 338,9	27 508,3	71 657,4
132501	Réhabilitation d'un abattoir public à tshikapa	269,8	404,8	607,1	910,7	1 366,1	3 558,5
132502	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 722,2	8 583,3	12 874,9	19 312,4	28 968,5	75 461,3
132601	relance des activités de pêche et aquaculture à travers l'encadrement des org. paysannes dans le terre à vocation halieutique	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
132602	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
21	Développement de la filière halieutique et animale	253 043,2	135 081,5	303 489,9	131 523,5	315 242,6	1 138 380,8
210101	Production de la cartographie de zones de frayères et de grandes productions	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	840,0
210102	Acquisition des bateaux de pêche	134 296,8	0,0	134 296,8	0,0	134 296,8	402 890,4
210103	Construction/réhabilitation des centres de pêche	981,7	981,7	981,7	981,7	9 817,4	13 744,3
210104	Construction des débarcadères et des débarcadères intégrés pour la conservation des produits carnés et halieutiques	0,0	8 437,6	8 437,6	8 437,6	8 437,6	33 750,3
210105	Acquisition des intrants et équipement de pêche	4 261,4	0,0	4 261,4	0,0	4 261,4	12 784,2
210106	Acquisition des chaînes de froid, des matériels et équipements connexes en faveur des prestataires de la Côte maritime, de Lac Tanganyika, du Fleuve Congo	9 069,8	0,0	9 069,8	0,0	9 069,8	27 209,3
210107	Acquisition de 2 chalutiers et 8 petits bateaux de Pêche dans les provinces de Kongo Central et Tanganyika	0,0	2 220,0	2 220,0	2 220,0	2 220,0	8 879,9
210108	Réhabilitation des centres de Pêche et aquacoles	0,0	995,0	995,0	100,0	100,0	2 190,0
210110	Acquisition des canots rapide pour la surveillance de la pêche	2 130,0	2 130,0	2 130,0	2 130,0	2 130,0	10 650,0
210201	Installation des provenderie pour la fabrication d'aliments pour poisson	430,0	44,0	45,0	46,0	47,0	612,0
210202	Promotion de l'aquaculture en cage	0,0	1 183,8	1 183,8	1 183,8	1 183,8	4 735,2
210203	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'office national de pêche et aquaculture	5 400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 400,0
210204	Réhabilitation des étangs piscicole publique abandonnés	0,0	200,0	200,0	200,0	200,0	800,0
210205	Acquisition des intrants et équipement piscicole	4 261,4	4 361,4	461,4	4 061,4	4 061,4	17 207,0
210206	Réhabilitation/ création des centres d'alevinage et de diffusion des alevins	11 804,3	0,0	11 804,3	0,0	11 804,3	35 412,9
210207	Création d'écloseries pour le développement de l'aquaculture et pisciculture	1 050,0	0,0	1 050,0	0,0	1 050,0	3 150,0
210208	Construction des centres d'alevinages à Tshopo	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0
210209	Construction des centres d'alevinages au Haut-Katanga	450,0	450,0	0,0	0,0	0,0	900,0
210210	Construction des centres d'alevinages au Haut Uéle	350,0	0,0	0,0	0,0	0,0	350,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210211	Construction des centres d'alevinages dans la province de l'Equateur	750,0	0,0	0,0	0,0	0,0	750,0
210212	Appuis à la relance de la production des alevins et poissons marchands dans les centres alévinage existants	9 080,1	0,0	9 080,1	0,0	9 080,1	27 240,4
210213	Construction d'un débarcadère intégré au port de pêcheur de KINKOLE .	11 480,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11 480,0
210214	Acquisition des équipements pour 4 provenderies pour la fabrication des aliments des poissons dans les centres d'alevinage dans les provinces de Kwilu, Kongo central , sud kivu et Kasai	2 130,7	2 230,7	2 330,7	2 430,7	2 530,7	11 653,5
210301	Réhabilitation de la ferme Lukelenge (ex daipen) (***)	0,0	2 135,0	0,0	0,0	0,0	2 135,0
210302	Organisation du recensement des effectifs animaux et des fermes	0,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	7 200,0
210303	encadrement des apiculteurs	0,0	7 500,0	7 500,0	7 500,0	7 500,0	30 000,0
210304	création des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs (Acquisition d'animaux géniteurs et équipements divers)	23 320,0	23 320,0	23 320,0	23 320,0	23 320,0	116 600,0
210305	Installation des provenderies pour la production d'aliments pour bétails	370,0	370,0	380,0	390,0	390,0	1 900,0
210306	Réhabilitation et repeuplement des fermes publiques abandonnées	0,0	1 065,4	1 065,4	1 065,4	1 065,4	4 261,4
210307	Acquisition des terrains pour l'implantation des nouveaux ranchs	0,0	42 550,0	42 550,0	42 550,0	42 550,0	170 200,0
210308	Acquisition des intrants et équipement d'élevage	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	36 487,5
210309	Acquisition des géniteurs pour le Repeuplement des ranchs de SNDE	5 220,0	0,0	5 220,0	0,0	5 220,0	15 659,9
210310	Acquisition d'Équipement des infrastructures d'élevage (laboratoires vétérinaires, cliniques vétérinaires, abattoirs...)	9 691,5	9 691,5	9 691,5	9 691,5	9 691,5	48 457,5
210311	Appui aux ménages pour l'intensification de l'élevage familiale: acquisition des génétaires pour distribution aux ménages	9 000,0	9 000,0	9 000,0	9 000,0	9 000,0	45 000,0
210312	Création des incubateurs des parentaux pour les volailles	0,0	6 950,0	6 950,0	6 950,0	6 950,0	27 800,0
22	Promotion de l'émergence des paysans éleveurs, pêcheurs et des PME	21 248,3	22 727,1	41 926,1	47 277,1	111 926,1	245 104,6
220101	Promotion d'entrepreneuriat des jeunes et de femmes dans les secteurs de la pêche, d'élevage et d'aquaculture	2 000,0	0,0	2 000,0	0,0	52 000,0	56 000,0
220102	Acquisition des intrants et équipements aquacoles pour les pisciculteurs locaux de Kwilu, Kinshasa, Kasai Central, Kasai Oriental, Maniema ,Kongo Central, haut katanga et tshopo	2 130,7	2 130,7	2 130,7	2 130,7	2 130,7	10 653,5
220201	Construction des chambres froides scolaire pour la conservation des produits de pêche	9 069,8	9 069,8	9 069,8	9 069,8	9 069,8	45 348,8
220202	Construction/Réhabilitation des infrastructures de transformation et de stockage des produits halieutiques et animaux	0,0	10 450,0	25 000,0	35 000,0	45 000,0	115 450,0
220203	Construction des marchés de distribution des produits de pêche et de pisciculture	1 321,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 321,6
220204	Construction de bassin de conservation des produits de pêche pour le compte des pêcheurs artisanaux	1 000,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1 000,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220205	Acquisition de dix-sept Camions frigorifiques	3 187,4	0,0	3 187,4	0,0	3 187,4	9 562,1
220206	aménagement des marchés à bétail abattoires moderne	538,3	538,3	538,3	538,3	538,3	2 691,5
220207	Construction d'un débarcadère intégré au port de pêcheur de moanda	2 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
220208	Construction d'un abattoir et 26 aires d'abattage	0,0	538,3	0,0	538,3	0,0	1 076,6
31	Lutte contre les maladies des animaux terrestres	16 173,8	35 474,9	34 615,0	36 455,0	37 295,0	160 013,8
310101	Production de la cartographie épidémiologique de maladies animales terrestre	0,0	95,0	95,0	95,0	95,0	380,0
310102	Acquisition des équipements pour l'organisation des campagnes nationales de vaccination contre les maladies des animaux	620,0	660,2	700,4	740,4	780,4	3 501,5
310103	Création d'un Fond de gestion des catastrophes naturelles (Plan de contingence zoonosaires)	0,0	2 100,0	2 200,0	2 300,0	2 400,0	9 000,0
310104	Construction / équipement des mini-laboratoires dans les zones à haute production animale	0,0	12 450,0	12 550,0	12 650,0	12 750,0	50 400,0
310105	Construction de 3 stations de quarantaines animales	0,0	1 415,8	1 415,8	1 415,8	1 415,8	5 663,3
310106	Acquisition des intrants et équipements vétérinaires pour les élevages porcin et avicole	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	36 487,5
310107	Acquisition des équipements pour le renforcement de la couverture Zoo vaccinale des animaux d'élevage dans les Provinces de Kinshasa, Kwango, Kongo-Central, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tshopo	958,8	958,8	958,8	958,8	958,8	4 794,1
310201	Réhabilitation des cliniques/dispensaires vétérinaires	0,0	1 500,0	2 100,0	3 700,0	4 300,0	11 600,0
310202	Elaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies terrestre et aquatiques	0,0	1 700,0	0,0	0,0	0,0	1 700,0
310203	Renforcement de la surveillance zoo sanitaire	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	36 487,5
32	Lutte contre les maladies des animaux aquatiques	0,0	3 251,0	1,0	0,0	0,0	3 252,0
320101	Production de la cartographie épidémiologique de maladies aquatiques	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	2,0
320102	Elaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies aquatiques	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	50,0
320201	Réhabilitation du Centre Hydro biologique d'Uvira pour la lutte contre les maladies des poissons	0,0	1 500,0	0,0	0,0	0,0	1 500,0
320202	Construction d'une section d'hydrobiologie au Labovet-Kin	0,0	1 700,0	0,0	0,0	0,0	1 700,0
41	Développement de la recherche Appliquée	0,0	16 020,0	170,0	170,0	170,0	16 530,0
410101	Appui à la recherche zootechnique	0,0	170,0	170,0	170,0	170,0	680,0
410102	Construction et équipement des centres pilote pour la recherche appliquée des bonnes pratiques de la pêche, élevage et aquaculture sensible au changement climatique	0,0	15 850,0	0,0	0,0	0,0	15 850,0
42	Adoption des politiques et pratiques de pêche et élevage de résilience et d'adaptation au changement climatique	4 250,0	1 551,0	5 200,0	0,0	4 250,0	15 251,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
420101	Elaboration du cadrage des effets du changement climatique dans le secteur de la pêche et élevage	0,0	601,0	0,0	0,0	0,0	601,0
420102	Vulgarisation de la réglementation relative au feu des brousses et à la lutte contre la pollution des eaux causée par les éleveurs et pêcheur / pisculteurs	0,0	950,0	950,0	0,0	0,0	1 900,0
420203	Vulgarisation de pâturage arboré dans les savanes : sylvo- pâturage	4 250,0	0,0	4 250,0	0,0	4 250,0	12 750,0
1.1.3	Pêche et aquaculture	629 345,6	718 660,7	1 107 593,4	1 286 463,4	2 062 580,8	5 804 643,9
11	Redynamisation des Directions et Services du Secrétariat Général	141 187,4	227 591,0	315 976,9	473 372,7	709 948,0	1 868 075,9
110101	Révision du cadre organique du Ministère de la Pêche et Elevage	202,0	0,0	0,0	0,0	0,0	202,0
110102	Renforcement des capacité des cadres et agents du Ministère, et des opérateurs du secteur (y compris en sauvegarde environnementale et sociale , et violences basées sur le genre) en tenant compte de l'aspect genre et jeune	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	210,0
110103	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'administration centrale de la Pêche et élevage	0,0	16 500,2	0,0	0,0	0,0	16 500,2
110104	Acquisition de 26 motos pour les Divisions Provinciales de Pêche et Elevage	0,0	308,3	0,0	0,0	0,0	308,3
110105	acquisition des engins roulant pour le Secretariat Général à la Peche et Elevage	348,5	0,0	348,5	0,0	348,5	1 045,5
110106	Acquisition des équipements informatique pour l'administration de Pêche et Elevage	238,1	0,0	238,1	0,0	23,8	499,9
110107	Mise en place des referencielles des emplois	0,0	200,0	0,0	0,0	0,0	200,0
110108	interventions economiques, sociales, culturelles et scientifiques	140 154,8	210 232,2	315 348,3	473 022,4	709 533,7	1 848 291,4
110201	vulgarisation du Plan directeur des pêches	0,0	308,3	0,0	308,3	0,0	616,6
110202	Revisitation et vulgarisation de la Stratégie sectorielle	202,0	0,0	0,0	0,0	0,0	202,0
12	Amélioration de la gestion stratégique	24 496,3	31 535,5	38 071,2	45 096,9	56 486,9	195 686,8
120101	Elaboration et vulgarisation du plan directeur d'aquaculture	250,0	500,0	0,0	0,0	0,0	750,0
120102	vulgarisation des mesures d'application des Lois sur la pêche et sur l'élevage après promulgation	2 500,0	2 500,0	2 500,0	250,0	0,0	7 750,0
120201	Elaboration et vulgarisation dela politique nationale de développement d'élevage	330,0	330,0	330,0	330,0	330,0	1 650,0
120202	Elaboration et vulgarisation du plan d'investissement de le pêche	200,0	20,0	20,0	20,0	20,0	280,0
120203	Elaboration et vugarisation de la politique sur la gestion cotière	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0
120204	Elaboration et vulgarisation de la politique de développement de la statistique de la Pêche et Elevage	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0
120301	remuneration secretariat général	10 559,9	13 727,9	17 846,2	23 200,1	30 160,1	95 494,1
120401	Fonctionnement du cabinet du Ministre	1 845,0	2 398,5	3 118,1	4 053,5	5 269,5	16 684,5
120402	fonctionnement du Secretariat général	1 487,9	1 538,1	1 672,4	1 814,5	1 964,6	8 477,5
120403	Fonctionnement Direction d"Etudes et planification	513,7	547,0	580,3	613,2	645,5	2 899,6

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120404	Fonctionnement Direction de l'Aquaculture (DA)	490,5	403,4	431,2	585,6	616,5	2 527,2
120405	Fonctionnement Direction Service Vétérinaires	498,0	3 311,8	4 305,4	5 597,0	7 276,1	20 988,4
120406	Fonctionnement Direction de l'Inspection	382,3	299,3	317,0	456,4	498,2	1 953,3
120407	Fonctionnement Direction de Lutte contre les Maladies Animales Terrestres et Aquatiques	433,6	563,7	732,8	952,7	1 238,5	3 921,4
120408	Fonctionnement Service National des Statistiques de Pêche et d'Elevage	403,1	299,1	317,3	335,4	353,0	1 708,0
120409	Fonctionnement Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa	551,8	717,4	932,6	1 212,4	1 576,1	4 990,4
120410	Fonctionnement Service Quarantaine Animale	506,5	299,1	317,3	335,4	353,0	1 811,3
120411	Fonctionnement Cellule de Gestion de Marché Public	247,7	299,1	317,3	335,4	353,0	1 552,5
120412	Fonctionnement Direction des Organisations Paysannes Professionnelles de la Pêche et Elevage	280,9	299,1	317,3	335,4	353,0	1 585,8
120413	Fonctionnement Direction Administrative et Financière	528,4	805,6	854,6	903,1	950,7	4 042,4
120414	fonctionnement Direction d'Archive et Nouvelle Technologie de l'Information et Communication	301,2	391,5	509,0	661,7	860,2	2 723,5
120415	Fonctionnement de la Direction de ressources Humaines	739,9	805,6	854,6	903,1	950,7	4 253,9
120416	Fonctionnement de la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques	297,2	386,4	502,3	653,0	848,9	2 687,9
120417	Fonctionnement de la Drection des promotion et production d'elevage	438,6	570,2	741,3	963,6	1 252,7	3 966,4
120418	Fonctionnemen Direction Amenagement des pecheries et infrastructures	310,1	522,4	554,2	585,6	616,5	2 588,7
13	Investissemnts sur Transfert auxProvinces et ETD	168 946,6	245 428,8	368 143,2	552 568,1	827 262,3	2 162 349,0
130101	Réhabilitation du centre de pêche dans le territoire d'Aketi	470,2	489,9	734,9	1 102,3	1 653,5	4 450,8
130102	Acquisition des matériels de santé animale	121,2	126,3	189,5	284,2	426,3	1 147,6
130103	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 201,8	5 420,3	8 130,5	12 195,8	18 293,7	49 242,1
130201	Réhabilitation de l'abattoir de bolomba	138,7	144,5	216,8	325,2	487,8	1 313,0
130202	développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 402,7	5 629,6	8 444,5	12 666,7	19 000,0	51 143,5
130301	constuction d'une chaine froide dans la province	694,8	1 042,2	1 563,2	2 344,9	3 517,3	9 162,3
130302	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	6 113,3	6 370,1	9 555,2	14 332,8	21 499,2	57 870,7
130303	construction d'un abattoir moderne dans la province	796,3	1 194,5	1 791,7	2 687,6	4 031,3	10 501,4
130401	construction des abattoirs pour la province	940,4	1 410,5	2 115,8	3 173,7	4 760,5	12 400,9
130402	repeuplement en posson et materiel de lac upemba (Kabamba, Zibambo? Kisale à bukama et malemba-nkulu)	673,1	1 009,7	1 514,5	2 271,7	3 407,6	8 876,5
130403	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	4 417,3	6 626,0	9 939,0	14 908,5	22 362,8	58 253,7
130501	construction du complexe vétérinaire d'isiro	209,4	314,1	471,1	1 059,9	0,0	2 054,5
130502	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 370,3	8 055,5	12 083,2	18 124,8	27 187,2	70 820,9
130601	construction des abattoirs dans la province	470,2	705,3	1 057,9	1 586,8	2 380,3	6 200,4
130602	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
130701	réhabilitation d'un abattoir public de kananga/ kasai central	144,2	216,3	324,5	486,7	730,0	1 901,7
130702	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 430,9	8 146,4	12 219,6	18 329,4	27 494,1	71 620,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
130801	construction des infrastructures d'élevage	398,2	597,4	896,0	1 344,0	2 016,1	5 251,7
130802	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 746,7	8 620,1	12 930,1	19 395,2	29 092,8	75 784,9
130901	construction d'un nouvel abattoir moderne dans le ville de kindu	376,0	564,0	846,0	1 269,1	1 903,6	4 958,8
130902	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 354,1	8 031,1	12 046,6	18 069,9	27 104,9	70 606,6
131001	construction d'un abattoir moderne dans la province	484,3	726,4	1 089,6	1 634,4	2 451,7	6 386,5
131002	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 488,7	8 233,0	12 349,5	18 524,3	27 786,4	72 382,0
131101	Repeuplement des élevages des bovins de la province	222,5	333,7	500,6	750,9	1 126,4	2 934,1
131102	Acquisition des équipements de quatre chambres froides pour la conservation des produits d'élevage	173,7	260,5	390,8	586,2	879,3	2 290,4
131103	acquisition des pirogues et moteurs hors bord pour les patrouilles sur le lac Edward	228,3	342,5	513,8	770,6	1 155,9	3 011,2
131104	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 243,0	7 864,5	11 796,8	17 695,2	26 542,8	69 142,3
131201	construction des abattoirs dans le territoires de nord ubangi	5 231,5	7 847,3	11 770,9	17 656,3	26 484,5	68 990,4
131202	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 231,5	7 847,3	11 770,9	17 656,3	26 484,5	68 990,4
131301	relance de pêche dans a province	809,4	1 214,2	1 821,3	2 731,9	4 097,8	10 674,6
131302	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
131401	acquisition de quatre chambre froides pour la conservation des produits d'élevage	6 590,4	9 885,6	14 828,4	22 242,6	33 363,9	86 910,9
131402	acquisition des équipements vétérinaires pour la relance de l'élevage	217,1	325,7	488,5	732,7	1 099,1	2 863,0
131403	construction des nouveaux dispensaires vétérinaires de la province	408,8	613,2	919,7	1 379,6	2 069,4	5 390,7
131404	construction des abattoirs dans la province	250,4	375,7	563,5	845,3	1 267,9	3 302,8
131405	Réhabilitation des dispensaires vétérinaires dans la province	274,9	412,4	618,6	927,8	1 391,7	3 625,4
131406	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 395,7	8 093,6	12 140,4	18 210,6	27 316,0	71 156,4
131501	construction d'un abattoir dans la province de sud ubangi	452,2	678,3	1 017,4	1 526,1	2 289,2	5 963,3
131502	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 708,7	8 563,1	12 844,7	19 267,0	28 900,5	75 283,9
131601	construction d'une clinique et cinq dispensaires vétérinaires	434,2	651,3	977,0	1 465,4	2 198,2	5 726,1
131602	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 221,2	7 831,9	11 747,8	17 621,7	26 432,6	68 855,2
131701	construction des infrastructures d'élevage	521,3	781,9	1 172,8	1 759,2	2 638,9	6 874,0
131702	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
131801	construction des abattoirs dans la province de tshuapa	291,6	437,3	656,0	984,0	1 476,0	3 844,8
131802	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 404,0	8 106,0	12 159,0	18 238,5	27 357,8	71 265,3
131901	Acquisition des vaccins et materiel de vaccination contre la rage canine	495,5	743,2	1 114,8	1 672,2	2 508,3	6 534,1
131902	Réhabilitation de l'abattoir public à masina	606,4	909,6	1 364,4	2 046,6	3 069,9	7 996,8
131903	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	6 509,9	9 764,8	14 647,3	21 970,9	32 956,3	85 849,2
132001	construction des infrastructures d'Elevege	470,2	705,3	1 057,9	1 586,8	2 380,3	6 200,4
132002	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	599,5	899,2	1 348,8	2 023,2	3 034,8	7 905,6
132101	Réhabilitation des races bovines	439,3	659,0	988,4	1 482,7	2 224,0	5 793,3
132102	construction du centre avicole moderne/bagata	439,3	659,0	988,4	1 482,7	2 224,0	5 793,3
132103	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
132201	construction d'un abattoir moderne dans la province	5 438,8	8 158,3	12 237,4	18 356,1	27 534,1	71 724,7

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
132202	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	2 791,6	4 187,4	6 281,1	9 421,6	14 132,4	36 814,1
132301	Réhabilitation de la clinique vétérinaires de matadi	313,0	469,5	704,2	1 056,3	1 584,4	4 127,4
132302	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 412,1	8 118,2	12 177,3	18 265,9	27 398,8	71 372,2
132401	Acquisition des matériels pour l'augmentation des étangs piscicoles dans les territoires des kasai-oriental	313,3	470,0	705,0	1 057,5	1 586,2	4 132,1
132402	Acquisition des géniteurs améliorés et distribution dans les territoires des thilenge, kabeya, lupatapala, miabi, lubefu	395,9	593,8	890,7	1 336,0	2 004,1	5 220,5
132403	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 433,7	8 150,6	12 225,9	18 338,9	27 508,3	71 657,4
132501	Réhabilitation d'un abattoir public à tshikapa	269,8	404,8	607,1	910,7	1 366,1	3 558,5
132502	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 722,2	8 583,3	12 874,9	19 312,4	28 968,5	75 461,3
132601	relance des activités de pêche et aquaculture à travers l'encadrement des org.paysanes dans le terre à vocation halieutique	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
132602	Développement de la pisciculture et de l'aquaculture pour la province	5 090,4	7 635,7	11 453,5	17 180,3	25 770,4	67 130,3
21	Développement de la filière halieutique et animale	253 043,2	135 081,5	303 489,9	131 523,5	315 242,6	1 138 380,8
210101	Production de la cartographie de zones de frayères et de grandes productions	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	840,0
210102	Acquisition des bateaux de pêche	134 296,8	0,0	134 296,8	0,0	134 296,8	402 890,4
210103	Construction/réhabilitation des centres de pêche	981,7	981,7	981,7	981,7	9 817,4	13 744,3
210104	Construction des débarcadères et des débarcadères intégrés pour la conservation des produits carnés et halieutiques	0,0	8 437,6	8 437,6	8 437,6	8 437,6	33 750,3
210105	Acquisition des intrants et équipement de pêche	4 261,4	0,0	4 261,4	0,0	4 261,4	12 784,2
210106	Acquisition des chaînes de froid, des matériels et équipements connexes en faveur des prestataires de la Côte maritime, de Lac Tanganyika, du Fleuve Congo	9 069,8	0,0	9 069,8	0,0	9 069,8	27 209,3
210107	Acquisition de 2 chalutiers et 8 petits bateaux de Pêche dans les provinces de Kongo Central et Tanganyika	0,0	2 220,0	2 220,0	2 220,0	2 220,0	8 879,9
210108	Réhabilitation des centres de Pêche et aquacoles	0,0	995,0	995,0	100,0	100,0	2 190,0
210110	Acquisition des canots rapide pour la surveillance de la pêche	2 130,0	2 130,0	2 130,0	2 130,0	2 130,0	10 650,0
210201	Installation des provenderie pour la fabrication d'aliments pour poisson	430,0	44,0	45,0	46,0	47,0	612,0
210202	Promotion de l'aquaculture en cage	0,0	1 183,8	1 183,8	1 183,8	1 183,8	4 735,2
210203	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'office national de pêche et aquaculture	5 400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 400,0
210204	Réhabilitation des étangs piscicole publique abandonnés	0,0	200,0	200,0	200,0	200,0	800,0
210205	Acquisition des intrants et équipement piscicole	4 261,4	4 361,4	461,4	4 061,4	4 061,4	17 207,0
210206	Réhabilitation/ création des centres d'alevinage et de diffusion des alevins	11 804,3	0,0	11 804,3	0,0	11 804,3	35 412,9
210207	Création d'écloseries pour le développement de l'aquaculture et pisciculture	1 050,0	0,0	1 050,0	0,0	1 050,0	3 150,0
210208	Construction des centres d'alevinages à Tshopo	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210209	Construction des centres d'alevinages au Haut-Katanga	450,0	450,0	0,0	0,0	0,0	900,0
210210	Construction des centres d'alevinages au Haut Uéle	350,0	0,0	0,0	0,0	0,0	350,0
210211	Construction des centres d'alevinages dans la province de l'Equateur	750,0	0,0	0,0	0,0	0,0	750,0
210212	Appuis à la relance de la production des alevins et poissons marchands dans les centres alévinage existants	9 080,1	0,0	9 080,1	0,0	9 080,1	27 240,4
210213	Construction d'un débarcadère intégré au port de pêcheur de KINKOLE .	11 480,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11 480,0
210214	Acquisition des équipements pour 4 provenderies pour la fabrication des aliments des poissons dans les centres d'alevinage dans les provinces de Kwilu, Kongo central , sud kivu et Kasai	2 130,7	2 230,7	2 330,7	2 430,7	2 530,7	11 653,5
210301	Réhabilitation de la ferme Lukelenge (ex daipen) (***)	0,0	2 135,0	0,0	0,0	0,0	2 135,0
210302	Organisation du recensement des effectifs animaux et des fermes	0,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	7 200,0
210303	encadrement des apiculteurs	0,0	7 500,0	7 500,0	7 500,0	7 500,0	30 000,0
210304	création des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs (Acquisition d'animaux géniteurs et équipements divers)	23 320,0	23 320,0	23 320,0	23 320,0	23 320,0	116 600,0
210305	Installation des provenderies pour la production d'aliments pour bétails	370,0	370,0	380,0	390,0	390,0	1 900,0
210306	Réhabilitation et repeuplement des fermes publiques abandonnées	0,0	1 065,4	1 065,4	1 065,4	1 065,4	4 261,4
210307	Acquisition des terrains pour l'implantation des nouveaux ranchs	0,0	42 550,0	42 550,0	42 550,0	42 550,0	170 200,0
210308	Acquisition des intrants et équipement d'élevage	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	36 487,5
210309	Acquisition des géniteurs pour le Repeuplement des ranchs de SNDE	5 220,0	0,0	5 220,0	0,0	5 220,0	15 659,9
210310	Acquisition d'Équipement des infrastructures d'élevage (laboratoires vétérinaires, cliniques vétérinaires, abattoirs...)	9 691,5	9 691,5	9 691,5	9 691,5	9 691,5	48 457,5
210311	Appui aux ménages pour l'intensification de l'élevage familiale: acquisition des géniteurs pour distribution aux ménages	9 000,0	9 000,0	9 000,0	9 000,0	9 000,0	45 000,0
210312	Création des incubateurs des parentaux pour les volailles	0,0	6 950,0	6 950,0	6 950,0	6 950,0	27 800,0
22	Promotion de l'émergence des paysans éleveurs, pêcheurs et des PME	21 248,3	22 727,1	41 926,1	47 277,1	111 926,1	245 104,6
220101	Promotion d'entrepreneuriat des jeunes et de femmes dans les secteurs de la pêche, d'élevage et d'aquaculture	2 000,0	0,0	2 000,0	0,0	52 000,0	56 000,0
220102	Acquisition des intrants et équipements aquacoles pour les pisciculteurs locaux de Kwilu, Kinshasa, Kasai Central, Kasai Oriental, Maniema ,Kongo Central, haut katanga et tshopo	2 130,7	2 130,7	2 130,7	2 130,7	2 130,7	10 653,5
220201	Construction des chambres froides scolaire pour la conservation des produits de pêche	9 069,8	9 069,8	9 069,8	9 069,8	9 069,8	45 348,8
220202	Construction/Réhabilitation des infrastructures de transformation et de stockage des produits halieutiques et animaux	0,0	10 450,0	25 000,0	35 000,0	45 000,0	115 450,0
220203	Construction des marchés de distribution des produits de pêche et de pisciculture	1 321,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 321,6

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220204	Construction de bassin de conservation des produits de pêche pour le compte des pêcheurs artisanaux	1 000,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1 000,5
220205	Acquisition de dix-sept Camions frigorifiques	3 187,4	0,0	3 187,4	0,0	3 187,4	9 562,1
220206	aménagement des marchés à bétail abattoirs moderne	538,3	538,3	538,3	538,3	538,3	2 691,5
220207	Construction d'un débarcadère intégré au port de pêcheur de moanda	2 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
220208	Construction d'un abattoir et 26 aires d'abattage	0,0	538,3	0,0	538,3	0,0	1 076,6
31	Lutte contre les maladies des animaux terrestres	16 173,8	35 474,9	34 615,0	36 455,0	37 295,0	160 013,8
310101	Production de la cartographie épidémiologique de maladies animales terrestre	0,0	95,0	95,0	95,0	95,0	380,0
310102	Acquisition des équipements pour l'organisation des campagnes nationales de vaccination contre les maladies des animaux	620,0	660,2	700,4	740,4	780,4	3 501,5
310103	Création d'un Fond de gestion des catastrophes naturelles (Plan de contingence zoonosaires)	0,0	2 100,0	2 200,0	2 300,0	2 400,0	9 000,0
310104	Construction / équipement des mini-laboratoires dans les zones à haute production animale	0,0	12 450,0	12 550,0	12 650,0	12 750,0	50 400,0
310105	Construction de 3 stations de quarantaines animales	0,0	1 415,8	1 415,8	1 415,8	1 415,8	5 663,3
310106	Acquisition des intrants et équipements vétérinaires pour les élevages porcin et avicole	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	36 487,5
310107	Acquisition des équipements pour le renforcement de la couverture Zoo vaccinale des animaux d'élevage dans les Provinces de Kinshasa, Kwango, Kongo-Central, Nord-Kivu, Sud-Kivu,Ituri et Tshopo	958,8	958,8	958,8	958,8	958,8	4 794,1
310201	Réhabilitation des cliniques/dispensaires vétérinaires	0,0	1 500,0	2 100,0	3 700,0	4 300,0	11 600,0
310202	Elaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies terrestre et aquatiques	0,0	1 700,0	0,0	0,0	0,0	1 700,0
310203	Renforcement de la surveillance zoo sanitaire	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	7 297,5	36 487,5
32	Lutte contre les maladies des animaux aquatiques	0,0	3 251,0	1,0	0,0	0,0	3 252,0
320101	Production de la cartographie épidémiologique de maladies aquatiques	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	2,0
320102	Elaboration du plan stratégique de Prévention et contrôle des maladies aquatiques	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	50,0
320201	Réhabilitation du Centre Hydro biologique d'Uvira pour la lutte contre les maladies des poissons	0,0	1 500,0	0,0	0,0	0,0	1 500,0
320202	Construction d'une section d'hydrobiologie au Labovet-Kin	0,0	1 700,0	0,0	0,0	0,0	1 700,0
41	Développement de la recherche Appliquée	0,0	16 020,0	170,0	170,0	170,0	16 530,0
410101	Appui à la recherche zootechnique	0,0	170,0	170,0	170,0	170,0	680,0
410102	Construction et équipement des centres pilote pour la recherche appliquée des bonnes pratiques de la pêche, élevage et aquaculture sensible au changement climatique	0,0	15 850,0	0,0	0,0	0,0	15 850,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
42	Adoption des politiques et pratiques de pêche et élevage de résilience et d'adaptation au changement climatique	4 250,0	1 551,0	5 200,0	0,0	4 250,0	15 251,0
420101	Elaboration du cadrage des effets du changement climatique dans le secteur de la pêche et élevage	0,0	601,0	0,0	0,0	0,0	601,0
420102	Vulgarisation de la réglementation relative au feu des brousses et à la lutte contre la pollution des eaux causée par les éleveurs et pêcheur / pisciculteurs	0,0	950,0	950,0	0,0	0,0	1 900,0
420203	Vulgarisation de pâturage arboré dans les savanes : sylvo- pâturage	4 250,0	0,0	4 250,0	0,0	4 250,0	12 750,0
1.1.4	Industrie	185 819,0	192 583,0	157 363,0	155 448,0	155 448,0	846 661,0
11	Programme 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE	25 268,0	26 470,0	26 480,0	26 480,0	26 480,0	131 178,0
110101	Appui logistique aux différents services sous tutelle du Ministère de l'Industrie	25 000,0	26 200,0	26 200,0	26 200,0	26 200,0	129 800,0
110102	Adaptation des programmes de formation aux métiers de l'industrie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0
110103	Mise en place d'un programme de formation permettant de maîtriser les technologies étrangères pour des reproductions similaires et adaptées	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0
110104	Renforcement des capacités des structures nationales d'Inspection technique de l'industrie et de contrôle de qualité	68,0	70,0	80,0	80,0	80,0	378,0
110105	Audit et organisation du fonds de promotion de l'industrie en vue de le rendre plus performant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110106	cabinet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	Programme 2 : RENFORCER LA GOUVERNANCE STRATEGIQUE	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	8 000,0
120103	Actualisation du repertoire et de la cartographie des entreprises industrielles	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	8 000,0
21	Programme 3.1 : Développer les infrastructures structurantes et industrialisantes	92 050,0	92 050,0	92 050,0	92 050,0	92 050,0	460 250,0
210101	Appui à la construction et la réhabilitation des infrastructures de base(centrales électriques, routes, forages, ...)	92 050,0	92 050,0	92 050,0	92 050,0	92 050,0	460 250,0
22	Programme 2.2 : Développer le secteur industriel.	12 547,0	13 490,0	13 270,0	11 355,0	11 355,0	62 017,0
220101	Implantation des Zones Economiques Spéciales(ZES) Maluku, Isiro, Kasumbalesa, Kalemie, Kahemba et Beni	1 965,0	1 965,0	1 965,0	0,0	0,0	5 895,0
220102	Construction d'une usine de fabrication des matériels et meubles en bois	194,0	194,0	194,0	194,0	194,0	970,0
220103	Construction d'une usine pilote de production des emballages biodégradables dans la zone économique spécial de Maluku	194,0	194,0	194,0	194,0	194,0	970,0
220104	Appui à l'implantation des parcs agro-industriels	550,0	550,0	550,0	550,0	550,0	2 750,0
220105	Développement des corridors	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0
220106	Mise en route du corridor du développement du KONGO Central	340,0	340,0	340,0	340,0	340,0	1 700,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220201	Modernisation de la gestion de la protection de la propriété industrielle et des droits intellectuels (licence,brevets...)	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0
220202	Appui aux industries innovantes	1 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	12 500,0
220203	Mise en œuvre d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation "CATT"	145,0	145,0	145,0	145,0	145,0	725,0
220301	Elaboration et homologation des normes nationales et adoption des normes régionales et internationales	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0
220302	Dotation en équipements de métrologie légale	1 082,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 082,0
220303	Sensibilisation et vulgarisation de la culture normative	770,0	770,0	550,0	600,0	600,0	3 290,0
220304	Création d'une Structure autonome chargée de la Normalisation et Métrologie Légale	25,0	50,0	50,0	50,0	50,0	225,0
220305	Mise en place d'un Centre de documentation en Normalisation et Métrologie Légale	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	50,0
220401	Vulgarisation de la loi sur le sauvetage des entreprises industrielles en difficulté	97,0	97,0	97,0	97,0	97,0	485,0
220402	Vulgarisation de la loi sur le sauvetage des entreprises industrielles en difficulté	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0
220403	Accompagnement des entreprises industrielles en difficulté	2 025,0	2 025,0	2 025,0	2 025,0	2 025,0	10 125,0
23	Programme 3.3: Promouvoir le développement industriel respectueux de l'environnement	4 147,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 547,0
230101	Sensibilisation des industries aux normes environnementales et technologies propres	97,0	100,0	100,0	100,0	100,0	497,0
230102	Implantation des unités de production des emballages (sachets) biodégradables	2 025,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 025,0
230103	Appui aux unités de gestion intégrée des déchets industriels	2 025,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 025,0
24	Programme 2.4: Renforcer l'intégration ciblée des filières prioritaires par l'approche des chaînes de valeur	50 207,0	54 873,0	19 863,0	19 863,0	19 863,0	164 669,0
240101	Implantation des Centres Agro-alimentaires Pilotes(CAP)de Kimpese/Bas-Congo,de Kalemie/Katanga,de Goma/Nord-Kivu,de Gungu/Bandundu	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0
240102	Implantation des huileries, minoteries et rizeries dans les espaces industriels	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0
240103	Implantation d'une ucrérie dans la province du Nord-Kivu	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0
240104	Implantaion d'une compagnie sucrière à KALIMA (Maniema)	1 050,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 050,0
240105	Intégration ciblée de filière prioritaire	83,0	83,0	83,0	83,0	83,0	415,0
240106	Relance de la Production de la Société COMINGEM	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0
240107	Implantation d'une sucrerie à Mushi Pentane (MAI-NDOMDE)	280,0	280,0	280,0	280,0	280,0	1 400,0
240201	Opérationnalisation de la Cimenterie de Maiko	0,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	20 000,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
240202	Rénovation de la cimenterie de Lubudi/Katanga et implantation de la cimenterie de Lubilanj/Kasai-Oriental	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0
240203	Privatisation de la Cimenterie Nationale (CINAT/ Kongo Central)	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0
240204	Implantation des usines de fabrication de matériels en bois et dérivées(bois transformé, pâte à papier)dans les espaces industriels	4 284,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 284,0
240301	Relance de la Société Sidérurgique de Maluku	35 010,0	35 010,0	0,0	0,0	0,0	70 020,0
1.1.5	Artisanat						
1.1.6	PME et développement du secteur privé	36 867,7	34 290,0	37 270,0	40 600,0	45 690,0	194 717,7
11	Renforcer le cadre institutionnel	10 897,7	1 650,0	1 850,0	1 900,0	1 950,0	18 247,7
110101	Elaboration de la Strategie Nationale de Developpement de l'Entrepreneuriat et PME (SNDEPME)	250,0	0,0	0,0	0,0	0,0	250,0
110102	Vulgarisation de l'ordonnance-loi sur la Promotion de l'Entrepreneuriat et des Startups	500,0	550,0	600,0	600,0	600,0	2 850,0
110103	Vulgarisation de l'ordonnance-loi sur la Promotion de l'Artisanat	450,0	500,0	550,0	550,0	550,0	2 600,0
110104	Vulgarisation de l'ordonnance-loi sur la Sous-traitance dans le Secteur Privé	200,0	200,0	250,0	250,0	300,0	1 200,0
110105	Vulgarisation du Programme National de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo (PRONADEC)	200,0	200,0	250,0	250,0	250,0	1 150,0
110106	Vulgarisation de Fond de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo (FOGEC)	200,0	200,0	200,0	250,0	250,0	1 100,0
110107	Cabinet	626,6	0,0	0,0	0,0	0,0	626,6
110108	Secrétariat Général	7 422,6	0,0	0,0	0,0	0,0	7 422,6
110109	Services Généraux (DRH)	275,2	0,0	0,0	0,0	0,0	275,2
110110	Etudes et Planification	367,6	0,0	0,0	0,0	0,0	367,6
110111	Artisanat et Secteur Informel	105,6	0,0	0,0	0,0	0,0	105,6
110112	Inspection	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110113	Normes,Poids et Mesures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110114	Entrepreneuriat et Formation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110115	Cellule de Communication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110116	Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110117	Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110118	Fond de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110119	Microfinances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110120	Petites et Moyennes Entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110121	Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Covid-19	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	300,0
110122	Autorité de Régularisation de la Sous Traitance dans le Secteur Privé (ARSP)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110123	Fond d'Appui à l'Artisanat (PME)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110124	Appuis aux Structures Spécialisées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110125	PADMPME	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110126	Comité de Suivi du Programme d'Implantation des Incubateurs des PME/RDC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110127	Agence pour la Promotion des Classes Moyennes Congolaises (APROCM)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	Appuyer les organisations professionnelles	900,0	970,0	1 050,0	300,0	300,0	3 520,0
120101	Identification, Recensement et cartographie des MPMEA/PMI	800,0	850,0	900,0	100,0	100,0	2 750,0
120102	Regroupement des MPMEA/PMI en filières et en coprs d'artisans	100,0	120,0	150,0	200,0	200,0	770,0
21	Appuyer les MPMEA/PMI	500,0	950,0	400,0	400,0	400,0	2 650,0
210101	Renforcement des capacités techniques managerials...des structures d'encadrements	500,0	450,0	400,0	400,0	400,0	2 150,0
210102	Revisitation des rôles et des relations des acteurs chargés de l'appui aux MPMEA/PMI	0,0	500,0	0,0	0,0	0,0	500,0
22	Concevoir/Planifier les dispositifs d'accompagnement	12 500,0	15 500,0	17 050,0	19 600,0	21 600,0	86 250,0
220101	Implantation des incubateurs pilotes d'entreprises	10 000,0	10 500,0	11 000,0	11 500,0	12 000,0	55 000,0
220102	Appui à l'entrepreneuriat des jeunes des femmes et des APV	500,0	500,0	550,0	600,0	600,0	2 750,0
220103	Implantation des valeries pilotes de vernissage (Exposition-Vente des produits artisanaux)	0,0	2 000,0	2 500,0	4 000,0	5 000,0	13 500,0
220104	Création des centres de développement des MPMEA/PMI	2 000,0	2 500,0	3 000,0	3 500,0	4 000,0	15 000,0
31	Accompagner les MPMEA/PMI auprès des institutions de financement(IMF...)	900,0	1 150,0	1 450,0	1 700,0	1 900,0	7 100,0
310101	Appui au programme d'implantation des IMF au profit des petits producteurs, des femmes et des jeunes	200,0	250,0	300,0	350,0	400,0	1 500,0
310102	Promotion et facilitation à la politique des microcrédits en faveur des femmes des paysans et des artisans	200,0	250,0	300,0	350,0	400,0	1 500,0
310103	Création d'un fonds de garantie des crédits adaptés aux MPMEA/PMI	300,0	400,0	500,0	500,0	500,0	2 200,0
310105	Fond d'appui à l'artisanat	200,0	250,0	350,0	500,0	600,0	1 900,0
41	Valoriser les ressources humaines	8 550,0	11 140,0	12 330,0	13 460,0	15 850,0	61 330,0
410101	Renforcement des capacités techniques et managerials des entrepreneurs	200,0	220,0	250,0	270,0	300,0	1 240,0
410102	Renforcement des capacités des cadres et agents par la formation continue, de perfectionnement professionnelle et le recyclage	150,0	220,0	250,0	250,0	300,0	1 170,0
410103	Acquisition des mobiliers des bureaux pour le S.G/EPME, ANADEC, FOGEC, APROCM	200,0	200,0	230,0	240,0	250,0	1 120,0
410104	Acquisition des bâtiments administratifs pour le S.G/EPME, ANADEC, FOGEC, APROCM	5 000,0	6 000,0	7 000,0	8 000,0	10 000,0	36 000,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
410105	Acquisition des matériels roulants pour le S.G/EPME, ANADEC, FOGEC, APROCM	1 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	9 000,0
410106	Acquisition des terrains pour le S.G, FOGEC, APRPCM	2 000,0	2 500,0	2 600,0	2 700,0	3 000,0	12 800,0
42	Promouvoir la Recherche & Développement	1 200,0	1 300,0	1 400,0	1 500,0	1 600,0	7 000,0
420101	Promotion de la NTIC	100,0	150,0	200,0	250,0	300,0	1 000,0
420102	Coopération technologique axée sur la commercialisation des connaissances	100,0	150,0	200,0	250,0	300,0	1 000,0
420103	Appui à l'entrepreneuriat des femmes (Women Technology)	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0
51	Améliorer le climat des affaires	800,0	980,0	1 040,0	980,0	1 140,0	4 940,0
510101	Mise en place des mesures appropriées de formalisation des MPMEA/PMI	100,0	110,0	120,0	130,0	140,0	600,0
510102	Vulgarisation des mesures/reformes relative à l'amélioration du climat des affaires	300,0	350,0	400,0	400,0	500,0	1 950,0
510103	Relance des classes moyennes et formalisations des MPMEA/PMI	400,0	400,0	400,0	450,0	500,0	2 150,0
510104	Revisitation de l'ordonnance-loi sur le petit commerce en RDC	0,0	120,0	120,0	0,0	0,0	240,0
52	Développer les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux pour les MPMEA/PMI	620,0	650,0	700,0	760,0	950,0	3 680,0
520101	Création de cadre favorable à l'entrée des MPMEA sur les marchés extérieurs	100,0	100,0	100,0	100,0	150,0	550,0
520102	Etablissement des réseaux MPMEA/PMI pour bénéficier des effets de regroupement et améliorer leurs capacités sous régionaux, régionaux et internationaux	100,0	100,0	110,0	120,0	150,0	580,0
520103	Organisation des foires et expositions spécialisées pour les MPMEA/PMI	100,0	100,0	100,0	120,0	150,0	570,0
520104	Valorisation des produits des MPMEA locaux	100,0	100,0	120,0	130,0	150,0	600,0
520105	Encadrement et sensibilisation (vulgarisation) des normes du secteur	100,0	120,0	130,0	140,0	150,0	640,0
520106	Promotion de la culture de l'innovation, de la certification et du contrôle qualité	120,0	130,0	140,0	150,0	200,0	740,0
1.1.7	Financement de l'économie						
1.1.8	Commerce	1 289,0	72 441,8	65 570,4	64 799,7	55 520,3	259 621,2
11	Améliorer la gestion des ressources du Ministère	0,0	17 894,0	18 337,6	18 445,9	17 749,3	72 426,8
110101	Mise en œuvre du plan de formation du Ministère du Commerce Extérieur	0,0	252,0	277,0	311,0	338,0	1 178,0
110102	Secrétariat Général	0,0	13 994,1	14 215,7	14 312,6	13 584,9	56 107,3
110103	Cabinet	0,0	792,4	794,7	797,0	799,4	3 183,5
110104	Services Généraux	0,0	890,1	890,3	863,5	863,6	3 507,5
110105	Études et planification	0,0	121,3	121,5	121,7	121,9	486,4
110106	Promotion commerciale	0,0	312,0	312,1	312,2	312,4	1 248,7
110107	Accords Bilatéraux et frontaliers	0,0	163,2	163,3	163,4	163,5	653,3

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110108	Corps des inspecteurs	0,0	261,7	262,0	262,3	262,6	1 048,6
110109	Import-export et Transit	0,0	173,8	173,9	173,9	174,0	695,7
110110	Accords Régionaux	0,0	358,6	358,7	358,8	359,0	1 435,1
110111	Accords Multilatéraux	0,0	135,4	135,5	135,6	135,6	542,1
110112	Centre de l'OMC et d'informatique	0,0	43,0	43,2	43,3	43,4	172,8
110113	Commerce des services	0,0	60,8	60,8	60,8	60,8	243,2
110114	Réglementation et Contentieux	0,0	60,8	61,0	61,1	61,1	244,0
110115	Cellule de Gestion des projets et des Marchés Publics	0,0	51,8	51,9	52,0	52,1	207,8
110116	Direction Administrative et Financière	0,0	0,0	192,8	193,0	193,2	578,9
110117	Guichet Unique Intégral	0,0	223,1	223,3	223,6	223,9	893,9
12	Gestion stratégique	484,0	6 439,7	6 553,9	6 046,8	6 124,0	25 648,4
120101	Gestion du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)	0,0	32,0	32,0	40,0	43,0	147,0
120102	Organisation de la Table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources	0,0	580,0	638,0	702,0	772,0	2 692,0
120103	Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts Covid-19 (PMUAIC)	0,0	250,1	250,2	253,0	254,0	1 007,3
120104	Agence National de Promotion des exportation (ANAPEX)	0,0	2 052,0	2 054,0	2 057,0	2 059,0	8 222,0
120105	Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN)	0,0	2 792,3	2 792,3	2 792,4	2 792,5	11 169,5
120106	Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales	0,0	80,0	80,0	80,0	80,0	319,9
120107	Commission Nationale de Mercuriale des Prix	0,0	81,0	82,0	83,0	84,0	329,8
120108	Comité de Suivi du Projet de Guichet Unique Intégral de Commerce Extérieur (CSPGUICE)	0,0	39,5	39,5	39,5	39,5	157,9
120201	Déploiement des attachés commerciaux dans les Ambassades de la RDC des pays cibles	484,0	533,0	586,0	0,0	0,0	1 603,0
21	Renforcer et suivre la réglementation commerciale	125,0	138,0	152,0	0,0	0,0	415,0
210101	Adaptation de la législation du commerce	125,0	138,0	152,0	0,0	0,0	415,0
22	Appuyer les activités commerciales	680,0	47 970,0	40 527,0	40 307,0	31 647,0	161 131,0
220101	Ratification et mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges	340,0	374,0	411,0	0,0	0,0	1 125,0
220102	Elaboration de la Stratégie Nationale des Exportations	340,0	0,0	0,0	0,0	0,0	340,0
220105	Facilitation du commerce dans les Grands Lacs(PFCGL)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220106	Organisation des Foires, Salons et Expositions	0,0	1 500,0	1 802,0	1 263,0	1 389,0	5 954,0
220107	Organisation et /ou la participation aux manifestations et missions commerciales	0,0	300,0	161,0	177,0	195,0	833,0
220108	Mise en œuvre de la Stratégie ZLECAf	0,0	10 500,0	10 700,0	10 900,0	11 100,0	43 200,0
220109	Réalisation d'une étude pour l'identification des marchés cibles et porteurs	0,0	170,0	167,0	0,0	0,0	337,0
220110	Mise en œuvre de la Stratégie AGOA	0,0	6 300,0	6 400,0	6 500,0	6 600,0	25 800,0
220111	Mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'Organisation Mondiale du Commerce	0,0	2 250,0	1 500,0	1 500,0	0,0	5 250,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220112	Promotion de la commercialisation de la filière non traditionnelle	0,0	400,0	450,0	200,0	0,0	1 050,0
220113	Construction des postes à arrêts uniques	0,0	15 000,0	10 000,0	12 000,0	5 000,0	42 000,0
220114	Mise en place d'un système d'intelligence commerciale	0,0	800,0	600,0	490,0	0,0	1 890,0
220201	Actualisation et publication des engagements commerciaux au niveau régional et international	0,0	58,0	65,0	0,0	0,0	123,0
220202	Sensibilisation des parties prenantes à l'exploitation des régimes commerciaux préférentiels	0,0	176,0	197,0	214,0	235,0	822,0
220203	Renforcement de la participation de la RDC aux négociations commerciales régionales et multilatérales	0,0	300,0	350,0	393,0	426,0	1 469,0
220204	Soutien à la durabilité du Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR)	0,0	4 523,0	4 533,0	4 543,0	4 553,0	18 152,0
220205	Renforcement des laboratoires de l'OCC	0,0	5 319,0	3 191,0	2 127,0	2 149,0	12 786,0
1.1.9	Intégration régionale	24 136,2	101 452,1	123 808,9	164 479,1	108 807,1	522 683,3
11	Renforcement des Capacités des Ressources Humaines, Matérielles et Financières	18 367,3	38 806,9	57 056,9	121 388,1	53 969,6	289 588,8
110101	Cabinet	1 007,8	1 092,4	1 179,8	945,7	1 378,7	5 604,4
110102	Secretariat General	6 769,0	17 811,8	34 662,5	39 888,1	20 810,3	119 941,5
110103	Services Generaux	88,2	101,1	111,1	122,4	169,3	592,1
110104	Etudes et Planification	66,2	169,0	111,6	115,7	93,2	555,7
110105	Cooperation bilaterale Africaine	88,2	98,9	108,8	477,3	90,9	864,2
110106	Cooperation multilaterale Africaine	122,0	430,3	296,9	162,4	123,4	1 135,0
110107	Representation SADC	97,7	107,4	118,2	130,0	98,8	552,1
110108	Cellule de gestion des projets et passation des marchés publics	66,5	73,1	80,5	334,6	67,2	622,0
110109	Direction Administrative et Financiere	137,7	246,4	354,4	297,5	139,2	1 175,3
110110	Documentation,Archives et nouvelles technologies de l'information	70,4	889,1	978,1	1 073,7	71,2	3 082,6
110111	Coordination Nationale de la CIRGL	605,6	3 769,9	3 127,2	9 342,4	9 691,5	26 536,6
110112	Coordination du Secretariat Technique à la Francophonie	5 712,4	10 612,9	12 191,0	63 919,9	17 705,2	110 141,3
110113	Delegation Generale à la Francophonie	3 138,3	3 404,5	3 737,0	4 578,5	3 129,0	17 987,3
110201	Acquisition du matériel informatique	80,0	0,0	0,0	0,0	80,9	160,9
110202	Création d'un réseau intranet et extranet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110203	Acquisition vehicules terrestres	200,0	0,0	0,0	0,0	202,2	402,2
110204	Acquisition d'equipement de bureau	117,3	0,0	0,0	0,0	118,6	235,8
110205	Construction de l'immeuble de l'Intégration Régionale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	Gestion Stratégique	5 768,9	6 273,8	6 052,7	6 658,0	5 832,3	30 585,7
120101	Révision et validation des cadres et structures organiques de l'Intégration Régionale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120102	Création d'une banque des données de l'Intégration Régionale	330,0	363,0	399,3	439,2	333,6	1 865,2
120103	Création d'un fonds spécial d'intervention de l'Intégration Régionale	3 941,2	4 335,3	4 768,9	5 245,7	3 984,6	22 275,7
120104	Renforcement du suivi et evaluation projets/programmes de l'Intégration Régionale	844,6	857,0	94,3	103,7	853,8	2 753,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120105	Finalisation et validation du document de lpolitique et stratégie du secteur	382,9	421,2	463,3	509,6	387,1	2 164,1
120106	Elaboration de l'annuaire de l'Intégration Régionale	270,2	297,2	327,0	359,7	273,2	1 527,3
21	Promotion de l'intégration régionale	0,0	26 273,6	28 901,5	18 780,6	23 858,9	97 814,6
210101	Renforcement de la coopération bilatérale africaine	0,0	2 429,4	2 672,4	1 938,8	2 232,9	9 273,5
210102	Renforcement de la participation aux communautés économiques régionales	0,0	2 429,4	11 771,0	1 938,8	2 232,9	18 372,1
210103	Renforcement de la coopération triangulaire	0,0	2 429,4	2 672,4	2 939,6	2 232,9	10 274,4
210104	Renforcement de la coopération décentralisée	0,0	1 151,3	1 266,4	1 393,1	7 838,0	11 648,8
210105	Renforcement de la coopération à travers les organisations sectorielles	0,0	10 700,4	2 672,4	1 938,8	2 232,9	17 544,5
210201	Acquisition/Construction des Bureaux des antennes de Coopération/ Intégration dans les Chefs lieux	0,0	402,6	442,9	487,2	401,1	1 733,8
210202	Acquisition/Construction des Logements pour animateurs des antennes de coopération/ Intégration dans les chefs lieux	0,0	402,6	442,9	487,2	401,1	1 733,8
210203	Acquisition/Construction des Bureaux des Antennes de Coopération/ Intégration dans les territoires	0,0	402,6	442,9	487,2	401,1	1 733,8
210204	Acquisition/Construction des Logements pour animateurs des Antennes de Coopération/ Intégration Régionale dans les territoires	0,0	402,6	442,9	487,2	401,1	1 733,8
210205	Déploiement des Chargés de Coopération dans les Missions Diplomatiques	0,0	4 907,8	5 398,6	5 938,5	4 888,7	21 133,5
210206	Acquisition/Construction des Bureaux des Antennes de Coopération/ Intégration Régionale	0,0	402,6	442,9	487,2	401,1	1 733,8
210207	Operationnalisation de la CNIRA	0,0	212,5	233,8	257,1	195,3	898,7
210301	Contributions dues aux Organismes Régionaux de formation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210302	Contributions dues aux Organismes Régionaux et Sous-Régionaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210303	Arriérés de contribution aux Organismes Régionaux et Sous-Régionaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210304	Préstation aux organismes de formation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
22	consolidation de la paix	0,0	30 097,8	31 797,8	17 652,3	25 146,3	104 694,2
220101	Tenue des Commissions Mixtes avec les pays voisins	0,0	2 429,4	2 672,4	1 578,5	9 835,1	16 515,4
220201	Renforcement de la participation de la RDC à la CEPGL	0,0	14 242,9	14 357,5	3 912,7	2 972,0	35 485,0
220202	Participation de la RDC au mécanisme de paix de l'U.A.	0,0	1 278,2	1 406,0	1 546,6	1 174,7	5 405,5
220203	Participation de la RDC au mécanisme de paix de la SADC.	0,0	2 429,4	2 672,4	2 939,6	2 232,9	10 274,4
220204	Participation de la RDC au mécanisme de paix de la CEEAC	0,0	2 429,4	2 672,4	2 939,6	2 232,9	10 274,4
220205	Participation de la RDC au mécanisme de paix de la CIRGL	0,0	2 429,4	2 672,4	1 578,5	2 232,9	8 913,2
220301	Participation de la RDC au mécanisme de paix de la Commission du Golf de Guinée	0,0	2 429,4	2 672,4	1 578,5	2 232,9	8 913,2
220302	Mise sur pied d'un mécanisme de sécurité collective avec les pays de l'EAC	0,0	2 429,4	2 672,4	1 578,5	2 232,9	8 913,2

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
1.2		Développement des infrastructures d'appui à l'agriculture moderne et à l'industrialisation	2 228 708,9	6 657 379,9	10 358 499,8	10 447 708,2	10 953 624,9	40 645 921,8
1.2.1		Travaux Publics						
1.2.2		Développement rural	438 509,4	123 528,1	119 751,4	87 889,4	84 307,2	853 985,5
11		Amélioration de la gouvernance en vue de l'instauration et mise en œuvre du système Budget-Programme	745,0	182,0	150,3	121,0	115,3	1 313,6
110101		Revision du cadre organique du Ministère et mise en place des Directions et Services Metiers adéquats	155,0	50,0	0,0	0,0	0,0	205,0
110201		Renforcement de mécanisme de Suivi-Evaluation par la mise en place du système intégré interactif	590,0	132,0	150,3	121,0	115,3	1 108,6
12		Renforcement des ressources matérielles	81 427,7	80 582,1	75 074,6	66 579,1	64 883,5	368 547,0
120101		Acquisitions des véhicules pour le Secrétariat Général, la DEP et le DAF	509,5	139,0	509,5	278,0	0,0	1 436,0
120102		Acquisition des kits informatiques et de reprographie pour SENATEC, SNIR, SENATRA, DAF et autres Directions	1 019,0	410,0	510,0	541,0	0,0	2 480,0
120103		Refection des bâtiments du Secrétariat Général	0,0	887,0	0,0	887,0	0,0	1 774,0
120104		Acquisition des équipements divers pour les cellules techniques de développement (CTB)	0,0	280,2	0,0	0,0	0,0	280,2
120105		Acquisition des mobiliers de Bureau pour la DEP et SENEN	0,0	150,3	158,4	0,0	0,0	308,7
120106		Acquisition d'un équipement de mécanisation agricole pour toutes les Provinces	810,9	810,9	816,4	821,0	830,5	4 089,7
120107		Acquisition des matériels informatiques et de prographie pour le SENEN	0,0	118,8	0,0	0,0	0,0	118,8
120108		Acquisition des mobiliers pour le SNIR	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120109		Acquisition des équipements pour l'immobilisation incorporelle(Logiciel informatique) de gestion BDD pour la DEP	617,4	408,2	409,3	409,5	410,4	2 254,8
120110		Acquisition des équipements pour la Traction animale pour les Provinces de Kasai-Oriental, Sud-Ubangi, Kinsha, Nord-Kivu, Ituri, Sud-Kivu	2 600,6	2 600,6	2 600,6	0,0	0,0	7 801,7
120111		Acquisition d'équipements pour appui à la pêche en milieu rural	254,7	100,3	100,4	0,0	0,0	455,5
120112		Acquisition d'équipement divers (SENDRI)	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120113		Acquisition des mobiliers des bureaux pour SENATEC	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120114		Acquisition des mobiliers(SENATRA)	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120115		Acquisition équipements de génie civil pour 145 territoires (OVDA)	6 113,9	6 163,9	6 327,5	0,0	0,0	18 605,3
120116		Acquisition des équipements pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural	1 783,2	1 811,0	0,0	0,0	0,0	3 594,2
120117		Acquisition équipements pour la mise en réseau de l'énergie solaire dans le milieu rural (SENEN)	3 056,9	3 059,1	0,0	0,0	0,0	6 116,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120201	Desserte en eau en milieu rural et peri-urbain dans les Provinces de Kasai-Oriental, Ituri, Tshopo, Bas-Uele, Haut-Uele, Sankuru, Nord-Ubangi, Tshuapa, Sud-Ubangi, Tanganyika et autres	63 642,6	63 642,6	63 642,6	63 642,6	63 642,6	318 213,2
13	Renforcement de leadership du Ministère dans la coordination des activités de développement des milieux ruraux	6 001,8	9 894,6	9 769,8	8 663,7	6 470,7	40 800,6
130101	Renforcement du cadre legal et reglementaire: Loi sur les cooperatives en milieu rural	0,0	210,7	132,1	0,0	0,0	342,8
130102	Cartographies des bassins de production en milieux ruraux	0,0	900,5	937,1	0,0	0,0	1 837,6
130103	Mise en place des systemes integrés et interactif de suivi-evaluation	0,0	943,6	952,1	0,0	0,0	1 895,7
130104	Etablissement des textes relatifs à la collaboration des acteurs intervenant dans le domaine	237,9	241,9	123,1	0,0	0,0	602,9
130105	Alimentation en eau en milieu rural	2 955,6	2 567,1	2 584,9	2 610,0	2 620,9	13 338,6
130106	Appui à la dynamique communautaire	0,0	2 218,0	2 219,4	2 220,9	0,0	6 658,4
130107	Supervision, Evaluation et mise en œuvre des CDI par PAMOVI	2 443,3	2 444,3	2 446,4	3 450,9	3 460,3	14 245,2
130201	Mise en reseau de l'énergie solaire en milieu rural	365,0	368,5	374,7	381,9	389,4	1 879,4
21	Réhabilitation des routes et des pistes rurales	6 027,8	6 283,7	6 377,7	6 592,2	6 806,8	32 088,2
210101	Construction et rehabilitation des voies de desserte agricole	2 550,5	2 684,9	2 756,5	2 858,4	3 060,5	13 910,7
210102	Modernisation des villages et promotion des chaines des valeurs PAMOVI	1 432,5	1 435,5	1 450,3	1 453,8	1 455,7	7 227,9
210103	Ouverture et entretien des voies d'eaux navigables	560,4	565,5	567,6	569,6	570,9	2 834,0
210104	Edification des entrepots et des marchés	730,9	742,5	745,8	751,0	754,6	3 724,7
210201	Rehabilitation, construction et aménagement des pistes rurales	753,6	855,4	857,5	959,4	965,1	4 391,0
22	Amenagement des infrastructures d'arts	340 561,1	22 669,6	24 390,4	1 896,9	1 913,0	391 431,0
220101	Construction des ponts et dalots	324,5	334,9	341,8	346,5	350,2	1 697,9
220102	Construction d'habitant rural	1 523,4	1 534,7	1 548,6	1 550,4	1 562,8	7 719,9
220103	Desserte en eau potable en milieu rural et peri urbain	318 213,2	0,0	0,0	0,0	0,0	318 213,2
220201	Electrification des ménages des centres de santé des écoles et l'éclairage public à travers les 145 territoires de la RDC(SENEN)	6 500,0	6 500,0	7 000,0	0,0	0,0	20 000,0
220202	Projet d'électrification dans les 145 Territoires	7 500,0	7 800,0	9 000,0	0,0	0,0	24 300,0
220203	Electrification des ménages des centres de santé des écoles et l'éclairage public	6 500,0	6 500,0	6 500,0	0,0	0,0	19 500,0
23	Appui au financement des activités en milieu rural	2 569,6	2 697,0	2 743,4	2 769,6	2 810,8	13 590,4
230101	Financement public des ONG et prestataires	232,5	342,0	370,4	383,1	401,0	1 729,0
230102	Cooperatives et micro-finance	1 250,5	1 263,1	1 274,9	1 281,0	1 292,1	6 361,7
230103	Promotion des investissements	542,5	545,5	548,5	551,5	560,2	2 748,2
230104	Entrepreneuriat des jeunes et promotions des emplois en milieu rural	544,0	546,5	549,5	554,0	557,5	2 751,5
31	Protection de l'environnement et changement climatique	593,1	615,8	624,8	633,7	652,3	3 119,8
310101	Mise en œuvre des activités de sensibilisation	250,5	260,9	265,5	270,5	281,4	1 328,7

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310102	lancement des projets visant à promouvoir la prévention et alerte sur les risques climatiques	342,7	355,0	359,4	363,3	370,9	1 791,2
32	Assurance à la participation citoyenne, valeurs coutumières paysannes, genre et VIH/ SIDA	583,3	603,3	620,3	633,0	654,7	3 094,8
320101	Genre et VIH/SIDA	341,5	353,0	363,0	371,1	383,1	1 811,6
320102	Promotion des initiatives paysannes de lutte contre le changement climatique	241,9	250,4	257,4	261,9	271,6	1 283,2
1.2.3	Transports	289 472,4	4 604 349,6	4 766 083,7	5 097 272,3	5 608 573,4	20 365 751,3
11	Programme 1 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE SECTORIELLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA R.D. CONGO	28 595,0	39 113,0	50 505,3	20 817,5	3 744,3	142 775,2
110101	Renforcement de capacités du Personnel Administratif et technique de l'Administration Centrale et Provinciales	4 950,0	5 940,0	7 128,0	8 553,0	0,0	26 571,0
110102	Dématérialisation de la chaîne des courriers (E-Administration)	0,0	104,0	0,0	0,0	0,0	104,0
110103	Construction d'un bâtiment Administratif du SG/TVCD et la CEPCOR	0,0	5 050,0	2 500,0	0,0	0,0	7 550,0
110104	Réalisation des campagnes d'entretien et de surveillance des travaux de balisage du fleuve Congo et ses affluents	1 755,7	5 819,4	2 909,7	2 909,7	0,0	13 394,6
110105	Acquisition des matériels et équipements spécifique de surveillance	0,0	0,0	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0
110106	Modification du projet de loi modifiant et complétant la loi n°10/014 du 31/12/2010 relative à l'aviation civile.	0,0	0,0	101,8	0,0	0,0	101,8
110107	Construction et équipement d'un centre d'archives et Bibliothèque numérique des Transports au Secrétariat Général	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	2,8
110108	Acquisition de 4 terrains pour la construction des fourrières dans les 4 districts de la Ville de Kinshasa	0,0	0,0	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0
110109	Construction des fourrières dans les 4 districts dans la ville Province de Kinshasa pour la DIT	0,0	0,0	5 000,0	0,0	0,0	5 000,0
110110	Acquisition des bâtiments devant abriter le siège des Transports académiques ;	0,0	4 124,4	4 124,4	0,0	0,0	8 248,9
110112	Acquisition d'un bâtiment au profit de CAW aux aéroports de N'Djili, Goma et Lubumbashi	5 181,1	1 600,0	1 600,0	1 600,0	0,0	9 981,1
110113	Suivi-Evaluation de politique et PAP du MTVCD	0,0	28,3	28,3	28,3	28,3	113,2
110114	Programme de Collecte d'informations et données statistiques dans le secteur des transports	2 612,0	0,0	2 658,0	2 658,0	0,0	7 928,0
110115	Construction d'un bâtiment administratif R+ 3 de la CNPR ;	1 481,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1 481,1
110116	Numérisation de la taxe de navigation	0,0	1 047,5	523,8	523,8	523,8	2 618,8
110117	Acquisition de 70 Canots, matériels et équipement spécifique de surveillance en faveur de l'inspection de la navigation	0,0	10 000,0	0,0	0,0	0,0	10 000,0
110118	Installation du CNS-AC dans certains aéroports, aérodromes et pistes du pays	5 390,9	2 147,3	2 147,3	2 147,3	2 147,3	13 979,9

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
	110119	Acquisition d'équipements spécifiques et de communication de sûreté aéroportuaire.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	110120	Formation des medecins en médecine aéronautique	0,0	200,0	200,0	200,0	200,0	800,0
	110121	Formation des formateurs des enquêteurs	838,0	838,0	838,0	838,0	838,0	4 190,0
	110122	Renforcement des capacités OPJ à compétences restreintes de la DIT	0,0	7,0	7,0	7,0	7,0	28,0
	110124	Acquisition du Batiment Administratif devant abriter le programme Gouvernemental Esprit de vie	3 245,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3 245,2
	110125	Acquisition d'équipements informatiques	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0
	110126	Construction d'un centre de santé	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0
	110127	Contruccion de clôture du site météo/Binza	1 219,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 219,0
	110128	Aménagement des sites METTELSAT	220,2	0,0	0,0	0,0	0,0	220,2
	110129	Acquisition des véhicules terrestres pour CMA	1 601,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1 601,9
	110130	Constuction d'un batiment administratif de la Direction d'Eudes et Planification	0,0	848,6	0,0	0,0	0,0	848,6
	110201	Révision des codes de navigation maritime, fluvial et lacustre	0,0	1 047,5	0,0	0,0	0,0	1 047,5
	110202	Campagne de vulgarisation du code de la route	0,0	270,0	404,7	1 349,7	0,0	2 024,4
	110203	Modification du projet de loi modifiant et complétant la loi n°10/014 du 31/12/2010 relative à l'aviation civile.	0,0	0,0	101,8	0,0	0,0	101,8
	110204	Elaboration du manuel d'aérodrome, plan d'urgence familiarisation aux procédures	0,0	0,0	232,6	0,0	0,0	232,6
	110205	Révision du cadre organique de l'AAC/RDC	0,0	41,0	0,0	0,0	0,0	41,0
	21	Programme 3.1 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE SECTORIELLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA R.D. CONGO	84 535,4	1 132 925,1	1 611 339,9	2 088 366,7	2 564 489,5	7 481 656,8
	210101	Rémunération du Personnel	45 494,7	1 072 963,1	1 530 935,9	1 988 908,7	2 446 881,5	7 085 184,0
	210102	Interventions économiques	13 780,8	16 708,0	17 208,0	17 708,0	18 008,0	83 412,8
	210103	Subventions aux organismes auxiliaires	1 132,8	1 500,0	1 850,0	2 400,0	3 000,0	9 882,8
	210104	Remuneration et prime permanente du SG TVCD	17 027,2	28 554,0	37 946,0	48 350,0	60 000,0	191 877,2
	210105	Prime permanente pour la Planification (DEP)	4 100,0	8 200,0	16 400,0	22 000,0	25 600,0	76 300,0
	210106	Subventions Ex BPO	3 000,0	5 000,0	7 000,0	9 000,0	11 000,0	35 000,0
	31	Programme 2. 2 : DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE TRANSPORT	176 341,9	3 432 311,4	3 104 238,4	2 988 088,0	3 040 339,5	12 741 319,3
	310101	Réhabilitation des ports du bief supérieur (-Bukama-Malemba-nkulu – kabalo – Kongolo)	6 983,3	3 491,7	3 491,7	3 491,7	3 491,7	20 950,0
	310102	Réhabilitation des ports de Goma et Bukavu	6 983,3	3 491,7	3 491,7	3 491,7	3 491,7	20 950,0
	310103	Réhabilitation du port de Kisangani	0,0	6 983,3	3 491,7	3 491,7	3 491,7	17 458,3
	310104	Construction, réhabilitation et modernisation d'au moins 20 aéroports (ndjili, luano, kisangani etc..)	0,0	3 491,7	3 491,7	3 491,7	3 491,7	13 966,7

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310105	Projet de construction de chemin de fer à écartement standard Tronçon : Uvinza-musongati-gitega-bujumbura/section Uvira-Kindu (664 km)	0,0	2 533 467,0	2 533 467,0	2 533 467,0	2 533 467,0	10 133 868,0
310106	Construction de Dépôt des Bus	0,0	0,0	82 039,2	0,0	0,0	82 039,2
310107	Constructions des ports Secs de Kasumbalesa;	0,0	268 320,0	0,0	0,0	0,0	268 320,0
310108	Construction du parc à bois à l'équateur	0,0	0,0	15 000,0	0,0	0,0	15 000,0
310109	Travaux de restauration de balisage du réseau des catégories 1/2/3 (13.000 km)	1 755,7	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	13 755,7
310111	Réhabilitation et équipement du port fluviale BUMBA	0,0	1 225,0	0,0	0,0	0,0	1 225,0
310112	Construction des ateliers mécaniques	0,0	0,0	14 882,4	0,0	0,0	14 882,4
310114	Modernisation des infrastructures du port de Kalemie	3 491,7	3 491,7	3 491,7	3 491,7	3 491,7	17 458,3
310115	Construction des 100 barges automotrices de 100 Tonnes pour les rivières de desserte agricole.	0,0	13 967,0	6 983,3	6 983,3	6 983,3	34 916,8
310117	Construction des bateaux à passager	0,0	43 296,7	10 852,1	10 852,1	10 852,1	75 853,0
310120	Réhabilitation du parking TRANSCO	1 481,1	2 000,0	0,0	0,0	0,0	3 481,1
310121	Construction du port sec de Kinshasa	2 320,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2 320,9
310122	Construction du port en eau profonde de Banana	24 676,6	0,0	0,0	0,0	0,0	24 676,6
310123	Aménagement des système BRT lignes E1 E2 S1 S2 S3 W1	0,0	77 034,4	154 068,8	154 068,8	308 137,6	693 309,5
310124	Réhabilitation des aéroports de KAVUMU, KANANGA, GOMA etc	100 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100 000,0
310201	Acquisition de 250 Bus pour appuyer le Programme Esprit de Vie	0,0	33 462,4	0,0	0,0	0,0	33 462,4
310203	Construction d'une école modèle de formation pour le permis de conduire	0,0	0,0	140,0	0,0	0,0	140,0
310204	introduction des systèmes de contrôle des feux de circulation améliorés	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
310205	Carte de localisation de parking et le système de guidage de parking	0,0	0,0	0,0	110,0	0,0	110,0
310206	Acquisition de 5 véhicules avec bennes basculantes	0,0	2 707,8	868,1	868,1	0,0	4 444,1
310207	Acquisition de pieces des rechanges	0,0	0,0	209,2	0,0	0,0	209,2
310208	Acquisition des vehicules de depannage et mobilite des agents pour Congo Airways	0,0	963,7	0,0	0,0	0,0	963,7
310209	Acquisition terrains	0,0	0,0	3 000,0	2 000,0	1 000,0	6 000,0
310210	Acquisition des engins et matériels de maintenance du Pont Maréchal (Camion grue, tractorelle, camion élévateur, compresseur, etc.) pour OEBKA	0,0	3 294,0	3 294,0	3 294,0	0,0	9 882,0
310211	Acquisition de 750 autobus et 150 auto cars pour TRANSCO	0,0	93 945,2	93 945,2	93 945,2	0,0	281 835,5
310213	Acquisition de 4 Avions neufs (AIR BUS) pour CONGO AIRWAYS	0,0	139 666,7	69 833,3	69 833,3	69 833,3	349 166,7
310214	Acquisition de matériel Handling	0,0	26 666,7	0,0	0,0	0,0	26 666,7
310215	Acquisition de 4 navires de haute mer de 24.000 tonnes de port en lourd	0,0	139 666,7	69 833,3	69 833,3	69 833,3	349 166,7
310221	Acquisition d'un Dock Flottant	0,0	41,9	3 141,5	3 141,5	3 141,5	9 466,3
310222	Acquisition d'une drague suceuse auto-porteuse à élinde trainante	0,0	4 539,2	2 269,6	2 269,6	2 269,6	11 347,9

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310223	Acquisition d'une drague à pelle hydraulique	0,0	3 247,3	1 623,6	1 623,6	1 623,6	8 118,1
310225	Promotion des moyens de transports écologique	0,0	0,0	3 750,0	2 500,0	0,0	6 250,0
310228	Acquisition des 10 Locomotives de manœuvre	0,0	20 850,0	10 425,0	10 425,0	10 425,0	52 125,0
310229	Acquisition des 50 Voitures voyageurs de ligne	0,0	0,0	1 446,8	1 446,8	1 446,8	4 340,4
310233	Acquisition de 5 dépanneuses de catégorie E	0,0	0,0	2 707,8	868,1	868,1	4 444,1
310237	Location de 2 avions en drylease	19 136,5	0,0	0,0	0,0	0,0	19 136,5
310238	Acquisition d'une grue roulante de 80 tonnes pour SCTP	1 811,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1 811,4
310239	Travaux de finition de 2 baliseurs d'affluents Kindu ET Kongolo pour la RVF	5 586,7	0,0	0,0	0,0	0,0	5 586,7
310240	Acquisition de 2 wagons pour la SNCC	359,0	0,0	0,0	0,0	0,0	359,0
310241	Balisage des cours d'eau SANKURU, KASAAI et KWILU	1 755,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1 755,7
1.2.4	Electricité	528 323,5	188 560,0	117 928,8	40 586,3	41 304,5	916 703,0
11	Gestion des ressources	8 254,9	8 126,0	5 638,6	4 728,8	6 130,7	32 879,1
110101	Mise en place d'un mécanisme de synergie avec les autres entités du secteur en rapport avec la réforme du secteur	48,0	48,7	0,0	0,0	0,0	96,7
110102	Evaluation périodique des performances des activités des structures sectorielles : Travaux de la commission ad hoc.	95,0	95,5	96,0	96,4	96,9	479,8
110103	Formation en élaboration et analyse des tarifs de vente d'eau et électricité	55,0	55,3	555,5	55,8	561,1	1 282,7
110104	Formation spécifique dans l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté et objectifs nationaux pour le développement (OND)	210,0	211,1	212,1	213,2	214,2	1 060,6
110105	Formation des auditeurs des projets	210,0	211,1	212,1	213,2	214,2	1 060,6
110106	Formation en matière des énergies renouvelables	210,0	211,1	212,1	213,2	214,2	1 060,6
110107	Séminaire de perfectionnement en élaboration des stratégies coordonnées et mise en œuvre des programmes du secteur de l'Énergie	210,0	211,1	212,1	213,2	214,2	1 060,6
110108	Séminaire de formation sur les connaissances en technologie moderne, de gestion de cycle de l'eau et de système électrique	109,0	1 095,5	110,1	110,6	111,2	1 536,4
110109	Formation sur la passation des marchés	210,0	211,1	212,1	213,2	214,2	1 060,6
110110	Formation sur le suivi des émissions des gaz à effets de serre	210,0	211,1	212,1	213,2	214,2	1 060,6
110201	Appui au Secrétariat Général	513,6	516,2	518,7	521,3	523,9	2 593,8
110202	Appui au Cabinet du Ministre	399,0	401,0	403,0	405,0	407,0	2 015,0
110203	Appui à la direction des Combustibles et Inflammables	104,0	104,5	105,0	105,6	106,1	525,2
110204	Acquisition d'équipement pour le système d'information Énergétique en RDC / PDGIE - RDC	400,0	402,0	0,0	0,0	408,1	1 210,1
110205	Rehabilitation de l'Immeuble du Secrétariat Général et ses annexes	50,0	50,3	0,0	0,0	51,0	151,3
110206	Aquisition de dix (10) engins roulants pour l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE)	330,0	331,7	0,0	0,0	336,6	998,3

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110207	Mise en place de 11 structures provinciales de ARE : Matadi, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Mbandaka, Kisangani, Kananga, Kikwit, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu et Kinshasa	976,0	980,9	0,0	0,0	0,0	1 956,9
110208	Equipements et mobiliers (Aquisitions d'un groupe électrogène de 88 kVA et coffre fort) pour l'Autorité de Régulation du secteur de l'électricité	0,0	15,1	0,0	0,0	15,3	30,4
110209	Acquisition du bâtiment Quartier Général ARE (Identification géographique de la Cordination nationale)	976,0	135,0	0,0	0,0	0,0	1 111,0
110210	Acquisition du bâtiment Quartier Général ANSER (Identification géographique de la Cordination nationale)	433,3	433,3	433,3	0,0	0,0	1 300,0
110211	Equipements et mobiliers (Aquisitions d'un groupe électrogène de 88 kVA et coffre fort) pour ANSER	0,0	61,3	0,0	0,0	62,2	123,5
110212	Acquisitions matériels roulants et équipements spécifiques dans le cadre de suivi et évaluation des projets (1 jeepp, 3 bus, 10 voitures, 2 vehicules 4x4)	383,0	0,0	0,0	0,0	0,0	383,0
110213	Maintenance de site des Documentations et Archives	2 123,0	2 133,6	2 144,3	2 155,0	2 165,8	10 721,7
12	Assurance de la gestion stratégique	0,0	577,0	231,0	352,0	1 705,0	2 865,0
120101	Elaboration et revision du PAP-CDMT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120102	Revision du Plan quinquennal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120103	Poursuite de l'Elaboration de la Politique Energetique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120104	Plaidoyer pour l'endossement de la Politique de l'Eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120105	Elaboration du plan d'investissement du secteur de l'Energie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120106	Vulgarisation du cadre structurel du secteur de l'eau potable : Mise en place du Service Public de l'eau potable.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120107	Vulgarisation des mesures d'application de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120108	Encadrement des nouvelles provinces dans la formulation de leur politiques et stratégies de developpement en eau potable et électricité conformément à la constitution ainsi qu'aux compétences concurrentes du pouvoir central	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120109	Etudes sur la securite et la prevention des catastrophes energetiques	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	25,0
120110	Mise en place et opérationnalisation de l'Unité de Gestion Budgétaire Ministérielle (UGB) / (Equipement, transfert des capacités, engins roulants)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120111	Mise en œuvre des projets/Consultance (Suivi des plans d'actions de réinstallation (PAR), activités des projets, appui logistique aux projets, surveillance et contrôle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120112	Mise en œuvre du Plan d'Investissement sectoriel REDD+ avec appui de CAFI (initiative pour la gestion des forêts de l'Afrique centrale).	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120113	Promotion et incitation des PPP en vue de l'implication du secteur privé dans le domaine énergétique à travers des actions incitatives initiées par le Ministère (gestion de l'Énergie-bois).	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120114	Creation de l'Agence d'Electrification Nationale / Mise en place de l'Agence nationales des services energetiques rurales: Finalisation du cadre juridique et reglementaire d'ANSER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120115	Etudes et suivi des projets du Programme Village Moderne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120116	Mise en place d'un Plan de communication, campagne de promotion et vulgarisation d'ANSER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120117	Acquisition des matériels roulants pour l'ANCER	0,0	552,0	0,0	0,0	0,0	552,0
120118	Etudes de la gestion des gaz et autres produits energetiques notamment les explosifs	0,0	0,0	55,0	0,0	0,0	55,0
120119	Evaluation des progres realises vers les (OMD) ODD de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120120	Elaboration des normes nationales applicables en matieres d'eau potable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120121	Etude sur les besoins energetiqueS spécifiques de differents secteurs d'activités du pays	0,0	0,0	176,0	0,0	0,0	176,0
120122	Etude sur le bilan hydrique de la RD Congo	0,0	0,0	0,0	176,0	0,0	176,0
120123	Etudes des reserves strategiques d'eau potable à Kinshasa	0,0	0,0	0,0	176,0	0,0	176,0
120124	Don Belgique/PGM de Réhabilitation et développement de système d'AEP en RDC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120125	Etude de valorisation des gaz associes et non associes à la torche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120126	Etude sur l'electrification par micro ou mini centrales hydroelectriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120127	Etude sur l'electrification par pico centrale hydroélectrique de 100 KW (60 villages)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120128	Rehabilitation des centres de demonstration des énergies nouvelles et renouvelables de KIKIMI - KILAMBU et de MANENGA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120129	Etude de prefaisabilité pour la construction des unités ou d'usines de production des materiels electriques (Transformateurs, cables, accessoires de connections et autres appareillages electriques)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120130	Etude de faisabilite sur la création d'un Centre National de Renforcement des Capacites au sein du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricite à Kinshasa (etude architecturale et connexe)	0,0	0,0	0,0	0,0	1 500,0	1 500,0
120131	Développement de la politique nationale en matiere énergétique avec les pays voisins compatible aux strategies sous regionales ou regionales particulierement en matiere d'interconnections des reseaux electriques	0,0	0,0	0,0	0,0	85,0	85,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120132	Harmonisation des politiques énergétiques de la région Afrique suivant les approches trans-frontalières de l'IBN, CEEAC, SADC, UMA, CEDEAO	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	120,0
120133	Développement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le secteur de l'Énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
21	Règlementation du secteur énergie	1 748,7	936,7	939,8	625,3	628,4	4 879,0
210101	Création de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité	106,0	0,0	0,0	0,0	0,0	106,0
210102	Programme de création et mise en place des structures de gestions / ARE	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
210103	Programme de création et mise en place de structure des gestions (Projet ANSER)	102,0	0,0	0,0	0,0	0,0	102,0
210104	Contrepartie-BAD / Projet d'appui à la gouvernance et l'amélioration du secteur électrique (PAGASE)	317,7	317,7	317,7	0,0	0,0	953,0
210105	Mise en place d'un Fonds National de l'Électricité	22,0	22,1	22,2	22,3	22,4	111,1
210106	Restructuration de la Société Nationale d'Électricité "SNEL" en terme de décentralisation	106,0	0,0	0,0	0,0	0,0	106,0
210201	Elaboration des Normes sur l'Énergie Électrique	53,0	0,0	0,0	0,0	0,0	53,0
210202	Elaboration des Normes sur les Énergies Renouvelables	63,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,0
210203	Elaboration des Normes sur les Combustibles	63,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,0
210301	Encadrement des opérateurs sur l'application de la réglementation en Électricité	129,0	129,6	130,3	130,9	131,6	651,5
210302	Encadrement des opérateurs sur l'application de la réglementation en Énergies Renouvelables	253,0	254,3	255,5	256,8	258,1	1 277,7
210303	Encadrement des opérateurs sur l'application de la réglementation en Combustibles (gaz et explosif) existants	212,0	213,1	214,1	215,2	216,3	1 070,7
210304	Réalisation des études d'impact environnemental pour les ouvrages existants	159,0	0,0	0,0	0,0	0,0	159,0
210305	Étude des causes d'ensablement au niveau des bassins retenus et des coûts associés (Inga...)	63,0	0,0	0,0	0,0	0,0	63,0
22	Amélioration de la desserte en énergie électrique	518 319,9	178 920,2	111 119,3	34 880,2	32 840,4	876 079,9
220101	Fiabilisation du groupe 3 de la Centrale Inga II	1 015,2	1 015,2	1 015,2	1 015,2	1 015,2	5 076,0
220102	Finalisation des groupes 1, 2 et 3 de la Centrale Inga I et installation de la surveillance de la vibration de la Centrale Inga II	18 634,0	1 863,4	1 863,4	1 863,4	1 863,4	26 087,6
220103	Fiabilisation du groupe II de la Centrale Kiyimbi à Bendera	1 000,0	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0	3 000,0
220104	Étude de construction des minies ou micros CHE de 200 kW pour la fourniture des services énergétiques et services de modernité de 100 villages modernes	9 447,4	9 447,4	9 447,4	9 447,4	9 447,4	47 237,0
220105	Étude/Réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de KIBALI et son réseau associé à DUNGU dans la province du Haut - Uele	45,2	45,2	45,2	45,2	45,2	226,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220106	Réhabilitation et redynamisation du centre de démonstration des énergies nouvelles et renouvelables de KIKIMI (Mont Ngafula) et Nsele à Kinshasa actuellement à l'arrêt (Marché des travaux)	75,3	75,3	75,3	75,3	75,3	376,7
220107	Etude de l'électrification des 12 chefs - lieux de nouvelles provinces par voie solaire photovoltaïque (Elaboration des TDRs)	727,3	727,3	727,3	0,0	0,0	2 182,0
220108	Etude d'évaluation d'incidence des lotissements et des constructions anarchiques sur les sites de captage d'eau potable en RDC (Elaboration des TDRs)	34,0	34,0	34,0	0,0	0,0	102,0
220109	Etude de la valorisation du biogaz issu du centre d'enfouissement de déchets urbains de Mpassa (Elaboration des TDRs)	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0
220110	Fiabilisation de la centrale de Mobayi et réseaux associés	778,4	778,4	778,4	778,4	778,4	3 892,0
220111	Fiabilisation de la Centrale de Nseke	0,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	4 940,0
220112	Fiabilisation de la Centrale de Nzilo	0,0	8 825,0	8 825,0	8 825,0	8 825,0	35 300,0
220113	Fiabilisation de la Centrale de Mwadingusha	0,0	8 825,0	8 825,0	8 825,0	8 825,0	35 300,0
220114	Rehabilitation des Groupes 1 et 3 de la Centrale de Tshopo	12,0	12,0	12,1	12,2	12,2	60,5
220115	Rehabilitation du groupe 4 de la centrale de Ruzizi 1	0,0	707,5	711,1	714,6	718,2	2 851,4
220116	Rehabilitation de la centrale de Zongo I	21 370,0	21 476,9	21 584,2	0,0	0,0	64 431,1
220117	Rehabilitation de la centrale de Lungudi à Tshikapa	10 690,0	10 743,5	10 797,2	0,0	0,0	32 230,6
220118	Rehabilitation de la centrale hydroélectrique de Kilubi	16 914,0	16 998,6	17 083,6	0,0	0,0	50 996,1
220119	Construction de la centrale de kakobola	600,0	0,0	0,0	0,0	0,0	600,0
220120	Construction de la Centrale électrique de Katende	2 198,0	2 209,0	2 220,0	0,0	0,0	6 627,0
220121	Construction de la centrale hydroélectrique de Tshala 2 (12, 8 MW) pour l'alimentation Mbuji Mayi	10 815,0	10 869,1	10 923,4	0,0	0,0	32 607,5
220122	Realisation des etudes d'ensablement du site et de la centrale hydroélectrique INGA 3	14 435,0	14 507,2	0,0	0,0	0,0	28 942,2
220123	Etude de construction d'une centrale hydroélectrique sur site de Kibombo et réseaux associés	372,0	0,0	0,0	0,0	0,0	372,0
220124	Etude de construction de la centrale de Nepoko (9 MW) et réseaux associés pour l'alimentation d'Isiro, Wamba, Rungu et Poko	319,0	0,0	0,0	0,0	0,0	319,0
220125	Etude de construction d'une centrale hydroélectrique sur site de Kibombo et réseaux associés	379,0	0,0	0,0	0,0	0,0	379,0
220126	Construction de la centrale hydroélectrique de NEPOKO de 9 MW à Isiro, Territoire de Dungen, District de Haut-Uele	1 935,0	1 944,7	1 954,4	0,0	0,0	5 834,1
220127	Acquisition et montage d'une centrale thermique de 1000 KVA et implantation des réseaux de distribution associés à DEKESE, territoire de Dekese, District du Kasai-Occidental	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220128	Construction de la centrale hydroélectrique de Dibayalubwe de 10 MW	0,0	1 304,3	1 304,3	1 304,3	0,0	3 913,0
220129	Alimentation en Energie électrique des villes de Kenge, Gungu et Idiofa	0,0	3 340,0	3 356,7	0,0	0,0	6 696,7
220130	Alimentation en énergie électrique et assainissement du reseau de Mweka	170,0	0,0	0,0	0,0	0,0	170,0
220131	Etude d'électrification de Katakokombe, Tshumbe et Lubefu a partir des sites hydroélectriques de Balaiti et Lobobo sur la Lomami	223,0	0,0	0,0	0,0	0,0	223,0
220132	Etude de construction de la centrale de Lepudungu (3MW) et reseau associe pour l'alimentation de Buta	223,0	0,0	0,0	0,0	0,0	223,0
220133	Renforcement de la puissance de la centrale à gaz de Moanda	0,0	12,0	0,0	0,0	0,0	12,0
220134	Pret chinois/ Construction Barrage Zongo II	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220135	Etude du potentiel d'optimisation de l'efficacite energetique (reduction des pertes) aux stations de production	0,0	450,0	0,0	0,0	0,0	450,0
220136	Développement du site d'Inga par la construction d'Inga III	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220137	Don BAD / Projet de développement de la Centrale de RUZIZI 3 (PDCR)	20 275,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20 275,0
220138	Rehabilitation du Barrage Mobayi mbongo	0,0	45,0	45,2	45,5	0,0	135,7
220139	Etude de construction de la centrale hydroélectrique de Munkwe sur la riviere Webele	942,0	0,0	0,0	0,0	0,0	942,0
220140	Etude de construction de la centrale hydroélectrique au site Yuki-Ngolo / Yuki Ngolo	59,0	59,3	59,3	0,0	0,0	177,6
220141	Etude de construction de la microcentrale hydroélectrique de 300 kW hydroforce au site de la riviere Kabangu	944,0	0,0	0,0	0,0	0,0	944,0
220142	Etude de construction de la microcentrale hydroélectrique de 300 kW a la riviere SAWULA / ATEN	944,0	0,0	0,0	0,0	0,0	944,0
220143	Etude de construction de la centrale hydroélectrique de TAGA / Prov, Oriental	3 520,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 520,0
220144	Construction de la centrale hydroélectrique de YANGAMBI	0,0	530,0	532,7	535,3	0,0	1 598,0
220145	Etude de construction de la centrale hydroélectrique du site BAGURA / IDJWI	117,0	0,0	0,0	0,0	0,0	117,0
220146	Etude de construction de la centrale hydroélectrique de NUNDU	0,0	117,0	0,0	0,0	0,0	117,0
220147	Projet d'étude de construction des Centrales Hydroélectriques de YUKI-NGOLO, SAWULA, ATEM, NUNDU, PORTE D'ENFER	1 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 000,0
220148	Inventaire des micro centrales hydroélectriques, thermiques et solaires en arret de rehabilitation	944,0	0,0	0,0	0,0	0,0	944,0
220149	Etude d'évaluation socioeconomique d'une production energetique decentralisee / Kimbau	858,0	0,0	0,0	0,0	0,0	858,0
220150	Travaux de construction des pico centrales hydroélectriques de 200 kw pour l'électrification de 60 villages a moderniser, 10 micros sur 60	606,0	609,0	612,1	0,0	0,0	1 827,1

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
220151		Travaux de construction des minies ou micros centrales hydroélectriques de 200 kw pour la fourniture des services energetiques et services de modernite de 100 villes à moderniser, 10 micros o minies sur 100	909,0	913,5	918,1	0,0	0,0	2 740,7
220152		Construction des micros et micro centrales hydroélectriques en RDC	909,0	913,5	918,1	0,0	0,0	2 740,7
220153		Etude de fourniture de l'energie electrique nécessaire aux PME ET PMI en difficulté pour la relance de la croissance economique (projet pilote de 1 PME sur 100 et 1 PMI sur 100 par province:PME/ESE a Befale / province de l'Equateur)	61,0	0,0	0,0	0,0	0,0	61,0
220154		Etude de construction de la centrale hydroelectrique de MUTOY (332 KW) sur la riviere Lubangu, secteur de Niadi-Nkara, groupement de Matamanko dans le Sud du Territoire de Bulungu (etude preliminaire, TDR disponible)/Province de Kwilu.	626,0	629,1	632,3	0,0	0,0	1 887,4
220155		Etude de construction de la micro centrale hydroelectrique de 322 KW au site de BURHINYI et reseaux associes dans la province du Sud-Kivu	1 025,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 025,0
220156		Etude de construction de la centrale hydroelectrique au site de MAMBOMA MUTELU de 300 KW sur la riviere S A MUTUTI/BANDUNDU	55,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,0
220157		Etude de construction de la centrale hydroelectrique sur la riviere de ITIMBIRI, site situe a 20 km de Bumba/Province de l'Equateur	314,0	0,0	0,0	0,0	0,0	314,0
220158		Etude de Construction de la centrale hydroelectrique de 12 MW (3 x MW) hydroforce au site EYALA sur la Riviere RUKI pour alimentatuion en energie electrique de la ville de MBANDAKA, Q = 335 m3/s/Province de l'Equateur	245,0	0,0	0,0	0,0	0,0	245,0
220159		Etude de faisabilite pour la construction du barrage de KAMBIMBI (60 MW) au Maniema	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0
220160		Travaux de construction de la microcentrale hydroelectrique (330 kW) de DUNGU DORUMA dans la Province Orientale (PPP : initiative Diocese Catholique)	196,0	197,0	198,0	0,0	0,0	590,9
220161		Etude de construction de la centrale hydroelectrique au site de ATHIWA sur la riviere AWOO de 1,845 MW pour l'alimentation en energie de MAHAGI et NDRELE/Province orientale	2 899,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 899,0
220162		Etude de construction de la centrale hydroelectrique de BIAKATO de 250 kW pour alimentation de la cite de MAMBASA, KIONDO et BIAKATO, territoire de MAMBASA/Province orientale	102,0	0,0	0,0	0,0	0,0	102,0
220163		Etude de construction de la centrale hydroelectrique de 700 kW au site de KITOBINDO et reseaux associes/Province du Nord-Kivu	91,0	0,0	0,0	0,0	0,0	91,0
220164		Travaux de construction de la centrale hydroélectrique de 600 kW au site de TABI et reseaux associes/Province de Nord-Kivu.D N.B: Etude disponible	156,0	156,8	157,6	158,4	0,0	628,7

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
220165		Etude de construction de la centrale hydroélectrique de 3 MW sur la rivière LOMAMI, site BULAITI et réseaux associés pour l'électrification du Territoire de KATAKOKOMBE/Province de Kasai' Orientale	161,0	0,0	0,0	0,0	0,0	161,0
220166		Etude de construction de la centrale hydroélectrique de 2,5 MW sur la rivière LUKENI au site KOLE et réseaux associés/Province de Kasai' Orientale	64,0	0,0	0,0	0,0	0,0	64,0
220167		Etude de construction de la centrale hydroélectrique de 4 MW d'ANKORO sur la rivière LWALABA et réseaux associés pour alimentation de la cite d'ANKORO/Province de KATANGA	48,0	0,0	0,0	0,0	0,0	48,0
220168		Etude de construction de la micro centrale hydroélectrique au site MULAMBA sur la rivière LULWA et réseaux associés pour alimentation de la cite de SANDOWA/Province de KATANGA	81,0	0,0	0,0	0,0	0,0	81,0
220169		Etude de construction de la centrale hydroélectrique de 3 MW au site de LUKASHIYA à KABINDA et réseaux associés/Province de Kasai' occ.	173,0	0,0	0,0	0,0	0,0	173,0
220170		Etude de construction de la centrale hydroélectrique de 14 MW au site de TUBI et réseaux associés/Province de Kasai' Occ.	503,0	0,0	0,0	0,0	0,0	503,0
220171		Etude de construction d'un barrage sur la rivière LUKUGA en vue de réguler le niveau d'eau du Lac TANGANYIKA (projet multi sectoriel)	162,0	0,0	0,0	0,0	0,0	162,0
220172		Etude sommaire d'électrification des chefs lieux des secteurs et grandes agglomérations (500 sites)	433,0	0,0	0,0	0,0	0,0	433,0
220173		Etude / Projet Montage usine de fabrication des matériels électriques destinées à l'électrification rurale / PPP à Kinshasa	635,0	0,0	0,0	0,0	0,0	635,0
220174		Enquête sur la consommation de l'énergie - bois dans les ménages (projet PDGIE -RDC) : production des statistiques nationales	560,0	0,0	0,0	0,0	0,0	560,0
220175		Atelier de relecture de l'ATLAS sur les énergies renouvelables	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,0
220176		Amenagement et entretien des routes d'accès au site de Grand KATENDE (2eme phase)	3 394,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 394,0
220177		Amenagement et entretien des routes d'accès au site de KAKOBOLA	600,0	0,0	0,0	0,0	0,0	600,0
220178		Rehaussement pont Lufuku (route kakobola)	998,0	0,0	0,0	0,0	0,0	998,0
220179		Projet de construction de 3 sites pilotes hydroélectriques à Kikimi, Mbankana et Nsona Mpangu et des lignes électriques associées	528,0	530,6	533,3	0,0	0,0	1 591,9
220180		Etude d'évaluation de la consommation domestique de bois-énergie dans les grandes agglomérations de la RDC	0,0	560,0	0,0	0,0	0,0	560,0
220181		Poursuite des études anémométriques des sites ventes à travers le territoire national (cas de la zone côtière de Muanda et Mbanza Ngungu dans le Kongo central ainsi que le Kanzenze (Mutshiatshia) au Katanga)	0,0	45,0	0,0	0,0	0,0	45,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220182	Collecte de données, codification et enquête sur la production et la consommation des produits énergétiques (produits pétroliers, électricité, biomasse...) par entité administrative et secteur d'activité socio-économique	0,0	34,0	0,0	0,0	0,0	34,0
220183	Collecte de données pour reévaluation des besoins domestiques en électricité produite à partir du gaz méthane du lac Kivu pour les provinces du Nord et Sud Kivu	0,0	34,0	0,0	0,0	0,0	34,0
220184	Etude/Projet de construction de la centrale hydroélectrique de KIPUSHI / KATANGA	0,0	485,0	0,0	0,0	0,0	485,0
220185	Contrepartie / Etude de Construction des bureaux de gestion au projet de la centrale hydroélectrique de Kakobola à Kikwit, Idiofa et Gungu	334,0	0,0	0,0	0,0	0,0	334,0
220186	Contrepartie/Réalisation des lignes de transport d'énergie électrique et réseaux associés à la centrale hydroélectrique de Grand KATENDE (Accord de crédit du 28 mai 2015 signé entre la RDC et EXIM BANK of INDIA	69 124,0	0,0	0,0	0,0	0,0	69 124,0
220187	Don BAD/Creation de l'Agence pour le site d'inga / FEF	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220188	Travaux de réhabilitation centrale de MANGEMBE pour alimenter KABAMBARE	53,0	53,3	53,3	0,0	0,0	159,5
220189	Construction de la centrale hydroélectrique sur la rivière PIO-PIO pour l'alimentation en énergie électrique des cités de Kalo; Pio-pio et Mangai	69 124,0	51 934,0	0,0	0,0	0,0	121 058,0
220201	Implantation d'une centrale solaire photovoltaïque de 10 MW à Mbandaka	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220301	Remise en état, renforcement et modernisation des équipements des réseaux interconnectés (cette action inclut celle de la fiabilisation des équipements de la ligne et des postes de conversion du système THTCC Inga - Kolwezi)	211 934,0	0,0	0,0	0,0	0,0	211 934,0
220302	Construction de la ligne Goma - Sake - Kirotshe - Shasha	785,0	788,9	792,9	0,0	0,0	2 366,8
220303	Construction de la ligne HT Kenda-Kasindi-Beni-Bunia	1 386,0	1 392,9	1 399,9	0,0	0,0	4 178,8
220304	Construction de la ligne 30 KV Bandundu-Bagata de 80 km et réseaux associés	5 375,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 375,0
220305	Construction de la ligne 220 KV Maluku-Kenge-Masimanimba-Bulungu-Kiwit de 469 km et réseaux associés	1 058,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 058,0
220306	Construction de la ligne 30 KV Bandundu-kutu-Nioki de 120 km et réseaux associés	444,0	446,2	448,5	0,0	0,0	1 338,7
1.2.5	Eau potable						
1.2.6	Aménagement du territoire	859 007,8	1 457 054,1	5 059 163,2	5 062 522,8	5 078 487,3	17 516 235,2
11	Programme 1.1: Gestion des ressources	4 663,8	2 581,8	4 288,9	4 265,2	3 743,7	19 543,3
110201	Rémunération	0,0	103,5	113,8	125,2	137,7	480,1
110202	Rémunération des services spéciaux	0,0	206,9	215,4	227,6	237,9	887,8

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110203	Acquisition d'équipements de bureaux pour les directions du Secrétariat Général	910,0	1 001,0	1 011,3	1 021,2	1 032,2	4 975,8
110204	Acquisition de 4 bus pour le transport du personnel du Secrétariat Général	928,6	0,0	0,0	0,0	0,0	928,6
110205	Acquisition d'équipements topographiques pour les divisions provinciales	0,0	500,0	500,0	1 000,0	1 567,0	3 567,0
110206	Impressions des imprimés des valeurs (contrat de bail, livret de bail et permis de construire)	0,0	400,1	420,1	434,1	456,1	1 710,5
110207	Acquisition des 2 mini-bus pour le Secrétariat Général	464,3	0,0	0,0	475,1	0,0	939,4
110208	Acquisition des matériels roulants	1 209,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 209,6
110209	Acquisition des logiciels de télédétection et d'impression pour l'élaboration des PDU de 26 provinces	0,0	370,3	370,3	0,0	0,0	740,5
110210	Construction d'un immeuble de 3 étages pour les bureaux du Secrétariat Général	0,0	0,0	1 373,5	0,0	0,0	1 373,5
110211	Acquisition des matériels informatiques pour l'enregistrement du contrat et livret de bail à usage résidentiel ou socioculturel	892,7	0,0	0,0	981,9	0,0	1 874,6
110212	Acquisition des matériels informatiques pour les directions du Secrétariat Général	258,5	0,0	284,4	0,0	312,8	855,8
12	Programme 1.2: Gestion stratégique	2 967,6	2 173,4	2 032,8	2 050,0	2 061,0	11 284,8
120101	Elaboration des documents de politique et stratégie	503,0	0,0	0,0	0,0	0,0	503,0
120102	Elaboration du code de l'Urbanisme et de construction	1 454,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 454,6
120201	Organisation d'une Table Ronde des Bailleurs de Fonds	0,0	151,5	0,0	0,0	0,0	151,5
120202	Participation au Conseil d'Administration annuel de SHELTER Afrique	1 010,0	1 016,0	1 016,4	1 025,0	1 030,5	5 097,8
120203	Participation annuelle au Forum Urbain Mondial	0,0	1 006,0	1 016,4	1 025,0	1 030,5	4 077,9
21	Programme 2.1: Protection de la propriété privée et tenure foncière	5 425,5	6 674,6	7 174,7	7 221,3	7 943,5	34 439,7
210101	Inventorier le patrimoine immobilier privé de l'Etat sur toute l'étendue du pays	0,0	303,0	304,9	0,0	0,0	607,9
210102	Identification, sécurisation et titration des biens et immeubles du domaine privé de l'Etat	0,0	303,0	304,9	0,0	0,0	607,9
210201	Opérationnalisation de l'Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM)	5 425,5	5 968,1	6 564,9	7 221,3	7 943,5	33 123,3
210202	Vulgarisation et mise en application de la loi sur les baux à loyer	0,0	100,6	0,0	0,0	0,0	100,6
22	Programme 2.2 : Construction et réhabilitation les maisons du domaine privé de l'Etat	806 369,5	1 349 610,3	3 151 579,4	3 169 411,4	3 185 765,2	11 662 735,9
220101	Projet Cité Intégrée/Billetera	806 369,5	806 375,4	806 386,3	806 400,1	806 415,2	4 031 946,6
220102	Projet Cité Intégrée/Sake 1 et Sake 2	0,0	16 159,2	0,0	0,0	0,0	16 159,2
220103	Projet Cité Intégrée/Chine Street Construction	0,0	12 119,4	0,0	0,0	0,0	12 119,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220104	Projet Cité Intégrée/CRBC (Chine Road en Brech Construction)	0,0	9 089,6	9 089,6	0,0	0,0	18 179,1
220105	Projet Cité Intégrée/Ville Kitoko	0,0	201 990,0	2 030 000,0	2 052 800,0	2 069 000,0	6 353 790,0
220106	Programme Urbain de Référence (PUR) dans 6 villes (Bukavu, Lisala, Gemena, Kananga, Lubumbashi, Matadi)	0,0	302 985,0	304 920,0	307 500,0	310 350,0	1 225 755,0
220201	Réhabilitation de l'immeuble FLAMBOYANT	0,0	891,8	0,0	0,0	0,0	891,8
220202	Réhabilitation de l'immeuble CANNAS	0,0	0,0	591,8	0,0	0,0	591,8
220203	Réhabilitation de l'immeuble MY FAIR	0,0	0,0	591,8	0,0	0,0	591,8
220204	Projet de réhabilitation des villas à Kimbondo/Kinshasa	0,0	0,0	0,0	2 711,3	0,0	2 711,3
23	Programme 2.3 : Promotion de l'habitat	6 098,8	90 574,3	485 056,5	506 362,8	505 761,8	1 593 854,2
230101	Mise en œuvre du Fonds National pour l'Habitat (FONHAB)	5 998,2	6 405,0	6 446,2	6 500,4	6 560,7	31 910,5
230102	Organisation de la journée mondiale de l'Habitat	100,6	101,0	101,6	102,5	103,5	509,2
230103	Création de la Banque de l'Habitat	0,0	0,0	0,0	508,2	0,0	508,2
230201	Construction de 40 quartiers de 1 000 logements sociaux dans 33 villes du pays	0,0	84 068,3	84 068,3	84 068,3	84 068,3	336 273,3
230202	Construction de 37 780 logements sociaux dans 471 secteurs	0,0	0,0	81 438,0	81 438,0	81 438,0	244 314,0
230203	Construction des camps de policiers et des casernes militaires	0,0	0,0	292 413,3	292 413,3	292 413,3	877 239,9
230204	Construction des maisons préfabriquées	0,0	0,0	0,0	154,1	0,0	154,1
230205	Construction des 300 maisons préfabriquées à Maluku	0,0	0,0	0,0	20 589,0	0,0	20 589,0
230206	Construction des 300 maisons préfabriquées au Kongo Central	0,0	0,0	0,0	0,0	20 589,0	20 589,0
230207	Construction des 300 maisons préfabriquées à BUKAVU	0,0	0,0	20 589,0	0,0	0,0	20 589,0
230208	Construction des 300 maisons préfabriquées à Mbuji-mayi	0,0	0,0	0,0	0,0	20 589,0	20 589,0
230209	Construction des 300 maisons préfabriquées à Kananga	0,0	0,0	0,0	20 589,0	0,0	20 589,0
31	Programme 3.1: Promotion des infrastructures de base	158,8	5 439,7	5 775,1	3 542,0	3 542,0	18 457,6
310101	Elaboration PDU du chef-lieu du Bas-Uele	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310102	Elaboration PDU du chef-lieu de l'Equateur	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310103	Elaboration PDU du chef-lieu du Haut-Katanga	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310104	Elaboration PDU du chef-lieu du Haut-Lomami	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310105	Elaboration PDU du chef-lieu du Haut-Uele	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310106	Elaboration PDU du chef-lieu de l'Ituri	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310107	Elaboration PDU du chef-lieu de Kasai	0,0	0,0	506,0	0,0	0,0	506,0
310108	Elaboration PDU du chef-lieu de Kasai-Central	0,0	0,0	506,0	0,0	0,0	506,0
310109	Elaboration PDU du chef-lieu de Kasai-Oriental	0,0	0,0	506,0	0,0	0,0	506,0
310110	Elaboration PDU du chef-lieu de Kongo-Central	0,0	0,0	506,0	0,0	0,0	506,0
310111	Elaboration PDU du chef-lieu de Kwango	0,0	0,0	506,0	0,0	0,0	506,0
310112	Elaboration PDU du chef-lieu de Kwilu	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0
310113	Elaboration PDU du chef-lieu de Lomami	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0
310114	Elaboration PDU du chef-lieu de Lualaba	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0
310115	Elaboration PDU du chef-lieu de Mai-Ndombe	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0
310116	Elaboration PDU du chef-lieu de Maniema	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310117	Elaboration PDU du chef-lieu de Mongala	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0
310118	Elaboration PDU du chef-lieu du Nord-Kivu	0,0	0,0	0,0	506,0	0,0	506,0
310119	Elaboration PDU du chef-lieu du Nord-Ubangi	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310120	Elaboration PDU du chef-lieu de Sankuru	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310121	Elaboration PDU du chef-lieu du Sud-Kivu	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310122	Elaboration PDU du chef-lieu du Sud-Ubangi	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310123	Elaboration PDU du chef-lieu de Tanganyika	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310124	Elaboration PDU du chef-lieu de Tshopo	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310125	Elaboration PDU du chef-lieu de Tshuapa	0,0	0,0	0,0	0,0	506,0	506,0
310126	Elaboration PDU du chef-lieu de Kinshasa	0,0	506,0	0,0	0,0	0,0	506,0
310127	Elaboration des PPA (Plans Particuliers d'Aménagement) des cités intégrées	0,0	1 294,1	3 245,1	0,0	0,0	4 539,2
310201	Campagne sur le Permis de construire	0,0	100,6	0,0	0,0	0,0	100,6
310202	Opérationnalisation du Guichet Unique de Permis de Construire (GUPEC)	158,8	503,0	0,0	0,0	0,0	661,8
32	Programme 3.2 : Viabilisation des logements	33 323,8	0,0	1 403 255,8	1 369 670,0	1 369 670,0	4 175 919,7
320101	Construction d'une usine de maisons préfabriquées	2 000,0	0,0	48 055,8	0,0	0,0	50 055,8
320102	Implantation d'un laboratoire de mécanique de sols et des matériaux de constructions	1 382,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1 382,9
320201	Projet de Développement Urbain (PDU)/Don Banque Mondiale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
320202	Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbain de la ville de Kinshasa/ PDMRUK-Kin ELEND/Don Banque Mondiale	29 940,9	0,0	1 355 200,0	1 369 670,0	1 369 670,0	4 124 480,9
320203	UN Habitant Land Gouvernance Programme/ Don Royaume Uni	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2.7	Affaires foncières						
1.2.8	Habitat et développement urbain						
1.2.9	Télécoms et TIC	113 395,9	283 888,1	295 572,7	159 437,5	140 952,6	993 246,9
11	Gestion stratégique	27 967,3	57 519,4	77 790,0	62 139,3	62 282,4	287 698,4
110101	Reorganisation du système de taxation des exploitants et prestataires des services dans le secteur	0,0	70,5	62,5	41,5	35,5	210,0
110102	Recensement et identification des détenteurs et prestataires des équipements, réseaux et services de postes, télécommunications et TIC	0,0	178,0	162,6	152,9	136,5	630,0
110103	Appui du RASCOM (Regional African Satellite Communication)	0,0	28 631,5	25 631,5	24 631,0	22 631,5	101 525,5
110104	Appui du PIDEP (Plan Integral de Développement de la Poste)	0,0	0,0	21 315,8	16 315,8	13 315,8	50 947,3
110105	Appui du COPTAC (Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale)	0,0	8 157,9	7 157,9	6 157,9	4 157,9	25 631,5
110106	Appui du Portail Electronique de la République Démocratique du Congo	0,0	5 105,3	4 405,3	4 105,3	3 305,2	16 920,9
110201	Appui au fonctionnement de la Cellule PAP-CDMT sectoriel	0,0	58,5	55,5	50,5	45,5	210,0
110202	Revue du PAP-CDMT sectoriel	0,0	85,4	80,5	76,9	72,9	315,6
110203	Séminaires de validation du PAP-CDMT sectoriel	0,0	0,0	110,0	0,0	100,0	210,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110204	Ateliers de vulgarisation du PAP-CDMT sectoriel	0,0	110,0	0,0	0,0	100,0	210,0
110205	Formations d'appropriation du PAP-CDMT en faveur des entites sectorielles	0,0	54,5	0,0	50,5	0,0	105,0
110206	Séances de restitution des travaux sur le PAP-CDMT sectoriel	0,0	0,0	10,5	0,0	10,5	21,0
110207	Elaboration de la politique sectorielle de Poste et Télécommunications/TIC	0,0	0,0	880,0	0,0	800,0	1 680,0
110208	La promotion de l'utilisation et la vulgarisation des NTIC au service du désenclavement et de la promotion des activités productives en Milieu rural	4 835,9	0,0	3 851,5	0,0	0,0	8 687,5
110209	Constructions, Réfections et Réhabilitations (Acquisition du siège de PUTA)	10 615,0	5 054,8	5 054,8	4 549,3	5 054,8	30 328,6
110210	Construction d'un immeuble de vingt étages de l'Administration Centrale du Ministère des PT&NTIC	12 516,4	10 013,1	9 011,8	6 007,9	12 516,4	50 065,6
12	Gestion des ressources	37 460,4	2 679,4	12 966,5	986,8	728,7	54 821,8
120101	Production des textes légaux et réglementaires des Postes et Télécommunications	0,0	262,5	0,0	262,5	0,0	525,0
120102	Acquisition des mobiliers de bureau et équipements divers	280,0	280,0	280,0	280,0	280,0	1 400,0
120103	Acquisition des véhicules de services et de fonctions	3 542,8	1 770,4	8 094,4	0,0	0,0	13 407,6
120104	Refecion du bâtiment administratif du Ministère	2 898,6	0,0	0,0	0,0	0,0	2 898,6
120105	Acquisition d'équipement informatique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120201	Formation continue du Personnel et accroissement des capacités en outils informatique	305,5	366,5	439,9	444,3	448,7	2 004,8
120202	Renovation du Centre National de Formation des Postes et Telecommunications/TIC	30 328,5	0,0	4 047,2	0,0	0,0	34 375,7
120203	Voyage d'études pour le perfectionnement spécialisé en matiere de poste et télécommunications/TIC avec l'appui des organismes sous-régionaux et régionaux (UIT, UPU, UPAP...)	105,0	0,0	105,0	0,0	0,0	210,0
21	Réhabilitation et modernisation du réseau postal	14 465,5	13 141,4	13 141,1	14 752,2	8 406,0	63 906,2
210101	Rehabilitation et refecion des bureaux de Poste	0,0	4 599,0	4 599,0	4 599,0	4 599,0	18 396,0
210102	Renovation et extension du reseau postal	714,9	612,5	1 483,2	1 498,1	1 513,0	5 821,8
210103	Redynamisation du reseau postal	476,6	408,3	988,9	998,8	1 008,8	3 881,5
210104	L'interconnexion de toutes les provinces en fibre optique et le renforcement des moyens des opérateurs traditionnels (RENATELSAT et SCPT) dans la fourniture des services satellitaire	8 589,5	0,0	0,0	0,0	0,0	8 589,5
210105	La modernisation et l'amélioration de l'équipement de la Poste	4 684,5	0,0	0,0	0,0	0,0	4 684,5
210201	Prise en charge de la distribution des courriers au sein des institutions publiques	0,0	1 285,2	1 285,2	1 285,2	1 285,2	5 140,8

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210202	Relance des activités des services financiers postaux (chèques et mandats postaux)	0,0	1 025,4	1 895,6	0,0	0,0	2 921,0
210203	L'implémentation de Télécentres communautaires polyvalents dans les bureaux de Poste et secteur/Chefferie de la RDC	0,0	5 211,0	2 889,1	6 371,1	0,0	14 471,2
22	Régulation et normalisation du secteur des postes	0,0	2 025,5	1 515,9	3 200,1	525,0	7 266,4
220101	Elaboration de l'avant-projet de révision de la Loi n°012/2002 du 16 Octobre 2002 sur la Poste	0,0	1 185,5	1 185,5	0,0	0,0	2 371,0
220102	Elaboration des avant-projets des mesures d'application sur la Poste	0,0	0,0	330,4	330,4	0,0	660,8
220103	Ateliers d'échanges et de validation des avant-projets des textes légaux et réglementaires sur la Poste	0,0	0,0	0,0	1 277,3	0,0	1 277,3
220104	Séminaires de vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur la Poste	0,0	0,0	0,0	1 277,3	0,0	1 277,3
220201	Appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle sur la Poste	0,0	840,0	0,0	0,0	0,0	840,0
220202	Séminaires d'évaluation périodique de la stratégie sectorielle sur la Poste	0,0	0,0	0,0	315,0	0,0	315,0
220203	Séminaires de vulgarisation de la politique sectorielle revue sur la Poste	0,0	0,0	0,0	0,0	525,0	525,0
31	Construction et implémentation du réseau de télécommunications/TIC	33 502,7	112 830,3	88 907,9	77 698,4	69 010,5	381 949,8
310101	Mise en œuvre du Plan National du Numérique	0,0	820,0	820,0	820,0	820,0	3 280,0
310102	Informatisation des services centraux et provinciaux du Ministère des PTNTIC	8 589,5	8 589,5	8 589,5	0,0	0,0	25 768,4
310103	Implémentation d'un CIRT(Computer Incident Response Team)	0,0	1 000,0	1 000,0	630,0	0,0	2 630,0
310104	Informatisation de l'Administration Publique, des services spécialisés et des postes frontaliers	820,0	410,0	205,0	103,0	102,0	1 640,0
310105	Implémentation du réseau Backbone national à fibre optique (Projet CAB5)	16 298,0	10 852,6	8 257,0	7 838,5	0,0	43 246,1
310106	Raccordement des villes traversées par la fibre optique	3 574,3	1 546,1	1 546,1	773,0	773,0	8 212,4
310107	Construction des rings et réseaux d'accès de télécommunications	4 221,0	20 530,4	30 353,6	30 657,1	30 963,7	116 725,8
310108	Implémentation des réseaux de téléphonie rurale dans les villes et campagnes des Provinces	0,0	32 571,8	32 571,8	32 571,8	32 571,8	130 287,1
310109	Implémentation du réseau Backbone satellitaire terrestre	0,0	3 780,0	3 780,0	3 780,0	3 780,0	15 120,0
310110	Fourniture, lancement et gestion des services d'exploitation du satellite "CONGO SAT1"	0,0	15 750,0	0,0	0,0	0,0	15 750,0
310111	Implémentation d'une station Gateway unique pour les communications internationales par satellite	0,0	10 890,0	0,0	0,0	0,0	10 890,0
310201	Acquisition des stations fixes et mobiles de contrôle des fréquences	0,0	3 780,0	0,0	0,0	0,0	3 780,0
310301	Mise en œuvre du Fonds de Service Universel (FSU)	0,0	1 050,0	525,0	525,0	0,0	2 100,0
310302	Appui à la mise en œuvre de la résolution 34 (Rev. BUSAN 2014) d'assistance et appui aux pays ayant des besoins spéciaux pour la reconstruction de leur secteur des Télécommunications	0,0	210,0	210,0	0,0	0,0	420,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310303	Production des études de faisabilité pour l'implémentation des réseaux métropolitains des télécommunications	0,0	1 050,0	1 050,0	0,0	0,0	2 100,0
32	Régulation et normalisation des télécommunications/TIC	0,0	95 692,1	101 251,4	660,8	0,0	197 604,2
320101	Elaboration des avant-projets des mesures d'application du cadre légal et réglementaire revu sur les Télécommunications/TIC	0,0	1 526,5	2 554,7	660,8	0,0	4 741,9
320102	Ateliers d'échanges et de validation des avant-projets des textes réglementaires sur les Télécommunications/TIC	0,0	0,0	2 554,7	0,0	0,0	2 554,7
320103	Séminaires de vulgarisation des textes légaux et réglementaires sur les Télécommunications/TIC	0,0	0,0	1 526,5	0,0	0,0	1 526,5
320201	Appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle sur les Télécommunications/TIC	0,0	92 830,6	92 830,6	0,0	0,0	185 661,2
320202	Revue du Document de Politique Sectorielle des Télécommunications/TIC	0,0	1 020,0	1 050,0	0,0	0,0	2 070,0
320203	Séminaires d'évaluations périodiques de la stratégie sectorielle des Télécommunications/TIC	0,0	315,0	315,0	0,0	0,0	630,0
320204	Séminaires de vulgarisation de la politique sectorielle revu des Télécommunications/TIC	0,0	0,0	420,0	0,0	0,0	420,0
1.3	Renforcement du capital humain pour préparer la main d'œuvre nécessaire à l'agriculture moderne et à l'industrialisation	8 967 554,5	11 109 058,7	11 588 167,9	7 559 879,7	9 614 894,1	48 839 554,9
1.3.1	Enseignement primaire et secondaire	8 263 223,9	10 325 825,5	10 573 174,3	6 712 718,4	8 597 076,2	44 472 018,3
11	Accroissement de l'offre publique d'enseignement préscolaire	13 203,7	11 246,5	18 474,7	19 557,2	22 117,1	84 599,2
110101	Construction des salles des classes dans la province de Kasai	623,6	827,5	1 145,6	1 463,7	1 774,1	5 834,4
110103	Construction des salles des classes dans la province de Kinsasa	3 450,3	362,0	4 123,6	4 564,0	4 890,0	17 389,9
110104	Construction des salles des classes dans la province de l'Ituri	1 558,9	1 789,0	2 150,9	2 456,9	2 789,5	10 745,2
110105	Construction des salles des classes dans la province du Sud Kivu	1 091,2	1 234,1	1 564,0	1 879,0	1 902,5	7 670,8
110106	Construction des salles des classes dans la province du Kasai central	467,7	56,4	541,0	589,3	780,5	2 434,9
110107	Réhabilitation des établissements préscolaires dans la province du Kongo Central	909,9	989,5	1 450,3	0,0	0,0	3 349,6
110108	Construction des salles des classes dans la province de l'Équateur	1 143,4	1 564,6	1 870,9	1 999,2	2 456,3	9 034,4
110109	Construction des salles des classes dans la province Kasai oriental	1 983,8	2 000,6	2 230,0	2 451,2	2 765,5	11 431,1
110110	Construction des salles de classe dans la province du Tanganyika	831,6	998,5	1 210,4	1 534,7	1 846,3	6 421,5
110111	Construction des salles de classe dans la province du Maniema	987,5	1 023,5	1 342,3	1 667,9	1 897,6	6 918,7
110112	Construction des salles de classe dans la province du Kivu	155,9	401,0	845,8	951,3	1 014,9	3 368,7
12	Équipement les classes préscolaires en matériels didactique	0,0	4 652,4	4 175,2	4 651,0	6 021,2	19 499,8
120101	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province d'Ituri	0,0	235,5	584,6	546,9	764,3	2 131,2
120102	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province Sud Kivu	0,0	245,5	489,6	546,9	747,3	2 029,2

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120103	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province du Kasai central	0,0	365,0	450,0	546,2	687,6	2 048,8
120104	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province de l'Equateur	0,0	2 354,6	548,0	589,0	746,6	4 238,2
120105	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province du Kasai oriental	0,0	325,5	484,6	646,9	746,3	2 203,2
120106	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province du Tanganyika	0,0	435,4	584,6	564,8	864,5	2 449,2
120107	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province du Maniema	0,0	345,5	485,3	564,5	647,2	2 042,4
120108	Acquisition en matériel d'éveil des écoles de la province du Kwilu	0,0	345,7	548,7	645,8	817,5	2 357,6
21	Soutient de la scolarisation des populations défavorisées ou marginalisées	4 189,8	3 312,7	6 384,0	11 865,8	14 700,0	40 452,3
210101	Étude de faisabilité de création des coopératives scolaires	808,8	0,0	0,0	0,0	0,0	808,8
210201	Étude de faisabilité sur la mise en place des cantines scolaires	0,0	1 380,3	0,0	0,0	0,0	1 380,3
210202	Installation des catines scolaires dans la province du Nord Kivu	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
210203	Installation des catines scolaires dans la province du Kasai Oriental	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
210204	Installation des catines scolaires dans la province du Kasai Central	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
210205	Installation des catines scolaires dans la province du Kasai	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
210206	Installation des catines scolaires dans la province du Maniema	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
210207	Installation des catines scolaires dans la province du Tanganyika	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
210208	Installation des catines scolaires dans la province de Lomami	483,0	276,1	912,0	1 695,1	2 100,0	5 466,2
22	Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique	2 243 403,9	2 301 677,7	2 358 616,7	2 414 471,1	2 450 585,3	11 768 754,8
220101	Acquisition et distribution des manuels scolaires dans la province de Bas Uele	2 225 688,8	2 280 886,3	2 337 452,6	2 394 019,0	2 450 585,3	11 688 632,1
220201	Élaboration de plaquettes sur l'éducation à la gestion, l'éducation à la paix et à la citoyenneté	440,0	560,5	604,0	0,0	0,0	1 604,5
220301	Élaboration des guides pédagogiques	440,0	475,6	598,0	0,0	0,0	1 513,6
220302	Distribution des guides pédagogiques dans la province d'Ituri	16 835,1	19 755,5	19 962,0	20 452,1	0,0	77 004,6
23	Mettre à niveau les infrastructures et l'environnement scolaires	2 500,0	268 664,4	185 313,1	409 062,9	541 125,0	1 406 665,4
230101	Identification des besoins et préparation du projet latrine	0,0	680,0	0,0	0,0	0,0	680,0
230102	Construction de latrines séparées	0,0	50 547,5	60 657,0	70 766,5	101 095,0	283 066,0
230201	Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau point d'eau	0,0	857,2	0,0	0,0	0,0	857,2
230202	Réalisation du programme d'équipement en point d'eau	0,0	151 642,5	18 197,1	212 299,5	303 285,0	685 424,1
230301	Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives	2 500,0	3 049,8	4 500,0	4 682,9	5 321,5	20 054,1
230401	Élaboration d'un guide de gestion d'une bibliothèque (archivage, etc.) et formation à la gestion de bibliothèque	0,0	1 230,5	864,0	0,0	0,0	2 094,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
230402	Acquisition des équipements de bibliothèque	0,0	60 657,0	101 095,0	121 314,0	131 423,5	414 489,5
24	Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique	2 225 688,8	2 280 886,3	2 337 452,6	2 394 019,0	2 450 385,3	11 688 432,1
240101	Acquisition et distribution de manuels scolaires dans la provinces de Kinshasa	2 225 688,8	2 280 886,3	2 337 452,6	2 394 019,0	2 450 385,3	11 688 432,1
25	Amélioration de l'accès aux infrastructures de base et de qualité de l'enseignement primaire	0,0	0,0	0,0	0,0	433 989,1	433 989,1
250101	Construction des salles des classes au Bas Uele	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250102	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Bas Uele	0,0	0,0	0,0	0,0	433 989,1	433 989,1
250103	Construction des salles des classes à l'Equateur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250104	Construction des salles des classes Haut Katanga	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250105	Construction des salles des classes au Haut Lomami	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250106	Construction des salles des classes au Haut Uele	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250107	Construction des salles des classes en Ituri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250108	Construction des salles des classes au Kasai	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250109	Construction des salles des classes Kasai Oriental	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250110	Construction des salles des classes au Kongo Central	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250111	Construction des salles des classes au Kwango	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250112	Construction des salles des classes au Kwilu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250113	Construction des salles des classes au Lomami	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250114	Construction des salles des classes au Lualaba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250115	Construction des salles des classes au Kasai Central	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250116	Construction des salles des classes au Mai Ndombe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250117	Construction des salles des classes au Maniema	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250118	Construction des salles des classes à la Mongala	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250119	Construction des salles des classes au Nord Kivu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250120	Construction des salles des classes Nord Ubangi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250121	Construction des salles des classes au Sankuru	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250122	Construction des salles des classes au Sud Kivu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250123	Construction des salles des classes au Sud Ubangi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250124	Construction des salles des classes au Tanganyika	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250125	Construction des salles des classes à la Tshopo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250126	Construction des salles des classes au Tshuapa	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250127	Construction des salles des classes à Kinshasa	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250128	Réhabilitation des salles des classes dans la province de l'Equateur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250129	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Haut Katanga	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250130	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Haut Lomami	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250131	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Haut Uele	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250132	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Ituri	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
250133	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kasai	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250134	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kasai Oriental	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250135	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kongo Central	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250136	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kwango	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250137	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kivu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250138	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Lomami	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250139	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Lualaba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250140	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kasai Central	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250141	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Mai Ndombe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250142	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Maniema	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250143	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Mongala	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250144	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Nord Kivu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250145	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Sud Ubangi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250146	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Sankuru	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250147	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Sud Kivu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250148	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Sud Ubangi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250149	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Tanganyika	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250150	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Tshopo	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250151	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Tshuapa	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
250152	Réhabilitation des salles des classes dans la province de Kinshasa	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
26	Gratuité de l'enseignement primaire	0,0	5 386,3	6 463,6	7 756,3	0,0	19 606,3
260101	Amélioration de la gestion administrative et financière pour le fonctionnement des écoles de manière équitable et basé sur une formule agréée est approuvé	0,0	5 386,3	6 463,6	7 756,3	0,0	19 606,3
260102	Rémunération des enseignants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
260103	Fonctionnement des bureaux gestionnaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31	Accroître les infrastructures et équipements nécessaires	2 588,0	2 962,7	2 460,3	2 541,7	2 623,1	13 175,8
310101	Construction de salles de classes dans la province du Bas Uele	2 297,5	2 378,9	2 460,3	2 541,7	2 623,1	12 301,5
310201	Acquisition et distribution de kits pédagogiques dans la province	290,5	583,8	0,0	0,0	0,0	874,3
32	Renforcer les écoles en manuels et matériels didactiques nécessaires	3 282,2	3 363,6	3 447,0	3 528,3	3 609,7	17 230,8
320101	Acquisition et distribution de kits pédagogiques de la province de	3 282,2	3 363,6	3 447,0	3 528,3	3 609,7	17 230,8
33	Renforcer les écoles en équipements nécessaires	0,0	1 511 855,5	1 506 194,2	34 210,5	363 942,0	3 416 202,2
330101	Acquisition et distribution d'équipements de bibliothèques	0,0	1 511 855,5	1 504 010,5	0,0	0,0	3 015 866,0
330201	Acquérir les matériels de laboratoire de physique, chimie et Biologie	0,0	0,0	2 183,7	34 210,5	363 942,0	400 336,2
34	Améliorer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles	0,0	2 506,5	2 568,6	2 629,3	2 689,9	10 394,3
340101	Acquisition des mots pour faciliter les inspecteurs à faire l'itinérance	0,0	2 506,5	2 568,6	2 629,3	2 689,9	10 394,3

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
41	Dotation des infrastructures et équipements pour créer les conditions d'un apprentissage de qualité	10 000,0	8 916,6	5 802,9	9 907,3	7 076,7	41 703,4
410101	Construction des écoles au secondaire dans la province du Haut Katanga	10 000,0	8 916,6	5 802,9	9 907,3	7 076,7	41 703,4
42	Renforcement des écoles en matériels nécessaires pour l'équipement des bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées	0,0	0,0	2 183,7	34 210,5	363 942,0	400 336,2
420101	Équipement d'écoles en laboratoire de biologie, chimie et physique province du Haut Katanga	0,0	0,0	2 183,7	34 210,5	363 942,0	400 336,2
44	Equipped des écoles techniques agricoles en matériels d'apprentissage	3 000,0	2 626,5	1 751,0	875,5	0,0	8 253,0
440101	Acquérir les matériels didactiques pour les écoles technique agricole province de Kwulu	3 000,0	2 626,5	1 751,0	875,5	0,0	8 253,0
51	Amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure gestion de l'éducation	0,0	570,6	805,7	564,8	0,0	1 941,1
510101	Formation et échange d'expérience entre différents COGES et COPA	0,0	570,6	805,7	564,8	0,0	1 941,1
510202	Evaluation du système d'épreuve certificative primaire et cycle secondaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
52	Renforcement du système d'information et de gestion de l'éducation et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données	1 004,5	6 602,7	3 437,2	3 437,2	3 437,2	17 918,9
520101	Production et Publication des annuaires statistiques nationaux et provinciaux	0,0	3 437,2	3 437,2	3 437,2	3 437,2	13 748,9
520102	Elaboration et publication de la carte scolaire	1 004,5	3 165,5	0,0	0,0	0,0	4 169,9
53	Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnelles de pilotage, de coordination et mise en œuvre et de suivi du plan sectoriel	1 958 141,1	2 015 889,6	2 066 827,6	80 466,7	86 780,1	6 208 105,1
530101	Renforcement des structures de pilotage et cordination	1 331,0	1 364,1	1 569,0	0,0	0,0	4 264,1
530102	Renforcement des structures de mise en œuvre du Plan sectoriel	890,5	1 324,6	0,0	0,0	0,0	2 215,0
530103	Rumération du personnel administratif	48 929,9	56 467,3	62 508,7	68 568,2	74 618,6	311 092,7
530201	Renforcement des structures de mise en œuvre du Plan sectoriel	5 396,8	5 530,7	5 667,8	5 892,7	6 056,5	28 544,5
530202	Organisation et tenue de la Revue annuelle de performance	5 396,8	5 530,7	5 667,8	6 005,9	6 105,0	28 706,2
530301	Rationnalisation des effectifs du personnel enseignant, des bureaux gestionnaires et des écoles	1 331 048,7	1 364 058,9	1 397 887,8	0,0	0,0	4 092 995,3
530302	Améliorer les conditions de travail du corps enseignant et leur prise en charge	540 331,8	553 732,1	567 464,7	0,0	0,0	1 661 528,5
530303	Construction du bâtiment administratif du Secrétariat Général	0,0	2 450,4	0,0	0,0	0,0	2 450,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
530401	Revisitation des politiques des ressources éducatives (Physiques et numériques)	784,5	845,7	0,0	0,0	0,0	1 630,1
530402	Création d'un centre des ressources numériques au niveau Central	24 031,2	24 585,4	26 061,7	0,0	0,0	74 678,3
54	Pilotage et gouvernance de l'enseignement Primaire, Secondaire et Technique	1 796 222,1	1 894 704,8	2 060 816,2	1 278 963,0	1 844 052,5	8 874 758,5
540101	Acquisition des bus pour le Secrétariat Général	0,0	2 626,5	1 751,0	875,5	0,0	5 253,0
540102	Encadrement pédagogique et administratif des structures	985 402,0	1 009 840,2	1 034 884,4	0,0	0,0	3 030 126,6
540201	Construire Institut de formation des maîtres dans la province du Kongo Central	4 500,0	4 043,8	0,0	0,0	0,0	8 543,8
540202	Construire une maison de l'éducation	800,0	0,0	0,0	0,0	0,0	800,0
540203	Construire Institut de formation des maîtres dans la province de la Tshopo	0,0	4 043,8	0,0	0,0	0,0	4 043,8
540204	Construire Institut de formation des maîtres dans la province de Nord Kivu	0,0	0,0	4 043,8	0,0	0,0	4 043,8
540301	Construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540302	Réhabilitation de huit Directions du Secrétariat Général	1 625,4	1 825,5	2 124,7	2 430,6	2 689,8	10 695,9
540401	Cabinet du Ministère	9 612,2	10 573,5	12 688,2	16 494,6	24 741,9	74 110,4
540402	Secrétariat Général	26 316,6	28 948,3	34 737,9	45 159,3	67 739,0	202 901,1
540403	Direction des Ressources Humaines	1 975,5	2 173,1	2 607,7	3 390,0	5 085,0	15 231,3
540404	Direction d'Etudes et Planification	2 266,2	3 541,9	4 490,9	5 965,6	8 948,4	25 213,0
540405	Direction de l'Administration Scolaire	2 427,5	2 670,3	3 204,3	4 165,6	6 248,4	18 716,0
540406	Direction d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle	4 250,9	4 676,0	5 509,5	7 124,1	10 892,9	32 453,5
540407	Direction de Programmes et Manuels Scolaires et Matériel Didactique	18 681,3	20 549,4	24 659,3	32 057,1	48 085,7	144 032,9
540408	Direction de la Coopération Internationale	1 078,9	1 186,8	1 424,2	1 851,5	2 777,2	8 318,6
540409	Service de Contrôle de la Paie des Enseignants	389 677,9	428 645,7	514 374,9	668 687,3	1 003 031,0	3 004 416,9
540410	Direction de l'Organisation et Informatique	1 562,4	1 718,6	2 062,3	2 681,0	4 021,6	12 045,9
540411	Direction des Infrastructures Scolaires	2 138,4	2 352,3	2 822,7	3 669,5	5 504,3	16 487,2
540412	Direction des Activités Physiques, Sportives et Parascolaires	1 216,4	1 338,0	1 605,6	2 087,3	3 130,9	9 378,1
540413	Direction de l'Imprimerie Pilote	2 144,1	2 358,5	2 830,2	3 679,3	5 519,0	16 531,2
540414	Direction de l'Enseignement Spécial	1 141,0	1 255,1	1 506,2	1 958,0	2 937,0	8 797,5
540415	Service National d'Identification des Elèves	7 846,2	8 630,9	10 357,0	13 464,1	20 196,2	60 494,5
540416	Direction des Pensions et Rentes de Survie	3 000,5	3 300,5	3 960,7	5 148,9	7 723,3	23 133,8
540417	Direction de l'Éducation pour Tous	849,0	933,9	1 120,7	1 456,9	2 185,3	6 545,7
540418	Direction de l'Enseignement Privé	702,5	772,8	927,4	1 205,6	1 808,4	5 416,6
540419	Direction du Partenariat en matière d'Éducation	862,8	949,1	1 138,9	1 480,6	2 220,9	6 652,3
540420	Direction de l'Éducation à la vie courante	715,3	786,8	944,2	1 227,5	1 841,2	5 515,1
540421	Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'éducation (SPACE)	284,9	313,4	376,1	488,9	733,4	2 196,7
540422	Direction de la Francophonie	562,1	618,4	742,0	964,6	1 447,0	4 334,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
540423	Direction de la Télévision Thématique de l'Education 'EDUC TV'	382,3	420,5	504,6	656,0	984,1	2 947,6
540424	Direction des Réformes et Innovations Educatives	593,9	653,3	783,9	1 019,1	1 528,7	4 579,0
540425	Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education	2 946,1	3 240,7	3 888,9	5 055,5	7 583,3	22 714,6
540426	Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics	698,2	768,0	921,6	1 198,1	1 797,1	5 382,9
540427	Direction de Formation des Enseignants	1 210,4	1 331,4	1 597,7	2 077,0	3 115,5	9 332,0
540428	Direction du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
540429	Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNOSP)	4 399,3	4 839,2	5 807,1	7 489,9	11 234,8	33 770,3
540430	Service de Gestion de la Communication (SGC)	556,0	611,6	733,9	954,1	1 431,2	4 286,9
540431	Direction Administrative et Financière	2 032,4	2 235,7	2 682,8	3 487,6	5 231,5	15 670,0
540432	Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	896,8	986,5	1 183,8	1 538,9	2 308,3	6 914,3
540433	Inspection Générale	150 210,3	165 231,3	198 277,6	257 760,8	386 641,3	1 158 121,2
540434	Commission Nationale pour l'UNESCO	1 484,2	1 632,7	1 959,2	2 547,0	3 820,4	11 443,5
540501	Secrétariat Général	45 521,7	45 752,4	45 900,7	46 001,2	46 321,5	229 497,4
540502	Direction d'Etudes et Planification	15 897,1	16 111,0	17 488,7	17 890,5	18 354,8	85 742,0
540503	Direction del'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnelle	3 000,0	3 120,5	3 450,0	3 645,0	3 987,5	17 203,0
540504	Service de Contrôle de Paie des Enseignants	40 042,4	41 222,3	41 657,9	41 836,5	42 661,5	207 420,7
540505	Direction de l'Enseignement Spécial	793,2	801,8	856,3	892,5	914,5	4 258,3
540506	Direction du Partenariat en matière Educative	500,0	543,0	594,0	621,4	653,1	2 911,6
540507	Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNOSP)	500,0	600,0	650,3	691,3	700,2	3 141,8
540508	Service de Gestion de la Communication (SGC)	500,0	540,2	632,0	684,8	8 364,8	10 721,8
540509	Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Covid-19 (PMUAIC)	1 244,7	1 532,0	1 684,2	1 721,5	1 768,9	7 951,3
540510	Direction Administrative et Financière	1 000,0	1 051,0	1 600,0	1 845,0	2 124,4	7 620,4
540511	Inspection Générale	48 672,6	49 000,0	49 150,7	49 453,2	50 478,7	246 755,2
540512	Commission Nationale pour l'UNESCO	1 000,0	1 274,4	1 365,5	1 524,4	1 854,2	7 018,5
540513	Club Unesco du Developpement social et culturel (CUDESCU)	500,0	532,0	550,1	658,1	684,7	2 924,9
1.3.2	Formation professionnelle	442 610,1	492 401,4	546 642,6	606 950,4	676 214,0	2 764 818,5
11	Renforcement des capacités d'accueil	261 635,4	285 677,2	312 123,2	341 213,8	373 213,4	1 573 862,9
110101	Construction et equipements de 368 centres de formation professionnelle (Projet Pyramide Formation Professionnelle)	568,0	624,8	687,3	756,0	831,6	3 467,7
110102	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN BATIMENT POUR ABRUTER LA CHAMBRE DES METIERS A KINSHASA	4 835,0	5 318,5	5 850,4	6 435,4	7 078,9	29 518,2
110103	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN SIEGE CHAMBRE DES METIERS A KINSHASA	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110104	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN SIEGE CHAMBRE DES METIERS A MATADI	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110105	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN SIEGE CHAMBRE DES METTIERS A BANDUNDU	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110106	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN SIEGE CHAMBRE DES METTIERS A MBANDAKA	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110107	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN BUREAU GESTIONNAIRE A KOLWEZI	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110108	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN BUREAU GESTIONNAIRE A INONGO	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110109	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN BUREAU GESTIONNAIRE A TSHIKAPA	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110110	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN BUREAU GESTIONNAIRE A KISANGANI	6 932,0	7 625,2	8 387,7	9 226,5	10 149,1	42 320,6
110111	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU KASAÏ A TSHIKAPA/KANZALA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110112	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU KASAÏ CENTRAL A KANANGA/KATOKA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110113	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE A KWILU/KAZAMBA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110114	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU KASAÏ ORIENTAL A KABEYA KAMUANGA/KENANKUNA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110115	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU KWANGO/KENGE	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110116	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU KWILU/MASIMANIMBA/KATIKA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110117	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE A L'EQUATEUR	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110118	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU NORD-UBANGI A MOBAYI/MBONGO	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110119	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU NORD-UBANGI A NGANZA/GBADOLITE	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110120	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SUD-UBANGI/GEMENA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
110121		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU TSHUAPA/BOENDE	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110122		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU LUALABA/LUBUDI/KAWANA KISAFU	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110123		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU HAUT KATANGA/KAMBOVE/LUFIRA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110124		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE A MONGALA/LISALA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110125		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE A MONGALA/BUMBA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110126		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU KASAÏ ORIENTAL/TSHILENGA/TSHIPUKA	2 436,8	2 680,5	2 948,6	3 243,4	3 567,8	14 877,2
110127		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE D'EXCELLENCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE A MBUJI-MAYI/KASAÏ ORIENTAL	62 678,9	68 946,8	75 841,5	83 425,6	91 768,2	382 661,0
110128		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS CENTRE D'EXCELLENCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE A MALUKU/KINSHASA	62 678,9	68 946,8	75 841,5	83 425,6	91 768,2	382 661,0
110129		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS D'UN BATIMENT DU SECRETRAT GENERAL	21 217,5	21 217,5	21 217,5	21 217,5	21 217,5	106 087,5
110130		CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS DE CENTRE RESSOURCE MOSALA / KINSHASA	10,0	11,0	12,1	13,3	14,6	61,1
110131		Réhabilitation des deux centres de formation professionnelle	14 196,0	15 615,6	17 177,2	18 894,9	20 784,4	86 668,0
110132		CENTRE LABO/SUD UBANGI	502,8	553,1	608,4	669,3	736,2	3 069,9
110133		CENTRE DES AMIS DE KAWELE/GBADOLITE	502,8	553,1	608,4	669,3	736,2	3 069,9
12		Acceptation des personnes vivants avec Handicaps	105,6	116,2	127,8	140,6	154,6	644,9
120101		inscription des personnes vivants avec Handicaps	105,6	116,2	127,8	140,6	154,6	644,9
13		Investissement réssource propre	13 864,7	15 251,2	16 776,3	18 453,9	20 299,3	84 645,5
130101		Investissement dans l'homme	13 864,7	15 251,2	16 776,3	18 453,9	20 299,3	84 645,5
14		Investissement sur transferts aux provinces	28 110,7	30 921,7	34 013,9	37 415,3	41 156,8	171 618,5
140101		Equipeement et Acquisition	28 110,7	30 921,7	34 013,9	37 415,3	41 156,8	171 618,5
21		Actualisation et Modernisation des programmes ou curricula et modules de formation professionnelle	384,9	423,3	465,7	512,2	563,5	2 349,6
210101		Experimentation de cirricula de formation professionnelle à KINSHASA	40,1	44,1	48,5	53,4	58,7	244,7
210102		Experimentation de cirricula de formation professionnelle à MATADI	40,1	44,1	48,5	53,4	58,7	244,7

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210103	Experimentation de cirricula de formation professionnelle à LUBUMBASHI	40,1	44,1	48,5	53,4	58,7	244,7
210104	Formation des formateurs de formateurs à KINSHASA	264,6	291,1	320,2	352,2	387,4	1 615,5
22	Dotation des centres de formation professionnelle en équipements adéquats	123,3	135,7	149,2	164,2	180,6	753,0
220101	Acquisition des tracteurs au centre professionnel DUMI / Kinshasa pour les techniques agricoles et frais d'entretien pour six mois	123,3	135,7	149,2	164,2	180,6	753,0
23	Augmentation des effectifs d'inspecteurs et d'enseignants et renforcer leurs compétences sur les programmes en (APC)	512,4	563,6	620,0	682,0	750,1	3 128,0
230101	Formation de 60 inspecteurs formateurs à Kinshasa	264,6	291,1	320,2	352,2	387,4	1 615,5
230102	Formation des inspecteurs et des enseignants en province à KINSHASA	82,6	90,8	99,9	109,9	120,9	504,2
230103	Formation des inspecteurs et des enseignants en province à MATADI	82,6	90,8	99,9	109,9	120,9	504,2
230104	Formation des inspecteurs et des enseignants en province à LUBUMBASHI	82,6	90,8	99,9	109,9	120,9	504,2
24	Rémunérations	28 596,8	33 789,1	39 339,3	45 640,4	53 463,2	200 828,8
240101	Salaire et Prime	28 596,8	33 789,1	39 339,3	45 640,4	53 463,2	200 828,8
25	Fonctionnement	42 583,4	50 269,2	58 486,6	67 813,5	79 383,2	298 535,8
250101	Frais des fonctionnements	42 019,8	49 649,3	57 804,6	67 063,3	78 558,0	295 095,0
250201	Renforcement des capacités institutionnelles et managériales des ressources humaines du Ministère	563,6	620,0	682,0	750,1	825,2	3 440,8
31	Mise en place d'un cadre commun de pilotage et de concertation	3 037,6	3 341,3	3 675,4	4 043,0	4 447,3	18 544,6
310101	Etat de lieux du Ministère	2 276,6	2 504,3	2 754,7	3 030,2	3 333,2	13 899,1
310102	Rédynamisation de la commission inter Ministérielles	760,9	837,0	920,7	1 012,8	1 114,1	4 645,5
32	Accompagnement des sortants à l'insertion socioprofessionnelle et les appuyer pour l'auto-emploi	37 138,0	40 851,8	44 937,0	49 430,7	54 373,7	226 731,2
320101	Octroi des kits aux groupes sortants des lauréats pour 8 Provinces	37 138,0	40 851,8	44 937,0	49 430,7	54 373,7	226 731,2
34	Élaboration du cadre de certification et qualification;	2 276,6	2 504,3	2 754,7	3 030,2	3 333,2	13 899,1
340101	vulgarisation de ce cadre auprès de certificateurs publics et privés	2 276,6	2 504,3	2 754,7	3 030,2	3 333,2	13 899,1
35	Redynamisation de la convention du partenariat public et privé (PPP);	760,9	837,0	920,7	1 012,8	1 114,1	4 645,5
350101	vulgarisation en provinces de la convention du partenariat publics et privés	760,9	837,0	920,7	1 012,8	1 114,1	4 645,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
36	Finalisation de la stratégie spécifique de l'enseignement et de la formation professionnels	285,6	314,2	345,6	380,1	418,1	1 743,6
360101	Atelier de validation de la stratégie spécifique	95,2	104,7	115,2	126,7	139,4	581,2
360102	Publication de la stratégie spécifique	95,2	104,7	115,2	126,7	139,4	581,2
360201	mise en application de la stratégie spécifique	95,2	104,7	115,2	126,7	139,4	581,2
37	Transferts et Subventions	23 194,2	27 405,6	31 907,2	37 017,8	43 362,7	162 887,5
370101	Frais des formations, atelier, conférence, renforcement de capacité, ,,	23 194,2	27 405,6	31 907,2	37 017,8	43 362,7	162 887,5
1.3.3	Enseignement supérieur						
1.3.4	Recherche scientifique	34 932,8	153 565,1	248 329,9	181 314,6	124 007,7	742 150,0
11	Amélioration de la gestion stratégique	3 319,6	2 760,1	1 985,7	1 976,1	1 891,9	11 933,3
110101	Rénovation du cadre légal et réglementaire	888,9	524,5	320,0	215,8	147,0	2 096,2
110102	Rédaction du projet de décret portant création d'un fonds d'appui à la recherche	325,7	0,0	0,0	0,0	0,0	325,7
110103	Formulation de la Politique de la Recherche Scientifique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110104	Elaboration et validation du Plan d'Actions Stratégique	119,0	0,0	0,0	0,0	0,0	119,0
110105	Formulation de la Politique de l'innovation	456,0	0,0	0,0	0,0	0,0	456,0
110106	Signature et suivi des contrats des performances avec les institutions de recherche pour les résultats	282,8	195,0	147,0	93,0	89,9	807,7
110107	Mise en place d'un cadre de concertation interministériel pour la coordination de la recherche	325,7	48,0	54,0	65,0	72,0	564,7
110108	Elaboration du profil pays par l'approche GO-Spin	293,2	0,0	0,0	0,0	0,0	293,2
110109	Missions de suivi et d'évaluation des projets	0,0	112,0	125,0	146,0	180,0	563,0
110110	Missions d'audit et de contrôle auprès des institutions de recherche	0,0	156,9	180,7	210,0	225,0	772,6
110111	Missions de maîtrise des effectifs et de la masse salariale	0,0	237,0	315,0	348,0	367,0	1 267,0
110201	Maîtrise de l'inventaire du potentiel scientifique et technique(PST)	0,0	626,8	0,0	0,0	0,0	626,8
110202	Production des indicateurs de la Recherche-Développement et de l'Innovation	628,2	682,3	704,5	724,3	746,4	3 485,8
110203	Mise en place d'un dispositif d'archivage électronique et physique des données statistiques	0,0	177,5	139,5	174,0	64,5	555,5
12	Développement de la coopération scientifique et du patemariat	2 423,7	2 485,8	2 886,6	2 513,4	2 646,8	12 956,3
120101	Négociation et signature des accords de coopération scientifique	0,0	370,6	407,7	427,8	436,9	1 643,1
120102	Négociation des transferts de nouvelles technologies	284,0	315,6	322,2	327,6	345,0	1 594,4
120201	Négociation et signature des contrats de collaboration scientifique entre les producteurs et les utilisateurs potentiels des résultats de recherche	182,7	367,0	396,7	412,0	446,8	1 805,3
120202	Résautage des chercheurs en thématiques	1 957,0	1 432,6	1 760,0	1 346,0	1 418,0	7 913,6
21	Amélioration de la gestion des ressources	29 189,5	113 490,2	190 044,9	127 289,7	71 159,8	531 174,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210101	Formation doctorale et en master des chercheurs dans les universités locales et extérieures	0,0	36 329,7	37 450,5	39 663,3	41 634,8	155 078,3
210102	Formation continue des chercheurs et techniciens de recherche	0,0	896,0	517,0	426,0	408,0	2 247,0
210103	Recrutement de nouveaux chercheurs	0,0	25,0	19,0	19,0	18,5	81,5
210201	Suivi de la mise en œuvre de la recommandation du plan de Lagos de consacrer 1% du PIB aux dépenses de la recherche	0,0	210,5	159,5	183,5	158,5	712,0
210202	Mise en application de l'arrêté portant création du fonds d'appui à la recherche	0,0	440,3	284,3	153,3	124,3	1 002,0
210203	Pladoyer auprès du secteur privé pour le financement de la recherche	0,0	358,5	370,5	386,5	332,5	1 448,0
210204	Réalisation des missions de suivi-évaluation auprès des institutions de recherche pour la gouvernance	0,0	298,0	114,0	135,0	159,0	706,0
210205	Identification et accès au fonds provenant de la coopération bi et multilatérale	0,0	560,0	452,0	368,0	400,0	1 780,0
210206	Encouragement des institutions de recherche aux activités génératrices de ressources pour l' autofinancement de la recherche	0,0	687,3	249,2	261,7	274,1	1 472,3
210301	Acquisition des équipements de l'observatoire volcanologique de Goma pour la surveillance des volcans de la région de Virunga	1 438,1	5 415,4	5 432,1	4 438,5	4 463,8	21 187,9
210302	Acquisition d'équipements technico-scientifiques et des laboratoires des institutions ciblées(IRSS,CRSAT,CRAA,CRSN/ Lwiro,CRH-U,CRGM,CRG,IGC,.....)	2 667,3	2 791,8	2 880,9	2 900,7	2 999,6	14 240,3
210303	Réhabilitation des infrastructures immobilières des institutions de recherche ciblées (INERA/yangambi,CRSH,CRSS/Bdd, CRSN/lwiro,IGC/kisangani,...)	1 005,1	5 061,1	5 415,4	5 432,1	5 689,5	22 603,3
210304	Constructions des infrastructures immobilières des institutions de recherche ciblées(CNT, CGEA,CREN/K ,CRMD/matadi,CRSARP,...)	2 639,4	365,1	3 661,2	3 639,4	3 754,3	14 059,4
210305	Acquisition des équipements en appui dans le domaine de la production,de la valorisation et de la conservation des produits agricoles nationaux (INERA,CRAA,..)	1 153,2	2 085,6	2 188,7	1 620,3	1 450,7	8 498,6
210306	Acquisition d'équipements pour la modernisation et le redémarrage du réacteur nucléaire TRICA II du commissariat général à l'énergie atomique	3 189,0	4 589,0	4 901,1	5 249,1	4 426,1	22 354,3
210307	Acquisition d'équipements spéciaux des risques liés aux matières chimiques,biologiques,radioactives et nucléaires	550,0	0,0	0,0	0,0	0,0	550,0
210308	Construction d'un centre multidisciplinaire de radiothérapie au CGEA en RDC	1 005,3	5 261,7	5 516,2	5 743,5	2 190,1	19 716,8
210309	Construction d'un centre des conférences international au CGEA	1 006,3	6 285,0	65 890,2	0,0	0,0	73 181,5
210310	Acquisition des véhicules terrestres pour la mobilité des cadres et agents des services centraux et des institutions de recherche	1 962,3	1 535,5	1 545,4	1 554,9	1 564,2	8 162,3
210311	Acquisition d'un satellite d'observation de la terre propre à la RDC	11 107,8	38 400,2	51 900,8	54 011,5	0,0	155 420,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210312	Acquisition d'équipements informatiques pour les services centraux et les institutions de recherche	965,7	1 089,7	1 096,8	1 103,5	1 111,8	5 367,4
210313	Acquisition de l'observatoire des mouvements des volcans	500,0	565,5	0,0	0,0	0,0	1 065,5
210314	Construction d'une ligne téléphonique à montée réduite à Nyiragongo	0,0	239,2	0,0	0,0	0,0	239,2
31	Appui aux secteurs prioritaires de recherche	0,0	1 930,0	20 055,0	14 564,0	10 923,0	47 472,0
310101	Elaboration des programmes de recherche en appui aux secteurs prioritaires de développement (agriculture,santé et vih-sida,environnement et changement climatique,ressources naturelles,énergie, sciences sociales, gouvernance et domaines connexes,etc.....)	0,0	1 930,0	1 850,0	0,0	0,0	3 780,0
310201	Exécution des programmes de recherche formulés	0,0	0,0	18 205,0	14 564,0	10 923,0	43 692,0
32	Valorisation et diffusion des résultats de recherche	0,0	2 129,0	1 522,0	1 678,1	1 026,5	6 355,6
320101	Amélioration du système de gestion de la propriété intellectuelle pour la protection des résultats de recherche	0,0	149,7	108,8	88,0	63,2	409,8
320102	Organisation du transfert des technologies	0,0	400,0	320,0	280,0	180,0	1 180,0
320103	Maitrise des prestations de service des chercheurs(recherche contractuelle)	0,0	204,9	102,4	102,4	76,8	486,6
320104	Appui à la création des incubateurs d'entreprises	0,0	0,0	0,0	214,8	219,0	433,7
320201	Soutien à l'édition des revues et périodiques scientifiques	0,0	1 012,6	632,9	632,9	253,2	2 531,6
320202	Publication des résultats des annuaires, des revues et périodiques scientifiques	0,0	111,5	117,0	122,9	1,0	352,4
320203	Structuration du signalement des publications	0,0	88,9	78,8	74,5	68,7	310,8
320204	Constitution d'un système de diffusion des données	0,0	161,4	162,0	162,5	164,6	650,7
33	Promotion de la culture scientifique	0,0	30 770,0	31 835,6	33 293,3	36 359,8	132 258,7
330101	Construction des musées de sciences	0,0	10 404,2	10 924,4	11 470,7	12 345,8	45 145,1
330102	Création des centres de culture scientifique, technique et industrielle(CCCSTI)	0,0	19 322,1	20 288,2	21 302,6	23 523,6	84 436,6
330103	Subvention des associations de vulgarisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
330104	Formation des spécialistes de vulgarisation (médiateurs scientifiques, animateurs scientifiques, journalistes scientifiques, etc..)	0,0	49,7	52,2	54,8	56,5	213,1
330201	Développement des applications numériques regroupant toutes les activités du secteur de la recherche et de l'innovation	0,0	405,8	0,0	0,0	0,0	405,8
330202	Organisation des événements de communication(conférence, exposition, démonstration publique, etc..)	0,0	195,3	199,2	203,1	207,4	805,1
330203	Organisation des émissions radiotélévisées	0,0	8,4	10,1	10,1	12,5	41,0
330204	Organisation des concours d'octroi des prix scientifiques dans tous les domaines de STI	0,0	80,0	96,0	102,0	114,0	392,0
330301	Recrutement des femmes chercheuses et techniciennes de recherche conformément à l'objectif de l'ODD 5	0,0	54,6	65,4	0,0	0,0	120,0
330302	Octroi des bourses aux femmes méritantes	0,0	250,0	200,0	150,0	100,0	700,0

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
1.3.5	Santé		208 972,2	119 574,1	203 006,4	42 190,7	201 009,6	774 753,0
	11	Dynamiser les Directions et Services du Secrétariat Général	2 062,0	77 264,0	2 496,2	2 730,6	2 999,5	87 552,3
	110101	Révision le cadre organique du Ministère de Pêche et Elevage	2 020,0	2 222,0	2 444,2	2 688,6	2 957,5	12 332,3
	110102	Renforcement des capacité des cadres et agents du Ministère, et des opérateurs du secteur (y compris en sauvegarde environnementale et sociale , et violences basées sur le genre) en tenant compte de l'aspect genre et jeune	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	210,0
	110103	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'administration centrale de la Pêche et élevage	0,0	75 000,0	10,0	0,0	0,0	75 010,0
	12	Assurer la gestion stratégique	3 320,0	3 020,0	2 520,0	270,0	20,0	9 150,0
	120101	Elaboration et vulgarisation du plan directeur d'aquaculture	250,0	500,0	0,0	0,0	0,0	750,0
	120102	vulgarisation des mesures d'application des Lois sur la pêche et sur l'élevage après promulgation	2 500,0	2 500,0	2 500,0	250,0	0,0	7 750,0
	120201	Elaboration de la politique nationale du développement de l'élevage	370,0	0,0	0,0	0,0	0,0	370,0
	120202	Elaboration et vulgarisation du plan d'investissement de le pêche	200,0	20,0	20,0	20,0	20,0	280,0
	21	Développer la filière halieutique et animale	203 590,2	39 290,1	197 990,2	39 190,1	197 990,2	678 050,7
	210101	Production de la cartographie de zones de frayères et de grandes productions	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	840,0
	210102	Acquisition des bateaux de pêche	134 296,8	0,0	134 296,8	0,0	134 296,8	402 890,4
	210103	Construction/réhabilitation des centres de pêche	10 500,0	10 500,0	10 500,0	10 500,0	10 500,0	52 500,0
	210104	Construction des débarcadères et des débarcadères intégrés pour la conservation des produits camés et halieutiques	8 437,6	0,0	8 437,6	0,0	8 437,6	25 312,7
	210105	Acquisition des canots rapide pour la surveillance de la pêche	2 130,0	2 130,0	2 130,0	2 130,0	2 130,0	10 650,0
	210106	Acquisition des intrants et équipement de pêche	4 261,4	0,0	4 261,4	0,0	4 261,4	12 784,2
	210201	Installation des provenderie pour la fabrication d'aliments pour poisson	2 130,7	2 130,7	2 130,7	2 130,7	2 130,7	10 653,5
	210202	Promotion de l'aquaculture en cage	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0
	210203	Construction et équipement d'un bâtiment pouvant abriter l'office national de pêche et aquaculture	5 400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 400,0
	210204	Réhabilitation des étangs piscicole publique abandonnés	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0
	210205	Acquisition des intrants et équipement piscicole	4 261,4	4 161,4	4 061,4	4 061,4	4 061,4	20 607,0
	210206	Réhabilitation/ création des centres d"alevinage et de diffusion des alevins	11 804,3	0,0	11 804,3	0,0	11 804,3	35 412,9
1.3.6	Protection sociale		17 815,5	17 692,6	17 014,8	16 705,7	16 586,6	85 815,1
	11	Fourniture de l'aide judiciaire pour les plus démunis(e)s et les personnes en situation de vulnérabilité	1 803,4	1 821,4	1 839,5	1 857,5	1 875,5	9 197,4
	110101	Installation d'une commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans dix parquets	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110102	Mise en place des services d'accueil au niveau de 10 juridictions	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
110103	Adoption, promulgation et publication de la loi sur l'aide juridique et les textes réglementaires d'application	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
110104	Mise en place d'un fonds d'aide juridique	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
110105	Mise en place d'un dispositif de sensibilisation et d'information des justiciables sur les modalités de recours en justice	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
110106	Réformulation du dispositif légal applicable aux interventions en justice des OSC	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
12	Assurance d'une aide judiciaire effective et de qualité aux enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes et témoins et les enfants en danger	601,1	607,1	613,2	619,2	625,2	3 065,8
120101	Lancement d'un programme pilote d'aide judiciaire des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes et témoins dans 3 ressorts de cours d'Appel(CA)	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
120102	Mise en place des équipes spécialisées et formées en matière de protection de l'enfant	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
13	Appui des cliniques juridiques et des mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) par l'Etat	1 803,4	1 821,4	1 839,5	1 857,5	1 875,5	9 197,4
130101	Diffusion des meilleures pratiques en matière de résolution alternative des conflits dans 3 provinces	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
130102	Identification et recensement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
130103	Renforcement de l'enseignement de l'anthropologie du droit et des mécanismes coutumiers	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
130104	Définition d'une stratégie de développement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
130105	Mise en place d'un cadre institutionnel de la médiation et autres MARC	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
130106	Identification et soutien des cliniques juridiques par la définition d'outils et de règles de conduite	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
14	Renforcement de la justice de proximité	901,7	910,7	919,7	928,8	937,8	4 598,7
140101	Mise en place d'un plan de financement des audiences foraines	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
140102	Renforcement des capacités des magistrats (Chefs de juridictions et d'offices) en matière de planification, budgétisation et méthodologie des audiences foraines	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
140103	Mise en place d'un programme de planification et de mise en œuvre d'audience foraine(AF) dans trois provinces	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
21	Amélioration de la gestion du budget du pouvoir judiciaire	601,1	607,1	613,2	619,2	625,2	3 065,8

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
210101		Plaidoirie du MJ et du CSM pour l'augmentation du budget de la justice	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
210102		Amélioration de la gestion du budget par le renforcement des capacités des cellules "finances et planification" du CSM	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
22		Renforcement de l'organisation, du fonctionnement et des méthodes du travail du CSM	1 976,2	1 929,6	1 839,5	1 857,5	1 875,5	9 478,4
220101		Initiation d'une réflexion sur la composition et le fonctionnement du CSM	416,0	393,1	306,6	309,6	312,6	1 737,8
220102		Renforcement des capacités du personnel administratif du secrétariat permanent du CSM	358,0	322,3	306,6	309,6	312,6	1 609,0
220103		Organisation des réunions ordinaires de l'Assemblée Générale du CSM	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
220104		Publication des résolutions et des recommandations de l'Assemblée Générale annuelle du CSM au journal officiel de la RDC	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
220105		Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre le CSM et le MJ	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
220106		Organisation des réunions périodiques du cadre de concertation ,dont le secrétariat est assuré par le GTJDH	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
23		Assurance d'une gestion plus efficace et transparente de la carrière des magistrats par le CSM	1 576,5	1 517,9	1 532,9	1 547,9	1 562,9	7 738,1
230101		Organisation des concours "ad hoc " de recrutement des magistrats en prenant en considération le principe de la discrimination positive pour promouvoir la parité femmes-hommes	351,8	303,6	306,6	309,6	312,6	1 584,1
230102		Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des magistrats en coordination avec le MJ	322,9	303,6	306,6	309,6	312,6	1 555,3
230103		Optimisation du suivi de la carrière des magistrats	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
230104		Instauration d'un système d'échelon au sein des grades de la magistrature dans le cadre de la révision du statut des magistrats	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
230105		Actualisation du bulletin de signalement des magistrats afin de préciser les critères d'évaluation des magistrats et adoption du nouveau format sur proposition du CSM	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
24		Amélioration de la redevabilité des magistrats dans le respect de leurs droits et de l'indépendance du pouvoir judiciaire	1 676,4	1 899,1	1 532,9	1 547,9	1 281,6	7 937,9
240101		Appui au fonctionnement des chambres disciplinaires	387,3	371,5	306,6	309,6	312,6	1 687,6
240102		Evaluation du fonctionnement des chambres disciplinaires	387,3	371,5	306,6	309,6	31,3	1 406,3
240103		Publication des décisions des chambres disciplinaires	300,6	418,7	306,6	309,6	312,6	1 648,0
240104		Amélioration de la fonctionnalité de l'Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP)	300,6	433,9	306,6	309,6	312,6	1 663,2

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
240105	Réalisation et validation d'une évaluation du contentieux de la prise à partie	300,6	303,6	306,6	309,6	312,6	1 532,9
31	Instauration d'une politique publique de la Justice axée sur les résultats	5 362,1	5 222,2	4 923,1	4 859,2	4 906,4	25 273,0
310101	Finalisation et opérationnalisation du cadre organique du MJ	529,3	347,4	306,6	309,6	312,6	1 805,4
310102	Renforcement des capacités de la DAF	575,2	577,9	500,6	505,5	510,4	2 669,6
310103	Renforcement des capacités de la DEP	575,2	580,1	500,6	505,5	510,4	2 671,8
310104	Mise en place d'un schéma directeur de développement des statistiques judiciaires	737,7	742,6	611,7	505,5	510,4	3 107,9
310105	Consolidation du processus d'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire	490,8	495,7	500,6	505,5	510,4	2 503,0
310106	Développement d'un projet pilote d'informatisation de la chaîne pénale	490,8	495,7	500,6	505,5	510,4	2 503,0
310107	Evaluation et Appui au fonctionnement des chambres disciplinaires dans trois provinces	490,8	495,7	500,6	505,5	510,4	2 503,0
310108	Evaluation du fonctionnement des chambres disciplinaires .	490,8	495,7	500,6	505,5	510,4	2 503,0
310109	Lancement d'un système d'information statistique des performances des Cours d'appel(CA)et des Tribunaux de Grande Instance(TGI) dans trois provinces	490,8	495,7	500,6	505,5	510,4	2 503,0
310110	Renforcement des capacités des directions génératrices des recettes(cultes et associations,chancellerie et garde des sceaux et censure)	490,8	495,7	500,6	505,5	510,4	2 503,0
32	Adaptation de la politique pénitentiaire aux standards internationaux	1 513,5	1 355,9	1 361,5	1 011,0	1 020,8	6 262,7
320101	Réorganisation de la structure de l'administration pénitentiaire	662,4	499,9	500,6	505,5	510,4	2 678,9
320102	Professionnalisation des ressources humaines	851,1	856,0	860,9	505,5	510,4	3 583,8
2	Soutien à la vie socioéconomique du pays (les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics)	9 724 482,8	11 078 899,5	10 053 061,7	10 350 275,6	13 195 547,5	54 402 267,0
2.1	Appui à la consolidation de la croissance économique	175 489,7	710 147,5	752 881,6	1 257 221,9	2 242 322,2	5 138 062,9
2.1.1	Forêts						
2.1.2	Mines	8 377,1	112 491,1	79 483,9	78 600,8	25 461,0	304 413,9
11	Renforcement des Capacités Humaines	1 320,0	1 326,6	1 333,2	1 339,9	1 346,6	6 666,3
110101	Formations des Cadres et Agents du Ministère des Mines	1 320,0	1 326,6	1 333,2	1 339,9	1 346,6	6 666,3
12	Renforcement des Capacités Matérielles	5 212,6	23 711,0	12 271,3	12 271,3	0,0	53 466,2
120101	Acquisition de différents Matériels informatiques et autres équipements pour le secrétariat Général	364,9	0,0	0,0	0,0	0,0	364,9
120102	. Construction d'un immeuble de douze étages devant abriter les Services du Secrétariat Général des Mines	0,0	2 917,4	1 458,7	1 458,7	0,0	5 834,8
120103	. Construction d'un immeuble de six niveaux pour le Service Géologique National	0,0	14 416,8	10 812,6	10 812,6	0,0	36 042,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120104	Acquisition des Jeeps et Bus pour le Secrétariat Général des Mines	1 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 500,0
120105	Acquisition des Matériels de terrain et de laboratoire pour le Service Géologique National	0,0	4 953,3	0,0	0,0	0,0	4 953,3
120106	Acquisition des Matériels et Logiciels informatiques pour l'implémentation et la Mise en Service de la Banque Nationale de Données Géoscientifiques du Service Géologique National du Congo	0,0	1 423,5	0,0	0,0	0,0	1 423,5
120107	Aquisition d'un Terrain propre pour le SGNC	3 347,7	0,0	0,0	0,0	0,0	3 347,7
13	Réorganisation de la Structure du Ministère des Mines	1 339,1	8 186,6	0,0	0,0	0,0	9 525,7
130101	Création d'une école de gemmologie et de taillerie de Diamant	1 339,1	2 008,6	0,0	0,0	0,0	3 347,7
130102	Création d'une bourse de matière minérale	0,0	5 845,0	0,0	0,0	0,0	5 845,0
130103	Relance de centre de retraitement des minerais	0,0	148,0	0,0	0,0	0,0	148,0
130104	Création de l'Inspection Générale des Mines	0,0	185,0	0,0	0,0	0,0	185,0
14	Renforcement du Cadre Légal et Réglementaire	0,0	1 124,0	1 129,6	1 135,3	612,1	4 001,0
140101	Vulgarisation des textes légaux et réglementaires régissant le secteur minier notamment le Code et Règlement Miniers Révisés	0,0	603,0	606,0	609,0	612,1	2 430,2
140102	Lutte contre la commercialisation illicite des minerais congolais dans les pays limitrophes	0,0	201,0	202,0	203,0	0,0	606,0
140103	Application de la loi sur le travail des enfants mineurs dans les mines	0,0	320,0	321,6	323,2	0,0	964,8
15	Renforcement de la Planification Stratégique	33,8	1 525,2	1 477,4	1 183,2	813,6	5 033,2
150101	Consolidation et publication des statistiques minières et actualisation de la nomenclature des produits miniers Marchands	0,0	500,0	502,5	505,0	507,5	2 015,1
150102	Elaboration et publication du bulletin des statistiques minières	0,0	301,5	303,0	304,5	306,0	1 215,1
150103	Informatisation des Services des Mines et Interconnexion de l'Administration, les Services de mines, les Banques Commerciales et les Régies Financières	33,8	50,7	0,0	0,0	0,0	84,6
150104	Production d'une cartographie générale des minerais congolais	0,0	303,0	300,0	0,0	0,0	603,0
150105	Collecte des Investissements Publics des Sociétés Minières de l'Etat	0,0	370,0	371,9	373,7	0,0	1 115,6
21	Centralisation des données géologiques et minières	121,6	573,0	580,9	0,0	0,0	1 275,5
210101	Etablissement de l'état des lieux de la documentation relative aux données géologiques et minières	0,0	170,0	175,9	0,0	0,0	345,9
210102	Acquisition des documents	0,0	150,5	151,2	0,0	0,0	301,7
210103	Analyse et traitement des données géologiques et minières disponibles	0,0	252,5	253,8	0,0	0,0	506,3
210104	Création de la base des données	121,6	0,0	0,0	0,0	0,0	121,6
22	Amélioration de la connaissance du sol et du sous-sol	0,0	75 460,4	62 205,3	62 315,9	22 331,7	222 313,2
220101	Renforcement du réseau géodésique	0,0	1 500,0	1 507,5	1 515,0	1 522,6	6 045,2
220102	Etudes Géologiques régionales sur des zones sélectionnées	0,0	2 500,0	2 512,5	2 525,1	2 537,7	10 075,3
220201	Couverture d'au moins 1/3 du pays par des cartes géologiques à l'échelle 1/200000 par télédétection	0,0	4 000,0	4 020,0	4 040,1	4 060,3	16 120,4
220202	Recherche des substances minérales et produits des carrières	0,0	5 000,0	5 025,0	5 050,1	5 075,4	20 150,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220203	Intensification de la couverture géologique et géophysique du pays à partir des 19 blocs sélectionnés	0,0	5 000,0	5 025,0	5 050,1	5 075,4	20 150,5
220204	Cartographie Geophysique Aeroportée et Geologique de la RDC	0,0	53 460,4	40 095,3	40 095,3	0,0	133 651,0
220301	Certification des réserves minières	0,0	4 000,0	4 020,0	4 040,1	4 060,3	16 120,4
41	Amélioration de la performance de la RDC sur les indices mondiaux	0,0	132,0	132,7	0,0	0,0	264,7
410101	Renforcement des mesures de la lutte contre la fraude et la contre bande minières	0,0	132,0	132,7	0,0	0,0	264,7
51	Amélioration de la gestion environnementale et promouvoir le développement durable	350,0	452,3	353,5	355,3	357,1	1 868,1
510101	Renforcement des capacités des Structures chargées de la protection de l'environnement	350,0	351,8	353,5	355,3	357,1	1 767,6
510102	Elaboration de la politique de développement communautaire dans les zones minières (Opérationnalisation du Fonds Minier pour les Générations futures)	0,0	100,5	0,0	0,0	0,0	100,5
2.1.3	Hydrocarbures	17 869,6	22 096,0	6 569,0	360 626,4	4 140,5	411 301,6
11	Gestion des ressources humaines et Matérielles	9 274,0	5 268,5	3 370,0	3 425,0	3 443,0	24 780,5
110101	Implantation du Corps des Inspecteurs	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0	51,0
110102	Formation en Geophysique	0,0	1 648,0	1 700,0	1 750,0	1 643,0	6 741,0
110103	Formation des Agents et Cadres des Ministère des Hydrocarbures en l' Institut Français de Pétrole	1 643,0	1 648,0	1 670,0	1 675,0	1 800,0	8 436,0
110201	Construction de l'immeuble du Ministère des Hydrocarbures (*)	7 580,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 580,0
110202	Acquisition d'équipements techniques et logistiques (*)	0,0	1 619,5	0,0	0,0	0,0	1 619,5
110203	Acquisition d'équipements informatiques (*)	0,0	353,0	0,0	0,0	0,0	353,0
12	Assurance de la gestion stratégique	241,0	1 438,8	2,0	2,0	2,0	1 685,8
120101	Elaboration de la politique stratégique du secteur des hydrocarbures	0,0	374,1	0,0	0,0	0,0	374,1
120102	Réglementttion sur les biocarburants	0,0	547,8	0,0	0,0	0,0	547,8
120103	Vulgarisation de la loi sur le biocarburan	0,0	515,0	0,0	0,0	0,0	515,0
120104	Elaboration des arrêtés devant accompagner le règlement d' Hydrocarbures	241,0	0,0	0,0	0,0	0,0	241,0
120201	Organisation de la revue annuelle des Stratégies et Programmes du Ministère	0,0	2,0	2,0	2,0	2,0	8,0
21	Développement de l'amont	1 200,0	12 040,6	0,0	355 076,8	0,0	368 317,4
210101	Prospection pétrolières et exploration des 27 BLOCS Petrolieres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210201	Dégazage du lac Kivu au niveau du golf de Kabuno (*)	0,0	12 000,0	0,0	0,0	0,0	12 000,0
210202	Exploitation du gaz méthane du lac Kivu pour la production de l'électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210203	Valorisation du gaz brûlé en torchère	0,0	40,6	0,0	0,0	0,0	40,6
210204	Certification des réserves Pétrolières et gazières (*)	0,0	0,0	0,0	355 076,8	0,0	355 076,8

Scénario 1: Besoins

Montants en millions de FC

Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210205	Elaboration de la cartographie Petrolieres et Gazieres de la RDC	1 200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 200,0
210206	Prospection et Exploration de 27 Blocs Pétroliers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
22	Développement des capacités de transformation	7 154,6	50,2	0,0	0,0	0,0	7 204,8
220101	Construction d'une raffinerie de 1000BBL/JOUR	7 154,6	0,0	0,0	0,0	0,0	7 154,6
220102	Valorisation des sables asphaltiques deMavuma pour la production des bitumes	0,0	50,2	0,0	0,0	0,0	50,2
23	Développement de l'aval	0,0	1 359,0	400,0	0,0	0,0	1 759,0
230101	Réhabilitation de la flotte de la SONAHYDROC	0,0	609,0	0,0	0,0	0,0	609,0
230102	Régénération du pipe-line Matadi - Kinshasa	0,0	750,0	0,0	0,0	0,0	750,0
230103	Construction du pipe-line Muanda - Matadi	0,0	0,0	400,0	0,0	0,0	400,0
31	Développement des cultures à biocarburant	0,0	1 384,0	1 884,0	1 265,0	590,0	5 123,0
310101	Culture de jatropha curcas, de ricin , de moringa, des algues, de tournesol	0,0	925,0	436,0	465,0	590,0	2 416,0
310301	Recyclage des déchets d'origine organique	0,0	459,0	0,0	0,0	0,0	459,0
310302	Recyclage des déchets d'origine animale et alimentaire	0,0	0,0	658,0	0,0	0,0	658,0
310303	Recyclage des déchets d'origine industrielle	0,0	0,0	0,0	800,0	0,0	800,0
310304	Récupération des graisses animales	0,0	0,0	790,0	0,0	0,0	790,0
32	Renforcement des capacités de production des biocarburants	0,0	554,9	865,0	850,0	105,5	2 375,5
320101	Création et installation des unités de production Formation aux techniques de fabrication des biocarburants	0,0	0,0	0,0	850,0	9,5	859,5
320201	Formation à la production des biocarburants	0,0	0,0	865,0	0,0	0,0	865,0
320301	Règlementation sur les biocarburants	0,0	554,9	0,0	0,0	0,0	554,9
320302	Suivi et évaluation des activités des biocarburants	0,0	0,0	0,0	0,0	96,0	96,0
33	Distribution des biocarburants	0,0	0,0	48,0	7,7	0,0	55,7
330101	Création des réseaux de distribution	0,0	0,0	0,0	7,7	0,0	7,7
330102	Promotion des produits biocarburants	0,0	0,0	48,0	0,0	0,0	48,0
2.1.4	Tourisme	37 704,1	172 994,2	221 463,1	249 168,6	292 893,9	974 223,9
11	Renforcement des capacités matériels	0,0	5 101,1	11 120,1	12 906,3	12 533,7	41 661,0
110101	Acquisition des véhicules terrestres en faveur des cadres et agents du ministère du Tourisme	0,0	4 365,8	10 500,0	12 500,0	12 000,0	39 365,8
110102	Acquisition des équipements informatiques en faveur de l'administration du Tourisme	0,0	191,1	76,1	76,1	158,4	501,7
110103	Acquisition des mobiliers des bureaux pour le Secretariat General au Tourisme	0,0	153,2	153,2	180,2	250,3	736,8
110104	Acquisition des materiels spéciaux pour la réalisation de la cartographie des sites touristiques de la RD Congo	0,0	200,0	200,0	150,0	125,0	675,0
110105	Acquisition équipement de transport (Bus+véhicule)	0,0	190,9	190,8	0,0	0,0	381,7
12	Renforcement des capacités humaines	0,0	95 211,9	103 404,0	114 495,0	123 400,0	436 510,9

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120101	Acquisition d'un terrain pour la construction du bâtiment devant abriter l'Administration Nationale du Tourisme	0,0	5 000,0	10 000,0	15 000,0	15 000,0	45 000,0
120102	Réhabilitation du bâtiment administratif du tourisme à Goma /Province du Nord Kivu,	0,0	1 706,0	2 706,0	3 700,0	8 000,0	16 112,0
120103	Construction du bâtiment devant abriter le Secretariat General au Tourisme	0,0	87 865,9	90 000,0	95 000,0	100 000,0	372 865,9
120201	Acquisition des drones, cameras, appareils photos,,, pour la production des supports promotionnels	0,0	240,0	248,0	345,0	350,0	1 183,0
120202	Acquisition des jeeps 4x4, motos pour l'accessibilité aux sites touristiques	0,0	400,0	450,0	450,0	50,0	1 350,0
13	Renforcement de la normalisation de l'environnement touristique	0,0	165,0	230,0	275,5	310,0	980,5
130101	Mise en place d'une Commission pour la revisitaion etl' actualisation des des critères de classement des hébergements touristiques	0,0	40,0	45,0	50,0	60,0	195,0
130102	Revisitation et actualisation des textes reglementaires relatifs à la classification des unités touristiques	0,0	50,0	60,0	65,0	70,0	245,0
130301	Organisation des séances de formations et de certification des établissements touristiques	0,0	55,0	100,0	125,0	140,0	420,0
130401	Playdoyer auprès des institutions Gouvernementales pour la réduction du coût des visas en RD Congo	0,0	20,0	25,0	35,5	40,0	120,5
14	Amélioration de la gouvernance	32 161,4	153,0	175,0	235,0	255,0	32 979,5
140101	Mise en place d'un Comité de pilotage de suivi et évaluation des actions de la Politique Nationale du Tourisme	0,0	40,0	45,0	55,0	65,0	205,0
140201	Elaboration des Plans Directeurs Provinciaux	0,0	95,0	105,0	150,0	155,0	505,0
140301	Création d'un cadre de concertation permanente entre le ministère et les privés	0,0	18,0	25,0	30,0	35,0	108,0
140401	Fonctionnement du Cabinet du Ministre	2 355,7	0,0	0,0	0,0	0,0	2 355,7
140402	Fonctionnement du Secretariat General	1 224,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1 224,2
140403	Fonctionnement de la Direction des Services Généraux	469,1	0,0	0,0	0,0	0,0	469,1
140404	Fonctionnement de la Direction d'Etudes et Planification	198,9	0,0	0,0	0,0	0,0	198,9
140405	Fonctionnement de la Direction de la Promotion et Investissement Touristique	165,8	0,0	0,0	0,0	0,0	165,8
140406	Fonctionnement de la Direction de l'Inspection Nationale du Tourisme	188,1	0,0	0,0	0,0	0,0	188,1
140407	Fonctionnemnt de la Direction du Direction Partenariat Touristique	104,7	0,0	0,0	0,0	0,0	104,7
140408	Fonctionnemnt de la Direction des Ressources Touristiques	291,0	0,0	0,0	0,0	0,0	291,0
140409	Fonctionnemnt des Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics	105,0	0,0	0,0	0,0	0,0	105,0
140410	Fonctionnement de la Direction Administrative et Financière	448,2	0,0	0,0	0,0	0,0	448,2

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
140411	Direction d'Archive et Nouvelle Technologies de l'Information et Communication	133,6	0,0	0,0	0,0	0,0	133,6
140412	Intervention économique, Sociale et culturelle : Secretariat Général	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
140413	Intervention économique, Sociale et culturelle : Site Touristique de la Nsele	5 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 500,0
140414	Rémunération: Secretariat Général	8 864,3	0,0	0,0	0,0	0,0	8 864,3
140415	Rémunération: Site Touristique de la Nsele	3 556,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3 556,2
140416	Rémunération: Office Nationale du Tourisme	838,9	0,0	0,0	0,0	0,0	838,9
140417	Subventions aux Organisme Auxiliaires : Site Touristique de la Nsele	3 413,4	0,0	0,0	0,0	0,0	3 413,4
140418	Subventions aux Services Ex-BPO: Secretariat Général	1 655,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1 655,2
140419	Subventions aux services : Office National du Tourisme	2 549,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2 549,3
	Création d'un centre d'innovation et d'éducation à la transformation numérique						
21	Création d'un centre d'innovation et d'éducation à la transformation numérique (CIETN)	0,0	45,0	45,0	50,0	50,0	190,0
210101	Ateliers de formation des jeunes, employés du secteur et les opérateurs touristiques sur le Numérique	0,0	25,0	25,0	30,0	30,0	110,0
210201	Création des canaux publicitaires via internet	0,0	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0
22	Création de Compte Satellite du tourisme (CST)	0,0	203,5	195,5	188,5	180,1	767,5
	Atelier de renforcement des capacités						
220101		0,0	100,0	90,0	80,0	70,0	340,0
	Organisation des seances de sensibilisation de tourisme scolaire dans toutes les provinces						
220102	Collectes des données statistiques du secteur	0,0	50,0	50,0	50,0	50,0	200,0
220103	Création du Compte Satellite du Tourisme	0,0	53,5	55,5	58,5	60,1	227,5
23	Numérisation du secteur du Tourisme	42,8	352,9	240,0	185,0	150,0	970,6
230101	Atelier de vulgarisation et d'informations avec les Opérateurs touristiques sur la procedure de la collecte des Redevances et taxes	0,0	20,0	20,0	10,0	10,0	60,0
230201	Mise en place des mécanismes de captage du FPT et d'informations aux publics	0,0	40,0	35,0	30,0	30,0	135,0
230202	Numérisation de la perception de toutes les taxes	42,8	47,9	0,0	0,0	0,0	90,6
230301	Réseautage des services de l'Administration	0,0	35,0	20,0	15,0	0,0	70,0
230401	Identification des sites touristiques	0,0	80,0	60,0	40,0	30,0	210,0
230402	Acquisition des titres fonciers et bornage des sites	0,0	30,0	25,0	25,0	20,0	100,0
230403	Cartographie des sites	0,0	100,0	80,0	65,0	60,0	305,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
31	Renforcement des ressources à l'ONT	0,0	2 925,0	670,0	355,0	315,0	4 265,0
310101	Diversification des sources de financement, notamment: aménagement des sites, prise de participation au capital des entreprises en création	0,0	200,0	50,0	40,0	30,0	320,0
310102	Création des Tours-Operator	0,0	75,0	0,0	0,0	0,0	75,0
310201	Renforcement des capacités humaines et en outils de gestion opérationnel (activités de Marketing, de veille et de promotion digitale)	0,0	150,0	120,0	65,0	35,0	370,0
310202	Formation des guides touristiques urbains et ruraux	0,0	2 500,0	500,0	250,0	250,0	3 500,0
41	Diversification de l'offre touristique de la RDC	5 499,9	32 512,8	38 623,5	46 795,4	55 200,1	178 631,8
410101	Identification et viabilisation des sites touristiques	0,0	150,0	100,0	90,0	80,0	420,0
410102	Réhabilitation et modernisation des 80 studios du Site touristique de la Nsele	3 000,0	7 404,4	8 200,0	8 950,0	9 000,0	36 554,4
410103	Transformation de 20 dortoirs en 140 appartements du STN	1 685,3	2 600,3	3 900,5	4 600,3	6 600,0	19 386,2
410104	Acquisition d'un chapiteau Acquisition d'un chapiteau événementiel, des équipements de sonorisation et des instruments complet de musique	0,0	1 450,0	1 450,0	2 900,6	2 900,6	8 701,1
410105	Réhabilitation de 4 chambres froides du Site Touristique de la Nsele	0,0	1 450,0	1 450,0	2 500,0	3 650,0	9 050,0
410106	Aménagement des 30 étangs du Site Touristique de la Nsele	0,0	412,0	600,0	0,0	0,0	1 012,0
410107	Construction du mur de clôture du Site Touristique de la Nsele et de 20 guerites	0,0	565,0	658,1	750,0	0,0	1 973,1
410108	Construction du pont de la route à Vampa/Kimpese (Kongo Central)	0,0	369,2	450,2	565,0	0,0	1 384,3
410109	Réhabilitation des grottes de Mbanza Ngungu dans le Kongo Central	814,6	914,6	1 584,0	2 550,0	460,0	6 323,2
410110	Réhabilitation du Quai d'accostage du Touristique de la Nsele	0,0	597,7	950,0	1 000,0	1 200,0	3 747,7
410111	Acquisition du parc aquatique et équipements d'exploitation du Site Touristique de la Nsele	0,0	1 514,7	1 555,7	0,0	0,0	3 070,4
410112	Acquisition des Hors- Bord en faveur du Site Touristique de la Nsele	0,0	600,0	0,0	0,0	0,0	600,0
410113	Aménagement et réhabilitation de la place de l'échangeur de Limete	0,0	2 876,5	3 600,0	5 800,0	8 000,0	20 276,5
410114	Construction d'une Marina à Maluku	0,0	10 158,3	12 079,2	14 539,6	20 539,6	57 316,7
410115	Réhabilitation de l'hôtel du Lac Mai Ndombe	0,0	1 000,0	1 500,0	1 900,0	2 000,0	6 400,0
410116	Réhabilitation des sites et aménagement des voies d'accès	0,0	100,3	100,9	150,0	200,0	551,2
410201	Développement de plusieurs sortes de tourisme	0,0	150,0	195,0	200,0	250,0	795,0
410202	Valorisation de la Gastronomie Congolaise	0,0	200,0	250,0	300,0	320,0	1 070,0
42	Consolidation du développement du tourisme d'affaires	0,0	7 080,0	10 100,0	8 880,0	10 450,0	36 510,0
420101	Mise en place du plan spécifique de promotion du tourisme d'affaires	0,0	180,0	200,0	280,0	350,0	1 010,0
420201	Développement des centres de congrès pour des grands événements (forums régionaux, congrès internationaux,,)	0,0	4 000,0	7 000,0	8 500,0	10 000,0	29 500,0
420301	Identification des sites des provinces à hautes vocation touristique	0,0	200,0	200,0	0,0	0,0	400,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
420302	Localisation des espaces à ériger en zones touristiques	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	200,0
420303	Démarches administratives, délimitation et bornage	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0
420304	Etudes de faisabilité pour la construction et érection des différentes composantes	0,0	2 500,0	2 500,0	0,0	0,0	5 000,0
43	Valorisation du patrimoine culturel et historique	0,0	8 280,0	10 620,0	13 553,0	22 880,0	55 333,0
430101	Réhabilitation de la route des esclaves de Nsiamfumu (KONGO CENTRAL)	0,0	3 000,0	3 500,0	5 000,0	8 500,0	20 000,0
430102	Réhabilitation de la route des esclaves de KASONGO (Maniema)	0,0	3 000,0	3 500,0	4 500,0	9 000,0	20 000,0
430201	Réhabilitation de la résidence du 1er Gouverneur à Kananga	0,0	2 000,0	2 800,0	3 000,0	4 000,0	11 800,0
430202	Aménagement du cimetière des pionniers à Boma (Kongo Central)	0,0	0,0	500,0	575,0	780,0	1 855,0
430203	Réhabilitation de M/S Kamanyola su Site Touristique de la Nsele	0,0	80,0	100,0	200,0	250,0	630,0
430204	Réhabilitation du chalet de Stanley à Boma	0,0	200,0	220,0	278,0	350,0	1 048,0
44	Promotion et encouragement du tourisme domestique	0,0	964,0	1 040,0	1 250,0	2 170,0	5 424,0
440101	Lancement du tourisme Scolaire à travers la RDC	0,0	864,0	890,0	1 000,0	1 800,0	4 554,0
440201	Diversification des circuits touristiques à travers la RDC	0,0	100,0	150,0	250,0	370,0	870,0
51	Développement des Stratégies d'écotourisme	0,0	20 000,0	45 000,0	50 000,0	65 000,0	180 000,0
510101	Appui aux populations locales environnantes des sites touristiques et aires protégées pour la création d'activités à caractère commercial	0,0	20 000,0	45 000,0	50 000,0	65 000,0	180 000,0
510102	Protection des espèces rares et valorisation de labiodiversité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510103	Réhabilitation des installation des jardins Botaniques et zoologiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510201	Organisation des campagnes de sensibilisation à l'écotourisme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
52	Promotion du tourisme durable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520101	promouvoir la pratique de Tourisme Durable sur les sites et dans les villes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520102	Protection et valorisation de la biodiversité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520201	Multiplication des attraits touristiques dans des parcs et Aires protégées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520202	Erection des logements à base des matériels écologiques dans les aires protégées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520203	Appui aux populations locales environnantes des sites touristiques et aires protégées pour la création des activités commerciales à caractères touristiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.1.5	Culture et Arts	111 538,9	402 566,3	445 365,6	568 826,1	1 919 826,8	3 448 123,6
11	Dotation des ressources humaines, financières et matérielles	6 350,0	48 733,0	61 225,0	76 866,0	89 269,0	282 443,0
110101	Acquisition du charroi automobile	250,0	1 643,0	1 900,0	2 300,0	2 700,0	8 793,0
110102	Acquisition des fournitures d'objets de décoration immeubles et services	622,0	821,0	983,0	1 034,0	1 240,0	4 700,0
110103	Réhabilitation salle de réunion du Cabinet du Ministre	632,0	468,0	645,0	804,0	1 023,0	3 572,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110104	construction de trois immeubles de standard culturel international:cabinet du ministre, secrétariat général, services spécialisés pour le ministère de la culture et des arts	1 245,0	41 432,0	52 765,0	67 087,0	78 098,0	240 627,0
110106	Acquisition équipements pour les nouvelles directions	750,0	1 100,0	1 200,0	1 300,0	1 500,0	5 850,0
110201	Construction d'un centre de formation en langues nationales à Kinshasa	1 320,0	1 560,0	1 700,0	1 906,0	2 100,0	8 586,0
110202	Construction des centres d'orientation et de spécialisation des métiers de la culture	1 143,0	1 308,0	1 608,0	1 976,0	2 129,0	8 164,0
110203	Acquisition des matériels de traduction des langues nationales en faveur de l'Observatoire des langues	388,0	401,0	424,0	459,0	479,0	2 151,0
12	Valorisation des métiers de la Culture et des Arts	2 499,6	2 843,0	3 118,0	3 416,0	3 774,0	15 650,6
120101	Renforcement de la législation du domaine de la culture et des arts et l'adaptation au contexte actuel	365,0	400,0	432,0	450,0	478,0	2 125,0
120102	Recensement et actualisation du repertoire des assujetés du secteur de la culture, Arts et Patrimoines	1 004,0	1 130,0	1 249,0	1 320,0	1 450,0	6 153,0
120103	Renforcement et modernisation de la gestion des services spécialisés et établissements publics du domaines de la Culture et des Arts	480,6	506,0	567,0	673,0	756,0	2 982,6
120201	Acquisition d'équipements médicaux	550,0	657,0	700,0	789,0	890,0	3 586,0
120202	Elaboration, vulgarisation et renforcement des capacités des opérateurs culturels privés sur le mécanisme d'accès aux subventions	100,0	150,0	170,0	184,0	200,0	804,0
21	Organisation des entreprises culturelles, artistiques et artisanales	38 266,6	52 460,0	56 130,0	58 520,0	61 100,0	266 476,6
210101	Transformation des associations culturelles, artistiques et artisanales en entreprises culturelles, artistiques et artisanales	2 320,0	2 500,0	2 800,0	3 000,0	3 300,0	13 920,0
210102	Identification des associations organisées, productives et des entreprises existantes	1 189,0	1 400,0	1 670,0	1 890,0	2 000,0	8 149,0
210103	Construction des studios d'enregistrement à Kinshasa et usines de fabrication des biens et matériels artistiques et culturels	144,6	10 000,0	10 500,0	10 900,0	11 000,0	42 544,6
210104	Construction des centres de réalisation cinématographique	7 667,0	8 230,0	8 560,0	8 900,0	9 200,0	42 557,0
210105	Construction d'un marché national moderne des œuvres d'arts	4 150,0	4 700,0	5 200,0	5 500,0	5 800,0	25 350,0
210106	Construction d'une école de la Rumba à Kinshasa	5 096,0	5 400,0	5 800,0	6 000,0	6 400,0	28 696,0
210201	Attribution des prix d'excellence de mérite artistiques et civique aux artistes le plus méritant	6 000,0	6 500,0	6 800,0	7 000,0	7 500,0	33 800,0
210202	Création de festival National	10 000,0	12 000,0	13 000,0	13 500,0	14 000,0	62 500,0
210203	Organisation de Biennale culturelle et artistique RDC	1 700,0	1 730,0	1 800,0	1 830,0	1 900,0	8 960,0
22	Implantation des industries culturelles	59 095,7	109 694,9	126 893,4	138 661,4	153 709,0	588 054,4
220101	Construction des musées nationaux dans les chafs lieux des provinces	30 000,0	44 500,0	50 000,0	56 000,0	60 000,0	240 500,0
220102	Construction des usines de fabrication des matériels artistiques et culturels	3 198,2	3 800,0	4 300,0	4 700,0	5 300,0	21 298,2
220103	Construction des dépôts d'archives dans les chafs lieux des provinces	7 153,9	7 884,6	7 942,9	8 457,0	8 670,0	40 108,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220104	Construction des Bibliothèques Nationales dans les chefs lieux des provinces	0,0	1 808,0	2 100,0	2 300,0	2 800,0	9 008,0
220105	Construction des musées de référence de 145 territoires de la RDC/26 provinces	15 772,0	45 780,7	56 000,0	60 000,0	67 000,0	244 552,7
220106	Construction d'un centre culturel dans la ville de BUTEMBO	1 000,0	1 500,0	1 650,0	1 700,0	1 750,0	7 600,0
220107	Construction d'un Centre culturel dans le territoire de Mwenga/Sud-Kivu	1 000,0	1 200,0	1 400,0	1 700,0	1 890,0	7 190,0
220201	construction des bibliotheques de proximité modernes Lecture Pour Tous	156,0	2 245,0	2 450,0	2 700,0	3 000,0	10 551,0
220202	Construction Bibliothèque dans la ville de Kenge	126,5	150,0	197,0	200,0	2 300,0	2 973,5
220203	Acquisition Résidence Papa Wemba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220204	Construction Musée de KWILU de la Ville de GUNGU	545,4	670,0	700,0	740,0	809,0	3 464,4
220205	Construction Musée à INONGO/MAI-NDOMBE	143,6	156,6	153,5	164,4	190,0	808,1
31	Identification, protection et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel	2 067,0	78 200,0	81 848,6	84 860,0	833 464,0	1 080 439,6
310101	Indentification et inventaire des patrimoines culturels matériels et immatériels dans les 26 provinces	0,0	20 026,0	21 300,0	21 670,0	21 900,0	84 896,0
310102	Promotion de la recherche archéologique, la conservation, la protection du patrimoine culturel qui incarne l'identité culturelles d'un peuple	0,0	6 098,0	6 578,7	6 700,0	6 800,0	26 176,7
310103	construction d'un centre national moderne de recherche archeologique	0,0	1 244,0	1 280,9	1 290,0	1 320,0	5 134,9
310104	construction et classement des biens culturels :Mausolés, Cenotaphes et Panthéons	0,0	35 961,0	36 900,0	39 000,0	400 450,0	512 311,0
310105	Formation formelle et informelle des communautés sur le civisme patrimonial	0,0	4 600,0	4 789,0	4 800,0	4 900,0	19 089,0
310106	Acquisition d'équipements du patrimoine culturel et d'identification des sites	567,0	671,0	700,0	760,0	834,0	3 532,0
310201	Réhabilitation et transformation des sites et monuments historiques en industries et économie créatives: Transit et Marché des esclaves à Nsiafumu/Congo central	1 500,0	3 200,0	3 500,0	3 600,0	390 000,0	401 800,0
310202	Réhabilitation et transformation des sites et monuments historiques en industries et économie créatives: Marché des Esclaves de NYANGWE, Kasongo/Maniema	0,0	3 200,0	3 400,0	3 500,0	3 700,0	13 800,0
310203	Réhabilitation et transformation des sites et monuments historiques en industries et économie créatives: Transit des esclaves/MUTOWA/Kalemie à Tanganyika	0,0	3 200,0	3 400,0	3 540,0	3 560,0	13 700,0
32	Protection de biens culturels en cas de conflit armé et en temps de paix	1 000,0	25 245,9	26 989,0	112 567,0	116 880,8	282 682,7
320101	Session extraordinaire du Comité Consultatif National pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et en temps de paix	0,0	350,0	370,0	379,0	4,0	1 103,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
320102	Identification et Inventaire des biens culturels aux termes de la Convention de l'UNESCO adoptés à la Haye le 14 mai 1954 pour la protection de bien culturel en cas de conflit armé	1 000,0	3 795,9	3 900,0	4 108,0	4 490,0	17 293,9
320103	Formation et installation des acteurs principaux du Comité Consultatif National	0,0	2 000,0	2 400,0	2 700,0	2 890,0	9 990,0
320104	Mise en place des Unités Spéciales de la FARDC et PNC à la disposition du Comité Consultatif National par le Gouvernement	0,0	8 000,0	8 900,0	93 000,0	97 000,0	206 900,0
320201	Immunisation des biens culturels et des acteurs affectées à la protection des biens culturels	0,0	6 900,0	7 000,0	7 340,0	7 560,0	28 800,0
320202	Intégration des dispositions de l'article 7 et 25 de la convention de l'Unesco adoptée à la HAYE le 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas des conflits armés à l'usage des règlements militaires et de la police de la RDC	0,0	300,0	319,0	340,0	36,8	995,8
320203	mise en place des signes distinctifs sur les biens culturels à soumettre au contrôle international	0,0	3 900,0	4 100,0	4 700,0	4 900,0	17 600,0
33	Implantation d'une culture-éthique nationale	0,0	51 284,0	53 395,0	56 043,0	58 495,0	219 217,0
330101	Construction d'un centre d'initiation à la Culture-Ethique Nationale	0,0	434,0	520,0	543,0	565,0	2 062,0
330102	campagne nationale de mobilisation, sensibilisation et conscientisation sur l'Ethique, la paix et l'unité nationale et le recouvrement de l'Identité Nationale	0,0	350,0	360,0	380,0	390,0	1 480,0
330201	Organisation d'un grand forum national culturel sur le changement des mentalités et pour la mise en commun d'accord des culture ethnique en une culture éthique nationale	0,0	500,0	515,0	520,0	540,0	2 075,0
330202	Réhabilitation et classement des villes historiques et les ensembles de construction d'intérêts historiques	0,0	50 000,0	52 000,0	54 600,0	57 000,0	213 600,0
34	Instituer et intégrer la culture éthique dans tous les secteurs de la vie nationale	0,0	1 724,0	2 960,0	3 146,0	7 590,0	15 420,0
340101	Mise en place d'une Loi portant l' Institution d'une Culture-Ethique Nationale	0,0	200,0	0,0	0,0	0,0	200,0
340102	Implication et intégration de la Culture-Ethique Nationale dans la recherche et le maintien de la Paix durable et de la bonne gouvernance	0,0	200,0	220,0	230,0	240,0	890,0
340103	Intégration de la Culture-Ethique Nationale dans les programmes cadres de l'Education Nationale	0,0	200,0	230,0	246,0	280,0	956,0
340104	Organisation des séminaires, Ateliers, Conférences, émissions télévisées et radio-dif pour la promotion de la Renaissance Culturelle Africaine, de la Culture-Ethique Nationale, la Paix , l'Unité nationale et le recouvrement de l'Identité nationale;	0,0	600,0	630,0	660,0	690,0	2 580,0
340201	Mise sur pied de cadre d'évaluation et de promotion des valeurs traditionnelles	0,0	400,0	430,0	450,0	4 640,0	5 920,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
340202	Création des centres de recherches et de promotion sur le savoir traditionnels	0,0	124,0	1 450,0	1 560,0	1 740,0	4 874,0
41	Protection des droits d'auteur, les droits voisins et la propriété intellectuelle	260,0	19 519,5	20 980,8	21 972,6	22 504,0	85 236,9
410101	Disposition de la documentation sur la propriété intellectuelle, littéraire et artistique	0,0	230,0	240,0	0,0	0,0	470,0
410102	Harmonisation de la propriété Intellectuelle avec les Organismes Internationaux	0,0	240,0	260,0	290,0	319,0	1 109,0
410103	Intégration de la Propriété Intellectuelle dans la politique du Gouvernement comme un instrument de développement social et économique	260,0	270,5	280,5	2 940,0	300,0	4 050,9
410104	Lutte contre la piraterie des œuvres de l'esprit	0,0	6 800,0	7 609,0	7 690,0	7 990,0	30 089,0
410105	Développement et construction des Infrastructures de gestion de la propriété intellectuelle	0,0	2 069,0	2 066,4	2,7	2 780,0	6 918,0
410201	Construction de l'office national de protection des droits d'auteur et droits voisins	0,0	2 413,0	2 690,0	2 900,0	3 000,0	11 003,0
410202	Création d'une autorité de régulation du secteur dans le domaine des œuvre de l'esprit	0,0	240,0	260,0	280,0	310,0	1 090,0
410203	Sensibilisation et formation des acteurs économiques et culturels	0,0	237,0	267,0	280,0	296,0	1 080,0
410204	Lutte contre la contrefaçon de œuvres de l'esprit dans l'environnement numérique d'une part et des support traditionnels enregistrés d'autre part	0,0	7 020,0	7 308,0	7 590,0	7 509,0	29 427,0
42	Coopération culturelle et mise en place de mécanisme de protection de propriété intellectuelle	2 000,0	12 862,0	11 825,8	12 774,0	573 041,0	612 502,8
420101	Révitilisation et adaptation des différents textes qui régissent les droits des propriétés intellectuelle	0,0	250,0	270,0	284,0	294,0	1 098,0
420102	Déploiement d'un système informatique sur l'accès payant aux sites de téléchargement	0,0	350,0	170,0	150,0	100,0	770,0
420103	Implantation et protection de l'industrie du Livre pour la promotion des écrivains	0,0	1 600,0	1 640,0	1 730,0	1 790,0	6 760,0
420201	Informatisation du système de protection et de régulation des droits d'auteurs et droits voisins	0,0	1 000,0	1 130,0	1 300,0	1 490,0	4 920,0
420202	Automatisation du processus administratif, juridique, technique et financière de la gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins	2 000,0	2 300,0	2 500,0	2 700,0	3 000,0	12 500,0
420203	Mise en place de la procédure juridique et administratif pour la promotion de l'exploitation et de l'assurance d'une meilleure protection pour l'octroi des brevets et l'enregistrement des dessins, modèles industriels et d'utilité, etc .	0,0	500,0	520,0	560,0	559 990,0	561 570,0
420301	Construction des centres culturels à l' Etranger	0,0	1 923,0	200,0	250,0	290,0	2 663,0
420302	Mise en place des Attachés Culturels dans les Ambassades de la RDC	0,0	580,0	599,0	600,0	670,0	2 449,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
420303	Approvisionnement de nos Ambassades en œuvres d'arts, ouvrages historiques et Intelectuels de la RDC	0,0	359,0	395,9	400,0	467,0	1 621,9
420304	Renforcement de coopération bilatérale et multilatérale et de partenariat public - privé	0,0	4 000,0	4 400,9	4 800,0	4 950,0	18 150,9
2.2	Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré	5 102 294,8	5 563 743,9	3 981 598,8	3 564 535,4	5 159 390,4	23 371 563,3
2.2.1	Environnement et le développement durable	4 663 785,4	5 440 215,8	3 861 847,4	3 476 646,0	5 075 083,3	22 517 577,8
11	Programme 1.1. Renforcement des capacités humaines, institutionnelles et matérielles	9 944,3	101 361,6	11 234,2	132 563,2	188 396,0	443 499,4
110101	Révisitation du Cadre et des structures organiques du SG-EDD	2 134,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2 134,9
110102	Mise en place d'une Ecole Nationale de l'Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (ENEFEB)	1 323,8	1 356,9	691,3	701,3	33 634,1	37 707,5
110103	Recyclage et formations continues en modules transversaux (Langues, Informatique, Administration et gestion des ressources)	925,7	1 124,7	532,9	534,9	534,9	3 653,1
110201	Application stricte du Décret n0 17/018/ du 30 décembre 2017 sur l'utilisation des sacs, sachets et autre emballages	0,0	0,0	0,0	8 877,0	667,0	9 544,0
110202	Mise en œuvre des mesures d'application de la loi relative à l'eau	5 560,0	98 880,0	10 010,0	122 450,0	153 560,0	390 460,0
110301	Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et electromenager	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110302	Mise en place des bases de données sur les Etablissements classés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	Programme 1.2. Renforcement des capacités de gestion et développement des statistiques environnementales	63 456,2	83 150,9	169 149,5	167 910,2	52 126,4	535 793,1
120101	Mise en place d'une banque nationale de sauvegarde des données numériques environnementales et forestières	56 499,6	25 840,7	89 911,3	62 273,3	38 771,6	273 296,5
120102	Renforcement des capacités en gestion des bases de données environnementale et forestières	6 956,6	57 310,2	79 238,2	105 636,9	13 354,7	262 496,6
13	Programme 1.3. Promotion de la recherche-développement	632 409,1	650 090,6	96 326,2	77 015,7	217 208,3	1 673 049,8
130101	Promotion de nouvelles essences forestières de bois d'œuvre	1 204,8	21 792,6	65 738,4	7 322,9	68 496,5	164 555,2
130102	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de valorisation des ressources en bois	6 814,5	8 591,1	8 659,3	44 679,0	85 374,3	154 118,3
130103	Mise en œuvre des normes et encadrement de l'exploitation des ressources bois	1 191,4	1 698,6	992,5	15 567,9	62 281,5	81 731,9
130104	Création des centres(2) de renforcement des capacités en techniques innovantes sur l'environnement et la gestion des matières résiduelles	623 198,3	618 008,3	20 935,9	9 445,9	1 056,0	1 272 644,5
21	Programme 2.1. Amélioration du cadre de vie dans le respect de l'équilibre écologique	114 536,0	89 571,3	80 626,4	183 997,2	34 811,8	503 542,8
210101	Elaboration et validation des normes environnementales	12 300,0	2 334,7	8 990,2	88 981,4	14 566,9	127 173,2
210102	Mise en place d'un système national de gestion durable des déchets	102 236,0	87 236,6	71 636,2	95 015,8	20 244,9	376 369,5

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
22	Programme 2.2. Surveillance continue de l'environnement	90 712,8	8 584,4	101 116,4	22 312,8	1 181 040,4	1 403 766,7
220101	Mise en place d'un système national de suivi de l'état de l'environnement	1 022,3	865,3	934,3	5 645,3	544 440,2	552 907,4
220102	Mise en place d'un système national de gestion des installations classés	89 690,5	7 719,1	100 182,1	16 667,4	636 600,2	850 859,3
23	Programme 2.3. Gestion durable des terres	74 757,2	835 912,0	6 812,2	5 356,9	66 917,6	989 755,9
230101	Elaboration et validation des normes de gestion durable des terres	68 012,5	56 620,7	1 808,9	4 611,2	66 822,9	197 876,2
230102	Mise en œuvre du Projet intégré de gestion des risques de catastrophes naturelles	6 744,7	779 291,3	5 003,3	745,7	94,7	791 879,7
24	Programme 2.4. Valorisation des services environnementaux	8 781,3	87 981,6	2 653,6	113 442,1	136 599,8	349 458,3
240101	Renforcement des PIREDD et restauration des paysages forestiers	8 781,3	87 981,6	2 653,6	113 442,1	136 599,8	349 458,3
25	Programme 2.5. Lutte contre le changement climatique	167 450,8	85 132,7	10 269,7	23 280,0	74 787,1	360 920,2
250101	Poursuite du Projet Jardin scolaire, un milliard d'arbres	165 770,1	79 919,1	2 867,3	21 604,8	74 063,7	344 225,0
250102	Renforcement des capacités des opérateurs aux mécanismes de financement climatiques	1 680,7	5 213,5	7 402,4	1 675,2	723,4	16 695,2
31	Programme 3.1: Valorisation des produits forestiers non ligneux	9 656,8	2 478,3	9 974,9	8 688,1	939,1	31 737,2
310101	Evaluation de la valeur économique des produits forestiers non ligneux	8 444,7	1 075,9	8 662,0	85,7	832,4	19 100,7
310102	Renforcement des capacités de domestication des PFNL dans les réserves de biosphères	1 212,1	1 402,4	1 312,9	8 602,4	106,8	12 636,5
32	Programme 3.2. Foresterie communautaire	1 036,5	78 477,5	4 722,1	1 493,1	677,3	86 406,5
320101	Renforcement des capacités des communautés locales en gestion desprojets	879,5	77 595,9	4 623,6	1 373,2	584,7	85 056,9
320102	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie sur la foresterie commuanautaire	157,0	881,6	98,6	119,9	92,6	1 349,6
33	Programme 3.3. Régénération, boisement, reboisement et agroforesterie	15 657,4	62 177,0	3 703,5	58 930,4	9 476,2	149 944,4
330101	Elaboration et validation de la politique nationale de reboisement	9 825,4	3 921,7	212,6	1 169,5	681,5	15 810,8
330102	Restauration des paysages dégradés en milieux urbains et péri-urbains	750,4	272,7	600,3	56 155,9	488,3	58 267,6
330103	Vulgarisation de bonnes pratiques agroforestières	5 081,5	57 982,6	2 890,6	1 604,9	8 306,4	75 866,0
34	Programme 3.4. Exploitation artisanale et industrielle de bois d'œuvre	25 459,1	26 657,2	19 819,5	78 811,5	93 037,3	243 784,5
340101	Elaboration et validation de la politique forestière	1 459,1	657,2	1 819,5	78 811,5	93 037,3	175 784,5
340102	Révisitation du Code forestier	12 000,0	14 000,0	0,0	0,0	0,0	26 000,0
340103	Vulgarisation en langues nationales des guides d'exploitation forestière	12 000,0	12 000,0	18 000,0	0,0	0,0	42 000,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
41	Programme 4.1: Valorisation des ressources en eau	389 397,0	94 242,0	4 091,2	55 791,0	55 851,0	599 372,2
410101	Elaboration et validation de la politique de gestion durable des ressources en eau	114 997,0	93 666,0	555,6	55 555,0	55 555,0	320 328,6
410102	Classification et validation des plans d'eau	271 700,0	96,0	97,6	236,0	296,0	272 425,6
410103	Elaboration et validation des normes d'utilisation des ressources en eau	2 700,0	480,0	3 438,0	0,0	0,0	6 618,0
42	Programme 4.2. Gestion intégrée des ressources en eau	398 388,0	376 051,6	248 329,0	204 066,2	336 375,5	1 563 210,3
420101	Mise en place d'une banque de données des ressources en eau	229 539,0	209 232,0	155 855,0	93 822,6	102 180,0	790 628,5
420102	Renforcement des capacités de gestion transfrontalière des bassins et sous bassins	168 849,0	166 819,6	92 474,0	110 243,7	234 195,6	772 581,8
43	Programme 4.3. Conservation et gestion des écosystèmes aquatiques	760,3	984,2	68 062,1	89,1	761,0	70 656,8
430101	Mise en œuvre de la politique, du plan d'action et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des écosystèmes aquatiques	707,8	931,8	68 012,8	41,4	711,0	70 404,9
430102	Missions d'inventaire des écosystèmes aquatiques	52,5	52,4	49,3	47,7	50,0	251,9
51	Programme 5.1. Aires protégées nationales	690 000,0	730 000,0	750 000,0	758 890,0	743 100,0	3 671 990,0
510101	Etudes et évaluation du réseau des aires protégées	310 000,0	340 000,0	360 000,0	309 890,0	399 000,0	1 718 890,0
510102	Cartographie, délimitation et réhabilitation des aires protégées identifiées	380 000,0	390 000,0	390 000,0	449 000,0	344 100,0	1 953 100,0
52	Programme 5.2. Co-gestion de la diversité biologique	1 229 000,0	1 210 000,0	1 230 000,0	1 230 000,0	1 255 000,0	6 154 000,0
520101	études socio-économiques dans les zones à diversité biologique élevée	420 000,0	420 000,0	430 000,0	424 000,0	448 000,0	2 142 000,0
520102	Actualisation et mise en œuvre de la stratégie nationale de diversité biologique	359 000,0	350 000,0	360 000,0	360 000,0	360 000,0	1 789 000,0
520103	Promotion de l'entrepreneuriat dans les zones à diversité biologique élevée	450 000,0	440 000,0	440 000,0	446 000,0	447 000,0	2 223 000,0
53	Programme 5.3. Valorisation de la diversité biologique	635 027,0	661 215,0	767 428,0	121 815,6	407 076,8	2 592 562,4
530101	Identification et mise en place des techniques innovantes de valorisation de la biodiversité	430 000,0	420 000,0	430 000,0	0,0	0,0	1 280 000,0
530102	Inventaire des savoirs endogènes des communautés locales et peuples autochtones à l'échelle nationale	205 027,0	241 215,0	337 428,0	121 815,6	407 076,8	1 312 562,4
54	Programme 5.4. Aires protégées transfrontalières	107 355,7	256 148,0	277 529,0	232 193,0	220 901,8	1 094 127,4
540101	Renforcement des mécanismes de coopération régionale des aires protégées transfrontalières	107 355,7	256 148,0	277 529,0	232 193,0	220 901,8	1 094 127,4
2.2.2	Développement local	438 509,4	123 528,1	119 751,4	87 889,4	84 307,2	853 985,5
11	Amélioration de la gouvernance en vue de l'instauration et mise en œuvre du système Budget-Programme	745,0	182,0	150,3	121,0	115,3	1 313,6
110101	Revision du cadre organique du Ministère et mise en place des Directions et Services Metiers adéquats	155,0	50,0	0,0	0,0	0,0	205,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110201	Renforcement de mecanisme de Suivi-Evaluation par la mise en place du système intégré interactif	590,0	132,0	150,3	121,0	115,3	1 108,6
12	Renforcement des ressources materielles	81 427,7	80 582,1	75 074,6	66 579,1	64 883,5	368 547,0
120101	Acquisitions des vehicules pour le Secretariat Général, la DEP et le DAF	509,5	139,0	509,5	278,0	0,0	1 436,0
120102	Acquisition des kits informatiques et de reprographie pour SENATEC, SNIR, SENATRA, DAF et autres Directions	1 019,0	410,0	510,0	541,0	0,0	2 480,0
120103	Refection des batiments du Secretariat Général	0,0	887,0	0,0	887,0	0,0	1 774,0
120104	Acquisition des equipements divers pour les cellules techniques de developpement (CTB)	0,0	280,2	0,0	0,0	0,0	280,2
120105	Acquisition des mobiliers de Bureau pour la DEP et SENEN	0,0	150,3	158,4	0,0	0,0	308,7
120106	Acquisition d'un equipement de mecanisation agricole pour toutes les Provinces	810,9	810,9	816,4	821,0	830,5	4 089,7
120107	Acquisition des materiels informatiques et de prographie pour le SENEN	0,0	118,8	0,0	0,0	0,0	118,8
120108	Acquisition des mobiliers pour le SNIR	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120109	Acquisition des equipements pour l'immobilisation incorporelle(Logiciel informatique) de gestion BDD pour la DEP	617,4	408,2	409,3	409,5	410,4	2 254,8
120110	Acquisition des equipement pour la Traction animale pour les Provinces de Kasai-Oriental, Sud-Ubangi, Kinsha, Nord-Kivu, Ituri, Sud-Kivu	2 600,6	2 600,6	2 600,6	0,0	0,0	7 801,7
120111	Acquisition d'équipements pour appui à la pêche en milieu rural	254,7	100,3	100,4	0,0	0,0	455,5
120112	Acquisition d'équipement divers (SENDRI)	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120113	Acquisition des mobiliers des bureaux pour SENATEC	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120114	Acquisition des mobiliers(SENATRA)	254,7	0,0	0,0	0,0	0,0	254,7
120115	Acquisition équipements de génie civil pour 145 territoires (OVDA)	6 113,9	6 163,9	6 327,5	0,0	0,0	18 605,3
120116	Acquisition des équipements pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural	1 783,2	1 811,0	0,0	0,0	0,0	3 594,2
120117	Acquisition équipements pour la mise en réseau de l'énergie solaire dans le milieu rural (SENEN)	3 056,9	3 059,1	0,0	0,0	0,0	6 116,0
120201	Desserte en eau en milieu rural et peri-urbain dans les Provinces de Kasai-Oriental, Ituri, Tshopo, Bas-Uele, Haut-Uele, Sankuru, Nord-Ubangi, Tshuapa, Sud-Ubangi,Tanganyika et autres	63 642,6	63 642,6	63 642,6	63 642,6	63 642,6	318 213,2
13	Renforcement de leadership du Ministère dans la coordination des activités de developpement des milieux ruraux	6 001,8	9 894,6	9 769,8	8 663,7	6 470,7	40 800,6
130101	Renforcement du cadre legal et reglementaire: Loi sur les cooperatives en milieu rural	0,0	210,7	132,1	0,0	0,0	342,8
130102	Cartographies des bassins de production en milieux ruraux	0,0	900,5	937,1	0,0	0,0	1 837,6
130103	Mise en place des systemes integrés et interactif de suivi-evaluation	0,0	943,6	952,1	0,0	0,0	1 895,7

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
130104	Etablissement des textes relatifs à la collaboration des acteurs intervenant dans le domaine	237,9	241,9	123,1	0,0	0,0	602,9
130105	Alimentation en eau en milieu rural	2 955,6	2 567,1	2 584,9	2 610,0	2 620,9	13 338,6
130106	Appui à la dynamique communautaire	0,0	2 218,0	2 219,4	2 220,9	0,0	6 658,4
130107	Supervision, Evaluation et mise en œuvre des CDI par PAMOVI	2 443,3	2 444,3	2 446,4	3 450,9	3 460,3	14 245,2
130201	Mise en réseau de l'énergie solaire en milieu rural	365,0	368,5	374,7	381,9	389,4	1 879,4
21	Réhabilitation des routes et des pistes rurales	6 027,8	6 283,7	6 377,7	6 592,2	6 806,8	32 088,2
210101	Construction et réhabilitation des voies de desserte agricole	2 550,5	2 684,9	2 756,5	2 858,4	3 060,5	13 910,7
210102	Modernisation des villages et promotion des chaînes des valeurs PAMOVI	1 432,5	1 435,5	1 450,3	1 453,8	1 455,7	7 227,9
210103	Ouverture et entretien des voies d'eaux navigables	560,4	565,5	567,6	569,6	570,9	2 834,0
210104	Edification des entrepôts et des marchés	730,9	742,5	745,8	751,0	754,6	3 724,7
210201	Réhabilitation, construction et aménagement des pistes rurales	753,6	855,4	857,5	959,4	965,1	4 391,0
22	Amenagement des infrastructures d'arts	340 561,1	22 669,6	24 390,4	1 896,9	1 913,0	391 431,0
220101	Construction des ponts et dalots	324,5	334,9	341,8	346,5	350,2	1 697,9
220102	Construction d'habitant rural	1 523,4	1 534,7	1 548,6	1 550,4	1 562,8	7 719,9
220103	Desserte en eau potable en milieu rural et péri urbain	318 213,2	0,0	0,0	0,0	0,0	318 213,2
220201	Electrification des ménages des centres de santé des écoles et l'éclairage public à travers les 145 territoires de la RDC(SENEN)	6 500,0	6 500,0	7 000,0	0,0	0,0	20 000,0
220202	Projet d'électrification dans les 145 Territoires	7 500,0	7 800,0	9 000,0	0,0	0,0	24 300,0
220203	Electrification des ménages des centres de santé des écoles et l'éclairage public	6 500,0	6 500,0	6 500,0	0,0	0,0	19 500,0
23	Appui au financement des activités en milieu rural	2 569,6	2 697,0	2 743,4	2 769,6	2 810,8	13 590,4
230101	Financement public des ONG et prestataires	232,5	342,0	370,4	383,1	401,0	1 729,0
230102	Cooperatives et micro-finance	1 250,5	1 263,1	1 274,9	1 281,0	1 292,1	6 361,7
230103	Promotion des investissements	542,5	545,5	548,5	551,5	560,2	2 748,2
230104	Entrepreneuriat des jeunes et promotions des emplois en milieu rural	544,0	546,5	549,5	554,0	557,5	2 751,5
31	Protection de l'environnement et changement climatique	593,1	615,8	624,8	633,7	652,3	3 119,8
310101	Mise en œuvre des activités de sensibilisation	250,5	260,9	265,5	270,5	281,4	1 328,7
310102	lancement des projets visant à promouvoir la prévention et alerte sur les risques climatiques	342,7	355,0	359,4	363,3	370,9	1 791,2
32	Assurance à la participation citoyenne, valeurs coutumières paysannes, genre et VIH/ SIDA	583,3	603,3	620,3	633,0	654,7	3 094,8
320101	Genre et VIH/SIDA	341,5	353,0	363,0	371,1	383,1	1 811,6
320102	Promotion des initiatives paysannes de lutte contre le changement climatique	241,9	250,4	257,4	261,9	271,6	1 283,2
2.3	Développement social et culturel	442 094,8	860 395,1	1 036 150,0	1 053 328,8	1 115 767,0	4 507 735,6
2.3.1	Prévoyance sociale						
2.3.2	Affaires sociales						

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
2.3.3	Affaires humanitaires	8 263,5	312 841,4	387 450,8	435 534,4	439 147,3	1 583 237,4
11	Amélioration de la gouvernance	3 463,5	24 629,0	33 274,0	33 844,6	34 700,6	129 911,8
110101	Amélioration des conditions de mobilité des cadres et agents du SG-AHSN	2 735,4	4 103,1	6 154,6	6 725,2	7 581,1	27 299,4
110102	Appui des structures du SG-AHSN en fournitures de bureau carburant pour véhicules, entretien véhicules, coût de communication internet, mobiliers et équipements	0,0	2 446,3	2 446,3	2 446,3	2 446,3	9 785,2
110103	Formation, encadrement et suivis d'au moins 80% du personnel du SG-AHSN	0,0	2 446,3	2 446,3	2 446,3	2 446,3	9 785,2
110104	Réalisation d'au moins 80% des formations programmées	0,0	2 446,3	2 446,3	2 446,3	2 446,3	9 785,2
110105	-Appui des structures du SG-AHSN en équipements divers	728,2	1 092,2	1 638,3	1 638,3	1 638,3	6 735,4
110106	Admission sous statuts des agents Nouvelles Unités, Mécanisation et rémunération des personnels du SG/AHSN	0,0	8 017,6	12 026,4	12 026,4	12 026,4	44 096,8
110107	Amélioration de cadre de travail des Agents et cadres du SG/AHSN	0,0	2 446,3	3 669,5	3 669,5	3 669,5	13 454,7
110108	Prise en charge médicale des agents du SG AHSN	0,0	1 630,9	2 446,3	2 446,3	2 446,3	8 969,8
12	Planification et programmation des investissements	0,0	173 194,0	221 698,0	268 536,0	271 293,0	934 721,0
120101	Elaboration régulière de la cartographie d'intervention des partenaires	0,0	2 344,1	3 516,1	5 274,2	7 911,3	19 045,6
120102	Elaboration des plans d'action budgétisés annuels du SG, des directions et des provinces	0,0	1 004,6	1 004,6	1 004,6	1 004,6	4 018,4
120103	Elaboration de Plan de Travail Annuel (PTA), le plan prévisionnel de Passation de Marché (PPM), le plan pravissonnel de Consommation de Crédit (PCC), le tableau d'indicateurs, l'agenda annuel de concertations avec les partenaires exetrms au ministère et	0,0	104,6	159,9	239,9	359,8	864,2
120104	Construction des infrastructures scolaires dans et/ou autour des sites des déplacés Internes;	0,0	34 448,6	34 448,6	34 448,6	34 448,6	137 794,5
120105	Construction des infrastructures sanitaires dans et/ou autour des sites des déplacés internes ;	0,0	34 448,6	34 448,6	34 448,6	34 448,6	137 794,5
120106	Equipement des infrastructures scolaires et sanitaires en immobilier et médicaments essentiels	0,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	17 124,1
120201	Conduite des enquêtes sur des causes profondes des crises humanitaires;	0,0	1 004,6	1 004,6	1 004,6	1 004,6	4 018,4
120202	Amélioration de la qualité des interventions humanitaires face aux crises;	0,0	60 000,0	90 000,0	135 000,0	135 000,0	420 000,0
120203	Fixation des capacités des acteurs humanitaires et les mécanismes de monitoring afin de mesurer les progrès réalisés;	0,0	1 004,6	1 004,6	1 004,6	1 004,6	4 018,4
120204	Organisation de la revue annuelle sur la mise en œuvre du PSND-AHSN.	0,0	104,6	156,9	156,9	156,9	575,3
120205	Aménagement des espaces d'éveil dans et/ou autour des sites des déplacés internes.	0,0	34 448,6	51 672,9	51 672,9	51 672,9	189 467,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
21	Prévention et réduction des risques des catastrophes ainsi que l'adaptation au changement climatique	800,0	51 182,1	65 642,5	65 642,5	65 642,5	248 909,7
210101	Renforcement des capacités des agents communautaires au niveau basique	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210102	Formation des Acteurs humanitaires en collecte, traitement et l'utilisation des données	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210103	Définition des cas ou données humanitaires à rapporter	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210104	Réalisation, supervision, accompagnement et coaching des agents de carrière humanitaire;	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210105	Redynamisation des comités de validation des données humanitaires (GTT/CNCH)	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210106	Installation des Cellules d'animation communautaire pour le changement de comportement	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210107	Formation des Relais communautaires des cellules d'animation en résilience communautaire	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
210201	Renforcement des médias sur la diffusion des informations relatives a la réduction des risques des catastrophes	0,0	3 424,8	3 424,8	3 424,8	3 424,8	13 699,3
210202	Exécution des travaux de renforcement des digues sur la rivière N'djili aux quartiers Salongo et Ndanu, C/ Limete et Abattoir C/Masina à Kinshasa	800,0	1 200,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	7 400,0
210203	Lutte anti érosive sur toute l'étendue de la république	0,0	3 424,8	3 424,8	3 424,8	3 424,8	13 699,3
210204	Assistance humanitaire aux sinistrés victimes des inondations, déplacés internes, réfugiés, refoulés, retournés et des victimes des accidents majeurs	0,0	3 424,8	3 424,8	3 424,8	3 424,8	13 699,3
210205	Mise en place des dispositifs de protection pour les enfants affectés par la situation d'urgence	0,0	25 274,5	37 911,7	37 911,7	37 911,7	139 009,6
210206	Conduite des enquêtes dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, ainsi que dans celui de l'adaptation au changement;	0,0	2 446,3	3 669,5	3 669,5	3 669,5	13 454,7
22	Organisation et préparation de la réponse humanitaire	3 400,0	16 516,1	19 066,1	19 066,1	19 066,1	77 114,3
220101	Elaboration de la cartographie des zones à haut risque des catastrophes	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7
220102	Construction des sites d'herbergement de transit dans les zones à haut risque des catastrophes	1 950,0	2 925,0	4 387,5	4 387,5	4 387,5	18 037,5
220103	Prepositionnement des kits humanitaires dans chaque zone à haut risque des catastrophes	650,0	975,0	1 462,5	1 462,5	1 462,5	6 012,5
220104	Elaboration de la cartographie routière, fluviale et lacustre	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7
220105	Mise en place de partenariat aérien pour le transport du fret et des personnes	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220106	Mise en place des partenariats routiers, fluviaux et lacustres pour le transport du fret et des personnes	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7
220107	Renforcement des Capacités technique du personnel logistique	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7
220108	Renforcement des capacités techniques du système d'information et de gestion logistique	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7
220109	Exécution des travaux hydroliques et de renforcement des digues sur la rivière N'djili	800,0	1 200,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	7 400,0
31	Assurance d'une prise en charge de qualité aux sinistrés	0,0	987,9	987,9	987,9	987,9	3 951,8
310101	Elaboration et vulgarisation des lois, de la réglementation, des directives et des normes du secteur des Actions Humanitaires	0,0	570,8	570,8	570,8	570,8	2 283,2
310102	Elaboration et Vulgarisation de la Politique Nationale de Solidarité	0,0	208,6	208,6	208,6	208,6	834,3
310103	Elaboration et Vulgarisation de la Stratégie Nationale de Solidarité	0,0	208,6	208,6	208,6	208,6	834,3
32	Création des activités génératrices des revenus au profit des sinistrés	600,0	1 470,8	1 920,8	2 595,8	2 595,8	9 183,2
320101	Etude des vulnérabilités et des capacités des communautés exposées aux risques	600,0	900,0	1 350,0	2 025,0	2 025,0	6 900,0
320102	Disponibilité des outils stratégiques au niveau central et provincial	0,0	570,8	570,8	570,8	570,8	2 283,2
41	Amélioration de la communication entre acteurs humanitaires	0,0	18 128,7	18 128,7	18 128,7	18 128,7	72 514,9
410101	Redynamisation de la collaboration interministérielle du gouvernement	0,0	8 562,1	8 562,1	8 562,1	8 562,1	34 248,2
410102	Renforcement de cadre de concertations humanitaires	0,0	1 004,6	1 004,6	1 004,6	1 004,6	4 018,4
410103	Redynamisation de la coordination interne entre les acteurs humanitaires	0,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	17 124,1
410104	Redynamisation de la coordination des PTFs (humanitaires)	0,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	17 124,1
42	Mise en place d'une plateforme des partenariats inclusifs et interactifs	0,0	9 608,5	9 608,5	9 608,5	9 608,5	38 434,1
420101	Evaluation des compétences des acteurs humanitaires	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
420102	Renforcement de partenariat entre communautés et acteurs humanitaires.	0,0	1 712,4	1 712,4	1 712,4	1 712,4	6 849,6
420103	Coordination des clusters organisés par les partenaires humanitaires.	0,0	1 902,7	1 902,7	1 902,7	1 902,7	7 610,7
420104	- Amélioration de la qualité de communication entre le SG-AHSN et les susceptibles	0,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	4 281,0	17 124,1
51	Promotion des mécanismes de la cohésion nationale	0,0	17 124,1	17 124,1	17 124,1	17 124,1	68 496,5
510101	Rendre opérationnel le Fonds de Solidarité Humanitaire	0,0	8 562,1	8 562,1	8 562,1	8 562,1	34 248,2
510102	Mise en place des services de solidarité humanitaires	0,0	8 562,1	8 562,1	8 562,1	8 562,1	34 248,2
2.3.4	Genre, famille et enfants	284 103,0	313 969,2	392 074,5	379 918,1	417 960,1	1 788 024,9

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
11	Renforcement des capacités institutionnelles et amélioration de la coordination des intervenants et interventions en matière des questions de genre	28 311,6	32 598,7	82 567,0	39 459,8	43 506,1	226 443,3
110101	Cabinet	1 335,4	1 468,1	1 615,0	1 788,8	1 968,0	8 175,2
110102	Sécritariat Général	1 071,8	1 262,5	1 388,8	1 527,7	1 680,4	6 931,3
110103	Services généraux	398,7	438,5	482,4	530,6	583,7	2 433,9
110104	Services juridiques	395,8	435,3	478,9	526,8	579,4	2 416,2
110105	Promotion socioéconomique	168,8	185,7	204,3	224,7	347,2	1 130,7
110106	Etudes et planification	408,1	341,7	375,9	413,5	454,8	1 994,1
110107	Organismes internationaux bilatéraux	146,8	161,5	46 888,9	195,4	214,9	47 607,5
110108	Protection de l'enfance	469,2	516,2	564,8	621,3	683,5	2 855,0
110109	Coordination, suivi et évaluation	196,7	216,4	238,0	261,8	288,0	1 201,0
110110	Cellule de gestion des projets et des marchés publiques	198,6	218,4	240,3	264,3	290,7	1 212,2
110111	Inspection	149,7	164,7	181,2	199,3	219,2	914,1
110112	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifique/cabinet	150,1	1 650,6	1 815,6	1 997,2	2 196,9	7 810,3
110113	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifique/Etudes et planification	137,5	151,2	166,3	183,0	201,3	839,2
110114	Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifique/Sécritariat Général	1 000,0	1 100,0	1 210,0	1 331,0	1 464,1	6 105,1
110115	Interventions Economiques, Sociale, Culturelles et Scientifiques/Protection de l'enfance	4 000,0	4 400,0	4 840,0	5 324,0	5 856,4	24 420,4
110116	Intervention Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques/appui aux Structures spécialisées	6 717,4	7 389,1	8 128,0	8 940,8	9 834,9	41 010,2
110117	Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques/Office National pour la Promotion de la Stabilité d Famille	58,3	64,2	70,6	77,6	85,4	356,1
110201	Sécritariat Général	5 300,0	5 830,0	6 413,1	7 054,4	7 759,8	32 357,3
110202	Centre Mère et Enfants de Kinshasa-Ngaba	29,8	32,7	36,0	39,6	43,6	181,7
110203	Centre de Diffusion et d'Informations sur la Femme (CENADIF)	210,8	231,9	255,1	280,6	308,6	1 286,9
110204	Femme et Développement	41,9	46,1	50,7	55,7	61,3	255,6
110205	Cellule d'Étude et de Planification pour la Promotion de la Femme	931,1	1 024,2	1 126,7	1 239,3	1 363,3	5 684,6
110206	Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes et la Construction de la paix	442,3	486,6	535,2	588,7	647,6	2 700,4
110207	Agence Nationale de Lutte contre les violences faites à la femme et jeune et petite fille (AVIFEM)	1 178,0	1 295,8	1 425,3	1 567,9	1 724,7	7 191,6
110208	Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant (FONAFEN)	1 547,4	1 702,2	1 872,4	2 059,6	2 265,6	9 447,3
110209	Office National pour la Promotion de la Stabilité de la Famille	399,6	439,6	483,5	531,9	585,1	2 439,6

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110301	Subventions/Centre Mère et Enfants de Kinshasa-Ngaba	288,5	317,3	349,1	384,0	422,4	1 761,2
110302	Subventions/Centre de Diffusion et d'Informations sur la Femme (CENADIF)	24,9	27,4	30,2	33,2	36,5	152,2
110303	Subventions/Femme et Développement	11,6	12,7	14,0	15,4	17,0	70,8
110304	Subventions/Cellule d'Étude et de Planification pour la Promotion de la Femme	29,1	32,0	35,2	38,7	42,6	177,7
110305	Subventions/Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes et la Construction de la paix	74,6	82,0	90,2	99,2	109,2	455,2
110306	Subventions/Agence Nationale de Lutte contre les violences faites à la femme et jeune et petite fille (AVIFEM)	48,2	53,0	58,3	64,1	70,6	294,2
110307	Subventions/Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant (FONAFEN)	51,0	51,0	56,1	67,9	74,7	300,9
110308	Subventions/Office National pour la Promotion de la Stabilité de la Famille	700,0	770,0	847,0	931,7	1 024,9	4 273,6
12	Mise en œuvre de la Stratégie nationale de la lutte contre les violences basées sur le Genre	254 601,4	280 061,5	308 067,6	338 874,4	372 711,7	1 554 316,6
120101	Acquisition d'équipements Informatique	528,0	580,8	638,8	702,7	773,0	3 223,3
120102	Acquisition d'équipement des transports	529,0	581,9	640,1	704,1	774,5	3 229,5
120103	Construction des maisons de la Femme	500,0	550,0	605,0	665,5	732,1	3 052,6
120104	Acquisition des groupes électrogènes / panneaux solaires pour les divisions provinciales	695,3	764,9	841,4	925,5	1 018,1	4 245,2
120105	Acquisition des équipements informatiques pour une base des données sociales pour la collecte, le traitement et l'exploitation	376,9	414,6	456,1	501,7	501,7	2 251,0
120106	Acquisition des équipements et mobiliers de bureau du CERED-GL Acquisition des équipements Agro Sylvo Economiques et Pastoraux pour la foire de l'entreprenariat	360,0	396,0	435,6	479,2	527,1	2 197,8
120107	Acquisition et installation des chambres froides dans 19 communes de Kinshasa	97,0	106,7	117,3	129,1	142,0	592,0
120108	Réhabilitation bâtiment CENADIF	457,0	502,7	553,0	608,3	669,1	2 790,2
120201	Don Banque mondiale / Projet de Prévention et Réponses aux Violences Basées sur le Genre (PPRVBSG)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120202	Projet d'appui au bien-être alternatif des enfants et jeunes (PABEA-COBALT)	216 487,7	238 136,5	261 950,1	288 145,1	316 959,6	1 321 679,0
120301	BAD / Appui à la conservation des denrées alimentaires et entrepreneuriat communautaire dans la ville de Kinshas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120302	Pays-Bas / Appui à la réinsertion socio-économiques des personnes guéries de la pandémie Covid-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120303	PNUD / Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux services de prise en charge	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120401	Don/Projet Socio-economic reintegration of children and female sex workers living	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120402	Don UE/Initiative contre les violences basées sur le genre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120403	Don BM / VPU-VSBG / Projet d'Urgence relatif à la violence sexuelle et basée sur le genre et la santé des Femmes dans la Région des Grands Lacs	34 570,4	38 027,5	41 830,2	46 013,3	50 614,6	211 056,0
21	Contrepartie des projets	1 190,0	1 309,0	1 439,9	1 583,9	1 742,3	7 265,1
210101	Contre Partie / Programme d'Appui à l'Autonomisation de la Femme (PAAF-APCC)	700,0	770,0	847,0	931,7	1 024,9	4 273,6
210201	Contrepartie / Programme d'appui au Développement des Initiatives socioéconomiques durables pour l'autonomisation des femmes de la ville de Kinshasa / RDC	490,0	539,0	592,9	652,2	717,4	2 991,5
2.3.5	Jeunesse	42 917,8	47 209,6	49 355,5	51 501,4	53 647,3	244 631,7
11	Amélioration des conditions de travail du personnel du Ministère d'ici 2027	25 748,1	28 322,9	29 610,3	30 897,7	32 185,1	146 764,1
110101	Elaboration et Vulgarisation de la stratégie sectorielle	520,0	572,0	598,0	624,0	650,0	2 964,0
110102	Organisation de l'atelier pour la mise jour des textes légaux du Ministère de la Jeunesse	25,0	27,5	28,8	30,0	31,3	142,5
110103	Planification, Elaboration et actualisation des modules de formation	14,0	15,4	16,1	16,8	17,5	79,8
110104	Formation des inspecteurs pour la protection et le suivi du patrimoine de la Jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110105	Formation continue des agents du Ministère	164,0	180,4	188,6	196,8	205,0	934,8
110106	Formation des inspecteurs pédagogique au sein du Ministère de la Jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110107	Formation des agents en technologie de l'information et de la communication (TIC)	164,0	180,4	188,6	196,8	205,0	934,8
110108	Formation des éducateurs pour l'utilisation des référentiels.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110109	Amélioration sur la Remunération des Agents Administratif et du cabinet du secteur	22 593,1	24 852,4	25 982,0	27 111,7	28 241,3	128 780,5
110110	Amélioration sur la primes permanent des Agents Administratif et du cabinet du secteur	1 121,0	1 233,1	1 289,2	1 345,2	1 401,3	6 389,8
110201	Constitution d'un répertoire national des textes légaux du ministère	96,0	105,6	110,4	115,2	120,0	547,2
110202	Plaidoyers auprès du Gouvernement et des bailleurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110203	Constitution(Collecte) d'une base des données statistiques du secteur	100,0	110,0	115,0	120,0	125,0	570,0
110204	Complément de la structure organique de la jeunesse du Secrétariat Général jusqu'au niveau du secteur pour un bon fonctionnement et un accompagnement des jeunes	20,0	22,0	23,0	24,0	25,0	114,0
110301	Approvisionnement en matériels de bureaux et outils informatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110302	Acquisition des moyens de locomotion pour le personnel du Ministère de la Jeunesse	896,0	985,6	1 030,4	1 075,2	1 120,0	5 107,2

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110303	Sensibilisation des agents sur l'utilisation rationnelle des outils informatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110304	Conception, suivi et mise à jours du logiciel informatique pour la gestion du personnel	35,0	38,5	40,3	42,0	43,8	199,5
110305	Création d'un site web avec de mails personnalisés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	Redynamisation des structures d'accompagnement des jeunes aux niveaux national, provincial et local d'ici 2027	561,1	617,3	645,3	673,4	701,4	3 198,5
120101	Identification des espaces fonciers du Ministère de la Jeunesse sur toute l'étendue nationale	84,0	92,4	96,6	100,8	105,0	478,8
120102	Délimitation des espaces patrimoniaux du Ministère de la Jeunesse sur toute l'étendue nationale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120103	Acquisition des titres de propriété	16,0	17,6	18,4	19,2	20,0	91,2
120104	Acquisition de mobiliers et équipements de bureau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120105	Acquisition d'équipements informatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120106	Centre National de Maintenance et Protection de la Jeunesse	61,1	67,3	70,3	73,4	76,4	348,5
120201	Construction de l'Institut national de la jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120202	Construction des bâtiments administratifs dans les 26 Provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120203	Construction des salles ateliers pour les apprenants dans les différents centres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120204	Constructions des salles ateliers pilotes des brigades artisanales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120205	Réhabilitation du bâtiment administratif du SG de la jeunesse	400,0	440,0	460,0	480,0	500,0	2 280,0
120206	Acquisition des équipements en matériels appropriés dans les centres d'accompagnements des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120207	Réhabilitation des centre des réinsertion socioprofessionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120208	Réhabilitation des centres des productions agricoles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
21	Contribution au changement positif de la mentalité des jeunes et ados en particulier et de la communauté en général afin de participer au développement intégral du pays	1 444,4	1 588,8	1 661,0	1 733,3	1 805,5	8 233,0
210101	Organisation des ateliers de formation pour la mise à niveau des encadreurs des adolescents et jeunes sur la nouvelle citoyenneté	639,1	703,0	735,0	767,0	798,9	3 643,0
210102	Elaboration, vulgarisation et traduction en 4 langues nationales des guides, outils, supports pédagogiques et didactiques sur l'initiation à la nouvelle citoyenneté	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210103	Organisation des campagnes des sensibilisations et vulgarisations sur l'initiation à la nouvelle citoyenneté, la démocratie, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans toute l'étendue de la RDC	470,7	517,8	541,3	564,8	588,4	2 682,9

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210104	Centre de Production Agricole	100,6	110,7	115,7	120,7	125,8	573,5
210105	Centre de Production des Jeunes KAMENGA	31,0	34,1	35,7	37,2	38,8	176,9
210201	Elaboration, vulgarisation et Integration des modules de formation sur la culture de la paix et la résolution pacifique des conflits dans toutes les activités de rassemblement éducatif des jeunes	202,9	223,2	233,3	243,5	253,6	1 156,5
210202	Organisation des activités socioculturelles et sportives pour la promotion de la paix en milieu des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
22	Développement d'un système sanitaire en faveur des Adolescents et jeunes pour une meilleure qualité de vie	619,8	681,8	712,8	743,8	774,7	3 532,8
220101	Formation, Vulgarisation et Sensibilisation des Adolescents et jeunes sur l'utilisation de services de conseil de dépistage volontaire, vaccination, différentes maladies transmissibles et Covid 19.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220102	Organisation des journées portes ouvertes de Planification Familiale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220103	Organisation des activités d'information et de sensibilisation des femmes, des jeunes et des hommes sur les IST insuffisamment prises charge et l'infertilité et l'infécondité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220104	Sensibilisation et Accompagnement des adolescents et jeunes vers les services de prise en charge de cas de toxicomanie et sur les méfaits de la consommation des substances psycho actives .	313,9	345,3	361,0	376,7	392,4	1 789,2
220105	Plaidoyer auprès de l'Etat pour l'interdiction de la vente des stupefiants par des entreprises concernées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220106	Initiation à la Nouvelle Citoyenneté	124,1	136,5	142,7	148,9	155,1	707,2
220107	Tout capable	123,6	136,0	142,2	148,4	154,5	704,7
220201	Sensibilisation des Adolescents et jeunes sur l'hygiène communautaire et environnementale dans les centres de réinsertion sociale et professionnelle de la jeunesse. (CRSPJ, MAP, CAP, CPA, Brigades agricoles et Artisanales;	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220202	Sensibilisation des autorités politico-administratives, religieuses et autres leaders communautaires sur les méfaits de la pollution sonore sur les adolescents et jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220301	Formation et Sensibilisation des adolescents et jeunes sur la planification familiale et la sexualité responsable	40,0	44,0	46,0	48,0	50,0	228,0
220302	Organisation des activités de sensibilisation des parents pour la promotion de la communication sur la sexualité au sein des ménages et familles	18,2	20,0	20,9	21,8	22,8	103,7
220303	Conseil National de la Jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31	Renforcement des capacités techniques des leaders des mouvements associatifs des jeunes et des Experts agents administratifs	2 020,0	2 222,0	2 323,0	2 424,0	2 525,0	11 514,0
310101	Organisations des sessions de formations	600,0	660,0	690,0	720,0	750,0	3 420,0

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
310102		Redynamisation du cadre de concertation entre le Ministère de tutelle, les Associations, les Mouvements et les ONGs des Jeunes ainsi que les PTFs	2,0	2,2	2,3	2,4	2,5	11,4
310103		Organisation des enquêtes en vue de la collecte des données devant conduire à l'élaboration de la cartographie et de l'annuaire des associations, mouvements et ONGs des Jeunes	12,0	13,2	13,8	14,4	15,0	68,4
310201		Organisation des sessions de formations de renforcement des capacités des animateurs des mouvements associatifs des jeunes sur la bonne gouvernance administrative et financière de leurs organisations	520,0	572,0	598,0	624,0	650,0	2 964,0
310202		Organisation des sessions de renforcement des capacités des agents administratifs et des membres de cabinet du Ministère de tutelle sur les instruments juridiques de la protection et promotion de la Jeunesse	46,0	50,6	52,9	55,2	57,5	262,2
310203		Redynamisation des mécanismes de suivi et évaluation des mouvements associatifs des jeunes par le Ministère de tutelle	2,0	2,2	2,3	2,4	2,5	11,4
310204		Créations des bibliothèques (virtuelles et physiques) en provinces et dans les 145 territoires ainsi que la Réhabilitation de la bibliothèque centrale de Kinshasa	838,0	921,8	963,7	1 005,6	1 047,5	4 776,6
32		Appui à la construction des Infrastructures et à la protection du patrimoine du Ministère de la Jeunesse	467,3	514,1	537,4	560,8	584,2	2 663,8
320101		Construction des infrastructures d'encadrement de la Jeunesse (maisons des Jeunes, Centres d'insertion Socio professionnelle des Jeunes, Bibliothèques Physiques et Virtuelles ainsi que des Maisons des Archives de la Jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
320102		Réhabilitation des infrastructures d'encadrement de la Jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
320201		Obtention des titres de propriété du patrimoine (certificats d'enregistrement)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
320202		Récupération du patrimoine spolié	400,0	440,0	460,0	480,0	500,0	2 280,0
320203		Encadrement International des Jeunes pour le Développement (EIJD)	67,3	74,1	77,4	80,8	84,2	383,8
33		Appui aux financements des projets en faveur des Associations, Mouvements et ONGs des Jeunes	2 695,3	2 964,8	3 099,6	3 234,3	3 369,1	15 363,1
330102		Accompagnement dans l'élaboration des projets bancables pour capter les financements des PTFs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
330201		Organisation des ateliers d'information sur les subsides à accorder aux Mouvements Associatifs des Jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
330202		Création d'un guichet auprès du Ministère devant s'occuper de rendre effective les subventions à allouer aux Mouvements Associatifs des Jeunes	150,0	165,0	172,5	180,0	187,5	855,0
330203		Conseil National de la Jeunesse	63,0	69,3	72,5	75,6	78,8	359,2

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
330204	Tout capable	34,1	37,5	39,2	40,9	42,7	194,5
330205	Initiation à la nouvelle citoyenneté	124,1	136,5	142,7	148,9	155,1	707,2
330206	Intégration Régionale et Multilatérale de jeunes	124,1	136,5	142,7	148,9	155,1	707,2
330207	Fonds Spécial pour la Promotion, l'Entrepreneuriat et l'Emploi des Jeunes	2 200,0	2 420,0	2 530,0	2 640,0	2 750,0	12 540,0
41	Appui au développement de l'entrepreneuriat des jeunes	5 147,8	5 662,5	5 919,9	6 177,3	6 434,7	29 342,3
410101	Renforcement des capacités des 135 formateurs des formateurs en entrepreneuriat (cadres et agents de la jeunesse)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410102	Renforcement des capacités des 1000 formateurs dans les provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410103	Renforcement des capacités des 78000 jeunes en entrepreneuriat	450,0	495,0	517,5	540,0	562,5	2 565,0
410104	Création de 26 coopératives des jeunes à raison d'une coopérative par province	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410201	Inclusion socio-économique des jeunes à risque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410202	appui à la production artisanale des jeunes génies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410203	Appui à la création et renforcement des centres d'incubation pépinière d'entreprises des jeunes	300,0	330,0	345,0	360,0	375,0	1 710,0
410204	Appui à l'entrepreneuriat des jeunes à travers 12 brigades pilotes des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410205	Innovation des jeunes en matière de production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410206	Appui aux volontariats des jeunes	800,0	880,0	920,0	960,0	1 000,0	4 560,0
410301	Mobilisation des fonds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410302	Plaidoyer auprès du gouvernement pour l'opérationnalisation du fonds de garantie pour l'entrepreneuriat des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410303	Réhabilitation des 214 centres d'encadrement des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410304	Fonds Spécial pour la Promotion, l'Entrepreneuriat et l'Emploi des Jeunes	140,0	154,0	161,0	168,0	175,0	798,0
410401	construction et équipement des 52 ateliers d'apprentissage pilotes professionnel des jeunes sur le tas	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410402	Implantation des 26 réseaux d'initiation des jeunes aux petits métiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410403	Relance et équipement des 12 brigades agricoles pilotes des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410404	construction et équipement des 14 brigades agricoles pilotes des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
410405	Réhabilitation des brigades agricoles pilotes des jeunes à travers le pays jeunes à travers le pays	1 000,0	1 100,0	1 150,0	1 200,0	1 250,0	5 700,0
410406	Acquisition d'équipements divers pour la création et le renforcement des centres d'incubation pépinière d'entreprise des jeunes renforcement des centres d'incubation pépinière d'entreprise des jeunes	540,5	594,6	621,6	648,7	675,7	3 081,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
410407	Acquisition d'équipements divers pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes à travers 12 brigades pilotes des jeunes agricole des jeunes à travers 12 brigades pilotes des jeunes	901,1	991,2	1 036,3	1 081,3	1 126,4	5 136,2
410408	Acquisition d'équipements divers pour l'innovation des jeunes en matière de production jeunes en matière de production	344,3	378,8	396,0	413,2	430,4	1 962,7
410409	Acquisition d'équipements divers pour l'inclusion socio-économique des jeunes à risque socio-économique des jeunes à risque	671,8	739,0	772,6	806,2	839,7	3 829,3
42	Mise en place d'un programme sur le volontariat des jeunes en RDC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
420101	Sensibilisation des jeunes sur le volontariat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
420102	Implantation des structures du volontariat des jeunes dans les 26 provinces	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
420103	Initiation des jeunes aux Travaux à haute Intensité main d'œuvre (HIMO)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
420104	Mise en oeuvre d'un cadre de coopération sur le volontariat des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
43	Mise en œuvre d'un cadre consultatif entre le ministère de la jeunesse et les partenaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
430101	Relance de la coopération avec les partenaires extérieurs et locaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
430102	Renforcement des capacités des jeunes en partenariat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
430103	Appui technique et financiers des jeunes par les partenaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
430104	Accompagnement des jeunes à la recherche des partenaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
430105	Création des micro-entreprises agricoles des jeunes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
51	Amélioration, fonctionnement et la gouvernance des structures d'insertion et réinsertion des jeunes	666,7	733,4	766,7	800,1	833,4	3 800,3
510101	Construire 145 centre de réinsertion d'initiatives publiques des jeunes, 118 brigades agricoles, 22 brigades artisanales et 26 centres de production agricoles.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510102	Réhabiliter les centres existant dont : 135 centres de réinsertion d'initiative publique, 25 centres de production agricoles et 17 brigades agricoles des jeunes.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510103	Recenser et agréer les centres d'insertion et de réinsertion d'initiative privée.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510104	Construction des permanences des structures d'accueil	666,7	733,4	766,7	800,1	833,4	3 800,3
510201	Organiser les séances de renforcement des capacités des formateurs des formateurs.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
510202	Elaborer et/ou reformer les curricula pour les apprenants et les modules de formation pour les formateurs,	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510203	Acquérir les matériels didactiques et les équipements pour les centres d'insertion et de réinsertion des jeunes.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510204	Produire les instructions pour renforcer le fonctionnement et la gouvernance des structures tant publiques que privées d'insertion des jeunes.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510301	Plaidoyer pour impliquer les entreprises dans l'acquisition des compétences.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510302	Production et mise en oeuvre d'un partenariat public privé.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510303	Elaboration d'un plan de mobilisation des fonds.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510304	Définir les mécanismes de collaboration et de consolidation du partenariat.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
52	Promotion et redynamisation des structures d'insertion et réinsertion des jeunes	3 547,3	3 902,1	4 079,4	4 256,8	4 434,2	20 219,8
520101	Organiser des journées portes ouvertes et d'écoles services,	452,0	497,2	519,8	542,4	565,0	2 576,5
520102	Assurer la visibilité des centres et la vulgarisation des textes légaux y afférents au moyen de la presse audiovisuelle, presse écrite et réseaux sociaux.	600,0	660,0	690,0	720,0	750,0	3 420,0
520201	Dotation des matériels informatiques aux structures d'insertion et réinsertion des jeunes.	250,0	275,0	287,5	300,0	312,5	1 425,0
520202	Organisation des formations continues des formateurs.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520203	Installation de service de maintenance.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
520204	Conseil National de la Jeunesse	63,0	69,3	72,5	75,6	78,8	359,2
520205	Commission Nationale Permanente pour la Confeges	982,3	1 080,5	1 129,7	1 178,8	1 227,9	5 599,1
520206	Appui aux Structures Spécialisées	1 200,0	1 320,0	1 380,0	1 440,0	1 500,0	6 840,0
2.3.6	Sports	106 810,4	186 374,8	207 269,3	186 374,8	205 012,3	891 841,7
11	Programme 1.1 : Gestion des ressources	16 836,0	14 135,1	21 919,6	14 135,1	15 548,6	82 574,4
110101	Création d'un Comité de Pilotage de la Politique Sectorielle des Sports et Loisirs	50,0	66,6	55,0	66,6	73,2	311,3
110102	Organisation du Forum national de validation de la politique sportive nationale	100,0	199,7	165,0	199,7	219,6	883,9
110103	Elaboration de la loi sur les loisirs	110,0	73,2	60,5	73,2	80,5	397,4
110104	Dispersion des antennes CNMS à travers les chefs lieux des provinces	1 700,0	159,7	132,0	159,7	175,7	2 327,1
110105	Mise en place et fonctionnement de l'observatoire national de sport	2 348,7	133,1	3 144,2	133,1	146,4	5 905,5
110106	Fonctionnement de l'administration du secteur (salaire de base et prime)	5 535,5	6 780,2	8 662,8	6 780,2	7 458,3	35 217,0
110107	Mise n place et fonctionnement de la régies des infrastructures sportives	3 000,0	0,0	4 144,2	0,0	0,0	7 144,2
110201	acquisition équipements des bureaux pour l'Administration Centrale	550,0	732,1	605,0	732,1	805,3	3 424,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110202	Acquisition 20 Ordinateurs complets et accessoires pour l'Administration Centrale	83,0	110,5	91,3	110,5	121,5	516,8
110203	Acquisition véhicules terrestres (12 voitures ; 2 mini bus, 1 ambulance et 10 motos pour agents taxateurs)	649,7	864,8	714,7	864,8	951,3	4 045,4
110204	Acquisition de systèmes de sécurisation électronique/Stade des Martyrs	2 519,1	3 352,9	2 771,0	3 352,9	3 688,2	15 684,0
110205	Acquisition équipements sportifs pour les équipes nationales	0,0	1 409,5	1 164,9	1 409,5	1 550,5	5 534,4
110206	Campagne de vulgarisation et de sensibilisation sur les actes générateurs des recettes du secteur des sports et loisirs	90,0	119,8	99,0	119,8	131,8	560,3
110207	Acquisition des matériels informatique, de communication et télécommunication	100,0	133,1	110,0	133,1	146,4	622,6
12	Programme 1.2 : Gestion stratégique	1 255,0	1 376,3	1 137,4	1 376,3	1 513,9	6 658,8
120101	Etudes de faisabilité pour la construction de l'Auberge à trois étoiles	850,0	1 131,4	935,0	1 131,4	1 244,5	5 292,2
120102	Elaboration de la Stratégie Sectorielle	300,0	105,1	86,9	105,1	115,7	712,9
120103	Mise en place et fonctionnement d'une commission d'élaboration de l'avant projet de la loi sur le Loisirs	50,0	66,6	55,0	66,6	73,2	311,3
120104	Examen et approbation du texte de l'avant projet sur le Loisirs	55,0	73,2	60,5	73,2	80,5	342,4
21	Programme 1 : Développer les infrastructures des sports	70 212,9	155 964,9	126 763,3	155 964,9	171 561,4	680 467,5
210101	Construction du stade municipal de Kananga	1 849,0	4 922,0	3 698,0	4 922,0	5 414,2	20 805,3
210102	Construction stade municipal Tshikapa	904,0	1 203,2	1 822,0	1 203,2	1 323,5	6 456,0
210103	Construction du stade omnisport de BARAKA au SUD KIVU	2 436,0	3 242,3	2 436,0	3 242,3	3 566,5	14 923,2
210104	Construction du stade omnisport d'INONGO	0,0	2 061,7	1 549,0	2 061,7	2 267,9	7 940,3
210105	Construction du stade omnisport de LODJA	1 549,0	4 163,4	3 128,0	4 163,4	4 579,7	17 583,4
210106	Construction stade municipal de BENI	2 449,0	6 519,2	4 898,0	6 519,2	7 171,2	27 556,6
210107	Construction stade municipal d'IDIOFA	1 034,0	2 752,5	2 068,0	2 752,5	3 027,8	11 634,8
210108	Construction stade municipal de KOLWEZI	999,0	2 659,3	1 998,0	2 659,3	2 925,3	11 240,9
210109	Construction stade omnisport Lumumba de MATADI	999,0	2 659,3	1 998,0	2 659,3	2 925,3	11 240,9
210110	Construction stade municipal SOCOL à BOMA	1 836,0	4 887,4	3 672,0	4 887,4	5 376,2	20 659,0
210111	Construction du stade municipal de KIKWIT	3 236,0	4 307,1	3 236,0	4 307,1	4 737,8	19 824,1
210112	Construction du stade municipal de BUNIA	1 449,0	3 857,2	2 898,0	3 857,2	4 243,0	16 304,4
210113	Construction du stade municipal de BOENDE	4 898,0	6 519,2	4 898,0	6 519,2	7 171,2	30 005,6
210114	Construction du stade municipal de KIKULA à LIKASI	4 898,0	6 519,2	4 898,0	6 519,2	7 171,2	30 005,6
210115	Construction stade omnisport de BANDUNDU	2 449,0	6 519,2	4 898,0	6 519,2	7 171,2	27 556,6
210116	Construction du stade municipal de KIRI dans le MAI' NDOMBE	1 772,0	4 717,1	3 544,0	4 717,1	5 188,8	19 938,9
210117	Construction du stade municipal de KENGE	2 449,0	6 519,2	4 898,0	6 519,2	7 171,2	27 556,6
210118	Construction du stade municipal de LUSAMBO	2 449,0	6 519,2	4 898,0	6 519,2	7 171,2	27 556,6
210119	Construction du stade municipal KAZADI MUZUNGU de LOMAMI	789,0	2 100,3	1 578,0	2 100,3	2 310,3	8 878,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210120	Construction staduium Mixte à MBUJI MAYI	793,0	2 111,0	1 586,0	2 111,0	2 322,1	8 923,0
210121	Construction de deux courts de tennis à Kinshasa/stade des martyrs	212,0	564,3	424,0	564,3	620,8	2 385,5
210122	Construction du stade MUNAYALA	1 250,0	3 327,5	2 500,0	3 327,5	3 660,3	14 065,3
210123	Construction de stade Kasala Bonzola à Mbuji mayi	614,0	1 634,5	1 228,0	1 634,5	1 797,9	6 908,9
210124	Construction du stade Lumumba de Kisangani	2 338,0	3 111,9	2 538,0	3 111,9	3 423,1	14 522,8
210125	Construction du stade Bafwasende	1 169,0	3 111,9	2 338,0	3 111,9	3 423,1	13 153,8
210126	Construction Palais de Sport	3 094,8	4 119,2	20 853,3	4 119,2	4 531,1	36 717,5
210201	Réhabilitation stade Bakusu	899,0	2 393,1	899,0	2 393,1	2 632,5	9 216,7
210202	Etude fe faisabilité/Réhabilitation Palais de Sport	900,0	2 395,8	900,0	2 395,8	2 635,4	9 227,0
210203	Réhabilitation des travaux du stade de KASANGULU	1 302,0	3 465,9	1 302,0	3 465,9	3 812,5	13 348,4
210204	Etude fe faisabilité/Réhabilitation DIMA/kinshasa	1 209,0	3 218,4	1 209,0	3 218,4	3 540,2	12 394,9
210205	Réhabilitation stade de Kitemoko à Mbanza NGUNGU	0,0	943,7	0,0	943,7	1 038,0	2 925,4
210206	Parachèvement du stade municipal de Bandal	4 609,0	12 269,2	4 609,0	12 269,2	13 496,1	47 252,4
210207	Réhabilitation stade de l'Unité/Nord Kivu	1 583,0	4 213,9	1 583,0	4 213,9	4 635,3	16 229,2
210208	Etude fe faisabilité/Réhabilitation Académie des Sprts de NDJILI	600,0	1 597,2	600,0	1 597,2	1 756,9	6 151,3
210209	Réhabilitation et aménagement du stade de Martyrs	0,0	8 311,0	6 244,2	8 311,0	9 142,1	32 008,2
210210	Réhabilitation du stade Tata Raphaél	4 600,7	7 749,5	5 822,3	7 749,5	8 524,4	34 446,3
210211	Réhabilitatio du stade KIBASSA MALIBA	6 523,3	8 682,5	6 523,3	8 682,5	9 550,8	39 962,5
210301	Achat des équipements médicosportifs	72,2	96,1	72,2	96,1	105,7	442,1
210302	Achat et pose des tourniquets dans les stades	0,0	0,0	2 519,1	0,0	0,0	2 519,1
22	Programme 2: Instaurer la gouvernance des infrastructures sportives	0,0	73,2	0,0	73,2	80,5	226,9
220101	Mse en place et fonctionnement de la régie des infrastructures sportives	0,0	73,2	0,0	73,2	80,5	226,9
31	Programme 3.1 : Promouvoir la dynamique sportive	14 119,9	10 783,1	16 956,7	10 783,1	11 861,4	64 504,1
310101	Organisation des 9ème jeux de la fracophonie 2021	4 497,0	5 985,5	0,0	5 985,5	6 584,1	23 052,1
310102	Organisation des jeux congolais tous les deux ans	2 473,4	2 992,8	2 473,4	2 992,8	3 292,0	14 224,2
310103	Organisation des jeux olympiques Tokyo 2020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
310104	Organisation des championats nationaux doublés des Assemblées Générales par Fédérations	2 539,7	0,0	2 121,0	0,0	0,0	4 660,7
310105	Promotion du sport féminin	40,7	49,2	400,7	49,2	54,2	594,1
310106	Promotion du sport scolaire	2 354,1	209,0	1 773,1	209,0	229,9	4 775,0
310107	Promotion du sport universitaire	0,0	16,0	773,1	16,0	17,6	822,6
310108	Promotion du sport militaire	0,0	16,0	1 000,0	16,0	17,6	1 049,5
310109	Promotion le sport de haut niveau	0,0	16,0	1 000,0	16,0	17,6	1 049,5
310110	Promotion du sport corporatif	0,0	16,0	1 000,0	16,0	17,6	1 049,5
310111	Construction de l'industrie des équipements sportifs	0,0	995,6	2 000,0	995,6	1 095,1	5 086,3
310112	subvention du Comité National Antidopage Congolais	1 092,4	181,0	1 149,6	181,0	199,1	2 803,1
310113	subvention FIBA AFRIQUE	59,8	117,1	968,0	117,1	128,8	1 390,9

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310114	subvention du Centre National de Médecine du sport	1 062,8	122,5	1 012,0	122,5	134,7	2 454,4
310201	Projet d'ateliers de renforcement des capacités des fédérations et corporations sportives	0,0	66,6	1 285,8	66,6	73,2	1 492,1
32	Programme 3.2: Accompagner les fédérations et corporations sportives	0,0	146,4	121,0	146,4	161,1	574,9
320101	Projet d'organisation des missions d'échanges d'expériences entre fédérations et corporations différentes sous régionales et internationales	0,0	73,2	60,5	73,2	80,5	287,4
320102	Projet d'organisation d'ateliers techniques avec les fédérations et les corporations	0,0	73,2	60,5	73,2	80,5	287,4
41	Programme 4.1. : Amélioration du cadre juridique et réglementaire sur la lutte contre les antivaleurs	100,0	31,9	626,4	31,9	35,1	825,4
410101	Elaboration et vulgarisation des textes légaux et réglementaires, de lutte contre les antivaleurs	100,0	31,9	626,4	31,9	35,1	825,4
42	Programme 4.2: Mise en place du mécanisme d'éducation, information et communication sur les valeurs	1 280,9	398,0	828,9	398,0	437,8	3 343,5
420101	Promotion de la lutte contre les violences et les antivaleurs en milieu sportif	600,0	266,2	620,0	266,2	292,8	2 045,2
420102	Campagne de promotion des politiques transversales des athlètes (droits et devoirs, VIH Sida et Genre)	680,9	131,8	208,9	131,8	144,9	1 298,3
51	Développer les infrastructures de loisirs	2 499,0	3 326,2	38 800,5	3 326,2	3 658,8	51 610,6
510101	Etudes sur la création des centres et espaces d'espaces de Loisirs	50,0	66,6	5 500,0	66,6	73,2	5 756,3
510102	Construction de cercle récréatif des loisirs de Kinshasa	2 449,0	3 259,6	12 447,2	3 259,6	3 585,6	25 001,0
510103	Construction de cercle récréatif de Nsele	0,0	0,0	10 853,3	0,0	0,0	10 853,3
510301	Acquisition des équipements pour les loisirs à Kinshasa	0,0	0,0	10 000,0	0,0	0,0	10 000,0
52	Instaurer la gouvernance des infrastructures de Loisirs	506,7	139,8	115,5	139,8	153,7	1 055,5
520101	protection des espaces localisés	451,7	66,6	55,0	66,6	73,2	713,0
520102	L'organisation de l'atelier avec les opérateurs de Loisirs	55,0	73,2	60,5	73,2	80,5	342,4
2.4	Renforcement de la gouvernance	4 004 603,5	3 944 613,0	4 282 431,3	4 475 189,5	4 678 067,8	21 384 905,1
2.4.1	Planification du développement	391 880,0	505 207,8	518 614,1	528 075,1	542 814,3	2 486 591,3
11	Pilotage de la stratégie Ministérielle et coordination administrative du ministère	123 017,0	129 478,9	132 489,1	136 463,8	139 582,8	661 031,6
110101	Appui institutionnel cabinet	27 181,8	27 997,2	28 837,2	29 702,3	30 123,4	143 841,8
110102	Acquisition d'équipement de transport pour le cabinet	195,6	201,5	207,6	213,8	220,2	1 038,7
110103	acquisition d'équipement informatique / cabinet	98,9	101,9	104,9	108,1	111,3	525,1
110104	Réhabilitation du bâtiment / cabinet du Ministre	0,0	489,3	504,0	519,1	534,7	2 047,2
110201	Fonctionnement Secrétaire Général au Plan	3 301,9	3 400,9	3 502,9	3 608,0	3 716,3	17 530,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110202	Acquisition d'équipements Informatiques/SG	101,0	104,0	107,1	110,3	113,6	536,0
110203	Réhabilitation et/ou Construction des Divisions Provinciales du Plan	82,7	85,1	87,7	90,3	93,0	438,8
110204	Réhabilitation et réfection d'ouvrages et édifices/ bâtiment SG	0,0	501,2	516,3	531,7	547,7	2 096,9
110205	Construction d'un bâtiment pour abriter les archives et bureaux	0,0	219,2	225,8	232,6	239,6	917,2
110206	acquisition d'équipements mobiliers et matériels des bureaux/ SG	0,0	507,4	522,6	538,3	55,4	1 623,7
110207	Acquisition d'équipements mobiliers et équipements des bureaux /CNAEHA	528,5	544,3	560,6	577,5	594,8	2 805,7
110208	Acquisition d'équipements informatiques ENP	77,2	79,5	81,9	84,3	86,9	409,8
110209	Acquisition d'équipements informatiques CNAEHA	72,4	74,6	76,8	79,1	81,5	384,5
110210	Acquisition d'équipements informatiques BCR	148,1	152,6	157,1	161,8	166,7	786,3
110211	Acquisition d'équipements informatiques pour l'équipe techniques de coordinations	77,2	79,5	81,9	84,3	86,9	409,8
110212	Acquisition des mobiliers; équipements de bureau et électroménagers ENP	77,2	79,5	81,9	84,3	86,9	409,8
110213	Acquisition véhicules ENP	180,9	186,3	191,9	197,7	197,7	954,5
110214	Acquisition d'équipements informatiques/ DRH	59,2	61,0	62,9	64,7	66,7	314,5
110215	Acquisition des mobiliers et équipements de bureau DRH	74,1	76,3	78,6	80,9	83,3	393,2
110216	Acquisition d'équipements de transport CONAPO	220,8	227,4	234,3	241,3	248,5	1 172,3
110217	Acquisition des véhicules /CONAPO	148,1	152,6	157,1	161,8	166,7	786,3
110218	Acquisition d'équipements divers / DEME	15,8	16,3	16,8	17,3	17,8	84,1
110219	Acquisition d'équipement divers / secteurs productifs	15,8	16,3	16,8	17,3	17,8	84,1
110220	Acquisition d'équipements informatiques/ secteurs sociaux	222,2	228,8	235,7	242,8	250,0	1 179,5
110221	Acquisition d'équipements de transport/ secteurs sociaux	134,3	138,4	142,5	146,8	151,2	713,2
110222	Acquisition d'équipements informatiques pour la géolocalisation des projets PDL 145 Territoires	221,1	227,8	234,6	241,6	248,9	1 174,0
110223	Acquisition des véhicules terrestres/ coordination des ressources Extérieures	748,0	770,4	793,6	817,4	841,9	3 971,2
110224	Acquisition des véhicules terrestres pour la DPR	312,2	321,5	331,2	341,1	351,3	1 657,3
110225	Acquisition d'équipements des transports /DPR	303,2	312,2	321,6	331,3	341,2	1 609,5
110226	Acquisition d'équipement des transports/ Fonds de contrepartie	208,5	214,8	221,2	227,9	234,7	1 107,1
110227	Acquisition d'équipements et mobiliers de bureau/ DCS	224,3	231,0	238,0	245,1	252,5	1 190,9
110228	Acquisition des véhicules /DCS	170,6	175,7	180,9	186,4	192,0	905,5
110229	Acquisition d'équipements divers/ DCS	800,0	824,0	848,7	874,2	900,4	4 247,3
110230	Acquisition d'équipements informatiques pour la DPB	488,5	503,2	518,2	533,8	549,8	2 593,5
110231	Acquisition des véhicules terrestres /DPB	800,0	824,0	848,7	874,2	900,4	4 247,3
110232	Acquisition des véhicules terrestres	800,0	824,0	848,7	874,2	900,4	4 247,3
110233	Acquisition des véhicules terrestres/COSEP	220,4	227,0	233,9	240,9	248,1	1 170,3
110234	Acquisition des véhicules terrestres pour SACGT	222,2	228,8	235,7	242,8	250,0	1 179,5
110235	Acquisition des mobiliers et équipements divers de 26 secrétariats provinciaux du volontariat	148,1	152,6	157,1	161,8	166,7	786,3

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110236	Acquisition des mobiliers, équipements de bureau électroménagers DEP	79,4	81,8	84,3	86,8	89,4	421,7
110237	Acquisition d'équipements de transport/DAF	153,4	158,0	162,7	167,6	172,7	814,4
110238	Acquisition d'équipements informatiques/ DANTIC	0,0	36,9	38,0	39,1	40,3	154,3
110239	Acquisition des mobiliers de bureau/ANAPI	3,0	3,1	3,2	3,3	3,4	15,9
110240	Acquisition d'équipements informatiques /ANAPI	106,2	109,4	112,7	116,1	119,6	564,0
110241	Acquisition des véhicules terrestres /ANAPI	640,3	664,7	684,6	705,2	726,3	3 421,2
110242	Acquisition des matériels de bureau pour l'immeuble de l'INS	1 831,1	1 886,1	1 942,6	2 000,9	2 060,9	9 721,7
110243	Acquisition des équipements informatiques/CENACOF	340,9	351,2	361,7	372,5	383,7	1 810,1
110244	Acquisition des véhicules terrestres CENACOF	329,7	339,6	349,7	360,2	371,0	1 750,2
110245	Réhabilitation de l'immeuble de bureau de la CENACOF	425,0	437,8	450,9	464,5	478,4	2 256,6
110246	Réhabilitation du bâtiment et des locaux abritant la coordination nationale de CASPOF	392,1	403,9	416,0	428,5	441,3	2 081,8
110247	Acquisition des mobiliers de bureau/ SENAREC	378,2	389,5	401,2	413,2	425,6	2 007,7
110248	Acquisition d'équipements informatiques/ PSR-TCA	83,9	86,4	89,0	91,7	94,4	445,5
110249	acquisition des véhicules terrestres/psrótca	228,8	235,7	242,8	250,0	257,6	1 214,9
110250	Acquisition d'équipements divers / CSIPI	200,0	206,0	212,2	218,5	225,1	1 061,8
110251	Acquisitions des véhicules terrestres/ CECAP	127,4	131,3	135,2	139,3	143,4	676,6
110252	acquisition des véhicules terrestreS/ CNAEHA	0,0	315,4	324,8	334,6	344,6	1 319,4
110254	Acquisition d'équipements informatiques pour la DPR	0,0	30,8	31,7	32,7	33,7	128,8
110255	Acquisition d' équipements de bureau pour la DPR	0,0	62,5	64,4	66,3	68,3	261,6
110256	Acquisition des équipements informatiques/ contrepartie	0,0	15,8	16,3	16,8	17,3	66,1
110257	Acquisition des mobiliers et équipements de bureau pour la COSEP	0,0	12,6	13,0	13,4	13,8	52,9
110259	Acquisition des mobiliers et équipements de bureau pour le SACGT	0,0	373,5	384,7	396,3	408,1	1 562,6
110260	Acquisition d'équipements informatiques/ DEP	0,0	201,5	207,6	213,8	220,2	843,2
110262	Rémunération Secrétariat Général	63 718,0	65 629,5	67 598,4	69 626,4	71 715,2	338 287,6
110301	Interventions économiques, sociales, scientifiques /DRH	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
110302	Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle pour la ccoordination des ressources extérieures culturelle	800,0	824,0	848,7	874,2	900,4	4 247,3
110303	nterventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle pour le contrôle et suivi	824,0	848,7	0,0	0,0	0,0	1 672,7
110304	Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle /DPB	500,0	515,0	530,5	546,4	562,8	2 654,6
110305	Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle DBIP	130,0	133,9	137,9	142,0	146,3	690,0
110306	Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle pour Comité Permanent de Cadrage Macro-économique	500,0	515,0	530,5	546,4	562,8	2 654,6
110307	Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle /COSEP	188,2	193,8	199,7	205,6	211,8	999,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110308	nterventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle / SACGT	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
110309	nterventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle /PMUAIC	350,4	360,9	371,7	382,9	394,4	1 860,3
110310	nterventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle / ANAPI	519,4	535,0	551,0	567,6	584,6	2 757,6
110311	nterventions économiques, sociales, scientifiques et culturelle pour PGAI	419,4	432,0	445,0	458,3	472,1	2 226,7
110312	nterventions économiques, sociales, scientifiques / INS	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
110313	nterventions économiques, sociales, scientifiques pour le secrétariat technique du fond pré-investissement	500,0	515,0	530,5	546,4	562,8	2 654,6
110314	nterventions économiques, sociales, scientifiques pour l'unité de contrôle et coordination partenariat Public-Privé	3 500,0	3 605,0	3 713,2	3 824,5	3 939,3	18 582,0
110315	nterventions économiques, sociales, scientifiques pour Secrétariat technique du comité de conjoncture économique	1 466,1	1 510,1	1 555,4	1 602,0	1 650,1	7 783,6
110316	nterventions économiques, sociales, scientifiques /FSRN	147,9	152,4	156,9	161,7	166,5	785,4
110317	nterventions économiques, sociales, scientifiques / COP-RDC/GRD	130,0	133,9	137,9	142,0	146,3	690,0
110318	Subventions aux Organismes Auxiliaires/ OCDD	813,9	838,3	863,4	889,3	916,0	4 321,0
110319	nterventions économiques, sociales, scientifiques pour le comié national de la population	130,0	133,9	137,9	142,0	146,3	690,0
110320	nterventions économiques, sociales, scientifiques pour CECAP	130,0	133,9	137,9	142,0	146,3	690,0
110321	Subventions aux Organismes Auxiliaires/ S NV	568,1	585,2	602,7	620,8	639,4	3 016,3
110322	Subventions aux Organismes Auxiliaires/BCR	681,4	701,8	722,9	744,5	766,9	3 617,4
12	Coordination et suivi des activités des services	234 118,5	242 410,2	249 683,2	257 174,2	264 888,8	1 248 274,9
120101	appui à l'élaboration de la stratégie sectorielle du Ministère du plan	0,0	319,4	329,0	338,9	349,0	1 336,3
120102	Appui au renforcement de capacité sur le budget programme au sein du ministère du plan	0,0	44,1	45,4	46,8	48,2	184,4
120103	appui à la vulgarisation de la stratégie sectorielle du Ministère du plan	0,0	736,0	760,2	783,0	806,5	3 085,6
120104	appui à l'élaboration de la loi portant organisation et fonctionnement du système de la planification en RDC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120201	Mise en place d'un logiciel des données des projets PIP sectoriel	0,0	76,0	78,3	80,6	83,0	318,0
120202	suivi-évaluation des programmes et pojets du Minisère du plan inscrits dans le PAG	0,0	92,7	94,0	97,4	99,7	383,7
120203	Coordination et suivi du PDL	234 118,5	241 142,1	248 376,3	255 827,6	263 502,4	1 242 966,9
13	Planification et suivi du partenariat au Plan	4 055,7	7 399,2	7 621,2	7 849,8	8 085,3	35 011,1
130101	Contrepartie/ Appui au programme de coopération RDC /UNICEF	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
130102	Contrepartie/Appui au Programme de Coopération RDC/PNUD	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
130106	appui à la consolidation du tissu économique (PACTE)/BAD	0,0	3 221,8	3 318,4	3 418,0	3 520,5	13 478,8
130107	projet d'appui ADN, élaboration PDILB études de faisabilité	2 055,7	2 117,4	2 180,9	2 246,3	2 313,7	10 914,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
14	Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0,0	260,0	275,8	284,1	292,6	1 112,6
140101	Renforcement des capacités en informatique des agents et cadre de l'administration publique et des entreprises publiques	0,0	160,0	169,7	174,8	180,1	684,7
140102	Informatisation de la gestion des ressources humaines du ministère du plan	0,0	100,0	106,1	109,3	112,6	427,9
21	Etudes économiques et statistiques	20 682,1	69 320,7	71 400,3	73 542,1	75 748,7	310 693,8
210101	Elaboration des notes de conjoncture économique et de bulletin des principaux indicateurs socio-économiques / DEME	5 952,0	6 130,5	6 314,4	6 503,9	6 699,0	31 599,8
210102	Elaboration des notes de cadrage macroéconomique / DEME	3 530,7	3 636,6	3 745,7	3 858,1	3 973,8	18 744,9
210103	Production des documents des principaux indicateurs socio économiques / DEME	0,0	48 000,0	49 440,0	50 923,0	52 451,0	200 814,0
210104	Projet de renforcement des capacités des cadres provinciaux/DEME	118,5	122,0	125,7	129,5	133,4	629,1
210205	Ouverture d'une école nationale de Statistique	0,0	18,1	18,6	19,2	19,8	75,7
210305	Deuxième Recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH2)	11 081,0	11 413,4	11 755,8	12 108,5	12 471,7	58 830,4
22	Appui au processus d' Elaboration et suivi-évaluation du Plan national de développement	568,2	585,3	602,8	620,9	639,5	3 016,7
220101	Travaux de revues périodiques du PNSD	568,2	585,3	602,8	620,9	639,5	3 016,7
23	Coordination des stratégies sectorielles	3 464,4	3 568,4	3 675,4	2 693,0	2 773,7	16 174,9
230101	Appui technique aux secteurs sociaux /Acquisition équipements divers/DSS	2 000,0	2 060,0	2 121,8	2 185,5	2 251,0	10 618,3
230202	Appui à l'organisation et opérationnalisation des Groupes Thématiques au niveau central et provincial	1 000,0	1 030,0	1 060,9	0,0	0,0	3 090,9
230203	Appui à la Direction des Secteurs Productifs	464,4	478,4	492,7	507,5	522,7	2 465,7
31	Programmation et budgétisation des investissements Publics	1 000,0	16 475,2	16 325,7	16 815,5	17 320,0	67 936,5
310101	Fonds d'études des pré-investissements	0,0	12 500,0	13 261,3	13 659,1	14 068,9	53 489,2
310102	Harmonisation des projets de dépenses d'investissement pouvoir central-provinces / DPB	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
310103	Mise en œuvre du manuel de procédure d'élaboration du PIP	0,0	300,0	309,0	318,3	327,8	1 255,1
310104	Mise en œuvre du guide d'élaboration des projets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
310105	mise en œuvre du guide d'évaluation des coûts récurrents	0,0	300,0	309,0	318,3	327,8	1 255,1
310106	mise en œuvre d'une base consolidée d'informatisation des projets	0,0	300,0	309,0	318,3	327,8	1 255,1
310107	Acquisition des logiciels informatiques pour les projets d'investissements publics	0,0	1 436,2	449,3	462,8	476,7	2 825,0
310108	conférence de programmation des investissements	0,0	309,0	318,3	327,8	337,7	1 292,7
310109	Evaluation des projets harmonisés	0,0	300,0	309,0	318,3	327,8	1 255,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
32	Suivi-évaluation des projets d'investissement publics et privé	293,3	3 392,1	3 493,8	3 598,7	3 706,6	14 484,4
320101	Fonds de contrôle des projets/Interministeriel / DCS	0,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	4 309,1
320102	Mise en place d'un système informatique de suivi des projets du PIP	0,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	4 309,1
320103	Création du Fonds de contrôle des projets	0,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	4 309,1
320104	Acquisition d'un logiciel de gestion des données de suivi évaluation des projets d'investissement publics	293,3	302,1	311,1	320,5	330,1	1 557,0
33	Coordination de la mobilisation et du suivi des financements extérieurs	2 858,1	12 805,6	12 949,0	8 324,6	8 446,5	45 383,8
330201	Extension du réseau PGAI dans toutes les provinces et poursuite de l'interconnexion de la PGAI avec les Ministères impliqués dans le financement et la gestion de l'aide	0,0	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	4 183,7
330202	appui à la mise en place d'un comité de conciliation des données sur les ressources extérieures	0,0	419,4	445,0	458,3	472,1	1 794,7
330203	élaboration d'une stratégie sectorielle des collectes des données sur les ressources extérieures	0,0	250,0	250,0	250,0	250,0	1 000,0
330204	Appui à l'élaboration et publication du bulletin d'information sur les ressources extérieures en RCC	0,0	884,6	910,8	937,4	964,3	3 697,1
330205	Appui à la Production et publication régulièrement du Rapport de Coopération au Développement à partir des données consolidées de la PGAI	0,0	506,8	537,6	553,7	570,4	2 168,5
330301	Suivi des projets/programmes des regroupement régionaux africains (SADC, CEEAC, COMESA, CPGL)	729,7	729,7	729,7	729,7	729,7	3 648,6
330302	Suivi des projets/programmes relatifs aux accords de partenariats économiques	1 094,6	1 094,6	1 094,6	1 094,6	1 094,6	5 472,9
330304	Appui du suivi des études du projet de construction du pont sur la rivière Ubangi et l'aménagement des routes sur le corridors Bangui - kisangani -bujumbura et Kisangani-kampala	506,8	1 028,7	1 059,6	1 091,4	1 124,1	4 810,5
330401	Enquêtes sur la responsabilité mutuelle en matière de développement	0,0	1 621,6	1 621,6	1 621,6	1 621,6	6 486,4
330402	Soutien à la mise en œuvre du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement	527,0	5 270,2	5 270,2	527,0	527,0	12 121,5
34	Promotion des Partenariats Publics-Privés	822,6	847,3	872,7	898,9	925,9	4 367,4
340101	Redynamiser la structure chargée de suivi des indicateurs d'appréciation du climat des affaires édicté par le "Doing Business" de la Banque Mondiale	562,5	579,4	596,7	614,6	633,1	2 986,3
340102	Mener des réformes sur les autres déterminants non pris en compte dans le cadre de doing business	260,1	267,9	276,0	284,3	292,8	1 381,1
35	Coordination des PIP national et provinciaux	1 000,0	16 855,0	17 360,7	17 881,5	18 417,9	71 515,0
350101	Coordination du processus d'élaboration du PIP	0,0	350,0	360,5	371,3	382,5	1 464,3

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
350102	Renforcement des capacités techniques, matériel et humaine	0,0	350,0	360,5	371,3	382,5	1 464,3
350103	Appui au suivi-évaluation du PIP	0,0	350,0	360,5	371,3	382,5	1 464,3
350104	Production du rapport périodique	0,0	350,0	360,5	371,3	382,5	1 464,3
	Harmonisation de projets d'investissement avec les provinces						
350105	provinces	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	1 125,5	5 309,1
	provinces						
350106	Elargissement de base de données en provinces et appropriation par les provinciaux	0,0	350,0	360,5	371,3	382,5	1 464,3
350107	Appui à la publication et analyse du coûts récurrents des investissements au niveau national et provincial	0,0	350,0	360,5	371,3	382,5	1 464,3
350108	Fonds d'étude des préinvestissements	0,0	12 875,0	13 261,3	13 659,1	14 068,9	53 864,2
350201	Elaboration du PIP national	0,0	625,0	643,8	663,1	683,0	2 614,8
350202	elaboration des PIP provinciaux	0,0	225,0	231,8	238,7	245,9	941,3
36	Développement progressif de la banque intégré des projets	0,0	1 810,0	1 864,3	1 928,2	1 986,0	7 588,5
360101	Renforcement des capacités humaines (formation et voyage d'études)	0,0	30,0	30,9	31,8	32,8	125,5
360102	Renforcement des capacités matériels	0,0	100,0	103,0	106,1	109,3	418,4
360201	Organisation des collectes permanente des données à Kinshasa et en province	0,0	250,0	257,5	273,2	281,4	1 062,1
360202	Organisation des travaux d'analyse et traitement des données	0,0	100,0	103,0	106,1	109,3	418,4
360301	Appui aux réunions et ateliers à kinshasa et en province	0,0	80,0	82,4	84,9	87,4	334,7
360302	Organisation des séances de dissemination des résultats à Kinshasa et en province	0,0	250,0	257,5	265,2	273,2	1 045,9
360303	Création du fond et la collecte, traitement, dissemination et la protection de données des projets	0,0	1 000,0	1 030,0	1 060,9	1 092,7	4 183,6
2.4.10	Administration du territoire, décentralisation et affaires coutumières	54 610,7	64 588,3	79 172,4	117 750,6	168 182,5	484 304,4
11	Gestion des ressources	17 150,1	17 085,1	17 773,0	18 754,2	24 758,0	95 520,3
110101	Formation des agents et cadres des services centraux et ceux des secteurs impliqués dans le processus de décentralisation	8 105,7	8 688,4	9 679,6	10 649,5	16 663,3	53 786,5
110102	voyages d'études et d'échange d'expérience(France,Senegal,Benin,Cameroun)	1 978,7	711,5	408,2	419,4	409,4	3 927,3
110201	Dotation du materiel roulant aux administrations centrale et provinciale	7 065,6	7 685,2	7 685,2	7 685,2	7 685,2	37 806,5
110202	Dotation d'équipements informatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
21	opérationnalisation des structures de pilotage et de mise en œuvre de la décentralisation	5 671,7	6 058,7	6 906,2	2 736,8	5 892,5	27 265,9

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210101	Appui à l'organisation des réunions annuelles des Gouverneurs de Province avec les Exécutifs des ETD	2 640,4	2 774,2	3 563,2	1 749,5	1 794,5	12 521,8
210102	Organisation des états des lieux des Conseils Provinciaux de la décentralisation	3 031,3	3 284,5	3 343,0	987,3	4 098,0	14 744,1
210201	Organisation du troisième forum de la décentralisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
22	mise en œuvre des recommandations des structures de pilotage	4 295,2	4 037,0	5 622,8	14 717,9	21 441,1	50 113,9
220101	organisation des missions de collecte des données des indicateurs	1 340,4	1 474,2	1 621,9	764,1	840,3	6 040,9
220102	organisation des états des lieux des conseils provinciaux de la décentralisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220201	élaboration des termes de référence	1 029,7	1 080,5	1 779,4	3 198,2	6 123,9	13 211,6
220202	organisation des états de lieux	1 925,0	1 482,3	2 221,5	10 755,6	14 477,0	30 861,4
31	TRANSFERT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES	3 032,1	3 293,4	3 469,3	2 631,4	2 729,6	15 155,8
310101	Elaboration des projets conjoints d'intégration locale	126,7	217,7	217,7	217,7	217,7	997,4
310102	Collecte des données statistiques des finances publiques des provinces et des ETD	2 040,4	2 194,2	2 351,9	1 494,1	1 570,3	9 650,9
310103	Mise en place de cellule de gestion des projets et des marchés publics dans les provinces et ETD	865,0	881,5	899,7	919,6	941,6	4 507,5
32	DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION	5 885,6	6 454,2	7 691,4	11 206,9	13 820,0	45 058,2
320101	Renforcement des capacités des organes exécutifs en matière de planification	610,1	671,1	738,2	812,0	893,2	3 724,7
320102	Appui à l'élaboration des plans de développement des provinces et des entités territoriales décentralisées	1 760,0	1 935,8	2 129,6	1 322,6	1 454,6	8 602,6
320103	Appui à l'élaboration des plans de passation des marchés publics des provinces et des ETD	1 760,0	1 883,8	2 663,1	7 715,8	9 980,2	24 003,0
320104	Actualisation du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation	1 755,5	1 963,6	2 160,4	1 356,5	1 491,9	8 727,9
33	HARMONISATION DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION ET DE DECONCENTRATION	11 806,7	20 079,4	28 212,4	42 541,6	64 007,5	166 647,6
330101	Revision des cadres organique des ministères centraux	976,5	1 074,1	1 181,5	1 299,7	1 429,6	5 961,4
330102	Mise en place des administrations provinciales et locales	8 625,2	17 476,0	23 829,2	33 963,7	51 946,1	135 840,2
330103	Evaluation de la feuille de route de mise œuvre de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et ETD	2 205,1	1 529,2	3 201,6	7 278,2	10 631,8	24 846,0
41	Rapprocher les gouvernants des administrés	6 435,7	7 246,9	9 163,8	24 828,1	35 200,1	82 874,6
410101	Elaboration de la cartographie des villes, communes, secteurs et chefferies	1 018,1	1 964,0	2 160,4	4 892,0	5 401,2	15 435,8

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
410102	Actualisation de la nomenclature des ETD	1 925,0	1 482,3	2 221,5	10 755,6	14 477,0	30 861,4
410103	Organisation des états des lieux du découpage	1 769,5	1 902,7	2 691,4	4 368,9	10 008,5	20 741,0
410104	Organisation du premier forum sur le découpage	1 723,1	1 897,8	2 090,5	4 811,6	5 313,3	15 836,4
51	Effectivité de la caisse nationale de péréquation	333,6	333,6	333,6	333,6	333,6	1 668,2
510101	Appui à l'Etablissement d'un état des du déséquilibre financier entre les provinces et entre les ETD	167,8	167,8	167,8	167,8	167,8	839,0
510102	Appui à l'Elaboration de plan de repartition et d'affectation équitable des ressources du fonds de péréquation	53,1	53,1	53,1	53,1	53,1	265,7
510103	Appui à l'Activation du fonds de péréquation	112,7	112,7	112,7	112,7	112,7	563,5
2.4.11	Affaires étrangères						
2.4.12	Coopération internationale	64 736,2	90 163,6	92 391,3	69 968,6	73 072,3	390 331,9
11	Gestion des ressources humaines	42 680,9	53 247,3	57 170,3	32 611,0	34 357,5	220 067,0
110101	Elaboration d'un plan de recrutement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110102	Elaboration d'un plan de formation	127,7	131,5	135,5	139,5	143,7	678,0
110103	Rémunération	20 601,2	25 855,4	28 789,8	2 063,5	2 125,4	79 435,4
110201	Salaire	1 505,6	1 794,2	2,0	206,4	2 125,4	5 633,6
110202	Prime	19 095,6	24 061,2	26 786,4	27 590,0	28 417,7	125 950,9
110203	Transport	90,9	107,1	119,9	1 234,8	127,2	1 679,8
110204	Prestation Sociale	37,6	38,7	39,9	41,1	42,3	199,7
110301	Avancement en Grade	1 222,3	1 259,0	1 296,8	1 335,7	1 375,8	6 489,6
110302	Mise en retraite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	Gestion des ressources matérielles et Financières	17 905,2	24 998,8	22 947,0	24 715,4	25 762,2	116 328,5
120101	Recherche l'espace pour l'achat	6 255,9	6 443,6	6 636,9	6 836,0	7 041,1	33 213,4
120301	Identifié et déterminé le nombre des Ordinateurs a acheté pour l'Administration de la Coopération Internationale	1 184,9	1 220,4	1 257,0	1 294,7	1 333,6	6 290,7
120401	Détermination le nombre de tables ,Chaises,Armoires et autres matériels à occupés	2 920,4	3 008,0	3 098,3	3 191,2	3 286,9	15 504,9
120502	Détermination le nombre de véhicules a acheté pour le transports des Agents et Cadres de l'Administration	1 220,4	1 257,0	1 294,7	1 333,6	1 373,6	6 479,4
120601	Secrétariat Général	1 567,9	1 604,1	2 736,7	3 952,6	4 148,4	14 009,7
120602	Direction des Ressources Humaines	601,1	581,3	635,8	654,9	609,1	3 082,2
120603	Direction d'Etudes et Planification	683,1	4 513,1	725,1	693,0	1 007,2	7 621,5
120604	Direction de la Coopération Bilatérale avec les Pays du Nord	570,8	3 383,7	3 485,2	3 589,7	3 697,4	14 726,8
120605	Direction de la Coopération Bilatérale avec les Pays du Sud	577,8	595,2	613,0	631,4	650,4	3 067,9
120606	Direction de la Coopération Multilatérale	933,7	961,7	990,6	1 020,3	1 050,9	4 957,1
120607	Direction de la Coopération Décentralisée	345,0	355,3	366,0	377,1	388,4	1 831,8
120608	Direction Administrative et Financières	389,2	400,9	412,9	425,3	438,1	2 066,4
120609	Direction Documentation,Archives nouvelle Technique d'Information et Communication	177,7	183,1	188,5	194,2	200,0	943,6

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120610	Direction des Investissements	383,9	395,4	407,2	419,5	432,0	2 038,0
120611	Cellule de Gestion et Passation des Marchés Publics	93,3	96,1	99,0	101,9	105,0	495,3
13	Gestion stratégique et pilotage du secteur	769,3	977,3	1 006,6	1 036,8	1 061,8	4 851,8
130101	Révisitasson et validation du cadre et Structures organiques de l'Administration	183,4	188,9	194,6	200,4	206,4	973,6
130102	Elaboration et Validation du document de la politique et stratégie de la Coopération au Développement	239,4	246,6	254,0	261,6	269,5	1 271,1
130103	Convocation des états généraux de coopération	75,7	77,9	80,3	82,7	85,2	401,7
130104	Création d'une banque des données de la Coopération	184,9	190,4	196,1	202,0	202,0	975,5
130105	Actualisation et publication de l'annuaire	10,3	10,6	10,9	11,2	11,6	54,6
130106	Création d'un réseau Intranet et Extranet de la Coopération	0,0	184,9	190,4	196,1	202,0	773,5
130107	Coordination des Actions de coopération	75,7	77,9	80,3	82,7	85,2	401,7
21	Gestion de la Coopération Internationale	1 622,8	1 622,8	1 671,5	1 721,6	1 773,3	8 411,9
210101	Diversification des actions de coopération	1 622,8	1 622,8	1 671,5	1 721,6	1 773,3	8 411,9
22	Participation de la RDC aux activités des organisations internationales	712,8	5 139,0	5 293,2	5 451,9	5 615,5	22 212,3
220101	Participation de la RDC à la session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies	712,8	734,1	756,2	778,8	802,2	3 784,1
220102	Participation de RDC au Conseil d'Administration de UNFPA	0,0	734,1	756,2	778,8	802,2	3 071,4
220103	Participation de la RDC au Conseil d'Administration du PAM	0,0	734,1	756,2	778,8	802,2	3 071,4
220104	Participation de la RDC au Conseil d'Administration de l'UNICEF	0,0	734,1	756,2	778,8	802,2	3 071,4
220105	Participation de la RDC au Conseil d'Administration du PNUD	0,0	734,1	756,2	778,8	802,2	3 071,4
220106	Participation de la RDC à la Convention Cadre des Nations Unies pour les changements Climatiques	0,0	734,1	756,2	778,8	802,2	3 071,4
220107	Participation de la RDC aux activités d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales	0,0	734,1	756,2	778,8	802,2	3 071,4
23	Renforcement des structures de Coopération	0,0	3 119,8	3 212,3	3 308,7	3 345,1	12 985,9
230101	Tenu des travaux préparatoires sur l'installation des antennes	0,0	3 119,8	3 212,3	3 308,7	3 345,1	12 985,9
24	Participation aux Commissions Mixtes et aux foras internationaux	1 045,2	1 058,7	1 090,5	1 123,2	1 156,9	5 474,5
240101	Organisation des activités préparatoires pour la tenue de Grandes Commissions Mixtes	281,4	289,8	298,5	307,5	316,7	1 494,0
240201	Organisation des travaux préparatoires pour la tenue des Commissions Mixtes	595,7	595,7	613,6	632,0	650,9	3 087,8
240301	Organisation des travaux pour une nouvelle orientation de Commissions Mixtes	168,1	173,2	178,4	183,7	189,2	892,6
2.4.13	Communication et médias						
2.4.14	Relations avec le Parlement	14 476,1	0,0	0,0	0,0	0,0	14 476,1
11	Gestion des Ressources Humaines et Financières	3 308,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3 308,8

Scénario 1: Besoins

Code		Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
			2023	2024	2025	2026	2027	
110101		Appui à la formation et recyclage des Cadres, Agents, Experts du Ministère des Relations avec le Parlement et des Points Focaux du Ministère des Relations avec le Parlement auprès des différents Ministères sectoriels	95,3	0,0	0,0	0,0	0,0	95,3
110102		Traitement de base du Personnel permanent et Prime et Indemnités Permanente	2 254,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2 254,3
110103		Appui à l'organisation des Mission d'Etudes et d'Echange d'Experiences pour les Cadres, Agents et Experts du Ministère	598,7	0,0	0,0	0,0	0,0	598,7
110105		Appui aux indemnités de rapatriement et des mutations	360,5	0,0	0,0	0,0	0,0	360,5
12		Gestion des Ressources Matérielles	4 814,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 814,0
120102		Appui à l'acquisition véhicules terrestres	4 814,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 814,0
13		Assurance de la Gestion Stratégique	620,1	0,0	0,0	0,0	0,0	620,1
130102		Appui à l'élaboration de la politique sectorielle et stratégique du Ministère	620,1	0,0	0,0	0,0	0,0	620,1
21		Gestion des relations entre l'Exécutif et le Législatif	820,6	0,0	0,0	0,0	0,0	820,6
210101		Suivi et couverture des travaux des sessions ordinaires et extraordinaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat	270,0	0,0	0,0	0,0	0,0	270,0
210102		Assistance technique et politique et accompagnement des membres du Gouvernement au Parlement lors de contrôle parlementaires	290,9	0,0	0,0	0,0	0,0	290,9
210104		Contribution à l'enrichissement des projets et propositions des textes à caractère législatif ainsi qu'à l'actualisation des lois initiées par les membres du Gouvernement	159,6	0,0	0,0	0,0	0,0	159,6
210111		Appui à l'actualisation des lois desuètes	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
22		Suivi des recommandations et de contrôle parlementaires	3 961,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3 961,8
220101		Appui à l'Organisation des ateliers d'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement au niveau national	1 220,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 220,0
220102		Appui à la production et publication du rapport de suivi de l'exécution des recommandations du Parlement adressées au Gouvernement	1 280,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 280,0
220108		Appui au suivi des activités des Divisions Provinciales en charge des Relations avec les Assemblées Provinciales	1 461,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1 461,8
23		Participation des populations à la gestion publique	950,8	0,0	0,0	0,0	0,0	950,8
230101		Actualisation du Plan annuel de vulgarisation des lois votées et promulguées et vulgarisation des lois prioritaires retenues	499,8	0,0	0,0	0,0	0,0	499,8
230201		Organisation des Enquêtes et sondages d'opinion publique	451,0	0,0	0,0	0,0	0,0	451,0
2.4.2		Gestion budgétaire						
2.4.3		Finances publiques	2 094 972,6	959 275,7	1 141 670,1	1 224 561,8	1 230 909,8	6 651 389,9

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
11	Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère	238 946,6	246 748,6	270 658,7	297 331,0	324 448,9	1 378 133,8
110101	Subventions aux budgets annexes/EIFI	152,3	167,5	184,2	202,7	222,9	929,6
110102	Subventions aux budgets annexes/DGENF	37,5	41,2	45,4	49,9	54,9	228,8
110103	Sensibilisation à l'intégration des standards internationaux dans la gestion des services	175,0	2,0	150,0	50,0	0,0	377,0
110104	Mise en place d'un Cadre formel de concertation entre le Ministre et les services du Ministère	120,0	9,0	9,0	9,0	9,0	156,0
110105	Mise en place d'une plate-forme mutualisée de partage d'informations	150,0	0,0	0,0	0,0	0,0	150,0
110106	Elaboration d'un cadre organique consolidé et fédérateur des services du Ministère	400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	400,0
110107	Installation du système de gestion intégrée des services	21,1	72,0	88,0	30,0	10,0	221,1
110201	Restauration du capital humain et préparation de la relève à l'administration /Renforcement du contrôle et suivi du respect de la gestion de carrière au sein des services	1 033,1	1 136,4	1 250,0	1 375,0	151,3	4 945,7
110202	École Informatique des Finances/Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelles	44,9	49,4	54,4	59,8	65,8	274,2
110203	École Nationale des Finances/Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelles	220,0	242,0	266,2	292,8	322,1	1 343,1
110204	Traitement de base du personnel permanent/SG	5 481,1	6 029,2	6 632,1	7 295,3	8 024,8	33 462,5
110205	Indemnité de transport Personnel Regime Général	506,9	557,6	613,3	674,7	742,1	3 094,6
110206	Prime et indemnité permanentes Personnel Regime Général	119,8	131,8	145,0	159,5	175,4	731,6
110207	Prime et indemnité permanentes /SG	165 324,9	181 857,4	200 043,1	220 047,4	242 052,2	1 009 325,0
110208	Indemnité de transport/SG	503,7	554,1	609,5	670,4	737,5	3 075,2
110209	Prime et indemnité permanentes/DRH	690,0	760,0	830,0	920,0	1,0	3 201,0
110210	Direction des Systèmes d'Information/Prime et indemnité permanentes	355,8	391,4	430,5	473,6	520,9	2 172,3
110211	Cellule Nationale des Renseignements Financiers /Rémunérations	1 320,0	1 452,0	1 597,2	1 756,9	1 932,6	8 058,6
110212	Comité Technique de Suivi des Réformes/Rémunérations	3 661,7	4 027,8	4 430,6	4 873,7	5 361,0	22 354,8
110213	Traitement de base du personnel contractuel Personnel Regime Général (COLUB)/Rémunérations	1 648,2	1 813,1	1 994,4	2 193,8	2 413,2	10 062,7
110214	École Informatique des Finances/Rémunérations	2 207,0	2 427,7	2 670,4	2 937,5	3 231,2	13 473,7
110215	École Nationale des Finances/Rémunérations	1 780,4	1 958,4	2 154,3	2 369,7	2 606,7	10 869,4
110216	Traitement de base du personnel permanent Personnel Regime Général	5 473,8	6 021,2	6 623,3	7 285,7	8 014,2	33 418,3
110217	Prime et indemnité permanentes Personnel Regime Général	249,5	274,4	301,9	332,0	365,2	1 523,0
110218	Prime et indemnité permanentes Personnel Regime Général	1,8	2,0	2,2	2,4	2,6	10,9
110219	Elaboration d'un Plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines du Ministère	400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	400,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110220	Sensibilisation sur l'importance et les incidences de la gestion de carrière dans la performance des services	0,0	150,0	150,0	150,0	150,0	600,0
110221	Installation d'un système de gestion automatisée des ressources humaines du Ministère (Base de données consolidée)	4 003,7	0,0	0,0	0,0	0,0	4 003,7
110222	Elaboration d'un Plan de formation consolidé du Ministère	0,0	300,0	200,0	100,0	0,0	600,0
110223	Rationalisation des primes spécifiques des services de l'Administration	0,0	15,0	45,0	0,0	0,0	60,0
110224	Régularisation de la paie des frais de fonctionnement (FF)	0,0	45,0	0,0	0,0	0,0	45,0
110225	Elaboration d'un plan de classement et du calendrier de conservation et éliminations des archives	0,0	400,0	0,0	0,0	0,0	400,0
110226	Construction d'un parc virtuel et physique d'archivage des dossiers	10 006,2	275,9	20,7	20,7	20,7	10 344,1
110227	Elargissement de la couverture médicale aux Cadres et Agents des services déconcentrés en Provinces	564,7	621,2	677,6	734,1	790,6	3 388,2
110228	Mise en place d'une commission permanente interministérielle pour le traitements et gestion des frais funéraires des décès des Cadres et Agents	529,7	582,7	640,9	705,0	775,5	3 233,9
110301	Cabinet/FF	4 589,8	5 048,8	5 553,7	6 109,0	6 719,9	28 021,2
110302	Secrétariat Général/FF	3 883,1	4 271,4	4 698,6	5 168,4	5 685,2	23 706,7
110303	Direction des Ressources Humaines /FF	3 841,7	4 225,9	4 648,5	5 113,3	5 624,6	23 454,0
110304	Direction des Etudes et Planification /FF	982,9	1 081,2	1 189,3	1 308,3	1 439,1	6 000,9
110305	Direction des Systèmes d'Information /FF	539,9	593,9	653,3	718,7	790,5	3 296,4
110306	Direction de la Réglementation Financière/FF	1 161,4	1 277,5	1 405,3	1 545,8	1 700,4	7 090,2
110307	Direction Audit et Contrôle de Gestion /FF	1 548,9	1 703,8	1 874,2	2 061,6	2 267,7	9 456,1
110308	Cellule de gestion des projets et des marchés publics /FF	419,8	461,8	508,0	558,8	614,7	2 563,0
110309	Direction Administrative et Financière /FF	1 752,3	1 927,6	2 120,3	2 332,3	2 565,6	10 698,1
110310	Direction d'Archives, Nouvelle Technologie de l'Information et Communication/FF	868,8	955,6	1 051,2	1 156,3	1 271,9	5 303,8
110311	Cellule Nationale des Renseignements Financiers /FF	848,8	933,7	1 027,1	1 129,8	1 242,7	5 182,0
110312	Comité des Réformes des Finances Publiques /FF	2 140,8	2 354,8	2 590,3	2 849,4	3 134,3	13 069,6
110313	Comité Technique de Suivi des Réformes/FF	952,4	1 047,6	1 152,4	1 267,6	1 394,4	5 814,4
110314	Comité Consultatif de Lutte Contre le Blanchissement des Capitaux et Financement et Terrorisme (COLUB) /FF	395,7	435,3	478,8	526,7	579,4	2 416,0
110315	Direction Générale de l'Ecole Nationale de Finances/FF	963,7	1 060,1	1 166,1	1 282,7	1 411,0	5 883,6
110316	Direction Administrative et Financière /FF	575,7	633,2	696,6	766,2	842,8	3 514,5
110317	Acquisition équipements téléphoniques, télégraphiques, fax et autres	132,2	145,4	160,0	176,0	193,6	807,2
110318	Acquisition des équipements industriels et électriques	157,3	173,1	190,4	209,4	230,4	960,6
110319	Acquisition des mobiliers des bureaux	336,6	370,2	407,2	448,0	492,8	2 054,7
110320	Acquisition des équipements informatiques / CENAREF	339,7	373,7	411,1	452,2	497,4	2 074,2
110321	Acquisition des équipements informatiques	381,4	419,5	461,4	507,6	558,3	2 328,2
110322	Acquisition des mobiliers, équipements de bureaux et lectromenagères	128,2	141,0	155,1	170,6	187,6	782,4

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110323	Acquisition d'équipements de transport	707,9	778,7	856,5	942,2	1 036,4	4 321,7
110324	Réhabilitation et refection d'ouvrages et édifices	220,0	242,0	266,2	292,8	322,1	1 343,1
110325	Acquisition matériels de bureau, mobiliers et électro-ménagers / Direction des Systèmes d'Information	184,8	203,3	223,6	246,0	270,6	1 128,2
110326	Acquisition des mobiliers, équipements électro-ménagers	214,5	236,0	259,6	285,5	314,1	1 309,6
110327	Acquisition d'équipements informatiques / Direction des Systèmes d'Information	255,9	281,5	309,6	340,6	374,7	1 562,2
110328	Acquisition d'un groupe électrogène	293,2	322,5	354,7	390,2	429,2	1 789,7
110329	Acquisition des mobiliers	138,8	152,7	167,9	184,7	203,2	847,3
110330	Acquisition d' équipements informatiques	148,3	163,1	179,4	197,4	217,1	905,4
110331	Acquisition d'équipements téléphoniques, télégraphiques, fax radios et cellulaires	31,0	34,1	37,5	41,2	45,3	189,0
110332	Construction du Bâtiment Administratif à un niveau abritant la Division Provinciale de Finances à Tshikapa / Kasai	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110333	Construction d'un bâtiment pour l'Ecole nationale de Finances	638,3	702,1	772,3	849,5	934,5	3 896,7
110334	Réhabilitation et refection d'édifices	579,4	637,4	701,1	771,2	848,3	3 537,4
110335	Acquisition des équipements de bureau	25,8	28,3	31,2	34,3	37,7	157,3
110336	Acquisitions des véhicules terrestres	567,7	624,4	686,9	755,6	831,1	3 465,6
110337	Acquisition d'équipements informatiques	17,7	19,4	21,4	23,5	25,9	107,8
110338	Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelles (FOLUCCO)	110,0	121,0	133,1	146,4	161,1	671,6
110339	Acquisition du logiciel de gestion du patrimoine du Ministère	400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	400,0
110340	Campagne de récupération des batiments du Ministère spoliés ou occupés illégalement	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0
110341	Rationalisation du Budget alloué au Ministère	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90,0
12	Amélioration de la qualité des prestations des services du Ministère	7 586,1	8 814,9	8 976,1	9 702,7	10 667,0	45 746,8
120101	Comité des Réformes des Finances Publiques/Interventions économiques	614,2	675,6	743,1	817,5	899,2	3 749,5
120102	Comité Consultatif de Lutte Contre le Blanchissement des Capitaux et Financement et Terrorisme (COLUB) /Interventions économiques	96,2	105,9	116,5	128,1	140,9	587,6
120103	Elaboration d'un répertoire de toutes les réformes et politiques publiques en cours au sein du Ministère et programmation de leur mise en œuvre	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
120104	inventaire des biens issus du blanchiment des capitaux et autres crimes	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90,0
120105	Modernisation du cadre légal relatif à la gestion et au recouvrement des avoirs criminels par l'introduction de l'approche patrimoniale	45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0
120106	Elaboration de la politique nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	145,5	0,0	0,0	0,0	0,0	145,5

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120107	Vulgarisation auprès des acteurs dans le secteur financier et de la chaîne de la dépense de l'instruction sur le respect du seuil maximal de USD 10.000 ou son équivalent au porteur et réflexion sur le renforcement des mesures coercitives	150,0	150,0	150,0	0,0	0,0	450,0
120108	Etude de typologie de blanchiment des capitaux	0,0	95,8	0,0	0,0	0,0	95,8
120201	Suivi des Réformes des Finances Publiques	984,0	1 082,4	1 190,6	1 309,7	1 440,7	6 007,4
120202	Mise en place du comité de suivi-évaluation de la stratégie sectorielle du Ministère	3 476,9	3 824,6	4 207,0	4 627,8	5 090,5	21 226,8
120203	Elaboration et mise en œuvre du Manuel de procédures	0,0	600,0	60,0	60,0	60,0	780,0
120204	Renforcement du contrôle interne	108,0	118,8	130,7	143,8	158,1	659,4
120205	Renforcement de la production et la mise en œuvre des outils de performance	204,0	224,4	246,8	271,5	298,7	1 245,4
120301	Amélioration du contrôle des finances publiques	645,7	710,2	781,3	859,4	945,3	3 941,8
120302	Direction Audit et Contrôle de Gestion / Interventions économiques	142,1	156,3	171,9	189,1	208,0	867,4
120303	Mise en œuvre optimale des recommandations des rapports de contrôle	64,6	71,0	78,1	85,9	94,5	394,2
120304	Renforcement et pérennisation de la gestion de l'application FinAlerte	720,0	1 000,0	1 100,0	1 210,0	1 331,0	5 361,0
13	Renforcement de la coopération et le partenariat	93 845,6	103 230,2	113 553,2	124 908,5	105 671,1	541 208,5
130101	Don Banque mondiale / Projet d'Infrastructure Financière et des Marchés	21 692,5	23 861,8	26 248,0	28 872,8	31 760,0	132 435,1
130102	BM / Projet de renforcement de la redevabilité et de la gestion des finances publiques	21 692,5	23 861,8	26 248,0	28 872,8	31,8	100 706,8
130103	Don UE / Projet développement des outils et méthodes d'aide à la décision.	2 154,3	2 369,7	2 606,7	2 867,4	3 154,1	13 152,2
130104	Don VE/ Programme d'appui à la participation citoyenne dans la gestion du bien commun en RDC/PARC-RDC	11 010,4	12 111,4	13 322,6	14 654,8	16 120,3	67 219,5
130105	Elaboration d'une politique sectorielle de coopération internationale et stratégie de négociation	600,0	660,0	726,0	798,6	878,5	3 663,1
130106	Formalisation du caucus inter-bailleurs du secteur des finances « CIBSF » pour harmoniser les domaines d'intervention	120,0	132,0	145,2	159,7	175,7	732,6
130107	Constitution d'un cadre d'échanges et de partage d'informations sur les activités réalisées dans le cadre de la coopération internationale	300,0	330,0	363,0	399,3	439,2	1 831,5
130108	Amélioration des activités de coopération au sein du Ministère	90,0	99,0	108,9	119,8	131,8	549,5
130109	Contrôle des activités des bailleurs conformément aux textes légaux	35 201,9	38 722,0	42 594,2	46 853,7	51 539,0	214 910,8
130201	Participation des acteurs privés dans les travaux préparatoires sur la notation souveraine, le MCC et CwA	204,0	224,4	246,8	271,5	298,7	1 245,4
130202	Consultation du secteur privé avant la signature des accords de financement à enjeux stratégiques	108,0	118,8	130,7	143,8	158,1	659,4
130203	Association du patronat dans les travaux de suivi et rationalisation des facilités fiscales et actes générateurs	108,0	118,8	130,7	143,8	158,1	659,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
130301	Intensification des flux de partage d'informations	360,0	396,0	435,6	479,2	527,1	2 197,8
130302	Mise à la disposition d'autres secteurs les projections sur les possibles arrimages entre le PTR et le PEB trimestriels	204,0	224,4	246,8	271,5	298,7	1 245,4
21	Mobilisation des recettes fiscales	38 475,0	95 453,6	43 106,0	8 345,0	4 423,0	189 802,6
210101	Revision des textes regissant les structures de l'administration financière	105,0	0,0	0,0	0,0	0,0	105,0
210102	Vulgarisation des lois fiscales	11 688,0	15 447,0	0,0	0,0	0,0	27 135,0
210201	Mise en place d'un système moderne d'archivage électronique des documents administratifs	0,0	29 319,0	32 848,0	0,0	0,0	62 167,0
210202	Informatisation des services et du système de gestion de l'impôt	106,0	103,0	1 030,0	103,0	104,0	1 446,0
210203	Déploiement et utilisation de l'application ISYS-REGIES	10 000,0	3 931,0	3 838,0	4 042,0	0,0	21 811,0
210204	Acquisition des caisses enregistreuses	1 000,0	1 500,0	2 000,0	2 500,0	3 000,0	10 000,0
210205	Mise en place d'un système de production et dissémination des statistiques	393,0	383,0	404,0	0,0	0,0	1 180,0
210206	Acquisition de matériels roulants	12 095,0	4 291,0	17,0	0,0	0,0	16 403,0
210207	Parachèvement des travaux de construction des CIS Bagira et Fizi en faveur de la Direction Provinciale des impôts du Sud-Kivu)	134,0	108,0	128,0	0,0	0,0	370,0
210209	Rénovation et modernisation du bâtiment abritant le centre des impôts de lubumbashi en faveur de la DPI/Katanga	1 104,0	256,0	97,0	0,0	0,0	1 457,0
210210	Réhabilitation de deux bâtiments(archivage et services généraux)dans la concession DGI à Mont-Ngafula/Mbudi	453,0	975,0	475,0	0,0	0,0	1 903,0
210211	Construction de l'immeuble devant arbitrer le Centre d'Impôts synthétiques de Muya en faveur de la DPI Kasai Oriental	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210212	Construction du bâtiment devant abriter le centre d'impôts synthétiques de Shabunda en faveur de la DPI/Sud -Kivu	280,0	50,0	27,0	0,0	0,0	357,0
210213	Instauration du système de télé-déclaration pour les grands contribuables	0,0	36 594,6	0,0	0,0	0,0	36 594,6
210301	Formation spécialisée pour la certification internationale des auditeurs de la DGI (Internal international auditor, IIA)/Paris (DGI)	0,0	511,0	553,0	448,0	0,0	1 512,0
210302	Formation locale de tous les Inspecteurs des Impôts en Audit, contrôle et maîtrise des risques (DGI)	0,0	838,0	0,0	0,0	0,0	838,0
210303	Formation des formateurs sur le prix de transfert et autres questions spécifiques (toutes les provinces)	0,0	0,0	490,0	0,0	0,0	490,0
210304	Mise à niveau des agents de la DGE et des CDI (Lubumbashi, Goma, Kisangani, Kinshasa eu Kongo central) dans les domaines de contrôle fiscal de la TVA, des entreprises minières, des hydrocarbures, des télécommunications et des banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
210401	Recensement et immatriculation des contribuables (NIF attribués à kinshasa et en provinces)	54,0	53,0	53,0	53,0	54,0	267,0
210402	Sensibilisation et vulgarisation sur le civisme fiscal	54,0	53,0	53,0	53,0	54,0	267,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210501	Missions des contrôles mixtes (Nombre de missions)	774,0	751,0	748,0	746,0	756,0	3 775,0
210502	Recouvrements forcés à l'encontre de défaillants en paiement	35,0	40,0	45,0	50,0	55,0	225,0
210503	Optimisation des contrôles dans les secteurs à fort potentiel de fraude et d'évasion fiscales	200,0	250,0	300,0	350,0	400,0	1 500,0
22	Mobilisation des recettes douanières et accises	526 474,0	16 485,0	16 582,0	6 938,0	1 949,0	568 428,0
220101	Actualisation du cadre légal et réglementaire de perception des recettes de douanes et accises	1 200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 200,0
220102	Vulgarisation des lois fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220201	Acquisition des équipements informatiques	7 147,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 147,0
220202	Déploiement et utilisation de l'application ISYS-REGIES	418 533,0	0,0	0,0	0,0	0,0	418 533,0
220203	Extension du logiciel GELEEC (en matière de gestion électronique de contentieux)	0,0	3 429,0	2 164,0	867,0	738,0	7 198,0
220204	Maintenance du logiciel SYDONIA WORLD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220205	Extension de l'informatisation de 41 bureaux restants, mise en place des guichets uniques et interconnexion de tous les bureaux de douane	0,0	1 663,0	1 875,0	2 104,0	0,0	5 642,0
220206	Extension de la gestion informatisée des exonérations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220207	Extension du Système de Suivi Electronique des Cargaisons (CVTFS en anglais)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220208	Acquisition de hors bords (canots rapides)	3 933,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 933,0
220209	Acquisition des véhicules terrestres	6 673,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 673,0
220210	Construction de bâtiment administratif de la DGDA Isiro	0,0	540,0	0,0	0,0	0,0	540,0
220211	Acquisition des équipements et mobiliers de bureaux pour quelques bureaux de la DGDA	6 180,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 180,0
220301	Formation sur les techniques de fiscalité pétrolière et d'autres produits d'accises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220302	Renforcement des capacités de la DGDA en matière de système informatisé des statistiques douanières	1 965,0	2 215,0	2 486,0	2 821,0	0,0	9 487,0
220303	Formation para policière et port d'armes	66 342,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66 342,0
220304	Formation sur l'audit et le contrôle de télécommunications	886,0	0,0	0,0	0,0	0,0	886,0
220305	Formation sur les moyens de contrôle pour les produits d'accises autres que la communication cellulaire	8 282,0	6 925,0	7 771,0	0,0	0,0	22 978,0
220306	Formation des formateurs sur le prix de transfert et autres questions spécifiques (toutes les provinces)	0,0	0,0	490,0	0,0	0,0	490,0
220307	Mise à niveau des agents de la DGE et des CDI (Lubumbashi, Goma, Kisangani, Kinshasa et Kongo central) dans les domaines de contrôle fiscal de la TVA, des entreprises minières, des hydrocarbures, des télécommunications et des banques	151,0	163,0	132,0	0,0	0,0	446,0
220401	Sensibilisation et vulgarisation sur le civisme fiscal et l'éthique professionnelle	452,0	509,0	571,0	0,0	0,0	1 532,0
220501	Recouvrements forcés à l'encontre de défaillants en paiement	35,0	40,0	45,0	50,0	55,0	225,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
220502	Création des laboratoires de douane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220503	Optimisation des contrôles dans les secteurs à fort potentiel de fraude et d'évasion fiscales	200,0	250,0	300,0	350,0	400,0	1 500,0
220504	Rationalisation de l'application du régime simplifié et des forfaits dans certains postes frontaliers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220505	Renforcement des mécanismes de contrôle à posteriori	3 721,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 721,0
220506	Missions des contrôles mixtes	774,0	751,0	748,0	746,0	756,0	3 775,0
220507	Mise en œuvre du projet du système de traçabilité des droits d'accises (STDA-SICPA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
220508	Renforcement de la connexion internet et l'interconnexion du système informatique de la DGDA à ceux des douanes sœurs et d'autres partenaires locaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
23	Mobilisation des recettes non fiscales	550 768,0	10 314,0	2 363,0	1 222,0	811,0	565 478,0
230101	Actualisation du cadre légal et règlementaire de perception des recettes non fiscales	673,0	0,0	0,0	0,0	0,0	673,0
230102	Restructuration du cadre organique de la DGRAD	1 155,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 155,0
230201	Mise en place d'un système de production et dissémination des statistiques	34 907,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34 907,0
230202	Acquisition des équipements et mobiliers de bureaux pour l'implantation des structures dans les nouvelles provinces issues du découpage territorial	314,0	0,0	0,0	0,0	0,0	314,0
230203	Acquisition des équipements informatiques	327,0	0,0	0,0	0,0	0,0	327,0
230204	Acquisition équipement industriel et électrique(achat de groupe électrogène et installation des panneaux solaires dans les nouvelles provinces	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
230205	Déploiement du Logiciel des recettes de la DGRAD (LOGIRAD)	0,0	3 756,0	0,0	0,0	0,0	3 756,0
230206	Déploiement et utilisation de l'application ISYS-REGIES	418 533,0	0,0	0,0	0,0	0,0	418 533,0
230207	Acquisition de matériels roulants pour l'implantation des structures DGRAD dans les nouvelles provinces issues du découpage territorial	1 647,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 647,0
230208	Création et opérationnalisation du site web de la DGRAD	186,0	0,0	0,0	0,0	0,0	186,0
230209	Réhabilitation des locaux informatiques	404,0	0,0	0,0	0,0	0,0	404,0
230210	Securisation pointue du réseau informatique	90 986,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90 986,0
230211	Mise en place d'un intranet avec GED pour l'archivage des documents	123,0	0,0	0,0	0,0	0,0	123,0
230301	Mise à niveau des 1000 cadres et agents de la DGRAD	250,0	0,0	0,0	0,0	0,0	250,0
230302	Formation spécialisée de 120 cadres et agents aux techniques des prévisions et d'audits des secteurs de mines, de forêt, de l'environnement, du pétrole et de télécommunications	0,0	5 258,0	379,0	426,0	0,0	6 063,0
230303	Formation des formateurs sur le prix de transfert et autres questions spécifiques (toutes les provinces)	0,0	0,0	620,0	0,0	0,0	620,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
230401	Sensibilisation et vulgarisation sur le civisme fiscal et éthique professionnelle	452,0	509,0	571,0	0,0	0,0	1 532,0
230501	Missions des contrôles mixtes	774,0	751,0	748,0	746,0	756,0	3 775,0
230502	Recouvrements forcés à l'encontre de défaillants en paiement	35,0	40,0	45,0	50,0	55,0	225,0
31	Renforcement de la gestion de la trésorerie	9 519,4	10 106,5	10 094,3	11 103,7	12 004,9	52 828,8
310101	Mise en place de la DGTCP	2 885,7	3 300,1	3 366,1	3 702,7	4 072,9	17 327,4
310102	Recensement exhaustif, avec le concours de la BCC, des comptes publics ouverts dans le système financier	759,6	835,5	852,2	937,4	1 031,2	4 415,9
310103	Mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT)	551,7	606,9	885,5	974,0	1 071,4	4 089,4
310104	Revisitation de la Circulaire n°004/CAB/MIN/.FIN/2004 portant procédure d'ouverture et de fonctionnement des comptes de l'Etat dans les banques en RDC et de la Convention du caissier de l'Etat de 2004	34,5	37,9	0,0	0,0	0,0	72,4
310105	Production d'un manuel de procédures du Plan de Trésorerie	103,4	113,8	0,0	0,0	0,0	217,2
310201	Mise en oeuvre d'un dispositif de suivi des mouvements des comptes publics ouverts dans les banques commerciales	215,4	236,9	345,7	380,3	418,3	1 596,5
310202	Poursuite de la vulgarisation de l'émission des titres publics/BTR	400,0	482,8	453,8	499,2	549,1	2 384,9
310203	Mise en place d'un Comité de contrôle et d'évaluation des appuis budgétaires à solliciter	373,8	411,1	431,7	474,9	522,3	2 213,8
310301	Revisitation de l'Arrêté instituant le Comité de Plan de trésorerie (CPT)	20,7	22,8	0,0	0,0	0,0	43,5
310302	Mise en place, par Arrêté, d'un Secrétariat Technique chargé de centraliser les données nécessaires à l'élaboration du plan de trésorerie et de préparer les travaux et les décisions du CPT - 0,2	82,8	91,0	0,0	0,0	0,0	173,8
310303	Production d'un manuel de procédures d'élaboration du Plan de Trésorerie	34,5	37,9	0,0	0,0	0,0	72,4
310401	Interconnexion entre la DTMF, la BCC et les régies financières	1 887,0	2 075,7	2 117,3	2 329,0	2 561,9	10 970,9
310402	Acquisition et installation d'un logiciel de gestion du portefeuille des titres publics	1 100,8	1 210,9	1 235,1	1 358,6	1 494,4	6 399,7
310403	Constitution de la base de données des comptes publics (y compris les comptes dédiés)	427,5	470,2	234,2	257,6	283,4	1 672,8
310404	Intégration du nouveau schéma comptable dans le logiciel de la comptabilité du Trésor	157,3	173,0	172,9	190,2	0,0	693,3
310501	Estimation des besoins en ressources humaines	242,5	0,0	0,0	0,0	0,0	242,5
310502	Détermination du profil de chaque poste de la DTMF	242,5	0,0	0,0	0,0	0,0	242,5
32	Rationalisation de la dépense publique	7 578,0	12 748,1	9 802,1	7 206,6	7 927,3	45 262,1
320101	Révision des procédures d'exécution de la dépense publique intégrée dans la chaîne de la dépense	2 273,2	5 007,9	3 250,6	0,0	0,0	10 531,6
320102	Renforcement des capacités par l'acquisition de matériels informatiques	3 031,3	4 423,0	3 743,7	4 118,1	4 529,9	19 846,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
320103	Renforcement de la participation du Ministère des Finances au pilotage de la chaîne de la dépense	2 273,5	3 317,3	2 807,8	3 088,6	3 397,4	14 884,5
33	Amélioration de l'organisation de la tenue de la comptabilité publique	34 497,5	30 975,5	32 776,7	23 156,2	25 471,8	146 877,6
330101	Prise de l'Arrêté portant organisation et fonctionnement du réseau comptable	6 077,2	0,0	0,0	0,0	0,0	6 077,2
330102	Mise en place d'un cadre de concertation entre la DGTCP, le CPCC ainsi que les provinces et ETD	969,1	1 599,0	1 758,9	1 934,8	2 128,3	8 390,1
330103	Adoption du manuel du cadre juridique et opérationnel de la comptabilité des matières	1 066,0	1 172,6	1 289,9	0,0	0,0	3 528,5
330104	Adoption de la nomenclature des comptes du Plan Comptable de l'Etat et de manuels des procédures comptables	1 066,0	1 172,6	0,0	0,0	0,0	2 238,6
330105	Adoption du manuel de comptabilité budgétaire du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux	145,4	159,9	0,0	0,0	0,0	305,3
330201	Acquisition des outils informatiques adéquats pour les comptables publics	4 680,8	5 148,8	5 663,7	6 230,1	6 853,1	28 576,5
330202	identification des besoins et élaboration de la cartographie des postes comptables	7 462,1	8 208,3	9 029,1	0,0	0,0	24 699,5
330203	Installation des postes comptables du réseau comptable dans toutes les provinces et ETD ainsi que dans les projets financés par les bailleurs et partenaires financiers	1 695,9	1 865,5	2 052,1	2 257,3	2 483,0	10 353,8
330204	Dotation de logiciel de la tenue des comptabilités de l'Etat aux postes comptables du réseau	7 462,1	8 208,3	9 932,0	9 932,0	10 925,2	46 459,6
330301	Elaboration, Production et diffusion de Manuel de vérification des comptabilités et d'apurement des comptes d'imputation provisoire	436,1	457,9	503,7	0,0	0,0	1 397,7
330302	Mise en place de cellule de vérification des comptabilités et d'apurement des comptes d'imputation provisoire dans chaque Division Provinciale des Finances	581,5	639,6	703,6	773,9	851,3	3 549,9
330303	Mise en place d'un dispositif technique de transmission des comptabilités et des comptes aux destinataires conformément au délai prescrit par le RGCP.	436,1	479,7	527,7	580,4	638,5	2 662,4
330401	Optimisation du processus du recrutement des comptables publics	509,3	560,2	0,0	0,0	0,0	1 069,4
330402	Estimation des besoins en ressources humaines (Comptables publics)	387,0	0,0	0,0	0,0	0,0	387,0
330403	Détermination du profil pour les postes comptables	338,6	0,0	0,0	0,0	0,0	338,6
330404	Organisation des séminaires de formation des comptables publics	1 087,6	1 196,4	1 316,0	1 447,7	1 592,4	6 640,1
330405	Adoption d'un plan de formation sur la comptabilité publique	96,9	106,6	0,0	0,0	0,0	203,5
41	Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel cohérent et adapté	219 418,0	37 881,4	9 479,0	9 479,0	9 479,0	285 736,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
410101	Elaboration d'une loi-cadre sur l'endettement (processus d'élaboration, validation et promulgation de la loi-cadre sur l'endettement)	81 563,0	0,0	0,0	0,0	0,0	81 563,0
410102	Elaboration des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la loi	27 188,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27 188,0
410103	Vulgarisation et sensibilisation de la loi-cadre sur l'endettement	27 188,0	27 188,0	0,0	0,0	0,0	54 376,0
410201	Création et mise en place d'un comité d'analyse de la viabilité de la dette et de la SDMT	9 479,0	9 479,0	9 479,0	9 479,0	9 479,0	47 395,0
410202	Connexion du logiciel SYGADE à la chaîne de la dépense	74 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	74 000,0
410203	Acquisition du logiciel SYGADE 7 et mesures d'accompagnement	0,0	1 214,4	0,0	0,0	0,0	1 214,4
42	Mobilisation et gestion des ressources d'emprunts et des dons	352 426,4	303 702,0	349 230,2	564 030,0	624 462,7	2 193 851,3
420101	Création et mise en œuvre d'un comité de concertation des projets éligibles aux financements extérieurs (CSPP, DGDP, DPB, DEME, DGPPB)	1 105,0	1 105,0	1 105,0	1 105,0	1 105,0	5 525,0
420102	Création d'une base de données de projets d'investissements éligibles aux financements extérieurs	298,3	0,0	0,0	0,0	0,0	298,3
420201	Elaboration de la feuille de route de la vulgarisation et fidélisation des acteurs du marché domestique des titres	271,9	271,9	271,9	271,9	271,9	1 359,4
420202	Organisation des campagnes de sensibilisation sur l'existence du marché domestique de titres publics sur l'ensemble du pays	271,9	271,9	271,9	271,9	271,9	1 359,4
420203	Amélioration de l'informatisation des opérations du marché obligataire public intérieur	0,0	120,0	0,0	0,0	0,0	120,0
420301	Audit financier et technique des arriérés budgétaires	30,5	0,0	0,0	0,0	0,0	30,5
420302	Amenagement d'une salle de marché pour l'organisation des adjudications à la DGDP	397,5	0,0	0,0	0,0	0,0	397,5
420303	Lancement d'opérationnalisation du marché intérieur des adjudications sur les arriérés budgétaires	10 150,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10 150,0
420304	Organisation des adjudications des arriérés budgétaires	328 203,1	290 130,6	336 169,5	550 999,8	613 078,3	2 118 581,2
420401	Elaboration d'un plan de formation de renforcement des capacités des agents commis à la gestion de la dette publique et du marché des titres publics	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
420402	Organisation des formations et/ou séminaires de renforcement des capacités des agents des structures commises à la gestion de la dette publique, du marché des titres publics et des archives	0,0	458,2	458,2	458,2	0,0	1 374,5
420403	Organisation des missions d'échange d'expériences pour les agents de la DGDP dans les administrations similaires plus performantes et la prospection de meilleures sources de financement (Voyages d'études)	304,5	304,5	304,5	304,5	304,5	1 522,5
420404	Organisation des formations de renforcement des capacités des agents commis à la gestion de la salle de marché de la DGDP	30,5	0,0	30,5	0,0	30,5	91,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
420501	Acquisition d'un logiciel pour l'archivage	124,0	0,0	0,0	0,0	0,0	124,0
420502	Organisation des missions de collecte des données de la dette	1 218,0	1 218,0	1 218,0	1 218,0	0,0	4 872,0
420503	Numérisation des archives de la DGDP	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
420601	Acquisition des matériels informatiques	434,4	0,0	0,0	0,0	0,0	434,4
420602	Acquisition des matériels roulants	421,2	421,2	0,0	0,0	0,0	842,5
420603	Amélioration des moyens de fonctionnement de la DGDP	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0
420604	Amélioration des moyens de rémunérations de la DGDP	4 655,8	4 890,8	4 890,8	4 890,8	4 890,8	24 218,9
51	Assainissement et renforcement du système monétaire, bancaire et financier	10 733,0	24 414,0	25 404,0	12 822,0	7 890,0	81 263,0
510101	Amélioration du modèle de cadrage macroéconomique et budgétaire	0,0	377,0	212,0	238,0	108,0	935,0
510102	Renforcement du cadre de concertation des politiques budgétaire et monétaire	0,0	0,0	2 810,0	3 154,0	0,0	5 964,0
510103	Relance et accélération du processus de dé-dollarisation de l'économie	300,0	300,0	300,0	0,0	0,0	900,0
510201	Renforcement de la Centrale des risques	0,0	500,0	250,0	0,0	0,0	750,0
510202	Création d'un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC)	0,0	1 000,0	1 000,0	500,0	0,0	2 500,0
510203	Renforcement des dispositifs de contrôle interne et externe	0,0	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0	2 000,0
510301	Elaboration du projet de politique nationale, de la stratégie et de la réglementation en matière des jeux d'argent	0,0	35,0	47,0	62,0	75,0	219,0
510302	Vulgarisation et sensibilisation du Code des assurances et de ses mesures d'application	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0
510303	Finalisation de l'élaboration de la stratégie nationale de l'inclusion financière	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	300,0
510304	Evaluation et cartographie des risques assurables	0,0	300,0	400,0	200,0	0,0	900,0
510305	Création de la société nationale de réassurance	1 000,0	10 000,0	8 000,0	0,0	0,0	19 000,0
510306	Contrôle et promotion des assurances obligatoires	3 000,0	2 600,0	2 000,0	0,0	0,0	7 600,0
510307	Développement de l'assurance inclusive et des assurances agricoles	200,0	300,0	500,0	0,0	0,0	1 000,0
510308	Renforcement du cadre réglementaire des assurances	150,0	350,0	400,0	0,0	0,0	900,0
510309	Amélioration de la régulation des jeux d'argent	0,0	100,0	200,0	300,0	0,0	600,0
510310	Elargissement de la couverture des opérations d'argent sur le territoire national	0,0	0,0	567,0	567,0	567,0	1 701,0
510311	Renforcement de l'accompagnement des opérateurs d'argent par les banques créatrices de monnaie	50,0	70,0	100,0	0,0	0,0	220,0
510312	Amélioration de la fiscalité du secteur d'argent	40,0	60,0	90,0	0,0	0,0	190,0
510313	Restructuration du personnel de la SONAL	0,0	738,0	738,0	738,0	738,0	2 952,0
510314	Modernisation des équipements de la SONAL	0,0	450,0	300,0	250,0	0,0	1 000,0
510315	Mobilisation et accroissement des ressources financières de la SONAL	0,0	50,0	70,0	80,0	0,0	200,0
510316	Renforcement des capacités des agents de la SONAL	0,0	350,0	400,0	450,0	0,0	1 200,0
510317	Paiement des frais de fonctionnement pour la DRF	668,0	668,0	668,0	668,0	668,0	3 340,0
510318	Paiement des primes non permanentes DRF	400,0	430,0	500,0	560,0	570,0	2 460,0

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
510319	Paielement des frais de fonctionnement pour le FNM	350,0	370,0	372,0	400,0	410,0	1 902,0
510320	Paielement des primes non permanentes pour le FNM	350,0	355,0	360,0	400,0	402,0	1 867,0
510321	Paielement des frais de fonctionnement pour ARCA	550,0	570,0	600,0	620,0	670,0	3 010,0
510322	Paielement des primes non permanentes ARCA	500,0	550,0	600,0	620,0	640,0	2 910,0
510323	Soutien économique ARCA	575,0	576,0	580,0	600,0	602,0	2 933,0
510324	Paielement des Primes et indemnités permanentes en faveur de l'ARCA	50,0	55,0	60,0	65,0	70,0	300,0
510325	Acquisition des équipements divers ARCA	250,0	260,0	280,0	350,0	370,0	1 510,0
52	Amélioration des conditions d'accès au crédit	4 705,0	58 402,0	249 645,0	148 317,0	95 704,0	556 773,0
520101	Appui au financement inclusif des populations vulnérables à travers le FNM	0,0	0,0	234 175,0	131 412,0	94 268,0	459 855,0
520102	Mise en place d'un cadre de collaboration entre la DTMF et les institutions financières non bancaires(SOFIDE, CADECO, FNM et autres)	0,0	416,0	468,0	0,0	0,0	884,0
520103	Création d'un Fonds de Facilitation d'accès au crédit	200,0	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0	2 200,0
520104	Soutien économique à la CADECO	1 200,0	1 250,0	1 260,0	1 300,0	1 320,0	6 330,0
520105	Réhabilitation du bâtiment de la CADECO	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0	11,0
520106	Acquisition des mobiliers , équipements des bureaux et électroménagers pour la CADECO	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0
520107	Acquisition des équipements informatiques pour la CADECO	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
520108	Opérationnalisation d'un Comité de suivi sur les microfinances dans le milieu rural	0,0	831,0	937,0	0,0	0,0	1 768,0
520201	Amélioration de l'attractivité des actifs financiers détenus par les banques	0,0	500,0	500,0	0,0	0,0	1 000,0
520202	Plaidoyer pour la création des banques à capitaux nationaux	200,0	200,0	100,0	0,0	0,0	500,0
520203	Création d'un Fonds de Facilitation d'accès au crédit	1 000,0	1 000,0	1 000,0	500,0	0,0	3 500,0
520301	Redressement de la SOFIDE	2 000,0	3 000,0	0,0	5 000,0	0,0	10 000,0
520302	Création d'une banque d'investissement	0,0	50 000,0	10 000,0	10 000,0	0,0	70 000,0
520303	Accompagnement de la BCC pour l'amélioration de la notation des banques sur le marché boursier	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	200,0
2.4.4	Portefeuille public						
2.4.5	Economie nationale	247 536,1	258 653,5	268 005,6	231 113,4	231 313,2	1 236 621,7
11	Programme 1.1 : Amélioration de la Gestion des ressources humaines	2 140,1	3 918,5	9 888,9	1 065,2	603,8	17 616,6
110101	Vulgarisation de code d'éthique des agents publics et de bonnes pratiques	1 500,0	1 500,0	75,0	65,0	65,0	3 205,0
110102	Formation et perfectionnement des agents et cadres dans toutes les provinces	241,3	2 004,6	9 395,6	559,0	84,6	12 285,0
110103	Formation des formatrices au profit de la cellule genre en encadrement des opérateurs économiques en milieu rural	46,7	46,7	49,0	50,0	55,0	247,4

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110104	Formation spécifiques des agents et cadres sur les fonctions techniques des directions métiers	17,9	18,0	20,0	22,0	25,0	102,9
110105	Organisation des activités récréatives et des loisirs	20,0	35,0	35,0	55,0	60,0	205,0
110106	Révision du cadre organique du secrétariat général	314,3	314,3	314,3	314,3	314,3	1 571,3
12	Programme 1.2: Amélioration de la Gestion des ressources matérielles et financière	1 979,9	2 780,2	4 560,2	1 770,2	1 770,2	12 860,9
120101	Acquisition des Mobiliers, Equipements de Bureau et Electroménagers	160,0	520,0	160,0	160,0	160,0	1 160,0
120102	Acquisition d'équipements de transport	296,2	1 000,2	1 000,2	1 000,2	1 000,2	4 297,2
120103	Acquisition d'Equipements informatiques	600,0	310,0	3 100,0	310,0	310,0	4 630,0
120104	Acquisition des équipements de Numérisation, digitalisation des archives du ministère.	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0
120201	Mise en œuvre du budget programme	623,7	650,0	0,0	0,0	0,0	1 273,7
13	programme 1.3: Assurer la gestion Stratégique	215 128,5	215 328,5	215 328,5	215 328,5	215 328,5	1 076 442,5
130101	Elaboration du document des stratégies et des politiques sectorielles	314,3	314,3	314,3	314,3	314,3	1 571,3
130102	Elaboration des manuels des procédures des tâches techniques	214 250,0	214 250,0	214 250,0	214 250,0	214 250,0	1 071 250,0
130103	Elaboration d'un manuel de suivi et évaluation	164,3	164,3	164,3	164,3	164,3	821,3
130201	Mise en œuvre des mécanismes de coopération avec les organismes internationaux	400,0	600,0	600,0	600,0	600,0	2 800,0
14	programme 1,4: renumeration	1 229,9	638,4	668,2	841,1	962,3	4 339,9
140101	rénumération des agents et cadres du secrétariat général et directions	8,6	14,4	15,1	19,0	21,7	78,9
140201	rénumération membres du cabinet	850,9	1,4	1,5	1,9	2,2	857,9
140301	rénumération agents CPCE	215,4	362,0	378,9	476,9	545,6	1 978,8
140401	rénumération agents CONAC	155,1	260,6	272,7	343,3	392,8	1 424,4
21	Programme 2.1 : plan directeur National de la mise en valeur de l'ensemble des espaces productifs	180,0	180,0	211,0	224,0	230,0	1 025,0
210101	Elaboration de plan directeur de la mise en valeur de l'espace productif national	180,0	180,0	211,0	224,0	230,0	1 025,0
22	Programme 2.2 : Mise en valeur de l'espace productif terrestre	16 400,0	21 575,0	26 750,0	575,0	575,0	65 875,0
220101	Mise en valeur de l'espace productif agricole	575,0	5 750,0	5 750,0	575,0	575,0	13 225,0
220102	Mise en valeur de l'espace productif forestier	575,0	575,0	5 750,0	0,0	0,0	6 900,0
220103	Mise en valeur de l'espace productif minier	750,0	750,0	7 500,0	0,0	0,0	9 000,0
220104	Mise en valeur de l'espace productif hydrocarbure	6 500,0	6 500,0	6 500,0	0,0	0,0	19 500,0
220105	Mise en valeur de l'espace productif fluvial et lacustre	7 500,0	7 500,0	750,0	0,0	0,0	15 750,0
220106	mise en valeur des espaces à affecter aux activités Economiques & commerciales en milieu urbains	500,0	500,0	500,0	0,0	0,0	1 500,0
23	programme 2.3: Mise en valeur de l'espace productif maritime	950,0	1 115,0	1 400,0	1 750,0	2 435,0	7 650,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
230101	Mise en valeur des zones de pêche maritime	300,0	325,0	500,0	700,0	900,0	2 725,0
230102	Mise en valeur des zones industrielles maritime	300,0	415,0	475,0	525,0	750,0	2 465,0
230103	Mise en valeur des zones protégées et touristiques maritime	350,0	375,0	425,0	525,0	785,0	2 460,0
24	programme 2.4: Mise en valeur de l'espace aérien	320,0	32,0	450,0	575,0	575,0	1 952,0
240101	gestion de l'espace national aérien	320,0	32,0	450,0	575,0	575,0	1 952,0
31	Programme 3.1 : La promotion de la Diversification de l'Economie	2 122,7	7 728,3	3 274,9	3 482,4	3 507,4	20 115,6
310101	Elaboration de la politique générale de la production	1 270,5	1 606,8	1 764,8	1 947,3	1 947,3	8 536,7
310102	Promotion de la Valorisation et de la transformation des produits locaux	678,9	5 765,0	959,4	984,4	1 009,4	9 397,2
310103	Développement des chaînes de valeurs des produits locaux	173,3	356,4	550,6	550,6	550,6	2 181,7
41	Programme 4.1: Amélioration de la Compétitivité de l'Economie	143,7	143,7	143,7	143,7	143,7	718,5
410101	Rationalisation des coûts des facteurs de production	122,1	122,1	122,1	122,1	122,1	610,5
410102	Rationalisation des coûts de services publics et leurs impacts sur les prix de biens services	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	75,0
410103	Diagnostics économiques et financiers des entreprises	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	33,0
42	programme 4.2: Amélioration du Climat des Affaires	198,0	198,0	198,0	198,0	0,0	792,0
420101	Révision des textes légaux et réglementaires en matière économique et du commerce intérieur	198,0	198,0	198,0	198,0	0,0	792,0
51	Programme 5.1: Identification des acteurs informels	1 696,4	1 932,8	2 084,6	2 112,6	2 138,6	9 965,1
510101	Identification des acteurs informels par secteur d'activités	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
510201	Encadrement, Organisation par filières des acteurs informels en brigade d'activités	211,6	225,1	236,0	255,0	271,0	1 198,6
510202	facilitation à l'insertion dans l'économie formelle	213,0	214,1	219,0	224,0	227,0	1 097,1
510203	Vulgarisation et sensibilisation des normes applicables en matière de protection des consommateurs. facilitation pour l'insertion dans l'économie formelle	211,8	243,6	259,6	263,6	270,6	1 249,3
510204	Mise en place d'un fonds d'appui à l'insertion à l'économie formelle	250,0	310,0	350,0	350,0	350,0	1 610,0
510205	Renforcement des capacités des acteurs informels	310,0	320,0	320,0	320,0	320,0	1 590,0
510206	Mise en place d'un fond d'appui aux opérateurs de l'économie informel	250,0	310,0	350,0	350,0	350,0	1 610,0
510207	Appuis technique à l'insertion à l'économie formelle	250,0	310,0	350,0	350,0	350,0	1 610,0
61	Programme 6.1: Régulation des approvisionnements sur le marché intérieur	4,0	39,5	4,0	4,0	0,0	51,4
610101	Mise en œuvre des mécanismes de régulation économique: Subvention, péréquation, Stabilisation et Redistribution de la parafiscalité	4,0	39,5	4,0	4,0	0,0	51,4

Scénario 1: Besoins

		<i>Montants en millions de FC</i>					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
71	programme 7.1: Constitution d'une banque de données économiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
710101	Recensement Général des Entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
81	construction & réhabilitation	5 042,9	3 043,6	3 043,6	3 043,6	3 043,6	17 217,3
810101	Construction de grands dépôts pour l'approvisionnement en produits de première nécessité	2 221,5	2 221,5	2 221,5	2 221,5	2 221,5	11 107,3
810102	Construction des espaces logistiques et ou commerciales dans les pools de développement économique	2 221,5	222,1	222,1	222,1	222,1	3 110,0
810103	Construction de plateforme logistique de réserve des produits stratégiques par zone	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0
810201	réhabilitation et réfection des divisions provinciales	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0
2.4.6	Fonction publique						
2.4.7	Justice et droits humains	38 166,4	24 810,4	25 149,4	24 001,9	25 040,7	137 168,8
11	Dotation des infrastructures,équipements et matériels appropriés en faveur des Droits Humains	7 249,4	8 511,6	8 521,3	8 531,5	8 787,4	41 601,2
110101	Acquisition lotissement	5 000,0	5 800,0	5 800,0	5 800,0	6 000,0	28 400,0
110102	Construction bâtiment	1 530,0	2 550,0	2 550,0	2 550,0	2 600,0	11 780,0
110103	Acquisition des équipement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110201	Acquisition des matériels roulants:Bus,Voiture,Motos,Vélos	719,4	161,6	171,3	181,5	187,4	1 421,2
12	Perfectionnement du fonctionnement de l'Administration des Droits Humains	2 061,2	2 067,0	2 109,0	2 012,0	2 082,0	10 331,2
120101	Identification des besoins en formations	180,0	180,0	100,0	100,0	120,0	680,0
120102	Planification d'un calendrier de formation	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	255,0
120103	Formation, de recyclage et séminaire des cadres et agents des droits Humains	156,0	156,0	208,0	156,0	156,0	832,0
120104	Formation des formateurs	150,0	150,0	200,0	150,0	200,0	850,0
120201	Diagnostic d'un état de lieu de l'Administration des DH	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0
120202	Opérationnalisation des cellules VIH	60,0	70,0	90,0	95,0	95,0	410,0
120203	Installation des cellules de passation des marchés	44,2	40,0	40,0	40,0	40,0	204,2
120204	Implantation des Divisions provinciales des DH non implantées	990,0	990,0	990,0	990,0	990,0	4 950,0
120205	installation des divisions dans les provinces issues de demembrement	330,0	330,0	330,0	330,0	330,0	1 650,0
13	Redynamisation de l'Administration des Droits Humains	1 211,2	1 381,6	1 282,6	1 302,6	1 214,1	6 392,1
130101	Actualisation du Cadre Organique de l'Administration des Droits Humains	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0
130102	Recrutement des experts des structures organiques (Bureaux, effectifs des agents et attribution)	450,0	450,0	350,0	250,0	255,0	1 755,0
130103	Formation des experts en matière de planification, programmation, budgétisation, production des statistiques,suivi, évaluation	31,6	111,0	111,0	111,0	111,0	475,6

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
130104	Organisation des missions d'enquete	180,0	180,0	180,0	180,0	180,0	900,0
130105	Acquisition en faveur de la Direction de DANTIC des matériels didactiques	61,2	61,0	61,0	61,0	61,0	305,2
130106	Organisation des émissions diffusées à la télé pour la sensibilisation de la population	0,0	105,0	105,0	105,0	10,5	325,5
130107	Formation des cadres et agents de l'administration des droits humains en technique de vulgarisation	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	450,0
130108	Une formation en bibliothéconomie et archivistique	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	450,0
130109	Vulgarisation des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux des Droits de l'Homme	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	600,0
130110	Formation des groupes professionnels/ONG des Droits de l'Homme, Policiers, magistrats, enseignants	31,6	31,5	31,5	31,5	31,5	157,6
130111	Sensibilisation de la population sur la connaissance des Droits de l'Homme	11,9	24,1	24,1	24,1	24,1	108,3
130201	Signature d'un arrêté interministériel portant fixant des modalités et des taux de perception des frais d'enregistrements et d'identifications des ONG/DH	0,0	0,0	0,0	120,0	120,0	240,0
130202	Identification et enregistrements des ONG/DH	17,0	19,0	20,0	20,0	21,0	97,0
130203	Création d'un budget annexe en faveur des ONG des DH	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
130204	Organisation des réunion de travail avec les ONG des DH	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
130205	élaboration d'une cartographie des ONG/dh.	28,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0
14	Gestion des ressources humaines, financière et matérielle	16 343,1	8 827,2	9 549,2	10 311,8	11 243,2	56 274,5
140101	Cabinet	3 260,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3 260,8
140102	Secrétariat Général	665,9	3 536,7	3 813,7	4 111,4	4 462,8	16 590,5
140103	Services Généraux	220,2	0,0	0,0	0,0	0,0	220,2
140104	Etudes et Planification	86,2	0,0	0,0	0,0	0,0	86,2
140105	Promotion	66,4	0,0	0,0	0,0	0,0	66,4
140106	Protection	59,9	0,0	0,0	0,0	0,0	59,9
140107	Inspection	81,5	0,0	0,0	0,0	0,0	81,5
140108	Cellule de gestion des projets et des marchés publics	44,2	0,0	0,0	0,0	0,0	44,2
140109	Direction d'Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication	96,3	0,0	0,0	0,0	0,0	96,3
140110	Coopération	106,1	0,0	0,0	0,0	0,0	106,1
140201	Secrétariat Général	665,9	0,0	0,0	0,0	0,0	665,9
140202	Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle	2 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
140203	Comité nationale de Prévention contre la Torture	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0
140204	Suivi du Respect de Droit de l'Homme	2 763,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 763,0
140205	Comité Technique Interministeriel d'Elaboration de Suivi de Rapports	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0
140206	FONAREV	1 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 000,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
140301	Secrétariat Général	60,1	120,3	160,5	190,2	256,4	787,5
140401	Secrétariat Général	3 814,7	5 170,2	5 575,0	6 010,2	6 524,0	27 094,1
140402	Commission Nationale des Droits de l'Homme	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	10,6
140403	Secrétariat Général	941,5	0,0	0,0	0,0	0,0	941,5
21	Humanisation des lieux de détention	696,0	768,5	801,3	819,0	830,0	3 914,8
210101	Création des 243 cadres de formation, de rééducation des détenus et des prisonniers dans les villes et territoires du pays	500,0	570,0	600,0	615,0	625,0	2 910,0
210102	Initiation des projets ou proposition des lois visant à favoriser la rééducation et la réinsertion sociale des détenus et des prisonniers	41,0	41,0	42,0	42,0	42,0	208,0
210103	Plaidoyer pour la création des unités d'apprentissages de métiers des détenus et prisonniers	7,5	9,0	9,0	9,5	9,5	44,5
210104	Programmation des Monitoring mensuel des lieux de détention (1/mois)	60,0	60,0	60,0	60,0	58,0	298,0
210105	Formation des moniteurs de cachots et autres lieux de détention	12,0	12,5	13,0	14,0	15,5	67,0
210106	Production des éléments sécurisés d'accès pour les agents des lieux de détention	7,5	8,0	8,3	8,5	9,0	41,3
210108	Redaction et publication des rapports annuels de monitoring (1 rap/an)	68,0	68,0	69,0	70,0	71,0	346,0
22	Appui logistique au renforcement des mécanismes techniques en matière des droits humain	5 773,5	2 337,5	2 170,0	162,0	139,0	10 582,0
220101	Creation d'une cellule technique d'intervention en faveur des victimes des violations des droits humains dans chacune des provinces du pays	55,0	45,0	45,0	45,0	47,0	237,0
220102	Aquisition des matériels roulants (2 véhicules, 6 motos) et équipements de communications	3 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 500,0
220103	Formation spécialisée des équipes d'intervention	25,0	35,0	33,0	33,0	34,0	160,0
220104	Organisation des missions d'audits techniques	35,0	35,0	35,0	33,0	34,0	172,0
220105	Elaboration des rapports de validation Technique	22,0	24,0	27,0	27,0	0,0	100,0
220106	Mise en place d'un call center au ministère des droits humains	30,0	30,0	30,0	0,0	0,0	90,0
220107	Operationnalisation du fonds au profit des victimes des violations graves des droits humains par l'activation de la ligne budgétaire y afférente	2 000,0	2 000,0	2 000,0	0,0	0,0	6 000,0
220201	Elaboration et validation du document de stratégies communicationnelles basée sur les droits humain	51,0	50,0	0,0	0,0	0,0	101,0
220202	Formation des 250 cadres et agents à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (cellule de communication)	19,5	0,0	0,0	0,0	0,0	19,5
220203	Création d'un site web du ministère des Droits Humains	18,0	118,5	0,0	0,0	0,0	136,5
220204	Création d'une base des données du ministère	18,0	0,0	0,0	24,0	24,0	66,0
23	Promotion et protection des droits humains	275,0	188,0	198,0	199,0	165,0	1 025,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
230101	Formation des groupes professionnels aux droits humains (magistrats, les leaders communautaires, personnels pénitentiaire, partis politiques, militaires, policiers ONGDH...)	105,0	0,0	0,0	0,0	0,0	105,0
230102	Sensibilisation de la population sur la connaissance des droits humains	70,0	77,0	84,0	84,0	84,0	399,0
230103	Vulgarisation des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux des droits humains	50,0	55,0	55,0	55,0	55,0	270,0
230104	Redynamisation de l'entité de liaison pour la promotion des droits humains	22,0	24,0	25,0	25,0	26,0	122,0
230201	Organisation des investigations sur tous les cas des violations et atteintes aux droits humains	28,0	32,0	34,0	35,0	0,0	129,0
31	Instauration de la Commission Vérité, Pardon et Réconciliation, CVPR en sigle	2 190,0	200,0	0,0	180,0	180,0	2 750,0
310101	Localisation et identification des sites des exactions	0,0	110,0	0,0	0,0	0,0	110,0
310102	Affectation du personnel	85,0	90,0	0,0	0,0	0,0	175,0
310103	installation des bureaux	105,0	0,0	0,0	180,0	180,0	465,0
310201	Recrutement des enquêteurs locaux	2 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
33	Organisation des réparations	2 144,0	182,0	182,0	90,0	90,0	2 688,0
330101	Catégorisation des préjudices	88,0	97,0	97,0	0,0	0,0	282,0
330102	Détermination des modalités et des formes de réparation	2 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
330103	Sensibilisation de la population	56,0	0,0	0,0	0,0	0,0	56,0
330104	Elaboration d'un guide méthodologique du processus de réparation	0,0	85,0	85,0	90,0	90,0	350,0
34	Implémentation des réformes institutionnelles	0,0	186,0	186,0	205,0	119,0	696,0
340201	Création d'une Cellule multisectorielle de contrôle des antécédents judiciaires	0,0	186,0	186,0	205,0	119,0	696,0
41	Renforcement de la coopération de la République Démocratique du Congo avec les mécanismes internationaux	145,0	103,0	92,0	164,0	166,0	670,0
410101	Collecte des données	35,0	42,0	42,0	42,0	44,0	205,0
410102	compilation, traitement, analyse et fiabilisation des données	55,0	61,0	50,0	67,0	67,0	300,0
410103	mise à jour des données	55,0	0,0	0,0	55,0	55,0	165,0
42	Redynamisation de la coopération de la République Démocratique du Congo avec les mécanismes régionaux	44,0	24,0	24,0	25,0	25,0	142,0
420101	Préparation et soumission des rapports (initiaux et périodiques) dans le délai requis	22,0	24,0	24,0	25,0	25,0	120,0
420102	Coopération étroite avec les titulaires des mandats	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
43	Appui à l'application stricte et effective de la législation nationale en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales	34,0	34,0	34,0	0,0	0,0	102,0
	430101 Elaboration des plans de travail annuel (PTA)	34,0	34,0	34,0	0,0	0,0	102,0
	2.4.8 Défense nationale						
	2.4.9 Sécurité intérieure	1 098 225,6	2 041 913,6	2 157 428,4	2 279 718,2	2 406 735,1	9 984 020,9
	11 Promme 1.1 Gestion des ressources	1 049 715,3	1 008 851,6	1 232 115,0	1 334 747,2	1 453 082,1	6 078 511,1
	110101 Appui au renforcement des capacités matérielles des Agents et Cadres du Ministère à tout le niveau	686 574,9	600 000,0	842 733,0	927 006,2	1 019 706,9	4 076 021,0
	110102 Acquisition du charroi automobile pour le Secretariat General a l'Interieur	2 148,1	1 148,1	4 148,1	5 148,1	6 148,1	18 740,5
	110103 Acquisition des engins de mobilité (motos, véhicules, hors bord, pirogue moteur et vélos) pour les entités déconcentrées	1 318,0	1 000,0	1 300,6	1 400,0	1 400,0	6 418,6
	110104 Poursuite des travaux de construction/Maintien de l'ordre public (Secrétariat Général de Maintien de l'ordre Public	5 740,5	0,0	0,0	0,0	0,0	5 740,5
	110105 Acquisition d'équipement de bureau au profit des secrétariats Généraux de l'Intérieur	0,0	87,7	97,7	10,7	11,7	207,7
	110106 Construction du bâtiment de l'administration centrale	0,0	4 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	40 000,0
	110107 Acquisition des véhicules Terrestres	0,0	1 200,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	37 200,0
	110108 Acquisition de 142 camions-bureaux mobiles pour l'état civil en RDC	0,0	200,0	3 149,4	4 149,4	5 149,4	12 648,1
	110109 Construction des bureaux administratifs des secteurs et chefferies en RDC	176 846,3	176 846,3	176 846,3	176 846,3	176 846,3	884 231,4
	110110 Réhabilitation de bâtiment abritant de la bibliothèque et archive du Ministère	0,0	5 783,0	6 361,3	6 997,4	7 697,2	26 838,9
	110111 Acquisition des équipements informatique modernes pour le service de l'Etat civil	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
	110112 Construction du batiment administratif PNC MBANDAKA	0,0	2 002,0	2 202,0	2 422,0	2 665,0	9 291,0
	110113 Installation d'un logiciel de gestion des catastrophes en RDC	0,0	1 095,0	1 292,0	1 416,0	1 553,0	5 356,0
	110114 Elaboration du document de politique /stratégie du MIS	92 837,4	98 908,7	115 244,6	126 219,6	146 219,6	579 429,8
	110115 Identification et Recensement de réfugiés	330,7	935,0	1 028,5	1 131,0	1 244,0	4 669,2
	110116 Ratification de la convention de l'Union africaine sur les déplacés internes	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
	110117 Conception et vulgarisation du logiciel des provinces et des ETD et Entités déconcentrées intégrant les données géo-spatiales	392,3	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	5 242,3
	110118 Acquisition des charrois automobiles au profit de l'inspection générale de la territoriale	0,0	1 223,6	1 300,6	1 400,0	1 400,0	5 324,2
	110119 Acquisition d'Immeuble pour l'Inspection Générale de la Territoriale	0,0	1 200,0	0,0	0,0	0,0	1 200,0
	110120 Construction de 5 Ecoles de formation Territoriale	0,0	9 075,0	0,0	0,0	0,0	9 075,0
	110121 Elaboration des revues annuel de l'Ecole de la Territoriale	200,1	60,0	60,0	60,0	60,0	440,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110122	Implantation des antennes provinciales de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise	444,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	5 294,0
110123	Démarcation de la frontière RDC-ZAMBIE/Segment	1 156,4	8 990,0	9 089,0	9 198,0	9 318,0	37 751,4
110124	Reconstruction de la ligne de démarcation de la frontière RDC-Ouganda	1 566,4	4 045,0	4 150,0	4 264,0	4 391,0	18 416,4
110125	Démarcation et matérialisation de la frontière liquide commune RDC-BURUNDI	1 566,4	4 057,7	3 000,0	3 000,0	3 000,0	14 624,1
110126	Acquisition des équipements de démarcation de la frontière RDC-Ouganda / Zones	0,0	1 045,0	1 150,0	0,0	0,0	2 195,0
110127	Acquisition de matériels roulants de la Commission Permanente des frontières	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
110128	Acquisition des appareils des mesures au profit de la commission permanente des frontières	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
110129	Recensement des étrangers résidents, rapatriement des irréguliers et clandestins	584,3	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 923,3
110130	Installation de l'interconnexion des réseaux par signal satellitaires des post frontaliers, chefs lieux des provinces et Direction Générale	0,0	934,0	1 028,0	1 131,0	1 244,0	4 337,0
110131	Installation de la CNC-ALPC dans les provinces	114,5	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 709,5
110132	Identification de la population sur l'ensemble du pays	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
110133	Acquisition d'équipements de Bureau	0,0	880,0	968,0	1 065,0	1 171,0	4 084,0
110134	Acquisition d'équipements Informatique	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
110135	Acquisition Véhicules pour l'ONIP	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
110136	Acquisition d'équipements de communication pour l'ANR	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
110137	Réhabilitation de bâtiment de département de la sécurité intérieure	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
110138	Acquisition des Véhicules pour l'ANR	0,0	2 145,0	2 360,0	2 595,0	2 855,0	9 955,0
110139	Réhabilitation polyclinique de Kitambo	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
110140	Réhabilitation de bâtiment abritant la 3ème Direction de l'Agence Nationale des Renseignements	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
110141	Acquisition des charrois automobiles, hors-bord et Motos au profil des Inspecteurs Généraux, Principaux, Provinciaux et Itinérants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110142	Acquisition des équipements informatiques pour l'administration centrale, les 8 Pools et les 26 Inspections Provinciales ainsi que les 6 antennes de la Ville de Kinshasa	0,0	2 145,0	2 360,0	2 595,0	2 855,0	9 955,0
110143	Construction des bâtiments distincts abritant l'Administration centrale, les 26 Inspections provinciales et 8 Pools	0,0	1 200,0	0,0	0,0	0,0	1 200,0
110144	Création d'un site web, d'un logiciel de l'IGTER	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	50,0
110145	Constitution d'une bibliothèque numérique de la Territoriale	0,0	250,0	0,0	0,0	0,0	250,0
110146	Acquisition de petit bateau (Boat) de recherche pour le Plateau Continental	0,0	200,0	200,0	200,0	200,0	800,0
110147	Acquisition d'équipement du Boat pour le Plateau Continental	0,0	120,0	0,0	0,0	0,0	120,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110148	Acquisition de matériel personnel scientifique pour le Plateau Continental	0,0	1 500,0	0,0	0,0	0,0	1 500,0
110149	Acquisition de matériel informatique du beaureau pour le Plateau Continental	0,0	150,0	0,0	0,0	0,0	150,0
110150	Acquisition de matériel roulant (Jeep Land Cruiser 4x4) pour le Plateau Continental	0,0	150,0	0,0	0,0	0,0	150,0
110151	Renforcer les capacités humaines des Cadres et Agents de la CNR en gestion axée sur les résultats	0,0	275,0	302,5	332,8	366,0	1 276,3
110152	Construction batiments devant abriter les bureaux CNR	2 000,0	2,0	0,0	0,0	0,0	2 002,0
110153	Acquisition d'équipements pour l'enregistrement des demandeurs d'asile et Réfugiés	0,0	2 000,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
110154	Acquisition des charrois automobiles CNR	0,0	760,0	0,0	0,0	0,0	760,0
110155	Acquisition des charois automobiles pour le SG/INTERIEUR	2 148,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2 148,1
110156	Acquisition des appareils des mesures au profit de la commission permanente des frontières	31,2	0,0	0,0	0,0	0,0	31,2
110157	Acquisition d'équipements divers pour la sécurité des frontières	115,0	0,0	0,0	0,0	0,0	115,0
110158	Acquisition d'équipements pour le renforcement de la sécurité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110159	Acquisition des mobiliers, équipements (ECOLE NATIONALE DE LA TERRITORIALE)	148,1	0,0	0,0	0,0	0,0	148,1
110160	Poursuite des travaux de construction/Maintien de l'ordre public (Secrétariat Général de Maintien de l'ordre Public)	5 740,5	0,0	0,0	0,0	0,0	5 740,5
110161	Acquisition d'équipements et mobiliers pour la DGM	1 125,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 125,6
110162	Acquisition d'équipement informatiques	515,0	0,0	0,0	0,0	0,0	515,0
110163	Acquisition d'équipement industriels	709,4	0,0	0,0	0,0	0,0	709,4
110164	Acquisition d'équipement de transport	1 390,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1 390,7
110165	Acquisition d'équipement de communication	604,8	0,0	0,0	0,0	0,0	604,8
110166	Construction d'un immeuble de l'EMG / DGM	7 997,9	0,0	0,0	0,0	0,0	7 997,9
110167	Construction des Directions Provinciales pour les 6 nouvelles provinces	10 650,8	0,0	0,0	0,0	0,0	10 650,8
110168	Acquisition des charois automobiles pour l'ANR	0,0	2 145,0	2 360,0	2 595,0	2 855,0	9 955,0
110169	Equipements de communication	258,8	0,0	0,0	0,0	0,0	258,8
110170	Construction d'un bâtiment R+1 abritant le bureau de l'ANR	3 481,1	3 453,5	0,0	0,0	0,0	6 934,6
110171	Réhabilitation polyclinique de Kitambo	409,8	0,0	0,0	0,0	0,0	409,8
110172	Acquisition d'équipements informatiques pour IGTER	0,0	100,0	200,0	2 700,0	2 000,0	5 000,0
110173	Acquisition des charois automobiles au profit de l'inspection général de la territoriale	5 805,6	0,0	0,0	0,0	0,0	5 805,6
110174	Construction d'un bâtiment administratif du Conseil Supérieur de la Police	11 481,1	0,0	0,0	0,0	0,0	11 481,1

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
110175	Acquisition des mobiliers, équipements de bureau et appareils électroménagers	909,0	0,0	0,0	0,0	0,0	909,0
110176	Construction de l'Ecole de Police de Mbankana	3 580,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3 580,2
110177	Construction d'un entrepôt central pour la Police Nationale Congolaise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
110178	Construction d'un hôpital pour la PNC / Mbandaka	780,8	0,0	0,0	0,0	0,0	780,8
110179	Réhabilitation de l'hôpital de la police du camp Lufungula	2 481,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2 481,1
110180	Acquisition d'équipements de bureau pour L'Inspection Générale de la Police	59,2	0,0	0,0	0,0	0,0	59,2
110181	Acquisition d'équipements de transports	1 036,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1 036,8
110182	Acquisition d'équipements de communication	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,0
110183	Acquisition d'équipement photographique et filmographiques ou de vidéo	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,0
110184	Acquisition d'équipements militaires	2 148,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2 148,1
110185	Construction d'un centre de santé salubre pour l'Inspection Générale	5 026,1	4 595,0	0,0	0,0	0,0	9 621,1
110186	Réhabilitation et refecton d'édifices de bâtiments	2 335,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2 335,3
110187	Réhabilitation et refecton d'édifices et de bâtiments	0,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	24 000,0
110188	Construction du bâtiment	0,0	12 000,0	0,0	0,0	0,0	12 000,0
110189	Acquisition de logiciel pour la gestion des données des Partis Politiques	0,0	120,0	0,0	0,0	0,0	120,0
110190	Acquisition des véhicules	339,8	0,0	0,0	0,0	0,0	339,8
110191	Construction et équipement de la Bibliothèque	0,0	2 000,0	0,0	0,0	0,0	2 000,0
110192	Acquisition d'équipement informatique	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0
110193	Démarcation et matérialisation de la frontière liquide commune RDC-RWANDA	1 566,4	13 000,0	0,0	0,0	0,0	14 566,4
110194	Démarcation et matérialisation de la frontière lterrestre RDC-RC	1 566,4	130,0	0,0	0,0	0,0	1 696,4
110195	Appui au programme Frontières de la CEEAC (APF-CEEAC) (RDC-RWANDA)	1 400,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 400,0
110196	Renforcer les capacités humaines des Cadres et Agents de la CNR en gestion axée sur les résultats	0,0	1 075,0	1 102,5	1 132,8	1 166,0	4 476,3
110197	Construction batiments devant abriter les bureaux CNR	0,0	12 000,0	0,0	0,0	0,0	12 000,0
110198	Acquisition d'équipements pour l'enregistrement des demandeurs d'asile et Réfugiés	0,0	1 400,0	1 400,0	1 400,0	1 400,0	5 600,0
12	Programme 1.2: Gestion stratégique	46 770,5	650 161,2	646 745,8	642 621,9	650 557,2	2 636 856,5
120101	Elaboration du plan de passation des marchés applicables aux Provinces et ETD	122,4	990,0	0,0	0,0	0,0	1 112,4
120102	Mise en place du systeme national de communication integrée au niveau de la PNC	0,0	880,0	968,0	1 065,0	1 171,0	4 084,0
120103	Redevabilite de la PNC (la police rend compte de la gestion en interne et en externe)	0,0	2 045,0	3 150,0	1 264,0	12 391,0	18 850,0
120104	Evaluation de l'avancement de la réforme de la police	0,0	1 683,0	1 851,0	2 036,0	2 240,0	7 810,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
120105	Mise en oeuvre d'une strategie de communication des enjeux de la réforme	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
120106	Vulgarisation de la loi portant statut du personnel de carrière de la PNC et code d'éthique et déontologie policière	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
120107	Mise en place d'un plan de communication (intranet) entre le Ministère et les structures specialisees (Police, ANR, DGM,CPF,)	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
120108	Elaboration des Lois et textes reglementaires sur la gestion des risques naturels	0,0	990,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	4 595,0
120109	Extention de la Police de proximité dans les chefs lieux des provinces	0,0	9 350,0	10 290,0	11 310,0	12 440,0	43 390,0
120110	Appui à la réforme de la gouvernance sécuritaire participative	0,0	4 312,0	4 315,0	4 318,0	4 320,0	17 265,0
120111	Accompagnement du processus de la mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale	0,0	3 589,0	3 568,0	3 859,0	0,0	11 016,0
120112	Contribution à l'amélioration de la gouvernance locale et de la culture de redevabilité	0,0	1 715,0	1 750,0	1 780,0	0,0	5 245,0
120113	Elaboration du document de Politique de la gouvernance sécuritaire inclusive dans la gestion de la territoriale	0,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0
120114	Elaboration du document de la redevabilité dans la gouvernance territoriale	0,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0
120115	Etablissements des diagnostics sécuritaires participatifs	0,0	5 500,0	5 500,0	3 300,0	2 970,0	17 270,0
120116	Elaboration des Plans d'action sécuritaire (PAS) Mise en œuvre des PAS et élaboration des indicateurs de performance dans tous les 145 Territoires.	0,0	150,0	150,0	80,0	74,0	454,0
120117	Elaboration du Guide de gestion pour les autorités territoriales.	0,0	4 000,0	500,0	600,0	800,0	5 900,0
120118	Production du document de Vadémécum de l'Inspecteur et du Manuel des procédures des Missions de FIGTER	0,0	330,0	400,0	400,0	400,0	1 530,0
120119	Formation des acteurs étatiques et non-étatiques en gouvernance sécuritaire inclusive et participative dans la gestion de la territoriale.	0,0	4 581,9	4 981,9	2 291,0	2 291,0	14 145,7
120120	Elaboration de la Revue de l'état des lieux pour l'extension du Plateau Continental	0,0	200,0	0,0	0,0	0,0	200,0
120121	Elaboration de l'annuaire statistique de la territoriale	0,0	500,0	0,0	0,0	0,0	500,0
120122	Elaboration de cadre stratégique de la mise en oeuvre de la réforme de la Territoriale	0,0	80,0	20,0	0,0	0,0	100,0
120123	Elaboration de la politique sectorielle du Ministère	0,0	500,0	0,0	0,0	0,0	500,0
120201	Projet UNICEF enregistrement des nouveaux nés	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
120202	Programme de la Démocratie et Bonne Gouvernance	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
120203	Programme de Stabilisation et Réforme du Secteur de la Sécurité	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
120204	Programme d'Appui à la stabilisation de la RDC	38 001,8	0,0	0,0	0,0	0,0	38 001,8
120205	Programme d'Appui au renforcement des organisation de la Societe Civile en RDC phase 2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
120206	Contrat international de stipefiant et renforcement de securite	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0

Scénario 1: Besoins

Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	Montants en millions de FC					Total quinquennal
		2023	2024	2025	2026	2027	
120207	Démobilisation, réinsertion et réintégration (DDR3)	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
120208	Programme de la protection des réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil sur les neuf voisins frontaliers	648,4	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	20 648,4
120301	Acquisition d'équipements et mobiliers de bureaux	0,0	1 391,0	13,9	15,0	18,0	1 437,9
120302	Acquisition d'équipements informatiques	0,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0
120303	Acquisition d'équipement de communication	0,0	800,0	800,0	800,0	800,0	3 200,0
120304	Acquisition d'équipement de transport	0,0	600,0	600,0	600,0	600,0	2 400,0
120305	Acquisition d'équipements téléphoniques, télégraphiques et de communication	0,0	600,0	600,0	600,0	600,0	2 400,0
120306	Acquisition d'équipements industriels	0,0	800,0	800,0	800,0	800,0	3 200,0
120307	Construction d'un immeuble de l'Etat Major Général de la DGM	7 997,9	0,0	0,0	0,0	0,0	7 997,9
120308	Construction des bâtiments des Directions Provinciales pour les 6 nouvelles provinces	0,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	72 000,0
120309	Acquisition des équipements et matériels pour la CNR	0,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	8 000,0
120310	Appui à l'acquisition des équipements et matériels roulants de démarcation de la frontière RDC-Ouganda / Zones	0,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	24 000,0
120311	Acquisition des données sismiques et bathymétriques en deçà et au-delà de 200 milles marins y compris la ligne de base	0,0	500 000,0	500 000,0	500 000,0	500 000,0	2 000 000,0
120312	Acquisition d'un mini bus de 15 place et d'un véhicule 4X4 pour les Agents de la Cellule des marchés	0,0	80,0	80,0	80,0	80,0	320,0
120401	Renforcement de la Direction de protection Civile en élaboration des plans de contingences	0,0	90,0	90,0	90,0	90,0	360,0
120402	Construction des foyers d'accueil des victimes des catastrophes et leurs suivis	0,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0	48 000,0
120403	Mise en place d'une structure de coordination interministerielle de gestion des risques	0,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	24 000,0
120404	Developpement d'un processus d'identification de risque des catastrophes naturels	0,0	2 030,0	2 030,0	2 030,0	2 030,0	8 120,0
120405	Mise en place de systeme d'alerte precoce dans les zones a risque	0,0	9 189,9	9 189,9	9 189,9	9 189,9	36 759,7
120406	Mise en place d'une base des donnees nationales des catstrophes	0,0	25 376,0	25 376,0	25 376,0	25 376,0	101 504,1
120407	Sensibilisation de la population des zones a risque aux catastrophes naturels	0,0	6 919,4	6 910,1	6 919,4	6 919,4	27 668,2
120408	Delocalisation de la population des zones à haut risque	0,0	2 083,9	2 083,9	2 074,7	2 083,9	8 326,5
21	Programme 21: Assurer la gouvernance du territoire	0,0	50 591,6	118 414,0	118 410,0	115 772,0	403 187,6
210101	Identification de la population et délivrance des cartes d'identités biometriques aux nationaux	0,0	15 000,0	0,0	0,0	0,0	15 000,0
210102	Sensibilisation de la population sur l'enregistrement à l'Etat - Civil	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
210103	Redynamisation des activités du recensement administratif de la population	0,0	2 035,0	2 239,0	2 462,0	2 709,0	9 445,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
210104	Vulgarisation des textes juridiques et réglementaire en rapport avec la territoriale	0,0	2 709,0	2 709,0	2 709,0	2 709,0	10 836,0
210301	Acquisition d'équipements et mobiliers	0,0	50,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	150 050,0
210302	Acquisition d'équipements informatiques	0,0	0,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15 000,0
210303	Acquisition d'équipement de communication	0,0	20,0	500,0	500,0	500,0	1 520,0
210304	Acquisition d'équipement de transport	0,0	30,0	500,0	500,0	500,0	1 530,0
210305	Acquisition d'équipements téléphoniques, télégraphiques et de communication	0,0	20,0	800,0	800,0	800,0	2 420,0
210306	Acquisition d'équipements industriels	0,0	20,0	800,0	800,0	800,0	2 420,0
210307	Construction d'un immeuble de l'Etat Major Général de la DGM	0,0	200,0	800,0	0,0	0,0	1 000,0
210308	Construction des bâtiments des Directions Provinciales pour les 6 nouvelles provinces	0,0	5 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	50 000,0
210309	Acquisition des équipements et matériels pour la CNR	0,0	20,0	80,0	80,0	80,0	260,0
210310	Appui à l'acquisition des équipements et matériels roulants de démarcation de la frontière RDC-Ouganda / Zones	0,0	150,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 150,0
210311	Acquisition des données sismiques et bathymétriques en deçà et au-delà de 200 milles marins y compris la ligne de base	0,0	400,0	800,0	800,0	80,0	2 080,0
210312	Acquisition d'un mini bus de 15 place et d'un véhicule 4X4 pour les Agents de la Cellule des marchés	0,0	4 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	49 000,0
210401	Renforcement de la Direction de protection Civile en élaboration des plans de contingences	0,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0
210402	Construction des foyers d'accueil des victimes des catastrophes et leurs suivis	0,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	1 200,0	4 800,0
210403	Mise en place d'une structure de coordination interministerielle de gestion des risques	0,0	50,0	50,0	50,0	50,0	200,0
210404	Developpement d'un processus d'identification de risque des catastrophes naturels	0,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0
210405	Mise en place de systeme d'alerte precoce dans les zones a risque	0,0	800,0	800,0	800,0	800,0	3 200,0
210406	Mise en place d'une base des donnees nationales des catstrophes	0,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 600,0
210407	Sensibilisation de la population des zones a risque aux catastrophes naturels	0,0	1 089,0	1 198,0	1 318,0	0,0	3 605,0
210408	Delocalisation de la population des zones à haut risque	0,0	3 190,0	3 509,0	3 860,0	2 900,0	13 459,0
210409	Appui à la gestion de catastrophe incendie en RDC	0,0	12 273,6	12 000,0	12 000,0	12 000,0	48 273,6
31	Programme 3.1: Renforcement des capacités des unités opérationnelles	1 739,8	332 309,3	160 153,7	183 939,1	187 323,8	865 465,7
310101	Acquisition des équipements et matériels pour la Police d'Intervention Rapide (PIR)	0,0	2 090,0	2 300,0	2 528,0	2 782,0	9 700,0
310102	Acquisition des équipements et matériels pour la Police des Frontieres	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
310103	Poursuite des travaux de construction du bâtiment ACAPOL	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
310104	Réhabilitation de l'hôpital de la PNC CAMP LUFUNGULA	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0

Scénario 1: Besoins

		Montants en millions de FC					
Code	Axes/ Piliers/ Domaines/ Programmes/ Projets	2023	2024	2025	2026	2027	Total quinquennal
310105	Construction et réhabilitation des bâtiments de la PNC (CSP, IG CIATS PROV, GEMI, UPM, PCR, PEPVS, LENI, UPHI/HP, DLOG, ECOPOL ET Salle ciat gen)	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
310106	Construction de l'Ecole de Police de Mbankana	780,8	0,0	0,0	0,0	0,0	780,8
310108	Construction d'un terrain des activités sportives et physiques de la PNC au camp Lufungula	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
310109	Acquisitions des abris pour la police de circulation routière	0,0	1 045,0	1 150,0	1 264,0	1 391,0	4 850,0
310110	Construction et réhabilitation des Ecoles Nationale de la Police	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310111	Acquisition des équipements et matériels pour le Comite de Suivi de la Reforme de la Police	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310112	Acquisition et équipements en matériels pour la Direction de Service Medical	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310113	Acquisition Véhicules terrestres pour l'IG PNC	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310114	Acquisition d'équipements de Bureau pour l'IG PNC	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310115	Acquisition d'équipements de communication pour l'IG PNC	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310116	Acquisition d'équipement militaire pour IG PNC	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310117	Réhabilitation et réfection d'édifices de bâtiments	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310118	Acquisition d'équipements informatique	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310119	Acquisition d'équipement photographique et filmographiques ou de vidéo	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310120	Acquisition d'équipements de transports	0,0	2 145,0	2 360,0	2 595,0	2 855,0	9 955,0
310121	Acquisition des équipements et matériels pour le Bureau Central National INTERPOL	0,0	935,0	1 029,0	1 131,0	1 244,0	4 339,0
310122	Renforcement du cadre institutnel de la reforme	0,0	49,3	49,3	49,3	49,3	197,2
310123	Professionnalisation de la police	0,0	227 195,7	42 737,1	42 737,1	42 737,1	355 406,9
310124	redevabilite de la police ,le dialogue et partenariat police-population	959,0	84 274,3	94 488,3	116 004,7	116 870,5	412 596,9

Annexe 2 : Matrice des indicateurs de suivi-évaluation du PNSD